


BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
12
I
15

ET NEGOCIATIONS entre

M. JEAN DE WITT,

*CONSEILLER PENSIONNAIRE & GARDE DES SCEAUX DES PROVINCES DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE.*

ET

MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES DES PROVINCES UNIES DES PAIS-BAS.

Aux Cours




DE FRANCE, D'ANGLETERRE, DE SUEDE, DE DANEMARC, DE POLOGNE &c.

*Depuis l'Année 1652. jusqu'à l'an 1669. inclus.*

Traduites du Hollandois.

*TOME TROISIEME.*

Contenant

LES NEGOCIATIONS DE

Mr. C. VAN BEUNINGEN,

En France, depuis l'an 1664. jusqu'à l'an 1667.







A AMSTERDAM,

Chez les JANSSONS-WAESBERGE.

M. DCC. XXV.

# LETTRES

DE

# Mr. JEAN DE WITT,

Conſeiller Penſionnaire de Hollande & de Weſtfriſe,



ET DE Mr.

## CONRARD VAN BEUNINGEN,

Miniſtre Extraordinaire à la Cour de France,

*Depuis* 1664. *juſqu'en* 1667. *incluſivement.*



A Mr. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Décembre* 1664.



MONSIEUR,

J'ai reçû la Lettre ci-jointe à Mr. l'Ambaſſadeur *Gogh*, le jour de votre départ de la Haye, en même tems que l'Etat reçut ſes Lettres publiques. J'ajoûte encore ici, pour la même raiſon, une copie de celle que j'ai encore reçûë du même Païs par la Poſte d'hier..

d'hier. Vous y aprendrez la continuation des hoſtilitez commiſes contre l'Etat & ſes Habitans, par Ordres exprès de Sa Majeſté Britannique.

Je me ſuis entretenu hier de ces affaires-là avec Mr. le Comte d'*Eſtrades*, à qui j'ai fait remarquer, que l'on n'a pris en Angleterre cette Réſolution d'en venir aux hoſtilitez, qu'après que l'on eut reçû la nouvelle, que Leurs HH. PP. avoient réſolu de faire partir leur Flotte, avec Ordre de ne point paſſer le Canal, ce que l'on avoit fait par l'avis du Roi de France, & avec la meilleure & plus pacifique intention; ce qui nous fait d'autant plus eſperer que Sa Majeſté nous donnera au plûtôt les ſecours ſtipulez par le dernier Traité d'Alliance. Son Excellence m'a promis d'en écrire en ces termes à Sa Majeſté, ainſi je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour le ſeconder.

Auſſitôt que l'on eut reçû ici ces Nouvelles d'Angleterre, on a convoqué les Deputez des Colleges de l'Amirauté, conformément aux précedentes Réſolutions de Leurs N. & G. P. Dans leur avis préſenté à Leurs N. & G. P. ils déclarent unanimement, que l'on doit faire aux Anglois tout le tort poſſible par voye de retorſion, ſoit en y employant les Forces de l'Etat, ſoit en accordant des Lettres de répreſailles à des Armateurs. Sur quoi quelques Membres ayant ſouhaité de conſulter leurs Commettans, on n'a pris aucune concluſion. Cependant on a dreſſé par proviſion avant-hier & hier les deux Projèts * de

* Voyez les Réſolutions ſecrettes, *La Réſolution du Mercredi 10. Décembre 1664.*

de Résolution, dont je vous envoye des Extraits. C'est à mon avis une chose assez remarquable, que le Roi d'Angleterre ne se soucie pas de fonder les hostilitez qu'il commet en Europe, sur aucun tort qu'on eut fait en Europe; mais seulement sur ce que nous avons envoyé de *Ruyter* en Guinée, & par conséquent, sur la crainte seule d'une résistance à laquelle l'Etat est obligé d'avoir recours hors de l'Europe. Ainsi il n'y a aucun doute que c'est lui qui est l'agresseur en Europe.

Je vous prie de faire mes complimens à Mr. l'Ambassadeur *Boreel*, & de lui faire part de celle-ci. Me raportant du reste à ce que l'Etat vous écrira, je vous prie de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble Serviteur.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Willebroeck le 9. Décembre 1664.*

MONSIEUR,

J'ai remarqué dans les Papiers que l'on m'a donnez pour me servir d'instruction, que la Compagnie du Ouest a présenté une Re-

montrance à Leurs HH. PP. dans le mois de Juin dernier, & qu'ils y disent, que les Vaisseaux qui ont pris le Fort de Cap Verd, étoient partis d'Angleterre dans le mois de Décembre de l'année precedente; or puis qu'il paroît à présent que les mêmes Vaisseaux ont aussi eu ordre de s'emparer du Fort de Cap Corso, il me semble que cette circonstance pourroit servir pour agraver l'injustice de la conduite des Anglois; si l'on pouvoit trouver quelques Mémoires de Mr. *Downing* qui fût d'avant le mois de Décembre, & dans lequel il apuyeroit les instances des Danois pour l'évacuation de ce Fort. En ce cas je souhaiterois que l'on m'en envoyât une copie, aussi-bien que de la Réponse de Leurs HH. PP. aux plaintes contenuës dans le Mémoire, en forme de Protest que Mr. *Downing* leur a présenté le 5. de ce mois au moment de mon départ. Il me semble que l'on pourroit rendre plus facile l'usage du chiffre que votre Commis m'a donné, en fixant certains nombres pour exprimer les noms des Princes, Etats, Personnes & autres choses qui reviennent souvent; ainsi, si vous le jugiez à propos, nous nous servirions du chiffre que l'on m'a donné au Greffe de Leurs HH. PP. que nous pourons amplifier de tems en tems. Je ne sai si Leurs N. & G. P. trouveront que mes considerations méritoient qu'elles interrompissent leurs importantes Déliberations. Quoi qu'il en soit, il y en a qui me paroissent mériter quelque éclaircissement sur les intentions de Leurs HH. PP. au-delà de ce que mes Instructions contiennent

Si

Si les Réflexions que je pourai faire dans la suite, & les lumieres que Mr. *Boreel* poura me communiquer, ne me rendent pas plus sage sur cela que je ne le suis à présent; je ne perdrai cependant point de tems à attendre de nouveaux Ordres, je chercherai seulement quelque expédient pour ne point préjudicier en ce que je ferai, aux nouveaux Ordres que l'on pourroit m'envoyer. Ainsi il me semble que je dois simplement insister dans une premiere Audience sur la Dénonciation que l'on doit faire au Roi d'Angleterre, & sur une Résolution de Sa Majesté Très-Chrétienne, d'agir dès à présent de concert avec Leurs HH. PP. pour convenir d'un Accommodement avec l'Angleterre, en l'engageant à donner à Leurs HH. PP. une reparation & satisfaction raisonnable du tort qu'elle leur a fait. Si je le trouve à propos, je travaillerai en même tems à faire rompre les Négociations qui sont sur le tapis à la Cour de France, pour renouveller l'amitié avec l'Angleterre. J'aurai encore le tems de digerer toutes ces choses, & je serai plus en état de prendre de justes mesures, lors que je saurai quelles sont les dispositions de la Cour de France. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très-obéïssant Serviteur.

*Signé*, C. Van Beuningen.

P. S. Le 9. Décembre, la nuit, devant Willebroeck à trois lieuës d'Anvers. J'ai chargé

le Capitaine du Yacht de deux Lettres, que j'ai écrites en même tems que celle-ci; l'une pour Leurs N. & G. P., & l'autre pour Vous, j'ai gardé celle-ci jusqu'à mon arrivée à Bruxelles. Je vous prie de ne pas lire dans l'Assemblée celles que je vous écrirai sur petit papier, à moins qu'après en avoir fait la lecture, vous ne trouviez que cela fût absolument nécessaire.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 18. *Décembre* 1664.

MONSIEUR,

J'ai reçû en leur tems votre Lettre particuliere écrite de Willebroeck le 9. de ce mois, & la Copie de celle que vous avez écrite par la poste de Bruxelles à Mr. le Greffier *Ruysch*. Je vous envoye ci-joint, ainsi que vous l'avez demandé, les Mémoires que Mr. *Downing* a présentez, pour apuyer les prétensions des Danois dans l'affaire de Guinée, & en particulier du Cap-Corso. Vous verrez que cet Envoyé s'y est toûjours exprimé en termes généraux, & qu'il n'y a rien proposé en particulier, par raport au Cap-Corps, en faveur des Danois.

L'Etat vous a déja envoyé ce qui a été résolu dans la Généralité, sur le Mémoire que Mr. *Downing* a présenté le jour de votre dé-

départ; Leurs HH. PP. n'ont pas jugé à propos de ne lui donner aucune Réponse.

On abregera beaucoup en se servant du chifre que l'Etat vous a donné pour exprimer les Noms des Princes, Etats, &c. Ainsi je m'en servirai aussi.

Mr. le Greffier *Ruysch* vous envoyera directement ce que Leurs HH. PP. ont résolu provisionnellement sur la Lettre que vous lui avez adressée; quant à l'Article principal, savoir, si Leurs HH. PP. entendent de faire representer au Roi de France, les hostilitez commises par les Anglois en Europe, comme une rupture formelle de la part des Anglois entre les deux Nations en Europe; & de demander pour cette raison dès à présent à Sa Majesté les secours stipulez, & qu'elle rompe avec les Anglois dans quatre mois; on n'a pû prendre à cet égard aucune Résolution, jusqu'à ce que l'on ait résolu de ce côté-ci, ce que l'Etat même fera & éxécutera contre le procedé des Anglois en Europe. Leurs N. & G. P. ont digeré hier leur avis sur cela, ainsi que vous pourez le voir par la Résolution * ci-jointe.

Il me semble qu'il sera très-avantageux de faire passer positivement & formellement auprès du Roi de France, les hostilitez des Anglois en Europe, pour une veritable & publique rupture entre les deux Nations, & de sommer Sa Majesté, en conséquence du 4. Article du Traité, de faire cesser lesdites hostilitez, & réparer le dommage causé; & à



* Voyez les Résolutions secrettes. *La Résolution du Mercredi 17. Décembre 1664.*

à cet effet, de faire réïterer sans perte de tems au Roi d'Angleterre la Dénonciation Cathégorique contenuë dans vos Instructions; laissant néamoins à la direction de Sa Majesté, de faire faire cette Dénonciation par un Ministre Extraordinaire, ou par celui qui est déja à Londres de la part de Sa Majesté; & en tout cas de faire dès à présent les dispositions nécessaires, pour secourir vigoureusement Leurs HH. PP. dans la Guerre que l'Angleterre leur fait déja, au cas que les Remontrances ne réüssissent point. Ce qui est votre sentiment expressément marqué dans votre Lettre.

Je ne doute point que Sa Majesté ne reconnoisse combien cela est plausible, d'autant plus qu'elle a ordonné par la derniere poste à Mr. le Comte d'*Estrades*, de m'informer en confidence, & l'État, par mon moyen, que Sa Majesté étoit informé de bonne part, que l'on avoit envoyé ordre de Londres à l'Officier qui commande l'Escadre Angloise dans la Méditerannée, de s'emparer de tous les Vaisseaux Hollandois. J'en ai donné avis, avec tout le secret nécessaire, à quelques Regens sur la circonspection desquels on peut faire fonds, qui regardent cette démarche comme une preuve de l'affection toute particuliere de Sa Majesté pour l'Etat, & de la constante Résolution où elle est, d'observer exactement le dernier Traité. Ainsi, je crois que vous ferez bien d'en remercier particulierement Sa Majesté dans votre premiere Audience, l'assurant que ces preuves de son affection, fortifient ici de plus en plus

les

les finceres difpofitions où l'on a toûjours été, de témoigner la même confiance à Sa Majefté en pareilles rencontres, & d'exécuter ponctuellement à fon égard toutes les conditions de l'Alliance. C'eft ce dont vous pourez affurer Sa Majefté toutes les fois que l'occafion s'en prefentera; ainfi que j'en ai affuré hier Mr. le Comte d'*Eftrades*, fur ce qu'il me fit part d'une Période des dépêches de Sa Majefté, conçûë en ces termes. *Je vous dirai confidemment, que je voudrois être affuré que les Etats euffent autant de délicateffe, & de fincerité que moi, pour l'obfervation des Traitez que nous avons enfemble.*

Il me femble qu'il feroit à fouhaiter, puis que c'eft par l'avis de Sa Majefté que nous avons équipé une Flotte, & que c'eft fur cet Armement que les Anglois ont eu la hardieffe d'en venir à une rupture en Europe avec l'Etat, que vous puiffiez faire enforte que Sa Majefté nous confeillât de tout mettre en œuvre pour caufer toute forte de dommages aux Anglois; de cette maniere ce Prince fe trouveroit infenfiblement engagé dans notre querelle. Je fuis,

Monfieur,

Votre très-humble Serviteur.

A Paris *le* 19. *Décembre* 1664.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le* 19. *Décembre* 1664.

MONSIEUR,

Je suis arrivé ici ce soir fort tard, & peu avant le départ de la poste, outre cela je me trouve à mon arrivée accablé de tant d'affaires, que j'ai à peine le tems de vous remercier du contenu de votre Lettre du 11. dont je ne manquerai pas de me servir pour avancer les Affaires de Leurs HH. PP. Je verrai avec le tems, quelles seront les dispositions de cette Cour-ci, & je les ménagerai autant qu'il me sera possible. Je ne sai, depuis mon départ, que ce que m'en a dit Mr. le Prince de *Tarente*, que j'ai eu le bonheur de rencontrer hier sur ma route, & ce que vous en aurez sans doute apris de lui-même avant la reception de celle-ci, ensorte qu'il n'est pas nécessaire que je vous en fasse un détail. Je demanderai demain Audience du Roi, & ensuite je ne cesserai de mettre tout en œuvre pour obtenir tout ce dont je suis chargé de la part de Leurs HH. PP. Dieu veüille repandre ses bénédictions sur mes efforts, & accorder à l'Etat, dans ces tems facheux, son Esprit de Sagesse & de bon Conseil, & vous con-

conſerver la ſanté pendant une longue vie. Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-obéïſſant Serviteur.

*Signé*, C. Van BEUNINGEN.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 25. Décembre 1664.*

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 19. de ce mois depuis le départ de ma derniere, qui étoit du 18., elle m'a apris auſſi-bien, que vos dépêches publiques de même date, que vous êtes heureuſement arrivé à Paris; j'eſpere d'aprendre au premier jour les bons effets de votre préſence dans cette Cour.

Le Secretaire *Cunæus*, dépêché d'Angleterre par Mr. l'Ambaſſadeur *Cogh*, eſt arrivé ici avant-hier; il aporte entr'autres des avis, que l'on a donné ordre en Angleterre de décharger les Vaiſſeaux Hollandois pris & conduits dans ce Royaume, & d'en vendre les effets qui pouroient ſe gâter; & que ſelon toutes les aparences on y déclarera publiquement la Guerre aux Etats, ce qui avoit été réſolu dans le Conſeil avant ſon départ. Outre cela il étoit chargé d'une Lettre de Mr.

l'Ambaſſadeur *Gogh*, dont voici la Copie. Quoi que Leurs HH. PP. ayent plus de raiſons qu'il n'en faut pour ne point attendre de nouveaux actes d'hoſtilité de la part des Anglois, pour rompre ouvertement avec eux, ſans ſe juſtifier davantage; cependant elles ont jugé de ſe conduire avec la modération qu'elles ont fait paroître, & juſqu'à préſent les Ordres que l'on a donné aux Vaiſſeaux de l'Etat, & non aux Armateurs particuliers, conſiſtent à arrêter & amener dans nos Ports les Bâtimens marchands Anglois, ſans qu'ils ayent encore ordre d'attaquer les Vaiſſeaux du Roi, & l'on n'a rien conclû ſur cela dans la Généralité que le 23. de ce mois; afin de faire connoître au Roi de la Grande Brétagne, avec quelle vigueur Leurs HH. PP. ont réſolu de pouſſer cette Affaire; enſorte qu'informé de tout par de nouvelles Remontrances de la part de la France, il conçoive des penſées plus équitables & plus pacifiques; ce que Leurs HH. PP. ſeroient très-fachées d'empêcher par quelque Réſolution, ou par quelque Action trop précipitée; perſuadées qu'elles ſont, que de cette maniere le Roi de France ſera plus en état de convaincre le Roi d'Angleterre de ſon injuſtice palpable.

Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ſe ſont ſeparez ſamedi dernier, juſqu'au 13. du mois prochain, après avoir conſenti, avant leur ſeparation, que les Actions de la Compagnie des Indes ſeroient auſſi ſujettes au vingtiéme denier. Mrs. d'Amſterdam ont fait une nouvelle Propoſition avant que les Etats ſe ſeparaſſent, par raport à la connoiſſance qu'on doit

doit en donner aux Echevins; ainsi que vous le verrez dans l'Extrait des Résolutions de Leurs N. & G. P. ci-joint. J'espere que cette Affaire se terminera dans la prochaine Assemblée, & que chacun s'accordera, dès que l'on verra que les Consentemens extraordinaires pouroient toûjours rester accrochez à la même dificulté. Il eût été à souhaiter que Mrs. d'Amsterdam eussent fait cette Proposition de meilleure grace, & comme pour prévenir les autres Membres; mais Mrs. les Députez de cette Ville ont jugé à propos de s'en tenir à la negative sur toutes les Propositions jusqu'à la derniere même, en alleguant quelques petites raisons qui ne pouvoient faire aucun effet, & lorsqu'il s'agît de conclure la derniere Séance, ils avancerent d'une maniere ironique la susdite Proposition, comme une chose qu'ils savoient ne pouvoir être agréable aux autres Membres. Je ne manquai pas de la relever, priant que l'on proposât la chose d'une maniere plus étenduë & plus distincte, afin que les Membres pussent refléchir sur ce qu'il en faudroit resoudre dans la prochaine Assemblée, ce qui se fit sur le champ.

L'Avis par écrit délivré par Mrs. les Commissaires, & dont je vous envoye Copie, vous instruira de ce qui a été proposé pour trouver de l'argent. J'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vous en faire part, en vous priant, si vous pouvez faire quelque chose par vos Lettres pour déterminer la Regence d'Amsterdam, d'avoir la bonté de le faire au plûtôt, d'autant que contre toute

attente & contre l'ordinaire, il s'eſt rencontré de ce côté là des difficultez ſur l'Article des Finances, & la choſe a été même ſi loin, que l'on a été obligé de ne pas conclure la Réſolution touchant le deux-centiéme denier; parce qu'il n'y avoit aucune eſperance d'obtenir le conſentement de Mrs. d'Amſterdam.

Nous travaillerons avec toute la diligence poſſible à l'Armement, enſorte qu'il puiſſe être achevé vers le Printems prochain; mais faute de quelques Conſentemens conſiderables les choſes pouroient bien traîner en longueur. Je finis en vous aſſurant, que je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble Serviteur.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire,

*A la Haye le* 31. *Décembre* 1664.

MONSIEUR,

Vous avez eu la bonté d'écrire, il y a quelque tems, à Mr. de *Colbert*, en faveur de nos Amis, par raport aux Greniers à Sel. Mon Beau-Frere *Dents* vient de me donner avis, que l'on a reſtitué leur argent à preſque tous les

les Proprietaires de ces Greniers à Sel, excepté à ceux du Lionnois où nos Amis sont interessez avec leurs Associez; c'est pourquoi, à la sollicitation de mon Beau-Frere, je prends la liberté de vous prier de parler dans l'occasion à Mr. *Colbert*, ou à d'autres en leur faveur, ensorte qu'ils puissent enfin obtenir ce qui leur apartient. Je ne doute pas, que les Interessez ne vous envoyent sur leur Affaire des Informations particulieres, ou qu'ils ne vous les fassent remettre à Paris. Je me raporte à ce qu'elles contiendront, & vous prie de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble Serviteur.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le 26. Décembre 1664.*

MONSIEUR,

Quoique les Ministres auxquels j'ai rendu ma premiere visite m'ayent donné les meilleures paroles du monde, ainsi que je l'écris aujourdhui à l'Etat dans ma Lettre ci-jointe; cependant, j'aurois souhaité pouvoir mander quelque chose de plus positif, & qui pût faire juger avec plus de certitude, quelles sont les dispo-

diſpoſitions de cette Cour-ci, ſur-tout puis que le ſentiment général de tous ceux qui parlent des Affaires de Leurs HH. PP., tant à la Cour qu'à la Ville, eſt, qu'il n'y a pas d'apparence que l'on donne aucun ſecours réel à Leurs HH. PP.; c'eſt pourquoi j'ai rendu ce matin une viſite à Mr. de *Lionne*, ſous prétexte de le remercier, ainſi que vous me le recommandez dans votre Lettre du 18., de ce que Mr. le Comte d'*Eſtrades* a communiqué à l'Etat. Je me ſuis ſervi de cette occaſion pour frayer le chemin à ce que vous me recommandez dans la derniere période de votre même Lettre; & pour réüſſir plus ſûrement, j'ai demandé à Son Excellence s'il n'étoit pas convaincu, tant par ce que Mr. d'*Eſtrades* avoit communiqué à l'Etat, que par les autres Nouvelles d'Angleterre, que Sa Majeſté Britannique & ſon Parlement fermoient abſolument les oreilles à toute Propoſition de Paix, & qu'ils étoient reſolus de pouſſer à outrance la Guerre qu'ils avoient commencée; au moins, que l'on ne pouvoit conclure autre choſe des Nouvelles que Leurs HH. PP. recevoient de ce Pays-là, & que je ſouhaiterois de ſavoir ſi le Miniſtre de Sa Majeſté à Londres mandoit de meilleures Nouvelles. Son Excellence me répondit qu'elles s'accordoient fort bien avec ce que je lui diſois, & qu'il lui paroiſſoit, que plus il viendroit en avant, plus il ſeroit difficile de faire la Paix; parce que le Roi d'Angleterre ne voudroit, ou peut-être ne pouroit pas le faire alors ſans ſon Parlement. Mais lui ayant demandé ce que lui, qui étoit

une

une Perſonne qui avoit tant de connoiſſance des affaires & tant d'expérience, conſeilleroit à Leurs HH. PP. dans la conjoncture préſente, ſi elles doivent reſter en repos, ou rendre la pareille aux Anglois; je ne pûs en tirer, après bien des inſtances, que des complimens, qui ne ſignifioient autre choſe, ſinon que Leurs HH. PP. étoient aſſez prudentes & qu'elles n'avoient pas beſoin de ſes conſeils; enfin qu'il lui étoit impoſſible de s'expliquer ſur une Affaire de cette importance, ſans des Ordres exprès de Sa Majeſté.

Voyant que je ne pouvois le faire parler, je lui dis que j'avois reçû ordre la derniere poſte, de parler à Sa Majeſté des inſtances réïterées que les Anglois faiſoient, ainſi que Leurs HH. PP. en étoient informées, pour conclure avec Elle un Traité de renouvellement d'amitié; mais que je croyois qu'il n'étoit pas néceſſaire, que je priaſſe Sa Majeſté de n'y pas donner les mains, juſqu'à-ce que les choſes ſoient pacifiées entre l'Angleterre & Leurs HH. PP.; d'autant qu'un renouvellement d'amitié avec l'Angleterre pendant une rupture entre ce Royaume & la République, ne pouvoit être compatible avec l'Alliance qui étoit entre Sa Majeſté & Leurs HH. PP., & qu'ainſi je ne doutois pas que Sa Majeſté ne refuſât d'elle-même de conclure un pareil Traité; mais que Leurs HH. PP. pouroient faire un uſage avantageux pour la Cauſe commune, des aſſurances expreſſes que Sa Majeſté leur donneroit à cet égard, qui ſerviroient ſur tout à renverſer les arti-

ſices,

fices dont les Anglois se servoient pour faire croire de tous côtez, que malgré la Guerre avec les Provinces-Unies, ils resteroient en Paix & bonne amitié avec cette Couronne-ci: qu'il falloit même que je lui disse naturellement, que je trouvois que c'étoit l'opinion commune dans Paris, au moins, chez tous ceux qui n'alloient pas au-delà de l'Antichambre du Roi; qu'ainsi il étoit à craindre, que si le 517. T. 2. 31. 19. 307. & 295. n'avoit d'autres avis que ceux-là, il pouroit donner lieu, en les écrivant, à quelques grands & irreparables malheurs; sur tout puisque les Anglois en venant à une rupture, ne manqueroient pas de faire rouler leurs Négociations sur cela, & de mettre tout en œuvre pour parvenir à leur but. Son Excellence me répondit que ce dernier Article pouroit bien être vrai, mais qu'il n'y avoit rien de conclû avec l'Angleterre, & que le Traité n'étoit pas plus avancé qu'il ne l'étoit il y a deux ans; que Mr. . . . . n'étoit pas en Angleterre, ainsi que je disois qu'on l'avoit publié, pour aucune affaire qui ait raport à celle de Leurs HH. PP. ou qui pût leur causer le moindre préjudice; que si les Anglois écrivoient quelque chose à leur avantage, je pourois écrire le contraire à l'avantage de la République. Sur quoi je lui répondis, qu'il seroit bon que ce que j'écrirois fût secondé par des Instructions conformes de la part de Sa Majesté à ses Ministres; Son Excellence me répondit que Sa Majesté ne s'étoit pas encore mêlée de ces Affaires-là, (ce qui me parût un peu étrange après

tant

tant d'avis qu'elle nous a fait donner,) & qu'il étoit néceſſaire qu'elle m'entendît, & que tant que Sa Majeſté ne ſe feroit pas expliquée, je ne devois point prêter l'oreille à tout ce que Son Excellence même & tous les autres Seigneurs de la Cour pouroient dire. Qu'il pouvoit m'aſſurer d'une ſeule choſe, qui étoit de ſon affection pour les interêts de Leurs HH. PP. Je lui en temoignai une juſte reconnoiſſance, & j'ajoûtai, que je me ſervirois de ce temoignage qu'il me donnoit de ſes bonnes intentions pour lui demander, ſi ce que Son Excellence & les autres Miniſtres m'avoient dit, que cette Guerre n'étoit qu'une continuation de celle de Guinée; & qu'à cauſe du quatorziéme Article du Traité avec l'Angleterre, la Garantie ne pouvoit avoir lieu, étoit ſimplement un recit de ce que les Anglois alleguoient, ou ſi c'étoit un raiſonnement ſur lequel on faiſoit ici quelque attention comme ſoûtenable. Son Excellence me répondit, comme ſi ce que les Anglois avançoient étoit fondé, d'autant plus que les premieres hoſtilitez ſe ſont exercées en Guinée, & que les Anglois ne font que continuer en Europe ce qui a été commencé en Guinée. A quoi je répondis, que je ne croyois pas que cette objection fût ſérieuſe, puis qu'il dit alors que celui qui a commencé la Guerre en Guinée & de-là en Europe, n'a pas commencé de Guerre en Europe, & ne pouvoit paſſer pour troubler la Paix & le Commerce en Europe, parce qu'ils l'ont troublé ailleurs auparavant. Ce que j'ajoûtai à ce raiſonnement pour réfuter cette objection

objection resta sans replique; mais je n'en suis pas pour cela plus content; on dit généralement que 609. se trouvent 2. 11. 35. 17. 3. 11. 23. 9. 16. 24. 7. 17., & que 1. 11. n'est pas aude-là 16. 20. 18. 11. 67. 29. 7. 17.

Monsieur,

Votre très-obéïssant Serviteur.

*Signé*, C. Van Beuningen.

P. S. J'ai eu parmi mes Bluèts quelques papiers, où est ce que vous aviez couché par écrit contre les objections que les Anglois tiroient du 14. Article; je voudrois que l'on m'envoyât cela pour me servir d'instruction avec ce que l'on peut y ajoûter; quoi qu'il me semble que ce que j'ai répondu est convainquant.

A Mr. C. Van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 1. *Janvier* 1665.

Monsieur,

La derniere que je me suis donné l'honneur de vous écrire étoit du 25. du mois passé. J'ai reçû en son tems la votre du 26. & la Copie de celle que vous avez écrite le

le même jour à Mr. le Greffier *Ruysch.* Nous attendons avec impatience quelle réponse on vous fera, lors que vous aurez eu Audience de Sa Majesté.

Je trouve que Mr. de *Lionne* n'avoit pas tort de ne vouloir pas donner de Conseils à Leurs HH. PP. sans un Ordre exprès de Sa Majesté; mais j'espere que l'on poura tirer de Sa Majesté même quelque bon Conseil; au reste, Leurs HH. PP. persistent jusqu'à présent dans les termes de la plus grande moderation, puis qu'Elles n'ont pas encore consenti à délivrer des Commissions aux Armateurs, ni même à permettre d'attaquer les Vaisseaux de Guerre de Sa Maj. Brit.; mais elles ont seulement donné ordre d'arrêter les Bâtimens marchands, ainsi que vous pourez voir par la Résolution ci-jointe.

Il faut que vous ayez égaré la réponse que Leurs HH. PP. ont faite à la prétenduë contravention à l'Art. XIV. du Traité avec l'Angleterre, car je suis persuadé que je vous l'ai donnée avec d'autres papiers; quoi qu'il en soit, je vous l'envoye encore une fois pour votre instruction.

Il me semble qu'il est à remarquer, que le Roi d'Angleterre ne peut alleguer, que Leurs HH. PP. ont donné quelques Ordres pour reprendre le Cap-Verd, & Tucorury, comme vous pouvez le prouver par la communication que l'on a donnée à Sa Majesté, des Ordres dressez pour le Commandeur *Van Campen*, avant qu'il partît pour la Guinée; seulement on ne lui a pas lié les mains à l'empêcher d'user de retorsion sur les Sujets de



de Sa Majesté, qui auroient causé quelque dommage à l'Etat ou à ses Sujets; ce qui est conforme à la Lettre de l'Article XIV., qui défend toute rupture, sous prétexte des actions des particuliers, & qui ordonne que ceux qui ont causé le dommage seront punis & obligez de le reparer. Mr. *Downing* a voulu soûtenir que le sens de cet Art. XIV. emportoit, que celui qui auroit été lézé ne seroit pas maître d'exiger la punition & le dédommagement susdit, qui dépendroient de la Justice du Souverain dont le Sujet auroit commis la Contravention: mais il a été convaincu du contraire par ces mots, *& nemo alius*, qui ne signifieroient rien si les termes precedens étoient simplement aplicables à la Justice du Souverain; puis qu'il ne peut venir en pensée que la Justice ordinaire pût entreprendre de punir d'autre que le coupable; mais comme la Nation qui a été insultée par quelques Sujets d'un autre Souverain, a coûtume ordinairement de s'en venger sur tous les Sujets de ce Souverain, cet Article a défendu cette coûtume, sans empêcher le Droit naturel de repousser la force par la force, & de tirer vengeance de l'agresseur. Aussi la conduite de ce Roi prouve-t-elle, qu'il n'a jamais interprêté autrement cet Art. XIV.; c'est ce qui paroit par le Mémoire que Mr. *Downing* a présenté ci-devant, à l'occasion de la prise du Vaisseau les Armes d'Amsterdam, dont voici Copie.

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes destinez pour les Côtes de la Guinée n'ont pû encore mettre à la voile; cependant il a été

été résolu qu'ils leveront l'ancre au premier jour, & qu'ils prendront leur route au dessus de l'Ecosse. Enfin, il a été résolu la semaine derniere dans la Généralité, qu'on engageroit dans les Compagnies de l'Etat 4000. Matelots, suivant la Proposition qui avoit été faite: sans doute que l'on augmentera toutes les Troupes de 25 Hommes par Compagnie, comme cela s'est pratiqué ci-devant. Je finis en vous assurant que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble Serviteur.

P. S. Je laisse une fois pour toutes à votre discretion de communiquer mes dépêches à Mr. de *Boreel*, quand vous le jugerez à propos, en lui faisant mes complimens.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le 2. Janvier 1665.*

MONSIEUR,

Vous aprendrez par ce que j'écris à Mr. le Greffier, ce qui s'est passé par raport à mes Négociations ici, depuis ma derniere du 26. du mois dernier. Mr. de *Turenne* m'a confirmé

firmé ce que Mr. de *Lionne* m'avoit dit de la pure crainte que le Roi avoit des desseins des Anglois, relativement aux intérêts de sa Couronne, & à la conservation de Leurs HH. PP. Je suis certain que le premier a beaucoup contribué à la Déliberation sur mon Mémoire.

Il court ici un bruit que les Anglois ont vendu Tanger au Roi; mais les Ministres m'ont assuré qu'il n'en étoit rien, & je commence à croire que Mr. de Ruvigny n'est chargé d'aucune autre Affaire en Angleterre, ainsi qu'on me l'a assuré, que de négocier quelque remise d'argent en Portugal, ou d'autres choses qui n'ont aucune relation avec nos Affaires.

Les bruits de Cour commencent à nous être favorables, & quoique l'opinion générale soit qu'on voudroit bien trouver l'avantage de la Navigation à l'abri d'une Neutralité; je sai de bonne part que ce n'est pas le sentiment du Roi, ni de son Conseil. Le plus grand embarras où l'on est ici vient du peu de forces que ce Royaume a sur Mer. Je mettrai en œuvre toute la prudence dont je suis capable, & toutes les raisons que je pourai trouver pour tâcher d'obtenir l'éxécution du Traité; mais il faudra aller pas à pas. Je pourai mieux juger de ce qui en sera lorsque j'aurai la réponse provisionnelle du Roi; en attendant je tâcherai de pénétrer ce que les Ministres pensent touchant la Guinée; & je ferai usage de tout pour parvenir au but que Leurs HH. PP. se sont proposé; on m'a voulu faire croire d'abord qu'il ne falloit pas l'espe-

l'esperer; mais je m'aperçois que les choses ne sont pas ainsi. Je fais réimprimer ici la Déduction que Leurs HH. PP. ont envoyée au Roi d'Angleterre, pour la distribuer à ceux qui sont bien intentionnez, & les instruire par ce moyen, ensorte qu'ils puissent dans l'occasion défendre les intérêts de la République. Je vous prie de mander pour cette fois-ci dans le Nord les Nouvelles de ce Païs-ci qui peuvent y être utiles; parce que je n'ai pas le tems de le faire aujourd'hui. Mr. de *Silverkroon* est toûjours occupé de son ancienne Affaire. Je suis, &c.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 8. *Janvier* 1665.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 2. de ce mois; ma derniere étoit du 1. Comme je n'y ai point trouvé de Copie de celle que vous avez écrite le même jour à Mr. le Greffier *Ruysch*, je me suis trouvé un peu embarassé; parce qu'aussi-tôt l'arrivée de la poste je reçûs une visite de Mr. le Comte d'*Estrades*, avant que je pusse être informé du contenu de la Lettre de Mr. le Greffier; c'est pourquoi je vous prie d'avoir soin, qu'à l'avenir je reçoive toûjours le double de ce que vous écrirez, soit à l'adresse de Leurs N. & G. P., soit à la mienne, afin que je puisse en donner con-

noissance à tems aux Etats de Hollande & de Westfrise.

Mr. le Comte d'*Estrades* m'a déclaré, qu'il avoit des avis particuliers que votre arrivée & votre conduite étoient très agréables au Roi & aux Ministres. Il prit cette occasion de me recommander très-sérieusement, que de ce côté-ci on tâchât d'aquiescer autant que l'on pouroit au sentiment de Sa Majesté, & que l'on flattât même un peu ce Prince, puis que c'étoit le moyen d'en obtenir ce que l'on souhaiteroit. Je lui ai déclaré que les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne attendoient avec impatience, que vos Négociations fussent infructueuses; & qu'ils avoüoient même, que si la France éxécutoit ses Promesses, Leurs HH. PP. n'avoient pas besoin d'aucune autre Alliance. Mais qu'au cas que l'on se trouvât frustré de ce côté-là de l'effet de ces Promesses, (ce dont ils ne doutoient pas, disoient-ils,) on ne devoit pas négliger plus long-tems l'amitié de la Maison d'Autriche, de crainte que quelqu'autre engagement ne vint à la traverse changer les bonnes dispositions où elle se trouve à présent. Son Excellence me dit qu'il étoit informé de ces sollicitations, mais qu'il ne doutoit pas que le Roi son Maître ne leur fit bien-tôt perdre toute esperance, en éxécutant religieusement ses Promesses.

Si la disposition des humeurs ne vous porte pas à juger autrement des choses, je crois qu'il ne seroit pas mauvais, que, feignant quelque inquietude dans l'occasion, vous fissiez entendre au Roi & aux Ministres, qu'il seroit

seroit très facheux pour Leurs HH. PP. dont l'intention a toûjours été de rester perpetuellement unies à la France, de se voir contraintes & nécessitées si on les abandonne, ou si on les secoure trop lentement, de rechercher, pour leur conservation toute sorte de secours, & même ceux des Puissances pour qui l'on devroit plûtôt avoir la plus haute aversion. Mr. le Comte d'*Estrades* m'a assuré qu'il feroit au Roi des Remontrances dans le même sens, & qu'il croyoit que si vous teniez les mêmes discours dans certaines occasions, mais de maniere qu'on ne pût les prendre pour menaces, cela ne manqueroit pas de faire un bon effet. Cet avis m'a engagé à vous marquer ce que je viens de vous proposer. Au reste, je m'en remets entierement à ce que vous jugerez de plus convenable.

Il est certain que les Anglois font les plus grandes Instances auprès de l'Empereur & des Princes de l'Empire, qu'ils savent ne nous être pas affectionnez, en particulier le Brandebourg, Nieubourg & Munster, pour les engager à attaquer l'Etat par Terre; pendant qu'eux-mêmes l'attaqueront par Mer avec la derniere vigueur.

Rien ne peut être plus agréable à Leurs HH. PP. que d'aprendre que le Roi de France employe ses bons offices de la maniere la plus efficace, pour moyenner un Accommodement entre l'Etat & l'Angleterre; mais il ne faudroit pas que cela servît d'un prétexte pour ne pas fournir les secours, ce qui seroit contraire au Texte de l'Alliance. Au cas que Sa Majesté voulût encore éviter quelque

tems d'éclater publiquement, Leurs HH. PP. se contenteroient de recevoir sous main & sans éclat l'équivalent en subside.

Leurs HH. PP. ont déliberé aujourd'hui sur votre Lettre à Mr. le Greffier, & elles ont résolu ce que l'on vous fera savoir par cette poste-ci. Je vous prie de considerer s'il ne seroit point possible d'engager Sa Majesté à donner sur cette matiere ses salutaires avis à Leurs HH. PP. & de ménager les choses, de maniere que l'avis de Sa Majesté s'accorde avec les sentimens de Leurs HH. PP.; nous attendrons de votre prudente conduite le salutaire effet de cette Résolution, particulierement le secours promis, ce qui se pouroit faire secrettement en argent, au cas que Sa Majesté y trouvât quelque difficulté; j'en ai hier parlé à Mr. le Comte d'*Estrades* qui trouve la chose praticable.

Je ferai part, ainsi que vous m'en priez, du contenu de votre Lettre à Mrs. les Résidens *Heyns* & *le Maire*; & dès que Leurs N. & G. P. seront rassemblées, je pousserai autant que je pourai les Affaires des deux Couronnes du Nord. Ce sera je crois le 13. de ce mois.

Nous n'avons encore eu aucune nouvelle en droiture du Vice-Amiral *de Ruyter*; mais ce que l'on mande d'Angleterre, qu'il a pris le Cap-Verd sans aucune résistance, & outre cela huit Vaisseaux Anglois, est indubitablement vrai; puisque l'on a présenté à la Chambre de la Compagnie du Ouëst une Assignation signée par *de Ruyter*, & tirée sur cette Chambre, en faveur d'un certain *Steven North*

*North* Capitaine ou Maître d'un certain Bâtiment Anglois nommé Hoopwel, & portant la fomme de 720. liv. fterl. promife par ledit Vice-Amiral *de Ruyter* à ce Capitaine ou Maître, pour payement du frèt dont il eft convenu avec la Compagnie Royale d'Angleterre. Ladite Affignation contient entr'autres, que le fufdit Vice-Amiral prend les effets chargez dans ledit Bâtiment, comme apartenant à la Compagnie Royale, pour les faire vendre à profit fur la Côte par le Directeur Général *Walkenburg*, *ad opus jus habentis.*

Leurs HH. PP. ont été extrêmement fatisfaites du Mémoire, dont vous avez envoyé Copie dans votre Lettre adreffée à Mr. le Greffier; tant par raport à fa fubftance & aux juftes informations qu'il contient, que pour le ftile & les expreffions; *& quia contraria juxta se posita magis elucescunt.* Vous pourez croire quel effet a fait la comparaifon que l'on en fit avec l'impertinent Mémoire de Mr. *Downing*, dont je vous envoye une Copie. Je fuis certain que vous avez une connoiffance parfaite de tout ce qu'il contient, puis que vous n'ignorez rien de ce qui s'eft paffé dans cette affaire. J'ajoûterai feulement que ce qui eft dit, que cet Envoyé auroit aporté des preuves que l'on avoit fait foûlever le Roi de *Fantyn*, eft une infigne fauffeté; puis qu'il n'a produit qu'un fimple avis du Commandeur de *Cormartyn* qui écrit cela, non feulement fans en donner aucune preuve; mais même fans alléguer comment il avoit eu cet avis du Gouverneur même & du Confeil des Indes de *Batavia*; dès que Leurs

HH. PP. ont manqué de preuves elles n'ont jamais voulu faire de plaintes aux Anglois; cependant vous vous fouviendrez fans doute de l'avis que le dernier Vaiffeau de retour a aporté, que les Anglois avoient fait une Ligue avec le Prince de *Bantam*, pour attaquer enfemble la Ville de *Batavia* par Mer & par Terre, & que le Roi d'Angleterre fourniroit 20. Vaiffeaux de Guerre pour cette Expédition; & cet avis n'étoit pas dénué de circonftances remarquables. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le* 10. *Janvier* 1665.

MONSIEUR,

La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 2. de ce mois, depuis j'ai reçû en fon tems la votre du 1. Ce que vous y dites par raport aux termes, *& nemo alius*, de l'Article XIV. du Traité avec l'Angleterre eft peremptoire contre les faux-fuyans de ceux qui veulent foûtenir, que l'on doit s'adreffer à la Juftice ordinaire du Païs dont dépendent les agreffeurs, pour obtenir indemnifation des dommages qu'ils ont caufez. Je me fervirai de ce raifonnement s'il eft néceffaire; ce que je ne crois pas, puis qu'on ne répond pas aux folutions que j'ai données aux objections que les Anglois tirent de cet Art. XIV. & que Mr. de *Lionne* y a aquiefcé. Si con-

convaincre le Roi & ſon Conſeil, que Leurs HH. PP. ſont fondées ſur les Traitez, par raport à tout ce qu'Elles demandent ici, & obtenir leur aveu par écrit, étoit la même choſe; je pourois me promettre de terminer bien-tôt & heureuſement ma Négociation; car, comme vous pouvez le remarquer dans mes Lettres, on ne refute ici aucune de mes raiſons; mais on tâche d'éviter les conſéquences que j'en tire à la faveur de quelques expreſſions générales & de quelques défaites, qui donnent ſeulement à entendre, que l'on voudroit bien ne ſe pas encore déclarer d'avantage. Néanmoins, tous ceux qui ſont ici dans les Affaires d'Etat m'aſſurent abſolument, que Sa Majeſté conçoit parfaitement bien l'intérêt qu'Elle a non ſeulement à ne pas laiſſer ſuccomber, mais même à ne les pas expoſer au danger aparent de ſuccomber. Outre cela je ne trouve pas que l'on aime ici les Anglois plus qu'ils ne le méritent, & qu'on en ait une autre opinion que celle qu'on en doit avoir; néanmoins il y en a pluſieurs qui s'imaginent que Leurs HH. PP. peuvent bien d'elles-mêmes repouſſer ce choc, & mettre les Anglois à la raiſon avec l'argent & le credit qu'Elles ont; c'eſt-là le langage de la plûpart des Miniſtres de cette Cour-ci. Mais il y a quelques raiſons ſecrettes qui empêchent le Roi d'agir en cette occaſion-ci avec autant de promptitude que nous le ſouhaiterions bien; & je ne ſai s'il ſeroit à propos que je témoignaſſe plus d'empreſſement que je n'en marque, pour avoir une Réſolution finale, ſur tout tant que l'on pourra ou vou-

dra mettre en queſtion, ſi la rupture eſt d'un genre à nous mettre en droit de demander du ſecours, & tant que je n'aurai point d'Inſtruction & d'Ordre ſur cet Article particulier; d'autant plus qu'à mon avis ces Meſſieurs-ci aimeront mieux gliſſer doucement, que de ſe voir entraînez de force.

Mr. l'Ambaſſadeur *Hollei* publie ici, que le Vice-Amiral *de Ruyter* a repris deux Forts ſur les Côtes d'Afrique, & douze ou quinze Vaiſſeaux de la Compagnie Angloiſe d'Afrique. Je ſuis informé, qu'il a préſenté ſur cela un Mémoire au Roi, & qu'il en a parlé aux Miniſtres. Il ſe vante qu'il traverſera mes Négociations, en faiſant voir avec quelle mauvaiſe foi Leurs HH. PP. en ont agi dans cette occaſion; je ſai ce que je dois avancer pour juſtifier la conduite de Leurs HH. PP.; cependant, il ſeroit à propos afin queje le faſſe avec encore plus de force qu'on m'envoyât de bonnes Inſtructions, & tout ce qui peut s'être paſſé ſur ce ſujet; car on ne peut aporter trop d'éxactitude.

Dans l'entretien que j'eus ce matin avec Mr. de *Lionne*, j'inſiſtai fort ſur la promptitude avec laquelle on devoit expedier ce qui me concernoit, ſans me traîner en longueur, ſans traiter avec indifference ce qu'il ſeroit néceſſaire de faire, pour trouver de concert les moyens de mettre à couvert des Entrepriſes des Anglois les Puiſſances d'en deçà de la Mer, ſur tout la France & la Republique. Mais après avoir aporté toutes les raiſons propres à faire goûter ma Propoſition, Son Excellence me répondit, que tout ce que je

diſois,

disois étoit bon & pouvoit être pratiqué, en supofant que l'on n'eût en vûë que l'Angleterre & les Provinces-Unies, & qu'il ne fallut pas en même tems réfléchir sur l'état des affaires de toute la Chrétienté. Je fis ce que je pûs pour le faire expliquer davantage, mais inutilement, & je n'ai pû raporter de notre entretien, qu'une conjecture que je tire de plusieurs raports & supositions assez probables, qui est, que l'on veut ménager l'Angleterre par raport au Portugal & aux desseins que l'on a formez sur les Païs-Bas Espagnols.

Ce dessein est une chose resoluë, qui influe sur toutes les Déliberations qui peuvent y avoir quelque raport. On me mande par la derniere Poste, que l'Ambassadeur de France a dit en présence de celui qui m'écrit, que Mr. *Van Beuningen* ne réüssiroit point dans sa Négociation, à moins que les Etats Généraux n'assurent le Roi de France, de ne pas traverser & même de favoriser ses prétentions sur les Païs-Bas Espagnols. Mr. de *Lionne* a dit aujourd'hui, *si l'on vouloit agir de concert, il y a bien autre chose sur quoi il faudroit concerter*; & s'est arrêté là : ensuite il a encore dit, *les Etats Généraux ne prêtent point l'oreille à présent à une Ligue défensive; mais elle leur viendra toûjours à propos lors que le Roi poursuivra ses Droits sur les Païs-Bas Espagnols.* Une autre fois, *nous serons présentement pour vous comme vous le demandez, & peut-être demain vous serez contre nous. Van Beuningen* dit tout ce qu'il peut pour parer cela & autres pareilles objections; mais dès

que l'on dit clairement, ainſi que le dit l'Ambaſſadeur de France, que l'on fera telle ou telle choſe, il a ſa réponſe prête, qu'*on ne peut conditionner*, & conſeille que l'on doit faire propoſer tout ce qui a raport à cela, par d'*Eſtrades* dans les Provinces-Unies; car, dit-il, je ne puis demander des Ordres ſur ce ſujet, & je ne puis rien dire ou faire ſans Ordres. Je ſuis, &c.

P. S. Mr. de *Lionne* recommande que l'on termine enfin les differens qui reſtent avec la Couronne de Suède.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre-Extraordinaire.

*A la Haye le* 15. *Janvier* 1665.

MONSIEUR,

Nous nous étions flatez que le Roi de France auroit agi avec plus de promptitude, dès qu'il s'agiſſoit d'éxécuter les engagemens qu'il a contractez par le dernier Traité d'Alliance; mais nous trouvons le contraire dans vos Lettres du 10. à l'adreſſe de Mr. le Greffier & à la mienne. Leurs N. & G. P. qui ſe ſont aſſemblées hier pour la premiere fois depuis la reception de votre Lettre, ont réſolu, ainſi que Leurs HH. PP. enſuite, de vous donner ordre de demander avec inſtance, que Sa Majeſté accompliſſe promptement & avec vigueur ce à quoi elle eſt obli-

gée

gée par l'Alliance; ainsi que vous le verrez dans la Résolution de l'Etat, que vous recevrez en même tems que celle-ci. Je suis certain que les avis que Mr. *Downing* a donnez d'ici, ont engagé le Roi d'Angleterre à ne point rendre publique la Déclaration de Guerre qu'il avoit resolué, & de donner à la conduite des Anglois, le nom de Represailles & de Saisies. Mais je ne vois pas qu'il y ait de la difference entre des Represailles générales & une Guerre ouverte, ainsi que vous le remarquez fort à propos; outre cela vous remarquerez dans la Remontrance ci-jointe, que le Resident du Roi de la Grande Bretagne a fait aux Villes, par ordre de son Maître, à ce qu'il dit, que l'on est resolu non seulement de confisquer les effets des Sujets de l'Etat, comme d'Ennemis déclarez, mais même de traiter comme effets d'Ennemis, ceux des Nations neutres, dès qu'on les trouvera avec ceux des Sujets de la Republique.

Je vous ai mandé par ma derniere du 8. de ce mois les avis que nous avions provisionnellement reçûs d'Angleterre, de l'Action du Vice-Amiral *de Ruyter*. Comme nous avons eu depuis une Copie de l'Assignation du même Vice-Amiral, dont je parle dans cette Lettre; j'ai crû qu'il ne feroit pas inutile que vous l'eussiez aussi, c'est pourquoi je vous l'envoye ci-jointe; on aprend par cette Assignation & par les Nouvelles d'Angleterre, ou du moins on peut en conclure, premierement; que ce Vice-Amiral n'a fait aucun mal au Vaisseau de Guerre du Roi, qui ser-

voit de Convoi au Vaisseau de la Compagnie Royale qui avoit la Cargaison, dont il est parlé dans cette assignation, & même que bien loin de-là il a rendu à ce Vaisseau de Guerre les honneurs accoûtumez; secondement, que non seulement il n'a fait aucun tort aux Vaisseaux des Sujets de ce Prince qui n'ont point lezé les Sujets de l'Etat; mais même qu'il leur a fait payer le fret, qu'ils craignoient de ne pouvoir obtenir de la Compagnie Royale, à cause de l'accident qui leur étoit arrivé. Enfin, qu'il a laissé aux Anglois le Fort S. André sur la Riviere de Gambia, quoi qu'ils l'eussent enlevé, comme le reste sans aucune raison à cet Etat & à la Compagnie du Oüëst. Leurs HH. PP. avoient porté leur moderation jusqu'à ne lui pas ordonner la conquête de ce Fort, parce qu'il avoit été pris avant la conclusion du dernier Traité, entre l'Etat & le Roi de la Grande Bretagne; pendant que les Anglois alleguent la prise de quelques-uns de leurs Vaisseaux, pris, de leur nom, avant la conclusion du Traité, comme une raison qui les a engagez non à reprendre ces Vaisseaux, mais à s'emparer, en leur place, des Terres, Forts, & autres Vaisseaux. Je vous envoye aussi pour votre instruction, Copie des Ordres originaux envoyez au Vice-Amiral *de Ruyter*, afin que vous puissiez affirmer la verité avec certitude & refuter de même les faussetez. Au reste, tenez ces Ordres secrets, pour les Raisons que vous savez.

J'ai fait quelques dispositions pour l'accommodement des démêlez avec la Suède, & j'ai écrit

écrit pour cela à Mrs. les Bourguemaîtres d'Amſterdam la Lettre, dont voici une Copie.

Mr. *Silverkroon* m'a enfin remis par écrit les Articles ci-joints, qui vous feront voir, que de ce côté-là on recule au lieu d'avancer dans l'Affaire de Guinée.

Je ferai en ſorte que l'on faſſe quelques progrès dans cette Affaire pendant la préſente Aſſemblée des Etats, & je vous écrirai en ſon tems ce qui ſe ſera paſſé. Je ferai la même choſe par raport au Dannemark. Nous ſommes dans une circonſtance, ſelon moi, où il faudra envoyer quelque Miniſtre Extraordinaire vers ces deux Couronnes. Je ſerai toûjours, &c.

P. S. Mr. le Comte d'*Eſtrades*, à la priere duquel & ſur la demande du Roi, Leurs HH. PP. ont envoyé Mr. *Fey Van Oorſchot* pour guerir la Reine Mere, ſouhaiteroit que dans l'occaſion vous en rendiſſiez un bon témoignage aux Miniſtres de Sa Majeſté, en le leur recommandant, enſorte qu'on le recompenſe comme il le mérite, puis qu'en effet on peut dire que le ſuccès de cette cure tient du miracle.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le 16. Janvier 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere qui étoit du 10. de ce mois

mois, j'ai reçû la votre du 8., j'obſerve autant qu'il me paroît convenable, la maniere de négocier avec cette Cour-ci, que vous me propoſez dans votre Lettre, ainſi que vous auriez pû le voir dans mon premier Mémoire ſi j'avois pû y mettre tout ce que j'ai dit de bouche, & dont le Mémoire n'eſt que la ſubſtance.

La jalouſie de la Maiſon d'Autriche eſt une corde bien délicate, & que je toucherois ici de mauvaiſe grace, le ſuccès en ſeroit même fort douteux, ainſi il me ſemble qu'il vaudroit mieux que cela fût inſinué ici par Mr. l'Ambaſſadeur de France.

Je ne ſai que penſer du ſuccès des Affaires de Leurs HH. PP. en cette Cour-ci; car quoi que le Roi & ſon Conſeil craignent réellement le tort que feroit à ce Royaume, le moindre avantage que les Anglois remporteroient dans cette Guerre ſur Leurs HH. PP., & quoi qu'ils ne puiſſent nier leurs engagemens par raport à l'Alliance; cependant ils doutent des mauvais effets que la rupture de cette Alliance entraîneroit après elle, & que je ne manque pas de leur repreſenter de la maniere la moins choquante; ils voyent bien auſſi que leur Commerce ne jouïroit pas long tems des avantages de la Neutralité, qu'on leur avoit mis en tête avant mon arrivée; enfin, je ſuis informé que l'Ambaſſadeur d'Angleterre eſt fort inquiet, & n'eſt point du tout content de la maniere d'agir de cette Cour avec lui depuis quelques jours. Malgré tout cela je ne trouve pas dans les Seigneurs du Conſeil d'Etat du Roi ce Zèle, qu'ils

qu'ils devroient faire paroitre s'ils prenoient les choses à cœur comme ils devroient; je n'y trouve pas non plus cette confiance, qui doit paroître dans des Affaires que l'on doit éxécuter de concert; au contraire je ne trouve qu'indifference & une froideur qui me feroit perdre toute esperance, si l'on ne me disoit que je ne dois en tirer aucune conséquence, dans une Cour où chacun est aussi circonspect qu'on l'est à présent ici.

Comme je tenois ces jours-ci l'épée dans les reins à Mr. de *Lionne*, en l'accablant des raisons les plus fortes, que le Roi a de satisfaire aux engagemens qu'il a contractez avec la Republique & qu'on ne peut éluder, en lui insinuant en même tems les mauvaises suites, que pouroit avoir la lenteur avec laquelle on prenoit une resolution, & encore plus un refus formel, auquel cependant je ne m'attendois pas; il rompit enfin le silence, *C'est une méchante affaire*, dit-il, *Nous vous assisterons, & romprons à cause de vous un engagement que nous avons avec l'Angleterre; & demain l'Angleterre & les Provinces-Unies des Païs-Bas rompront avec nous. Tout se trouble par une méchante politique, qu'il faut une Barriere entre les Provinces-Unies & la France. Que peut-être le Roi de France ne pensoit pas aux Païs-Bas Espagnols, mais qu'il étoit facheux de voir ces sentimens en ses Alliez; & qu'il sait plus de cela qu'il ne me vouloit dire, même de ce qu'à présent on disoit dans les Provinces-Unies.* J'ai répondu ce que j'ai pû pour parer cela, & Mr. de *Lionne* conclut son Discours par me dire, que je ne de-

vois-

vois confiderer ce qu'il venoit de me dire, que comme une chofe qui ne devoit pas aller plus loin.

On parle ici beaucoup de la vente de *Tanger*, & d'autres Négociations mifterieufes entre cette Couronne & l'Angleterre; mais je n'ajoûte point foi à tous ces bruits, d'autant plus qu'ils varient tant, qu'il paroît que ce ne font que des difcours de fpeculatifs qui font en grand nombre, qui favent peu des Affaires d'Etat que l'on tient fort fecrettes, & qui cependant ne peuvent s'empêcher d'en parler beaucoup. Je fuis, &c.

P. S. J'ai lû avec plaifir ce que vous me marquez, que pendant cette Affemblée de Leurs N. & G. P. vous tâcherez qu'on faffe quelques progrès dans les Affaires de Suède; j'aprends par toutes les Lettres de ce Royaume-là, que Mr. *Van Amerongen* y feroit fort bien reçû. Je ne fai s'il ne feroit pas à propos d'envoyer aux Miniftres qui font dans le Nord une Copie de mon Mémoire que j'ai envoyé à l'Etat; en ce cas je vous prie de le faire, car je n'en ai pas eu le tems ici.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

*A la Haye le 22. Janvier 1665.*

MONSIEUR,

J'ai reçû en fon tems celle que vous m'avez

vez écrite en date du 10. de ce mois, ma derniere étoit du 15 J'aprends par la votre avec chagrin ſur quel pied les choſes ſont où vous êtes; mais j'apréhende que nous n'ayons bien d'autres embarras à craindre, ſi la France nous manque tout à fait de parole; car il ſe pouroit faire qu'elle s'entendît avec l'Angleterre, ce qui nous feroit un bien autre tort; ainſi je vous prie d'être attentif à tout ce qui ſe paſſe.

J'ai eu hier un entretien avec Mr. le Comte d'*Eſtrades*, qui me déclara, que les grandes occupations de Mr. de *Lionne* étoient cauſe qu'il n'avoit pas reçû les amples informations qu'il attendoit, & que Mr. de *Lionne* s'en raportoit à ce que vous vous étiez chargé de m'en écrire. Sur quoi je lui raportai en général ce que vous aviez écrit à l'adreſſe de Mr. le Greffier *Ruyſch*, & ce que vous m'aviez mandé en particulier de l'entretien que vous aviez eu avec Mr. de *Lionne*; Mr. l'Ambaſſadeur me demanda alors, ſi vous ne m'aviez pas marqué que l'on avoit fait entendre au Roi, que Leurs HH.PP. avoient ſurpris Sa Majeſté, en l'engageant à faire la derniere Alliance, qui n'étoit qu'à l'avantage de l'Etat qui a pluſieurs démêlez avec ſes Voiſins, & qui eſt expoſé à être attaqué pour pluſieurs raiſons; au lieu que dans la ſituation où ſont à préſent les Affaires de l'Europe, la France n'avoit point à craindre d'être attaquée; enfin, que les Miniſtres qui avoient été employez dans cette Négociation étoient fort embaraſſez, comment éviter d'encourir la diſgrace de Sa Majeſté. Nous

eumes.

eumes fur cela un long entretien, dans lequel je tâchai de lui prouver que Sa Majesté trouvoit ses intérêts dans cette Alliance aussi-bien que la Republique, & qu'après tout il n'étoit pas question de disputer sur cela, que l'Alliance étoit faite & qu'il s'agissoit d'en éxécuter le contenu. Mr. l'Ambassadeur en tomba d'accord, alors nous parlâmes de la facilité qu'il y auroit de fournir secrettement le subside en argent. Cette Proposition ne déplût pas à ce Ministre, & je me suis chargé de vous prier d'examiner, s'il ne seroit pas à propos d'en faire la Proposition à Mr. de *Lionne*, pour faciliter à Sa Majesté les moyens de prendre une resolution sur les secours que nous attendons d'Elle. Je finis celle-ci avec précipitation, en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le 23. Janvier 1665.*

MONSIEUR,

Mr. de *Thou* sortant de chez Mr. le Maréchal de *Turenne* est venu chez moi, pour me prier de vous écrire au sujet de Mr. le Comte d'Auvergne, pour voir si l'on ne pouroit pas l'attirer au service de Leurs HH. PP. en lui conferant une Compagnie de Cavalerie. J'ai reçû en même tems une Lettre de Mr. le Prince de *Turenne* qui me demande la

la même chofe, & me prie d'interpofer à cet effet mes bons offices auprès des Perfonnes de la Regence qui me font affectionnées. Sa Famille, fes mérites perfonnels, l'importance des Biens qu'il a aquis par fes Alliances dans les Etats de Leurs HH. PP., enfin la reconnoiffance qu'en auroit Mr. le Maréchal de *Turenne*, qui a plus de crédit que perfonne auprès du Roi pour ce qui regarde les Affaires de la Republique, & qui me témoigne le plus de Zèle & de bonne inclination; toutes ces confiderations m'ont paru dignes d'attention, & propres à donner quelque poids à cette follicitation. Je fouhaite qu'elles vous paroiffent telles, & que le peu de crédit que j'ai auprès de quelques Perfonnes de la Regence puiffe operer dans cette occafion pour apuyer cette Affaire. Je vous prie de me mander ce que vous en penfez, & ce que l'on pouroit faire pour réüffir.

Outre cela Mr. le Prince de *Turenne* m'eft venu rendre une vifite, pour me recommander les intérêts de fon Neveu le Marquis de *Monpouillan* dans un Procès qu'il a. Ce Prince n'a pû m'en dire aucune particularité, ainfi pour fatisfaire à fa recommandation, je ne fai d'autre voye que de vous importuner encore; en vous priant d'être favorable à Mr. de *Monpouillan* ou à ceux de fon confeil en fon abfence, de tout ce qui dépendra de vous, enforte qu'il obtienne une bonne & prompte juftice. Vous obligerez Mr. le Prince de *Turenne*, & celui qui ne ceffera d'être, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 23. *Janvier* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere qui étoit du 16. de ce mois, j'ai reçû la votre du 15., avant & depuis la visite que j'ai renduë à Mr. de *Lionne*, & dont je parle dans ma Lettre ci-jointe; j'ai parlé de ce qui concerne ma Négociation, avec Mr. le Maréchal de *Turenne*, que le Roi consulte particulierement sur les Affaires de Leurs HH. PP. Quand je me rapelle tout ce qui s'est passé depuis le commencement de ma Négociation, je puis dire, sinon avec certitude, du moins avec probabilité, que dans le fonds, ni le Roi, ni les Personnes de son Conseil ne sont portées pour les Anglois; & que l'on aquiesce tous les jours de plus en plus aux raisons qui servent à démontrer, que leurs vûës sont pernicieuses, & qu'ils méritent qu'on y fasse attention tant du côté de Leurs HH. PP. que de celui de la France; que les intérêts de la Couronne ne permettent pas, qu'on laisse succomber la Republique jusqu'à être obligée de recevoir la loi des Anglois. Le Projet de pousser le Commerce & la Navigation à la faveur d'une neutralité dont on parloit tant lorsque j'arrivai ici, ne faisoit plus la moindre impression sur l'esprit du Roi ni sur ceux de son Conseil; bien loin de-là, le dérangement dans le Commerce,

ce, que l'on commence déja à ressentir dans plusieurs Provinces, fait regarder la Guerre comme très-préjudiciable pour le Royaume, sur tout par raport à cette partie du bien public. Toutes ces raisons sont cause que l'on tâche sincerement de faire la Paix entre l'Angleterre & Leurs HH. PP.; mais en négociant cette Paix on voudroit aussi ménager l'Angleterre autant qu'il se pouroit, tant pour les raisons déja alleguées par Mr. de *Lionne*, que pour certaines mesures que l'on prend depuis long tems dans ce Royaume par raport au Portugal. Il s'en trouve plusieurs qui jugent que les Finances de Leurs HH. PP. sont dans une beaucoup meilleure situation que celles de l'Angleterre, & qu'elles pouront sans peine parer quelques mauvais coups, ce qui diminuë plus qu'il ne faudroit la peine qu'on auroit de laisser Leurs HH. PP. seules dans l'embaras. On est persuadé qu'on ne peut rien répondre à ce que Leurs HH. PP. alleguent par raport aux obligations de l'Alliance; mais on a recours aux défaites, dont j'ai donné avis, pour gagner du tems, & voir quel sera le succès des tentatives que l'on fait pour la Paix; mais sur tout parce que l'on remarque bien, comme je l'ai déja mandé par occasion, que lorsqu'il s'agit d'éxécuter ce qui est stipulé dans une Alliance, on ne peut proposer des conditions qui ne sont point contenuës dans l'Alliance, pour en faire dépendre cette éxécution: ce qui est cause que l'on s'aplique à trouver des défaites, afin d'en venir enfin à une capitulation si l'on est obligé d'éxécuter l'Alliance. Il

s'en

s'en trouve qui s'imaginent, que c'est dans la vûë de frustrer entierement Leurs HH. PP. des effets de l'Alliance; je ne puis pas le nier positivement, mais j'ai peine à le croire: il est vrai que les Ministres agissent avec moi d'une maniere extrêmement froide & reservée, ainsi que je l'ai déja écrit. soit parce que toute la Cour est très-circonspecte, soit parce que l'on s'imagine que l'embaras où cette conduite jetteroit Leurs HH. PP. les rendroit plus faciles à donner les mains à un Accommodement avec l'Angleterre, ou à écouter les Propositions que le Roi voudroit leur faire. Autant que j'ai pû l'aprendre le Roi n'a encore rien resolu par raport aux conditions qu'il pouroit nous proposer, & peut-être que les Ministres qui seront consultez ne se trouveroient pas de même sentiment, autant que je puis le prevoir. Peut-être mettra-t-on en question, s'il est à propos d'en faire la Proposition ou non dans cette circonstance-ci; sût tout parce que, comme Mr. de *Lionne* me le disoit il y quatre ou cinq jours, on ne peut se donner mutuellement aucune assûrance sur cela. Ce Seigneur me dit alors, comme je vous l'ai mandé, que tout ce qui gâtoit les Affaires, étoit cette maxime des Etats Généraux sur la nécessité d'une Barriere entre les Provinces-Unies & la France. Mr. de *Turenne* dit que les vûës sur tous les Païs-Bas Espagnols seroit d'une trop grande étenduë; mais que la France devroit avoir quelques Places frontieres, comme Cambray. Pour moi je vai toûjours mon train, & je soûtiens qu'il faut exé-

éxécuter les conditions de l'Alliance, après quoi l'on poura faire telle Propofition que l'on voudra: au refte, je gliffe avec difcretion, les raifons qui peuvent faire penfer plus d'une fois à ces Propofitions, fur tout dans ce tems-ci, par raport à d'autres Puiffances.

Je ne fai ce qu'eft devenu la Lettre fecrette que je vous ai écrite fur ce fujet il y a quinze jours, d'autant que vous ne m'en parlez point dans votre derniere; pour plus de fûreté je vous écris celle-ci fous couvert. Je voudrois que vous me marquiez quelque Marchand à qui je pûs adreffer les Lettres de ce genre; je crois qu'on peut à préfent en communiquer le contenu à la Généralité. On m'en parle dans toutes les Conferences, & l'Ambaffadeur de France ne s'en eft pas tû en compagnie, comme je vous l'ai mandé. Je fuis, &c.

P. S. Comme j'allois fermer celle-ci on vient me dire de bonne part, que dans les dernieres dépêches pour l'Angleterre, le Roi a mis en œuvre toutes les inftances poffibles pour engager celui d'Angleterre à un Accommodement, & que je dois bien efperer de ma Négociation, fi ce dernier effort ne réüffit point. Je m'informerai de ce qui en eft réellement.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 29. Janvier 1665.*

MONSIEUR,

J'ai reçû vos deux Lettres du 23.; j'ai reçû en leur tems toutes vos autres Lettres, ſans qu'il y en ait une d'égarée.

Je tâcherai de penetrer quelles ſont les diſpoſitions des autres Membres par raport à ce que Mr. de *Turenne* vous a recommandé, & je vous marquerai alors ce que j'aurai découvert; la recommandation en faveur de Mr. de *Monpouillan* aura ſon effet autant qû'il ſera poſſible.

On commence à s'ennuyer ici de tous ces délais & du peu de franchiſe avec laquelle on en uſe à la Cour où vous êtes; c'eſt ce que vous verrez par la reſolution que Leurs HH. PP. ont priſe hier. J'ai eu un entretien fort vif avec Mr. le Comte d'*Eſtrades*, auquel j'ai parlé des raiſons que Mr. de *Lionne* vous alleguoit, en lui raportant les réponſes invincibles que vous y avez faites; je lui ai déclaré alors tout naturellement que ſi le Roi nous abandonnoit dans cette occaſion-ci, ce ſeroit une violation palpable de l'Alliance, confirmée de la maniere la plus autentique, ce qui arrivant de la part de la France ne manqueroit point de revolter pour toûjours les Eſprits dans la Republique; puis qu'on ſeroit en droit de croire qu'on ne pouroit tabler

bler ni ſur aucune ſûreté, ni ſur la bonne foi, en traitant avec cette Couronne; mais que nous eſperions que Sa Majeſté previendroit une ſi mauvaiſe opinion, en nous donnant un prompt & conſiderable ſecours, & qu'elle aimeroit mieux s'attacher pour toûjours Leurs HH. PP., que de les abandonner au dernier déſeſpoir. Son Excellence eſt d'avis, que vous feriez bien de propoſer à Mr de *Lionne* le moyen de donner ſecrettement le ſecours en argent, d'autant que de cette maniere la France pouroit paroître neutre aux Anglois, & éviter de tomber dans une Guerre très-préjudiciable aux Sujets de Sa Majeſté. Je lui ai répondu que vous aviez aſſez donné à entendre cet expédient à Mr. de *Lionne*, en lui diſant qu'on pouroit le pratiquer pendant les quatre mois ſtipulez, pendant leſquels on auroit le tems de concerter ce qu'il ſeroit à propos de faire ou de ne pas faire après l'expiration de ce terme; mais que de notre côté nous ne pouvions faire autre choſe que de demander ſimplement ce dont on étoit convenu dans l'Alliance, ſans nous en éloigner, pour donner dans quelque nouveau Projèt qui n'auroit aucun fondement.

J'ai profité de la préſence des Députez des Colleges de l'Amirauté de cette Province qui ſont ici, par raport aux Affaires de Suède, & eu avec eux une longue Conference, ſur la Propoſition que l'on a faite de donner ſatisfaction à la Regence de ce Royaume, ſur l'éclairciſſement par raport aux Bâtimens armez: il s'en eſt ſuivi ce que vous pourez voir par l'Extrait ci-joint, tiré du Journal

 du

du 24. de ce mois. Je vous marquerai en ſon tems ce qui ſe paſſera de plus ſur ce ſujet.

Vous aprendrez des deux Extraits ci-joints, ce que Leurs N. & G. P. ont reſolu le même jour par raport au démêlé touchant la Guinée & l'affaire de Groot Jan; je crois que vous pouriez par proviſion en faire part aux Miniſtres, pour leur donner des preuves de l'équité de Leurs N. & G. P. & de leur déference pour Sa Majeſté.

Leurs N. & G. P. ont auſſi reſolu hier, que l'on envoyeroit des Miniſtres Extraordinaires dans les Cours du Nord, & vous verrez par l'Extrait ci-joint, que tout eſt arrivé conformément à vos précedentes conſiderations.

Vous verrez par ce que l'on vous envoyera de la part de Leurs HH. PP., que les choſes ſont ici en termes d'une rupture ouverte, & que les Anglois en attaquant devant Cadix les Vaiſſeaux de Guerre de l'Etat & les Bâtimens marchands qui étoient ſous leur Convoi, ont engagé Leurs HH. PP. à prendre cette réſolution; ainſi que vous le verrez par l'Extrait ci-joint de la réſolution de Leurs HH. PP. du 24 de ce mois. Le même jour Leurs N. & G. P. ont pris pluſieurs réſolutions par raport à la Flotte de l'Etat, aux Equipages, &c., dont j'ai crû devoir vous communiquer ici le contenu.

Leurs N. & G. P. ſont occupées préſentement à déliberer, pour donner ordre à l'Amirauté d'Amſterdam d'équiper 20. Vaiſſeaux de guerre au de-là des 72., & pour obliger la Com-

Compagnie des Indes, en accordant une prolongation de son Privilege, à fournir 20. autres Vaisseaux de guerre. Outre cela on a formé l'avis ci-joint, pour louer douze bons Vaisseaux dans la Méditerranée. Je finis en vous assûrant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le* 30. *Janvier* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 23. j'ai reçû la votre du 22. de ce mois. J'ai apris avec satisfaction que vous aviez reçû la Lettre secrette que je vous avois écrite huit jours auparavant: J'attends avec impatience le même avis par raport à ma précedente qui étoit aussi secrette, & à mon second Mémoire présenté au Roi. Comme on m'a rendu fort suspect le Bureau de la Poste de Bruxelles, il est nécessaire pour ma tranquillité, que l'on m'informe de tems en tems de la reception de mes dépêches adressées à la Regence ou à Vous. Je crois aussi qu'il seroit à propos, que je fusse éxactement informé des Remarques que l'on fait dans l'Assemblée sur ce que je mande, ce qui me feroit en même tems beaucoup de plaisir, vû l'importance & la délicatesse des Affaires dont je suis chargé. Il faudroit aussi qu'on me fît instruire, par quelque Personne que l'on chargeroit de ce soin, non seulement

des résolutions de Leurs HH. PP., mais aussi des progrès de l'Armement, de la construction des Vaisseaux, du courage de nos Gens de Mer, & autres choses pareilles, sur lesquelles mon ignorance ne peut être que très-préjudiciable.

Il me semble qu'il seroit nécessaire de charger une bonne plume, de refuter sous l'autorité publique le dernier Ecrit de Mr. *Downingh*; car le bon Droit de Leurs HH. PP. n'empêche pas que l'on ait recours à des faux fuyans. La réponse que l'on a faite au Roi d'Angleterre dans le mois d'Octobre dernier ne me paroît point complette, sur tout en ce qu'on n'y parle point de l'Expedition *de Ruyter*, ni du Different par raport aux Vaisseaux la bonne Avanture, & la bonne Esperance. Cependant je l'ai fait réimprimer ici, & j'en ai distribué plus de cent-cinquante parmi les Personnes du premier rang, ce qui fait un bon effet, & a ouvert les yeux à plusieurs qui s'étoient laissez prévenir aux artifices des Anglois. Ceux qui nous sont le plus affectionnez sont généralement d'avis, que Leurs HH. PP. ne doivent point garder le silence sur le dernier Ecrit de Mr. *Downingh*, qu'Elles doivent le faire réfuter; & c'est aussi mon sentiment.

J'ai comme arraché à Mr. de *Lionne* ce qu'il m'a dit aujourd'hui, & que je vous mande & à Mr. le Greffier *Fagel*; je n'en suis venu à bout qu'en me plaignant vivement de la dissimulation avec laquelle on en agissoit avec moi, ce qui inquiétoit fort Leurs HH. PP. & pouvoit être très-préjudiciable à la Cause commune. Sa premiere réponse fut,

fut, que le Roi étant bien informé, que tout ce que j'écrivois, tomboit entre les mains des Espagnols & des Anglois, & qu'il n'y avoit rien de secret dans l'État, sur tout par raport aux choses dont les Ministres de Leurs HH. PP. devoient faire raport; Sa Majesté en étoit très-mécontente & lui avoit expressément défendu de me rien répondre à tout ce que je lui proposerois, sinon qu'il en feroit raport à Sa Majesté, qui me déclareroit Elle-même ses résolutions, lors qu'elle jugeroit qu'il en seroit tems. Je vous prie de donner connoissance de ceci en pleine Assemblée de Leurs HH. PP., & de leur faire considerer en même tems quel tort cela fait à leurs Affaires, sur tout dans une Cour, où l'on se fait un mérite du secret plus que dans aucune autre. Il paroît assez que le Roi a été très-mécontent, puis qu'il a dit qu'on ne pouvoit me dire, que ce que l'on me diroit en présence du Marquis *de Fuentes* & de Milord *Hollis*. Ne seroit-il donc pas possible de ne faire aucune Copie des Lettres que j'écris à Mr. le Greffier; car on est ici fort choqué de ces Copies, & les Esprits sont fort chatouilleux.

J'ai représenté à Mr. de *Lionne* de la maniere la plus attrayante votre Proposition de donner le secours en argent, & je lui ai fait voir combien cela intéressoit peu le Roi, & cependant l'avantage qui en reviendroit. Son Excellence me fit entendre qu'il croyoit qu'on ne pouvoit rien éxiger de plus; que cependant cette Proposition méritoit réflexion, supposé qu'on se contentât du secours en ar-

gent sans éxiger la Rupture. Je lui repliquai que ce seroit changer le Traité & non pas y satisfaire; mais il me répondit qu'en ce cas ma Proposition seroit, comme lors qu'on sert les mêmes mets en changeant seulement la sausse. Ainsi la chose en est restée-là, & j'ai seulement prié Son Excellence de vouloir bien y faire réflexion.

Tout ce que je puis aprendre des forces marines de ce Royaume & de ses armemens, c'est que la Couronne a 32. Vaisseaux de guerre, parmi lesquels il n'y en a point au delà de 50. pieces de Canons, & dont la plûpart sont entre 30. & 40.; il y en a même quelques-uns qu'on auroit de la peine à mettre en Mer. L'intention du Roi est de les augmenter par provision jusqu'à 50., soit en en louant, soit en en faisant bâtir: ceux qui savent l'état des Provinces maritimes croyent que l'on poura trouver assez de Matelots dans le Royaume pour ce nombre de Vaisseaux; mais non pas sans suspendre la navigation des Bâtimens marchands. On pouroit manquer de Canons, mais il sera aisé d'en tirer des Magazins du Roi & même des Villes fortifiées, dont on pouroit les emprunter pour les mettre sur les Vaisseaux, puis qu'il y en a plus de cinq à six mille pieces. Il n'y a à présent que neuf Vaisseaux du Roi en Mer, qui sont dans le Détroit sous les ordres de Mr. de *Beaufort*, & qu'on ne travaille pas beaucoup à l'armement des autres qui sont de côté & d'autres dans les Ports.

Sur les plaintes que Mr. de *Lionne* me fit avec assez de vivacité sur ce que rien ne pou-

voit

voit rester secret, je lui répondis qu'au moins ce qu'il m'avoit dit touchant les Païs-Bas Espagnols étoit certainement resté secret; il me répondit qu'on pouvoit en conclure que je l'avois écrit; cela me donna occasion de remettre cette Affaire sur le tapis, en disant que Leurs HH. PP. ne pouvoient faire aucune Proposition à cet égard; sur quoi il me répondit que l'on n'en feroit aucune de la part de Sa Majesté.

Quant au soupçon que vous paroissez avoir de quelqu'intelligence entre le Roi de France & celui d'Angleterre, au préjudice des Provinces-Unies; je crois qu'il n'en est rien, & que l'on peut être en repos de ce côté-là, du moins jusqu'à présent; mais je ne puis prevoir quel changement le tems peut faire dans les humeurs & dans les choses. Mr. de *Turenne* m'a dit que les intentions étoïent ici aussi bonnes qu'elles étoient sinceres, & que l'on n'oublioit rien pour rétablir la Paix. On regarde les desseins des Anglois comme pernicieux, & l'on sent bien que l'on a intérêt à maintenir Leurs HH. PP.; & l'on entretiendra volontiers le Commerce sur le pied sur lequel il est à présent.

Je suis informé de très-bonne part que l'on a encore dit cette semaine à *Hollis*, que le Roi d'Angleterre devoit penser à s'accommoder, ou que le Roi de France seroit obligé d'éxécuter les conditions de l'Alliance qu'il avoit avec Leurs HH. PP.; j'ai plusieurs raports qui s'accordent sur cela. Rien ne m'inquiéte davantage que les desseins de ces Gens-ci sur les Païs-Bas Espagnols. Il

s'en trouve qui s'imaginent, que si le Roi d'Angleterre leur faisoit sur ce sujet quelque Proposition avantageuse, il pouroit aisément les mettre dans son Parti; mais il me semble qu'il y auroit bien des choses à dire là contre. Dieu veuille que tout réüssisse pour le mieux, & vous conserver long tems pour le bien de l'Etat. Je serai toûjours, &c.

P. S. J'ai vû ici entre les mains de plusieurs personnes mon Mémoire présenté au Roi, imprimé & envoyé d'Hollande, mais fort alteré.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 5. Février 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere en date du 29. du passé, j'ai reçû les deux Lettres que vous m'avez écrites le 30. du même mois, dont l'une étoit pour moi en particulier, & l'autre la Copie de celle que vous écriviez le même jour à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch.* J'ai communiqué la mienne aux Etats de Hollande & de Westfrise, & aux Commissaires de Leurs HH. PP. Vous pouvez être tranquille par raport à toutes vos Lettres précédentes, il n'y en a pas une seule d'égarée.

Vous avez parfaitement bien fait de parer la bote que le Marquis de *Lionne* vous portoit, pour faire accepter dès à présent le Subside

fide en argent, fans obligation d'en venir à la Rupture, ni à préfent, ni après l'expiration des quatre mois; d'autant qu'il faut éviter en toutes manieres toutes nouvelles Négociations, fur tout celles qui peuvent aboutir à quelque changement dans le Traité. Quand on faura réellement en quoi confiftera ce fecours, avec exclufion de Rupture, fur tout par raport au Commerce de part & d'autre, Leurs HH. PP. feront obligées, fuivant le texte du Traité, de déclarer fi elles s'en contentent à la place d'une Rupture.

Les Miniftres de la Cour de France peuvent être affurez, qu'il ne fe fait aucune Copie de ce que l'on m'écrit en particulier, & que l'on ne raporte qu'avec beaucoup de ménagement les chofes qui méritent le fecret, quoi qu'on doive y avoir égard dans les Déliberations pour peu qu'il s'agiffe du bien public.

Nous attendons avec bien de l'impatience ce que Sa Majefté réfoudra, par raport aux fecours qu'elle doit nous prêter par provifion en conformité de l'Alliance; nous ne fommes pas moins impatiens de favoir quel fuccès vous aurez fur le contenu de la Refolution de Leurs HH. PP. qu'on vous a envoyé par la Pofte du 29. du mois paffé. Au refte, Leurs HH. PP. & en particulier Leurs N. & G. P., font de ce côté-ci tout ce qu'il faut pour pouffer la Guerre avec vigueur contre l'Angleterre, & l'obliger ainfi à une Paix honorable. Pour cet effet Elles ont pris des mefures avec ceux de la Compagnie des Indes, ainfi que vous le pourez voir par

la piece ci-jointe N°. 1., & sur laquelle on prendra une résolution finale au premier jour.

De plus, Leurs N. & G. P. ont pris les résolutions ci-jointes N°. 2. & 3. pour l'augmentation des forces navales & des 27. Vaisseaux de guerre, & en même tems pour mieux partager & défendre la navigation dans la Méditerranée. On a déja fait de si bonnes dispositions à cet égard dans la Généralité, qu'il y a lieu de croire qu'on y prendra une conclusion semblable.

Et pour fournir à l'éxécution de ces résolutions, Leurs N. & G. P. ont aujourd'hui accordé les importans consentemens à la Taxe sur les cheminées, à celle sur les passages, à un second deux-centiéme denier, à employer le profit qui reviendra de la reduction des rentes & intérêts à l'amelioration du revenu du quarantiéme denier; enfin au rétablissement de trois Taxes qui avoient été discontinuées, ainsi que vous le pourez voir par les Extraits ci-joints N°. 4. 5. 6. 7. & 8. que je vous envoye pour votre instruction.

La construction des Vaisseaux qui sont commencez n'a pû tant avancer, qu'on puisse en tirer quelque service ce Printems-ci: le gros Vaisseau qui a été si long tems sur le Chantier de Rotterdam poura être bien tôt lancé à l'eau, en sorte qu'il sera en état de sortir du Port vers le mois de Juin ou peut-être plûtôt. Pressé par les affaires dont je suis accablé, je finis celle-ci en vous priant de me croire, &c.

A

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 5. Février 1665.*

MONSIEUR,

Je vous ai importuné il y a quelque tems, à la priere de mes Amis, pour vous recommander leurs intérêts par raport aux Greniers à Sel du Lionnois. Ils me font ſavoir que cette affaire eſt terminée, mais qu'il en reſte encore une qui les intéreſſe, & qui concerne quelques Domaines aliénez; ſur quoi ils ne manqueront pas de vous donner toutes les inſtructions néceſſaires. Je vous prie de leur rendre tous les ſervices qui dépendront de vous; vous obligerez infiniment celui qui ſera toûjours, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire Jean de Witt.

*De Paris le 6. Février 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere en datte du 30. du paſſé, j'ai reçû celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du même mois.

Je ſouhaite de toute mon ame que l'on éxécute courageuſement les bonnes & ſalu-

taires Resolutions que l'on a prises dans l'Etat, & que l'on termine de même les Déliberations qui sont sur le tapis, pour agir avec vigueur contre l'Ennemi, & augmenter le nombre des Vaisseaux de guerre & des forces marines de Leurs HH. PP., dont les Resolutions sont ici universellement aplaudies, & attirent à Leurs HH. PP. les éloges que mérite leur sagesse & leur courage.

On ne m'a point encore fait ici de plaintes, que dans la Conclusion de la derniere Alliance Leurs HH. PP. n'auroient cherché que leur avantage particulier; mais depuis long tems, j'ai eu des raisons de leur ôter cette pensée au cas qu'elle leur fût venuë, & je leur ai fait sentir que la France n'est pas moins exposée que Leurs HH. PP. aux insultes des Anglois, & que cette Couronne n'avoit d'autre moyen de leur faire tête, qu'en s'alliant avec Leurs HH PP., tant qu'elle ne seroit pas plus redoutable en Mer, ce qui ne pouvoit être de quelques années.

Je commence à croire que l'on ne parlera plus de la Proposition par raport aux Païs Bas Espagnols, & j'ai pris certaines mesures qui pouroient bien y avoir contribué; mais cela n'empêche pas qu'on n'en ait la tête remplie, & c'est-là le seul obstacle que nous avons à craindre; il est vrai que la foiblesse de cette Couronne sur Mer est une des raisons qui empêche le Roi de souhaiter une rupture; mais il y a moyen de surmonter cette difficulté, pourvû que Leurs HH. PP. passent en résolution la Proposition dont vous me parlez, de faire équiper 20. Vaisseaux par
l'Ami-

l'Amirauté d'Amſterdam, 20. par la Compagnie des Indes, & d'en armer 32. pour la Méditerranée. Cependant, il s'en trouve qui s'imaginent, qu'il ne ſeroit point de la réputation du Roi, de rompre ou de prendre quelque réſolution qui entraîne une rupture, tant que Sa Majeſté ne ſera point plus puiſſante ſur Mer. D'un côté on eſt fort embaraſſé, & l'on ne voudroit pas donner du ſecours à des Gens qu'on ſe perſuade être très-diſpoſez à s'opoſer aux deſſeins en queſtion; & d'un autre côté ils trouvent, avec raiſon, qu'ils ne peuvent guères refuſer ce ſecours.

J'ai fait part en confidence à Mr. de *Turenne* de ce que vous me marquez dans votre derniere, que vous avez dit en termes aſſez forts à Mr. l'Ambaſſadeur de France; ſon Excellence, qui eſt d'ordinaire fort reſervé, m'avoua qu'il avoit eu des raiſons de trouver que Leurs HH. PP. avoient tort, & qu'il croyoit que dès qu'on obtiendroit du Roi, qu'il travaille par proviſion avec aplication à faire la Paix, qu'il ſeconde les Négociations de Leurs HH. PP. dans le Nord, qu'il déclare aux Anglois qu'il ne ſouffrira pas que la République ſuccombe, & que pendant ce tems-là il ſe mette en poſture ſur Mer, reſtant toûjours fidèlement attaché aux intérêts de Leurs HH. PP., même juſqu'à réſiſter, ſans en venir néanmoins à préſent ou à l'avenir à une rupture ouverte, on n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre; ſur tout puis que l'Expédition de *de Ruyter*, qu'on avoit fait partir ſans en donner part au Roi de France, étoit la cauſe de cette Guerre. Je lui répondis, qu'il s'a-

giffoit feulement d'éxaminer fi l'on avoit eu tort de fe conduire ainfi, ce qu'on ne pouvoit dire; outre que l'on avoit communiqué les Ordres qu'on lui avoit donnez, & qu'on ne pouvoit nier que le Roi eût aprouvé ces Ordres. J'ajoûtai quelques autres raifons paralleles, auxquelles ce Seigneur ne répondit autre chofe, finon, qu'on n'avoit aucun fujet de fe plaindre; mais enfin il en vint jufques à dire, qu'il croyoit bien que le Roi ne feroit aucune difficulté d'en venir à une rupture, s'il étoit fur Mer dans une fituation à le faire avec honneur. Vous pouvez croire que tout ceci doit être du dernier fecret & vous en fentez affez les raifons. Je fuis, &c.

Copie de la Lettre du 6. Février 1665. à l'adreffe de Mr. le Greffier *Ruyfch.*

*De Paris le 6. Février 1665.*

Tout ce que l'on peut aprendre des preparatifs & des deffeins des Anglois par les nouvelles que l'on reçoit ici de Londres, fe reduit à ceci.

Le Roi d'Angleterre feroit affez difpofé à entendre des Propofitions de Paix; mais le Duc d'*Yorck* avec la plus grande partie du Confeil font pour la Guerre, & les chofes font felon eux dans une fituation à ne pouvoir en fortir fans repandre du fang. On eft fort occupé à raffembler, tant des Informations de *Holmes*, que d'ailleurs, tout ce qui peut fervir à prouver que les Hollandois, ainfi

ainsi qu'ils le prétendent, ont été les agresseurs, & que l'on doit considerer la prise des Bâtimens Hollandois, comme l'effet de justes répresailles pour des pertes soufertes.

On se flate que le Roi de France amusera Mr. *van Beuningen* avec des Promesses générales, jusqu'après la premiere Bataille, qui ne manquera pas de se donner au commencement de cette année, ou au commencement de Mars, d'autant que les Amiraux assurent que les Flottes seront si considerables, qu'on ne poura pas douter du succès, & qu'alors les secours de la France ne seront pas tant à craindre.

Il y a un dessein sur l'Isle de Texel, & pour empêcher la jonction des Flottes.

On est dans l'impatience d'aprendre, comment l'on prendra en Hollande les Propositions des Deputez de Zélande, s'ils pouront faire quelque chose en faveur du Prince d'*Orange*, & si cela ne donnera pas lieu à quelque mesintelligence.

Les Commissaires de la Flotte ont fait un raport fort avantageux de l'état où elle se trouve, & ils ont proposé de louer quelques Bâtimens marchands.

On n'ose diviser la Flotte, quoique les Ecossois & ceux du Nord de l'Angleterre demandent une Escadre.

*Du* 10. *du même mois.*

Le Chancelier a tâché de démontrer au Roi par plusieurs raisons, que par le moyen de la Guerre on ôtera aux Hollandois le Commerce & la Navigation qui passeront aux An-

Anglois; qu'il feroit aifé de troubler leur Commerce en enlevant leurs Bâtimens marchands, & en bloquant leurs Ports, ce que l'on feroit fans peine après la premiere rencontre générale, du fuccès de laquelle on ne pouvoit douter, pour peu qu'on réünît toutes les forces marines de l'Angleterre. Qu'à la verité les Anglois ne pouront fe défendre dans les Indes; mais que lors que les chofes auront réüffi en Europe, comme il y a lieu de l'efperer, on trouvera facilement les moyens de réparer les pertes qu'on fera de ce côté-là, fur tout, puis que l'on peut fe fervir dans les endroits éloignez des nombreufes & puiffantes Colonies Angloifes que l'on a dans l'Amerique. Que les Anglois pouroient même profiter des progrès que les Nations neutres feroient dans le Commerce pendant la Guerre, par des moyens dont il indiquoit quelques-uns. Qu'en envoyant une petite Efcadre du côté du Cap de bonne Efperance, après l'éxécution des premiers Projèts en Europe, on pouroit y éxécuter quelque entreprife avantageufe. Qu'il falloit mettre les Barbades en fûreté contre les entreprifes des Hollandois; mais qu'avant de rien faire de ce côté-là, il falloit attendre des nouvelles de *de Ruyter*.

Mr. *Hollis* paroît mécontent de ce que les François s'intereffent tant pour les Hollandois.

Les Ecoffois murmurent terriblement; leur Royaume eft plein de Sectaires & de Mécontens, & les déteftables confeils du Chancelier

celier pouroient bien être cause de la perte du Roi & de la sienne propre.

La Cour s'imagine, qu'après la premiere Bataille, elle poura diminuer sa Flotte d'un tiers, & que pendant l'Hiver elle ne sera obligée d'en entretenir qu'un tiers.

La Ville de Londres a présenté Requête, demandant d'être déchargée de la Taxe pour le Subside, & qu'on lui donne des sûretez pour le remboursement des sommes qu'elle a prêtées.

On envoyera une Escadre pour renforcer l'Escadre qui est dans la Méditerranée, tant pour reparer la perte des trois Vaisseaux, que pour éxécuter quelque entreprise considerable.

Le Vaisseau du Commandeur *Allen* a donné contre un écueil, le Phenix & le Soleil ont été brisez.

Les Républicains d'Angleterre sont dans l'agitation, ils ont de grandes correspondances & de vastes desseins.

*Du* 12. *du même mois.*

On commence à murmurer ouvertement en Ecosse contre les Episcopaux, on y a blessé à mort un de ces hommes qui enrôlent par force; on craint fort quelque émotion dans ce Royaume.

On fait courir le bruit dans Londres, qu'il y a beaucoup de mécontentement & de mésintelligence en Hollande.

La Cour est dans la plus grande irrésolution du monde, & ne sait si elle veut la Paix ou

ou la Guerre. Le Duc d'*Yorck* & le Chancelier pouroient bien commencer à craindre les Ecoſſois & les Sectaires. L'Ambaſſadeur de Hollande a eu une Audience favorable. On envoyera à *Allen* un renfort de ſept ou huit Fregates.

Mr. *Hollis* a fait demander, que l'on ne permît pas que les Armateurs Hollandois conduiſiſſent leurs priſes à *Dunkerque*; mais ſon Secrétaire a eu de Mr. de *Lionne* une réponſe aſſez déſagréable.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 12. *Février* 1665.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 5. du courant, j'ai depuis reçû les deux votres, dont l'une étoit une Copie de celle que vous avez écrite à l'adreſſe de Mr. le Greffier *Ruyſch*.

Conformément aux Réſolutions des Etats de Hollande & de Weſtfriſe que je vous ai envoyées, on a projetté le même jour 5. dans la Généralité, & le lendemain paſſé en réſolution par forme de reſomption, ce dont je vous envoye Copie, par raport à l'augmentation des forces de l'Etat par Mer & par Terre. Nous en eſperons de ſalutaires effets ſous la bénédiction du Tout-Puiſſant. On eſt réſolu de régler ces Affaires de la part de Leurs N. & G. P., de maniere que cette Pro-

Province payera pour sa part des vingt-quatre tonnes d'or mentionnées dans ladite Résolution, quatorze tonnes d'or qui seroient employées pour l'Armement ici & dans la Méditerranée, sans que les Colleges de l'Amirauté dans cette Province, qui sont chargez de ces Armemens, soient obligez d'attendre le Contingent des autres Provinces & de compter envain dessus, comme cela est souvent arrivé; que les six autres Provinces seront chargées, pour satisfaire à leur Contingent dûëment réparti, de fournir à l'entretien des Troupes de Terre, tant Infanterie que Cavalerie, que l'on doit lever pour augmenter les forces de Terre. Vous savez qu'il y a déja plusieurs années que la Province de Hollande a tenté inutilement de faire suivre ce Plan.

Mrs. van *Amerongen* & *Ysbrandts* ont été choisis pour être envoyez dans le Nord, sçavoir, le premier à la Cour de Dannemark & l'autre à celle de Suède. Cependant il se passera au moins trois semaines avant qu'ils puissent partir, parce qu'il faut qu'ils fassent auparavant un tour dans leurs Provinces. Me raportant du reste à ce que l'on vous écrit aujourd'hui de la part de l'Etat; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*Sans datte.*

MONSIEUR,

Ayez la bonté de déchifrer la Lettre sui-

ſuivante. Ceci vient de bonne part de chez Mr. *Hollis*. Je ſuis, &c.

*Quem noſti.*

*Quæſo hoc nemo ſciat mortalium.*

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 13. *Février* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 6. de ce mois, j'ai reçû la votre du 5. par laquelle j'aprends avec une joye inexprimable les bonnes & vigoureuſes Réſolutions que Leurs N. & G. P. ont priſes, & auxquelles la meilleure partie des autres Provinces ont déja aquieſcé, & que les autres ſuivront ſelon toutes les aparences. Cet avis s'accorde parfaitement avec les nouvelles que le Roi & les Miniſtres en ont reçûës; cela donne tant de poids aux Affaires de Leurs HH. PP., qu'il y a lieu d'en attendre des effets qu'on ne pouvoit payer aſſez cher. Dieu veuille que les ſuites ſoient accompagnées du même courage juſqu'à l'éxécution, c'eſt ce que l'on ſouhaite ici généralement, & c'eſt la ſeule choſe dont les Anglois tâchent de faire douter, pour décrediter nos affaires.

Je ne puis vous dire combien je ſouffre ici de ce que rien ne peut être ſecret de tout

ce

ce que l'Etat fait; mais les intérêts de Leurs HH. PP. en fouffrent encore plus que moi. J'ai apris avec plaifir le foin que vous prenez, que rien de ce que je vous écris, ne foit divulgué.

Autant que j'en puis juger par ce qui m'eft revenu de divers endroits, & par les difcours que le Maréchal de *Turenne* m'a tenus encore cette femaine, cette Cour-ci ne fouhaite rien tant que de faire la Paix entre la République & le Roi d'Angleterre, fans être obligée de fe déclarer conformément à l'Alliance; c'eft pourquoi, fi l'Angleterre acceptoit la Médiation, van *Beuningen* infifteroit long tems envain fur une réfolution finale; on continueroit à me dire que les Etats Généraux devoient être certains que le Roi les affiftera, fi l'on ne peut tomber d'accord d'un Accommodement qui les fatisfaffe; & qu'ainfi on doit admettre tout ce qu'on allegue pour s'éxempter d'éxécuter l'Alliance, & aprouver leur conduite dont il efpere un bon effet, fans infifter fur l'éxécution de ce Traité au préjudice des intérêts de la France.

Je réponds à cela, que le grand intérêt du Roi confifte à donner des preuves à Leurs HH. PP., à fes autres Alliez, & à toute la Terre, de la folidité de fes Promeffes. Je réfute tout ce qu'on allegue pour obfcurcir la clarté des prétentions de Leurs HH. PP. & de ce qu'Elles éxigent du Roi, & je demande qu'on me propofe tout ce que l'on croit de concluant contre nous, offrant d'y répondre, comme j'ai fait à l'objection que l'on me faifoit, que nous n'avions pas communiqué

qué entierement les Ordres donnez à *de Ruyter*; fur quoi j'ai écrit les Lettres ci-jointes à Mr. de *Turenne* & à Mr. de *Lionne*. Je vous les envoye, afin de favoir fi vous jugez qu'il y ait quelque chofe à y ajoûter, d'autant que Mr. de *Turenne* ne paroît pas encore convaincu. J'ajoûte à tout cela, & je tâche d'inculquer, que fi les Anglois font la Paix fans que le Roi de France fe foit déclaré conformément à l'Alliance, ils auront remporté la plus grande Victoire qu'ils pouvoient defirer; puis qu'ils auront mis les chofes entre la France & les Provinces-Unies dans une telle fituation, qu'à l'avenir ni l'un ni l'autre ne poura plus faire fonds fur cette Alliance, ni fur aucune autre que l'on pouroit faire; en forte qu'ils pouront infulter l'un ou l'autre féparément & faire tout ce qu'ils voudront, fans qu'on puiffe dire que cela intéreffe l'Allié. Que tout bien confideré la derniere Alliance défenfive n'avoit en vûë que l'Angleterre, qui peut auffi bien attaquer par Mer ce Royaume-ci que les Etats de Leurs HH. PP.; & que cependant la France feroit moins en état de leur faire tête, tant que fa Marine ne fera pas dans une autre fituation. Je repréfente en même tems qu'auffitôt que Sa Majefté aura pris une bonne Réfolution, on verra infailliblement les Alliez de Leurs HH. PP. époufer leur querelle, ce qui rendroit la Paix infaillible, fans que les Anglois puiffent en témoigner le moindre mécontentement; puis que le Roi fe fera trouvé obligé par fa parole donnée de prendre ce Parti, ce qui attachera pour toûjours

Leurs

Leurs HH. PP. à cette Couronne & à ses intérêts.

Je rapelle continuellement à ces Messieurs ce que je leur ai dit des dangereux Projèts des Anglois; je leur fais voir quelles sont les puissantes forces de l'Etat & les vigoureuses Résolutions de Leurs HH. PP.; je ne manque point de faire usage de ce qu'a dit Mr. *Downingh*, que les Maximes de l'Angleterre ne vouloient pas que l'on souffrit que la France se rende puissante par Mer; le mépris que les Anglois ont du peu de force marine de Sa Majesté, & l'impossibilité qu'il y a à éviter des pertes considerables dans le Commerce & la Navigation, en embrassant une Neutralité. On écoute volontiers toutes ces raisons, & il semble même que Mr. de *Lionne* craint sur tout le préjudice où l'on s'exposeroit, si les choses s'accommodoient sans avoir satisfait aux obligations de l'Alliance; il sent aussi l'intérêt qu'a le Roi à tenir sa parole: mais toutes les fois que *van Beuningen* parle de rester perpetuellement dans les intérêts de la France, on ne manque pas de secouer la tête, ou de s'écrier; Oh! si cela se pouvoit! Ce qui est facile à comprendre, quoique je feigne de ne le pas remarquer. Je verrai avec le tems quelles seront les suites de tout ceci, & du reste je ne négligerai rien de ce qui sera de mon devoir. Je suis, &c.

A

A Mr. le Comte DE LIONNE.

*A la Haye le 7. Février 1665.*

MONSIEUR,

*Je vous supplie de ne trouver pas mauvais, que j'ajoûte trois motifs à ce que j'ai dit dans notre conversation d'hier, sur le sujet de la communication des Ordres sur lesquels le Vice-Amiral* de Ruyter *a agi aux Côtes d'Afrique; ils ne serviront qu'à vous faire ressouvenir, que la communication desdits Ordres a été faite au Roi de bonne heure, & que Sa Majesté a vû équiper dans nos Ports & Terres une Flotte prête pour faire voile plusieurs mois durant, qui devoit agir en conformité d'iceux, & qu'on croyoit la seule qui les devoit éxécuter, sans que Sa Majesté ait fait alleguer un seul mot de ce que cela ne se devoit, pour éviter les inconveniens que l'éxécution desdits Ordres pouroit attirer; qu'au contraire la principale raison que Sa Majesté fit valoir, étoit, que lesdits Etats n'y auroient point de préjudice,* de Ruyter *étant allé vers la Guinée. Vous tirerez aisément de ceci les conclusions qui servent à la justification entiere de mes Maîtres. Je vous supplie très-humblement d'être favorable à leur bonne Cause, & s'il y reste quelque chose à remarquer dans leur conduite qui demande l'éclaircissement, je ne demande qu'à être écouté, & je ferai paroître qu'il n'y a rien de plus juste que leur Cause. Je suis & serai toute ma vie avec beaucoup de respect & de zèle, &c.*

A

A Mr. le Prince DE TURENNE.

*A Paris le 6. Février 1665.*

MONSIEUR,

*Je supplie votre Altesse de prendre en bonne part, que mes soins paroissent un peu importuns, quand il s'agit de défendre la justice & la sincerité des Actions de mes Maîtres, contre les imputations que vous pouriez estimer dignes d'être considerées; la grande & très particuliere estime qu'ils ont pour votre Altesse, & l'honneur qu'ils mettent à voir leur conduite approuvée d'elle, outre que le bien de leurs Affaires me les rend nécessaires, & même dans un point qui est si considerable, comme celui dont votre Altesse m'a fait l'honneur de m'entretenir ce matin; je disois alors à votre Altesse, que l'envoi du Vice-Amiral* de Ruyter *aux Côtes Occidentales* d'Afrique *avec les Ordres qu'il y a éxécutez, ne peut être accusé d'aucune injustice, ni de contravention au Traité* d'Angleterre, *& je me persuade, si votre Altesse veut prendre la peine de lire ce que j'ai touché sur ce point dans ma premiere Proposition au Roi, elle demeurera d'accord de cette vérité; outre que les paroles dudit Traité, qu'on ne punira point d'autres que les Contrevenans, marquent assez que la punition des Contrevenans peut être faite par la Partie lézée; puis qu'il y auroit de l'absurdité à faire cette restriction & point d'autres, si l'on devoit s'adresser à la Justice du Pais des Contrevenans, qui n'auroit garde de*

*punir les Auteurs. Mais ce n'est pas de quoi Messeigneurs les Etats font leur Capital : les hostilitez ouvertes, éxercées par deux Flottes dans une Guerre formelle contre leurs Sujets, en deux quartiers du monde; toute une Province prise en* Amerique; *trois Forts & plusieurs Navires pris en* Afrique; *les instances faites pour la restitution éludées en* Angleterre, *par des paroles générales; & une troisiéme Flotte équipée pour poursuivre ce dessein, font la justification de l'envoi dudit* de Ruyter, *& doivent faire admirer, selon moi, la modération & la retenuë dont les Etats en ont usé dans les Ordres qu'ils lui ont donnez.*

*Mais j'ai remarqué, que votre Altesse n'a pas tant desiré l'éclaircissement sur cela, que sur ce qu'on pourroit trouver à redire en la communication qui a été faite au Roi desdits Ordres; je ne repeterai pas ce que j'ai dit sur ce sujet, mais j'y dois ajoûter, que les Ordres en conformité desquels* de Ruyter *a agi, ont été communiquez au Roi, & que Sa Majesté a vû équiper en nos Ports, & y tenir prête pour prendre Mer plusieurs mois durant, une Flotte qui devoit agir selon iceux, & qu'on croyoit la seule qui les devoit éxécuter, sans que jamais Sa Majesté ait fait avancer aucun scrupule sur l'étenduë desdits Ordres; mais de plus, le Roi ayant vers le mois de Novembre exhorté lesdits Seigneurs Etats à retenir leur Flotte dans leurs Ports, tant s'en faut que Sa Majesté ait fait dire aucun mot, que cela se devoit pour les inconveniens que l'éxécution desdits Ordres pouvoit attirer; qu'au contraire la principale raison que Sa Majesté fit alleguer, étoit, qu'il n'y auroit point*

*de préjudice en la retention de ladite Flotte*, de Ruyter *étant allé vers la* Guinée. *Votre Altesse tirera aisément de ceci les conclusions qui en doivent, & qui servent à la justification entiere de mes Maîtres; je vous supplie de vouloir continuer à favoriser leur bonne Cause. Je suis, &c.*

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 19. *Février* 1665.

MONSIEUR,

La derniere que je vous ai écrite étoit du 12. du courant. J'ai reçû vos trois Lettres du 13. suivant. Le dernier article de la Copie de celle que vous avez écrite à l'adresse de Mr. le Greffier, donne lieu de bien esperer sur ce dont on attend ici les effets il y a long tems, & avec impatience. On est ici content au dernier point de votre vigilance & de votre aplication; je trouve que les Lettres que vous avez écrites à Mrs. de *Turenne* & de *Lionne*, contiennent en peu de mots & clairement tout ce que l'on peut dire sur cette Affaire, & que tout ce que vous y dites est concluant.

Je trouve dans les nouvelles d'Angleterre plusieurs choses fort instructives; c'est pourquoi je vous suis d'autant plus obligé de m'en avoir fait part.

Quoi que l'on s'attende que le Roi de

France s'aquittera de ses obligations, conformément à l'Alliance; cependant Leurs HH. PP. agissent comme si elles devoient agir seules, & mettent leur confiance en la Grace de Dieu, quoi que les Anglois puissent dire de leurs projets.

Leurs HH. PP. ont aprouvé avant-hier ce qui avoit été concerté avec la Compagnie des Indes, comme vous verrez par la Résolution ci-jointe; sur quoi Mrs. les Conseillers députez ont d'abord donné les Ordres, pour presser autant qu'il sera possible l'Armement dont cette Compagnie s'est chargée.

Toutes les Provinces prennent, graces à Dieu, les choses également à cœur, & elles ont mis ordre à ce que les Contingens soient payez plus éxactement que par le passé.

On attend tous les jours Mrs. les Députez de Zeelande qui ne sont pas encore arrivez; mais je ne sache pas qu'ils ayent aucune Instruction qui concerne le Prince d'*Orange*: quoi qu'il en soit, il me semble que les dispositions des Provinces sont telles, que cela ne pouroit avoir aucune suite facheuse, ni donner lieu à aucune mésintelligence.

On a fait un accord avec Mr. *Silverkroon*, sous l'approbation de Leurs HH. PP., moyennant 140000. Ryxdaldres; mais on lui a déclaré bien expressément, qu'il ne falloit pas esperer cette approbation, à moins que le Roi de Suède n'accomplisse réellement de son côté contre les Anglois les conditions de l'Alliance; on doit en dresser au premier jour une convention par écrit, qui sera signée & ensuite ratifiée de part & d'autre.

J'ai

J'ai inſtamment recommandé aux Clercs de Mr. le Greffier *Ruyſch* de vous envoyer, ou à Mr. *Boreel*, pour épargner une double dépenſe, toutes les Réſolutions qui concerneront l'Armement, la conſtruction des Vaiſſeaux, les Conſentemens, &c. & toutes les Lettres des Provinces, des Amirautez, &c. que l'on recevra de tems en tems ſur ces matieres, eſperant que par ce moyen vous ſerez éxactement informé de tout.

J'ai eu aujourd'hui une longue Conference avec Mr. d'*Eſtrades*, au ſujet de vos Négociations; il m'a fait part d'une Dépêche du Roi, expédiée au moment que la Poſte alloit partir de Paris, & qui contient que Mr. de *Ruvigny* a fait ſon Raport; ſur quoi le Roi avoit réſolu d'envoyer deux Ambaſſadeurs Extraordinaires, & même un Prince au Roi d'Angleterre, pour preſſer ce Prince de faire la Paix avec la République, & qu'en même tems il avoit été réſolu, que ſi l'on ne pouvoit y engager ce Roi, même avant que les Flottes miſſent en Mer de part & d'autre, le Roi de France s'expliqueroit ſur l'éxécution de l'Alliance à la ſatisfaction de Leurs HH. PP.

J'ai repreſenté vivement à Mr. d'*Eſtrades* que cette Réſolution n'étoit pas ſatisfaiſante; que le Traité portoit expreſſément, que nonobſtant ces bons offices, & pendant qu'on les mettroit en œuvre, on étoit obligé de donner les ſecours promis; qu'il ne dépendoit point à préſent de Sa Majeſté de décider ſi cette conduite étoit plus utile & plus convenable ou non aux intérêts de Leurs HH.

 PP.

PP. que les fecours effectifs; que Leurs HH. PP. avoient un Droit aquis auquel elles pouvoient renoncer ou en relâcher, fi elles le jugeoient à propos; mais que tant qu'elles ne le faifoient pas, & qu'elles éxigeoient au contraire un prompt & réel fecours, le bruit d'une Ambaffade éclatante ne pouvoit mettre Sa Majefté à couvert du blâme d'avoir manifeftement contrevenu au Traité, & des fuites dangereufes qui pouroient en arriver, au cas que Sa Majefté ne donnât pas ces fecours fur le champ. J'ai auffi reprefenté à Son Excellence les raifons que Leurs HH. PP. avoient, de ne pas être contentes de ce qu'on ne leur accordoit pas en votre Perfonne ce qu'on a coûtume d'accorder à un Allié dans de pareilles circonftances, fur tout un accès libre auprès de Sa Majefté & de fes Miniftres autorifez pour cela; que vous aviez bien de la peine à voir deux fois par femaine Mr. de *Lionne*, & qu'ordinairement vous ne lui parliez qu'une fois, le jour du départ de la Pofte; qu'on n'agiffoit pas confidemment avec vous; qu'on vous écoutoit, & que pour toute réponfe on vous promettoit d'en faire raport; qu'on déclaroit bien en général qu'on travailloit pour Nous en Angleterre, & qu'on apuyoit nos intérêts en Suède & en Dannemark, mais qu'on ne vous communiquoit aucun des Ordres & des Inftructions qu'on envoyoit à cet effet dans le Nord & en Angleterre; encore moins les Propofitions qu'on faifoit faire au Roi d'Angleterre & ailleurs, ou les réponfes qu'on y faifoit: que cependant cela fe de-

vroit

vroit raiſonnablement & conformément à l'Alliance; que celui qui travailloit pour ſon Allié, ou apuyoit ſes intérêts, devoit n'y travailler ou ne les apuyer que ſuivant le deſir & l'intention de cet Allié, & par conſéquent en concerter préalablement avec lui; que chacun connoiſſoit mieux que qui que ce fût ſes propres Affaires, & que ſon avis devoit l'emporter ſur tout autre, &c. Je priai enſuite Mr. l'Ambaſſadeur de vouloir en écrire conformément à ce que je lui diſois, afin que le Roi comprît que l'on n'eſt point du tout ſatisfait ici des réſolutions & des délais de Sa Majeſté; & que l'on ne pouvoit même regarder cette Ambaſſade, ſans les ſecours effectifs, que comme un manquement à l'éxécution requiſe de l'Alliance; que cela ne manqueroit pas d'avoir de mauvaiſes ſuites, ſur leſquelles je m'étendis beaucoup, & je priai Son Excellence de contribuer à diriger les choſes, de maniere qu'on prévienne tous ces inconveniens en fourniſſant un prompt ſecours, qu'on agiſſe avec vous avec plus de confiance, en ne faiſant rien que de concert, en prenant votre avis & en vous communiquant les Réſolutions de Sa Majeſté ſur nos Affaires, les Ordres qu'elle envoye ſur le même ſujet à ſes Miniſtres dans les Cours étrangeres, & les réponſes qu'Elle en reçoit, ou le ſuccès qui peut s'en être ſuivi. Toute la réponſe que je pûs en tirer fut, que Son Excellence n'étoit pas inſtruite ſur la plûpart des choſes dont je lui parlois, & que du reſte elle s'en raportoit aux réponſes que l'on vous donnoit de la part du Roi; que néanmoins

elle se chargeoit d'en écrire *in amplissimâ formâ*; mais qu'elle me prioit de vous informer de mon côté de tout ceci, afin que ses Dépêches ne contiennent, que ce sur quoi vous insistez de votre côté, & qu'on ne l'accuse pas de se mêler de choses sur lesquelles on ne le presseroit pas ici. Ainsi celle-ci sera pour vous informer de tout. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

*A la Haye le 19. Février 1665.*

MONSIEUR,

J'ai communiqué à Leurs N. & G. P. & ensuite à Leurs HH. PP. ce que vous m'avez écrit ci-devant, & encore par la derniere Poste, touchant quelques Troupes qui pouroient passer au service de l'Etat sous la conduite d'un Général de distinction. Je n'ai trouvé aucune disposition ni d'un côté ni d'autre, à prendre au service de l'Etat des Troupes étrangeres. J'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vous en donner avis, afin qu'on ne fasse pas tort à la Personne que cela intéresse, en la tenant en suspens. Je me raporte du reste à ce que l'on a écrit amplement à Mr. *van Beuningen*, & je suis, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 20. *Février* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 13., j'ai reçû la votre du 12. du courant avec toutes les piéces annexes. J'y ai vû avec plaifir que les autres Provinces ont aquiefcé avec promptitude aux vigoureufes Réfolutions que Leurs N. & G. P. ont prifes avec tant de fageffe pour la défenfe de l'Etat; je ne manque point de repandre ces bonnes Nouvelles par tout où je les crois néceffaires; & je remarque qu'il n'y a perfonne à qui elles ne faffent plaifir, & l'on regarde avec admiration la valeur & la bonne conduite de ceux qui font au Gouvernail, & les grandes Forces de l'Etat. Dieu veüille que le fuccès y réponde, & que les Armes de l'Etat méritent fa bénédiction dans une Caufe auffi jufte.

Au refte, je fuis très-faché que toutes mes peines jufqu'à préfent n'ayent eu aucun effet, par raport à l'accompliffement des conditions de l'Alliance; je vous prie de croire & de perfuader Leurs N. & G. P. qu'il n'y a point de ma faute, jamais je n'ai pris aucune affaire autant à cœur, tant parce que les Ordres de Leurs HH. PP. font précis, que parce que je fens qu'il y va du bien de la Patrie. Il me femble qu'il ne feroit pas difficile de perfuader à de *Lionne*, que l'on doit

nous accorder le secours en argent; *Ruvigny* m'a dit qu'il croyoit qu'on l'accorderoit; mais *Turenne* dit qu'il n'en croit rien, jusqu'à-ce qu'on ait vû de quelle maniere on regardera l'Ambassade du Duc de *Verneuil*, & il insiste toûjours sur son objection, qu'il tire du défaut de communication, non qu'il prétende qu'on puisse pour cela refuser d'accomplir le Traité, mais pour avoir un prétexte pour gagner du tems.

J'ai eu avant-midi un entretien de deux heures entieres avec Son Excellence sur les Affaires de ma Négociation, & je crois que de ma vie je n'ai réfuté une objection avec plus de clarté que j'ai réfuté celle qu'il m'a fait; cependant j'ai le malheur de ne pas réüssir comme je le souhaiterois. Au reste, le bruit général, auquel on ne s'opose pas à la Cour, est que le Roi se joindra à Leurs HH. PP.; mais je crains que l'Ambassadeur d'Angleterre n'ait écrit la vérité, lors qu'il a mandé, ainsi que je vous en ai donné avis, que le Roi de France n'assisteroit pas Leurs HH. PP. si le Roi d'Angleterre prêtoit les mains à un Accommodement. Je suis & serai toûjours, &c.

P. S. J'ai été détourné aujourd'hui par tant d'accidens imprévûs, que je n'ai pû trouver le tems de faire copier la Lettre que j'écris à Mr. le Greffier. Je vous prie d'excuser pour cette fois.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 26. Février 1665.*

MONSIEUR,

La Poste partie le 20. de Paris n'est arrivée ici qu'aujourd'hui à midi; cependant, Leurs N. & G. P. qui se sont rassemblées hier ont encore pris, aussi-bien que Leurs HH. PP., sur votre Lettre à l'adresse de Mr. le Greffier, la Résolution * que l'Etat vous enverra sans doute aujourd'hui; ce qui vous donnera lieu de faire valoir, auprès de Sa Majesté, l'ardeur avec laquelle l'Etat agit dans cette occasion. On regarde ici les délais de la Cour de France, comme une Contravention manifeste au cinquiéme Article du Traité d'Alliance, ce qui fait sur les Esprits une très-mauvaise impression, que l'on ne poura détruire qu'en fournissant promptement les secours auxquels on est obligé.

Du reste, je me raporte à ce que Leurs HH. PP. vous écriront directement, & à ce que l'on vous envoyera de leur Greffe selon la coûtume. Je n'ai rien à ajoûter, sinon que j'aï reçû votre Lettre du 20. & que je suis, &c.

D 6 A

* Voyez les Résolutions secretes. *La Résolution du Jeudi 26. Février 1665.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 27. Février 1665.*

MONSIEUR,

Une Personne très-affectionnée pour l'Etat, m'a informé que l'on avoit avis ici de bonne part que l'on imprimoit à Amsterdam quelques Piéces du Procez de Mr. *Fouquet*, où, comme on croit, Mr. le Chancelier, Mr. *Colbert* & quelques autres Seigneurs pouroient être attaquez. Il est certain que cela ne peut être agréable au Roi; j'en ai aussi eu quelque vent de la part du Chancelier, ou d'une Personne à qui il avoit fait des plaintes. On croit que c'est *Elzevier* qui fait cette Edition, si l'on en veut savoir quelque chose de certain, il n'y a qu'à s'en informer à Mr. Wicquefort; mon sentiment seroit qu'on arrêtât cette Impression, & qu'on publiât que l'on m'avoit conseillé de faire cette Remontrance.

On m'a encore recommandé de la part de Mr. de *Turenne*, l'Affaire de Mr. le Marquis *de Montpouillan*, & l'on voudroit que celui qui est autorisé de sa part pût s'adresser à vous-même, & demander votre avis & votre Protection, que je vous prie de lui accorder.

Mr. de *Thou* qui est ici entierement dévoué à nos intérêts, intercede pour son Chapelain qui est si connu & qui a été ci-devant

devant en prison, en sorte qu'on lui accorde l'Expectative de la premiere Prébende de Mastricht qui viendra à vaquer. Le Roi m'a recommandé autrefois la même chose; on renouvelle aussi de tems en tems les recommandations en faveur de ceux de Malte. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 27. Février 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere en date du 20. du courant, j'ai reçû la votre du 19.

On ne peut point répondre avec quelque fondement à tout ce que vous me marquez avoir dit très-naturellement à Mr. le Comté d'*Estrades*, par raport au peu de confiance & de satisfaction que je trouve à cette Cour-ci, comme Ministre de Leurs HH. PP., sur tout ce que je propose; il faut cependant en excepter le libre accès auprès du Roi qui ne m'a jamais été refusé. Cela n'a pas empêché que Mr. de *Lionne* m'ait reproché ce que Mr. d'*Estrades* lui en a écrit, comme s'il avoit quelque raison de n'être pas content que vous soyez ainsi *échauffé sans raison*, ce sont ses termes. Ce qu'il me dit de plus essentiel est, qu'il sembloit que vous ne croyez pas que ce que Mr. d'*Estrades* vous avoit dit de l'envoi d'une Ambassade considerable pour

moyenner un Accommodement & des autres intentions du Roi à l'avantage de Leurs HH. PP., méritât la moindre attention. Que Leurs HH. PP. vouloient que tout se fît sur le champ comme elles le vouloient, ou qu'aussi-tôt elles se récrioient qu'on ne pouvoit rester d'accord: que Sa Majesté agissoit sincerement, & qu'Elle étoit dans des dispositions très-favorables à Leurs HH. PP., & que le tems & les preuves qu'on en auroit le feroient voir, à moins qu'on ne donnât sujet de changer de mesures: qu'on vouloit que le Roi communiquât tout ce qu'il écrivoit, & les Ordres qu'il donnoit par raport aux Affaires de Leurs HH. PP.; mais que cela ne se pouvoit sans leur faire le plus grand tort, puis que d'abord tout ne manqueroit pas de devenir public: Qu'éxiger les secours avec tant de précipitation, étoit presser le Roi de se déclarer à contre-tems contre l'Angleterre, au préjudice des vûës qu'il avoit en envoyant une Ambassade pour faire la Paix: Que (ce que je vous prie de remarquer) on feroit demain la Paix avec l'Angleterre, le troisiéme jour Sa Majesté Britannique se joindroit à l'Espagne, & le quatriéme jour Leurs HH. PP. en feroient autant. Comme j'avois allegué que Leurs HH. PP. avoient usé de la confidence qu'elles demandoient, en communiquant ce qui concernoit la France; Son Excellence me demanda si l'on avoit communiqué les Ordres qu'avoit l'Ambassadeur de Leurs HH. PP. en Espagne, de s'informer quelle Alliance la Cour de Madrid voudroit faire avec Leurs HH. PP.; je lui répon-

répondis que je n'avois aucune connoiſſance de cela; mais que je ſavois que dès que l'Angleterre s'uniroit avec l'Eſpagne, Leurs HH. PP. ne manqueroient pas de s'unir avec la France, parce qu'une de leurs Maximes invariables étoit d'agir de concert avec cette Couronne-ci dans toutes les Affaires importantes. Tout ce que cela produiſit fut, qu'on me pria de ne point mander cet entretien, afin de ne donner aucune défiance des bonnes intentions de Sa Majeſté. Mr. de *Lionne* ajoûta, qu'il avoit apris que Mr. *Downing* inſinuoit à la Haye que l'on pouroit s'entendre, ſi un Tiers ne s'en mêloit pas; comme j'avois donné à entendre, ſans ſavoir, ce que Mr. *Downing* diſoit, qu'il pouroit arriver que les Anglois en vinſſent-là, Son Excellence ſe ſervit d'un Proverbe Eſpagnol, qui eſt, que *le Seigneur laiſſe arriver le miracle, quand même ce ſeroit Mahomèt qui le feroit.* Au reſte, il paroît à Son Excellence qu'il n'eſt guère raiſonnable de faire tant de plaintes, au lieu de témoigner une juſte reconnoiſſance de ce que le Roi ayant ceſſé toute Négociation avec l'Angleterre dès qu'il aprit la rupture, il s'étoit intéreſſé avec tant de zèle pour Leurs HH. PP., juſqu'à prendre la réſolution d'envoyer une auſſi conſiderable Ambaſſade pour moyenner un Accommodement, dans l'intention de ſe déclarer & de reſter fermement attaché aux intérêts de la République dès que cet expédient aura manqué.

J'ai répondu à tout cela ce que j'ai jugé propre à vous excuſer, ſans irriter ce Miniſtre

&

& même pour l'apaiser; enfin, nous nous sommes quittez avec promesse qu'il ne montreroit point au Roi la Lettre que Mr. d'*Estrades* lui avoit écrite en particulier; ce qu'il me promit de lui-même. Je ne doute pas qu'il ne réponde amplement à Mr. d'*Estrades* qui vous dira ce qui en est.

Autant que je trouve à présent les choses disposées ici, il seroit important que l'on fût assuré de ce que Mr. d'*Estrades* vous a dit, que le Roi se déclareroit sur l'Alliance, à la satisfaction de Leurs HH. PP. avant que les Flottes soient en Mer, au cas que le Roi d'Angleterre ne voulût pas donner les mains à un Accommodement Je vous prie de considerer s'il ne feroit pas à propos d'en demander quelque certitude à Mr. d'*Estrades*, en insistant sur le secours, mais d'une maniere à faire juger, qu'en cas de délai, on ne se jetteroit pas d'abord dans des intérêts contraires à ceux de cette Couronne. Les Esprits sont ici très-délicats, on pouroit changer de mesures à notre préjudice, d'autant plus que leurs projets sur les Païs-Bas Espagnols pouroient leur fournir le plan de quelques desseins peu agréables.

Nous pouvons tirer de grands avantages ici & en Angleterre de notre confiance en cette Couronne-ci, & c'est pour cette raison que j'écris plus que je ne peux; du reste il est de la prudence de Leurs HH. PP. d'aller leur train comme si elles devoient agir seules.

Mr. *Boreel* est tombé d'accord avec moi, qu'il ne falloit pas que j'insistasse mal à propos dans mon Audience sur la pressation des secours,

ſecours, à moins que les Affaires n'ayent changé de face; j'ai plus gagné que perdu par ce ménagement; cependant je ne laiſſe point languir cet Article, ſuivant les Ordres de Leurs HH. PP.; mais un refus abſolu ne pouroit qu'être préjudiciable, il n'en naîtroit que de la méſintelligence & de la défiance. Néanmoins Leurs HH. PP. ordonneront ſur cela ce qu'elles jugeront convenable.

Vous verrez par la Copie, ci-jointe, ce que j'ai écrit cette ſemaine à Mr. de *Lionne*, je vous l'envoye pour vous faire voir ce que j'ai repreſenté ſur le départ de l'Ambaſſade que j'ai preſſé; quoi que je n'en ai eu aucun contentement, & pour vous faire voir que ce Seigneur nie fortement que l'on ait promis à Mr. *Hollis* de ne donner aucun ſecours à Leurs HH. PP. Il y en a pluſieurs qui croyent que les Affaires d'Angleterre ſe traitent plus entre le Roi & Madame, qu'entre les Miniſtres & Milord *Hollis*, qui ne voit & ne parle preſque à perſonne. Je ſuis, &c.

A Monſieur le Comte DE LIONNE.

*De Paris le 24. Février 1665.*

MONSIEUR,

*Je vous prie très-humblement de vous ſouvenir de ce que j'ai pris la liberté de remontrer touchant l'Ambaſſade Extraordinaire au Roi d'Angleterre. Si Meſſieurs les Ambaſſadeurs ne partent d'ici qu'avec leur train, & ſi ce qu'on m'a*

*m'a dit du tems qu'il faut pour préparer, est vrai, il y a grande apparence que les deux Flottes seront plûtôt en Mer, que Son Altesse Monseigneur le Duc de* Verneuil *à Londres, & il est fort à croire, que les Offices de Monsieur de* Cominges *seront de moins d'effet, pendant qu'on attend une Ambassade Extraordinaire de cette importance que celle-là, puis qu'en* Angleterre *on poura le faire servir pour user de remise. Je me remets à ce que le Roi jugera convenir, & je ne voudrois rien avancer qui pût déplaire à mon dit Seigneur le Duc, ni à Monsieur de* Courtin, *étant trop leur très-humble serviteur; mais l'Affaire de la Paix entre Nations qui sont si prêtes d'en venir aux mains avec le principal de toutes leurs Forces, est fort ennemie des délais. On mande des Villes Maritimes de ce Royaume, qu'on y a fait des Publications, qui présupposent quelque Convention entre Sa Majesté & le Roi d'*Angleterre *sur le fait de la Navigation, & on me veut persuader que Monsieur l'Ambassadeur* Hollis *fait passer pour une chose, dont il est très-assuré, & autant qu'on le peut être, que Messeigneurs les Etats n'obtiendront rien du Roi, au moins si le Roi son Maître veut mettre l'Accommodement avec les Provinces-Unies en Négociation; Je vous supplie que je puisse avoir l'honneur de vous voir demain, après que j'aurai reçû mes Lettres, pour sortir des inquiétudes où toutes ces nouvelles & raports me tiennent; mais aux termes où sont les Affaires il n'y a qu'un remède sûrement, qui est la prestation du secours. Je vous supplie de favoriser de vos bons Offices les très-humbles instances que j'ai fait & continuerai*

*nuerai de faire, pour l'obtenir si besoin en est, & je serai toûjours plus que personne du monde, Monsieur, &c.*

Copie de la Lettre écrite à Mr. le Greffier RUYSCH.

*Le* 27. *Février* 1665.

*A Paris le* 21. *Février* 1665.

Suivant les avis de divers lieux & dates.

Il y a une grande mortalité en Ecosse causée parmi les Hommes par la Peste, & parmi les Bêtes par une maladie qui attaque leurs poûmons.

On est dans l'opinion que l'on attendra en Angleterre quel sera le succès de la premiere Bataille, avant de prêter l'oreille à la Paix.

Le Capitaine *Allen* écrit que les Hollandois ont commencé les hostilitez contre lui, ayant tiré sur son Vaisseau à la distance d'un bon quart de lieuë.

Londres le 29. Janvier. La Chambre des Communes a proposé d'inserer une clause dans le Bil du Subside que l'on accorde au Roi, savoir, que si la Guerre n'a pas lieu contre les Hollandois, on ne payeroit pas le dernier terme.

Aussi-tôt que la Guerre a été résoluë contre les Hollandois, le Roi d'Angleterre a promis un Convoi à la Compagnie de Turquie.

Le 31. Janvier. Le Comte de *Sandwigh* a

a donné avis qu'il se trouvoit avec sa Flotte en vûë d'environ dix - huit Vaisseaux de guerre.

*A Paris le 24. Février 1665.*

Mr. *Hollis* a écrit mardi dernier, que le Roi de France ne prendra pas si-tôt une Résolution sur les demandes de Leurs HH PP., & que Sa Majesté paroissoit pencher davantage vers un Accommodement.

On tient pour certain, que l'on n'écoutera pas en Angleterre les Propositions de Paix, avant que l'on ait vû les succès de la premiere Bataille. Le Chancelier & le Duc d'York l'emportent sur le sentiment du Roi.

On fera passer en Angleterre toute l'Infanterie avec ses Officiers à bord des Vaisseaux de guerre, mais non avant qu'elle soit prête à lever l'ancre, de peur que les Hollandois ne fissent la même chose ; il y a plusieurs Gentilshommes & Courtisans qui s'embarqueront en même tems.

Il y a quelques Vaisseaux Hollandois qui ont repassé les Caps, & l'on craint pour l'Escadre qui est sous les Ordres du Commandeur *Allen*.

On n'oublie rien en Angleterre pour faire ensorte que la premiere Bataille soit générale, & l'on met tout en œuvre pour mettre en Mer avant les Hollandois.

On a publié en Angleterre les avantages du nouveau Canal d'Ostende à Bruge, & l'on tient pour certain que l'on favorisera ce dessein, dans l'esperance que cela ruinera la Navigation des Ports de Zeelande.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 5. Mars 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 26. du passé, j'ai reçû vos trois Lettres du 27. dont l'une étoit une Copie de celle que vous écriviez le même jour à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch*.

Mr. d'*Estrades* m'a communiqué hier ce que Mr. de *Lionne* lui a écrit de l'entretien qu'il a eu avec vous, ce qui s'accorde assez avec ce que vous m'en avez marqué. Je lui ai déclaré avec sincerité que jamais Leurs HH. PP. n'avoient donné aucun ordre à Mr. l'Ambassadeur *Reede van Renswoude*, sur aucune Négociation pour quelque consideration ou autre chose qui y ressemblât. Que bien loin que cela fût jamais arrivé, lors qu'on travailloit à ses instructions, après qu'il fut choisi pour remplir cette Ambassade, Mr. l'Ambassadeur *Gamara* tâcha de l'engager à demander des Ordres pour concerter à la Cour d'Espagne, sur quelque Alliance pour la défense commune, avec l'Ambassadeur d'Angleterre, qui avoit des instructions à cet égard; Leurs Hautes Puissances ont rejetté cela bien expressément, & Mr. *Renswoude* son Pere lui écrivit, avec l'approbation des Commissaires de Leurs HH. PP., qu'au cas qu'on lui fît quelques ouvertures, ou propositions à cet égard de la part de l'Angleterre & de l'Espagne, il n'y prêtât l'oreille en aucune

cune maniere, & qu'il mandât soigneusement à Leurs HH. PP. ce qu'on lui auroit proposé : mais que jamais il n'en avoit écrit un mot à Leurs HH. PP., aparemment parceque l'Angleterre & l'Espagne ne lui avoient jamais fait aucune proposition, & que si l'Espagne seule lui en a fait quelqu'une, il l'aura pû renvoyer avec raison à l'Ambassadeur *Gamara* qui étoit ici de la part du Roi d'Espagne. Il m'a paru que Mr. d'*Estrades* étoit content de cela, comme de raison; mais il me paroît que Mr. de *Lionne* a quelque soupçon sur ce sujet, puis qu'il marque, que dès qu'il toucha cette corde, vous devintes rouge & changeâtes entierement de couleur.

J'ai détruit entierement la défaite à laquelle on a recours pour excuser les délais par raport au secours, en disant qu'il n'y avoit pas encore de rupture formelle; mais je lui ai fait si bien voir le contraire qu'il m'a paru convaincu; en effet, je lui ai fait voir que nonseulement la rupture avoit été formellement declarée à Sa Majesté de la part de Leurs HH. PP.; mais meme qu'elle avoit été renduë publique par plusieurs Déclarations, par les Ordres offensifs donnez aux Vaisseaux de l'Etat, les Commissions accordées généralement à tous les Sujets de l'Etat, pour poursuivre & courir sus aux Anglois, avec promesse d'une récompense considerable pour ceux qui auront pris ou détruit quelques-uns de leurs Vaisseaux; enfin, en autorisant l'Amirauté à confisquer tout ce qui apartient au Roi de la Grande Bretagne & à ses Sujets, ce qui est mettre la derniere main à la Rup-

ture;

ture; mais je ne crois point qu'il soit nécessaire de vous répéter tous les raisonnemens dont je me suis servi, & que j'ai tiré des Actions & des Décrets de l'État.

Quant à l'excuse que l'on cherche dans le défaut de secret pour publier celui de la confidence qu'on devroit nous faire, j'ai déclaré à Mr. d'*Estrades* que si l'on se conduisoit avec vous sincerement & avec la confidence nécessaire, Mr. de *Lionne* & vous, pouriez facilement trouver un moyen pour ne pas écrire à Leurs HH. PP., ou à Mr. le Greffier *Ruysch*, ce qui ne devroit pas être communiqué à toute l'Assemblée, & que l'on pouvoit communiquer ce qui étoit de ce te nature, comme à un bon Ami, & non comme à un Ministre public.

Qu'outre cela on pouroit charger Mr. d'*Estrades*, de donner ici la même communication à des Personnes sur la discretion desquelles il pouroit faire fonds; sur tout que vous ne deviez pas ignorer les Ordres que l'on envoyoit aux Ministres de Sa Majesté qui sont à Londres, & à ceux qui doivent s'y rendre bien-tôt, non plus que ceux que l'on envoyoit de tems en tems dans le Nord touchant les intérêts de Leurs HH. PP., les Propositions que l'on faisoit en conséquence de ces Ordres, & les Réponses que l'on recevoit.

Que si l'on envoyoit des Copies de toutes ces choses ici à Mr. d'*Estrades*, pour en faire part avec discretion, il pouroit être assuré que l'on regarderoit une telle conduite comme une source d'obligations, & que cette com-

communication mutuelle affermiroit la confiance & donneroit lieu immancablement à de bonnes inſtructions, & de ſages avis qui ſeroient avantageux pour la cauſe commune, & par le moyen deſquels on obtiendroit aiſément ce que Sa Majeſté déſireroit.

Mr. d'*Eſtrades* s'eſt chargé d'écrire ſur tout cela à Mr. de *Lionne*, & de contribuer autant qu'il pouroit à établir cette confidence & cette communication mutuelle.

J'ai auſſi inſiſté fortement dans cette converſation ſur l'Article que vous jugez avec tant de raiſon, être de la derniere importance; ſavoir, qu'au cas que le Roi d'Angleterre ne veuille pas entendre à un Accommodement, le Roi de France ſe déclarera & agira, par raport à l'Alliance, à la ſatisfaction de Leurs HH. PP. avant que les Flottes ſoient en Mer. Mais cet Ambaſſadeur me déclara qu'il ne pouvoit affirmer cela ici, mais que c'étoit à vous à demander là cette aſſûrance. Je lui répondis qu'en qualité de Miniſtre de l'Etat, vous ne pouviez demander moins que la preſtation des ſecours telle qu'elle eſt ſtipulée; quoi que dans le diſcours familier vous puſſiez y donner occaſion: mais que ſi le Roi ne pouvoit ſe réſoudre à donner une entiere ſatisfaction, il devoit du moins donner cette aſſûrance par une Déclaration écrite dans les termes les plus amples & les plus forts. Mr. d'*Eſtrades* ne répondit guères à ceci, & perſiſta à s'en remettre aux inſtances que vous deviez faire, en proteſtant que l'on agiſſoit ſincerement.

Mr. le Bourguemaître *Valkenier* m'a aſſuré qu'il

qu'il avoit vû imprimé depuis quelques jours, & même lû ce que vous me marquez qu'on vous a dit être ici sous presse; ainsi ayant été impossible de prévenir la publication, je crois que le meilleur est de laisser aller les choses leur train.

Je servirai Mr. le Marquis de *Monpouillan* en tout ce qui dépendra de moi; mais pour ce qui regarde le Chapelain de Mr. de *Thou*, la chose est impossible & contraire aux Résolutions de l'Etat; outre que c'est une personne de peu de mérite & d'une mauvaise conduite: Au reste, je me ferai toûjours un plaisir de profiter de toutes les occasions de faire tout ce qui poura intéresser Mr. de *Thou*. Je finis en vous assûrant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 6. Mars 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 27. du passé j'ai reçû la votre du 26. & en même tems une Lettre du Greffe de Leurs HH. PP. pour le Roi, par raport à la clause des Bâtimens neutres chargez de personnes, ou d'effets, apartenans aux Sujets des Provinces-Unies, dont il est parlé dans la Déclaration du Roi d'Angleterre du 4. Mars. Je n'eusse pas manqué de la présenter d'abord & de presser en même tems les autres Affaires en quoi consiste ma

Négociation, n'eût été que le different survenu, par raport à certain Vaisseau de la Compagnie Françoise des Indes, rend infructueux & hors de tems tout ce que l'on représente ici pour obtenir quoi que ce soit; c'est ce dont Leurs N. & G. P. pouront juger, par ce que je vous écris sur ce sujet. J'attends donc que cette affaire soit terminée, & j'espere qu'alors ceux qui veulent, par une sévérité aussi extraordinaire, obliger Leurs HH. PP. à faire, en vertu du Traité, ce qu'Elles prétendent pour plusieurs raisons n'être pas obligées de faire, penseront enfin eux-mêmes à accorder ce qu'ils n'ont aucune raison de refuser.

Mr. de *Lionne* m'a dit ce soir, que le Roi lui avoit donné ordre d'écrire à Mr. d'*Estrades*, d'assurer Leurs HH. PP. que Sa Majesté ne seroit pas si éxacte à éxiger l'éxécution du Traité, si elle n'avoit intention de l'éxécuter elle-même à la lettre; qu'il avoit aussi ordre de mander aux Ministres de France qui resident dans les Cours étrangeres, qu'il y déclarât que cet accident ne changera rien à la constante & favorable intention qu'a Sa Majesté, de rester inviolablement attachée aux intérêts & dans l'Alliance de Leurs HH. PP., & de leur en faire sentir les effets.

Outre cela il m'a dit encore, que Sa Majesté fera dresser la Déclaration que l'on demande, pour servir de regle aux Parlemens & aux autres Tribunaux, par raport aux affaires des Habitans des Provinces-Unies qui sont reglées dans le Traité, & de leur envoyer

voyer en même tems les Articles du Traité: ce sera à Mr. *Boreel* à veiller que cette Déclaration soit expédiée de la maniere qui convient, en quoi son Excellence lui prêtera volontiers la main.

Ce Seigneur m'a encore dit, que le Roi ne pouvoit comprendre qu'il fût obligé de s'en tenir, par raport au different pour ce Vaisseau, aux formes de répréssailles prescrites par le Traité; mais que Sa Majesté croyoit, que puis que l'Etat avoit mis immédiatement un arrêt sur les Vaisseaux de ses Sujets, & que nonobstant de pressantes instances pour le lever on l'avoit continué; Elle pouvoit s'en faire raison, sans violer le Traité, en mettant de son côté un arrêt sur les effets des Sujets de la Republique, & que la principale raison étoit, pour ne pas rendre odieux ce procedé extraordinaire, & en même tems pour insinuer la constante résolution dans laquelle on est de persister dans cet arrêt, si lesdits Vaisseaux ne sont relâchez incessamment, ce à quoi on doit s'attendre indubitablement.

Les Capitaines sur Mer, qui doivent servir sur la Flotte, ont reçû leurs Commissions & de l'argent pour rassembler leur monde, & mettre la Flotte en état de servir. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 6. Mars 1665.*

MONSIEUR,

Si après les dernieres instances que j'ai faites auprès des Ministres, & la Harangue que je dois faire au Roi, on n'obtient point le secours, comme je crois qu'on ne l'obtiendra pas avant qu'on ait vû quel sera le succès de l'Ambassade, il me semble qu'il ne nous restera autre chose à faire qu'à se tranquiliser, persuadé que l'on doit être que nous jouïrons des effets du Traité s'il n'y a pas d'Accommodement. Je vous laisse même à penser si, pour plusieurs raisons, il ne seroit pas à propos de dissimuler le mécontentement que l'Etat a de tous ces délais, & même de témoigner beaucoup de confiance, sans cependant laisser passer l'occasion de parler de tems en tems du secours; sur tout si les Anglois agissent injustement dans les Négociations, si la France n'en peut rien obtenir, ou s'il survient quelque accident qui donne de nouveau occasion de parler: & que cependant l'on jouïsse de plusieurs avantages, comme d'amener & de mettre en sûreté les prises & autres semblables stipulées par le Traité, pour faire voir qu'on s'en tient à l'Alliance, & éviter de donner à penser par quelque bizarre Résolution que l'on a de la méfiance.

Quelques-uns des Ministres m'ont reproché

ché la maniere libre avec laquelle on a parlé à Mr. d'*Estrades*, sur les délais que l'on aportoit à donner le secours, que l'on regardoit comme une contravention qui pouroit avoir de facheuses suites; ce que l'on regarde comme une menace de concerter avec l'Espagne, sur quoi l'on me dit qu'on n'avanceroit rien avec les menaces. Quoi qu'il en soit, ce soupçon qu'ils ont peut avoir son utilité, mais il ne faut pas trop souvent le reveiller. J'ai touché cette corde de la contravention plus d'une fois, mais de maniere qu'en satisfaisant aux intentions de Leurs HH. PP., j'ai toûjours écrit ce qui pouvoit donner ici occasion à quelque discution desagréable.

Mr. *Courtin*, second Ambassadeur Extraordinaire, a dit cet après-midi, que le Roi pressoit son départ & celui de Mr. de *Verneuil*, & qu'il croyoit partir dans la semaine qui suivroit celle où nous allons entrer; que Sa Majesté souhaitoit fort la Paix, & qu'il feroit parler avec hauteur au Roi d'Angleterre, au cas qu'il témoignât de la repugnance à donner les mains à la Paix comme on le craignoit.

Toutes les Personnes qui sont du Conseil du Roi & ceux qui en ont été ci-devant, qui savent quelque chose de ce qui s'y passe, m'assurent tous que les intentions du Roi sont les meilleures du monde: mais ceux qui me parlent plus confidemment avouent que l'on tâche dans le commencement de ménager l'Angleterre à cause du Portugal, jusqu'à ce que l'on voye qu'il n'y auroit plus

lieu d'efperer un Accommodement. Je fuis plus que perfonne au monde, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

*A la Haye le* 12. *Mars* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 5. j'ai reçû les deux votres du 6., dont l'une étoit une Copie de celle que vous écriviez à Mr. le Greffier *Ruyfch.*

Tout ce que je puis vous en dire, c'eft que les réflexions que vous y faites me paroiffent très-juftes, particulierement fur la confiance que l'on doit faire paroître pour le Roi de France; c'eft pourquoi j'ai fait lecture de votre Lettre à l'Affemblée de Leurs N. & G. P., & enfuite à celle des Etats Généraux. Chacun eft d'avis qu'il ne s'agit à préfent que de preffer autant qu'il fera poffible le départ de l'Ambaffade, & faire en forte que la Négociation ne traîne pas en Angleterre: & cependant, tâcher de tirer affurance que l'on éxécutera l'Alliance fans aucune exception, au cas que le Roi d'Angleterre ne confente pas d'abord à une Paix raifonnable, & en attendant, que nous jouïrons de l'avantage de pouvoir entrer dans les Ports de France & des autres ftipulez dans le Traité.

Dimanche dernier étant en converfation avec Mr. d'*Eftrades*, le difcours tomba fur cette

cette Ambaſſade, & ſur les Perſonnes qui en ſont revêtuës, & je lui fis ſentir combien il étoit à craindre que cette Négociation ne tirât fort en longueur, d'autant que ces Meſſieurs n'avoient aucune connoiſſance de ces affaires-là ni des intérêts de la Republique, & qu'ils ne pouroient en être inſtruits par Vous autant qu'ils le devroient; parce qu'on ne communiquoit pas tout ce qu'on faiſoit; ce qui ſeroit cauſe que ſi l'Angleterre leur faiſoit quelques ouvertures ou Propoſitions qui ne fuſſent point acceptables, au lieu de les réfuter ſerieuſement & les rejetter ſur le champ, pour gagner du tems qui étoit fort court, ils ne manqueroient pas de les envoyer à la Cour de France & enſuite ici. Sur quoi Mr. d'*Eſtrades* me déclara qu'il ſe chargeroit volontiers de la conduite de cette Ambaſſade, & qu'ayant, des affaires & des intentions de l'Etat, la connoiſſance qu'il avoit aquiſe par une longue experience, il aideroit aiſément à éloigner tout ce qu'il croiroit ne pouvoir être agréable; qu'il correſpondroit ici volontiers de tems en tems en toute confiance, & qu'il en recevroit volontiers des inſtructions ſur la maniere dont il devroit ſe conduire. Je me ſuis chargé de vous en écrire par cette poſte & de vous donner à penſer, ainſi que je le fais avec l'aprobation de Leurs N. & G. P., s'il ne ſeroit pas poſſible de faire en ſorte, par le moyen de Mr. de *Lionne*, que l'on joignît Mr. d'*Eſtrades* aux deux autres Ambaſſadeurs Extraordinaires, & qu'on lui donnât ordre à cet effet de ſe rendre d'ici à Londres ſans perdre de tems. J'attendrai avec im-

 patience

patience ce que cette ouverture ou insinuation aura operé auprès de Mr. de *Lionne*, afin d'en informer Mr. d'*Estrades*.

Hier, Leurs HH. PP. ont prié le Conseil d'Etat, à la sollicitation de Leurs N. & G. P., de faire une seconde petition pour la construction de 24. autres Vaisseaux de guerre, & de la faire monter à la somme de deux millions que l'on juge nécessaire pour cette dépense. Je me raporte pour le reste à ce que l'on vous marquera de la part de l'Etat, & à ce que l'on vous envoyera du Greffe de Leurs HH. PP. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 13. *Mars* 1665.

MONSIEUR,

Leurs HH. PP. m'ont envoyé, par leur Lettre du 18. Mars 1664., la Réponse que Mr. le Comte d'*Estrades* leur avoit remis de la part du Roi, aux articles de mon Mémoire présenté à Sa Majesté le 29. Février 1664., entr'autres à l'Article XVII. où je demandois, au nom & de la part de Leurs HH. PP., que le Traité de renouvellement de l'Alliance, de Commerce, Navigation & Marine, conclû à Paris entre le Roi & les Provinces-Unies le 27. Avril 1662., fût enregîtré & vérifié dans les Parlemens & Cours Souveraines du Royaume, afin que les Sujets de

de l'Etat pûssent jouïr des Effets du Traité sans oposition, ou contradiction; sur quoi le Comte d'*Estrades* a déclaré par écrit, de la part du Roi son Maître, le 12. Mars 1664. ce qui suit; *Si Leurs HH. PP. vouloient bien donner un Mémoire qui contint tous les Points qui concernent la Jurisdiction des Cours Souveraines, Sa Majesté les comprendroit dans une Déclaration que l'on dresseroit à cet effet, & que Sa Majesté envoyeroit aux Cours, que Leurs HH. PP. indiqueroient pour l'y faire enregîtrer, afin que les Sujets de Leurs HH. PP. pûssent jouir entierement de ses effets, & que les Parlemens décidassent leurs Affaires & leurs Procez en conformité dudit Traité.*

Peu de tems après Leurs HH. PP. m'ont envoyé cet Extrait des Articles du Traité imprimé, & je l'ai joint à un Mémoire que j'ai remis il y a plusieurs mois passez à Mr. de *Lionne*, auprès duquel j'ai fait plusieurs instances depuis ce tems-là sur ce sujet; mais inutilement.

Comme les Sujets de Leurs HH. PP. qui trafiquent dans ce Royaume se plaignent, que l'on n'éxécute pas plusieurs Articles de ce Traité à leur égard, ni dans le Conseil du Roi, ni dans l'Amirauté, ni dans le Parlement, ni dans les autres Cours de Justice, Souveraines, ou Subalternes; je prends la liberté de representer par celle-ci, si Leurs HH. PP. ne trouveroient pas à propos de parler de cette affaire à Mr. le Comte d'*Estrades*, & lui demander l'éxécution de la promesse qu'il a faite à Leur Assemblée, de la part du Roi, le 12. Mars; puis que faute

de cet enregîtrement les Sujets de Leurs HH. PP. ne peuvent jouïr des effets du Traité.

Voici les Copies de l'Acte de Publication, & des Lettres qui concernent la liberté des Bâtimens François pendant la présente Guerre avec l'Angleterre, qui certifient ce que j'ai écrit il y a peu de tems sur ce sujet, me raportant du reste à ce que Leurs HH. PP. en jugeront. Je suis, &c.

Extrait d'une Lettre écrite de Nantes en Bretagne.

*De Nantes le 7. Mars 1665.*

La Copie ci-jointe contient le Mémoire que Mr. l'Intendant *Colbert* a envoyé au Magistrat de cette Ville, & le Maire a lû & notifié aux Marchands en pleine Assemblée sur la Bourse le 14. Février dernier.

*Le Roi de la Grande Bretagne, sur les plaintes qui lui ont été faites de la part du Roi, par Mr. le Comte de* Comminges *son Ambassadeur en Angleterre, des Prises faites sur ses Sujets par les Vaisseaux Anglois; Sa Majesté Britanique a donné des Ordres précis pour faire relâcher généralement tous les Vaisseaux François qui ont été menez dans les Ports d'Angleterre, comme aussi toutes les Marchandises qui leur appartiennent qui se sont trouvées sur des Bâtimens Hollandois avant la rupture entre ces deux Nations, & a fait connoître de plus, que son intention n'étoit pas que ses Navires de guerre troublassent en aucune façon la Navigation des Fran-*

*François, soit qu'ils fissent leur Commerce par le moyen des Vaisseaux bâtis en France, soit sur d'autres de fabrique étrangere, dont une bonne partie de l'Equipage seroit François, sans faire aucune visite; ce qui a été depuis confirmé au Roi, par Madame, au nom du Roi de la Grande Bretagne, son Frere; & même trois Navires François dans la Cargaison desquels le Sieur* Pocquelin, *Marchand de Paris étoit intéressé, passant par la Manche pour aller à Dunkerque, ayant été rencontré par une Escadre Angloise, les Commandans se sont contentez d'interroger les Patrons de ces Vaisseaux, sans en faire la visite, leur ayant témoigné qu'ils avoient reçû ordre d'Angleterre d'en user ainsi.*

*Outre cela, aujourd'hui septiéme de Mars mil six cens soixante-cinq, par devant nous Notaires Royaux de la Cour de Nantes, soussignez, sont comparus* René Bouveau, &c. *Tous les Marchands demeurans en la Ville & Fauxbourgs dudit Nantes, lesquels nous ont dit, tous unanimement, & attesté, déclarent & attestent par les Présentes, que le samedi quatorziéme jour de Février dernier, Monsieur le Maire de cette Ville se seroit fait transporter à la Bourse, Place & Assemblée des Marchands, à la Fosse dudit Nantes, & leur auroit dit y être allé pour leur faire voir une Lettre de Monseigneur l'Intendant* Colbert, *portant, que sur les plaintes qui ont été faites de la part du Roi notre Sire, par Mr. de* Comminges *son Ambassadeur en Angleterre, à Sa Majesté Britanique, des Prises faites sur les François par les Vaisseaux Anglois; Sadite Majesté Britanique a donné des Ordres précis pour faire relâcher généra-*

*lement tous les Vaisseaux François qui ont été menez dans les Ports d'Angleterre, comme aussi toutes les Marchandises qui leur appartiennent qui se sont trouvées sur des Bâtimens Hollandois avant la rupture entre les deux Nations, & a fait connoître de plus, que son intention n'étoit pas, que ses Navires de guerre troublassent en aucune façon la Navigation des François, soit qu'ils fissent leur Commerce par des Vaisseaux bâtis en France, ou de Fabrique étrangere, dont la bonne partie de l'Equipage seroit François, sans faire aucune visite; de laquelle Lettre Monsieur le Maire fit lecture à ladite Assemblée, afin d'assurer les Marchands dans leurs Entreprises & Navigations: De tout quoi, honorable Homme* Jaques d'Angui, *aussi Marchand à ladite Fosse, sur le présent nous a requis rediger le présent Acte & de lui en delivrer Copie, ce que lui avons, du consentement desdits Sieurs Attestans, octroyé, pour lui valoir & servir, vû & ainsi que de raison; & a signé avec eux à ladite Fosse de Nantes, au Bureau de* Gerreau, *Notaire Royal, ledit jour comme ci-dessus ainsi signé au Regître,* René Bouveau, &c. Verger, *Notaire Royal, &* Gerreau, *Notaire Royal, qui a ledit Regître. Etoit signé,* Gerreau, *Notaire Royal, &* Verger, *Notaire Royal.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.
*Sans date.*

MONSIEUR,

Je ne puis me dispenser de vous envoyer l'Extrait

l'Extrait ci-joint, dont je vous prie de faire usage, de maniere qu'on ne puisse soupçonner la Personne de la Rochelle qui l'a écrit, car notre Nation en souffriroit. Mr. de *Lionne* ose assurer qu'il fait tout ce que Mr. van *Beuningen* & Moi écrivons à la Regence, & même à vous en particulier. Je crains qu'il y ait quelqu'un que vous tenez pour honnête homme qui ne le soit pas; n'y auroit-il pas moyen de découvrir qui ce seroit, & d'y remedier.

Il y a plusieurs éxemples de pareilles fourberies, au préjudice de l'Etat; & vous voyez que l'on en prend ici prétexte de ne pas se déclarer sur l'éxécution de l'Alliance, parce, dit-on, que rien n'est & ne peut être secret chez Nous. Cependant, la fidelité & le secret sont l'ame des plus importantes affaires. Je suis, &c.

P. S. Le Roi a envoyé hier au soir quarante mille livres à Mr. de *Mets*, pour son Ambassade d'Angleterre; mais il a refusé cette somme & l'a renvoyée.

Extrait d'une Lettre écrite de la Rochelle.

*De la Rochelle le* 7. *Mars* 1665.

Mr. N. a écrit à votre Excellence sur la prétension de faire payer les Droits à un Bâtiment qui vient des Isles, ce qui seroit de mauvaise conséquence, & directement contre l'Alliance. Il vous aura aussi envoyé Copie

 d'une

d'une Lettre que Mr. *Colbert* a fait notifier ici aux Marchands, par raport au Commerce & à la liberté pour les Bâtimens François. Trois Frégates Angloises de 46., 40., & 36. piéces de Canon, sont arrivées ici depuis deux ou trois jours pour servir de Convoi à leurs Bâtimens de Bourdeaux & d'ailleurs. Ceux qui ont vû leurs Commissions m'ont dit, qu'ils y ont lû, qu'ils ayent à laisser passer librement les Vaisseaux de construction Françoise, & dont l'Equipage & la Cargaison seront Françoises; mais de conduire tous les autres en Angleterre pour y être éxaminez; mais que l'on n'y donne pas une liberté aussi étenduë aux Bâtimens François que le dit la susdite Lettre. Ces Anglois disent aussi, & je les crois assez, qu'ils ne commettront aucune hostilité sur les Rades, ou dans les Ports; ainsi les Vaisseaux des Sujets de Leurs HH. PP. qui sont ici n'ont rien à craindre. Le Capitaine *Kuyper* de Zeelande qui est arrivé ici avec cinq Vaisseaux de Malaga, est encore dans le Port.

On a tenté ici d'engager tous les Marchands à metttre quelque somme dans la Compagnie des Indes. Tous les étrangers l'ont refusé, excepté un seul, qui a dit; il est donc à croire que les François seront obligez de donner aussi-bien que les Naturalisez. Les Fermiers des Douannes & quelques Marchands, sont fort inquiets de la défense que Leurs HH. PP. ont faite de ne laisser sortir aucun Vaisseau; il est à souhaiter que cette défense continuë quelque tems, il y a aparence qu'ils en deviendront plus traitables.

A Monfieur l'Ambaffadeur Boreel.

*A la Haye le* 19. *Mars* 1665.

Monsieur,

J'ai reçû vos Lettres par la derniere pofte; j'y en ai trouvé une fans date de lieu & de jour, écrite de votre propre main, & qui contient l'avis que vous me donnez, que l'on fait où l'on ne doit point, le contenu de vos Lettres & de celles de Mr. van *Beuningen*, tant à la Regence qu'à mon adreffe. Je vous prie d'examiner cette affaire de près, afin que je puiffe découvrir fi quelqu'un que je prends pour un honnête homme ne feroit pas tout le contraire, comme vous me marquez que vous le craignez; ou bien fi cette manœuvre ne vient point d'ailleurs. Il m'importe fort d'en favoir la vérité, & même ce qu'on en peut conjecturer; c'eft pourquoi je vous prie de faire toute la diligence poffible pour découvrir ce qui en eft. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
Jean de Witt.

*De Paris le* 13. *Mars* 1665.

Monsieur,

Quoi que j'aye de fortes raifons de ne vous être pas fi fouvent à charge par mes recommandations

mandations particulieres ; cependant, je ne puis me dispenser de vous demander votre Protection pour le Porteur de la présente, en sorte que nonobstant les changemens arrivez dans les Troupes Angloises & Ecossoises qui étoient au service de l'Etat, celui-ci puisse non-seulement y rester, mais même que par votre crédit il obtienne une place de Capitaine; c'est plûtôt de mon propre mouvement qu'à sa priere que je vous le recommande, d'autant que j'en puis parler, non comme ami, mais comme témoin, non sur quelque raport, mais par expérience, & vous assurer qu'outre le mérite d'avoir long tems servi l'Etat & d'être fort expert dans la Guerre, il a encore celui d'être un Homme vertueux, sobre, fidèle, savant, & craignant Dieu, en sorte que vous ne pouvez trouver à qui mieux rendre service. Il se nomme *Elplinghston*, il est de Famille Ecossoise, élevé en Hollande, où il a envie de finir ses jours au service de l'Etat, sans reconnoître d'autre Souverain que l'Etat. Je suis de tout mon cœur, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 13. *Mars* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 6. de ce mois, j'ai reçû en son tems la votre du 5.

J'ai.

J'ai fait part à Mrs. de *Turenne* & de *Lionne* de ce que vous m'avez écrit, pour détruire les mauvaises impressions que l'on a pris ici sous prétexte de quelques Ordres qu'on auroit donnez aux Ambassadeurs de l'Etat en Espagne, de négocier avec cette Couronne sur quelques ouvertures; je leur ai certifié qu'il ne s'étoit passé à cet égard autre chose que ce que vous me marquiez, & j'offris de convaincre de fausseté tout ce qu'on auroit pû leur raporter de contraire. Je les priai de faire raport de cet éclaircissement à Sa Majesté en cas qu'Elle eût quelqu'autre pensée qui pût être préjudiciable à Leurs HH. PP. Je me suis plaint aussi, en quelque maniere, de ce que l'on avoit tiré quelques conséquences trop subtiles de quelque changement dans ma contenance lors qu'on avoit parlé de cette affaire, pour se fortifier dans la fausse pensée qu'on en avoit, quoi que j'eusse déclaré alors que je n'en savois rien & que je ne le croyois point; puis qu'il étoit certain que la maxime constante de l'Etat étoit de ne rien faire que de concert avec cette Couronne, dans toutes les choses où elle avoit quelqu'intérêt: & que cette maxime subsisteroit tant qu'on ne donneroit point sujet de ce côté-ci, de s'en départir en contrevenant à l'Alliance sur laquelle elle étoit fondée: enfin, que quelque marque d'étonnement ou de chagrin dans une pareille circonstance pouvoit aussi-bien provenir de l'indignation que l'on conçoit de telles objections que de toute autre cause. Ces deux Messieurs m'ont paru satisfaits de ma Déclaration, & Mr. de *Lionne*

ne

ne dit autre chose, sinon, que l'on avoit raporté ici cette affaire avec d'autres circonstances, ce qui me donna occasion de réïterer, que j'étois certain qu'on ne trouveroit autre chose que ce que je leur disois. Je n'ai dit qu'à Mr. de *Turenne* ce que j'ai marqué ci-dessus par raport à l'observation de ma contenance, & je l'ai prié de désabuser Mr. de *Lionne* sur cet article.

Mr. d'*Estrades* n'a pas mandé, au moins à ce que m'a dit Mr. de *Lionne*, tout l'entretien que vous avez eu avec lui, sur la nécessité qu'il y avoit que l'on eût dès à présent des assurances, que le Roi éxécutera effectivement l'Alliance, au cas qu'avant que les Flottes missent en Mer, le Roi d'Angleterre ne voulût pas consentir à un Accommodement. Comme j'ai de la peine à toucher cette corde, je me suis trouvé dans un grand embaras pour trouver l'occasion de le faire; cependant, jugeant qu'il étoit nécessaire d'en faire la Proposition, puis que si elle n'avoit pas tout l'effet qu'on en esperoit, du moins serviroit-elle à obtenir plus qu'on n'avoit fait jusqu'à présent; je pris la résolution de faire simplement la lecture de votre Lettre à ces Messieurs, mais en ajoûtant que mes Ordres ne contenoient autre chose que ce que j'avois proposé jusqu'à présent.

Mr. de *Turenne* me dit qu'il ne croyoit pas que le Roi fît quelque promesse positive à cet égard, avant d'avoir vû quel seroit le succès de l'Ambassade; mais il paroît que Mr. de *Lionne* fait plus d'attention que ci-devant aux raisons que j'ai souvent alleguées sur

ſur ce ſujet; ſavoir, qu'il ne falloit pas laiſſer douter, au cas que la Paix ſe fît, ſi le Roi avoit obſervé, ou non, les conditions de ſon Alliance, & qu'on ne pouvoit prevenir ce doute en donnant de bonnes paroles, d'une maniere fort générale & ſans effet; puis que c'étoit agir contre l'Alliance que d'en differer l'éxécution. Mais on ne me répondit qu'en réïterant, que les intentions de Sa Majeſté étoient ſinceres & entierement favorables aux intérêts de Leurs HH. PP.; qu'on ne devoit pas en douter; qu'Elle n'avoit pas envie de manquer aux obligations qu'elle avoit contractées par l'Alliance, & qu'elle n'y manqueroit pas, ce que l'on feroit bien comprendre en Angleterre pour preſſer la Paix.

Pour répondre aux défaites auxquelles ils ont recours, en alleguant qu'il n'y a pas de Guerre formelle, j'ai ajoûté à ce que je leur ai déja répondu, une notification des Ordres généraux de confiſquer les Vaiſſeaux & Effets que l'on prendroit de part & d'autre, comme apartenans à l'Ennemi. On répond à cela qu'il n'y a pas de Déclaration formelle de Guerre, & que les Miniſtres de part & d'autre continuent à réſider. Tout ce que l'on peut y répondre ne ſert à rien dès que c'eſt une défaite dont on ſe ſert, & en vain leur démontre-t-on qu'il y a ſouvent Guerre ſans Déclaration, & que l'on voit des Miniſtres réſider chez l'Ennemi, comme le Baile de Veniſe à Conſtantinople.

J'aurois demandé Audience du Roi avec plus d'inſtance, & je l'aurois ſans doute obtenuë;

tenuë; mais je crois qu'il vaut mieux que je differe encore quelque tems, & dans cet intervale de disposer les choses auprès des Ministres, d'autant que j'ai tous les jours de plus en plus quelqu'esperance, quoi que foible à la vérité, d'obtenir sinon le secours dès à présent, ce à quoi il n'y a aucune aparence, du moins quelque certitude que l'on éxécutera les conditions de l'Alliance au cas que l'Accommodement vint à manquer.

Mr. le Duc *Mazarin* a fait en sorte que Mr. *Colbert* consentît à recevoir ma visite, & l'on m'avoit donné heure pour mécredi au soir; mais son Excellence ayant été occupée chez le Roi jusqu'après huit heures, & n'y ayant pas moyen de lui parler le jeudi, je tâcherai de trouver demain le moment de lui rendre ma visite. Il me semble que cette civilité doit précéder mon Audience, & qu'avant de la demander je dois être certain d'une réponse favorable & plus agréable que toutes celles que l'on m'a faites jusqu'à présent.

Je suis faché que les Actes du Procès de Mr. *Fouquet* ayent été publics avant qu'on ait pû en arrêter l'impression. On m'a raporté que Mr. *Colbert* s'en est plaint avec aigreur. On m'a dit aussi que l'on avoit envoyé en Hollande une Relation qui est fort injurieuse au Roi & à plusieurs Seigneurs de la Cour. Il me semble que l'on devroit donner ordre à ce que les Ordonnances fussent éxactement observées à cet égard. On est ici fort sensible à ces sortes de choses.

Hier Mr. de *Lionne* a eu un entretien avec

avec moi par raport à la Négociation d'un Accommodement, & m'a demandé quelles feroient les Conditions que Leurs HH. PP. éxigeroient. Je lui ai répondu que Mr. *Gogh* avoit fes Ordres pour cette Négociation, & qu'il y avoit plus de fix femaines que j'avois déclaré ici en confidence, que Leurs HH. PP. pouroient facrifier au bien de la Paix leurs juftes prétenfions, par raport à la réparation des dommages qu'elles avoient foufferts par l'interruption du Commerce, à condition que l'on reftituât tout ce qui auroit été pris de part & d'autre. Mais qu'à préfent je ne pouvois dire quels étoient les fentimens actuels de Leurs HH. PP. Son Excellence me demanda fi Leurs HH. PP. continueroient la Guerre en Europe au cas qu'on refufât de leur reftituer les Nouveaux Païs-Bas, fans avoir d'autre raifon que celle-là? Je lui répondis qu'on ne pouvoit refufer à Leurs HH. PP. la reftitution de ce Païs-là; mais fon Excellence repliqua, qu'il s'agiffoit de favoir fi Leurs HH. PP. feroient la Guerre en Europe pour les Nouveaux Païs-Bas, parce que le Roi devoit pefer mûrement cette affaire relativement aux inftances que l'on faifoit pour engager Sa Majefté. Je répondis que la Guerre en Europe étoit une Guerre d'Europe tant qu'elle n'étoit pas terminée par des conditions équitables à la fatisfaction de Leurs HH. PP.; que l'on pouroit propofer s'il ne feroit pas poffible de rétablir la Paix en Europe, permis aux Parties de fe faire la Guerre ailleurs, jufqu'à-ce qu'elles s'accordaffent; mais que je ne favois pas quelles

feroient

ſeroient ſur cela les conſiderations de Leurs HH. PP.

Autant que je puis m'en apercevoir, on commence à croire ici que le Roi d'Angleterre & ſon Conſeil ne ſont pas autant éloignez de la Paix que ci-devant.

On continuë à ſe plaindre ici que les Eſpagnols & les Anglois ſont informez de tout ce que j'écris. J'ai communiqué ſur cela ce que vous m'avez écrit de la maniere dont on pouroit s'y prendre pour tenir ſecret ce qui doit l'être; mais on me répondit que notre mal en cela eſt plus grand que nous ne penſons. Je ſuis & ſerai toûjours, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 19. *Mars* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 12. de ce mois, j'ai reçû la votre du 13. & la Copie de celle à l'adreſſe de Mr. le Greffier *Ruyſch*.

Il eſt étonnant qu'on ait encore recours à la vieille défaite que la Guerre n'eſt pas déclarée contre l'Angleterre, & que les Miniſtres continuent dans leur réſidence de part & d'autre. Cependant, l'on peut dire avec vérité que Leurs HH. PP. ont déclaré dans plus de dix Ordonnances publiques, qu'Elles ſont en Guerre avec le Roi de la Grande Bretagne, & dans la derniere publication, que

que vous recevrez aujourd'hui de la part de Leurs HH. PP., & qui déclare Pirates les Etrangers armez en course avec Commission Angloise; vous trouverez les termes exprès de l'article V. de l'Alliance, que les choses entre l'Angleterre & cet Etat en sont venuës à une rupture formelle. Je crois que vous pouriez dresser sur cela un Mémoire pour être remis entre les mains de Mr. de *Lionne*, & marquer dans la conclusion, qu'au cas que le Roi desirât à cet égard quelque chose de plus formel que ce que Leurs HH. PP. avoient fait jusqu'à présent, ou si Elle prétendoit que la continuation de la résidence des Ministres de part & d'autre fût une raison de differer les secours promis; Leurs HH. PP. desireroient qu'on leur marquât par écrit ce que Sa Majesté souhaiteroit qu'elles déclarassent & fissent de plus pour être dans les termes du cinquiéme Article de l'Alliance, afin que Leurs HH. PP. prissent leurs mesures sur cela. Je suis certain que l'on ne fera aucune réponse, ou si l'on en fait une, elle sera telle qu'il sera aisé à Leurs HH. PP. de faire ce que Sa Majesté demandera, en sorte que, quelle qu'elle soit, on leur ôtera entierement ce prétexte.

Si l'entretien que Mr. de *Lionne* a eu avec vous sur les conditions de l'Accommodement, étoit dans la vûë de concerter sur les instructions que l'on devoit donner aux Ambassadeurs Extraordinaires que l'on envoye en Angleterre, il me semble qu'il seroit à propos de profiter de cette occasion, & de lui faire comprendre les intentions de Leurs HH.

HH. PP. conformément à leur résolution du 4. Février dernier ; on pouroit en même tems lui faire remarquer la maniere traitable & indulgente avec laquelle Leurs HH. PP. en agissent jusqu'à présent : & profitant de la continuation de cette confidence, on pouroit avancer peu à peu, & tâcher d'obtenir la communication des Ordres & des Instructions que l'on aura donnez aux Ambassadeurs Extraordinaires.

Il me semble que ce n'est qu'avec une très-mauvaise intention que l'on vous a demandé, si sur le refus de restituer les Nouveaux Païs-Bas on continueroit la Guerre en Europe, & vous avez répondu avec une juste & sage circonspection. Vous pouvez déclarer que non; c'est l'intention de la Regence; mais que ce refus sera cause que la Guerre continuera par tout hors de l'Europe, jusqu'à-ce que Leurs HH. PP. ayent obtenu par la force, la satisfaction qu'elles prétendent : & que si Sa Majesté peut moyenner une Paix raisonnable en Europe, où elle est obligée d'aider Leurs HH. PP. à obtenir la réparation des hostilitez éxercées contre Elles, Leurs HH. PP. y donneront toûjours les mains, sans differer d'un seul moment, dans la vûë de tirer raison des surprises & des voyes de fait que l'on employe contre Elles avec supercherie hors de l'Europe. Cette réponse cathégorique couperoit court à toutes chicanes.

Mr. l'Ambassadeur *Boreel* me marque aussi que l'on fait, où l'on ne devroit pas, ce que vous m'écrivez en particulier. Je vous prie de fureter & tâcher de découvrir d'où cela vient,

vient, & de faire en forte que Mr. *Boreel* faffe la même chofe de fon côté, afin que je puiffe enfin favoir fi quelqu'un que je crois hounête homme (ce font les expreffions de Mr. *Boreel*) ne feroit rien moins que cela, comme Mr. *Boreel* me marque qu'il le craint fort; ou fi cette manœuvre viendroit de quelques Membres de l'Affemblée des Etats de Hollande & de Weftfrife où je lis quelquefois vos Lettres. Il m'importe beaucoup d'en favoir non feulement la vérité, mais même les fimples conjectures que l'on pouroit faire fur cela; c'eft pourquoi je vous prie de mettre en œuvre toute l'adreffe & toute l'attention poffible pour faire quelques découvertes. Je fuis & ferai toûjours, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 20. *Mars* 1665.

MONSIEUR,

La derniere que je me fuis donné l'honneur de vous écrire étoit du 13.; j'ai reçû en fon tems la votre du 12.

Auffi-tôt que l'on eut réfolu d'envoyer une Ambaffade Extraordinaire en Angleterre, j'ai allegué par moi-même & par mes amis, au Roi & aux Miniftres, toutes les raifons imaginables pour hâter le départ des Ambaffadeurs, fans attendre les préparatifs de leur train & de leurs ameublemens. Je n'ai pas

manqué pour cet effet de débiter les nouvelles que je recevois de tems en tems d'Angleterre & de l'Etat, touchant la vigueur avec laquelle on équipoit de part & d'autre pour mettre de bonne heure en Mer, & peut-être même avant la fin de ce mois; fur tout j'ai fort infifté fur une Lettre du Roi d'Angleterre à Mr. de *Verneuil.*, à qui ce Prince marquoit qu'il l'attendoit avec impatience. Chacun s'eft rendu à mes raifons, & lors qu'on en eut fait raport au Roi, j'ai eu la vieille réponfe que le Roi preffoit le départ des Ambaffadeurs, ce que le Duc de *Verneuil* m'a confirmé avant fon départ pour *Verneuil.* J'ai continué cette femaine-ci à faire les mêmes inftances; mais ayant écrit ce matin un Billet à Mr. de *Lionne* pour favoir ce que je pouvois écrire de certain fur le tems du départ des Ambaffadeurs, fon Excellence me fit réponfe qu'il m'en informeroit après le retour de Mr. de *Verneuil*; & l'on m'a dit chez Mr. *Courtin*, qu'il compte de partir dans les Fêtes de Pâques; & ce matin j'ai apris que c'étoit certainement fa réfolution. Or comme je crois avoir convaincu ces Meffieurs que la circonftance des chofes ne permet aucun délai, & qu'il y a beaucoup d'aparence que les Parties en viendroient à un Combat géneral; il me vient quelque foûpçon que l'on n'a pas de ce côté-ci tout le defir que l'on pouroit croire de prevenir ces extrêmitez. Ainfi, tant pour pénétrer ce qui en eft que pour y remedier, j'ai été fur le champ chez Mr. de *Turenne* & enfuite chez Mr. de *Lionne*, aux-quels j'ai dit ce que j'ai pû de plus perfuafif pour

pour leur faire comprendre, que cette lenteur, après toutes les raisons que j'avois aportées pour prouver la nécessité du prompt départ des Ambassadeurs, ne pouroit que donner quelques ombrages très-préjudiciables, & que voulant d'un côté faire agréer cette Ambassade à Leurs HH. PP., d'un autre côté on ne prenoit aucun soin d'empêcher que l'on n'en conçoive quelques soûpçons. Ces Messieurs se sont chargez d'en parler fortement au Roi; & je reçois un Billet dans ce moment par lequel un de ces Seigneurs me marque, que depuis que nous sommes quittez, le Roi avoit dit qu'il presseroit le Duc de *Verneuil* de partir, qu'il avoit reçû son argent, & qu'on étoit occupé à dresser ses Instructions; je m'informerai quel est le sens particulier de ces termes généraux, & du reste je ne cesserai de presser. On m'a dit chez le Duc de *Verneuil* qu'on l'attendoit après-demain, ou au plus tard le jour suivant.

Il n'y a aucune aparence que l'on obtienne quelque secours avant qu'on ait vû le succès de l'Ambassade, & *Turenne* ne croit pas qu'on promette rien positivement touchant l'éxécution de l'Alliance avant ce tems-là. *Lionne* me donne plus d'esperance, & c'est ce qui m'engage à solliciter avec toute l'attention & toute la diligence possible. Je suis occupé à dresser pour son Excellence une Lettre qui sera lûë au Roi, j'y mettrai tout ce que je pourai imaginer de capable de faire entrer le Roi dans les vûës de Leurs HH. PP., afin de lui mettre tout dans un point de vûë. Je prendrai des mesures pour mon Audience

 lors

lorsque j'aurai vû l'effet de cette tentative.

J'ai enfin parlé aussi à Mr. *Colbert* qui a écouté avec beaucoup d'attention un discours, dans lequel j'avois rassemblé tout ce qui pouvoit établir la validité des instances que Leurs HH. PP. font pour obtenir l'éxécution du Traité, mais je n'ai pû en tirer qu'une réponse en termes vagues qui me renvoyoit à Mr. de *Lionne* qui sait mieux les intentions du Roi sur les Affaires étrangeres.

Afin que nous puissions jouïr de l'avantage des Ports de France, & de quelques autres stipulez dans le Traité, Mr. *Boreel* a renouvellé ses instances pour faire publier dans les Villes maritimes le Reglement touchant la Navigation & le Commerce, & les autres affaires particulieres contenuës dans l'Alliance. J'ai encore parlé aujourd'hui sur ce sujet avec Mr. de *Lionne*; mais son Excellence me repliqua que cela étoit superflu; je répondis qu'il me paroissoit que rien n'étoit plus utile & plus néceſſaire, afin que les Gouverneurs & les Magistrats sçussent à quoi s'en tenir; sur quoi son Excellence se chargea d'en parler au Roi, & en même tems de la défense de prendre des Anglois des Commissions en Guerre. A cette occasion son Excellence me recommanda la Requête de la Compagnie des Indes de ce Païs-ci, qui demande qu'on lui rende deux Vaisseaux qu'elle a fait bâtir en Hollande, qui lui apartiennent, & qu'on ne pouvoit par conséquent retenir, puisque c'étoit des Vaisseaux François, conformément à l'Art. XXV. du Traité d'Alliance, comme le soûtenoit son Excellence, quel-

quelque raiſon que l'on eût, pas même celle de la néceſſité de ſe défendre. Je lui répondis que je n'étois pas informé de ce qui concernoit les Vaiſſeaux qui étoient déja entre les mains de François & qui y venoient de dehors, ni de ceux qui étoient bâtis en Hollande, & qui n'étoient peût-être pas livrez; ſur tout dans une conjonƐture telle que celle-ci. On eſt ici fort ſenſible & fort ſoûpçonneux ſur notre chapitre par raport à cette Compagnie, en ſorte que ſi cette affaire étoit de celles que l'on peut accorder, cela ne pouroit manquer de faire un bon effet, & l'on pouroit ſtipuler à cette occaſion que l'on ne differât point plus long tems la publication de ce Reglement, en ſorte que l'on pût en reſſentir les effets; mais ſi l'on ne peut relâcher ces deux Vaiſſeaux, il faudra démontrer évidemment les raiſons pour leſquelles cet Article n'eſt pas aplicable à ce cas-ci.

J'ai eu occaſion d'inſinuer ſuffiſamment à Mr. de *Lionne* pluſieurs raiſons importantes pour leſquelles on devroit joindre Mr. le Comte d'*Eſtrades* à l'Ambaſſade Extraordinaire que l'on envoye en Angleterre; ſon Excellence les a ſi bien compriſes qu'il m'a d'abord promis d'en parler au Roi, & ce matin il m'a mandé par un Billet, que Sa Majeſté feroit volontiers tout ce qui pouroit contribuer à l'Accommodement, & que Sa Majeſté lui avoit donné ordre d'en écrire à Mr. d'*Eſtrades*; mais qu'il ne pouvoit m'en rien dire de poſitif, qu'il n'eût reçû ſa réponſe: depuis ce matin je lui en ai encore parlé afin d'en tirer une réponſe plus poſitive; après

avoir répondu à son Excellence, conformément à ce que vous m'écrivez, sur ce qu'elle me demanda si Mr. d'*Estrades* voudroit y consentir, & s'il jugeoit ce voyage nécessaire; nous parlâmes du rang des quatre Ambassadeurs, & son Excellence me répondit d'une maniere à faire croire, que l'on regardoit cela comme une chose convenable, c'est ce que vous pourez plus particulierement aprendre de Mr. d'*Estrades*; mais son Excellence m'a fort recommandé le secret, sans que je sache pourquoi.

On a reçû ici une réponse favorable de Suède, aux instances de cette Cour, par raport aux intérêts de Leurs HH. PP. ; du moins m'en a-t-on assuré de divers endroits, mais on refuse de m'en dire les particularitez; peut-être pourez-vous les aprendre de Mr. d'*Estrades*; car étant obligé de rendre compte de tout ce que j'aprends à Leurs HH. PP., on me regarde ici comme un homme obligé de tout publier : peut-être s'imagine-t-on à la Cour que l'on trouvera Leurs HH. PP. trop difficiles sur quelques-unes des conditions auxquelles on voudroit faire la Paix, & que pour cette raison l'on est plus réservé, afin d'être assûrée de l'éxécution des engagemens de ses Alliez; c'est ce que l'on m'a fait entendre de bonne part.

J'en étois ici lors que j'ai reçû fort tard le Billet ci-joint de Mr. de *Lionne*, d'où je conclûs que l'on aura déliberé dans le Conseil que le Roi a tenu cet après-midi, si l'on fera partir l'Ambassade sans aucun train. Mr. de *Turenne* ne me donne avis dans son Billet en termes

termes généraux que de ce qui s'eſt dit ce matin chez le Roi, c'eſt ce qui me fait eſperer que les Ambaſſadeurs ſe mettront bien-tôt en chemin; c'eſt ce que je preſſerai autant qu'il ſe poura.

Je puis trouver pluſieurs bonnes raiſons qui autoriſent que l'on retienne les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de ce Païs, & ſans doute qu'il y en a encore pluſieurs autres meilleures: mais il eſt de notre intérêt de ne pas diſputer ſur l'interprétation de quelque Article que ce ſoit où ces Meſſieurs-ci s'imaginent avoir raiſon, & ſi par ce moyen nous pouvions à préſent obtenir la publication du Reglement, nous aurions tort de differer plus long tems; mais, Monſieur, je m'en remets ſur cela au jugement de la Regence. Je dirai ſeulement qu'à préſent cette Compagnie eſt l'Enfant gâté du Roi & de Mr. *Colbert*, & que l'on ſera très-ſenſible aux bons ou aux mauvais offices à ſon égard, *& dum in dubio eſt animus, parvo momento huc illuc impellitur.* J'ai bien penſé auſſi, qu'ayant beſoin de Vaiſſeaux, outre les raiſons que l'on auroit de retenir ceux-ci, on pouroit repréſenter la néceſſité de s'en ſervir, ou de les tenir prêts, en cas de beſoin, & de remettre au bon plaiſir de Sa Majeſté de les laiſſer aller pour peu qu'Elle le deſirât: un peu de déference ou de condeſcendance fait ſouvent beaucoup, & dans la conjonćture préſente on peut quelque fois tirer beaucoup de fruit d'un bon mouvement excité à propos. Je vous prie de prendre ma liberté en bonne part. Je ſuis & ſerai toûjours, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 26. Mars 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 19. du courant, j'ai reçû la votre du 20. & la Copie de celle que vous avez écrite le même jour à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch.*

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* se soûmettra au bon plaisir de Sa Majesté par raport au rang, & partira dès le moment qu'il aura reçû les Ordres & les Dépêches nécessaires de Sa Majesté; Ainsi on devroit se hâter, afin que ce Ministre se trouvât en Angleterre pour être présent au moins lors que Mr. le Duc de *Verneuil* entamera cette Négociation.

Il me semble que Sa Majesté n'a aucune raison par raport aux Vaisseaux que la Compagnie Françoise des Indes & du Ouest a achetez ici, & que Sa Majesté souhaite que nous laissions partir. Premierement, parce qu'on ne peut y apliquer l'Article XXV. du Traité qui ne peut absolument s'entendre que des Vaisseaux François & Hollandois entrez de dehors dans les Ports de l'un ou de l'autre, & non achetez dans les Etats de l'un ou de l'autre; c'est ce que l'on peut voir par les termes de la fin de l'Article XXIV. & le commencement du XXV.; & il est notoire que Leurs HH. PP., sur le plan & à l'instance desquelles cet Article a été mis dans le Traité,

Traité, n'ont jamais eu d'autre penſée, ni d'autre intention.

En ſecond lieu, parce que l'on n'accorde par l'Art. XIX. & l'Art. XX. le Commerce & le tranſport de ce qui a été acheté dans les Etats reſpectifs, qu'à condition que le Commerce & le tranſport deſdites choſes ne ſoit pas défendu généralement à tous, tant Sujets qu'Etrangers; outre que l'achat ou le loüage des Vaiſſeaux dans les Etats reſpectifs a été remis au bon plaiſir des Contractans par l'Art. XLIII.

Troiſiémement, parce qu'il paroît par l'Art. XXIII., que généralement le plus grand droit & la plus grande franchiſe que Leurs HH. PP. ont voulu ſtipuler à l'avantage de leurs Sujets ne s'étend point au-delà de ceci, c'eſt qu'ils ſeroient traitez auſſi favorablement que les Sujets mêmes de Sa Majeſté.

En quatriéme lieu, parce que l'Art. XI. porte, que celui même qui ſeroit attaqué ne pouroit tirer des Etats de celui qui ne ſeroit pas attaqué les commoditez ou inſtrumens de guerre, avec cette limitation, qu'à condition que cela ſe puiſſe ſans lui cauſer un notable préjudice; cela étant, celui qui n'eſt pas attaqué eſt-il en droit de tirer des Etats de celui qui eſt attaqué & malgré lui, les inſtrumens qui lui ſont néceſſaires pour ſa propre conſervation, & pour ſa défenſe, tels que ſont les deux Vaiſſeaux, l'un nommé la Providence, & l'autre Alette-Marie, portant ou pouvant porter chacun 50. piéces de Canon.

Cinquiémement, puis que le Roi de France

de ſon côté ne donne pas encore, du moins jusqu'à préſent, le ſecours qu'il ne peut differer ſuivant l'Art. V. ſans manquer à ſa parole, & que s'en ſuivant de-là que, contre la diſpoſition expreſſe du Traité, Leurs HH. PP. ſe trouvent privées d'un ſuport conſiderable; Sa Majeſté ne doit pas vouloir priver Leurs HH. PP. de ce qu'elles ont dans leur Territoire, & qu'elles peuvent retenir conformément au Traité.

En ſixiéme lieu, c'eſt un droit indubitable qui apartient à tout Souverain d'avoir la préférence ſur tout ce qui ſe vend dans ſes Etats, & non ſeulement qui peut ſervir à la conſervation publique, mais même dont il pouroit avoir beſoin pour quelqu'autre utilité publique. Nous ſommes aſſurez que Sa Majeſté n'avoüera pas qu'elle ait renoncé en aucune maniere à ce droit, du moins ſommes-nous certains que ce n'a pas été l'intention de Sa Majeſté lors que l'on conclût le Traité.

Outre cela, l'Art. XX. du Traité de Paix fait avec l'Eſpagne contient la même choſe que l'Art. XXV. du Traité conclû avec la France: ainſi tout ce que la France prétend en ſe fondant ſur ledit Art. XXV. l'Eſpagne aura auſſi droit de le prétendre, par raport à certain Vaiſſeau de 70. piéces de Canon, que l'on retient ici, nonobſtant les repréſentations de l'Ambaſſadeur *Gamarra* qui demande qu'on le relâche, & quelques autres Vaiſſeaux Eſpagnols.

Je crois que Leurs N. & G. P. auront la complaiſance de laiſſer partir quelques autres Vaiſſeaux achetez ici pour le compte de la Compagnie

pagnie Françoise des Indes qui ne sont pas aussi propres à armer en Guerre, pour prouver qu'Elles n'ont aucun desir de chagriner cette Compagnie; mais par raport aux deux autres gros Vaisseaux, Leurs N. & G. P. ont résolu aujourd'hui unanimement, qu'on ne se relâcheroit en aucune maniere pour les raisons alleguées ci-dessus. Ainsi, Monsieur, je vous prie de faire voir aux Ministres de Sa Majesté, que la conduite de Leurs N. & G. P. est conforme à la disposition du Traité, & d'adoucir leur aigreur sur ce sujet, en leur faisant esperer que l'on permettra, par complaisance, aux autres Vaisseaux achetez par la Compagnie, de partir. Je finis, en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 27. Mars 1665.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 20. du courant, j'ai reçû en son tems la votre du 19.

Je ne doute pas que le Roi & ses Ministres ne soient très-persuadez que leur excuse fondée sur ce qu'il n'y auroit pas de rupture formelle, est une pure défaite: mais puis que Leurs HH. PP. croyent avec raison que ce n'est pas les satisfaire que de tenter les voyes d'un Accommodement par le moyen de l'Ambassade Extraordinaire, & de leur don-

ner seulement de bonnes paroles, pour leur faire croire que l'on éxécutera les Conventions de l'Alliance, au cas que les tentatifs ne réüssissent pas, sans vouloir leur en donner aucune certitude positive; ce qui est cause que Leurs HH. PP. insistent qu'on leur donne le secours. De ce côté-ci on ne veut pas y consentir, soit pour ménager l'Angleterre, soit pour d'autres raisons secrettes; cependant, on ne voudroit pas renoncer à l'Alliance par un manquement de parole trop palpable, & donner par-là occasion à Leurs HH. PP. de prendre leurs mesures avec quelqu'autre que cette Couronne, pour la sûreté de leurs intérêts; c'est pourquoi l'on a recours à deux moyens pour empêcher Leurs HH. PP. de se défier entierement, & pour sauver les aparences autant qu'il se peut: l'un est que l'on tâche de persuader que si l'on accordoit ce secours, ce seroit donner occasion de rebuter l'Ambassade dont les opérations seront plus utiles & plus avantageuses à Leurs HH. PP., que le secours même. Comme l'on ne veut pas convenir de cela, que l'on prouve même le contraire, & que le Roi doit tenir sa parole, & non pas faire ce que l'on juge le mieux de ce côté-ci seulement; ils répondent qu'il n'y a pas encore de rupture, & qu'au moyen de ces objections on peut differer encore, en fournissant un Subside, au cas qu'on veuille tenir l'épée dans les reins à Sa Majesté. Mais, comme après le terme de trois mois expirez, & la solution claire & nette de toutes les objections alleguées, on ne peut raisonnablement differer plus long tems,

tems, il femble que ce retardement, fous prétexte qu'il n'y a point de rupture, eft moins blamable qu'aucune autre défaite qui n'eft pas mieux fondée.

Il y a plus de quinze jours que j'avois propofé à Mr. de *Lionne* les mêmes raifons que j'allegue dans le Mémoire ci-joint, & que j'ai préfenté au Roi, pour, être informé fi Sa Majefté confidere la continuation de réfidence des Miniftres de part & d'autre, comme une jufte raifon de refufer le fécours, & fi en levant ce prétexte Elle l'accordera? Mais on évite de répondre & l'on dit feulement, que le Roi eft fort éloigné de donner occafion au rapel des Miniftres, dans un tems où il tâche d'accommoder les chofes, & où la réfidence des Miniftres dans les lieux où ils font, eft non feulement utile, mais même néceffaire; qu'au refte, on ne devoit pas trouver étrange que le Roi differât de fe déclarer contre l'Angleterre, dans le tems où les démêlez entre l'Angleterre & Leurs HH. PP. peuvent être terminez d'un jour à l'autre; d'autant plus que Sa Majefté étoit refoluë de faire parler au Roi d'Angleterre fur un ton conforme au Traité d'Alliance, au cas qu'il témoigne de l'éloignement pour la Paix.

J'ai tenté d'obtenir, qu'au cas que l'on perfiftât à refufer le fecours, on donnât une affûrance par écrit que l'on éxécuteroit ponctuellement l'Alliance, & en même tems j'ai indiqué des moyens certains de tenir la chofe fecrette, pour leur ôter ce prétexte. Mr. de *Lionne* me répondit, que l'Alliance étoit elle-même cette affûrance, & qu'on devoit

ſe repoſer ſur elle & ſur les bonnes intentions de Sa Majeſté, qui étoient très-ſinceres; autre défaite! Mr. de *Turenne* perſiſte à croire que le Roi ne ſe déclarera pas qu'il n'ait vû quel ſuccès aura l'Ambaſſade. Néanmoins j'ai démontré à ces deux Seigneurs, par toutes les raiſons que j'ai pû imaginer, que cette conduite anéantiſſoit l'Alliance, même quand on en viendroit à un Accommodement, & je ne leur ai pas déguiſé les ſuites préjudiciables que cela pouroit avoir. On me donna pour réponſe toutes les bonnes paroles imaginables pour me perſuader, en termes généraux, que le Roi & ceux de ſon Conſeil, craignoient ces ſuites dangereuſes, conſideroient Leurs HH.PP. comme de bons & néceſſaires Alliez de cette Couronne, qu'ils vouloient les traiter ainſi, & que juſqu'à préſent l'on n'avoit rien fait & l'on n'avoit envie de rien faire qui pût déſagréer à Leurs HH. PP.: mais ils ne diſent rien de plus, ſinon pour d'autres raiſons, au moins pour les ſuivantes, que je crois avoir ſi bien pénétrées que l'on peut y faire fonds en ce qui concerne les Affaires de Leurs HH. PP.. C'eſt que l'on veut ménager l'Angleterre par raport au Portugal & aux Païs-Bas Eſpagnols, & rendre les Etats Généraux plus traitables par raport aux conditions de la Paix; mais ſur tout, que l'on voudra parlementer avant d'éxécuter l'Alliance, & ſtipuler que l'on n'aſſiſtera pas les Ennemis de l'Allié, ou autres choſes ſemblables qui ont relation au Projet ſur les Païs-Bas Eſpagnols. Il pouroit cependant arriver qu'on n'en parlât point du tout,
ſelon.

ſelon le ſuccès des Armes de Leurs HH. PP. & des Anglois dans cette Guerre, & ſuivant les changemens qui peuvent arriver dans les Affaires de l'Europe : mais préſentement c'eſt-là le reſſort, autant que j'ai pû le remarquer dans le dernier entretien que j'ai eu avec Mr. de *Turenne*, & comme vous pouvez l'avoir inferé de quelques-unes de mes précedentes, où je vous ai marqué que ce deſſein ſur les Païs-Bas Eſpagnols leur rouloit dans la tête depuis long tems, & influoit ſur toutes les Déliberations du Roi de France, comme le centre auquel tous les autres deſſeins devoient ſe raporter.

J'ai parlé aſſez long tems avec Mr. de *Turenne* touchant ce que vous me marquez dans votre Lettre, au ſujet des Inſtructions que l'on doit donner aux Ambaſſadeurs Extraordinaires qu'on envoye en Angleterre : & je n'ai pas manqué à cette occaſion, comme dans d'autres, de faire remarquer ce à quoi le Roi eſt obligé par l'Art. XIV. de l'Alliance, pour leur faire d'autant plus ſentir combien Leurs HH. PP. ſe ſont relâchées dans les conditions de Paix qu'Elles m'ont fait déclarer ici comme acceptables. Je vous rendrai compte de ce qui ſe ſera paſſé ſur ce ſujet lors que j'en aurai parlé à Mr. de *Lionne*.

Je ne ſai rien de ce que Mr. *Boreel* vous a mandé du défaut de ſecret, par raport aux Lettres mêmes que je vous écris; ſeulement, Mr. de *Lionne* m'a dit, que le défaut de ſecret dans l'Etat alloit plus loin qu'on ne penſoit; du reſte, je puis dire que ce Seigneur m'a avoué que certaines choſes dont nous

nous

nous sommes entretenus, sont restées secrettes, d'où il concluoit que je ne les avois pas mandées, quoi qu'effectivement je vous les eusse écrites. Peut-être ce qui n'étoit pas alors, est-il à présent. Mr. *Boreel* ne m'a point voulu nommer alors cette Personne qu'on tient pour honnête homme & qui ne l'est pas; mais depuis il m'a parlé dans ces termes de celui dont on se sert pour le François; mais je vous prie que cela soit dit entre nous.

J'ai prévû, en éxaminant les Extraits des Résolutions de Leurs HH. PP., & quelques avis particuliers que j'ai reçûs par la derniere poste, qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'on déférât aux instances que l'on faisoit d'ici pour faire relâcher les deux Vaisseaux de la Compagnie des Indes; c'est pourquoi j'ai preparé cette affaire de longue main, afin que ce refus ne fît ici aucun mauvais effet; sur tout, parce que j'avois été informé de bonne part que Mr. *Colbert* en avoit parlé dans l'Assemblée des Directeurs de cette Compagnie, dont il est Président, comme d'une chose dont il ne falloit pas douter; puis, disoit-il, que la chose est si claire, Leurs HH. PP. ne pouroient refuser de relâcher ces Vaisseaux, sans s'exposer à rompre avec la France, ajoûtant qu'on ne pouvoit empêcher que la Compagnie Hollandoise des Indes employât tous les moyens permis pour s'oposer aux progrès de celle qu'on avoit érigée dans ce Royaume; mais les choses iroient trop loin, si dans cette vûë on violoit les Traitez. On ne peut exprimer le zèle du Roi & de ce Ministre pour cette Compagnie. J'aurois volon-

volontiers parlé fur cela à Mr. de *Lionne*, & à Mr. *Colbert*; mais n'ayant pû les rencontrer, je me fuis adreffé à Mr. de *Turenne*, & enfuite à Mr. de *Thou*, que le Roi a choifi depuis la femaine derniere pour l'un des trois Directeurs en Chef de cette Compagnie, avec Mr. *Colbert*; j'ai prié le premier de reprefenter au Roi, & l'autre à Mr. *Colbert*, dans quelle fituation étoient les Affaires de Leurs HH. PP., qui, pour fe mettre en pofture de défenfe contre un Ennemi qui cherche leur ruine totale, font obligées de fufpendre leur Navigation & leur Commerce, d'où dépend le bien public; qu'après avoir armé avec des dépenfes inexprimables, tous leurs Vaiffeaux & ceux de plufieurs Particuliers, & ne croyant pas ces forces fuffifantes, Elles en faifoient encore bâtir 24. autres, & déliberoient pour en mettre encore un autre nombre femblable en mer; qu'en effet Elles ne pouvoient faire moins, puis qu'ayant en même tems en mer prefque toutes les Forces Navales de leur Etat, expofées aux accidens de la mer & aux attaques de leurs Ennemis, Elles devoient avoir un corps de réferve pour reparer les moindres pertes. Que pour cette raifon le moindre Bâtiment capable de tenir la mer, qui fe trouvoit dans leurs Etats méritoit attention, non par raport à Leurs HH. PP. ou à quelqu'avantage qu'elles en puffent retirer, mais pour leur défenfe. Qu'ainfi, quand on n'en uferoit que fuivant les Loix de l'amitié, on ne pouroit comprendre que Sa Majefté éxigeât d'elles, qu'elles priffent plus à cœur les intérêts de la Compagnie Françoife des Indes

Indes que leur propre conſervation ; mais qu'il y avoit une autre obligation entre Sa Majeſté & Leurs HH. PP., contractée par une Alliance, & en vertu de laquelle la Couronne devoit, dans ce tems-ci, donner à leurs HH.PP. un ſecours de 12000. hommes, ou l'Equivalent en Argent, ou en Vaiſſeaux, au choix de Leurs HH. PP.; en ſorte qu'il paroîtroit étrange que, bien loin de leur donner des Vaiſſeaux, ſuivant le texte du Traité, on voulût leur ôter ceux qu'elles avoient.

J'ai tâché en même tems de leur faire comprendre, qu'on faiſoit tort à Leurs HH. PP. de les ſoupçonner d'être contraires à la nouvelle Compagnie des Indes, ſur tout dans ce tems-ci; j'ai trouvé que ces Meſſieurs ſe rendoient aſſez à mes raiſons ; cependant, Mr. de *Thou* eſſaya de me perſuader, qu'il vaudroit mieux pour Leurs HH. PP. qu'elles ſe relâchaſſent dans ce tems-ci, s'il étoit poſſible. En tout cas, on ne peut prendre trop de ſoin ſi l'on s'en tient au refus, de l'accompagner de toutes les Raiſons qui pouront le rende moins choquant.

On fait ici des Projets pour favoriſer la Compagnie des Indes & tout autre que l'on pouroit ériger, en leur accordant l'éxemption des droits d'entrée pour toutes les denrées qui ne ſont point permiſes par le Traité; c'eſt ce qui eſt cauſe que le Traité de Leurs HH. PP. a tant de Contremineurs qui voudroient le voir rompre. Je ſuis & ſerai toujours, &c.

P. S. J'avois écrit ceci, lors que Mr. de *Lionne* eſt venu chez moi, à huit heures & demie

demie du ſoir, pour me dire que le Roi, à ſon retour de Chartres, avoit appris, qu'à la ſollicitation de la Compagnie Hollandoiſe des Indes, ou en ſa faveur, on avoit arrêté, par ordres de Leurs HH. PP., & l'on retenoit, malgré les inſtances de Mr. d'*Eſtrades*, de la part de Sa Majeſté pour les faire relâcher, trois Vaiſſeaux achetez à Amſterdam pour le compte de la Compagnie Françoiſe des Indes. Que Sa Majeſté étant informée que cette Compagnie Françoiſe ne pouvoit ſe paſſer de ces Vaiſſeaux, ſans être obligée d'abandonner les vûës qu'elle avoit pour un voyage aux Indes cette année-ci, & conſiderant que ces Vaiſſeaux apartenant à préſent à ſes ſujets & leur ayant apartenu avant l'arrêt que l'on avoit mis dans les Etats de la République ſur tous les Vaiſſeaux, on ne pouvoit, ſelon l'Article XXV. du Traité d'Alliance, les retenir, même dans le cas de beſoin preſſant; que Sa Majeſté avoit été irritée plus que Mr. de *Lionne* l'ait jamais vûë, d'aprendre que dans un tems où Leurs HH. PP. jugent qu'elles ont beſoin de l'affection de Sa Majeſté, & qu'on les aſſure qu'elle eſt autant favorable à leurs interêts qu'on peut le ſouhaiter, Elles ne faſſent aucune difficulté de contrevenir au Traité d'Alliance, en arrêtant ces Vaiſſeaux, dans la vûë de traverſer ſa Compagnie des Indes: Que Sa Majeſté en concluoit, que les eſprits dans l'Etat étoient dans des diſpoſitions qu'on devoit en attendre encore pis dans d'autres circonſtances; qu'ainſi Elle ſe croyoit obligée d'en témoigner ſon reſſentiment, & qu'Elle étoit

reſo-

résoluë d'user de répresailles sur les Sujets de Leurs HH. PP., & sur leurs Effets, & de les mettre en éxécution, si dans quinze jours ces Vaisseaux n'étoient relâchez: ajoûtant à cela quelques menaces de rompre toute correspondance avec Mr. *Boreel* & avec moi, ce qui augmenteroit la mesintelligence: son Excellence me dit encore qu'il avoit parlé dans les mêmes termes à Mr. *Boreel*, & que le Roi souhaitoit que l'on mandât ceci par un Exprès & sur le champ. Je lui ai répondu, que si j'avois eu aujourd'hui le bonheur de le trouver chez lui & de l'informer de tout ce que j'avois dit à Mr. de *Turenne*, Sa Majesté auroit été mieux instruite de l'état des choses, & en auroit jugé tout autrement, que de la maniére qu'on la lui a raportée. Sur quoi je lui répétai toutes les raisons contenuës ci-dessus dans ma Lettre, ajoûtant que j'attendois des nouvelles de Leurs HH. PP. sur cette affaire. Je lui dis ensuite, que je n'étois nullement d'avis d'écrire à Leurs HH. PP. tout ce qu'il venoit de me dire de la part de Sa Majesté & dans le sens où il me l'avoit dit, avant que Sa Majesté ait été informée de la droiture des intentions de Leurs HH. PP. Je lui representai avec toute la modération dont étoit susceptible une circonstance aussi delicate, le tort qu'on avoit d'en venir à de pareilles menaces pour si peu de chose, dans un tems comme celui-ci, & sans avoir fait la moindre ouverture sur ce sujet; je lui fis remarquer les suites que cela pouroit avoir, & toutes les raisons que nous avions de nous plaindre de ce que l'on n'obser-

ser-

ſervoit pas l'Alliance de ce côté-ci; enfin, notre diſcours tomba ſur les aſſurances que ſon Excellence me réïtera, que ſans cet incident, le Roi prenoit ſincerement à cœur les interêts de Leurs HH. PP.; ſur quoi je lui répondis d'abord que cela étant, on ne pouvoit regarder tout ce qu'il venoit de me dire que comme l'effet d'une alteration dans ſes bonnes intentions, cauſée par de faux avis, & qu'il falloit, pour le bien des intérêts communs empêcher que cela éclatât; ſon Excellence me répondit qu'elle ne pouvoit me dire que ce dont elle étoit chargée, & elle inſiſta fortement à ce que l'on relâchât ces Vaiſſeaux; cependant, elle conſentit, ſans que j'aye promis d'envoyer un Exprès, que lui & Mr. *Colbert*, avec quelques autres Miniſtres, Mr. *Boreel* & moi, s'il étoit néceſſaire, nous en parlerions au Roi avant d'en écrire à Leurs HH. PP. Je crains fort de trouver le Roi infléxible, auſſi-bien que Mr. *Colbert*, du reſſort duquel eſt cette affaire; quoi qu'il en ſoit, je ferai en cette occaſion tout ce qui dependra de moi pour le ſervice de Leurs HH. PP. Mr. *Boreel*, avec qui j'ai eu ce ſoir un long entretien, veut que ceci ſoit de mon département, quoi qu'il me ſemble tout le contraire. Je crois que ceci doit être autant ſecret qu'il eſt poſſible, tant à cauſe des Anglois que pour faciliter à ceux-ci le moyen de reculer ſans peine: mais je crains fort de n'en obtenir autre choſe qu'un aveu qu'ils ont tort d'en être venus ſi facilement aux menaces. Je ſuis votre très-obéïſſant ſerviteur; avec beaucoup de précipitation, &c.

A

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 2. Avril 1665.*

MONSIEUR,

Celle-ci ſervira ſeulement pour vous donner avis de la réception de vos deux Lettres du 27. du paſſé; par ce que Leurs HH. PP. vous envoyeront, par raport aux Vaiſſeaux François arrêtez ici, des Réſolutions & autres piéces telles qu'il vous ſera aiſé de prévoir, non ſeulement le bon droit, mais même la complaiſance de cet Etat. Je n'ai rien à y ajoûter ſinon, que le langage que Mr. de *Lionne* vous a tenu, n'a pas peu choqué les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, ce qui ne leur a pas fait changer la Réſolution qu'ils avoient priſe par raport aux Vaiſſeaux l'Alette-Marie & le St. Jean, puis qu'ils ſe ſont ſéparez en donnant ordre à Mrs. les Conſeillers Députez, & à leurs Députez à la Généralité, de ne rien relâcher ſur ce ſujet, réſolus qu'ils étoient d'attendre tout ce qui pouroit en arriver du côté de la France par voye de rétorſion ou autrement, ce qui n'empêcheroit pas que ce ne fût un procédé injuſte au dernier point; mais en effet, perſuadez que le Roi n'étoit pas capable de commettre une telle injuſtice après avoir entendu des Raiſons auſſi palpables. Je ſuis, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 9. Avril 1665.*

MONSIEUR,

Monſieur le Comte d'*Eſtrades* m'a communiqué ce que le Roi lui a écrit par la derniére Poſte, c'eſt un abregé des ſolutions données à quelques preuves dont vous vous êtes ſervi pour faire voir que l'Article XXV. du Traité n'eſt pas aplicable aux deux Vaiſſeaux, & eſt même une répetition de ce dont vous parlez dans votre derniére; néanmoins je n'y trouve pas une affirmation auſſi poſitive que vous la marquez, que le Roi n'inſiſteroit pas ſi précisément ſur l'éxécution du Traité, ſi ſon intention n'étoit pas de l'éxécuter avec éxactitude: & Mr. d'*Eſtrades* n'en a donné aucune connoiſſance à Leurs HH. PP., ſoit par Memoire ou autrement, il n'en a même rien fait connoître.

J'eſpére que les offres généreux & ſoûmis de Leurs HH. PP., ſur tout avec l'expédient dont je parle dans ma Lettre ci-jointe, ſatisferont le Roi; néanmoins je ne puis vous celer, que ſur les avis de votre derniere Lettre Mrs. les Conſeillers Députez ont convoqué extraordinairement les Etats de Hollande & de Weſtfriſe pour ſamedi prochain, mais ſecrettement, parce que ſi on le mandoit en France par cette Poſte ci, cela ſuffiroit peut-être pour rendre infructueuſes toutes les inſtan-

inſtances que vous devez faire à préſent ſuivant les ordres de Leurs HH. PP. Outre que les choſes pouroient tourner de telle maniére dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P., que l'on feroit faire au Roi de France, abſolument & même, ſans être aſſuré de la Réponſe, la Déclaration projettée dans ma Lettre cijointe, après que la choſe auroit été concertée; ce qui n'a pû ſe faire à préſent contre la Réſolution expreſſe des N. & G. P. à cauſe de leur abſence. Vous pouvez vous ſervir de cette Déclaration avec vôtre prudence ordinaire, en cas que la choſe ſoit portée aux extrémitez, comme d'une inſtruction pour votre conduite dans cette affaire importante. On retient l'Exprès que vous avez envoyé, tant pour gagner du tems, que pour attendre le Réſultat des déliberations de Leurs N. & G. P., & voir ſi toute cette affaire ne ſe terminera pas à l'avantage de l'Etat, je finis celle-ci qui n'eſt deſtinée à autre choſe, & je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 9. Avril 1665.*

MONSIEUR,

L'Exprès, que vous avez dépêché de Paris vendredi dernier, a fait tant de diligence qu'il étoit ici lundi un peu après midi. Vous verrez quel a été le Réſultat aux Délibérations de

de Leurs HH. PP. sur ses dépêches, par leur résolution que l'Etat vous envoye. J'ai eu avant-hier une longue Conférence * sur ce facheux Incident avec Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades*; & autant qu'il me l'a paru, il est resté convaincu du bon droit de Leurs HH. PP. dans cette affaire; & toutes les Provinces jugent qu'il est clair & invincible; mais la circonstance du tems veut que l'on fasse tout ce qui est possible pour satisfaire à ce que l'intérêt de Sa Majesté & le point d'honneur éxigent en ceci. Quant au premier, Leurs HH. PP. jugent y avoir suffisamment satisfait par leur Résolution du 2., & par le contenu de leur Lettre écrite aujourd'hui à Sa Majesté: quant au second, les Députez de Leurs HH. PP. pour les affaires de France ont proposé entr'eux & regardent comme un expedient convenable, que vous fassiez en sorte, par l'entremise de Mr. de *Lionne*, que les choses aillent de maniére, que vous déclariez à Sa Majesté, même dans une Audience publique, si on le souhaite, (après avoir representé avec force le bon droit de Leurs HH. PP. & les offres généreux & pleins de complaisance qu'elles avoient faits) que puis que Sa Majesté, pour des raisons inconnuës à Leurs HH. PP., n'avoit pas voulu s'en contenter, Leurs HH. PP. avoient remis & remettoient de fait au bon plaisir de Sa Majesté la disposition de ces deux Vaisseaux,

* Voyez les Lettres d'Estradés T. II. ses deux Lettres du 9. Avril 1665. au Roi & à Mr. de Lionne.

feaux, étant réfoluës d'éxecuter tout ce que Sa Majefté trouvera bon d'en ordonner, & attendant fur cela fa gracieufe déclaration afin de s'y conformer; qu'alors Sa Majefté réponde, dans des termes civils & obligeans, autant qu'elle le jugeroit à propos, qu'elle étoit contente de ces offres, & qu'elle laiffoit lefdits deux Vaiffeaux à la difpofition de Leurs HH. PP., au moins durant la néceffité prefente de l'Etat. Néanmoins Mrs. les Députez n'ont pas jugé à propos d'en faire raport publiquement à l'Affemblée de Leurs HH. PP. parce que toute la grace de cet expedient dépend du fecret, & je puis vous affûrer qu'on le gardera ici. Au cas que la chofe réüffiffe, elle déclare affez par elle-même que Leurs HH. PP. ont remis entiérement ces Vaiffeaux à la difpofition du Roi, qui confiderant le befoin preffant que l'Etat en a, n'aura pas voulu les leur ôter, donnant ainfi une preuve publique de fon affection pour la République. De cette maniere cette affaire qui étoit d'une nature à donner une forte impreffion de quelque mauvaife intention du Roi pour l'Etat, feroit un effet tout contraire, & par confequent avantageux. Mrs. les Députez de Leurs HH. PP. ont trouvé à propos unanimement, que je vous marquaffe que vous pouvez vous fervir de cet expedient pour fauver l'honneur de Sa Majefté, & que fi par ce moyen l'orage eft apaifé, la refolution avec laquelle il paroîtra que vous aurez agi, bien loin d'être regardée de mauvais œil, lors qu'on en faura le fuccès, vous meritera la reconnoiffance d'un

d'un chacun, puis qu'on ne poura manquer d'en être content.

Jusqu'à présent nous n'avons eu en vûë ici que de justifier le sentiment de Leurs HH. PP. sur le véritable sens de l'Art. XXV. Le solide & nerveux raisonnement que contient sur ce sujet votre Mémoire présenté à Sa Majesté, a été fort goûté ici : mais comme il faut raisonner sur l'arrêt même & sur sa forme, & particulierement éxaminer s'il est permis au Roi de France d'y avoir recours dans le cas en question; il nous semble qu'il suffit d'alleguer l'Art. XIII. du Traité qui est décisif & péremptoire, pour peu que l'on puisse faire quelque fond sur la foi publique & sur les Traitez solemnels. Ainsi voyez, Monsieur, s'il ne seroit pas nécessaire de representer cet Article XIII. à Sa Majesté, au cas que vous ne l'ayez pas déja fait avant la reception de la présente. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Avril* 1665.

MONSIEUR,

Les choses se sont passées aujourd'hui dans l'Assemblée extraordinaire des Etats de Hollande & de Westfrise, comme je l'avois prévû dans ma Lettre du 9., & Leurs HH. PP. les ont imitez, ainsi que vous verrez par les Dépêches de l'Etat que vous recevrez en mê-

me tems que celle-ci. Leurs N. & G. P. ont bien voulu en agir avec tant de ſincerité dans l'eſperance d'engager le Roi de France à leur donner des marques réciproques de ſon affection pour la Republique; je ne doute pas, que, conformément à ma Lettre d'avant-hier & au Projet des Députez de Leurs HH.PP. vous n'y ayez déja frayé le chemin. Si après cela Sa Majeſté veut faire connoître à toute la terre que ſes bonnes intentions pour l'Etat ſont entierement changées, & qu'au lieu de lui donner du ſecours, Elle veüille lui ôter les moyens & les inſtrumens de ſa défenſe, ſans reparer cette conduite en leur envoyant les ſecours réels & effectifs qu'il leur a promis; Leurs HH. PP. pouront du moins avoir la conſolation, non ſeulement de n'avoir donné aucune occaſion à une telle conduite, mais même d'avoir écarté, même à leur préjudice, tous les prétextes que l'on auroit pû chercher de leur refuſer ou de differer ce ſecours. Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* m'a avoüé qu'il ne doutoit pas, que puis que Leurs HH.PP. avoient fait les choſes de ſi bonne grace, le Roi n'ait à ſon tour, la générosité de laiſſer ces deux Vaiſſeaux à la diſpoſition de Leurs HH. PP., attendant avec impatience quel ſera l'effet de la complaiſance de l'Etat; je finis celle-ci & vous prie de me croire, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 10. *Avril* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 3. de ce mois, j'ai reçû la votre du 2. Je ne laiffe à ces Mesfieurs-ci aucune efperance que Leurs HH. PP. confentent à relâcher les deux Vaiffeaux qui apartiennent à la Compagnie Françoife des Indes, & je leur ai fait fentir avec difcretion que nous avions un jufte reffentiment de la maniere étrange & peu amiable dont on en agiffoit avec nous en cette occafion. C'eft l'ouvrage de *Colbert*; de *Lionne*, *Turenne* & *Tellier* s'y font fortement opofez. Ce fur quoi on infifte le plus, eft que l'on n'a rien dit ni fait, jufqu'à-ce que l'équipage de ces Vaiffeaux ait paffé dans les Provinces-Unies, & que les Vaiffeaux furent prêts à partir. Je réponds à cela, que ceux qui favoient que l'on avoit marqué, pour s'en fervir, tous les Vaiffeaux capables de tenir la Mer, devoient s'informer avant de faire partir ces équipages, fi ces Vaiffeaux étoient éxempts de la règle générale : outre cela, que l'État n'a pas fçû qu'on avoit envoyé ces équipages. Quoi qu'il en foit, je remarque de plus en plus que les foupçons & les mauvaifes intentions prennent le deffus : & tous mes foins buttent à les détruire, comme la pefte de toutes les Amitiez & des Alliances. *Turenne* m'a dit

qu'on avoit écrit ici que vous étiez d'avis qu'on fît la Paix fans la participation de la France, & que l'on prêtoit l'oreille plus que jamais dans les Provinces-Unies aux Propofitions de la Maifon d'Autriche, c'eft ce que l'on écrit, dit-il, mais qu'il n'en croit rien: & que l'on dit en Efpagne, que *van Beuningen* avoit écrit fecrettement, que l'on voudroit à la fin faire ici des Conditions par raport aux Païs-Bas Efpagnols, & que l'on vouloit faire fon profit de ces Frontieres. Je lui ai répondu que la maniere dont on en agiffoit ici étoit la caufe de tous ces bruits, & que fi l'on prêtoit l'oreille à tous les raports que l'on faifoit pour faire naître la défiance dans un tems où l'on y donnoit tant de fujet, il n'y auroit ni Amitié ni Alliance qui pût fubfifter. Au refte, ce Seigneur me dit que l'on écrivoit d'Angleterre qu'on pouroit faire la Paix, fi l'on pouvoit convenir d'un Traité touchant le Commerce & les Indes. Ceci me paroît bien une fineffe de la France, ou de l'Angleterre, car la premiere prend cette affaire fort à cœur; c'eft pourquoi j'ai répondu qu'on pouroit aifément convenir enfemble fur ce point, & que ce n'étoit pas une chofe qui dût retarder la Paix fi elle étoit du refte praticable; mais ce qui me paroît le plus fcabreux c'eft cette objection, quand la France aura tout accordé à Leurs HH. PP. Elle ne poura encore avoir quelque certitude par raport à fes maximes touchant les Païs-Bas. La Paix feroit le meilleur dans la fituation préfente des chofes. Je fuis, &c.

P. S.

P. S. Ce que j'ai marqué en chiffres dans la premiere période ci-dessus est absolument certain, & m'a paru d'une évidence démontrée; ce qui m'a fait juger que le ressort de tout ceci n'est aucun dessein de brouiller avec Leurs HH. PP. : il me paroît, après avoir bien tout éxaminé, que les raisons qui pouroient engager Leurs HH. PP. à se relâcher dans ce tems-ci, contrebalancent celles qui pouroient les en empêcher. Aussi-tôt que cette affaire sera terminée, & plût à Dieu qu'elle le fût déja, je recommencerai mes instances par raport aux affaires dont je suis chargé: si l'on s'accorde sur cela, je ne doute pas que les bons offices du Roi, pour moyenner la Paix, ne soient sinceres & efficaces. Ceux qui connoissent l'humeur du Roi croyent que nous eussions mieux fait de laisser les choses à sa disposition, après lui avoir represénté le facheux état où se trouvoient Leurs HH. PP. J'ai agi dans cette affaire ci avec plus de zèle & plus d'ardeur qu'en aucune autre, je souhaite seulement que ce que j'ai fait soit agréable à Leurs N. & G. P.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 16. Avril 1665.*

MONSIEUR,

La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 11. de ce mois; j'ai depuis re-

çû votre Lettre du 10. Nous esperons & nous demandons au Tout-Puissant que les offres généreux de Leurs HH. PP. contenus dans leur Résolution & dans leur Lettre du 11., engagent le Roi de France à accorder à la Republique les secours qu'il lui a promis: nous attendons quels en seront les effets.

Tant que la Cour de France sera aussi réservée qu'elle l'a été jusqu'à présent, & qu'elle ne vous communiquera pas les Instructions qu'elle donne à ses Ambassadeurs en Angleterre & dans le Nord, sans prendre l'avis de Leurs HH. PP. ou de leurs Ministres, même en ce qui les concerne particulierement; il me semble que ni Sa Majesté, ni ses Ministres ne doivent pas trouver étrange que l'on soit disposé ici à faire la Paix avec l'Angleterre sans leur en rien communiquer, puisqu'il est très-naturel de vouloir se mêler de ses propres affaires, & de n'y rien faire à l'aveugle: Au reste, je puis vous assurer qu'il n'y a ni Négociations, ni ombre de Négociations entre l'Angleterre & cet Etat, si ce n'est celle que la France a commencé en faveur de Leurs HH. PP., comme nous devons le croire.

La Flotte de l'Etat commence à être en état au Texel, il n'y a que les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, & ceux de l'Amirauté de Frise, qui ne sont pas encore prêts faute de matelots. Leurs HH. PP. ont député au Texel des Commissaires, *cum plenâ potestate*, pour donner des Ordres & des Instructions *pro re natâ.* Comme je suis du nombre, je partirai après demain avec l'appro-

bation,

bation de Leurs N. & G. P. pour m'y rendre avec les autres. Cependant, Leurs N. & G. P. ſont convoquées pour mardi 22. de ce mois ; ainſi je ne doute pas que, ſelon la coûtume, Mr. *Nicolas Vivien* Penſionnaire de Dort, ne rempliſſe ma place pendant mon abſence. J'ai jugé qu'il étoit de mon devoir de vous en donner avis, afin qu'au cas de beſoin, vous puiſſiez lui adreſſer vos avis ſecrets pour Leurs N. & G. P. pendant mon abſence. Comme je ne vous écris celle-ci que pour cette raiſon, je finis en vous aſſurant que je ſerai ſans ceſſe, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 17. *Avril* 1665.

MONSIEUR,

Depuis la derniere que je vous ai écrite le 10., j'ai reçû le lundi par la Poſte ordinaire vos deux Lettres du 9., & le mardi environ à 10. heures une autre du 11. par le Courier dépêché exprès.

J'ai de plus en plus des raiſons d'être perſuadé que les Seigneurs nommez dans ma derniere m'ont été très-favorables, ou, pour mieux dire, à Leurs HH. PP., par raport aux repreſentations que j'ai faites ici au ſujet des deux Vaiſſeaux en queſtion ; mais Mr. *Colbert* l'a emporté, & il a tenu d'autant plus ferme, qu'il s'eſt imaginé que la jalouſie que

l'on avoit en Hollande, contre cette Compagnie-ci, étoit cause qu'on se faisoit une affaire de la traverser, ce qui lui avoit fait dire aux Directeurs qu'on ne manqueroit pas de trouver adroitement quelque prétexte pour ne pas laisser partir ces Vaisseaux. Ce que son Excellence allegue de plus obligeant pour dorer cette pilulle, est la promesse qu'il fait de tenir la main à l'éxacte observation du Traité envers Leurs HH. PP., quelque chose qui arrive. S'il vérifie ses promesses par des effets, il y aura tout lieu d'oublier cette injustice; car ce Seigneur a beaucoup de crédit dans le Conseil, & est le seul que l'on consulte sur les affaires du Commerce & de la Navigation qui intéresse tant Leurs HH. PP.

Mr. de *Lionne* m'a dit aujourd'hui qu'il ne pouvoit pas s'imaginer, pourquoi l'on alleguoit la résidence des Ministres respectifs à Londres & à la Haye pour mettre la rupture en doute, & son Excellence m'allegua elle-même l'éxemple du Baile de Venise à Constantinople. Néanmoins son Excellence est d'avis que l'on doit patiemment attendre ce que l'on répondra en Angleterre aux Ambassadeurs de cette Couronne, afin de conduire les affaires non seulement selon l'intention de Sa Majesté, mais même pour le plus grand avantage de Leurs HH. PP.

On m'a assuré de bonne part que la Couronne de Suède a donné à entendre aux Ministres du Roi de France, qu'Elle se conformeroit aux Résolutions que l'on prendroit ici

par

par raport à la Guerre entre l'Angleterre & Leurs HH. PP.

Il court un bruit depuis quelques jours que l'Escadre que commande le Duc de *Beaufort* a été attaquée par plusieurs Corsaires de Barbarie, & qu'elle avoit beaucoup souffert.

Les Négocians des Provinces de ce Royaume commencent à sentir de plus en plus le tort que leur fait la cessation du Commerce, qui est cause qu'on ne transporte pas leurs marchandises hors du Royaume, ce qui fait aussi un tort considerable aux coffres du Roi, par raport aux Droits d'entrée & de sortie, sans compter que le prix des marchandises est considerablement diminué, ce qui contribuëra à la conclusion de la Paix; sur tout parce que les armemens auxquels on travaille ici, rendront les Matelots si rares, que l'on sera obligé de suspendre le peu de Navigation qui reste encore dans ce Royaume, ce qui sera déja un tort réel; outre le changement qui peut arriver dans le débit des marchandises étrangeres, ce que l'on considere comme une chose qui peut avoir des suites dangereuses pour ce Royaume, dans le tems qui suivra la Paix: ce qu'il semble qu'on aprehende. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le 15. Mai 1665.*

MONSIEUR,

Pendant que vous avez été au Texel pour le

le service de l'Etat par raport à la Flotte, j'ai été assez mal informé de ce qui s'est passé dans la Regence, & je me suis bien aperçû que je manquois des bonnes instructions & des sages avis, que vous auriez eu soin de me donner, pour contribuer autant qu'on le peut à cette Cour-ci à mettre dans un bon train, dès leur commencement, les Négociations entamées en Angleterre pour un Accommodement. Ainsi, j'ai fait de moi-même ce qui m'a paru convenable; je souhaite que Leurs HH. PP. en soient contentes, & que cela puisse contribuer au succès de leurs bonnes intentions dans cette conjoncture critique.

L'Etat ne m'a donné aucun avis qu'on y ait rien apris d'une Ligue entre le *Brandebourg*, *Nieubourg* & l'Evêque de *Munster*. Si néanmoins cela étoit, relativement à Leurs HH. PP., il seroit nécessaire de pénétrer cette affaire : il ne me paroît pas vrai-semblable que ces Princes se broüillent avec Leurs HH. PP., sur l'esperance que la Guerre continuëra avec l'Angleterre: cependant, si l'on a des preuves que cela soit, j'en conclurois qu'ils sont apuyez par quelque plus fort, ou qu'ils s'attendent à quelque désordre dans les Provinces-Unies, ce qui ne seroit pas surprenant, vû l'Alliance qui est entre l'Electeur de *Brandebourg* & le Prince d'*Orange*, & l'animosité de cet Electeur & de sa Belle-Mere contre la Hollande. Je ne vous donne ceci, que comme une simple conjecture qui n'est fondée que sur ce que ce sont-là les vûës du Roi d'Angleterre, qu'il ne peut mieux faire

faire éclater que par ce moyen, avec quel-qu'aparence d'avantages. Je m'aperçois bien aussi que l'on prévoit ici que le Roi d'Angleterre fera venir le Prince d'*Orange* sur le tapis; puis que Mr. de *Lionne* a demandé à l'Ambassadeur de Leurs HH. PP., s'il ne pouroit pas arriver que l'Angleterre fît quelque proposition par raport au Prince d'*Orange*. Je trouve que Mr. l'Ambassadeur *Boreel*, qui a peut-être de meilleurs avis que moi, est fort perplexe sur ce sujet. Vous êtes sans doute plus en état que nous deux, de juger ce qui en est, ou ce qui en poura être. On pouroit avoir quelque soûpçon en voyant entrer dans ces mesures le Duc de *Neubourg*, qui a de si grandes obligations à la France, si Mr. de *Lionne* ne m'avoit dit, en se plaignant de ce Prince, que l'on étoit ici très-mécontent de cette Ligue, & de ce que le Duc de *Nieubourg* y étoit entré sans la participation de la France, ce qui est d'autant plus probable, que l'Evêque de *Munster* est ici fort mal en Cour, & que l'on n'est pas en trop bonne intelligence avec l'Electeur de *Brandebourg*. Comme je n'ai sur cela d'autre certitude que ce qui m'en a été dit dans plusieurs occasions, comme d'une chose que je devois mieux savoir que les autres; on peut éxaminer les choses de près, afin de n'être pas trompé; car il n'est pas aparent que ces trois Princes sachant l'Alliance de la France avec Leurs HH. PP. entreprissent rien contre les Provinces-Unies, s'ils n'avoient des assûrances que le Roi de France restera en repos. Je serois assez porté

à croire que tout cela ne renferme aucun dessein important contre Leurs HH. PP.; mais néanmoins on ne doit pas négliger d'éxaminer les choses de près, sans témoigner aucune inquietude. Mr. de *Lionne* m'a dit il y a déja quelque tems, que si les Princes d'Allemagne se remuoient contre Leurs HH. PP., le Roi ne balanceroit pas à se déclarer contr'eux conformément à l'Alliance. Ainsi, s'il se trouvoit qu'il se machinât de ce côté-là quelque chose au préjudice de Leurs HH. PP., on ne pouroit y remedier plus promptement & plus efficacement, qu'en faisant à propos à Sa Majesté une Déclaration de tout ce qui se passe, ce qui dissiperoit toute la Cabale à l'avantage de Leurs HH. PP.

Il paroît que l'on conçoit assez ici que le Roi doit entretenir l'Alliance qu'il a avec Leurs HH. PP., s'il veut n'être pas exposé aux insultes des Anglois sur Mer: cependant, dès que je presse l'éxécution des promesses de l'Alliance, on ne manque pas de me répondre: Et après cela, Leurs HH. PP., l'Angleterre & l'Espagne se ligueront contre le Roi de France. Ce que l'on ne dit, selon toutes les aparences que pour faire parler Leurs HH. PP., & de *Lionne* a encore dit hier à *van Beuningen*, qu'il devoit demander des Ordres qui engageassent le Roi à se déclarer promptement, c'est à dire, qui le mettent en repos par raport à cette jalousie. *Van Beuningen*, *quod scit nescit*, & répond qu'il ne peut conseiller cela à ses Maîtres; mais on ne l'en croit pas. Dieu veüille accorder un heureux

heureux succès aux Armes de Leurs HH. PP., & une bonne Paix.

Il est assez vrai-semblable que le Roi verroit volontiers Leurs HH. PP. dans l'embaras, afin de les faire parler; car on ne veut rien proposer de ce côté-ci, soit parce qu'il faudroit s'expliquer, & par conséquent peut-être se trop découvrir inutilement, ou pour éviter les difficultez que l'on feroit de conditionner, ou peut-être de crainte qu'alors l'Angleterre & Leurs HH. PP. ne prissent d'autres mesures que l'on ne voudroit ici. Voila les choses qui fixent ici l'attention, & qui paroissent être le ressort de toutes les Déliberations.

Ceux qui nous sont ici favorables, craignent que les Anglois n'ayent trop d'avantage avec ce grand nombre de gros Canons de fonte, & me demandent si Leurs HH. PP. ne pouroient pas tirer des Magazins de l'Etat, ou de leurs Places, de quoi supléer à ce qui leur manque de ce côté-là.

Je vous prie de me faire tenir une Liste éxacte des Vaisseaux que Leurs HH. PP. & les Anglois ont à présent tout équipez, avec une specification de leur grosseur & de leur équipage. Si l'on ne peut specifier chaque Vaisseau, du moins le nombre des Vaisseaux de chaque rang.

On parle beaucoup d'une nouvelle venuë d'Angleterre, qu'une Fregate Angloise, après s'être defenduë un jour entier contre quatre de nos Vaisseaux, avoit été jointe la nuit par un autre Vaisseau Anglois, & qu'ensemble ils avoient pris nos quatre Vaisseaux.

Mr.

Mr. de *Lionne* me parlant dernierement des Négociations d'Angleterre, me demanda si l'on ne pouroit pas faire une échange des Nouveaux Païs-Bas contre l'Isle de *Pouleron*; il dit cela incidemment à propos de quelqu'autre chose; car les choses étant dans une situation à être bien-tôt décidées dans un Combat général, il est aisé de juger qu'on ne peut parler avec fruit d'aucune condition de la Paix.

On m'a communiqué les Dépêches des Ambassadeurs de cette Cour à Londres, où leurs Excellences marquent qu'elles ont pressé Mr. *Gogh* de se déclarer plus qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, puis qu'il y avoit plus d'aparence de faire la Paix, & qu'elles ne comprenoient pas pourquoi j'avois tant pressé leur départ, puis qu'on ne leur faisoit d'autres ouvertures que celles qu'on avoit déja faites inutilement. J'ai répondu à cela, que je n'avois pressé le départ des Ambassadeurs, que parce que l'on ne vouloit pas se déclarer ici avant d'avoir vû ce que produiroit cette tentative pour un Accommodement; & d'un autre côté, pour donner quelque prix aux justes conditions que Leurs HH. PP. offroient, en les apuyant des bons offices de ces Ambassadeurs; mais que je n'avois jamais crû qu'à cause de leur présence en Angleterre, Leurs HH. PP. dûssent ceder davantage aux Anglois.

Je n'aprends autre chose de l'armement de cette Couronne, ou de son dessein de rassembler ses Forces sur les Côtes Occidentales, sinon que le Duc de *Beaufort* viendroit vers

la

la fin de ce mois, ravitailler à Toulon, & ensuite feroit voile avec tous les Vaisseaux de la Méditerranée vers l'Océan, pour aller joindre les Vaisseaux que l'on équipe sur les Côtes Occidentales. Je suis de tout mon cœur, &c.

P. S. Depuis que j'ai fini cette Lettre, j'ai parlé à Mr. de *Turenne* qui m'a dit qu'on n'étoit pas encore entierement instruit ici de la Ligue défensive, dont j'ai parlé ci-dessus; que la Suède en avoit écrit & en témoignoit de l'inquietude, que l'on n'étoit pas content de l'Evêque de *Munster*, & que bien loin de prêter la main à cette Ligue, on en étoit fort mécontent; que, selon lui, la France ne manqueroit pas de se déclarer pour Leurs HH. PP., si les Princes Allemans se liguoient; & qu'on devoit être persuadé, que les intentions de la France étoient droites & sinceres. Je ne dis rien de tout ceci dans la Lettre ci-jointe; car je crois qu'il est à propos de tout examiner : mais je vous prie sur tout, que ceci reste secret; car il feroit très-préjudiciable qu'il parût que *van Beuningen* est méfiant.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 22. *Mai* 1665.

MONSIEUR,

La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire

écrireétoit du 15. de ce mois. J'ai eu depuis ce tems-là plusieurs entretiens avec Mr. de *Turenne* touchant la Ligue défensive. Son Excellence m'a confirmé ce que Mr. de *Lionne* m'avoit dit du mécontentement que le Roi a de ce que le Duc de *Neubourg* y est entré à son insçû, & sans sa participation; quant à l'Evêque de *Munster*, Sa Majesté a plusieurs raisons de n'être pas content de lui: Il m'a assuré de plus, que l'on n'étoit pas encore informé à fond de cette affaire, & qu'en ayant entretenu le Roi, il pouvoit me certifier qu'il n'y avoit aucun doute que Sa Majesté ne se déclarât conformément à l'Alliance pour Leurs HH. PP., au cas qu'on aprît qu'il se formât quelque Projet contr'Elles. Son Excellence m'a aussi donné à entendre, que l'on étoit fort éloigné ici de s'intéresser pour le Prince d'*Orange*; enforte que je me flatte que l'on ne découvrira rien dans cette affaire qui pût inquieter Leurs HH. PP., à quoi on ne pût aisément remedier sur le champ.

Ce que je dis dans la Lettre ci-jointe d'un Projet de tenir quelque tems la Flotte de l'Etat dans ses Ports, est du crû de Mr. de *Turenne*, qui me l'a fort vanté, aussi-bien que Mr. de *Lionne*. Je vous prie de me croire, &c.

A

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 4. Juin 1665.*

MONSIEUR,

Je vous ai envoyé par la derniere Poste quelques Lettres des Députez de Leurs HH. PP. qui étoient encore au Texel. Vous y trouverez & dans les Piéces jointes un état éxact des Forces navales de l'Etat, & comment, sous la bénédiction du Tout-Puissant, elles ont mis à la voile. Depuis mon retour ici qui a été le 30. du passé, j'ai reçû votre Lettre du 22. qui étoit une Copie de celle qui étoit à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch*; je renouvellerai, sans perte de tems, notre correspondance interrompuë par une longue absence, & toutes les semaines je vous donnerai avis de ce qui se passera ici; sur tout de ce qui aura raport à votre Négociation, & en même tems je vous envoyerai éxactement Copies des nouvelles que nous recevrons de ce qui se passera sur Mer. Pour commencer, voici la Copie d'une Lettre du Lieutenant-Amiral de *Wassenaer* adressée au Commissaire *Croon* le 2. de ce mois, avec la réponse que Leurs HH. PP. ont faite aujourd'hui à ce Lieutenant-Amiral. Comme le tems me manque, permettez-moi de me raporter à ce que l'Etat vous adresse aujourd'hui directement. Je suis, &c.

P. S.

P. S. Ci-jointe la Copie d'une Lettre que j'ai écrite en dernier lieu à Mr. le Comte d'*Estrades*.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 5. Juin 1665.*

MONSIEUR,

Je vous suis très-obligé de la Liste des Vaisseaux de l'Etat que vous m'avez envoyée, & des autres nouvelles que j'ai reçûës par vos ordres par la derniere Poste. Chacun parle ici avec admiration & étonnement des forces surprenantes de l'Etat, & l'on ne peut donner assez de louanges à la conduite de Leurs Hautes Puissances & des Seigneurs de leur Assemblée qui ont veillé avec tant de soin, de bon ordre & de diligence à cet Armement, & les Ministres sur tout n'en parlent qu'en vous donnant les aplaudissemens qui vous sont dûs, aussi-bien que toutes les Personnes qui ont quelque connoissance de nos affaires. Dieu veuille que tout réüssisse à l'avantage de la Patrie.

Je remarque dans les Depêches des Ambassadeurs de cette Couronne à Londres, qu'ils souhaitoient que l'on joignît quelqu'un à Mr. *Gogh*, & l'on m'en parle de tems en tems comme d'une chose qui seroit utile.

Je souhaiterois que l'on ne fit aucune difficul-

difficulté d'accorder au Roi la permission de louër deux Galliotes, car il faut menager les esprits dans la conjoncture presente.

Messieurs de *Turenne* & de *Lionne* persistent à m'assurer de la maniere la plus forte, que la sincére intention du Roi est de moyenner une Paix au plûtôt, s'il est possible; ou de prendre parti pour Leurs HH. PP., si les Anglois sont cause qu'on ne puisse faire la Paix; c'est ce que le tems nous découvrira. Je suis entiérement, &c.

P.S. Vous me feriez plaisir si vous pouviez me procurer une Liste de la Flotte Angloise.

A Mr C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Juin* 1665.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 4. du Courant; j'ai reçû la votre du 5. Outre les Vaisseaux contenus dans la Liste que je vous ai envoyée, il y avoit encore avant-hier au Texel huit bons Vaisseaux de guerre, un Yacht, & un Brûlot bien armez & avec un équipage complet. Il se pouroit bien qu'ils eussent mis hier en Mer avec deux Galliotes. On travaille encore a en équiper six autres & un Yacht, & selon toutes les aparences ils seront suffisamment fournis de matelots dans quelques jours.

Le dernier orage du Sud-Ouest n'a causé aucun dommage à la Flotte de l'Etat, si ce n'est qu'elle a été poussée vers le Nord jusques sur les Côtes; mais le vent ayant été avant-

avant-hier & hier Nord & Nord-Eſt, elle eſt tellement avancée, qu'un Bâtiment d'avis qui a quitté la Flotte hier, raporte qu'un peu après le Soleil couché il l'avoit laiſſé Nord-Oueſt de Scheveling preſque en pleine Mer, en ſorte qu'il eſtime qu'elle ſera à preſent à la hauteur de Harwits, où elle aura ſans doute trouvé la Flotte Angloiſe, puis que, ſuivant les derniers avis, elle y étoit encore lundi au ſoir. Dieu veuille nous accorder un heureux ſuccès dans le premier Combat.

Je vous envoye ci jointe la derniere Liſte des Vaiſſeaux Anglois que nous avons reçûë ici. Il ne paroît pas que la Négociation ſe pouſſe en Angleterre par les Ambaſſadeurs de France d'une maniere à nous en faire eſpérer aucun fruit avant un Combat: c'eſt pourquoi je ne crois pas qu'il ſoit fort neceſſaire de ſe preſſer d'envoyer quelque Collégue à Mr. l'Ambaſſadeur *Gogh*; ſi cela arrive je crois que ce ſera à vous à paſſer la Mer conformément aux Reſolutions précedentes.

On avoit accordé, avant la réception de votre Lettre, les deux Galliotes à Mr. d'*Eſtrades* pour le ſervice du Roi ſon Maître. Ce Miniſtre m'a fait voir cette ſemaine-ci des Lettres des Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, dans leſquelles ils perſiſtent à demander, que ſuivant la promeſſe faite de bouche par Mr. *Gogh*, l'Etat offrît de donner ſatisfaction au Roi d'Angleterre par raport aux deux Vaiſſeaux la Bonne-Eſperance & le Henri Bonne-Avanture, ſur quoi j'ai delivré à ſon Excellence, avec l'aprobation de

de Leurs N. & G. P., le Memoire, dont voici Copie. Au reste, me raportant à ce que l'on vous envoyera de la part de Leurs HH. PP. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 19. Juin 1665.*

MONSIEUR,

J'ai remarqué dans votre derniere du 11. de ce mois, qu'au cas que la Negociation, qui est sur le Tapis, pour moyenner un Accommodement avec le Roi d'Angleterre parût en termes de pouvoir réüssir, la Régence pourroit bien me donner ordre de passer à Londres pour assister à cette Négociation, suivant le contenu de la Résolution que l'on m'a donnée à mon départ. C'est beaucoup d'honneur pour moi que l'on veuille bien me charger des intérêts de l'Etat dans une conjoncture si délicate. Je sacrifierai toûjours volontiers ma vie dès qu'il s'agira de contribuer au succès d'une affaire aussi importante; ainsi je n'aurois aucune raison de refuser, à cet égard, mes services à l'Etat, quelque prejudice que j'y trouvasse, dès que j'aurois lieu de croire que ce voyage fut de quelque utilité pour le bien public : Mais comme il n'y a point de Commission qui puisse m'être plus desagréable que celle-là, & que d'un autre côté il me semble qu'il vaut beaucoup mieux

mieux en charger un autre que moi, je crois qu'il m'est permis d'implorer votre Protection en cette occasion, & de vous prier très-instamment de faire en sorte que l'on m'éxempte de faire ce voyage. L'on m'a donné ordre ci-devant que je passasse d'ici, *in eventum*, en Angleterre; mais c'étoit pour prévenir la Guerre, au lieu que les Instructions que j'ai de Leurs HH. PP. pour cette Cour-ci ne roulent que sur & pour la Guerre. Je sortois alors des Assemblées de l'Etat; j'avois eu l'honneur d'être présent à toutes les Délibe-rations par raport aux affaires d'Angleterre, je connoissois l'humeur & les dispositions des Seigneurs de la Régence, par raport à plusieurs affaires qui font partie de la Négociation d'Angleterre; j'avois entendu leurs réflexions & leurs considerations, ce qui est d'un très grand avantage pour un Ministre qui est envoyé dans une Cour étrangére. Présentement il y a sept mois que je suis absent, & je suis le moins instruit de tous ceux qui ont part au Gouvernement avec quelque distinction, & par conséquent le moins capable pour faire quelque chose de bien, je ne ferois que des fautes; & me confiant peut être trop en l'un, pendant que j'aurois quelque défiance de l'autre, je m'exposerois au blâme, & le service de l'Etat en souffriroit.

Ces raisons que j'ai de ne pas accepter cet Emploi paroîtront encore plus importantes dès que l'on fera réflexion qu'il est presque impossible de réüssir dans une Négociation telle que celle-ci, en ne faisant

que

que des propofitions vagues de chercher des expediens pour terminer les différens qui font fur le tapis, fi avec les ordres les plus étendus, on n'a pas une connoiffance parfaite des raifons fur lefquelles ces offres font fondez & des réfléxions qui ont été faites lors qu'on en a formé la Réfolution; enfin, des difpofitions où s'eft trouvée alors la Régence en général & chaque Membre en particulier. Cependant; ce ne font pas là encore les principales raifons que j'ai de m'excufer de me charger de cette Commiffion, quoi qu'il me femble, qu'on doit naturellement en conclure qu'on pouroit mieux la conferer à une perfonne qui fort tout nouvellement de l'Affemblée, qu'à moi, qui en ai été fi long-tems abfent. Il me femble qu'on doit encore confidérer que cette Cour-ci jouë dans cette circonftance-ci, un Rôle, fi important, foit dans la Paix, foit dans la Guerre, qu'on ne peut s'en éloigner fans craindre quelque préjudice confiderable. Les Forces navales de la Couronne s'affemblent peu à peu: on verra quelles Propofitions l'Angleterre fera pour la Paix, & quelles Réfolutions Leurs HH. PP. prendront fur ces Propofitions. Il faudra infifter fans interruption fur la preftation des fecours promis dans le Traité, & fur tout faire fentir l'équité & la néceffité des réfolutions ultérieures de l'Etat, en forte que le Roi foit perfuadé de l'obligation où il eft de les maintenir par fes armes: mais particuliérement il fera très néceffaire d'être attentif à diffiper les chicanes que les Anglois met-

tent en œuvre, & dont ils se serviront, sur tout lors que la Reine-Mere aura passé la Mer; enfin, à lever prudemment certains obstacles dangereux, qui ne pourroient que faire un tort considérable à nos affaires. C'est d'ici que la plûpart des affaires du Nord doivent recevoir leur mouvement; outre cela, il y a tous les jours quelque incident particulier auquel il faut remédier, & sur lequel il faut donner des éclaircissemens pour dissiper les mauvaises impressions. Tous les jours on reçoit ici des Relations de Leurs HH. PP. qui sont de cette nature, & tous les jours il arrive des choses sur lesquelles il n'y a point de Résolutions expresses.

Il me semble que l'on peut conclure évidemment de tout ceci, que bien loin de deserter ce Poste-ci, on doit y être continuellement aux écoutes & avoir l'œil à tout. Si Mr. *Boreel* étoit guéri de l'indisposition dont il est attaqué de tems en tems, & s'il jouïssoit toûjours de la bonne santé où il se trouve lors que ces attaques sont passées, il pouroit seul s'aquiter parfaitement bien de cet Emploi: mais son Excellence est obligé de rester toûjours à Paris & la plûpart du tems dans sa maison, à cause des douleurs insuportables que lui cause le mouvement du Carosse; en sorte que la Cour étant à St. Germain il est obligé de faire tout par la voye des Mémoires, & par l'entremise de son Secrétaire; ce qu'on ne peut faire comme il le faudroit dans une conjoncture telle que celle où l'on est à present. Je vous avouë que jusqu'à present j'ai récueilli peu

de

de fruit de mes peines; mais au moins paroît-il que les choses ont été portées à un certain équilibre, *& dum in dubio est animus, parvo momento huc illuc impellitur.* Je suis sans cesse à la Cour & auprès des Ministres, & j'ai gagné l'affection de ceux qui peuvent le plus dans les affaires de Leurs HH. PP. Les affaires sont à present dans une situation à fournir tous les jours quelqu'occasion de leur faire prendre une face tout à fait avantageuse. Les Negociations du Nord sont entamées, & c'est d'ici qu'il les faut apuyer. Toutes ces raisons & plusieurs autres bien considérées, il me semble que le service de l'Etat veut que je ne consente pas à entreprendre ce voyage, ou pour mieux dire, qu'on ne l'éxige pas de moi. Je vous prie de diriger les choses de maniére qu'elles fassent cette impression naturelle.

Une personne arrivée ici de la Haye m'a dit, qu'il y avoit encore quelque semence de contagion; j'espére que cela ne se trouvera pas vrai, d'autant plus qu'aucune des Lettres que j'ai reçûës n'en fait mention. Cependant, si cela étoit, il faudroit tâcher d'en prévenir les suites, en séparant les malades de ceux qui sont sains, comme on l'avoit autrefois proposé, ce qui me paroît un remède souverain.

Je suis surpris que Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* ait proposé l'éxemption du Droit-de-Tonneau pour les Bâtimens de Dunkerque, comme une chose que Leurs HH. PP. ne pouvoient refuser. Quelle utilité retirerions-nous de cette franchise accordée à

Dunkerque, puis que nous n'y allons rien charger & que l'on y aporte tout de dehors. Outre que si les Bâtimens Dunkerquois en étoient éxempts, bientôt la plûpart des Bâtimens François deviendroient Dunkerquois: & si par Dunkerquois on entend ceux qui navigent à Dunkerque, ce seroit réveiller l'ancien Projet qui nous est si préjudiciable, de faire de Dunkerque un Port libre & neutre, où les François pouroient porter leurs denrées sans payer aucun Droit-de-Tonneau, & y aller charger celles des étrangers, qui n'y seroient pas aussi sujets.

J'ai entretenu cette semaine fort au long Mr. de *Lionne* sur ce dont Mr. de *Turenne* m'avoit parlé touchant le Portugal; après qu'il eut écouté mes considerations sur ce sujet, il m'a prié de n'en rien écrire à l'Etat; ainsi je vous prie que cette affaire reste entre nous. Je suis, &c.

P.S. Mr. de *Mombas* a été arrêté ici, malgré lui, par les délais & les retardemens que les Ministres aportent à terminer une affaire d'où dépend le plus liquide de sa fortune: & enfin, il est parti sans rien terminer, afin de ne pas rester absent plus long tems. Si on lui faisoit un crime de son absence, comme s'il n'avoit eu que de foibles raisons de rester ici si long tems, ce seroit lui faire tort: si l'importance des affaires qu'il a ici peut plaider en sa faveur, je vous prie de faire en sorte qu'on ne prenne pas son absence en mauvaise part.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 26. Juin 1665.*

MONSIEUR,

Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'écris à la Régence touchant ce qui s'est passé ici depuis la facheuse nouvelle du mauvais succès de notre Flotte dans le Combat avec celle d'Angleterre, sinon qu'il me paroît par les discours que me tiennent les Ministres sur la situation de nos affaires, qu'ils les prennent à cœur, & que l'intention de Sa Majesté est réellement telle que Sa Majesté l'a déclarée; il n'y a que Mr. *Colbert* qui parle avec beaucoup de froideur, ce que l'on doit attribuer en partie à son naturel.

Ce que van *Beuningen* craint le plus, c'est que pour éviter d'en venir à une rupture avec l'Angleterre, on ne prenne pour suportables des conditions d'Accommodement insuportables, ou qu'on ne veuille faire des conditions avant d'éxécuter le Traité; quoi qu'en disant qu'on ne parlera point des Païs-Bas, je ne laisse pas de mettre tout en œuvre pour en détruire la pensée, *alors Leurs HH. PP. se joindront à nos Ennemis*; mais je doute si je pourai y réüssir & si l'on se contentera à cet égard des exceptions qui sont déja stipulées dans la Ligue défensive.

On craint ici que le Roi d'Angleterre,

n'excite quelque tumulte à la faveur du nom du Prince d'Orange; si cela arrivoit, la Régence pourra sûrement avoir recours au Roi de France autant qu'il me paroît.

Tous les Ministres, & sur tout Mr. de *Turenne*, sont ici d'avis que l'on doit, pendant quelque tems, éviter une seconde rencontre. L'opinion commune est, qu'on pouroit faire consentir les Anglois à la Paix en leur faisant craindre que cette Guerre puisse durer long tems. Que dans cet interval les affaires de Leurs HH. PP. pourroient prendre une autre face, puis qu'alors la Flotte de cette Couronne-ci sera prête & qu'elles pouront attirer les Couronnes du Nord dans leurs Intérêts; on pourroit encore fournir quelques-uns des Vaisseaux neufs de grosses piéces de canon, ce dont on est ici fort entêté, ce qui rendra le courage aux matelots & aux soldats; qu'au reste ce seroit beaucoup hazarder que d'en venir aux prises avec moins de forces avec les Anglois devenus plus hardis, puis que nous avons perdu beaucoup de nos meilleurs Officiers & Vaisseaux, & que les Anglois se vantent que leurs Frégates legéres & bon voiliers leur donneront toûjours l'avantage du vent, ainsi qu'on en a fait la triste expérience. Je suis, &c.

P. S. Il seroit à souhaiter pour plusieurs raisons, que Leurs N. & G. P. pûssent se résoudre à donner une Compagnie de Cavalerie au Prince d'Auvergne.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 3. Juillet 1665.*

MONSIEUR,

J'ai oublié de marquer dans ma Lettre, que j'ai envoyé hier par la Poste ordinaire, que l'on a reçû içi des nouvelles certaines par un Vaisseau de la Martinique, que le Vice-Amiral de *Ruyter* a été sur la rade de cette Isle avec ses Vaisseaux le premier de Mai, qu'il y a demandé des rafraîchissemens au Gouverneur, & que l'on disoit qu'il avoit passé par plusieurs Isles Angloises où il avoit enlevé quelques Vaisseaux & en avoit fait couler d'autres à fond. Je me serts de l'occasion d'un Exprès que le Roi envoye dans le Nord, pour vous donner cet avis. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 3. Juillet 1665.*

MONSIEUR,

C'est un grand malheur pour moi, sur tout dans la conjoncture presente, que le service de l'Etat demande que vous vous absentiez de l'Assemblée pour avoir l'œil sur la

Flotte, puis que je perds le suport de votre correſpondance & de vos bons conſeils, par raport aux affaires qui font le ſujet de ma Négociation.

Vous voyez par ma Lettre de la ſemaine paſſée & par l'incluſe, ce que le Roi & ſes Miniſtres m'ont dit, depuis la nouvelle du malheureux Combat de notre Flotte contre celle des Anglois. Autant que je puis en juger, on eſt d'intention de moyenner abſolument un Accommodement entre le Roi d'Angleterre & l'Etat, & de n'en venir à une Rupture que le plus tard qu'on pourra. Pour peu que les conditions que l'Angleterre propoſera ſoient acceptables, on preſſera Leurs HH. PP. d'y aquieſcer, c'eſt ce que l'on me donne à entendre. On a envoyé des ordres en Suède & en Dannemark pour y faire auſſi des Propoſitions de Paix, en donnant à entendre en même tems que l'on ſera obligé autrement de prendre le Parti des Provinces-Unies. Quoi qu'il en ſoit, on conſeille fort à Leurs HH. PP. de ne pas hazarder leurs forces navales qu'on n'ait vû auparavant ce que l'on pourra faire par cette voye; d'autant plus qu'on eſt certain que l'on pourra faire entendre raiſon aux Anglois *cunctando*, avec plus de ſûreté, moins de danger & moins de dépenſe que par quelqu'autre moyen plus hazardeux, que l'on apréhende fort, pour les raiſons que j'ai marquées dans ma derniére, tant que les forces navales de Leurs HH. PP. ne feront pas dans une autre poſture qu'à préſent. Il ſemble qu'on veuille témoigner toute ſorte de con-

confiance à Leurs HH. PP., & en même tems laisser néanmoins quelque sujet de défiance, afin de les rendre plus faciles à prêter l'oreille aux Propositions de Paix; de-là vient ces contradictions que l'on peut remarquer dans la plûpart des réponses que l'on me donne, ce qui ne vient que de l'opinion dont je vous ai parlé ci-devant. Ce que je trouve de bon en cela, c'est que le Roi de France est en chemin de s'aprocher de Leurs HH. PP., & de s'éloigner du Roi d'Angleterre, ce qu'il faut pousser avec aplication. Je n'oublierai rien pour pénétrer dans ces misteres.

Mr. de *Lionne* m'a dit, que l'on est bien informé que l'Evêque de Munster avoit un Agent à Londres, & que le Roi d'Angleterre le sollicitoit à entreprendre quelque chose contre Leurs HH. PP. Pour le prevenir, Sa Majesté a écrit au Duc de Neubourg, & on la trouvera toûjours disposée à détruire ces sortes de desseins, du moins on me le promet. On m'a prié de n'écrire ceci qu'à vous seul & de prendre garde que mon chiffre ne tombe en d'autres mains que les votres. Vous ne sauriez croire quel tort nous fait-le défaut de secret que l'on remarque chez nous, & combien je me trouve souvent embarassé sur ce sujet.

Il seroit bon de parler dans cette occasion-ci avec l'Ambassadeur de France, & de m'instruire de tout ce qui se passera. Vous pouriez, tant que vous serez ainsi accablé d'affaires, charger quelqu'un, que vous auriez instruit, de m'en écrire.

Mr. de *Turenne* m'a encore prié de vous recommander les Intérêts de son neveu Mr. de *Monpouillan*. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le 3. Juillet 1665.*

MONSIEUR,

Malgré toutes mes instances pour avoir quelque Réponse satisfaisante sur mes demandes, je n'ai rien obtenu depuis celle que l'on m'a donnée dans la derniere Audience que j'ai euë de Sa Majesté. On dit qu'il faut, avant de prendre quelque résolution, attendre le retour du Courier que l'on a dépêché à Londres; & l'on ne cesse de m'asseurer des bonnes & sincéres intentions de Sa Majesté en faveur de Leurs HH. PP. L'Exprès pour les Cours du Nord ne part qu'aujourd'hui. On m'a fort exhorté de recommander à Leurs Hautes Puissances de remédier aux plaintes que fait le Roi de Dannemark de ce que l'on ne cesse de frauder les Droits du Sundt & dans la Norwege jusques-là même, que l'on fait construire une nouvelle sorte de Bâtimens jaugez & marquez, ainsi qu'il a été stipulé dans le Traité, & qui néanmoins contiennent plus de tonneaux qu'ils n'en payent. On croit ici que l'on pourra disposer du Dannemark; mais que l'on aura plus de peine à faire agir la Suède

qui

qui eſt dans d'étroits engagemens avec l'Angleterre, ſans néanmoins que l'on ſache entiérement juſqu'où ils vont, & qui outre cela pouroit bien avoir quelque Deſſein en tête contre le Dannemark.

Mr. de *Lionne* m'a dit en confidence, que le Roi d'Angleterre a offert de groſſes ſommes d'argent à *l'Evêque de Munſter* pour l'engager à ſe déclarer contre Leurs HH. PP., & que ce Prince a un Agent à Londres pour conclure cette Négociation. Le Roi a écrit au Duc de Neubourg pour l'engager à rompre ces meſures, & Sa Majeſté me fait aſſurer des diſpoſitions où Elle eſt d'employer à cet effet tous les autres moyens néceſſaires.

On me recommande ſur tout de mander à Leurs HH. PP. qu'Elles doivent s'accorder avec la Suède ſur les explications du Traité d'Elbing, ſans quoi il n'y a point aparence que l'on puiſſe réüſſir en Suède.

J'ai eu occaſion de faire part hier à Mr. de *Lionne* de la penſée qui m'eſt venuë, que dans la conjonđure preſente, la Suède fera tout ce qu'elle poura pour engager le Dannemark à faire avec elle une plus étroite Alliance, à abandonner ſes autres Alliez, & à prendre part à des projets peut-être encore plus dangereux que je lui fis entrevoir. Il me répondit, qu'on remarquoit bien que la Suède careſſoit le Dannemark; mais qu'on n'avoit pû s'imaginer dans quelle vûë, & qu'il ſeroit bon d'être attentif ſur ce que je venois de lui dire.

Il y a ici un Envoyé du Duc de Brunſ-

wyck qui s'est mis en possession de Zel, il se plaint fort de ce que son Frere agit contre les Traitez, & fait entendre qu'il y a à craindre qu'ils ne puissent s'accorder sans repandre du sang.

Le Gentilhomme Anglois *Porter* qui est venu ici pour s'informer de la santé de la Reine-Mere, n'est pas encore parti, & l'Abbé Montagne l'a traité il y a trois jours à Pontoise avec Mrs. de *Turenne*, *Tellier*, de *Lionne* & le premier Président.

Il me semble que les affaires sont dans une bonne situation, & qu'il ne sera pas difficile de raprocher le Roi de nous, autant qu'on l'éloignera des intérêts d'Angleterre; c'est à quoi il faut travailler sans relâche; Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire.
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 17. *Juillet* 1665.

MONSIEUR,

Depuis le malheureux Combat entre les deux Flottes, & votre départ pour aller donner ordre à celle de l'Etat, ce qui s'est fait avec une conduite pleine de vigueur & digne d'admiration, j'ai reçû éxactement, par votre ordre, avis de tout ce qui s'est passé dans l'Etat; on ne m'a pas donné un mot de réponse ou d'instructions sur plusieurs affaires

qui

qui concernent ma Commiſſion & qui me ſont néanmoins néceſſaires.

Auſſi-tôt que l'on m'eût donné avis ſous main du bruit qui couroit que l'Evêque de *Munſter*, & quelques Princes Allemans, pouroient bien tenter quelque entrepriſe contre les Etats de Leurs HH. PP., je n'ai pas manqué d'en parler ici aux Miniſtres, & quand ils en eurent fait raport au Roi, j'ai trouvé que cette Cour étoit très-diſpoſée à s'y opoſer. J'ai donné avis de tout; mais on ne m'a jamais fait réponſe pour me marquer ſi Leurs HH. PP. faiſoient quelque réflexion ſur cette affaire; cependant le Commandant du Dylerſchans a mandé l'importante nouvelle des grands préparatifs de Guerre que faiſoit l'Evêque de *Munſter*, ce qui a donné quelque inquietude aux Etats de la Province d'Overyſſel.

On inſiſte fort ici tous les jours à ce que Leurs HH. PP. prennent des meſures pour s'accorder avec la Couronne de Suède, par raport aux explications dont on a déja parlé, & avec celle de Dannemark, ſur le Jaugeage des Bâtimens qui navigent en Norwege, & que l'on dit être d'une nouvelle fabrique, afin de faciliter par-là les moyens de mettre ces deux Couronnes dans les intérêts communs, ce qui contribueroit beaucoup auſſi à faire prendre à celle-ci quelque réſolution en notre faveur. Je vous avouë qu'il me paroît que l'on peut trouver des expédiens raiſonnables pour terminer ces affaires-là, & qu'il n'y a pas d'imprudence à faire paroître de la complaiſance dans des choſes que les Princes doivent éxécuter dans leurs Ports,

& qu'ils trouvent toûjours dures & incommodes; mais comme, je ne sai quels sont à cet égard les sentimens de la Regence, je ne sai que répondre ici; & une des principales raisons dont je me sers pour presser cette Cour de prendre une résolution finale en faveur de Leurs HH.PP. est, que les Couronnes du Nord ne manqueront pas d'en faire la regle de leur conduite; mais on ne m'y répond autre chose, sinon, qu'il paroît que Leurs HH. PP. ne veulent pas assez y contribuer de leur côté.

Je conçois de plus en plus de bonnes esperances par raport au point principal de ma Négociation; il me paroît que l'on ne pense plus à faire des conditions, cependant je n'ose l'affirmer; mais sans rien dire je fais attention à tout.

La réponse que le Roi d'Angleterre a faite aux Propositions de Mr. *van Gogh*, sera cause sans doute que l'on ne pensera pas si-tôt à envoyer encore quelqu'un en Angleterre; quoiqu'il en soit, j'ai encore plus de raisons que je ne vous en ai marquées, *ad deprecandam illam Provinciam*; je suis sincerement, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 23. Juillet 1665.*

MONSIEUR,

J'ai reçû en leur tems toutes les Lettres que

que vous m'avez écrites jusqu'au 17. du courant; je suis très-mortifié de n'avoir pû m'aquiter, pendant quelque tems, des devoirs de notre correspondance réciproque.

Leurs N. & G. P. sont aux desseins de Mr. l'Evêque de *Munster* toute l'attention qu'ils méritent, & Elles ont résolu de vous faire écrire ce que vous recevrez aujourd'hui de leur part; mais depuis qu'Elles ont pris cette résolution, Mr. le Comte d'*Estrades* a présenté à Leurs HH. PP. le Mémoire * dont voici Copie; ainsi je crois qu'il seroit à propos d'un côté de remercier très serieusement le Roi de France de sa prompte & vigoureuse Déclaration contre l'Evêque de *Munster*, en l'assurant que Leurs HH. PP. en avoient reçû la nouvelle avec une véritable reconnoissance; & de l'autre côté de faire sentir à Sa Majesté l'injustice des prétensions & des plaintes de l'Evêque contre l'Etat; & même donner toutes les informations nécessaires sur l'affaire de Borkelo; & faire voir la bisarerie du procedé de l'Evêque, par raport au Dylerschans: je vous envoye sur ce dernier article, comme vous le souhaitez, une Copie de la Lettre que Leurs HH. PP. ont écrite sur ce sujet à l'Empereur; bien loin que la Ville de Borkelo ait donné quelque chagrin à l'Evêque, Son Altesse a offert aux Plenipotentiaires de l'Etat pendant le Congrès de *Munster* une somme d'argent considerable, pour indemniser le Comte de *Stierum*, à cause qu'il avoit

* Voyez Lettres d'*Estrades* Tom. II. après la Lettre du 17. Juillet 1665.

avoit été privé quelque tems de la possession de sa Ville de Borkelo.

Outre ce que Leurs HH. PP. vous mandent sur ce sujet, Leurs N. & G. P. ont résolu, pour barrer les desseins de cet Evêque, ce que vous trouverez dans l'Extrait ci-joint de leur Résolution * d'avant-hier, à laquelle Leurs HH. PP. se sont conformées hier. Outre cela Leurs N. & G. P. ont proposé de prendre au service de l'Etat quatre Regimens de Cavalerie & six d'Infanterie, faisant ensemble le nombre de 7000. hommes, ce que l'on négocie sous main avec l'Evêque d'*Osnabrug*. On a pris provisionnellement sur cet article une conclusion dont je vous envoye Copie, & je crois qu'elle sera changée cette semaine-ci en Résolution, puisque le dernier membre en a déja été proposé à la Généralité, qui a pris une conclusion avec le consentement de Leurs N. & G. P., & nommé pour l'éxécution le Colonel *Arent Jurien van Haersolt*.

Il y a long tems que pour complaire à la Couronne de Suède on a dressé l'avis, dont je vous envoye Copie, touchant les explications en question; mais jusqu'à présent on n'a pû engager les Villes d'Amsterdam & d'Enkhuyse à se relâcher jusqu'à ce point. D'un autre côté Mr. le Resident *Appelboom* m'a déclaré plus d'une fois, que le Roi Son Maître n'en seroit pas content; quoi qu'il en soit, je tâcherai de terminer cette affaire dans cette

* Voyez les Résolutions secrettes, *La seconde Résolution du Mardi 21. Juillet 1665.*

cette Assemblée, sur le pied où elle est commencée.

Il seroit à souhaiter que le Roi de France fît paroître autant d'animosité contre le Roi d'Angleterre, que contre l'Evêque de Munster, & que les effets s'en suivissent; je demande sans cesse au Ciel de bénir les peines que vous prenez pour conduire les choses à ce point, & qui sont si agréables à l'Etat; je vous recommande à sa sainte garde; & je suis, &c.

P. S. Comme on a été obligé de mettre à terre les matelots de la Flotte & de renouveller les Troupes, il se passera bien trois semaines avant que la Flotte puisse remettre en Mer.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 31. Juillet 1665.*

MONSIEUR,

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* m'a communiqué hier, & ensuite m'a donné Copie, en confidence, de ce qui est contenu dans les Piéces ci-jointes N°. 1. & 2. Sur ce qui y est dit, de ne pas faire sortir la Flotte de l'Etat de ses Ports, que de concert avec le Roi de France; j'ai representé à son Excellence, de l'aveu des Etats de Hollande & de Westfrise, les raisons péremptoires qu'ils avoient

de

de faire mettre au plûtôt cette Flotte à la voile; elles consistent sur tout en ces deux points; que, suivant de bons avis, la Flotte du Lieutenant-Amiral *de Ruyter* est prête à arriver avec plus de trente prises, & que de même on attend au premier jour les Vaisseaux des Indes; que les Anglois étoient aux aguets pour tomber sur l'une, ou sur l'autre de ces Flottes, s'en emparer ou les ruiner; je lui ai fait sentir quelles seroient pour l'Etat les fâcheuses suites de la perte de l'une, ou de l'autre, ou peut-être même de toutes les deux, vû l'excellent Chef & les bons Officiers qui étoient sur l'une, & les grandes richesses dont l'autre étoit chargée, & que l'on faisoit monter à 120. Tonnes d'or; puis que l'un priveroit l'État de tant d'Officiers, & que l'autre ruineroit le crédit de notre Compagnie des Indes; qu'ainsi il étoit absolument nécessaire, pour convoyer ces deux Flottes en sûreté, que l'Etat mît en Mer toutes ses Forces navales. Je priai son Excellence de rendre compte de ces raisons au Roi son Maître, pour l'informer entierement sur cette demande d'agir de concert; & j'ajoûtai que je ne doutois pas que Sa Majesté ne trouvât ces raisons convaincantes, & qu'Elle ne s'y rendît; qu'au reste, vous ne manqueriez pas de faire de votre côté part de tout à Sa Majesté, afin d'agir en tout de concert; & que la Flotte ne mettroit pas en Mer avant qu'on ait reçû la réponse de Sa Majesté. Ainsi vous aurez la bonté de representer le plus vivement que vous pourez tout ce qui est dit ci-dessus, comme pour répondre à la

commu-

communication que l'on nous a faite, & satisfaire à la demande d'agir de concert.

Quant à ce que vous trouverez dans ces Copies touchant les affaires de Suède & de Dannemark, j'ai informé son Excellence de la situation où elles étoient à présent, & vous trouverez en substance dans le Projet de réponse ci-joint No. 3., ce que je lui ai dit touchant le Dannemark. Je ne doute pas que l'on n'engage enfin les Membres les plus rétifs des Etats de Hollande à consentir au temperament proposé, par raport aux explications du Traité d'Elbing, pour contenter la Suède, & d'accorder aussi en substance les changemens projettez de ce côté-ci dans le Traité par raport aux Démêlez d'Afrique; mais il faudroit que l'on fût assuré, qu'avec cette complaisance on obtiendra de la Suède, que dans la conjoncture présente elle observe contre l'Angleterre les conditions de l'Alliance: & afin que vous sachiez en quoi consistent ces changemens projettez, en voici les deux Plans No. 4. & 5.

Je compte de me rendre la semaine prochaine sur la Flotte au Texel, pour faire en sorte qu'elle soit bien-tôt en état, s'il se peut, de mettre en Mer, & pour y éxécuter la Commission * ci-jointe No. 6. Je finis celle-ci en vous priant de me croire, &c.

A

* Voyez les Résolutions secrettes. *La premiere Résolution du Mardi 21. Juillet 1665.*

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 12. Novembre 1665.*

MONSIEUR,

Je ſuis arrivé ici jeudi dernier fort tard; le lendemain matin j'ai fait raport à l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. & à celles de Leurs HH. PP. de tout ce qui s'eſt paſſé, & j'ai repris le maniement des affaires à l'ordinaire.

Vous avez fort bien repreſenté où vous êtes & avec vérité, que la France en manquant à l'éxécution de l'Alliance contre l'Angleterre, eſt cauſe que les affaires ſont dans le mauvais état, qui eſt le ſujet de nos plaintes. J'ai fait les mêmes repreſentations, le plus ſerieuſement qu'il m'a été poſſible, à Mr. le Comte d'*Eſtrades*, & je lui ai fait connoître, que ſi le Roi ne rétablit promptement les affaires, non par de belles promeſſes, mais par une rupture effective avec l'Angleterre; je ne pourois deſaprouver plus long tems le ſentiment de ceux qui croyent que non ſeulement il nous eſt permis, mais même que nous devons faire la Paix avec l'Angleterre à l'excluſion de la France; mais ſi, encore à préſent, la France s'aquite de ſes engagemens, & éxécute l'Alliance, vous pouvez être aſſûré que l'on poſera ici pour baſe de tout ce qui ſe fera, l'amitié de la France, & bien loin de conclure on ne négociera ſeulement pas avec l'Angleterre, que ſur le pied & en conformité

mité de l'Alliance ; ainſi vous pouvez en toute ſûreté donner telle aſſûrance que vous jugerez à propos ſur ces deux articles ; particulierement que l'on eſt encore ici maître de l'affaire ſuivant les maximes précédentes de Leurs N. & G. P., & que l'on ne traitera avec l'Angleterre que ſur le pied reglé dans le Traité ; mais toûjours en ſupoſant dans ces deux cas, que la France éxécutera ſes Promeſſes ſur le champ, en rompant ſans aucun délai avec l'Angleterre ; car pour peu que l'on retarde, le premier courra riſque, & j'avouërai naturellement que je ne pourois conſeiller le ſecond.

Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* m'a déclaré qu'il avoit ordre de négocier de tout en confidence avec moi, & s'il trouvoit ici les choſes dans une favorable diſpoſition, de dépêcher ſur le champ un Exprès, & que le Roi ſe déclareroit d'abord ſur la rupture. J'aurois pû ſatisfaire ſon Excellence ſur tout ce qu'il me demandoit avant le départ de celle-ci, ſi l'on s'y étoit pris comme il falloit avec Mrs. les Députez d'Amſterdam ; mais Mr. le Bourguemaître *van Hoorn*, eſt parti Dimanche dernier, & ni lui, ni Mrs. les Députez à l'Aſſemblée ne ſont pas encore de retour, ce qui eſt cauſe que je n'ai pû le faire avec toute la certitude néceſſaire. Je me raporte du reſte aux Dépêches de Leurs HH. PP., & je ſuis, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 13. *Novembre* 1665.

MONSIEUR,

Je vous ai mandé hier ce que Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* m'avoit dit, de l'inquietude & des ſoupçons qui avoient empêché le Roi de France de déclarer effectivement qu'il rompoit avec le Roi d'Angleterre, ainſi que Sa Majeſté y eſt obligée par l'Alliance. J'en ai fait raport à Leurs N. & G. P. en pleine Aſſemblée, & de l'avis unanime de tous les Membres. J'ai remis aujourd'hui à ſon Excellence le Mémoire ci-joint, ſur quoi elle a dépêché l'Exprès dont je vous parlois dans la mienne d'hier. Ainſi, nous avons raiſon, ſelon toutes les aparences, de croire que la Rupture entre la France & l'Angleterre s'enſuivra immancablement; je ne doute pas que vous n'y contribuïez de tout votre pouvoir, ſur tout pour engager le Roi à donner en argent un équivalent pour les ſecours dont l'Etat auroit dû joüir il y a long tems, en conſideration particulierement de la Province de Hollande, qui ayant porté le fardeau des dépenſes exceſſives de la Guerre, ſe trouve accablée, & ſes Habitans hors d'état d'y fournir plus long tems, en ſorte que pluſieurs Membres voudront acheter la Paix, *quovis pretio*, ſi l'on ne trouve quelque ſoulagement dans le juſte payement de ce que Sa Majeſté doit

doit depuis si long tems. Je vous recommande à la sainte garde du Tout-Puissant, & je suis, &c.

P. S. Je vous envoye ci-joint la Résolution que Leurs N. & G. P. ont prise hier sur les Affaires de France, particulierement pour demander un équivalent pour les secours que Sa Majesté n'a pas donnez; & l'on a jugé qu'il ne seroit pas mal à propos que vous vous contentassiez pour le présent d'y disposer les esprits peu-à peu, sans faire aucune instance publique de la part de l'Etat, avant que le Roi soit tout à fait engagé par la Rupture.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 13. *Novembre* 1665.

MONSIEUR,

Je ne puis vous exprimer la joye que me donne la certitude où je suis, que celle-ci vous trouvera de retour à la Haye. Dieu soit loué de vous avoir conservé dans tant de dangers. Votre Expédition pour le service de l'Etat auroit pû être plus heureuse qu'il n'a plû à la Providence de le permettre; mais il n'y en a point où vous puissiez aquerir plus de gloire avec la constante renommée d'un courage admirable, & d'une bonne conduite qui n'a pas sa pareille; c'est ainsi que les grands

&

& les petits en parlent à cette Cour-ci. Mais qu'il y a long tems que les Miniſtres ſe plaignent de votre abſence, qui, ſi elle n'a pas interrompu ma Négociation, y a du moins cauſé un tort conſiderable. Les Anglois ont publié ici & ailleurs, que vous vous étiez embarqué ſur la Flotte, parce que vous ne vous trouviez pas en ſûreté ſur terre; quelque abſurde que ſoit cette imagination on a feint ici d'y ajoûter foi, afin d'avoir une raiſon de ſolliciter la Regence à vous rapeller, ou de vous engager à revenir prendre votre Poſte; l'on a chargé plus d'une fois Mr. d'*Eſtrades* de cette Commiſſion. Le délai que l'on fonde ici ſur l'attente d'un Exprès de Mr. d'*Eſtrades*, ne ſignifie autre choſe ſinon, que l'on veut ſavoir, avant de prendre la derniere réſolution, ce que vous lui répondrez ſur les ouvertures qu'il a ordre de vous faire; & Mr. de *Lionne* m'a aſſuré il y a quinze jours & encore aujourd'hui, que nous ſerions enfin contens. Mr. *Nieupoort* vous aura dit ſans doute, que je n'ai pû me diſpenſer de vous envoyer un Exprès à la Flotte de Leurs HH. PP., pour vous faire ſavoir que l'on avoit fait entendre ici que tout reſteroit en ſuſpens juſqu'à votre retour à la Haye. L'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* ſe plaint qu'en votre abſence il n'y a perſonne à qui ſe confier pour prendre des meſures ſecrettes. On fait ici tant de cas du ſecret, que l'on eſt perſuadé que l'on ne peut rien faire comme il faut ſans ſecret. Or comme on eſt perſuadé qu'il ne peut y en avoir dans tout ce que l'on me propoſe, puis que je ſuis obligé d'en rendre compte à

la

la Regence, cela eſt cauſe qu'on ne me communique aucune affaire de la nature de celles, par éxemple, dont Mr. d'*Eſtrades* vous aura fait ouverture, & que je vous prie de me faire ſavoir.

On me demande s'il ne feroit pas plus avantageux pour les Provinces-Unies, que l'on continuât à demander en Angleterre que l'on traitât de la Paix, après que le Roi aura donné des aſſûrances qu'il en viendra à la rupture ſi cette voye vient à manquer; & qu'en attendant on ſe mît de part & d'autre en poſture de continuer la Guerre auſſi-tôt que la ſaiſon le permettra? Je réponds, que les choſes en ſont à un point à ne pouvoir être pacifiées ſans des effets réels, & qu'il n'y aura que la vûë de ces effets qui poura faire impreſſion en Angleterre, en Suède & en Dannemark, vû les differentes vûës de ces trois Cours, ce que l'experience a fait voir. Je fai voir que les Anglois ne permettent pas que l'on conçoive quelque eſperance de la voye de Négociation, & la honte qu'il y auroit pour cette Cour-ci à leur demander la Paix, après qu'ils ont déclaré publiquement en plein Parlement, que le Roi Très-Chrêtien les a menacez de la Guerre, ou plûtôt leur a déclaré qu'il prendroit le Parti de Leurs HH. PP., en vertu de l'Alliance qu'il avoit avec Elles, s'ils n'acceptoient pas les conditions qu'il leur offroit; & qu'en même tems ils avoient témoigné qu'ils aimoient mieux s'expoſer à la Guerre dont on les menaçoit, que d'accepter les conditions. J'ajoûte que pour donner quelque luſtre à l'Alliance, ren-

dre la Paix, qui se fera, plus solide pour l'un & pour l'autre, & mettre la fidelité du Roi à tenir sa parole, au dessus de tout soupçon & de tout reproche, il falloit prendre la résolution de rompre avec l'Angleterre. On me répond, que l'on y sera contraint, selon toutes les aparences par les manieres insuportables des Anglois; ainsi je ne sai si l'on doit regarder cette demande comme serieuse, ou comme une bote que l'on me portoit pour me sonder.

Tout se découvrira par les ouvertures que l'on vous fera, & dont je vous ai parlé ci-dessus, & en mêmetems, ce que signifie que l'on ne cesse de dire, l'Angleterre se joindra à l'Espagne, & nous ne savons pas ce que les Etats Généraux feront; quelquefois on ajoûte : après la mort du Roi d'Espagne.

Le Roi de France a des intérêts, & l'on doit sur cela s'entendre l'un l'autre.

Depuis quelquetems l'opinion générale est, qu'il n'y aura point de Guerre entre cette Couronne & celle d'Espagne pour les prétensions de la premiere sur les Païs-Bas Espagnols, quoi que l'on fasse travailler à ramasser les preuves de ces prétensions. Soit que l'on veuille achever la réforme au dedans V. D. T. V. veut être en posture d'attendre tout ce qui peut arriver; soit que l'on prétende que l'action ne diminuë rien du droit & qu'il en devient plus probable, si la posterité perit; soit enfin que la dissuasion ou les prieres de la Reine-Mere puissent tout, *in re dubiâ*, ou qu'il y ait quelques autres raisons & considerations auxquelles on s'arrête en tout ceci,

ci, & ſur leſquelles on dit que *Colbert* & *Tellier* inſiſtent fort.

Au reſte, les Finances de ce Royaume ſont ſur un auſſi bon pied que l'année derniere; après avoir payé le courant, on a mis de côté vingt millions pour rembourſer ceux qui ont prêté de l'argent ſur les Domaines, & l'on compte que l'on poura encore profiter quatre ou cinq millions par an, en contractant avec quelque puiſſant Financier. La levée de trois cens Compagnies d'Infanterie continuë avec ſuccès, & le Roi aura de cette maniere huit cens Compagnies d'Infanterie & cent Compagnies de Cavalerie, chacune de cinquante hommes, ſans les Officiers. Outre cela il y a encore les Regimens des Gardes Françoiſes & des Gardes Suiſſes, & d'autres Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie que l'on nomme la Maiſon du Roi, qui monte à environ ſix mille hommes.

Mademoiſelle de *Montpenſier* m'a fait prier par Mr. de *Thou*, de témoigner à Leurs N. & G. P., que ſon Alteſſe regarderoit comme une grande faveur qu'Elles vouluſſent bien avoir égard à ſa recommandation en faveur de Mr. *du Bret* ſon Ecuyer & Lieutenant-Colonel au ſervice de l'Etat, au cas que le Regiment dans lequel il eſt vint à vaquer, ce à quoi il y avoit aparence. Elle m'a fait alleguer que la Reine *Marie* de *Medicis* ſon Ayeulë avoit à ſon ſervice Mr. *Doucham* qui en même tems étoit au ſervice de l'Etat, & que puis que Leurs N. & G. P. ont la bonté de garder dans leur ſervice un de ſes Officiers, ſon Alteſſe ſe flate que rien

I 2 n'empê-

n'empêchera pas qu'on ne l'éleve au Poste auquel il a plus de prétension qu'aucun autre. Je n'en écris point à Leurs N. & G.P., parce que je ne sai si cela n'est pas défendu par une Résolution; ainsi, vous êtes le seul à qui je fais part de cette recommandation, afin de faire ce que vous jugerez convenable. Je me recommande à vous & suis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 19. Novembre 1665.*

Monsieur,

J'ai reçû votre Lettre du 13. de ce mois, je vous avois écrit le 12. & le 13.: je ne doute pas que l'Exprès dont vous me parlez dans votre Lettre, & qui est parti d'ici le 14. avec mes Dépêches du 13. ne soit arrivé à Paris avant celle-ci, & que le Roi aura déclaré sans balancer la Rupture avec l'Angleterre; puis qu'autrement le Roi de la Grande Bretagne tâchera de prevenir en cela Sa Majesté, alleguant pour raison la prise ou le mauvais traitement de quelques Vaisseaux dans la Méditerranée, & quelques autres affaires qui n'ont aucun raport à l'Alliance qui est entre la France & cet Etat; & de cette maniere les Anglois tâcheront de prévenir ou de rendre nulles les obligations qui résultent du Traité, & de traverser ainsi la Confiance entre

entre le Roi de France & Leurs HH. PP.; c'eſt à quoi tendent, comme j'en ſuis bien informé certains conſeils qui ont beaucoup d'influence ſur la Cour d'Angleterre.

Je ne doute pas que les bruits que les Anglois, & peut-être même quelques autres ont fait courir, que d'odieuſes raiſons de crainte m'avoient engagé à m'embarquer ſur la Flotte de l'Etat, ne ſoient tombez d'eux-mêmes. Quoi qu'il n'ait pas plû au Ciel de donner à l'emploi de cette Flotte toutes les bénédictions que nous aurions ſouhaité, je ſuis néanmoins perſuadé que ma préſence n'y a pas été inutile, par raport à pluſieurs inconveniens que nous y avons remarquez, & auxquels il ſera facile de remedier, & ſur leſquels nous avons remis à la Regence quelques conſiderations par écrit qui ſont goûtées, & que l'on poura mettre en pratique au Printems prochain; mais ſur tout, parce que ſans notre préſence ſur la Flotte, elle ſeroit rentrée en déſordre, & faute de vivres, après avoir été battuë & diſſipée par la tempête qui y a cauſé quelque perte, elle n'auroit pû de toute l'année remettre en Mer. Ainſi, vû le tort que cela auroit fait à nos affaires, tant par la conſternation où l'on ſeroit tombé ici, que par la mauvaiſe opinion que l'on auroit conçû de Nous au dehors; il me ſemble que mon abſence n'a pas été ſi préjudiciable ici, que ma préſence ſur la Flotte avec les autres Députez a fait de bien.

Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* ne m'a fait d'autres ouvertures que celles que vous aurez trouvées dans les Piéces incluſes dans ma

derniere Lettre; savoir, que le Roi son Maître souhaitoit quelques éclaircissemens sur deux Points: 1º. sur les avis très-circonstanciez qu'on lui avoit donnez de la grande mes-intelligence qui étoit entre les Provinces, ou plûtôt entre celle de Hollande & les six autres, & du peu de vigueur que l'on avoit remarquée dans plusieurs Membres de Hollande, à l'occasion des Propositions faites par les Députez de la Province d'Overyssel : 2º. sur les Négociations secrettes que l'on continuoit en Angleterre à l'insçû de la France, & sur l'inclination que l'on faisoit paroître ici de conclure avec l'Angleterre à l'exclusion de la France. Mr. l'Ambassadeur promettoit, qu'aussi-tôt que le Roi seroit tranquilisé sur ces deux Points, il ne manqueroit pas de rompre ouvertement avec l'Angleterre, sans tarder davantage. J'en ai fait raport à l'Assemblée de Leurs N. & G. P. sous le Seau du secret; & après avoir ouï la Déclaration unanime des Membres, j'ai donné à Mr. l'Ambassadeur, de bouche, & en peu de mots par écrit, les éclaircissemens qu'il demandoit, ainsi que vous aurez vû par les Piéces déja alleguées. Je me flate que le Roi sera en repos à présent sur ces deux Articles. En effet, quant au dernier, on ne peut rien ajoûter à la Résolution positive qui a été prise unanimement dans la Généralité; il seroit à souhaiter que l'avis que l'on a donné du peu de vigueur que quelques Membres de Hollande ont fait paroître sur les Propositions de ceux d'Overyssel, fût sans fondement; car quoi que cette affaire paroisse à présent sur un

assez

assez bon pied, cependant la Ville d'Amsterdam n'a pas agi avec toute la fermeté & la vigueur que l'on attendoit d'un Membre aussi considerable & qui y est tant intéressé, ce qui a donné l'éxemple de perdre courage à quelques autres, qui, comme vous savez n'en ont jamais beaucoup. Ainsi, faites reflexion, Monsieur, si vous ne pouriez pas donner quelques salutaires avis à Messieurs les Bourguemaîtres, & à ceux du Conseil, qui ont le plus de part aux affaires dans cette grande Ville, pour les engager à s'arrêter une bonne fois à une bonne & constante maxime, sur laquelle tous les bons Patriotes & les Ministres-bien intentionnez puissent faire fond, quand il s'agit de défendre la liberté de la Patrie. J'en ai entretenu fort au long Mr. le Bourguemaître *van Hoorn*, que j'ai trouvé de mon sentiment à plusieurs égards; mais qui fût sans cette attention, à quelques autres plus foibles, qui ne peuvent comprendre les choses. Ainsi, vos bons avis peuvent y faire beaucoup, & votre Lettre du 6. de ce mois a déja eu un bon effet à cet égard.

J'apuyerai les intérêts de Mr. le Lieutenant-Colonel *du Bret*, que vous me recommandez, lors que l'occasion se présentera.

Mr. *van Amerongen* est arrivé avant-hier ici, & il a fait hier raport à Leurs HH. PP.; j'ai conferé avec lui fort en détail sur la situation des affaires en Dannemark, & je puis conclure de ce qu'il m'en a dit, que Sa Majesté Danoise & ses Ministres sont dans les meilleures dispositions du monde de se joindre à l'Etat; mais que ce Royaume est hors

d'état de rien entreprendre de lui-même; même de se mettre en posture de défense, si ses Alliez ne l'aident de leurs Subsides. Quoi que je prevoye combien cela sera à charge à l'Etat qui est déja tant accablé de dépenses; cependant, je crois qu'il faut ménager cette Couronne, & que le Roi de France sera obligé d'ouvrir sa bourse conjointement avec Leurs HH. PP. On pouroit manier plus aisément le Roi de Dannemark, si l'on étoit une fois maître de celui de Suède; mais l'interruption des Postes entre Amsterdam & Hambourg est cause que l'on ne reçoit point de Stokholm les nouvelles comme il seroit à souhaiter. La Déclaration du Roi de France contre l'Angleterre y donneroit un grand branle.

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* s'intéresse fort à la Négociation qui est sur le tapis avec l'Electeur de *Brandebourg*, & elle est présentement au point que Leurs N. & G. P. & les autres Provinces consentent à traiter avec son Altesse Electorale, aux mêmes conditions, & sur le même pied que l'on a contracté avec le Prince de *Luneburg*. Je crois même que l'on pouroit consentir, à son égard, à quelque chose de plus favorable que ce que l'on a accordé à ce Prince; mais l'Electeur prétend avant toutes choses, que Leurs HH PP. lui évacuent toutes ses Places où Elles ont garnison de leurs Troupes; & à présent tout reste acroché à l'évacuation d'Orsoy, que l'on ne veut compter pour rien, quoi qu'on puisse l'obtenir, & l'on prétend absolument & l'évacuation & l'entretien de la moitié de

l'Armée

l'Armée fur le même pied que l'on eſt convenu avec le Prince de *Lunebourg*. Leurs N. & G. P. ont fait eſperer l'évacuation; mais Elles ne veulent pas conſentir à l'entretien de la moitié de l'Armée, en ſorte que l'on donne le choix à ſon Alteſſe Electorale d'accepter, ou les conditions accordées au Prince de *Lunebourg*, ou l'évacuation d'Orſoy; & qu'au cas que la derniere ſoit plus importante pour lui, que l'on doit y diſpoſer ceux de qui la choſe dépend; le tout à condition que ſon Alteſſe Electorale rompra ouvertement avec l'Evêque de *Munſter*, & tombera ſur lui avec une Armée de dix à douze mille hommes. J'avouë que la conjoncture préſente & cette rupture eſt d'une très-grande importance pour l'Etat, auſſi ai-je tenu la main au Traité dans la vûë de le faire réüſſir; mais; comme l'Electeur a donné pluſieurs fois des preuves réelles, qu'il ne ſe fait pas une affaire de violer ſes Traitez, dès qu'il trouve ſon avantage d'un autre côté; je crains qu'il n'arrive, que lors qu'il aura obtenu l'évacuation d'une ſi importante Place, il n'abandonne les intérêts de Leurs HH. PP., pour peu que l'Empereur & le Duc de *Neubourg* lui faſſent d'avantages, ſupoſé que l'Empereur & la Maiſon d'Autriche, avec quelques Princes de l'Empire, qui ont des démêlez, priſſent le Parti de l'Evêque de *Munſter*, les uns ouvertement, les autres en ſecret. Je ſouhaiterois que vous me fiſſiez ſavoir ce que vous en penſez, & s'il ne feroit pas à propos, au cas que ceux de qui dépend l'évacuation y conſentiſſent, que l'on ſtipulât qu'elle ſe feroit

aussi-tôt que cette Guerre feroit finie, & non auparavant, ni autrement : il me semble que cette conduite peut être apuyée de plusieurs raisons importantes.

Je me raporte du reste à ce que l'on vous écrit de la part de l'Etat ; & je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*A Paris le* 20. *Novembre* 1665.

MONSIEUR,

J'avois mandé il y a quelque tems à Mr. *Nieupoort* que Mr. le Prince de *Turenne* m'avoit prié, de la maniére du monde la plus engageante, de faire representer à Leur Nobles & Grandes Puissances de la maniére que je jugerois la plus convenable, qu'il leur auroit une veritable obligation si Elles vouloient bien accorder au Marquis de *Montpouillan* son neveu, une place de Colonel de l'un des Régimens que l'on est résolu de lever en Suisse, où ce Marquis a ses biens, si je ne me trompe dans le Canton de Berne, & qui est en état de rendre service dans ce Païs-là à Leurs HH. PP. par le moyen de ses Amis. Mr. *Nieupoort* me répondit alors, qu'au cas que ces levées eussent lieu, l'Etat étoit résolu de donner ces places à ceux des Suisses, & même à ceux que les Cantons chez qui les levées se feront, leur recomman-

manderoient. J'ai appris depuis que Mr. de *Monpouillan* est naturalisé Suisse, & que selon toutes les aparences il pouroit être aussi-tôt recommandé qu'aucun autre par les Cantons; or puis que ce Seigneur a contribué plus que personne & des premiers à faciliter ces levées en Suisse, Mr. de *Turenne* en a pris occasion de réïtérer ses instances, en me témoignant qu'il esperoit que Leurs N. & G. P. ne lui refuseroient point cette faveur. J'ajoûterai à ceci qu'après Mr. de *Lionne*, il n'y a personne en cette Cour à qui la République ait de plus grandes obligations qu'à Mr. de *Turenne*, & qu'il est tous les jours de plus en plus en état de nous rendre de grands services. Il me semble que dans la conjonćture presente on devroit y avoir égard, sur tout en faveur d'un Seigneur qui a tant d'influence sur nos affaires auprès d'un Prince pour qui nous avons tant d'égards. Pour mon particulier je vous avouë que j'en ai reçû tant de services qu'en sacrifiant ma vie pour lui, je lui serois encore redevable; je vous prie de prendre cette affaire à cœur & de me croire, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 26. Novembre 1665.*

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 19. & j'ai reçû en font ems la votre du 20. Les Membres des

Etats de Hollande ayant différé pendant toute la semaine passée leur arrivée en cette Ville, leur Assemblée n'est commencée que d'hier, de sorte que l'on n'a pas encore délibéré sur vos Lettres; je tâcherai que cela se fasse au plûtôt. Je ne crois pas qu'on puisse rapeller absolument les Ministres qui sont en Angleterre sans causer un préjudice considérable aux intérêts de l'Etat, car outre qu'il y a toûjours quelques petites affaires à régler, comme le relâchement ou l'échange des Prisonniers, je crois qu'il est très important, en cas que les succès des armes de la France & de l'Etat inspirent au Roi d'Angleterre des sentimens plus modérez, que l'on puisse profiter de l'occasion pour ménager un Accommodement honorable, sans donner le tems aux bonnes dispositions de changer; ce qui arriveroit indubitablement, ou du moins ce qui pouroit arriver s'il falloit attendre que l'on envoye quelqu'un d'Angleterre en France ou ici, ou s'il falloit ememployer ici un mois entier à obtenir le consentement des Provinces pour envoyer d'ici quelqu'un en Angleterre. De plus, il est avantageux de recevoir d'Angleterre de bonnes instructions à la faveur d'un Ministre Public, & d'être exactement informez de leurs armemens & des Vaisseaux qu'ils font sortir; quoi qu'il en soit, je ne sai quels seront les sentimens de Leurs N. & G. P. sur ce sujet; mais ce que je n'ignore pas, c'est que Leurs N. & G. P. & Leurs HH PP. agiront de la maniére la plus irréprochable, & qu'après la rupture de la France ils ne

ne négocieront & ne traiteront jamais avec l'Angleterre que conformement au Traité.

Je suis informé que la *Landgrave de Hesse* leve des troupes avec le consentement de l'Electeur son frere, & qu'elle tâche de mettre dans ses interêts le Duc *Jean Frederick de Hanovre*; si vous pouviez disposer le Roi de France à tout mettre en œuvre pour engager ce Prince & le Duc de *Neubourg* à ne point prendre les armes; ce seroit un grand coup pour les interêts communs.

Au cas que les Cantons proposent le Marquis de *Monpouillan* je ne doute pas qu'il ne soit très agreable à Leurs HH. PP.; mais comme on les a laissez maîtres de cette place, autant que je m'en souviens, n'ayant pas le tems d'en éxaminer les Dépêches, on ne poura plus s'en mêler ici.

Voici le Plan que les Collèges de l'Amirauté ont formé pour l'armement de l'année prochaine, & la Résolution que Leurs HH. PP. ont prise par provision.

La Flotte de vingt Vaisseaux, qui étoit restée en Mer sous les ordres du Contre-Amiral *Sivers*, a été fort maltraitée de la tempête, une partie est rentrée, & l'autre est sur les Côtes prête à rentrer aussi; cela est cause que les Membres ont plus de peine à consentir à l'armement anticipé de 36. Vaisseaux pour tenir la Mer pendant l'Hyver, & à envoyer une Escadre de douze Vaisseaux au Printems prochain dans la Mediterranée; ce à quoi il faudroit néanmoins travailler avant l'Hyver. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 27. Novembre 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 20., j'ai reçû la votre du 19. Il y a long tems que j'ai fait valoir plus que toutes autres raiſons, pour précipiter la rupture de cette Couronne avec l'Angleterre, ce que vous me marquez des diſpoſitions des Anglois mêmes pour prevenir cette Couronne ſur cet Article.

On eſt entiérement perſuadé ici de la fauſſeté des bruits que les Anglois & leurs Partiſans avoient fait courir, que quelque crainte que vous aviez de n'être pas en ſûreté ſur terre, vous avoit engagé à faire en ſorte que vous fuſſiez employé ſur la Flotte de l'Etat; & j'oſe vous proteſter, que non ſeulement on loue, mais même que l'on admire ici ce que vous avez fait ſur cette Flotte; mais en même tems l'on avouë que l'on s'eſt bien tôt aperçû que vous manquiez dans le Conſeil, & l'on dit en cela la verité.

On ne me parle plus d'aucun ombrage que l'on pouroit avoir, malgré les peines que les Anglois ſe donnent pour les groſſir, en publiant qu'ils trouveront bien les moyens d'engager Leurs HH. PP. à faire une Paix ſéparée; mais ils ſont fort haïs & on ne les croit guéres. Mr. *Colbert*, me dit hier, pour me perſuader que le Roi agiſſoit ſincérement,

que

que Sa Majeſté ne demandoit, de la part de Leurs HH. PP., que la moitié de la confiance qu'il avoit en Elles.

Je ne manquerai pas de faire tout ce qui dépendra de moi auprès de Mrs. d'Amſterdam ſur le ſujet dont vous me parlez; mais il faut que cela vienne à propos & ſans affectation, autrement il y auroit à craindre que l'effet ne fût tout contraire à nos vûës.

Vous avez conſidérablement augmenté le nombre des obligations que je vous ai, en vous prêtant ſi favorablement à la recommandation qui a paſſé par mon canal en faveur de Mr. du *Bret*. Je ſouhaiterois qu'il y eût moyen de faire quelque choſe pour le Marquis de *Monpouillan* à la recommandation de Mr. de *Turenne*; il ne m'a jamais paru auſſi preſſant que dans cette affaire, & il ne peut rien demander dans cette conjoncture qu'il n'ait bien mérité de l'Etat, & qu'il ne mérite encore tous les jours. Ce n'eſt pas ſeulement la reconnoiſſance, c'eſt encore la prudence qui demande de nous que nous l'obligions autant qu'il dépend de nous: quoi qu'il en ſoit, Mr. le Marquis de *Monpouillan* paſſe pour un Officier auſſi capable qu'il y en ait, outre qu'il eſt fort agréable en Suiſſe où il eſt bien établi, en ſorte que je ne doute pas qu'il n'obtienne, auſſi-tôt que tout autre, la recommandation de ſon Canton, au cas qu'il en fût beſoin. Je crois que par raport aux levées il pourra rendre autant de ſervice que qui que ce ſoit; car il eſt adroit, il a de l'eſprit, & il eſt fait pour s'inſinuer.

J'en

J'en écris aussi à Mr. *Nieupoort* qui poura vous faire part de ce que je lui marque par raport aux levées en Suisse. Au cas que la Régence n'envoye personne en Suisse pour solliciter ces levées, il faudra qu'elle s'en raporte aux informations qu'on lui donnera sur ce sujet tant d'ici que d'ailleurs; & nous laisser, à Mr. *Boreel* & à moi, le soin de l'informer; ce que je vous marque, non par modestie, mais pour plusieurs autres raisons que je crois importantes.

J'ai marqué dans une Lettre que j'écris aujourd'hui à Mr. *Ham*, ce que je pense des affaires de Dannemark; je souhaite de me trouver d'accord sur cela avec vous.

Il me semble que les offres contenus dans la Résolution de Leurs N. & G. P. sur les affaires de Brandebourg sont très satisfaisans, & qu'un peu de delai, pendant lequel les troupes de Munster se dissiperont, ne gâtera rien à cette affaire. Je crois qu'il seroit fort aisé de mettre fin à cette Guerre-là avec les forces de l'Etat & le secours de France, sans faire de nouvelles dépenses pour avoir d'autres secours.

Je ne dirai rien ici de ce que l'on m'a encore fait entendre des Intentions du Roi touchant la direction de la Guerre contre l'Angleterre, puis que c'est le sujet des Instructions que l'on vient d'envoyer d'ici à Mr. d'*Estrades*; il vous les fera voir, je les ai vûës ce matin, & j'y ai fait trois remarques importantes ausquelles je crois que l'on aura égard; car on s'est chargé d'en faire raport au Roi.

Mon

Mon ſentiment eſt, que Mr. d'*Eſtrades* doit traiter cette affaire à la Haye avec beaucoup de ſecret, & que je ne dois ſervir ici que pour donner de bonnes informations, & diſpoſer les eſprits ſelon les vûës de Leurs HH. PP.; j'aurai beſoin pour cet effet d'être moi-même bien informé de l'état de notre Marine. Je ſuis, &c.

P. S. Je ne ſai en quels termes eſt reſtée l'Inſtruction de Mr. d'*Eſtrades*; mais on m'a dit, que ce n'eſt qu'une Propoſition ſur laquelle il faut entendre ce que l'on dira. Du reſte je m'en raporte à ce que je marque à Mrs. van *Hoorn* & *Nieupoort*. Je ſuis, &c.

A M. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 3. *Decembre* 1665.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 27. du paſſé; ma derniere étoit du 26.

Les Commiſſaires de Leurs N. & G. P. ayant travaillé ſur vos Dépêches des deux dernieres Poſtes, la plûpart des Membres ont temoigné que leur ſentiment particulier penchoit fort au Rapel de Mr. l'Ambaſſadeur van *Gogh*, quoi qu'ils déclaraſſent qu'ils avoient des ordres contraires de leurs Committens: de ſorte qu'on en fera aujourd'hui le Raport, & que pour repreſenter les raiſons il

il faudra députer quelqu'un de chaque Membre qui les portera aux Conseils des Villes. J'aurai soin de vous mander quel sera le succès de cette affaire.

Les affaires de Suède vont de mal en pis, comme vous le pourez voir par les avis de Mr. *Isbrandt* ci-joints, N. 1. Celles de Dannemark prennent un meilleur train, & je suis d'avis, qu'il faut s'attacher cette Couronne par une libéralité convenable; je n'ai pas encore eu occasion de voir la Lettre que vous avez écrite sur ce sujet à Mr. le Bourguemaître van *Hoorn*, mais je ne manquerai pas d'y faire attention.

Les Députez de Leurs N. & G. P. ont été en Conférence avec ceux d'Utrecht sur l'affaire de Brandebourg: le résultat a été tel que vous verrez par l'Extrait du Journal ci-joint, N. 2. Ceux de Zeelande ont demandé une pareille Conference avec les Députez de Leurs N. & G. P. sur le même sujet, & sur quelques autres articles; ceux de Frise ont fait la même chose par raport aux affaires de Munster & de Dannemark, & au Rapel de Mr. van *Gogh*, &c. en sorte que les Provinces commencent à avoir pour celle de Hollande la considération qu'elle mérite.

Mr. l'Envoyé *Friquet* a présenté le mois passé un Mémoire de la part de l'Empereur son Maître, pour demander que l'on nomme des Commissaires pour conferer avec lui sur le moyen de terminer la Guerre de Munster: Leurs N. & G. P. ont pris sur ce Mémoire le 26. du passé, & Leurs HH. PP. le 27., la Résolution ci-jointe N. 3. Je crois qu'il

qu'il feroit à propos que vous en fiffiez part où vous êtes, mais en confidence, & que vous fiffiez en même tems valoir que la fidelle affiftance de Sa Majefté infpire déja des fentimens plus modérez de ce côté-là; je trouve Mr. *Friquet* fort difpofé à terminer les différens de Munfter d'une maniére honorable pour Leurs HH. PP. Je ne manquerai pas de vous donner avis des fuites de cette Négociation.

Nous avons reçû hier de l'Armée le facheux avis du jour précédent dont voici une Copie, N. 4. On me mande en particulier que les troupes Françoifes vivent fort licencieufement, entr'autres, qu'elles ont maltraité plufieurs chartiers dont ils ont brûlé les charettes & mis les chevaux dans leurs compagnies; ils en ont agi de même avec les Vivandiers, ce qui a tellement effrayé les uns & les autres, qu'ils ont abandonné l'Armée, & empêchent d'autres d'y aller, ce qui caufe des inconvéniens confiderables. Leurs N. & G. P., & enfuite Leurs HH. PP., ont pris fur cet avis la Réfolution ci-jointe, N. 5. Néanmoins on a encore reçû depuis, mais le foir fort tard, une autre Lettre des Députez de Leurs HH. PP. à l'Armée dont voici auffi une Copie, N. 6. & qui nous fait efpérer que l'on pourra fuivre les falutaires intentions de Leurs HH. PP.

Ceux de l'Amirauté d'Amfterdam ont envoyé à Leurs HH. PP. une Lifte des Vaiffeaux que ce Collége pourra mettre au Mer pour le Printems prochain. Je crois qu'il eft de mon devoir de vous en envoyer une Copie,

pie N. 7., & de quelques Projets proposez pour lever deux Régimens de Marine, & pour une plus grand économie sur la Flotte dont on a fait raport à Leurs N. & G. P. samedi dernier, ainsi que vous verrez par le N. 8. & 9. Je finis avec précipitation, & suis, &c.

P. S. Depuis que j'ai fini ma Lettre Mr. van *Gendt* a communiqué à l'Assemblée de Leurs HH. PP. une Lettre de Mr. *Isbrants* dont voici la Copie N. 10.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 1. *Decembre* 1665.

MONSIEUR,

La Poste des Païs-Bas qui continuë d'arriver ici le lundi avant midi, n'est arrivée hier que fort tard, à cause que les jours sont fort courts & les chemins très-mauvais, & l'on n'en a distribué les Paquets & les Lettres qu'aujourd'hui; & quoi que depuis quelque tems je sois plus privilegié que d'autres au bureau de la Poste, je n'ai pû recevoir les miennes de meilleure heure.

J'ai reçû entr'autres votre Lettre du 26. que j'ai lûë avec beaucôup d'attention: j'y ai sur tout remarqué ce que vous y dites des avantages que vous trouvez dans le rapel absolu des Ministres qui sont en Angleterre,

tant

tant par raport aux pauvres prisonniers de Guerre ; que parce que cela ôteroit à la France & à Leurs HH. PP. la facilité de profiter d'une occasion favorable de terminer avantageusement cette Guerre, outre que l'on seroit privé du moyen d'être informé sûrement, par la voye d'un Ministre Public, de ce qui se passeroit en Angleterre. Quoi que vous ajoûtiez que vous ignorez quels seroient à cet égard les sentimens de Leurs N. & G. P.; mais qu'Elles agiront avec droiture & sincérité, & qu'Elles n'entameront & ne continueront, après la rupture de la France, aucune Négociation avec l'Angleterre que conformement au Traité, ce qui semble m'insinuer que je dois rester en repos à cet égard jusqu'à-ce que j'aye reçû la Résolution de l'Etat sur cet Article; cependant, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir, pour des raisons importantes, que vous trouverez dans le cours de celle-ci, de dépêcher un Exprès pour donner avis de ce que cette Cour-ci penseroit si elle trouvoit quelque répugnance à rapeller d'Angleterre l'Ambassadeur de Leurs HH. PP. & de ce qui m'a été dit sur ce sujet, afin que l'on puisse prendre sur cette affaire une résolution avec d'autant plus d'assurance que l'on aura auparavant bien pesé ces considérations.

Je vous dirai d'abord, qu'avant la réception de votre Lettre nous avions eu Mr. *Boreel* & moi les mêmes pensées que vous ; & il nous est de plus venu dans l'esprit que les Anglois pouroient malicieusement retenir Mr. van *Gogh* pour ôter, ou differer du

du moins le prétexte sous lequel on menace ici d'en venir à une rupture; c'est ce qui nous a fait penser, si l'on ne pouroit point proposer, au lieu de rapeller Mr. van *Gogh*, de révoquer simplement les ordres qu'il a de négocier la Paix. Quoi que dans des affaires aussi délicates les Ministres doivent être sur leur garde & ne rien avancer qui puisse engager leurs Maîtres en aucune façon; cette maxime ne me retient pas dans cette occasion-ci, sur tout considérant que j'ai sollicité ici la rupture, & que le Roi est libre de la commencer, suivant la coûtume de toutes les Nations, par le rapel de ses Ambassadeurs; outre cela que les ordres pour leur rapel sont déja expédiez; car je concluois de-là, que si effectivement la rupture éclatoit dès le retour des Ambassadeurs, Leurs Hautes Puissances ne pouvoient continuer aucune Négociation, suivant l'Article X. du Traité, sans procurer au Roi avant toute chose les moyens d'envoyer ses Ministres dans le lieu où se feroient les Négociations, & que par conséquent la revocation des ordres dont il est parlé ci-dessus, dès que la rupture s'en suit, n'est que l'éxécution du Traité. Mais ce qui m'a empêché d'avancer ce tempérament, est que dès mon arrivée ici, & pendant tout le cours de ma Négociation, jusqu'à l'instant où le Roi a enfin pris la Résolution de rompre avec l'Angleterre; j'ai toûjours eu à craindre la pensée, que les Anglois ont tâché d'inspirer ici avant la Guerre, depuis qu'elle est commencée, & en dernier lieu lors

lors qu'on proposa d'envoyer le *Prince d'Orange* en Ambassade à Londres, qu'il leur seroit toûjours facile de disposer Leurs Hautes Puissances à une Paix particuliere aussi-tôt qu'Elles seroient lasses de la Guerre: On n'y a fait ici que trop attention, & j'oserois dire que cette insinuation a plus contribué qu'aucune autre chose, sinon a empêcher entiérement, du moins à differer la Résolution que le Roi vouloit prendre de s'unir à Leurs HH. PP.: En effet, lors que Mr. de *Ruvigny* représentoit au Roi d'Angleterre, avant la rupture, la nécessité où le Roi de France étoit de secourir Leurs HH. PP. conformément à un Traité formel, Sa Majesté ne lui répondoit autre chose, sinon, que cela ne l'inquiétoit pas, parce qu'Elle étoit sûre de faire une Paix particuliere avec Leurs HH. PP. toutes les fois qu'il le voudra: Les Anglois d'un autre côté menacent plus que jamais d'en venir-là, & que s'ils le veulent, ils le peuvent, ce qui joint aux faux raports & à l'inquiétude qu'a donné la Proposition d'envoyer le *Prince d'Orange* en Angleterre, tient ici les esprits sur leurs gardes, & les rend si ombrageux sur cet article, que le moindre incident est capable de leur faire prendre un parti contraire à nos intérêts; vû sur tout que Mr. *Colbert*, dont on connoît le crédit, s'est tellement livré à ces fausses impressions, qu'il ne peut s'empêcher de rapeller à tout moment, & de me jetter devant le nez ce qui s'est passé à Munster. Enfin, cette opinion est apuyée d'une autre qui est assez commune ici, savoir, qu'il y a un Parti

Parti dans la République qui s'eſt déclaré pour cette Paix particuliére & qui voudroit qu'on renonçât à l'Alliance avec la France. Tout ce que les éclairciſſemens, que vous avez donné ſur ces ſoupçons à Mr. le Comte d'*Eſtrades*, ont pû faire, s'eſt réduit à mettre les eſprits un peu plus en repos, & à conduire les choſes au terme d'une prochaine rupture ainſi que je l'ai mandé. Mais le jour même que l'on m'a fait part de la derniére réſolution du Roi, cette inquiétude s'eſt encore fait ſentir, & fut cauſe que l'on me dit, qu'avant de déclarer la rupture, il ſeroit bon de convenir de certaines choſes avec Leurs HH. PP. Il fallut que je repreſentaſſe de bouche & par écrit, dans une Lettre ci-jointe, que j'écrivois à la hâte à Mr. de *Lionne*, qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de propoſer d'autres conditions que celles de l'Alliance, & que j'étois autoriſé ſur toutes celles qui étoient conformes à l'Alliance; cette Lettre fut lûë dans le Conſeil, & ce ne fut qu'avec bien de la peine que l'on conſentit ſans condition, à une rupture qui auroit lieu auſſi-tôt que les Miniſtres ſeroient ſortis d'Angleterre. Je dis donc que tout ce que j'ai raporté ci-deſſus, & pluſieurs autres choſes, me font trouver ici les eſprits fort ombrageux, même ceux qui ſont les plus affectionnez à Leurs HH. PP.; & d'un autre côté que les Anglois ſont aux écoutes pour tirer avantage de la moindre occaſion; & je trouve par experience, que ceux qui ont en ceci rendu le plus de ſervices à Leurs HH. PP., croyent qu'ils ont tant fait qu'ils ne

ne peuvent entendre, ſans indignation, que l'on ſouhaite ou autre choſe, ou quelque choſe de plus. Voila ce qui a été cauſe que je n'ai oſé de moi-même propoſer ce qui nous étoit venu dans l'eſprit à Mr. *Borcel* & à moi, outre que je prévoyois que l'on n'y conſentiroit pas, & que je preſumois que les inſultes auſquelles avoient été expoſez les Domeſtiques de Mr. van *Gogh*, le rapel des Miniſtres Anglois qui étoient en Hollande, la conſidération de l'honneur de la Nation Angloiſe, enflée de ce qu'on leur a demandé la Paix; les obſtacles que rencontreroient pluſieurs entrepriſes contre les Anglois, ſi l'on croyoit que l'on pouroit faire la Paix avec eux quand on voudroit, l'uſage de toutes les Nations, en cas de rupture, la demande de ce Roi-ci, le départ des Médiateurs, la derniére Réponſe du Roi d'Angleterre, plus éloignée encore de la Paix que les précédentes; enfin, pluſieurs conſidérations ſemblables ſuffiroient pour faire conſentir ſans peine au rapel de Mr. van *Gogh*, & faire trouver d'autres expédiens par raport aux priſonniers de Guerre & à la Correſpondance: en effet, toutes les lamentables Audiences que Mr. van *Gogh* a euës du Roi, qui eſt Ennemi déclaré de la République, me paroiſſent une choſe ſans éxemple & qui pouroit être d'un mauvais effet; & c'eſt ainſi qu'en jugent pluſieurs qui connoiſſent les Anglois mieux que moi. Quoi qu'il en ſoit, en toute affaire ou il y a du pour & du contre, le plus ſûr eſt de ſuivre le ſentiment de ceux dont on a beſoin; maxime qui doit plûtôt être ſuivie avec un

Prince auſſi puiſſant que celui-ci qu'avec tout autre. Il m'eſt encore venu dans l'eſprit, au cas que je parle de laiſſer Mr. van *Gogh* en Angleterre, qu'il ſeroit à propos de propoſer d'y laiſſer auſſi les Ambaſſadeurs de cette Couronne pour y continuer les Négociations; mais alors ce ſeroit donner occaſion de différer encore la rupture qui enfin pouroit n'avoir point lieu. Pour toutes ces raiſons, Monſieur, je n'aurois point penſé à réfuter vos conſidérations, ſi je n'avois crû que la Régence pouroit les adopter & prendre une réſolution qui contiendroit les difficultez du Rapel de Mr. van *Gogh*, & dont les ſuites ſeroient ſi préjudiciables, que tout ſe trouveroit renverſé ici, & nous échouerions ainſi au Port. Je ne doute pas que les motifs de Leurs HH PP. ne ſoient tels qu'ils ne devroient aucunement être ſoupçonnez; mais on n'en jugera pas de même ici, & l'on trouvera des miſtéres en toute cette affaire: les Anglois menacent ce Roi-ci de le prévenir dans la Déclaration de Guerre, ainſi il ſeroit à propos d'empêcher par de promptes réſolutions que cela n'arrivât. Voila pour quelles raiſons je n'ai pas voulu m'en fier dans une affaire auſſi importante à mon propre ſentiment, ſans bien éxaminer s'il étoit fondé; ainſi j'ai mieux aimé m'adreſſer à Mr. de *Turenne*, en qui j'ai le plus de confiance, & lui inſinuer diſcrettement vos conſidérations, avec toutes les précautions que j'ai crû pouvoir les lui faire goûter, & ſur tout en apuyant ſur la réfléxion par laquelle vous les terminez, que l'on peut faire fond ſur la

bonne

bonne foi de Leurs HH. PP. dans la suite des Négociations. Vous savez quelle est la moderation de ce Seigneur, & je sai avec quel scrupule il n'avance rien qui ne soit bien fondé; cependant, il prit ce que je lui dis, encore en bien plus mauvaise part que je ne l'avois apréhendé, jusques-là même que, sans que je lui aye donné aucune raison de s'échauffer, il me répondit, que si ce que je lui disois venoit aux oreilles du Roi, on ne sauroit plus à l'avenir quel fond faire sur Leurs HH. PP., qui, après avoir engagé le Roi à une rupture de cette importance avec un Roi voisin, contre ses propres intérêts, puis qu'il s'expose à tant de dépenses & de dangers, après que Sa Majesté a rapellé ses Ambassadeurs, dans la résolution de déclarer la Guerre aussi-tôt qu'ils seront de retour, viennent dire qu'Elles doivent laisser leur Ambassadeur pour profiter de la premiére occasion de faire la Paix; qu'il ne pouvoit croire que cela vint de vous, & que si je ne voulois tout renverser, je devois bien me donner de garde de dire un mot de ceci; qu'il avoit toûjours été d'avis que le Roi étoit obligé de tenir sa parole à Leurs HH. PP. & de rompre avec le Roi d'Angleterre, & que le Roi étoit résolu de satisfaire à ses engagemens; mais que si l'on faisoit de telles propositions de la part de Leurs HH. PP. dans le moment où Sa Majesté alloit entrer en Guerre en faveur de Leurs HH. PP., il falloit qu'il dît, comme j'avois dit moi-même dans une certaine occasion, que je pourois bien dire dans un quart-d'heure quel Parti

Leurs HH. PP. avoient à prendre; que pour lui il s'uniroit avec tous les Miniſtres de Sa Majeſté pour lui perſuader, qu'il ne lui reſte rien à faire qu'à quitter le Parti, ne pas ſe brouiller avec l'Angleterre & laiſſer faire Leurs Hautes Puiſſances avec Leurs Négociations de Paix: que l'on avoit ici un Ambaſſadeur, une Mére & une Sœur du Roi d'Angleterre, par le canal deſquels on pouroit aiſément ajuſter les intérêts de cette Couronne-ci: que j'avois autrefois parfaitement bien prouvé avec quelle circonſpection on devoit négocier lors que les eſprits témoignoient quelque défiance; que Leurs HH. PP. devoient pratiquer à préſent cette maxime: que ſi l'on négocioit ici avec droiture on y trouveroit la pareille; mais que ſi l'on vouloit agir avec fineſſe on ne manqueroit pas de tout gâter.

Je lui repondis que Sa Majeſté avoit montré & montroit encore tant de paſſion pour la Paix, que je croyois, que pourvû que Sa Majeſté fût aſſurée qu'on ne la concluroit & ne la traiteroit jamais que conformement au Traité d'Alliance, ne prendroit pas en mal la penſée innocente de ſe conſerver quelque moyen de parvenir à la Paix; j'ajoûtai tout ce que je pûs pour lui faire digérer ceci; mais ſon Alteſſe perſiſta dans ſon ſentiment & me dit, qu'on devoit bien ſe donner de garde de vouloir conduire les choſes avec trop de fineſſe; j'ai tâché de lui ôter cette penſée, mais tout ce que j'ai pû en obtenir, c'eſt qu'il ne parleroit pas de ce qui s'étoit paſſé entre nous. Je dépêche cet Exprès en

ſecret & avec bien de l'inquiétude; car je ſuis perſuadé que tout le ſuccès de la Négociation de Leurs HH. PP. en dépend entiérement, & je ne ſais après tout ce qu'il y a à craindre. Dans la conjonѐture preſente il faut moins conſiderer ce qui eſt raiſonnable, que ce qui le paroît à ceux avec leſquels on a affaire ; je voudrois qu'en ceci on voulût avoir un peu de foi en moi. Je ſuis, &c.

P. S. Le moindre mal qui pouroit arriver de cette affaire-ci, ſi on prend la choſe de travers, feroit qu'on voulût conditionner, & par conſéquent tout gâter au cas que la réſolution de Leurs HH. PP. ne fût pas de rapeller Mr. van *Gogh*. J'attendrai une réponſe par un Exprès, ſans parler ici de rien ; & je vous prie que pour ma décharge, vous faſſiez part de ceci à la Régence.

A Monſieur le Marquis de LIONNE.




*A Paris le 20. Novembre 1665.*

MONSIEUR,

*Il a plû au Roi, dès le 24. de Juin de cette année, dans une Audience que j'eus l'honneur d'avoir de Sa Majeſté, de m'aſſurer, qu'en cas que ſes offices pour un Accommodement en Angleterre, n'euſſent point le ſuccès que Sa Majeſté eſpéroit, Elle prendroit,*

*sur les instances à lui faites de la part de Mes Seigneurs les Etats, pour la prestation de la Garantie, par une rupture contre l'Angleterre, telle Résolution que lesdits Seigneurs Etats resteroient satisfaits.*

*Le Roi d'Angleterre, depuis ce tems-là, au lieu de propositions équitables d'un Accommodement, ayant mis entre les mains de Messieurs les Ambassadeurs de France un écrit, dans lequel il se montroit fort éloigné de la Paix; le Roi sollicité par de nouvelles instances, de la part desdits Seigneurs Etats, pour la prestation de la Garantie, les reçût fort favorablement, en une Audience que j'eus de Sa Majesté le 2. d'Août, & eut la bonté de me promettre, que j'aurois sa finale réponse pour la mander auxdits Seigneurs Etats, en deux jours. Je la sollicitai ensuite; mais certaines considérations ayant détourné Sa Majesté à me la dire, pour les mander auxdits Seigneurs Etats, il me fut dit par Monsieur le Marquis de* Lionne, *que Sa Majesté faisoit écrire sa resolution à Monsieur d'*Estrades, *pour la communiquer en secret en Hollande; & qu'elle étoit telle, qu'on y prendroit contentement; mais qu'on ne me la pût communiquer qu'en cinq ou six jours, de peur que par mes avis à l'Etat, elle devint publique.*

*Ces cinq ou six jours étant écoulez, il me fut dit que Sa Majesté me feroit venir vers Elle, quand Elle jugeroit qu'il seroit tems de me faire sçavoir sadite Résolution.*

*En suite de cela il plût à Sa Majesté de me faire la grace de me faire venir vers Elle le* 16. *Août, & de me dire formellement, que Sa Ma-*

*Majesté étoit résoluë de prêter la Garantie auxdits Seigneurs États en la présente Guerre contre l'Angleterre, en cas que le Roi d'Angleterre ne fit point la Paix aux conditions que Sa Majesté lui avoit proposées.*

*Et ayant été représenté au Roi, que la prestation d'une Garantie en vertu du Traité ne peut pas être renduë conditionelle, ni liée à d'autres Loix, que celles qui sont portées par le Traité; Sa Majesté a trouvé bon de faire dire par Mr. d'*Estrades*, dans le commencement du mois de Septembre, que la Déclaration susdite pour la prestation de la Garantie n'est pas conditionnelle, mais qu'elle est pure & simple; & que Sa Majesté a seulement desiré, comme il l'a jugé juste & de l'avantage desdits Seigneurs Etats, de savoir par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, si on pouroit esperer la Paix, sur les conditions que Sa Majesté avoit proposées comme de lui-même au Roi d'Angleterre.*

*Depuis ce tems-là le Roi d'Angleterre nonobstant tous devoirs pour lui faire accepter lesdites conditions, les ayant rejettées & même ayant déclaré en son Parlement, qu'il soûtiendroit plûtôt une Guerre de la France & des Provinces-Unies, jointes ensemble, que de les accepter: il m'a été dit que le Roi tiendroit sa Parole sans aucun délai, & qu'il avoit écrit ses sentimens sur cela à Mr. d'*Estrades*, pour les communiquer avec quelque précaution en Hollande, & qu'ils étoient tels que Sa Majesté recevant des éclaircissemens sur de certains sujets d'ombrage, sur lesquels ledit Sieur d'*Estrades *avoit ordre de s'expliquer, Elle se déclareroit incontinent contre les Anglois.*

K 4 *Ensuite*

*Ensuite de cela Mr.* d'Estrades *a dit, & a été rapporté à Messieurs les Etats de Hollande de sa part, que le Roi, dès qu'il auroit dépêché un Courier avec les éclaircissemens qu'il demandoit, se déclareroit pour une rupture contre l'Angleterre.*

*J'ai donné les mêmes assûrances auxdits Seigneurs Etats par plusieurs de mes Lettres de suite, & on me mande par les dernieres que j'ai reçûës, qu'on ne doute aucunement que je ne leur donne par l'ordinaire d'aujourd'hui, ledit Courier étant arrivé, la nouvelle d'une rupture formelle, ensuite d'une promesse si claire & si positive; puis que les éclaircissemens ont été donnez, que Mr.* d'Estrades *a demandez.*

*Je vous supplie, Monsieur, de considerer tout ceci, & de faire quelque reflexion sur la disposition des humeurs & des affaires d'à présent, & de juger si je puis satisfaire à la juste attente desdits Seigneurs Etats, en leur mandant que le Roi est toûjours en intention de rompre, & qu'il révoque ses Ambassadeurs d'auprès du Roi d'Angleterre, & desire que lesdits Seigneurs Etats révoquent aussi les leurs, & que l'on entrera en concert pour les desseins de la Guerre, sans la déclarer pourtant aux Anglois, & sans donner même aucuns Ordres pour éxercer les hostilitez contr'eux.*

*J'avouë que la révocation des Ambassadeurs semble être un pas à la rupture; mais quand on y ajoûte, que Sa Majesté differe la rupture, entr'autres raisons aussi pour convenir auparavant avec lesdits Seigneurs Etats sur de certaines conditions; on peut dire par ladite révocation, il ne se fait rien d'essentiel, sinon qu'on rompe la Négociation*

*gociation de Paix avec les Anglois, & qu'on ôte à Messieurs les Etats le moyen de traiter avec eux; demeurant la France en la faculté de la faire par le moyen de l'Ambassadeur d'Angleterre qui reste en cette Cour, pouvant toûjours même éviter la nécessité de la rupture, en proposant des conditions que lesdits Seigneurs Etats ne peuvent accorder.*

*Et ce qui est décisif en ceci, si les conditions qu'on desire faire sont conformes à ce qui est contenu dans le Traité; j'ai ordre & pouvoir de les accorder sans aucun délai; mais si on veut roposer des nouvelles, comme nécessaires pour faire résoudre Sa Majesté à la rupture, on ouvre le chemin à rendre le Traité pour tout jamais illusoir, & on ne satisfait point à la promesse, qui est pure & simple, & on met dans une étrange confusion tous les conseils qui semblent être si bien ajustez; même en ne disant point dès à présent quelles sont les conditions qu'on desire, afin de connoître si elles sont dans le Traité d'Alliance, ou non. Je suis, &c.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 4. Décembre 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 27. du passé, j'ai reçû celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. du même mois.

J'ai répondu fort au long par un Exprès que

j'ai dépêché il y a trois jours, à ce que vous me marquez du desavantage qu'il y auroit à rapeller absolument tous les Ministres; j'espere que cet Exprès que j'ai envoyé avec autant de précipitation que de crainte, de ne pouvoir assez persuader, sera arrivé ce soir. Je trouve que Mr. *Boreel* est tout à fait de mon sentiment, & j'y suis confirmé tous les jours de plus en plus. Mr. *van Gogh* ne peut immédiatement solliciter ce qui concerne les Prisonniers; ainsi, il me semble que l'on pouroit choisir pour cela une Personne de la Nation résident en Angleterre, sur lequel on pût se fier, ou quelqu'autre qui fût capable de s'aquiter d'une pareille Commission. Il y a d'autres moyens d'établir la Correspondance, & j'aurai soin ici de mon côté que rien ne manque en cela. Si les Anglois laissent entrevoir des dispositions à la Paix, on ne manquera pas des moyens pour renouveller la Négociation, puis qu'il y a toûjours ici une Sœur du Roi d'Angleterre, & que dans une Guerre de cette nature cette Couronne-ci donnera aisément les mains à la Paix; au lieu qu'on ne mettra la derniere main aux affaires d'Angleterre, tant qu'il reste la moindre ombre de Négociation; puis que cela empêche ceux qui voudroient remuer en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande, de rien entreprendre; & l'on est fort résolu ici de tailler de la besogne en Irlande à Sa Majesté Britannique; outre qu'il est à craindre qu'on ne gâte plus les choses qu'on ne les avance en Angleterre, en employant trop la voye des prieres; c'est la maxime de Mr. *Boreel*

qui

qui connoît le genie des Anglois, avec lesquels il a eu à négocier. Autant que j'ai pû le remarquer dans une conversation que j'ai eu avec Mr. de *Lionne*, Mr. de *Turenne* m'a tenu la parole qu'il m'avoit donnée.

Je ne trouve pas que l'Etat ait déferé la moindre autorité aux Cantons où se font les levées, pour le choix des Colonels qui doivent commander ces Troupes; peut-être que pour les obliger, on n'aura pas trouvé mauvais qu'ils présentent deux ou trois fois plus d'Officiers qu'il n'en faut, capables de remplir ce poste, afin que Leurs HH. PP. en puissent choisir deux. J'entends parler avec tant d'éloge du Marquis de *Monpouillan*, que je ne sai si l'on en poura trouver quelqu'un qui fût plus capable que lui, outre que je défere beaucoup à la recommandation de Mr. de *Turenne*, qui, contre sa coûtume, m'en a encore parlé pour la troisiéme fois. Je croyois que l'on pouroit objecter qu'il ne sait pas la Langue Suisse, ou Allemande; mais je suis informé que les trois quarts du Canton de Berne, où se feront les plus grandes levées, sont François, & qu'on ne pouroit faire de levées des seuls Suisses Allemans, quoi qu'on en fasse plus de cas que des Suisses François.

Je n'ai que peu, ou pour mieux dire, point d'avis de l'Etat des choses entre Nous & l'Evêque de *Munster*, sinon, qu'il s'est saisi des petites Places de l'autre côté du Weser, à l'exception de Grol & de Brevoort, & des Places frontieres de Frise & de Groeningen; que quelques-unes de ses Troupes ont pris poste à Winschoten, & que les autres sont

logées dans les petites Places : mais je ne sai pas ce qu'il a fait pour fortifier Winschoten & d'autres Places, s'il y a aparence de l'en chasser, & quel moyen il a d'y subsister. Cependant, il ne seroit pas mal à propos que je fusse informé de toutes ces choses, & du nombre de Troupes que Leurs HH. PP. auront en Campagne, des moyens qu'Elles ont de remporter quelqu'avantage sur l'Evêque, de l'emploi qu'on veut faire des Troupes de *Lunebourg*, &c. Mr. de *Turenne* croit qu'on doit employer les Troupes de Leurs HH. PP. à chasser celles de l'Ennemi des Places que l'on peut reprendre en deux ou trois jours, & qu'ensuite on doit prendre poste du côté de Lingen s'il y a moyen d'y faire subsister l'Armée de l'Etat, & y attendre pour voir ce que l'Ennemi entreprendra, afin de se conduire, *pro re natâ*; mais il a déja fait part de ce Plan à Mr. *Pradel*, en sorte qu'il y a aparence qu'on l'éxaminera dans le Conseil de guerre.

J'ai parlé à Mr de *Lionne* des levées du Duc de *Neubourg* & du Landgrave *de Hesse*; mais je ne vois pas qu'on ait ici quelque moyen de les faire cesser; cependant j'en parlerai encore. Le meilleur expedient seroit, à mon avis, de faire la Guerre à *Munster* avec tant de vigueur qu'on la terminât bien-tôt; de conclure l'Alliance avec le *Brandebourg*, & de s'accorder avec la Suède; il me semble qu'avec l'un ou l'autre de ces expédiens, & le secours de cette Couronne, nous pouvons être en repos.

J'ai trouvé dans les dernieres Dépêches des Ambassadeurs de cette Couronne en Angle-
terre

terre une période qui m'a fait plaisir; ils y disent qu'on pouroit juger de ce que l'on devoit attendre des Anglois par Mer, pour peu qu'ils y eussent le dessus du vent, puis que dans la situation présente de leurs affaires il n'y avoit pas d'injustice qu'ils ne commissent contre toutes les Nations sans aucune distinction.

J'aprends qu'on est aussi joyeux dans les Païs-Bas Espagnols de la prochaine rupture de cette Couronne avec l'Angleterre, que si elle assuroit leur tranquilité.

Un brave Soldat nommé *Sanitest*, Frere du Maître des Ceremonies ici est parti pour la Hollande, il a servi par mer & par terre, & a fait parler de lui dans toutes les occasions, c'est un homme d'un courage déterminé & infatigable; il demande une Compagnie de Cavalerie: je ne sai si l'on peut lui en procurer une dans les nouvelles levées, ou une autre vacante; mais des Militaires qui le connoissent m'ont assuré, qu'on n'en peut trouver un plus brave. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 10. *Décembre* 1665.

MONSIEUR,

J'ai reçû Dimanche au soir votre Lettre du 1. de ce mois par l'Exprès que vous avez envoyé, & celle du 4. le mardi suivant par

la Poste ordinaire. Vous aurez vû par ma précédente du 3., que Leurs N. & G. P. inclinoient au rapel de Mr. l'Ambassadeur *van Gogh*, ainsi que cela a été résolu hier; le même jour on a mis la chose en déliberation dans la Généralité, & les Provinces de Gueldres & de Zeelande se sont conformées à l'avis de Leurs N. & G. P. Les Députez de celle d'Utrecht en on écrit à leurs Committens, & en attendent la réponse aujourd'hui, c'est ce qui a suspendu cette affaire qui se conclura peut être aujourd'hui, ce que je vous marquerai à la fin de celle-ci, où j'aurai soin de vous faire tenir la Résolution de Leurs HH. PP. aussi-tôt qu'elle aura été prise. Je crois qu'on peut regarder cela comme une affaire faite, d'autant plus que le Fils de Mr. *van Gogh*, qui est revenu d'Angleterre, a fait hier raport à Leurs HH. PP. entr'autres choses, que la Cour d'Angleterre ne témoignoit aucune disposition à la Paix, que les Propositions avantageuses que les Ambassadeurs de France avoient faites, avoient enflé l'orgueil de cette superbe Nation, & qu'ils regardoient un plus long séjour de Mr. *van Gogh*, comme si Leurs HH. PP. vouloient mandier la Paix; que si on la concluoit à des conditions trop avantageuses pour les Anglois, elle jetteroit la République dans un danger & dans un embaras plus à craindre que la Guerre même. Je vous avouë que je n'attendois pas de telles nouvelles de ce côté-là, ni par ce canal.

Depuis quelque tems les Troupes de l'Evêque de *Munster* n'ont fait aucuns progrès sur

ſur les frontieres de l'Etat, & depuis quelques jours elles ſe ſont retirées de Winſchoten par les Marécages avec beaucoup de peine. Vous verrez par les Lettres ci-jointes des Députez à l'Armée, quelles ont été les ſuites de la Réſolution de Leurs HH. PP. du 2. de ce mois, ſur l'emploi des Troupes de l'Etat & des ſecours de France; la Copie des Lettres de Mr. *Haerſolte* vous aprendra auſſi en quel état ſont les Troupes de *Luneбourg*. Il eſt à craindre que la ſaiſon fort avancée, les ſcrupules des Généraux, & quelques autres inconveniens, ne ſoient cauſe qu'il ne ſe paſſe rien d'important avant l'Hyver, & qu'on ne mette bien-tôt les Troupes en garniſon. Vous verrez par l'Extrait ci-joint ce qui a été réſolu hier ſur ce ſujet dans l'Aſſemblée de Leurs HH. PP. Les Propoſitions de Mr. l'Envoyé *Friquet* ſont reſtées dans la même ſituation où elles étoient lors que je vous en ai écrit par ma derniere. Il y a aparence que la nouvelle qui s'eſt repanduë, que les Troupes de l'Etat alloient entrer en garniſon, a ſuſpendu cette affaire; le tems nous aprendra ſi l'Armée, qui eſt à préſent en marche, y aportera quelque changement avantageux.

Les Miniſtres de *Brandebourg* n'ont pas encore délivré juſqu'à préſent les conditions par écrit, auxquelles ſon Alteſſe Electorale romproit avec l'Evêque de *Munſter*, quoi que Leurs HH. PP. les leur ayent demandé plus d'une fois.

La plûpart des Membres ſe ſont rendus la ſemaine paſſée auprès de leurs Committens, pour

pour leur faire eux-mêmes raport de plusieurs affaires importantes : & comme le violent orage que nous avons eu le 4. & le 5. a fort haussé les Eaux & rompu quelques Digues, Mrs. de Dort, des Villes du Waterlandt, qui est tout inondé, & ceux de Hoorn, ne sont pas encore de retour; ce qui est cause que Leurs N. & G. P. n'ont rien fait d'important pendant toute cette semaine. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

P. S. Le rapel a été résolu aujourd'hui, ainsi que vous verrez par la Résolution ci-jointe.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 11. *Décembre* 1665.

MONSIEUR,

La derniere que je me suis donné l'honneur de vous écrire étoit du 4. du courant; j'ai reçû en son tems la votre du 3.

Je suis fort étonné d'aprendre qu'il s'est trouvé des sentimens contraires sur le rapel de Mr. *van Gogh*, & je serois dans la plus grande inquietude, si je n'étois assuré que les démarches que vous aurez faites pour les réünir auront réüssi. J'espere que ce que je vous ai écrit par un Exprès le 5. de ce mois, & ce que j'ai réïteré par la Poste derniere y aura contribué. Il est certain, autant que je puis m'en

m'en apercevoir, que cette Couronne terminera la Guerre avec l'Angleterre par une bonne Paix, si on peut l'obtenir avec autant de facilité que les Anglois en ont eu à la commencer; ainsi, pour peu que la Cour d'Angleterre veüille la Paix, on ne manquera pas de moyens de la conclure, quoi qu'il n'y ait plus d'Ambassadeurs au de-là de la Mer. Autrement cette grande affaire pouroit échouer *propter formalia*; le Roi d'Angleterre a ici sa Mere & sa Sœur, il a de l'aversion pour les conditions de Paix entre ce Royaume & l'Espagne, concertées dans les deux Cours; & sur tout la Paix avec l'Angleterre étant d'une nature à pouvoir être conclûë sans beaucoup disputer sur ce qui se sera passé pendant la Guerre, au cas qu'il n'arrive quelque changement inesperé dans les affaires.

Je ne crois pas que les affaires entre Leurs HH. PP. & la Suède soient dans une aussi mauvaise situation qu'elles le paroissent; & il me semble que rien n'est plus clair que le raisonnement de Mr. *Isbrandts*, qui est d'avis qu'on prévienne les Suèdois par l'abolition non seulement des explications, mais même de tout le Traité d'Elbing; car en effet, ce Traité que les Suèdois ont mille moyens d'éluder dans la pratique, & qui ôte à Leurs HH. PP. la faculté de recourir à la voye de rétorsion en cas d'impôts inégaux, nous est absolument préjudiciable. Si nous ne pouvons obtenir de secours, il faut que nous nous contentions d'une Neutralité provisionnelle, qui mette le Dannemark en repos; & tenter ensuite, par le moyen de la France & pour

son

fon propre intérêt, d'engager la Suède dans nos vûës; car il eſt évident qu'Elle a intérêt au rétabliſſement de la Paix, & à empêcher l'Angleterre de devenir ſi puiſſante ſur Mer. Il s'agit ſeulement de les faire revenir de l'animoſité qu'ils ont conçû contre nous, ils reconnoîtront cela tout auſſi-tôt. J'en ai entretenu fort au long le Miniſtre de Suède qui eſt ici, & je l'ai trouvé fort raiſonnable; Mr. de *Lionne* m'a prié d'en entretenir auſſi Mr. de *Pomponne* qui part pour la Suède.

Il eſt impoſſible que le *Brandebourg* n'accepte les conditions dont les Députez d'Hollande ſont convenus avec ceux d'Utrecht; mais ſi en cela je n'avois eu vûë, outre la Guerre de *Munſter*, la bonne intelligence entre la République & l'un des plus puiſſans Princes de l'Empire, & les diſpoſitions de toute la Regence; outre que tout ce que l'on fait avec le *Brandebourg* peut contribuer à diſſiper les ſoupçons de la Suède; je ne trouverois pas à propos que l'on facilitât les choſes autant que l'on fait.

J'ai parlé de terminer la Guerre de Munſter de la maniere que vous me preſcrivez; j'ai de plus propoſé aux Miniſtres, comme de moi-même, qu'il étoit important de pouſſer avec vigueur & en peu de tems, afin qu'au Printems, qui aproche tous les jours, Leurs HH. PP. ſoient en état d'employer toutes leurs Forces contre l'Angleterre, afin d'arrêter les armemens qui ſe font quelqu'autre part au ſujet de cette Guerre, afin de donner aux Anglois la mortification de voir un de leurs Alliez les abandonner; enfin, afin de

mettre

mettre la République à couvert des désordres d'une Guerre par Terre, pendant qu'Elle en a une si difficile par Mer, j'ai ajoûté que peut-être ces considerations n'auroient pas autant de pouvoir que je le souhaiterois sur l'esprit de ceux qui sont animez d'un juste ressentiment; mais que je croyois que l'intérêt de cette Couronne & de la cause commune demandoient cela de Sa Majesté. J'ai trouvé que ces raisons faisoient impression sur l'esprit de Mr. de *Lionne* : la chose a été agitée dans le Conseil du Roi, & ce Ministre m'a dit ce matin, qu'on aprouvoit fort que l'on précipitât la Paix, pourvû que l'on contraignît l'Evêque de Munster à desarmer, & que l'Empereur n'en fût pas le Médiateur; j'ai répondu que l'embaras où l'Evêque étoit & son indigence feroient aisément le premier, & que quant au second, on employeroit toute sorte de bons offices, sans admettre les formalitez d'une Médiation. Il me semble que l'on a envie de ne pas retenir long tems ici Mr. l'*Essein*, & qu'on le renvoyera aussi-tôt son arrivée.

Il court un bruit sourd à la Cour parmi les Gens de Guerre, que les Troupes Françoises ont beaucoup à souffrir dans leur passage sur les frontieres de Leurs HH. PP.; & j'ai vû une Lettre de Mr. d'*Estrades* au Roi, où il dit que la Hollande fait tout ce qu'elle peut pour mettre ordre à tout; mais qu'on n'éxécute pas tout ce qu'elle commande, & qu'il y a une faction dans les Provinces-Unies qui attribuë tous les désordres au Secours François.

Le

Le Duc d'*Anjou*, Frere du Roi, a dit que les Troupes mouroient de faim, mais aucun des Ministres ne m'en a parlé; mais le Prince de *Turenne* m'a dit en termes fort piquans, qu'il étoit ridicule qu'on ait certifié ici que Leurs HH. PP. avoient donné ordre qu'on livrât des bas & des souliers à l'Infanterie, & que l'on n'ait pas encore éxécuté une pareille bagatelle; ce Seigneur est de ces gens qui demandent rarement, mais qui ne veulent pas être refusez; il est à souhaiter que cela ne lui arrive pas dans l'affaire qu'il a recommandée par mon canal.

J'aprends que la Regence a envie d'envoyer quelqu'un vers les Cantons pour les levées; j'ai connu ici le Fils de Mr. *Nieupoort*, je l'ai trouvé fort actif & capable d'une affaire de cette nature, en sorte que je crois qu'on pouroit l'employer avec fruit. Mr. le Marquis de *Monpouillan* m'a donné avis que le Ministre de France a conclû une nouvelle levée dans les Cantons, à cinq écus par tête, les Officiers y compris; de sorte qu'une Compagnie de cent Suisses coûteroit moins que deux Compagnies de cinquante hommes de toute autre Nation.

Il me semble que les Forces que Leurs HH. PP. ont dans la Méditerranée devroient se joindre d'abord à celles de cette Couronne ci, si les Anglois y viennent. Je souhaiterois une Liste des Vaisseaux qui y sont au service de l'Etat, de leur équipage & de leur port.

J'ai reçû celle des Vaisseaux qu'on équipe

à

à Amſterdam, j'attends celle des autres Colleges.

Je vous prie qu'on ait ſoin du ſecours de France, car il y a des gens qui ſe plaignent toûjours, & la plûpart des Seigneurs qui aprochent le Roi ont leurs enfans, leurs fréres ou leurs parens dans ces troupes, & publient tout ce qu'on leur écrit. Je ſouhaiterois auſſi être informé des ordres que l'on donne à cet effet & de la maniére dont ils ſont éxécutez. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 17. *Decembre* 1665.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 10. de ce mois, j'ai reçû la votre du 11. Vous verrez par la Réſolution ci-jointe, N°. 1. priſe ſamedi dernier, combien Leurs N. & G. P. ſe raprochent des intentions de la Suède. J'eſpére qu'on en ſera content à *Stokholm*, & que le Roi de Suède prendra au moins la réſolution de ne ſe pas joindre avec l'Angleterre contre la République & contre la France; & que par conſéquent on le conduira inſenſiblement à la Neutralité: j'eſpere de plus, que le Roi de France ouvrant liberalement ſa bourſe en faveur de Sa Majeſté Suèdoiſe n'aura pas de peine à la diſpoſer avec un peu de tems à entrer avec un peu plus de confiance

fiance dans les intérêts de cette Couronne & de Leurs HH. PP. Si après cela il arrive, comme je le prévois, que les Anglois maltraitent les Suèdois en enlevant sans aucun égard leurs Vaisseaux sur Mer, ou autrement, on pourra peut-être trouver le moyen de mettre la Suède de notre Parti, & lui faire prendre les armes contre les Anglois; en ce cas-là on pouroit tirer un grand avantage du Traité d'Elbing & de l'Alliance qui y est renouvellée, en vertu de laquelle la Suède pouroit d'une maniére plus plausible agir de concert avec Leurs HH. PP. & avec le Roi de France; c'est pourquoi je crois qu'il seroit bon de ne pas aller si vîte à l'abolition du Traité d'*Elbing*; car, si alors le Roi de Suède y étoit porté par son intérêt, ou son inclination, il ne pouroit prétexter aucune nécessité ou obligation, & ne pouroit s'empêcher de laisser croire qu'il n'agiroit que par mauvaise volonté contre l'Angleterre.

Il ne s'est rien passé d'important depuis ma derniére, par raport aux moyens de terminer promptement la Guerre de Munster, d'autant plus que Mr. l'Envoyé *Friquet* ne se trouve pas assez autorisé pour s'engager, de la part de l'Empereur, à obliger de gré, ou de force, l'Evêque à accepter les Points que j'ai couchez sur le papier de concert avec ledit Mr. *Friquet* ; mais sans y engager nos Principaux, en voici une Copie ci-jointe, N. 2. Il en a écrit à l'Empereur, & il attend réponse ; vous verrez dans ce Projet que le premier Article que l'on souhaite en France, savoir, que l'Evêque mette bas les armes

armes y tient la premiére place, quant à l'autre Article qui consiste en ce que la Médiation de l'Empereur n'y intervienne point, vous verrez par le même Projet, que l'on voudroit ici manier cette affaire de sorte qu'on n'ait point à faire directement à l'Evêque, ainsi ma Médiation proprement dite ne peut avoir lieu ici; mais on voudroit négocier avec l'Empereur même, comme Chef de l'Empire tenu en cette qualité, d'obliger l'Evêque à réparer ce qu'il a commis si grossierement contre les Constitutions de l'Empire. J'ai conféré hier sur cela & sur ce que je vous ai marqué ci-dessus touchant la Suède, avec Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades*, & j'ai trouvé que son Excellence juge que les raisons contre la Cassation du Traité d'*Elbing* sont importantes, & que les réparations d'honneur que Leurs HH. PP. prétendent de l'Evêque sont si raisonnables, qu'il y avoit lieu de croire que les choses se regleroient ainsi.

Les plaintes que l'on fait à la Cour, ou plûtôt le bruit qu'on y fait courir, que le secours François n'a pas été bien traité dans ce Païs-ci, n'est certainement point bien fondé; s'ils ont souffert, ils doivent s'en prendre à leurs propres desordres, puis que, comme je l'ai déja mandé, ils ont traité si mal les Chartiers, Vivandiers & autres gens qui devoient travailler à leur procurer l'abondance, qu'ils se sont enfuis, & que d'autres n'ont pas voulu prendre leur place. Les vents contraires ont été cause que les bas & les souliers n'ont pû monter la Riviére aussi-tôt qu'on l'avoit esperé; cependant on les

leur

leur a diſtribuez. Il eſt vrai que je ſuis informé que ceux qui les ont livrez, n'ont pas donné ce qu'ils avoient de meilleur, ſoit par avarice, ſoit parce qu'on les preſſoit trop.

Les ordres pour le rapel de Mr. l'Ambaſſadeur van *Gogh* ont été expédiez pour l'Angleterre dès le 11. de ce mois, & le même jour on eſt convenu d'en écrire au Roi d'Angleterre la Lettre, dont voici une Copie, N. 3.

Les Princes de *Lunebourg* paroiſſent fort allarmez de ce que l'Expédition de l'Armée de l'Etat eſt ſi courte, puis qu'il y a aparence qu'elle marchera au premier jour vers ſes Garniſons. Ils craignent en ce cas-là une invaſion dans leurs Etats, & que les troupes levées & entretenuës à fraix communs n'en ſouffrent: ſur quoi l'on a écrit hier aux Députez de Leurs HH. PP. & au Prince Maurice, d'avoir égard aux repréſentations de ces Princes autant que la ſaiſon & l'état où étoient les troupes pouroient le permettre.

Afin de terminer on fera quelque choſe avec le Roi de Dannemark, on s'eſt fait fort auprès de Mr. l'Envoyé Extraordinaire *Clingenberg*, de faire agréer à Leurs HH. PP., de remettre au Roi de Dannemark, premierement, deux Obligations montantes enſemble à trois cent cinquante mille Ryxdalders, avec les intérêts de deux années; en ſecond lieu, encore une Obligation de cent quarante mille Ryxdalders avec les intérêts; auſſi d'environ deux années; en troiſiéme lieu, que l'on quitteroit à Sa Majeſté la dette du pro-

provenu du Vaiſſeau le Hennip, qui n'a pas été encore payé depuis la concluſion de la Paix avec *Cromwel*, & qui monte à cent vingt mille Ryxdalders ; en quatriéme lieu, que l'on condeſcendroit en tout à ce qu'il demande, pour arrêter les fraudes daus le payement des droits dans le Nord ; en cinquiéme lieu, que l'on aquittera encore le Roi de Dannemark du Subſide que Sa Majeſté doit donner à l'Etat en cas de Guerre avec l'Angleterre, & qu'il doit depuis qu'elle eſt commencée ; enfin, qu'on lui payera en argent le même Subſide qu'on lui a payé pendant la Guerre d'Angleterre, montant à cent nonante-deux mille rixdalders par an, ſans compter le Subſide que Sa Majeſté ſe réſerve dès à préſent, ce qui eſt un tiers plus que pendant la derniére Guerre d'Angleterre ; mais à condition que Sa Majeſté Danoiſe éxécutera dès à préſent contre les Anglois les conditions du Traité de 1653. Mr. l'Envoyé *Clingenberg* paroît fort content de ces Propoſitions ; mais il porte le Subſide ſi haut, par raport aux derniers Articles, que s'il n'en rabat, il n'y aura pas moyen de rien conclure ; il demande deux millions & demi par an, & il en eſt reſté à deux millions : on lui a offert à cet égard, que s'il arrivoit que la Suèderompît avec le Dannemark, ce qu'il paroiſſoit aprehender, Leurs Hautes Puiſſances doubleroient le Subſide de l'an 1653. pour mettre le Roi en état de ſe mettre en meilleure poſture par Mer. J'eſpére d'avoir encore une Conférence aujourd'hûi ou demain ſur ce ſujet avec cet Envoyé pour voir
 s'il

s'il y a moyen de terminer cette affaire.

Les Députez de Leurs HH. PP. qui ont été complimenter l'Electeur de Brandebourg sur son arrivée à Cléves, ont fait raport qu'ils avoient trouvé son Altesse Electorale disposée à se désister de sa prétention sur l'évacuation d'Orsoy, & de conclure avec Leurs HH. PP. sur le pied du Traité fait avec le Lunebourg. Je vous marquerai par ma premiére ce qui s'en sera suivi.

Je vous envoye ci-joint, N. 4. la Liste que l'Amirauté de la Meuse a envoyée des Vaisseaux qu'elle pourra mettre en Mer au Printems prochain. Leurs N. & G. P. n'ont pas été contentes de celle du quartier du Nord, qu'on sera obligé de défaire.

Vous remarquerez touchant les Listes de l'Amirauté d'Amsterdam & de celle de la Meuse, que le nombre des hommes qui y est exprimé ne comprend que les matelots que ces Amirautez y embarqueront, & que l'on y joindra des soldats. Je me raporte du reste à ce que vous recevrez de la part de Leurs HH. PP., & je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 18. Decembre 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 11., j'ai reçû la votre du 10. du courant; j'ai apris avec

avec plaisir la Résolution que Leurs HH. PP. ont prise sur le rapel de Mr. l'Ambassadeur van *Gogh*. Les Anglois commençoient à critiquer ici à leur avantage la conduite que la Régence tenoit dans ses délibérations sur cette affaire; cependant, je ne me suis pas aperçû que leurs discours ayent fait grand tort jusqu'à présent aux affaires de Leurs HH. PP.; j'avouerai néanmoins, que j'ai remarqué qu'il commençoit à y avoir quelque défiance; car ayant parlé à Mr. de *Lionne* de différentes choses qui concernent les operations de la Guerre contre les Anglois avec les forces des deux Etats réünies, il me répondit qu'on ne pouvoit encore en parler positivement, puis que Mr. van *Gogh* n'étoit pas encore rapellé.

J'attends avec impatience quel sera le succès des armes de Leurs HH. PP. jointes en Campagne aux Auxiliaires de France; Dieu veuille qu'il réponde à nos souhaits. Il me semble que l'on commence à craindre ici que Leurs HH. PP. n'ayent besoin de toutes leurs forces contre les Anglois, & que si la Guerre contre l'Evêque de Munster traîne en longueur, elle ne devienne facheuse par la jonction des armes des Princes Allemans des environs: ainsi, autant que j'en puis juger, Sa Majesté ne rejetteroit pas des Propositions de Paix avec cet Evêque, puis qu'Elle jugera toûjours que ce sera un avantage de le détacher de l'Angleterre. Je ne sais si Mr. *Friquet* voudra s'en mêler ouvertement, de crainte de choquer l'Angleterre; en tout cas, je ne crois pas que Leurs HH. PP. manquent

de trouver des Médiateurs parmi tant de Princes de ce voisinage, qui ne demandent pas mieux que d'y voir la Paix rétablie. J'en ai entretenu fort au long Mr. de *Turenne* cette ſemaine-ci, & je lui ai fait comprendre entr'autres choſes, que l'inondation que la derniére tempête a cauſée en Hollande ne permet pas à Leurs HH. PP. de tenir leurs forces partagées plus long-tems qu'il n'eſt abſolument neceſſaire, & je le trouvai d'opinion qu'il falloit conſeiller à Leurs HH. PP. de faire la Paix avec l'Evêque de Munſter, ou ſi l'Electeur de Brandebourg vouloit ſe déclarer, faire la Guerre avec ſon ſecours & celui du Duc de Brunſwick, ce qui incommoderoit beaucoup moins Leurs HH. PP.; mais il me ſemble, pour pluſieurs raiſons, que ce dernier expédient n'eſt point fort praticable.

Je ſais qu'il n'eſt pas beſoin de vous recommander les intérêts des troupes Françoiſes; mais je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer combien il eſt avantageux de prevenir les plaintes que l'on pouroit faire ſi l'on manquoit de quelque choſe, ſoit du côté des François, ſoit du notre, & que cela provint de quelque déſordre, ou par la faute de quelqu'un. Je ſuis très-mal inſtruit de ce qui ſe paſſe à cet égard, & je devrois l'être mieux, puis qu'on me parle tous les jours des plaintes de ces troupes. Tout ce que je puis répondre, c'eſt que Leurs HH. PP. ont fait publier une éxemption de tous droits pour l'Armée, & qu'Elles ont fait tout ce que l'on pratique en pareille occaſion pour procurer l'abon-

l'abondance; mais que la saison avancée, est peut-être cause que ces mesures n'ont pas eu le succès ordinaire, outre que les vivandiers ont perdu depuis tant d'années l'habitude de suivre les Armées, & que la maniére dont on a traité ceux qui s'étoient rendus au Camp avec des Vivres, a rebuté les autres. Je vous prie de me mander comment je puis mieux défendre notre cause en ceci; je tâche seulement de n'exciter aucune aigreur en faisant des contreplaintes.

Mr. de *Lionne* m'a demandé si je ne savois pas ce qui avoit été concerté entre vous & Mr. d'*Estrades*, que celui ci écrivoit qu'il étoit d'accord avec vous, & qu'il en manderoit les particularitez par Mr. l'*Essein*. Je lui ai répondu, que je m'imaginois que ce seroit sur les operations de la Campagne, sur quoi l'on avoit envoyé des Instructions d'ici: je vous prie de me mander ce qui en est; car si je ne suis pas instruit de ces résolutions préparatoires, je me trouverai moins en état d'être utile ici à Leurs HH. PP. Vous verrez par les deux Copies ci jointes ce que j'ai dit ici sur l'envoi d'une Flotte de Vaisseaux de Guerre Anglois dans la Méditerranée, ce qu'on m'a répondu & ce que j'en ai écrit par la derniére Poste de Madrid, Dimanche dernier, au Commandant de la Flotte de l'Etat dans cette Mer. J'espére que la Régence aprouvera mes precautions, & du moins qu'on ne me blâmera pas d'avoir rien fait de moi-même, que je ne dusse faire, puis que ma Lettre à ce Commandant ne contient qu'un avis que je lui donne

apuyé de quelques confidérations. Un des Officiers de l'Amirauté par les mains duquel passoient toutes les Dépêches qui concernent les affaires de la Mer, m'a dit qu'il y aura 17. ou 18. Vaisseaux prêts à Toulon sous les ordres de Mr. de *Beaufort*, que le moindre est de 30. piéces de canon presque tous de fonte: voyez sur cela ce que peut entreprendre dans la Méditerranée la Flotte de France jointe à celle de Leurs HH. PP. On paroît craindre beaucoup ici, & il est certain que la jonction ne se peut faire qu'à Toulon, tant parce que c'est-là que les Vaisseaux sont calfeutrez, réparez & ravitaillez, que pour d'autres raisons ; ainsi il me semble qu'on ne peut employer d'autre expedient.

J'ai fait entendre ici par maniére de discours, que le Roi pouvoit se charger au moins d'une partie des Vaisseaux que Leurs HH. PP. avoient louez ci-devant & qu'Elles avoient résolu de renvoyer ; mais on est ici fort dur à la desserre sur de pareils Articles, & l'on voudroit que Leurs HH. PP. continuassent à les garder à leur charge. Je suis, &c.

P. S. Les Officiers du secours François, qui écrivent ici à leurs amis remarquent entr'autres choses, que de notre côté on est fort mal informé des affaires de l'Ennemi.

Je ne sais si dans l'ordre que Leurs HH. PP. ont réïtéré à Mr. *Boreel* & à moi, leur intention est d'exclure le Marquis de *Monpouillan*, par l'expression de choisir des Suisses naturels autant qu'il est possible. J'en serois très-

très-faché, tant parce que ce Marquis passe généralement pour un bon Officier, qu'à cause de la recommandation de Mr. de *Turenne*, à laquelle je fais attention. Je vous prie de me donner sur cela quelques éclaircissemens.

On parle avec éloge du Colonel *Oglie*; mais c'est un homme de soixante ans & plus. On aprend ici avec plaisir que les Négociations Danoises sont sur un bon pied, & l'on souhaite fort qu'on les termine enfin. Je ne crois pas qu'il seroit impossible d'engager le Roi à contribuer à l'armement de Dannemark; mais peut-être sera-ce en retranchant quelque chose du Subside que Leurs HH. PP. prétendent.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 24. *Decembre* 1665.

MONSIEUR,

La derniére que je vous ai écrite étoit du 17. J'ai reçû la votre du 18. en son tems, j'y ai vû avec plaisir que l'on commence à comprendre de plus en plus où vous êtes, qu'il seroit avantageux de terminer la Guerre de Munster aussi-tôt qu'il sera possible à des conditions sûres & honorables. Je vous avouerai que pour mon particulier je trouve la chose tellement nécessaire, que s'il étoit arrivé que le Roi de France eût été d'un au-

tre avis pour des raisons particulieres; je n'aurois pû conseiller que l'on continuât deux Guerres pendant que l'on n'en a que trop d'une seule; le tems nous aprendra quelle impression feront les bons offices de Mr. *Friquet* qu'il a offerts de lui-même; mais depuis quelque tems il me semble que l'ardeur est fort ralentie. Mr. *Friquet* assure qu'il a envoyé à l'Empereur les Articles dont on est convenu avec lui, & qu'il en attend une réponse favorable.

Vous devez être assuré, & vous pouvez certifier à qui il apartiendra où vous êtes, que l'on fait tout ce qui est possible pour procurer aux troupes auxiliaires de France & la subsistance & toutes les commoditez qu'elles peuvent desirer. Mrs. les Députez de Gueldres & d'Overyssel ont été priez & se sont chargez de coucher quelque chose sur le papier sur ce sujet pour vous être envoyé.

Ce que Mr. d'*Estrades* peut avoir écrit que nous aurions concerté ensemble, roule aparemment sur les forces que l'on doit mettre en Mer de part & d'autre, & les opérations tant de l'Hyver que de la Campagne prochaine; mais j'ai crû qu'il étoit inutile de vous en rien écrire, puisque nous n'avons pris aucune résolution & que l'on a renvoyé ces dispositions au Printems où l'on se régleroit sur les circonstances d'alors.

Vous aurez apris par la Résolution de Leurs HH. PP. du 16. de ce mois, dans quels termes est l'affaire des Vaisseaux destinez pour la Méditerranée; je ne sache rien que

je

je puiſſe y ajoûter; mais je tiendrai la main à ce que les 12. Vaiſſeaux qui y ſont deſtinez partent d'ici à tems pour s'y rendre. Il eſt à craindre que les Colleges de l'Amirauté en Zeelande & en Friſe, n'y puiſſent fournir leur Contingent, à moins que les Promeſſes publiques que l'on fait au Roi de France dans la Réſolution du 16. ne les engage à le fournir; c'eſt pourquoi je croi qu'il ſera à propos que vous parliez de tems en tems dans vos Lettres à l'Etat, en recommandant qu'on ne manque point à accomplir cette Promeſſe, afin que nous ayons ainſi occaſion d'exhorter ces Colleges à s'aquiter de leur devoir.

Je crois qu'il ne feroit d'aucune utilité que le Roi de France prît à ſon ſervice les Vaiſſeaux que Leurs HH. PP. congedient; parce que, autant que je m'en ſuis informé, ces Vaiſſeaux ne ſont pas en état de ſervir.

Quant aux levées de Suiſſes, Leurs N. & G. P. ſont fort diſpoſez en faveur des Suiſſes naturels, ainſi que vous le pourez voir par leur Réſolution du 18. dont je vous envoye Copie ci-jointe.

Leurs HH. PP. ſe ſont conformées à la Réſolution de Leurs N. & G. P. au ſujet des Differens avec la Suède, & que je vous ai envoyée par ma Lettre du 17.; mais je ne doute pas que Mr. *Isbrandts* ne ſoit parti avant de l'avoir reçûë, ainſi qu'on peut le conjecturer de ſa derniere Lettre dont voici la Copie.

Après avoir conferé avec quelques-uns des principaux Membres de Leurs N. & G. P., j'ai fait entendre aux Miniſtres Danois

qui sont ici, qu'au cas que le Roi leur Maître insistât à équiper 40. Vaisseaux de guerre au lieu de 20., pour sa plus grande sûreté, & pour mieux exécuter les desseins que l'on formeroit pour le bien de la cause commune; je tâcherois d'engager Leurs N. & G. P. à donner les mains à ce que Sa Majesté souhaiteroit, & ainsi lui fournir un Subside double de celui qu'on lui avoit accordé en 1653. pour mettre 20. Vaisseaux en Mer : J'ai même ajoûté, qu'en considération de ce que Sa Majesté Danoise ne donne pas à présent un double Subside; mais seulement 6000. hommes au lieu de 4000., l'Etat satisfasse le montant de 2000. hommes, qui va à 96000. Ryxdalders, & ainsi en tout, au lieu de 192000. Ryxdalders de 1653. on lui en payeroit à présent 480000., ou 1200000. florins, pourvû qu'ils voulussent me déclarer qu'ils concluront sur le champ à ces conditions : mais jusqu'à présent je n'ai pû tirer d'eux cette Déclaration quelque satisfactoires que soient ces ouvertures. Ainsi le Roi de France ne doit plus presser les Etats, mais le Roi de Dannemark, ou ses Ministres de terminer cette Négociation, & même d'y contribuer de son côté s'il est nécessaire; d'autant plus que je ne doute pas que Leurs HH. PP. ne consentent à rabattre, en cette considération, une partie des arrérages du Subside dû depuis que la Guerre est déclarée à l'Angleterre.

Je ne fais que penser des affaires de Brandebourg, les Ministres de cet Electeur ont livré ici par écrit quelques Plans si vastes avec tant

de

de circonſtances, qu'il faudra des ſemaines & même des mois entiers pour ſortir de cette Négociation, puis qu'il y a pluſieurs Points ſur leſquels il faudra écrire au Conſeil pour avoir ſon avis, & le Conſeil ſera obligé d'en écrire aux Gouverneurs, aux Fermiers, aux Receveurs, &c. des Places que ces Articles concernent. Mais les Commiſſaires de Leurs HH. PP. pour abreger, propoſeront aux Miniſtres Brandebourgeois les Articles du Traité de 1665. un peu amplifiez, avec toutes les clauſes de leur Plan qui ſont de quelque importance, & que l'on peut regler ſans autres inſtructions; ils leur remettront en même tems un Projet d'aſſiſtance mutuelle & de rupture, par raport à l'Evêque de Munſter conforme, *mutatis mutandis*, au Traité conclû avec les Princes de Lunebourg, & couché à pluſieurs égards dans des termes beaucoup plus favorables : mais Mr. *Blaeſpeil* eſt parti pour retourner auprès de l'Electeur, & Mrs. *Romſwinkel* & *Copes* diſent, que faute d'Inſtructions & d'ordres, ils ſont obligez d'envoyer ces Projets à Cléves. Mr. *Blaeſpeil* m'a dit, avant ſon départ, que Mr. *Vane*, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé à la Cour de ſon Alteſſe Electorale, avoit fait quelques ouvertures ſecrettes qui tendoient à faire entendre, que le Roi ſon Maître ſeroit aſſez diſpoſé à faire la Paix avec Leurs HH. PP. à des conditions honorables, pourvû que la France ne s'en mêlât point. Je lui ai répondu, que nous ne regardions ces ſortes d'ouvertures que comme des reſſorts que l'on faiſoit jouer pour nous détacher de nos Al-

liez, ou pour exciter des soupçons lors qu'on ne pouvoit réüssir; & que je croyois qu'après ce qui s'étoit passé, Leurs HH. PP. devoient attendre que l'Angleterre leur fît faire par écrit des Propositions sur lesquelles Elle voudroit traiter de la Paix; & qu'au cas qu'on les trouvât sortables, on les communiqueroit à la France, conformément aux Traitez; si alors il y avoit une rupture déclarée entre la France & l'Angleterre, ou autrement, par principe d'honneur & de raison, puis que la France étoit sur le point de rompre avec l'Angleterre. J'en ai fait part hier à Mr. d'*Estrades*. Faute de tems, je finis & suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 25. Décembre 1665.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 18., j'ai reçû celle dont vous m'avez honoré en date du 17. du courant.

Je ne doute pas que ce que Leurs HH. PP. ont arrêté dans leur Résolution, que vous m'avez envoyée, pour donner une plus grande satisfaction à la Suède, n'ait tout l'effet que vous en attendez & que la raison demande: mais puis que le Traité d'*Elbing* n'a pû empêcher la Promesse que cette Couronne a faite à l'Angleterre de ne pas assister Leurs HH. PP., je ne

ne fai fi la continuation du même Traité fera de quelque poids pour faciliter en Suède quelque Réfolution à notre avantage. Il me paroît qu'on ne poura y contribuer d'ici qu'en faifant fentir à la Suède l'intérêt qu'elle a d'établir la Paix fur Mer, & à empêcher que les Anglois n'étendent leur domination fur cet élement, & en employant toute forte de bons offices, & même quelque fomme d'argent. Si dans le tems qu'on fait à Stokholm de fi grandes plaintes contre le Roi de France, & contre Leurs HH. PP., directement même à Mr. *Terlon* & à Mr. *Isbrandts*, on fait partir un Ambaffadeur pour cette Cour-ci, n'eft-ce pas bien une preuve que ces plaintes tendent moins à rompre les Négociations qu'à obtenir tout ce que l'on veut? Or puis que Mr. de *Pompone* a ordre, ainfi que me l'a dit Mr. de *Lionne*, d'offrir de gros Subfides au Roi de Suède s'il veut fe déclarer contre l'Angleterre & armer feulement 12. Vaiffeaux de guerre; je ne defefpere pas qu'il ne réüffiffe, d'autant plus, que tous les intérêts de la Suède parlent tellement en notre faveur, que pour peu que l'on agiffe fans paffion, les chofes ne peuvent manquer de nous être favorables. J'en ai parlé dans ces termes fort long tems & d'une maniere très-circonftanciée à Mr. de *Pompone*, & j'ai employé tout ce dont je m'étois fervi pour animer ces Meffieurs-ci, quoique cela ne fût pas fort néceffaire, parce qu'ils font d'eux-mêmes dans de très bonnes difpofitions.

Mr. de *Lionne* a été très-content de ce que vous me marquez s'être paffé entre vous

& l'Envoyé de l'Empereur au sujet des affaires de *Munster*; sur tout, dit-il, parce que cette maniere de négocier pouroit aisément brouiller l'Empereur avec le Roi d'Angleterre, & peut-être même avec l'Evêque de *Munster*, &, s'il veut biaiser, avec plusieurs Princes qui veulent la Paix. Ce Seigneur m'a dit, qu'il se serviroit de ce que je lui ai communiqué pour faire dissiper à Ratisbonne par Mr. de *Granville*, toutes les machinations qui ne sont apuyées que sur les fondemens dont je parle dans ma Lettre ci-jointe: mais je lui ai fait considerer que la Regence ne s'étoit pas encore expliquée sur ceci, & qu'ainsi il falloit agir avec circonspection, & qu'il suffisoit que le Roi fît paroitre ses dispositions à porter Leurs HH. PP. à la moderation.

Quoique vous m'écriviez contre les plaintes que l'on fait, de ce que les Troupes auxiliaires de France ne sont pas bien traitées, elles ne cessent cependant point; mais ce qui me met en repos, c'est que Mr. de *Turenne* m'a assuré que le Roi n'y ajoûtoit foi que de la bonne maniere; mais tous nos Amis recommandent fort que l'on ait grand soin de ces Troupes, à cause du bon effet que cela peut faire ici.

On est fort content ici, comme vous pouvez croire, de la condescendance avec laquelle Leurs HH. PP. agissent pour mettre le Dannemark dans leur Parti: mais on croit qu'on ne devroit pas seulement faire en sorte que cette Couronne armât, ainsi que l'on a fait en 1653., mais l'engager à joindre ses

armes à celles de l'Etat & de la France; & de plus, qu'en ne donnant que deux cens mille Ryxdalders, ce n'est pas pour faire un fort grand armement; c'est pourquoi l'on doit un peu plus ouvrir la bourse. Je profitai de l'occasion pour representer qu'on devroit aussi de ce côté-ci un peu ouvrir la bourse pour augmenter cet armement & engager Sa Majesté Danoise à une rupture; que c'étoit le moyen de prêcher d'éxemple à Leurs HH. PP. & de les encourager à faire quelqu'effort. On me répondit que cette affaire regardoit Leurs HH. PP., & qu'ici on n'épargneroit point l'argent par raport à la Suède, & qu'envain on voudroit faire agir le Dannemark si l'on n'engageoit pas la Suède contre l'Angleterre. Si j'avois ordre d'offrir pour cet effet une partie des Subsides que Leurs HH. PP. ont à prétendre, cela pouroit, peut-être, avoir quelque succès, quoi que jusqu'à présent on ne veuille pas en entendre parler; mais on n'allegue que de foibles raisons que je tâche de détruire doucement & peu à peu.

La Liste des Vaisseaux de guerre ci-jointe m'a été donnée par un Officier de l'Amirauté qui ne peut guère s'y tromper, & un Capitaine de Vaisseau m'a confirmé qu'elle étoit juste; néanmoins je m'en informerai encore.

Autant que j'ai pû juger de quelques discours que m'a tenu le Comte de *Furstemberg*, par raport à l'affaire de Rhinberg, il me paroît qu'il auroit envie de faire quelque Proposition pour ajuster le different qui est à cet égard entre Leurs HH. PP. & le Duc de Neubourg, en cedant Rhinberg & son Bailliage

liage à Leurs HH. PP. moyennant un équivalent qui consisteroit peut-être en ceci; savoir, que Leurs HH. PP. cederoient à Neubourg quelques Terres, & celui-ci quelqu'autre à Cologne. On est terriblement indisposé en Allemagne contre Leurs HH. PP., parce, dit-on, qu'il y a plusieurs Princes Allemans qui s'imaginent en être méprisez; & ce Comte & d'autres m'ont dit, que si la France en se déclarant pour Leurs HH. PP. ne l'avoient empêché, il y avoit un tiers de l'Allemagne qui se seroit déclaré contr'Elles.

J'ai crû que la Lettre de Mr. le Greffier pour s'informer des qualitez personnelles de Mrs. *Eschar* & *Ghie*, Seigneur d'*Odanger*, m'étoit adressée; mais j'ai vû depuis qu'elle est pour Mr. *Borcel* en particulier, ainsi il aura soin d'y répondre. J'ai apris néanmoins que ce Mr. *Eschar* qui demeure à Zurich est originaire du Palatinat, & qu'il a servi les Venitiens avec honneur; mais qu'il est âgé de 70. ans, & nullement en état de servir longtems: Mr. *Ghie*, Seigneur d'*Odanger*, a servi ici avec reputation; c'est un homme de 64. à 65. ans, mais sain & vigoureux, à ce que l'on m'a dit, riche & sans enfans, & qui auroit encore envie de servir. Je vous prie de me mander ce que la Regence a dit lors qu'on a proposé le Chevalier de *Rohan*, & s'il n'y a rien à faire pour le Marquis de *Monpouillan*, ce que je souhaiterois fort néanmoins, à cause de la recommandation de Mr. de *Turenne*. Je vous prie que ce que je dis de ces Colonels soit entre nous; car puis que c'est Monsieur *Borcel* qu'on a chargé de

cela,

cela, *meam operam & ſtudium nulli obtrudere volo.* Je ſuis, &c.

P. S. Je ne ſai pourquoi les Députez de l'Amirauté ſont d'avis qu'il n'eſt pas encore tems de parler & de concerter avec la France, touchant la ſûreté des Colonies des deux Nations dans les Iſles de l'Amerique; ce délai devroit venir de la part de la France, mais non pas de la notre.

Les Anglois qui ſont ici veulent faire croire qu'ils ſont ſur le point de conclure avec le Dannemark.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 31. *Décembre* 1665.

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 25. de ce mois; ma derniere étoit du 24. Nous n'avons pas entendu parler de Mr. *Friquet* depuis ce tems-là, peut-être attend-t-il la réponſe de l'Empereur qu'il n'aura pas encore reçûë; mais je crains que la nouvelle que vous aprendrez par les Lettres ci-jointes des Députez à l'Armée, que notre Armée eſt entrée en garniſon, n'avance pas ces affaires-là. Je ne trouve aucun inconvenient à ce que la Cour de France ſe ſerve de ce que je vous ai marqué de ma Conference avec Mr. *Friquet*, pour détruire toutes les mauvaiſes machi-

machinations dans l'Empire; & quoi que cette Conférence n'ait été que particuliere entre Mr. *Friquet* & moi, vous pouvez être assûré que si la chose peut s'éxécuter de cette maniere, la Regence ne manquera pas d'y donner les mains. Mrs. les Députez à l'Armée étant de retour, ont fait hier leur raport dans l'Assemblée de Leurs HH. PP.; on peut en conclure ainsi que de leurs dernieres' Lettres à quelques autres, que tous les Généraux ont fait paroître beaucoup de lenteur & même de mauvaise volonté, & que l'on en doit sur tout accuser le Prince *Maurice de Nassaw*, puis qu'il étoit chargé du Commandement en Chef, & que tous les autres devoient lui obéïr; mais il est d'autant plus excusable, qu'il a manqué moins par méchanceté que par foiblesse & trop de bonté. Mr. *Pradel* & presque tous les Officiers François, ont persuadé au Prince *Maurice*, au *Rhingrave*, & à quelques autres Officiers de l'Etat, en alleguant contre la vérité, qu'on manquoit de tout, & qu'il étoit impossible de tenir la Campagne, d'envoyer les Troupes en garnison contre le sentiment de Mrs. les Députez de Leurs HH. PP. Il est à remarquer, que Mr. *Pradel* insista particulierement avec tant d'animosité, sur ce qu'on manquoit de fourage pour les chevaux, qu'il déclara qu'il casseroit plûtôt la tête à ceux qui étoient sous ses ordres, que de rester encore vingt-quatre heures en Campagne. Cependant, après que la résolution fut prise de rompre l'Armée, il est resté non seulement 24. heures, mais plus de deux fois 24. heures dans le

même

même quartier ſans aucune néceſſité; & même les Deputez de Leurs HH. PP. paſſant devant ſon quartier trouverent qu'on s'y divertiſſoit fort bien, & que ni les chevaux, ni les hommes ne manquoient de rien. On ne ſait que conjecturer d'une pareille conduite, & les Princes de *Luneboùrg* en ſont fort allarmez : Mr. *Muller* Envoyé de ces Princes, a demandé hier qu'on lui donnât des Commiſſaires ſur ce ſujet. Mr. d'*Eſtrades* en a auſſi demandé le même jour, pour leur faire part d'une Lettre de Mr. de *Lionne*, qu'il a reçûë par la derniere Poſte, & qui contient amplement le ſentiment du Roi, par raport aux Troupes que Sa Majeſté juge devoir reſter en Campagne, pour cauſer à l'Evêque tout le tort qu'il ſeroit poſſible. Je vous avouë que je ne ſai comment accorder cette Lettre avec ce que vous avez écrit par les deux dernieres Poſtes, que l'on ſe plaignoit à la Cour qu'on éxigeoit ici l'impoſſible des Troupes du Roi, & qu'on ne doit pas ainſi les abîmer; joint à cela l'animoſité avec laquelle Mr *Pradel* a demandé & obtenu que l'Armée décampât. Faites-moi le plaiſir de me mander votre ſentiment ſur ceci.

Vous aurez vû ſans doute par ma derniere juſqu'où on s'eſt relâché avec les Miniſtres Danois; je crois que l'affaire doit ſe conclure à ces conditions; cependant, il me ſemble que Mrs. *Clingenberg* & *Chariſius* attendent de nouveaux Ordres de leur Maître. Vous pouvez en toute ſûreté faire entendre où vous êtes, que ſi Sa Majeſté Très-Chrétienne vouloit conſentir à accorder quelque Subſide

Subside au Roi de Dannemark, Leurs HH. PP. consentiront qu'on le rabatte des sommes que la France leur doit pour les arrérages du secours; car j'ai remarqué qu'il ne sera pas difficile d'obtenir sur cela le consentement de la Regence.

Vous aurez pû voir par une des annexes de ma derniere, de quelle maniere Leurs N. & G. P. ont reçû la Proposition qu'on leur a faite de Mr. de *Rohan*; permettez-moi de vous y renvoyer, tant à cet égard, que pour ce qui concerne le Marquis de *Monpouillan*.

Les Ministres de *Brandebourg* qui sont ici ont envoyé à Cleves jeudi passé 24. de ce mois, les Propositions de la Regence pour renouveller l'Alliance avec l'Electeur, & par raport à son secours contre l'Evêque de *Munster*, ou à une rupture avec ce Prince. Je finis avec précipitation, & suis & serai, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 1. *Janvier* 1666.

MONSIEUR,

Aussi-tôt que j'eus communiqué ici ce que vous m'avez écrit, que vous avez concerté avec l'Envoyé de l'Empereur touchant la Paix avec l'Evêque de Munster, le Roi a écrit à son Ambassadeur à Ratisbonne qu'il dispo-

difposeroit les Etats Généraux à confentir à ces conditions: je n'en ai rien fçû qu'après que la chofe fut faite, & pour certaines raifons cela ne m'a pas fait plaifir ; néanmoins, c'eft une preuve que cette affaire ne trouvera aucune opofition de ce côté-ci, & même qu'elle y eft agréable: quoi qu'il en foit, il ne feroit pas mal que l'Empereur crût le contraire; il en feroit d'autant plus prompt à fe déclarer pour un expédient qu'il s'imagineroit defagréable au Roi de France. C'eft-là une des raifons pourquoi ce qu'on a écrit à Ratisbonne ne m'a point plû.

On ne fe plaint pas tant que Leurs HH. PP. ayent manqué à pourvoir aux befoins des troupes Françoifes, que de ce que leurs ordres ne font pas éxécutez, foit par la négligence de ceux qui en font chargez, ou faute de moyens de les faire éxécuter comme ils devroient l'être: on m'avoit bien dit au commencement que l'on y manquoit par malice; mais depuis on ne m'en a plus parlé: je recevrai avec plaifir les Informations de Mrs. les Deputez de Gueldres & d'Overyffel fur ce fujet ; car il vaut mieux répondre à ces plaintes en faifant voir ce que l'Etat a fait pour la fubfiftance de ces troupes, qu'en alléguant les defordres qu'elles ont commis.

Je vous prie de faire attention dans ma Lettre ci-jointe à ce que Mr. *Colbert* m'a dit, que le Memoire * envoyé à Mr. d'*Eftrades*

* Ce Mémoire eft dans les Lettres d'*Eftrades*, Tom. III, Lettre du 8. Janvier 1666.

*trades* pour concerter fur quelques opérations militaires, a été en Angleterre avant qu'on y eût reçû réponfe ici. Je ne fai fi le Paquet n'auroit pas été ouvert dans les Païs-Bas, ou fi ce n'eft pas une fimple conjecture, qui auroit été écrite d'Angleterre, & qui fe fera trouvée d'accord avec quelque particularité de ce Mémoire; d'autant plus encore, que les Mémoires que j'ai prefentez ici fur la maniére de continuer la Guerre avec les forces communes, s'accordent à différens égards avec celui qu'on a envoyé à Mr. d'*Eftrades*, & que les Ambaffadeurs de France en Angleterre s'en font fervis comme de moyens pour faire fentir à Sa Majefté Britannique, ce qu'elle avoit à craindre. Si ce n'eft ni l'une, ni l'autre de ces deux chofes, on doit foigneufement éxaminer, tant de la part de Mr. d'*Eftrades*, que de la votre, entre les mains de qui ce Mémoire aura été, pour decouvrir comment il eft parvenu entre les mains des Anglois. J'en ai parlé en général dans ma Lettre à Mr. le Greffier; mais il n'y a rien du principal de ce Mémoire.

Leurs HH. PP. ne pourroient-elles donc pas, dans de pareilles occafions, autorifer un petit nombre de Députez, ainfi qu'on a fait l'année paffée, pour concerter avec cette Couronne-ci les operations de la Campagne? Il faut fe fervir de ce moyen, ou de quelqu'autre femblable, fi l'on ne veut manquer plus d'une affaire importante, & en voir d'autres échouer qui pouroient réüffir.

J'ai écrit dans ma derniére ce que je penfe de

de la Résolution de Leurs HH. PP. du 16., sur l'ordre de la jonction de leurs Vaisseaux dans la Méditerranée avec ceux du Roi. Je croi que ce que j'en ai dit alors est fondé en raisons. Il court ici un bruit, que les Anglois n'envoieront pas 15. mais 20. & même 25. Vaisseaux de Guerre dans la Méditerranée; mais je ne sai ce qui y a donné lieu; car depuis le depart des Ambassadeurs on n'a point de nouvelles certaines d'Angleterre, ce qui me fait souhaiter de plus en plus que Leurs HH. PP., ou plûtôt Leurs N. & G. P., établissent une bonne correspondance en Angleterre.

Mr. *Colbert* m'a communiqué hier ses considérations sur l'Etat où est la Flotte du Roi dans la Méditerranée, & sur ce qu'il y aura à observer dans les ordres qu'on y donnera. Il m'a dit, que s'il n'y a qu'à nettoyer & à ravitailler les Vaisseaux, ils pourront être prêts vers la moitié de ce mois; mais qu'il faudra radouber ceux qui sont à la Rochelle & y faire d'autres réparations qui demandent plus de tems. Je crois que la Flotte qui a été en Mer sous les ordres de Mr. de *Beaufort* sera nettoyée & ravitaillée & pourra mettre en Mer à la mi-Janvier; mais je suis informé qu'alors les 18. ou 20. Vaisseaux ne pourront être prêts. Il est aussi fort incertain que le Commandeur *Verburgh* soit alors à Toulon; & quand il y seroit, s'il se trouveroit en état de faire voile vers le Ponant. On me demande sur cela quel étoit mon sentiment par raport à la Flotte, & s'il falloit qu'elle mît en Mer, je repondis, comme

me de moi-même, que je croyois qu'il valoit mieux differer de quelques jours, & mettre les Vaisseaux en état de servir sans interruption, plûtôt que de les faire partir à moitié en ordre. Que mon sentiment étoit aussi, que cette Flotte, ou du moins la plus grande partie, devoit faire voile vers le Ponant, pour plusieurs raisons que j'alleguai; mais qu'il falloit être instruit des desseins des Anglois avant de régler le nombre, & si l'on se sépareroit des Galéres, ou si on ne les quitteteroit pas; qu'il seroit bon d'en écrire à Mr. d'*Estrades*, afin qu'on prît des mesures sur cela. Mais puis que Leurs HH. PP. ne fournissent pour leur part que cinq Vaisseaux passablement montez, je crois qu'on pourroit charger deux ou trois personnes de la Régence, ou de l'Amirauté d'Amsterdam, de regler toutes choses à cet égard avec leur communication; ou même de s'en remettre à moi en me donnant des instructions qui pouroient être agréables ici, dressées par quelques Députez seulement & qui tendissent à l'avantage commun. Si nous voulions nous laisser un peu conduire par ces Messieurs-ci, nous avancerions beaucoup plus que nous ne nous imaginons; mais si nous témoignons quelque défiance, ou si nous voulons chicaner, nous gâterons tout: j'ai eu plus d'une occasion de connoître le genie de cette Cour-ci; j'en parle par expérience.

Si Leurs N. & G. P., & par conséquent les autres Provinces dans la Généralité, prétendent que dans les levées des Suisses, on ne doit s'écarter que peu ou point de la forme, de

de l'ordre & de la discipline qui sont en usage par raport aux troupes de l'Etat; & qu'on n'y doit faire aucun changement essentiel, il est inutile de penser à faire des Levées en Suisse, autant que j'en puis juger par les avis que j'en ai, ou il faut que l'on ait à la Haye des informations toutes differentes des miennes. Autrement il faudroit qu'on ne regardât pas comme un changement essentiel qu'un seul Capitaine ait une Compagnie de cent hommes; qu'il pût faire des accords avec ses Soldats pour un terme aussi long qu'il seroit possible; que la solde de chaque homme fût un tiers plus forte que celle des autres Nations; & qu'ensuite on fît des capitulations pour regler sur quel pied ils serviront & contre qui: ils sont si éxacts à observer ces Capitulations au pied de la lettre, que l'on a vû dans ce Royaume deux Regimens Suisses refuser d'entrer dans l'Empire avec le reste de l'Armée, & il a été impossible de les y engager, ni par promesses, ni par menaces. Il est bien vrai qu'il y a des gens qui croyent que l'on pouroit trouver quelque milieu en ceci; mais il y en a d'autres qui croyent que non. Il y en a qui croyent que Leurs HH. PP. pouront avoir les soldats pour six Rixdalders le petit mois, & même moins, d'autres croyent qu'il faudra en donner sept, les Officiers y compris. J'ai trouvé aussi des gens qui disent, que quand on peut avoir d'autre bonne Infanterie, on ne doit pas faire tant de cas de celle des Suisses; & que s'ils ont ici tant de réputation, c'est parce que c'est

un vieux Corps de cette Nation qui reſte toûjours ſur pied, & que generalement toutes les vieilles troupes ſont compoſées de bons ſoldats.

J'ai apris avec plaiſir, que Leurs HH. PP. ont ſuivi l'avis de la Province de Hollande, par raport aux différens avec la Suède, & je me flatte que tout le pis qui nous arrivera de ce côté-là ſera qu'on reſtera neutre; c'eſt auſſi l'opinion des Miniſtres ici. Mr. de *Turenne* m'a dit que le Secrétaire de Suède qui lui fait réguliérement ſa Cour, perſiſte à aſſurer que cette Couronne n'entreprendra rien contre Leurs HH. PP., & ne ſe ſeparera pas de la France. Il eſt vrai qu'il y a une certaine jalouſie entre la Suède & le Dannemark, qui rendra celle-là difficile ſi l'on conclut avec celle-ci; mais à moins qu'elle ne voulût prendre entiérement le Parti de la Maiſon d'Autriche, jamais elle ne ſe liguera avec l'Angleterre ſeule contre la France.

J'ai fait part ici des propoſitions que vous avez encore faites de nouveau à Mr. *Clingenberg*, avec la participation de quelques Membres de la Regence, & j'ai fait voir en expliquant en peu de mots l'état de nos affaires, que ſi l'on conclut à ces conditions, l'Etat fait beaucoup plus qu'on ne pouroit en attendre avec raiſon. D'un autre côté, j'ai fait voir qu'avec tout cela on n'étoit pas encore aſſuré du Dannemark, ſur tout pour un armement de 40. Vaiſſeaux, & que ſi l'on veut que cette affaire ne traîne pas davantage, il ne reſte plus qu'à mettre auſſi la main à la bourſe de ce côté-ci; qu'en ce cas Leurs HH. PP. pouroient

roient consentir qu'une partie de ce que Sa Majesté donneroit au Roi de Dannemark fût défalqué des Subsides qui leur sont dûs. J'ai fait comprendre que le Voyage de *Zeestet* en Angleterre pouroit avoir des suites, ce qui m'a donné occasion de donner une idée de son génie & de son inclination. J'ai parlé aussi de l'insulte que le Ministre d'Angleterre a faite au Roi de Dannemark, en le menaçant de lui déclarer la Guerre s'il n'arrêtoit point les Vaisseaux de la Compagnie des Indes de ses Alliez, & autres choses semblables; j'ai aussi remontré non seulement qu'il est clair que l'on doit les Subsides; mais même qu'on ne peut les refuser pour ne pas donner un éxemple dont on pouroit se servir en suite pour éviter pendant un an entier d'en venir à une rupture. Je puis vous assurer que tout ceci m'a paru faire impression sur Mr. de *Turenne* & sur Mr. de *Lionne*.

Mr. *Colbert* comprend combien il est important de gagner le Dannemark, & qu'il ne faut rien épargner pour en venir à bout: mais qu'il suffit que le Roi de France envoye à Leurs HH. PP. un secours considérable de troupes par terre, un autre par mer, & qu'il entre en Guerre avec un si puissant Roi: qu'il employe toutes les forces de son Royaume, & même qu'il les augmente considérablement en faisant bâtir de nouveaux Vaisseaux & en louant d'autres: Que par raport aux Subsides on doit se souvenir de ce qu'on a déja allégué avec raison, que la Guerre a été commencée hors de l'Europe; mais qu'après tout on parlera bien des Subsides ci-

après; qu'il n'y a abſolument plus de Commerce dans le Royaume, & que le Roi étant obligé d'armer par mer & par terre en faveur de Leurs HH. PP., voyoit ſes droits d'entrée & autres revenus abſolument ruinez, & qu'on ne devroit rien éxiger de plus de Sa Majeſté: Qu'à la vérité Leurs HH. PP. ſe voyent bien des affaires ſur les bras, mais que la Guerre ne peut les apauvrir, puis que l'argent reſte dans leur païs, & que leur Commerce qui continuë, leur raporte plus qu'ils n'ont perdu. Il ajoûtoit pluſieurs autres remarques ſur les differens avantages de Leurs HH. PP., mais qui ne concluoient rien d'avantageux pour nos prétenſions. Je lui répondis, qu'à la vérité il paroiſſoit que cette Guerre étoit l'affaire principale de Leurs HH. PP.; mais que dans le fond c'étoit une affaire commune, ſi l'on vouloit rechercher la ſource de la Guerre dans l'intention des Anglois; qu'auſſi Leurs HH. PP. faiſoient-Elles de leur côté bien plus de dépenſes que le Roi, puis qu'outre le Subſide en argent comptant Elles offroient encore de quitter une ſomme de onze mille écus, ainſi que je l'avois déclaré; qu'outre cela il falloit encore penſer à ce dont Elles étoient chargées par raport au Duc de Lunebourg & à ce qu'Elles offroient à l'Electeur de Brandebourg, ce qui les accabloient tellement qu'Elles pouroient bien ſe trouver hors d'état de continuer la Guerre ſur ce pied-là, ſi Elles ne trouvoient du ſecours auprès d'un auſſi puiſſant Roi leur Allié: que la raiſon eſt toute entiére pour Leurs HH. PP., lors qu'Elles demandent le Subſide, & que

que ſi l'on y pouvoit objecter, pour prétexter un refus, que la Guerre a été commencée hors de l'Europe, il ſeroit aiſé de conduire toûjours les choſes de maniére, que de pareils pretextes ne manqueroient pas. Qu'après tout il n'y avoit aucun engagement qui obligeât Leurs HH. PP. à faire de ſi groſſes dépenſes pour gagner le Dannemark & lui faire prendre les armes: qu'il n'y a que la prudence qui le demande, & par conſéquent autant du Roi que de Leurs HH. PP. Nous avons été deux fois cette ſemaine en Conférence aſſez longtems ſur ce ſujet, & nous nous ſommes toûjours ſéparez ſans aigreur; mais les dernieres paroles de ce Miniſtre étoient toûjours, il faut que Leurs HH. PP. ſe chargent de tout cela; & les miennes, qu'il ne falloit pas s'y attendre, puis qu'il étoit raiſonnable que Sa Majeſté y contribuât de ſon côté; ce que je priois ſon Excellence de vouloir obtenir d'Elle. Il faut, qu'en faiſant ſentir à Mr. d'*Eſtrades* l'impoſſibilité où nous ſommes d'entrer dans toutes ces depenſes, vous tentiez de découvrir s'il n'auroit pas des ordres plus favorables, & que vous m'écriviez une Lettre dans ce ſens, afin qu'en la montrant ici je les engage à prendre une derniere Réſolution; ou bien il faudroit que vous tâchaſſiez d'obtenir, que ſi la France vouloit s'en charger, on conſentît à déduire une ſomme encore plus conſidérable, du Subſide qui eſt dû à la République; fondé toûjours ſur l'impoſſibilité de faire davantage.

Il faudroit auſſi penſer à ne pas demander qu'on équipât plus de Vaiſſeaux qu'on en

peut équiper pour la somme que l'on accorde, & qu'on en peut armer en Dannemark, ce qui me paroît ne pouvoir aller jusqu'à quarante ; on ne pût y en équiper trente pendant la derniére Guerre, encore en avoit-on loué trois équipez en Hollande ; en diminuant ainsi le nombre des Vaisseaux on facilitera l'accord. Le Résident de Dannemark en cette Cour-ci soûtient que les sommes que la République quitte à son Maître ne sont pas une gratification, mais une simple compensation de ses prétentions. On me fait ici cette objection ; mais je répond, que l'on doit se souvenir combien sont mal fondées ces pretentions des Danois, ce que l'on fait assez ici, & ensuite juger si Leurs Hautes Puissances lui remettent ces dettes ou non.

J'espére que la Négociation avec le Brandebourg réüssira. On peut bien faire traîner la Négociation, puis que voila l'Hyver, car ce sera autant de tems gagné que nous ne payerons point : outre qu'il ne paroît pas que nos affaires puissent en souffrir.

Il faut que l'Angleterre s'imagine que notre Etat soit bien malade, puis qu'elle entreprend de nous tenter par des Propositions de traiter sans la France. J'ai communiqué ici ce que Mr. *Vane* a proposé sur cela à la Cour de Brandebourg, ce que les Ministres de Brandebourg vous en ont dit, & la réponse que vous leur avez faite, & qui doit satisfaire. Je ne puis vous exprimer les monstrueux bruits que l'on fait courir de tous côtez pour mettre de la défiance entre le Roi & Leurs HH. PP. Dieu veuille nous donner

l'union

l'union & la fageffe pour éviter les écueils; avec fon aide nous furmonterons tout. Il me femble que l'on prend ici les chofes à cœur de plus en plus.

Il y a deux Vaiffeaux Anglois fur la rade de Marfeille, s'ils s'y arrêtent encore quelques jours, ils pouroient bien n'être pas libres d'en partir.

Je foupçonne fort que mon dernier Paquet aura été ouvert dans les Païs-Bas; fi vous le jugez à propos, vous pouriez m'adreffer vos Lettres un peu importantes fous le fimple couvert de Jacob van Campen mon premier Clerc, qui me les fera tenir fûrement : vous pouriez alors m'adreffer, avec trois mots feulement, les Piéces annéxes quand elles ne feroient pas de la derniére importance. Je vous fouhaite toute forte de profperité dans cette nouvelle année, & que la Patrie puiffe encore joüir long-tems de vos importans fervices. Je fuis, &c.

P. S. On me demande ici quel eft le nombre des Vaiffeaux que Leurs HH. PP. ont encore dans la Mediterranée, de quel port, & combien d'hommes il y a fur chacun.

J'aprends avec un étonnement qui m'inquiette beaucoup, ce que Mr. le Réfident la *Maire* m'écrit, que l'Envoyé *Talboth* avoit déclaré au Roi de Dannemark, que le Roi fon Maître romproit avec lui, s'il laiffoit partir les Vaiffeaux des Indes, qui fur cela ont été arrêtez, par la crainte que l'on a de l'Angleterre; qu'auffi-tôt on a donné ordre à

Mr. *Zeeſtet* de ſe rendre en Angleterre, ſans communiquer ni ici, ni en Hollande, les ordres qu'on lui a donnez. Les Anglois font courir le bruit ici, que 40. de leurs Vaiſſeaux vont mettre à la voile pour une Expédition ſecrette. Je n'oſe écouter ſur cela mes ſoupçons: mais de quelque maniére que je conſidere cette nouvelle, elle m'effraye. L'Envoyé de Portugal qui eſt ici *incognito*, a dit, que ſon Maître ſuivroit les avis du Roi d'Angleterre pour faire, ou ne pas faire la Paix, ou une Trêve. Cela feroit important ſi cela étoit vrai; l'Abbé *Briſeis* eſt parti d'ici il y a quelques jours pour le Portugal, pour retenir ce Royaume dans les Intérêts de cette Couronne-ci.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 7. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniére qui étoit du 31. du paſſé, j'ai reçû la votre du 1. de ce mois. J'ai eu hier une longue Conférence avec Mr. d'*Eſtrades* ſur les principaux points qu'elle contient; & en confrontant les avis qu'il a reçûs avec ce que vous me marquez, nous ſommes tombez d'accord que ce Mémoire divulgué en Angleterre ne peut être autre choſe que celui qu'il a preſenté à Leurs HH. PP., & non celui qu'on lui a envoyé de la Cour touchant les deſſeins de cette Guerre; en ſorte qu'il faut que Mr. *Colbert* ait pris l'un pour l'autre. Quant

Quant à ce qui regarde la Méditerranée, je ne crois pas, vû l'état de la Flotte du Roi de France & celui des Vaisseaux de Guerre de la République, qu'on y puisse rien entreprendre avant le Printems; & l'on aura soin que les douze Vaisseaux que l'on doit y envoyer d'ici, y soient alors à tems & bien armez; je vous prie d'y contribuer en touchant cette corde de tems en tems dans vos Lettres, de la maniere que je vous l'ai marqué ci-devant.

Mr. l'Envoyé *Clingenberg* persiste à demander quinze cens mille florins; & Mr. d'*Estrades* m'a fort pressé sur cet Article: mais je vous proteste que l'Etat se trouve déja si accablé de depenses, que nous ne pourions y satisfaire quand même nous le promettrions: il est à craindre que quelques-unes des troupes nouvellement levées ne desertent faute de payement; la même chose est à craindre pour les troupes de Lunebourg. Si l'on promet des sommes si excessives au Roi de Dannemark & à l'Electeur de Brandebourg, sans pouvoir ensuite les payer, qu'en arrivera-t-il? Ils se serviront des Flottes qu'ils auront mis en Mer, avec l'argent de l'Etat, & des troupes qu'ils auront levées de même, pour obtenir de l'Ennemi de meilleures conditions, & ensuite ils les employeront à la ruine même de la République. Il faut que chacun fasse ses comptes, & nous avons déja accordé à ces Princes au de-là de notre pouvoir, à la sollicitation de la France: Dieu veuille que quand il en faudra venir à l'éxécution, ce ne soit pas à no-

tre desavantage. Je vous avouë que je ne puis comprendre pourquoi Sa Majesté presse avec tant d'instance l'Etat de conclure ce Traité avec le Roi de Dannemark, Traité, à la vérité très-important pour la cause commune, & que Sa Majesté ne puisse consentir pour presser cette conclusion, de s'engager à payer à Leurs HH. PP., ou au Roi de Dannemark, en déduction, une partie de ce qu'Elle leur doit si justement ; il n'y a raison qui tienne contre l'impossible : & il est hors de doute que nous sommes surchargez beaucoup au de-là de ce que nous pouvons porter ; ainsi il me semble qu'il n'est pas raisonnable de vouloir forcer Leurs HH. PP. à promettre ce qu'Elles ne doivent pas, pour ne pouvoir payer après qu'Elles auront promis ; pendant qu'on refuse de satisfaire, pour terminer cette affaire, à ce que l'on doit conformement aux Obligations que l'on a contractées, & dont l'on peut aisément s'aquiter. Ce sera un malheur si cela est cause qu'une affaire si importante reste imparfaite ; quant à nous, nous n'aurons rien à nous reprocher, puis que nous avons offert plus qu'on ne pouvoit raisonnablement nous demander, & même plus que nous ne sommes en état de tenir suivant toutes les aparences.

On a inutilement pressé plusieurs fois les Ministres Danois de conclure sur l'offre de douze cens mille florins, leur promettant encore que l'on céderoit, outre cela au Dannemark, la moitié de ce que la France doit à la République, & qu'on se joindroit en France aux Ministres Danois pour y faire agréer

agréer cette condition, & en même tems on consentît à réduire le nombre de 40. Vaisseaux à trente, & même moins, puis qu'on avoit plusieurs raisons de croire que l'on pouvoit être à présent plus en sûreté qu'en 1653. avec ce nombre de Vaisseaux.

Puis que vous avez quelque soupçon que votre Paquet ait été ouvert dans les Païs-Bas, j'aurai soin à l'avenir de vous écrire en chiffres les affaires les plus importantes, puis que c'est le plus sûr moyen de ne rien hazarder.

Je ne sai quel est le port, ni l'équipage des Vaisseaux de l'Etat qui sont restez dans la Méditerranée: j'en aurois pû écrire à l'Amirauté d'Amsterdam, mais j'ai crû que ce n'étoit pas la peine, puis que ces Vaisseaux ne peuvent rester dans cette Mer jusqu'à-ce que les Vaisseaux des François soient en état d'entreprendre quelque chose de concert.

L'affaire de Brandebourg & les ouvertures que Mr. *Friquet* avoit faites sont encore dans les mêmes termes: néanmoins les Ministres Brandebourgeois ont reçû de nouveaux ordres de leur Cour, qu'ils doivent communiquer à des Commissaires de Leurs HH. PP.; à en juger par ce qui m'en a été dit dans une visite particuliére, il n'y a point d'aparence qu'ils soient suffisans pour terminer cette Négociation, à moins qu'ils n'ayent quelqu'autre instruction secrette. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 8. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 1. de ce mois; j'ai reçû en son tems la votre du 31. du passé.

J'aprends avec chagrin les disputes qu'il y a eu entre les Députez de Leurs Hautes Puissances & les Officiers Généraux de l'Armée, sur l'emploi de la même Armée; mais sur tout que ces disputes sont devenuës publiques, ainsi que j'en ai été informé, & que les discours que l'on tient sur ce sujet sont cause de l'aigreur qui est entre les Politiques & les Militaires, & sur tout par raport aux Officiers du secours François : il me semble qu'on devroit sagement & avec modération, suprimer ces choses autant qu'il est possible. Je conçois bien, & l'on est fort persuadé ici, que Leurs HH. PP. & leurs Députez ont eu de fortes raisons, tant à cause de ce qui avoit été concerté avec les Princes de Lunebourg, que pour d'autres motifs, d'insister à ce que l'Armée reste encore en Campagne & en action; j'ai remarqué ici, tant par ce qui m'en a été dit, qu'en réfléchissant sur les vûës de cette Cour-ci dans la Guerre de Munster, qu'on l'auroit aussi fort souhaité ici, pourvû qu'il y eût quelque aparence d'en tirer de l'avantage, & que les troupes n'en eussent pas

trop

trop ſouffert. On defere fort ici ſur ce dernier article au ſentiment des Officiers Généraux, & l'on dit qu'ils ſont tous tombez d'accord qu'il n'étoit pas poſſible de rien entreprendre de cette année, & qu'il étoit plus que tems de mettre les Troupes en quartier d'hiver. On a ici des Relations où l'on voit les raiſons ſur leſquelles leur ſentiment étoit apuyé, raiſons auxquelles il n'y a rien à repliquer ſelon quelques-uns : mais comme il n'y a pas de raiſon qui n'ait ſa contre-raiſon, ſur tout lors qu'on n'eſt pas bien d'accord ſur le fait ; le ſentiment commun ici eſt, que les Militaires ont raiſon ; mais il s'en trouve beaucoup auſſi qui ont la diſcretion d'avouer, que Leurs HH. PP. n'ont point tort, vû l'intérêt viſible qu'ils avoient que l'on fît une irruption dans les Etats de l'Evêque, & que ces diſputes entre les Politiques & les Militaires ne doivent point paroître étranges à ceux qui connoiſſent un peu le monde ; puis que pendant la Guerre on les a vû regner plus d'une fois dans ce Royaume, entre la Cour & les Généraux. C'eſt ainſi qu'en parle Mr. de *Turenne* ; & * l'on dit qu'en tout cas on ne peut rien reprocher à Mr. *Pradel*, qui a dit ſon ſentiment en conſcience, en offrant néanmoins d'obéïr, quand même on prendroit une réſolution contraire à ſon avis. De quelque maniere que les choſes ſe ſoient paſſées, je ne vois aucune raiſon de ſoupçonner que la Lettre du Roi à Mr. *Pradel*, & dont Mr.

* Dans la Lettre du Roi au Comte d'*Eſtrades*, du 8. Janvier 1666.

Mr. d'*Estrades* a fait part à l'Etat, n'eſt pas ſincere : & je ne ſache pas avoir rien dit qui porte là, lors que j'ai écrit quelque choſe ſur les plaintes que l'on faiſoit ici, & qui ne concernoient que la ſubſiſtance & l'entretien des Troupes Françoiſes, qu'on dit avoir manqué de bien des choſes.

On m'a dit que l'Archevêque de Mayence avoit donné le pain pour rien aux Soldats François qu'on avoit envoyez à ſon ſecours. Je n'oſe rien propoſer à cet égard; mais je dois dire qu'il eſt de la derniere importance de ſe conſerver ces Troupes auxiliaires, & même de ſe les attacher; rien n'eſt plus aiſé que de leur faire obſerver une bonne diſcipline, il ne faut que leur fournir les moyens de bien ſubſiſter; car les Troupes Françoiſes ont coûtume, lors qu'elles ne trouvent pas leur néceſſaire avec ordre, de le chercher dans le déſordre : Or puis que Leurs HH. PP. ont de ſi grands intérêts à ménager avec cette Couronne, je vous prie de faire en ſorte que l'on conſidere, qu'il importe à l'Etat de ſatisfaire le Roi dans une choſe ſur laquelle il a les yeux ouverts.

J'ai fait de nouveau tout ce qui m'a été poſſible pour engager les Miniſtres à goûter ma propoſition, qu'il eſt juſte que le Roi contribuë de quelque choſe par raport au Dannemark, en déduction du Subſide, mais on m'ôte toute eſperance de rien obtenir, quoi qu'on perſiſte à dire, qu'on ne doit rien épargner pour engager le Dannemark. Il me ſemble que le meilleur expedient pour tomber bien-tôt d'accord de part & d'autre, eſt celui que j'ai propoſé de diminuer le nombre des

Vaiſ-

Vaiſſeaux; le Dannemark doit d'autant plûtôt y conſentir, que vû les grands armemens que l'on fait ici & dans la République, il eſt fort en ſûreté, ſur tout, puis qu'il doit être perſuadé que la France empêchera la Suède de ſe déclarer pour l'Angleterre.

Je n'ai pas manqué d'inſinuer ici, que ſi on levoit de ſi groſſes Armées de terre, on pouroit donner lieu à l'Eſpagne de craindre d'être attaquée ; alors Elle prendroit le Parti de l'Angleterre, ce qu'elle ne paroît pas vouloir faire autrement; & qu'il n'eſt pas à propos de donner occaſion à une Guerre générale ſur terre pendant que l'on eſt tant occupé ſur Mer.

Mr. de *Lionne* m'a demandé comment je croyois qu'on devoit rompre avec l'Angleterre, auſſi-tôt qu'on auroit reçû avis du départ de Mr. van *Gogh* pour la Hollande ; je lui ai répondu que ſi l'on ne vouloit pas envoyer un Héraut, ainſi que ſon Excellence me l'avoit déja déclaré ; on devoit publier une Déclaration de Sa Majeſté dans tous les Ports de mer & ailleurs, & que Sa Majeſté y notifiât, avec les clauſes uſitées, les raiſons qu'Elle avoit de ſe joindre à Leurs HH. PP. pour faire la Guerre à l'Angleterre : qu'enſuite on feroit part de cette Publication à tous les Miniſtres étrangers qui ſeroient ici, & à l'Ambaſſadeur même d'Angleterre, s'il n'étoit point parti; il m'a paru qu'il étoit de mon avis. Je vous prie de me faire ſavoir votre ſentiment, quoi que je croye qu'en ce cas il faudra une Réſolution de l'Etat qui ne viendra ici qu'après coup. Je ſuis, &c.

P. S.

P. S. Bien entendu que le Roi notifiera aussi la Publication dont il est parlé ci-dessus, à toutes les Cours étrangeres par ses Ministres qui y résident : après quoi il faudra prendre des mesures sur la maniere dont on se conduira à l'égard des Puissances neutres qui négocient en Angleterre ; ce qui sera le sujet de quelqne convention entre cette Cour & Leurs HH. PP.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 14. *Janvier* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos Dépêches du 8. de ce mois ; la derniere que je vous ai écrite étoit du 7. Le démêlé qu'il y a eu sur la fin de la Campagne entre les Députez de Leurs HH. PP. & les Officiers Généraux, me paroît de peu d'importance, il n'y a rien à en craindre ; mais il est de la derniere conséquence de bien pourvoir au Commandement & à la conduite de l'Armée pour la Campagne prochaine, puis que de-là dépend la ruine, ou la conservation des Provinces qui confinent à l'Empire.

On délibere actuellement ici avec les Officiers Généraux sur ce qu'on pouroit entreprendre pendant l'Hiver pour causer quelque dommage à l'Ennemi, & sur ce que l'on éxécutera pendant la Campagne prochaine. Les Etats de Hollande & de Westfrise sont convoquez extraordinairement pour mardi pro-

chain,

chain, pour déliberer fur la même chofe, & fur tout, pour donner le Commandement de l'Armée à des Géneraux capables. Si, d'où vous êtes, vous pouviez donner quelque bon confeil à cet égard, vous rendriez un fervice important à l'Etat.

J'ai toûjours foûtenu ici, que Mr. *Pradel* ne pouvoit être accufé de rien; puis qu'après avoir dit fon avis, il a toûjours été difpofé à obéïr aux Ordres de Leurs Hautes Puiffances & de leur Général.

Pour ce qui concerne la Navigation des Puiffances neutres en Angleterre: Leurs HH. PP. ont publié ci-devant une Ordonnance qui déclare leurs intentions, je crois qu'on vous en a alors envoyé quelques Exemplaires; en tout cas en voici un. Leurs HH. PP. jugent que fon contenu eft conforme au Droit des Gens, & ne voudroient pas s'en éloigner en prenant quelqu'autre réfolution plus fevere.

Ce en quoi les Députez de Leurs HH. PP. & les Miniftres Danois n'étoient point d'accord, par raport au Subfide de notre part pour l'entretien de 40. Vaiffeaux de guerre, a été reglé aujourd'hui verbalement de cette maniere; que Leurs HH. PP. s'engagent de fournir une fomme de douze cens mille Florins, & outre cela la moitié de ce qui leur revient des Subfides que la France doit à l'Etat, pour laquelle montant à trois cens mille florins, l'Etat fera Caution; & que l'Etat poura livrer en déduction de ladite fomme quelques Vaiffeaux de guerre jufqu'au nombre de huit ou dix, au même prix &

& aux mêmes conditions, *mutatis mutandis*, que la Ville d'Amſterdam en vendit trois au Roi de Dannemark pendant la derniere Guerre qu'il eut avec la Suède. Voila où en eſt cette affaire, & l'on va travailler à regler les autres Articles ſur leſquels on eſt encore en diſpute, & à dreſſer le Projet du Traité & de l'Accord.

L'Affaire du *Brandebourg* reſte toûjours accrochée; & les Miniſtres de l'Electeur qui ſont à préſent ici n'ont aucun pouvoir pour concerter ſur rien, pas même pour mettre le Traité par écrit. Ils ont de nouveau delivré leurs Projets auxquels ils déclarent qu'ils ne peuvent ni ôter ni ajoûter, quoi qu'il y ait pluſieurs clauſes qu'on ne peut admettre, & que je n'ai pas le tems de vous ſpécifier. Leurs HH.PP. ont réſolu d'envoyer ſur cela une Députation exprès à Cleves, afin d'y regler cette affaire s'il eſt poſſible: & l'on veut en charger Mr. de *Beverningh*. Je finis celle-ci avec précipitation, & je ſuis, &c.

P. S. Voici la Copie de la Réponſe * du Roi de la Grande Bretagne, que Mr. l'Ambaſſadeur *Gogh* a raportée: je me raporte du reſte à ce qui vous ſera mandé de la part de l'Etat.

A

* On trouve cette Réponſe & la Lettre des Etats Généraux au Roi dans le Tom. 2. des Lettres d'*Eſtrades* au 11. Décembre 1665.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 15. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches sont du 8. du courant; j'ai reçû la votre du 7. J'ai communiqué ici aux Ministres, dans les termes qui m'ont paru les plus convenables, ce que vous m'avez marqué touchant la Négociation de Dannemark, & j'ai tâché de leur faire comprendre, qu'il n'étoit pas possible de la terminer avec succès, à moins que Sa Majesté ne veuille se rendre à mes justes instances; puis que par ce moyen on partageroit aisément le Different sur lequel on ne peut s'accorder à trouver aucun expédient, que celui de supléer en déduction des Subsides. J'ai fait voir en même tems, qu'on ne devoit pas s'en prendre à Leurs HH. PP. si le refus opiniâtre de cette Cour-ci étoit cause que cette affaire ne réüssit point : je leur ai aussi fait entendre que la saison avancée, & l'intérêt qu'on avoit de prévenir les obstacles que nous pourions rencontrer de la part de 334. qui ne manquera pas de faire agir C. 24., 1. 4., 25., 49., 13., 23., 25., 49., 14., 39., 25., 21., 48. demandent que l'on ne laisse pas traîner davantage cette affaire. J'ajoûte à cela, que si j'osois dire ce que j'en pensois, la connoissance que j'avois de l'état des choses, & de la constitution de notre Gouvernement me faisoit

ſoit craindre, qu'on ait bien de la peine à faire agréer aux Provinces les offres que l'on avoit déja faits, à moins que cette Couronne n'y prêtât la main: & que ſi l'on pouſſoit les offres plus loin, ſans des Ordres formels, on couroit riſque de voir toute la Négociation deſaprouvée, non ſeulement lors qu'il s'agiroit de l'éxécution, mais même dès que l'on proposeroit d'en prendre la réſolution. Qu'en comptant que l'on remet au Roi de Dannemark environ 1500000. florins, deux années de Subſides montant à 600000. florins chaque année, outre ce que la Republique payera à 295., on trouve une ſomme de 3900000. florins argent d'Hollande; que l'on pouroit aiſément mettre en queſtion, s'il ne ſeroit pas beaucoup plus avantageux pour Leurs HH. PP. de garder la premiere ſomme, & l'argent qu'Elles payeroient pour l'armement, l'employer à faire ce même armement dans leur Païs, & penſer à d'autres expédiens pour terminer les differens qu'Elles ont avec le Dannemark : que je ne doutois pas, s'il s'élevoit quelque diſpute ſur cette affaire dans l'Aſſemblée, qu'elle ne ſoit tout à fait renverſée, pour peu que les ſentimens s'y trouvaſſent partagez; en un mot, que ſi Sa Majeſté vouloit prevenir tous ces inconveniens, il falloit ne pas héſiter plus long tems pour preſſer encore davantage: je dis aux Miniſtres, que ſi tout ce que je leur diſois de plus preſſant pour obtenir une derniere & favorable Réſolution, n'étoit pas capable de faire impreſſion ſur Sa Majeſté, je les priois de me propoſer quelqu'autre moyen d'accorder avec le Dannemark;

mark; puis que ſans une réponſe favorable de Sa Majeſté il n'y avoit aucun ſuccès à attendre de cette affaire, dont il falloit néanmoins ſortir. J'ai parlé dans les mêmes termes à 378., & l'on m'a promis de faire à Sa Majeſté un fidèle raport de tout ce que j'avois dit, qui a été fort bien compris d'un chacun, autant que j'ai pû le remarquer. Je me ſuis informé avant le départ de celle-ci, des Déliberations que l'on a faites ſur ce ſujet, & quel en a été le réſultat. J'en reviens, & tout ce que j'ai pû aprendre de Mr. de *Lionne* eſt, que l'on a raporté fidèlement tout ce que j'ai dit, & qu'il ne pouvoit me dire autre choſe. Je répondis en ſoûriant que j'en concluois donc, que Sa Majeſté avoit réſolu d'aller au devant de ce que ſouhaitoient Leurs HH. PP. dans une affaire auſſi équitable; mais que j'étois fâché que ſon Excellence aimât mieux vous faire anoncer cette bonne nouvelle par Mr. d'*Eſtrades*, que par mon canal; mais il me répondit en ſoûriant à ſon tour, qu'il n'avoit rien à me dire; & que je ferois bien d'exhorter Leurs HH. PP. à conclure au plûtôt le Traité avec le Dannemark. Je juge par ce que j'ai ouï dire de côté & d'autre, que Leurs HH. PP. ſeront contentes en ceci, ce que je ſouhaite de tout mon cœur.

Mr. de *Lionne* m'a parlé du Commandement de la Flotte, au cas de jonction, & il dit qu'on doit le ceder, ſans aucune diſpute à l'Amiral de Sa Majeſté: & il me fit entendre qu'il avoit ſujet de ſe plaindre de ce que vous aviez paru être de tout autre avis, dans quelqu'entretien que vous avez eu ſur ce ſujet

jet avec Mr. d'*Estrades*, & que l'on devoit prendre garde que c'étoit-là un article fort chatouilleux pour Sa Majesté, qui cederoit plûtôt dans toute autre occasion, que dans celle-ci; & qu'il me prioit de vous le représenter très-sérieusement : je lui ai répondu que je n'avois aucune instruction à cet égard; mais qu'il me paroissoit qu'on devoit de part & d'autre traiter cette affaire sans chaleur & sans préjugez, éxaminer ce qui s'est passé en pareille occasion avec d'autres Nations, & peser avec soin les raisons qu'on alleguera de part & d'autre; c'est ainsi que j'ai quitté son Excellence, qui me dit, que la France avoit sacrifié à Leurs HH. PP. ses intérêts du côté du Portugal, qu'Elle avoit plus à faire qu'on ne pensoit à retenir plusieurs Princes Allemans qui ne vouloient pas de bien à Leurs HH. PP., & qu'outre cela Elle s'étoit plongée dans une Guerre avec l'Angleterre; que tout cela méritoit beaucoup de reconnoissance.

Mr. de *Turenne* m'a dit, que son sentiment étoit, que quelque incommodité que les Troupes puissent en souffrir, elles devoient se remettre en Campagne, & faire une irruption en Westphalie. On écrit ici de divers endroits, que les Troupes de l'Evêque desertent de tous côtez, vous ne sauriez croire quel bien cela fait. Je suis, &c.

P. S. Le Roi m'a fait donner une Copie de la Harangue de Mr. *Hollis*; mais on m'a dit en même tems, que Sa Majesté souhaitoit qu'on n'en fît point de Copie; ainsi, je ne l'en-

l'envoye qu'à vous seul, afin qu'elle ne passe pas outre. Quelques Jurisconsultes ont écrit ici quelque chose sur les prétentions de la Reine sur les Provinces de Brabant & de Hainaut ; ce qui sera imprimé, à ce que l'on dit.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 21. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

Je n'ai reçû qu'hier votre Lettre du 15. du courant. J'ai d'abord conferé avec Mr. le Comte d'*Estrades* sur plusieurs affaires sur lesquelles on lui avoit écrit par la même Poste. Enfin, il a déclaré que le Roi consentoit à fournir au Roi de Dannemark les 300000. florins argent d'Hollande, dont Leurs HH. PP. donneront quittance à Sa Majesté, à qui Elles en tiendront compte sur les arrérages des Subsides qu'Elle leur doit.

Quant à la jonction des Vaisseaux de part & d'autre pour la Campagne prochaine dans la Méditerranée, il me semble, par ce que m'a dit Mr. d'*Estrades*, que l'intention est, que nous remettions absolument à la France & à la disposition de son Amiral les Vaisseaux que nous y devons envoyer. Je me suis chargé de sonder sur cela les intentions de Leurs N. & G. P., & de vous en informer en tems & lieu; ce qui ne m'a pas empêché de dire, qu'il

qu'il ne me paroiſſoit point que cette jonction fût néceſſaire, & qu'on ne peut en parler que lors qu'on ſaura quelles ſeront les forces de l'Ennemi, qu'alors on agira de concert; que ſur l'avis que l'on pouroit recevoir de la route de quelques Vaiſſeaux de l'Etat, venans de *Smirne* ou d'ailleurs richement chargez, les notres pouroient toûjours ſe ſeparer pour aller à ſa rencontre, au cas que l'Amiral de France ne voulût pas virer du même côté: mais que tant que les Eſcadres ſeroient réünies, les mouvemens de la Flotte dépendroient de l'Amiral de France; qu'il préſideroit dans les Conſeils de guerre, & que du reſte, on pouroit regler les rangs pour la Séance & pour donner ſa voix, ainſi qu'il a été ſtipulé dans d'autres Traitez. Je n'ai pas le tems de vous écrire davantage; je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 22. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 15., & j'ai reçû en ſon tems la votre du 14. de ce mois.

Auſſi-tôt que le Traité avec le Dannemark ſera conclû ſur le pied dont on eſt convenu avec Mr. *Clingenberg*, je crois qu'il ſera à propos de ne pas perdre du tems, & de preſſer auſſi-bien là qu'ici la jonction de la Flotte

Flotte Danoiſe auſſi-tôt qu'elle ſera en état, à celle de l'Etat & de la France, pour agir conjointement contre l'Angleterre. Le Réſident Danois, qui eſt ici, croit que le Roi ſon Maître y conſentira dès qu'on lui augmentera les Subſides.

Je ſoupçonne fort que la conduite que tient l'Electeur de Brandebourg depuis quelque tems, tend, en augmentant l'embaras, à ſeconder le deſſein découvert dans la Lettre du Roi d'Angleterre, & dans les diſcours que *Caſtel-Rodrigo* tient à Bruxelles, & *Vane* à Cleves : mais ſi Leurs HH. PP. agiſſent avec prudence & ne ſe laiſſent pas ſurprendre, comme je n'en doute pas, on le trouvera à la fin de plus facile compoſition, dès qu'il verra les avantages de l'amitié de Leurs HH. PP. & les ſuites facheuſes de leur inimitié; puis qu'ils ſont Maîtres de la plûpart de ſes Villes dans ces Païs qui nous ſont limitrofes, outre ce qu'il auroit à attendre au cas que le Prince d'*Orange* vint à mourir : ce qui me fait croire qu'il ne prendra jamais de Parti contraire à celui de Leurs HH PP., ſur tout la France paroiſſant prendre ſi fort les choſes à cœur, ce qui augmente le danger qu'il y auroit pour lui à embraſſer un Parti contraire; ſans compter qu'on trouveroit des moyens de faire remuer la Suède, ce qui pouroit mettre l'Electeur de Brandebourg dans un danger évident, ſans aparence d'aucun avantage. Ainſi, j'eſpere que tout s'accommodera, pour peu que la concorde & la prudence regne dans la République.

Je ſuis faché qu'on ait fait tant de fautes

dans la conduite de l'Armée de terre; mais je crois qu'il faut dissimuler ce qu'on ne peut reparer sans beaucoup de danger, & sans s'exposer à rompre le peu d'union qui est dans l'Etat : le meilleur sera de conduire les choses par le moyen de Mr. d'*Estrades*, & de Mr. *Pradel* suivant les Ordres que l'on a envoyez d'ici, & en employant d'autres moyens avec les gens que nous avons. Mais si le Brandebourg ne s'accorde pas avec l'Etat, je ne sai si un Général des Forces de Leurs HH. PP. peut rester à son service.

Il seroit à propos que Leurs HH. PP. fissent une Déclaration semblable à celle que Mr. de *Lionne* m'a faite, par raport à la communication de tout ce qui peut venir d'Angleterre, & aux mesures qu'il faudra prendre si l'on y vouloit faire proposer quelque chose, cela tranquiliseroit ici les esprits qui prennent ombrage de tout ce que les Anglois & leurs Partisans publient à leur avantage. Je suis, &c.

P. S. On m'a dit qu'on étoit résolu de notifier à la Reine d'Angleterre & à l'Ambassadeur, la Résolution que le Roi avoit prise de déclarer la Guerre à l'Angleterre ; puis que ce dernier avoit déja pris son Audience de Congé, & que l'Ambassadeur de France est parti d'Oxfort avec toute sorte de marques d'amitié.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 28. *Janvier* 1666.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit avec beaucoup de précipitation le 21. du courant, j'ai depuis reçû votre Lettre du 22.

Il y a déja quelques jours que la Négociation avec le Dannemark eſt conclûë verbalement ; & Mr. de *Clingenberg* a promis plus d'une fois, que le Roi ſon Maître romproit réellement avec l'Angleterre auſſi-tôt que les Ratifications ſeront échangées, & que l'on en fera même un Article ſecret : mais à préſent qu'il s'agit de coucher les Conditions par écrit, ce Miniſtre veut faire tant de changemens importans, que l'on a bien de la peine & que l'on perd bien du tems à convenir avec lui ; cependant, j'eſpere que les choſes iront bien, quoiqu'il nous ait encore envoyé hier pluſieurs changemens, même dans le point capital de la rupture promiſe dans l'Article ſecret, où il recule tellement dans ſes remarques, que cette rupture ſe réduiroit à arrêter & confiſquer les Vaiſſeaux Anglois qui aborderoient dans les Ports, ſur les Rades, ou dans les Rivieres de Dannemark.

Vous verrez par la Lettre ci-jointe de Mr. de *Beverningh*, qui eſt allé à Cleves la ſemaine derniere, & par la réponſe que l'Etat lui fait aujourd'hui, dans quelle ſituation ſont les af-

faires avec le Brandebourg. Mr. *Colbert* qui est arrivé ici vendredi passé, & qui est parti pour Cleves lundi, si je ne me trompe, a été en Conference avec Mr. d'*Estrades* & avec moi, & nous lui avons donné toutes les instructions & toutes les ouvertures nécessaires pour surmonter toutes les difficultez qui restoient encore dans cette Négociation, & sur lesquelles on ne pouvoit se relâcher de ce côté-ci. Je l'ai trouvé dans de très-bonnes dispositions de faire tout ce qui dépendroit de lui, & je l'y ai entretenu.

Les Etats de Hollande & de Westfrise se sont separez samedi dernier, afin de laisser faire l'Election des Magistrats d'Amsterdam, & mécredi ils se rassembleront. Mrs. les Conseillers Députez ont été en Conference sur la Proposition à qui l'on doit donner le Commandement en Chef de l'Armée pour la Campagne prochaine : les sentimens ont été, que si l'on pouvoit trouver un habile & vaillant Général de la Religion Réformée, d'un rang à pouvoir commander aux autres Généraux qui sont au service de l'Etat, sans qu'ils en puissent murmurer; enfin, qui fût dans de tels intérêts, que les principaux Alliez de l'Etat pussent avoir de la confiance en lui, on pouroit se dispenser d'employer de nouveau le Prince *Maurice de Nassaw*; les Membres ont promis d'y penser jusqu'à-ce qu'on se rassemble. Si l'on savoit que Mr. le Prince de *Turenne* le souhaitât, il seroit aisé de faire pencher les esprits de son côté : si vous pouviez m'en mander quelque chose de certain, je pourois en faire usage d'une maniere ou d'autre,

d'autre, lors que cette affaire viendra sur le Tapis.

Vous pouvez être assuré, & assurer les Ministres de la Cour de France, que dès que le Roi aura déclaré la Guerre à l'Angleterre, nous ne recevrons aucunes Propositions de Paix de la part du Roi de la Grande Bretagne, & nous ne lui en ferons aucunes, ni quelqu'ouverture que ce soit qui puisse y conduire, sans en donner d'abord avis & connoissance à Mr. d'*Estrades* ici, & aussi-tôt à Sa Majesté, pour ne rien faire que de concert : si la chose se peut avec bien-séance, je ferai en sorte que Leurs HH. PP. en écrivent dans ces termes, quoi que je sois persuadé que cela est inutile; puis que ce n'est jamais à Leurs HH. PP. qu'on fait directement de telles ouvertures, & que ce n'est pas d'Elles aussi qu'elles peuvent venir.

Leurs HH. PP. ont demandé l'avis de Mrs. du Comité pour les affaires de la Marine & des Députez des Colleges de l'Amirauté, qui sont ici, sur la forme du Commandement qui devra être observé au cas que les deux Flottes viennent à se joindre, à l'occasion de ce que vous en avez marqué dans votre Lettre du 22. Il y a aparence que ces avis seront conformes au contenu même de votre Lettre, & qui se raporte à ce que je vous en ai dit en peu de mots dans ma derniere; car ce seroit agir contre la Souveraineté & l'indépendance de l'Etat, que de vouloir absolument que cette jonction se fît, si l'Etat ne le trouvoit pas à propos, & si le Commandant de leur Flotte ne trouvoit pas qu'elle fût

néceſſaire pour le ſervice de l'Etat; il ne ſeroit pas encore raiſonnable, au cas de jonction, que ſans une néceſſité preſſante, on ſe tint éloigné de l'Ennemi plus long tems, que les Commandans de part & d'autre ne le trouveroient avantageux. Quant aux Actions, où les Flottes combinées pouroient être engagées, il me ſemble qu'on devroit s'y conduire ſelon qu'il auroit été arrêté dans le Conſeil de guerre commun, dans lequel l'Amiral de Sa Majeſté doit avoir la premiere place & la premiere voix, après lequel les autres Officiers doivent opiner alternativement: & lors qu'il s'agira d'éxécuter ce qui aura été ainſi réſolu, il me ſemble que l'Amiral de Sa Majeſté devra être conſideré comme Amiral en Chef de toute la Flotte, & que les autres Officiers devront ſe regler, ſelon l'uſage, ſur ſes mouvemens. Je ferai tout ce que je pourai pour vous faire tenir au plûtôt une Réſolution de Leurs HH. PP. ſur cela.

Comme je ſupoſe que la Déclaration de Guerre de la part de Sa Majeſté contre l'Angleterre aura été faite dans les formes avant la reception de celle-ci, je crois que vous pouriez vous abſenter de la Cour pour quelque tems, & je ſouhaiterois de toute mon ame que vous puſſiez faire un tour ici, pour diſſiper, par votre préſence, tous les ſoupçons que l'on a de la France, qui ſont entretenus ici dans l'eſprit de pluſieurs, par des gens à qui cela ne convient aucunement; & je me flate que vous demanderez cette permiſſion à Leurs HH. PP., & à Leurs N. & G. P., en leur envoyant cette Déclaration.

Soyez

Soyez persuadé que je vous seconderai de tout mon pouvoir, & que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 29. Janvier 1666.*

MONSIEUR,

Depuis mes dernieres Dépêches du 22., j'ai reçû la votre du 21. du courant. J'ai communiqué à Mrs. de *Turenne* & de *Lionne* ce que vous y dites de la jonction des Flottes, & de l'Ordre du Commandement en cas de jonction; il m'a semblé que cela leur paroissoit fort raisonnable : mais le dernier me dit, qu'il avoit trouvé quelque difficulté sur ce même sujet dans la derniere Lettre de Mr. d'*Estrades*, dans laquelle il lui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec vous sur cela; & dans lequel vous aviez distingué entre une jonction volontaire & une jonction qui se fait en conséquence d'obligations préalables. C'est pourquoi, il me pria de lui donner un Extrait * de votre Lettre, que je lui ai remis sans aucun scrupule, puis qu'elle ne contient que l'entretien que vous avez eu avec Mr. d'*Estrades*, & qu'elle peut servir à corriger ce que l'on auroit pû mal interprêter. J'ai remarqué dans cette occasion, comme dans bien d'au-

 tres,

* Il est dans les Lettres & Mémoires d'*Estrades*, Tome III. dans une Lettre du Roi du 29. Janvier 1666.

tres, combien il est nécessaire que je sois informé de tout ce qui se passe de tant soit peu important entre vous & Mr. d'*Estrades*, non seulement pour corriger les malentendus, au cas que l'on ne comprenne pas bien ce que vous auriez dit; mais encore pour faire goûter ici vos intentions, en répondant aux objections qu'on peut réfuter de bouche, & auxquelles les Lettres ne repliquent pas toûjours. Je sai combien vous êtes accablé d'affaires, mais je ne sai s'il y en a aucunes plus importantes que celles qui tendent à ménager nos Intérêts avec cette Couronne-ci. Ainsi, lorsque le tems vous manque, qui vous empêche d'employer quelqu'autre pour donner avis des Déliberations & des Résolutions de l'Etat? ce que je souhaiterois que vous fissiez à mon égard, afin que je sois informé de ce qui se passe, par raport à la Guerre avec l'Evêque de *Munster*; parce que les Militaires déchirent ici terriblement la réputation de la Regence à cet égard. On dit que lors que les Troupes de France se sont trouvées au rendez-vous pour faire l'irruption résoluë, elles n'y trouverent rien de ce qui leur étoit nécessaire, quoi qu'on eût assuré leurs Commandans qu'elles ne manqueroient de rien; qu'on a eu bien de la peine à rassembler une piéce de Canon de 24. livres de bale, & quatre de 12. livres, pour aller reprendre les Places dont l'Evêque s'étoit emparé; que si l'on avoit une bonne Artillerie toute prête, sur tout dans ce tems-ci, on devroit emporter une Place située sur la frontiere, & gardée par une bonne Garnison, comme Deutekem;

que

que l'on empêchoit les Troupes qui étoient dans les Places frontieres, de faire des courſes dans le Païs Ennemi, & que pour tirer quelques modiques Contributions, on perdoit les occaſions de ruiner l'Ennemi; en un mot, que tout ne peut manquer d'être en confuſion, lors que des gens qui ne connoiſſent la Guerre que par ouï dire, ont la direction de tout, & l'éxercent ſans conſulter, comme ils devroient, ceux qui ſont du métier. Je réponds à cela ce que je puis; mais n'étant pas informé autant que je devrois l'être, je ne puis défendre autant qu'il ſeroit peut-être poſſible, l'honneur du Gouvernement.

Ne ſeroit-il pas à propos que Leurs HH. PP. écriviſſent au Roi une Lettre de compliment ſur la Déclaration de la Guerre? on pouroit y répondre à la promeſſe que Mr. de *Lionne* a faite de la part de Sa Majeſté, de ne rien propoſer à l'Angleterre que de concert, & de n'en rien recevoir ſans le communiquer d'abord, & l'on pouroit promettre de ſe conduire de même du côté de Leurs HH. PP., conformément à l'Alliance.

Le Gentilhomme qu'on avoit envoyé d'ici à l'Electeur de *Brandebourg*, a raporté, qu'il a été bien informé, que *Vane* & l'Envoyé de l'Empereur dépenſent beaucoup d'argent à la Cour de l'Electeur; & j'ai apris que Mr. *Colbert* a ordre d'en faire autant de ſon côté.

Le bruit court ici, qu'au Printems prochain, l'Evêque de *Munſter* aura une Armée renforcée non ſeulement des levées conſiderables qu'il fait; mais encore des ſecours de

N 5 pluſieurs

plusieurs Princes Allemans. Je ne crois pas ce dernier Article, sur tout puis que cette Couronne fait paroître, aussi-bien que Leurs HH. PP. des dispositions à la Paix, & ne cherchent point à faire de nouvelles Conquêtes dans l'Empire en continuant la Guerre.

Le Comte de *Furstemberg* parle encore de son départ pour la Haye, comme d'une chose qu'il est prêt à éxécuter; le but de ce Voyage seroit de faire un échange de Rhinberk contre quelque équivalent, ce qui pourroit faire plaisir à Leurs HH. PP., si la chose est praticable, ainsi que ce Seigneur s'en flate, pour peu que Leurs HH. PP. s'entendent avec le Duc de Neubourg. Je suis, &c.

A M. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De la Haye le 4. Février 1666.*

MONSIEUR,

Nous avons reçû lundi au soir, premier de ce mois, vos Dépêches par un Exprès, avec la Déclaration * de Guerre du Roi de France, & mécredi au soir j'ai reçû votre Lettre du 29. par la Poste ordinaire: Ainsi l'une & l'autre sont arrivées plus tard que de coûtume à cause des mauvais chemins & du mauvais tems.

Je

* Elle est dans le Tom. III. des Mémoires & Lettres d'*Estrades*, au 29. Janvier 1666.

Je suis charmé que l'on ait aplaudi où vous êtes à ce que je vous ai écrit par raport à la jonction des Flottes dans la Méditerranée. Ainsi puis que la conduite que l'on a gardée en 1635. ne s'éloigne pas des intentions de Leurs HH. PP., ni de ce que je vous en ai déja écrit, j'espére que l'on pourra régler, à la satisfaction des deux Cours, & conformément à la Résolution de Leurs HH. PP. du 1. de ce mois, cette affaire que Mr. d'*Estrades* m'avoit représentée comme sujette à quantité de difficultez & de discussions. Je vous prie de faire attention, surtout aux derniers mots de la Résolution, & de penser que cela n'est aplicable qu'à la jonction qui pouroit se faire dans la Méditerranée, où l'on supose que le nombre des Vaisseaux de part & d'autre sera à peu près égal. Car l'intention de Leurs HH. PP. n'est pas, du moins pour le présent, qu'une Flotte de 20. ou 30. Vaisseaux de Guerre du Roi de France se joignît dans l'Ocean, ou dans la Manche, à une Flotte de l'Etat de cent Vaisseaux ou plus: & si cela arrivoit, on pouroit se régler sur ce qui s'est pratiqué en 1635., sans que Leurs HH. PP. pretendissent dans ce cas-là aucune supériorité ou commandement sur les Vaisseaux de Sa Majesté; ainsi on agiroit alors suivant ce que les Commandans en Chef auroient concerté entr'eux & selon ce qui paroîtroit le plus convenable pour la ruine de l'Ennemi, chacun demeurant entierement Maître de sa Flotte. Mais comme il y a aparence que ceci n'arrivera point, & que l'on juge qu'il sera plus avan-

tageux & peut-être aussi plus agréable au Roi, que ses Vaisseaux soient employez à faire diversion dans la Manche, ou à l'entrée, pendant que la Flotte de l'Etat, qui sera la plus forte que nous ayons encore mise en Mer, ira chercher le gros de la Flotte Angloise pour lui livrer Bataille, Leurs HH. PP. ont trouvé qu'il étoit à propos de ne pas toucher à cet Article, du moins à présent.

Il est vrai que tout n'a pas été comme il falloit pendant la derniére Campagne, parce que Leurs HH. PP. se sont vûs cette Guerre sur les bras un peu à l'improviste; mais il est très faux qu'on ait empêché les troupes qui sont dans les Places frontiéres de faire des courses dans le Païs Ennemi; & que pour en tirer quelques modiques Contributions, on ait manqué l'occasion de ruiner l'Ennemi; c'est ce dont vous serez convaincu par les Extraits & Copies ci-jointes.

La Résolution & les Dépêches de Leurs Hautes Puissances du 30. du mois dernier vous donnent des Ordres & des Instructions sur les promesses réciproques qu'il faut faire au Roi, de ne faire à l'Angleterre aucune Proposition de Paix que de concert, & de n'en recevoir aucune sans en faire part sur le champ, & généralement de n'agir en rien que conformement à l'Alliance.

Le grand * Traité avec le Dannemark est enfin couché par écrit, en sorte qu'il ne reste plus qu'à le traduire en Allemand, le mettre au

* Il est dans les Lettres & Mémoires d'*Estrades* dans la Lettre du Comte d'*Estrades* au Roi du 11. Fevrier 1666.

au net & le ſigner : le Traité qui ſert à corriger les Conventions précédentes par raport aux Droits & Péages du Nord, eſt dans les mêmes termes, & la Négociation ſur les prétentions & les dettes de part & d'autre; il ne reſte plus que quelque choſe à régler par raport aux démêlez touchant la Guinée, dont je ne doute pas qu'on ne vienne à bout. Au reſte, comme Mr. le Comte d'*Eſtrades* n'a ici, ni l'argent, ni le credit néceſſaire pour payer les 300. mille florins ſur la quittance de Leurs HH. PP., il faudroit qu'on y donnât ordre à tems.

Mr. de *Beverningh* a conduit par ſes ſoins l'Alliance avec le Brandebourg, & la jonction de ſes troupes contre l'Evêque de Munſter, juſqu'au point que l'on eſt entierement d'accord: mais Mr. l'Electeur trouve à propos de parler à preſent d'une affaire qui n'a aucune liaiſon, ni avec l'un, ni avec l'autre de ces deux Articles; ſavoir, qu'il prétend que Leurs HH. PP. lui cédent le Peage de Gennep, & tout reſte accroché à cette prétention. Je ne puis encore vous marquer comment Leurs N. & G. P. prendront cela; mais bien que juſqu'à préſent on n'a encore pû tirer, ni du Conſeil d'Etat, ni de l'Electeur même, aucune inſtruction ſur la nature du Péage ou Licent de Gennep, ſur le Droit que l'Electeur peut y avoir, ſur les Droits qu'on y doit lever, & ſur d'autres Articles qu'il faudra mettre en ordre avant qu'on puiſſe prendre aucune réſolution; outre qu'il faudra prendre des précautions, ſoit pour le paſſé dont on pouroit demander à Leurs HH.

N 7 PP.

P P. restitution de la recepte de 25. années, soit pour l'avenir pour empêcher les excès & qu'on ne porte aucun préjudice au Commerce. Ainsi, comme tout cela est de nature à demander beaucoup de tems, puis que les Villes intéressées au Commerce de ces Rivieres ne pouront prendre une résolution sans avoir fait raport à leurs Committens, Mr. de *Beverningh* est chargé de tout promettre à Mr. l'Electeur au cas que son Droit paroisse clair, & de le presser de ne pas acrocher l'affaire de l'Alliance & de la jonction qui n'est que pour un tems, à une autre qui est de nature à pouvoir traîner à l'infini. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 5. Février* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniére étoit du 29. du passé; j'ai reçû en son tems la votre du 28. du même mois.

Vous pourez conjecturer de ce que je marque dans la Lettre ci-jointe des Discours du Résident de Dannemark, ce que l'on doit attendre de l'arrivée de *Zeestet*. J'ai engagé Mr. de *Lionne* à lui parler fermement, à lui ôter d'abord toute espérance d'obtenir plus que ce qui est déja réglé, & à le presser par plusieurs raisons qui ne manquent pas à conclure

clure l'affaire: ce que je crains le plus, c'est que si l'affaire restoit en suspens, la Suède ne renversât tout en donnant quelque terreur panique; car on ne sait presque plus ici que penser de la Suède, & l'on ne s'y fie plus comme ci-devant. Vous savez combien il est difficile de négocier quelqu'engagement avec la Suède, & de conserver en même tems le Dannemark dans ses intérêts.

Je ne souhaite rien tant que de voir *Turenne* à la tête de nos troupes; j'ai sondé adroitement ses dispositions; mais il m'a assez fait entendre qu'il ne pouroit s'y résoudre, vû ses engagemens en France & la situation de ses affaires en Cour, où il est sur le point d'avoir le plus de crédit: ainsi je ne vois aucune espérance de lui faire accepter ce Parti: & comme je ne trouve dans aucun de ceux que j'entends nommer, toutes les qualitez nécessaires pour les vûës dont vous me parlez dans votre Lettre, je ne sai s'il ne vaudroit pas mieux ne point relever la déliberation sur cet Article dont il y a plus de difficultez à craindre que de fruits à espérer.

J'ai communiqué à Mr. de *Lionne* l'Article extrait du Traité de 1635., que vous m'avez envoyé, & ce que vous me marquez sur la forme du Commandement en cas de jonction des Flottes; il m'a paru qu'il n'en desaprouvoit rien.

Quoi que les Propositions que l'on pouroit faire pour un Accommodement avec l'Angleterre ne s'adressoit pas d'abord à Leurs HH. PP., & que celles que nous pourions faire

faire ne viennent pas d'Elles ordinairement; je vous laiſſe à penſer, puis que le Roi a donné ordre de déclarer à Leurs HH. PP., qu'il ne ſe fera rien à cet égard de ce côté-ci que de concert & ſans en donner avis, s'il n'eſt pas à propos, que Leurs HH. PP. y répondent directement de leur part. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*De la Haye le* 11. *Février* 1666.

Monsieur,

Depuis ma derniére du 4. de ce mois, j'ai reçû vos Dépêches particuliéres pour moi, & la Copie de celles que vous avez adreſſées à Mr. le Greffier *Ruyſch*.

Les affaires avec le Dannemark ſont entiérement réglées tant pour ce qui regarde les Droits & Péages du Nord, & les prétentions réciproques, que par rapport à l'engagement contre l'Angleterre, aux démêlez touchant la Guinée, au défalquement des Subſides de l'année 1654., & aux arrérages des Marchands dont les grains & autres effets ont été arrêtez dans le Sundt en 1658. & 1659. Nous eſpérons d'en ſigner encore aujourd'hui les inſtrumens en Hollandois & en Allemand, ce que je vous marquerai plus préciſement à la fin de celle-ci: au reſte, il eſt très-néceſſaire que le Roi de France donne ordre à

tems

tems pour le payement de 300. mille florins argent d'Hollande, puis qu'au premier de Mars on doit payer la premiére termine de 300. mille rixdalders.

Je ſuivrai volontiers votre avis touchant la maniére de deliberer ſur le choix d'un Géneral des Troupes de l'Etat, d'autant plus que je trouve en tous de la répugnance à choiſir un étranger; outre qu'il y a aparence que l'on conclura bien-tôt le Traité avec le *Brandebourg*, & que par conſéquent la Guerre contre cet Evêque ſera bien-tôt terminée par la Paix que le Roi de France ſouhaite paſſionnément, comme Mr. d'*Eſtrades* me l'a déclaré.

Peut-être aurez-vous déja apris que l'on commence ici, & même dans toute la Hollande, à pencher pour le Prince d'Orange, depuis qu'à l'occaſion des Charges militaires vacantes & de la nomination d'un Général, on a parlé de ce Prince dans le Conſeil d'Harlem & de Leyde; dans le dernier on a propoſé de le nommer Lieutenant-Général ſous le Prince de *Turenne*; & dans le premier à l'occaſion de l'averſion qu'on témoignoit pour un Général étranger: quoi qu'il en ſoit, il n'a encore été fait mention du Prince d'Orange en aucune maniére dans les Déliberations de Leurs N. & G. P., ou dans quelque Conférence particuliére. J'eſpére que cela ne ſera aucune difficulté, & que l'on agira unanimement, en ſorte que l'on ne donne aucun ombrage au Roi de France; ou bien les Délibrations ſur ce ſujet ſeront renvoyées à un autre tems.

Je

Je suis bien aise que l'on ait été content de ce que je vous ai écrit par ma Lettre du 28. du passé sur la jonction des Flottes dans la Méditerranée, d'autant plus que ce que Mr. d'*Estrades* m'a proposé hier sur le même sujet, ne pouroit en tout s'accorder avec les intentions de Leurs HH. PP. Cet Ambassadeur m'a en même tems fait part de quelques * Projets sur ce que l'on pouroit entreprendre au Printems avec les forces navales des deux Etats. Il y auroit plusieurs remarques à faire sur ce Plan dont plusieurs Articles se trouveront dans la pratique très-differens de ce qui y est projetté: quoi qu'il en soit, nous n'en avons encore parlé qu'incidemment; j'ai promis à Mr. l'Ambassadeur d'y penser, & d'en parler au Lieutenant-Amiral de *Ruyter*, qui doit être ici au premier jour.

Mr. de *Beverningh* est arrivé hier de Cléves, parce que par la faute d'une Poste, il n'avoit pas reçû une importante Dépêche, dans laquelle on lui donnoit des Ordres & des Instructions sur tout. Ayant fait raport de l'Etat où en étoit sa Négociation, Leurs HH. PP. ont pris la Résolution suivante, avec laquelle il est reparti hier après-midi; & d'autant qu'on avoit apris par quelques avis, que Mr. de *Beverningh* feroit scrupule de faire part à Mr. *Colbert* de quelques Projets que l'Electeur vouloit être secrets, d'autant plus qu'il n'avoit pas un Ordre exprès de Leurs

* Ils sont dans un Mémoire du Roi dans les Lettres & Mémoires d'*Estrades* T. III. Lettre du 5. Février 1666.

Leurs HH. PP., de tout communiquer à ce Miniſtre de France, on lui en a donné l'Ordre exprès après une Réſolution du 6.

Mr. d'*Eſtrades* ayant demandé à Leurs HH. PP. la permiſſion de faire ſortir du païs une quantité conſidérable de poudre à canon, ſur quoi le prix du ſalpêtre étoit conſiderablement augmenté, en ſorte qu'il étoit à craindre qu'il n'augmentât encore de beaucoup, Meſſieurs les Conſeillers Députez, craignant cet inconvenient, & même qu'on ne vint à manquer de ſalpêtre, ont conduit la choſe dans la Géneralité de maniere, que l'on a retiré pour la ſeconde fois une permiſſion que le Collége de l'Amirauté avoit accordée unanimement pour la ſeconde fois à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne d'acheter & faire tranſporter 200. mille livres de ſalpêtre. Ainſi on a refuſé publiquement à Mr. d'*Eſtrades* la permiſſion qu'il demandoit; mais Mrs. les Conſeillers Deputez lui ont aſſuré en particulier, ſous le ſeau du ſecret, qu'ils achéteroient tout le ſalpêtre, & qu'ils en cederoient au Roi ſon Maître autant que l'on pouroit en donner ſans ſe trouver dans le beſoin, au même prix auquel ils l'achéteroient. Je me ſuis chargé de vous en donner avis, afin que vous faſſiez comprendre la néceſſité où l'on étoit de ſe conduire ainſi dans cette occaſion.

Je comprends fort bien les raiſons qui veulent que vous ne quittiez point votre Poſte, & je me trouve obligé malgré moi de m'y rendre, ſur tout à cauſe de ce que je vous ai marqué ci-deſſus touchant le Prince d'*Orange*, & que cette nouvelle ne peut que

donner

donner de l'ombrage & exciter de la défiance, fur tout de la maniére dont on ne manquera pas de mander cette nouvelle.

Je ne manquerai pas de faire mes refléxions pour le bien de l'Etat, fur le contenu de l'Ecrit ci-joint que je vous renvoye ; & d'en faire la Propofition à Leurs N. & G. P. en tems & lieu. Mais je ne trouve pas à me fatisfaire, & encore moins l'Etat, dans le choix d'un Miniftre tel qu'il le faudroit pour remplir ce Pofte-là. Je fuis, &c.

P. S. Les Traitez avec le Dannemark ont été conclûs, fignez & félez en bonne forme cet après-midi entre quatre & cinq heures, je vous en envoyerai une Copie au premier jour.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 12. *Février* 1666.

MONSIEUR,

J'ai fort bien obfervé ce que vous marquez dans votre Lettre du 4. de ce mois, de la diftinction qu'il faut faire, par raport au Commandement en cas de jonction, entre deux Flottes égales combinées, & deux autres dont les forces font fi différentes qu'il n'y a pas de proportion. Cela me fervira de régle; mais je ne crois pas qu'il y ait de difputes à cet égard, pourvû que Leurs HH. PP. confentent

sentent à ce qu'on propose ici, qui est de laisser le Duc de *Beaufort* par provision dans la Méditerranée. Je vous avouë que je ne desaprouverois pas cet expédient, sur tout tant que les Anglois y seront aussi forts, qu'on le croit ici sur les avis qu'on en a de Londres.

Mr. Annibal *Zeestet* paroît n'être venu ici que pour nous donner de nouveau de l'ouvrage, ainsi que je vous l'ai insinué dans ma derniére, & que je l'ai pû conclure d'une Conversation que j'ai encore eu depuis avec le Résident de Dannemark; mais je doute à présent qu'il entreprenne rien, dès qu'il saura que le Traité avec Leurs HH. PP. est si avancé; & au cas qu'il ne puisse pas rester en repos, je suis sûr, qu'on ne lui donnera aucune espérance ici de faire quelque nouvelle tentative.

Mr. *Colbert* m'a demandé plusieurs fois si vous ne m'aviez rien marqué des affaires que l'on pouroit donner aux Anglois dans leur propre païs; on voudroit ici, sur cet Article, de meilleures instructions que l'on n'y en a. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De la Haye le* 18. *Février* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû en leur tems vos Dépêches du 12. de ce mois, mes derniéres étoient du 11.

Leurs

Leurs HH. PP. vous envoyent aujourd'hui la Résolution qui a été prise sur vos dernieres Dépêches adressées à Mr. le Greffier *Ruysch*, par raport à l'emploi des Vaisseaux de l'Etat dans la Méditerranée. Vous remarquerez que comme Leurs HH. PP. ne joignent qu'un petit nombre de leurs Vaisseaux à un beaucoup plus grand nombre de ceux du Roi, Elles établissent les premieres à leur desavantage : la regle dont je vous ai parlé dans une Lettre du 4., mais dans l'esperance d'en tirer avantage à leur tour en tems & lieu. Je vous envoye ci-joint, No. 1. Copie d'un Mémoire que Mr. d'*Estrades* m'a remis, sur quelque Projet que l'on pouroit éxécuter au desavantage de l'Ennemi. Il y a plusieurs choses impraticables, & d'autres qui ne seroient pas avantageuses ; vous verrez par l'Extrait ci-joint N°. 2., ce que j'ai répondu à son Excellence, & ce que Leurs N. & G. P. ont aprouvé.

Je vous envoye aussi pour votre instruction le Traité conclû avec le Dannemark, & les Articles * secrets & separez N°. 3. Mr. le Comte d'*Estrades* a passé par provision l'Acte de Garantie de ce Traité, dont voici Copie N°. 4. Je vous prie de solliciter, & par vous-même, & par le Ministre de Dannemark, que l'on en envoye ici au plûtôt l'Acte original.

On m'a fait ici successivement, samedi & lundi passé, des ouvertures sur les dispositions où est Sa Majesté Britannique de faire la

* Voyez Lettres & Mémoires d'*Estrades*, ils sont dans la Lettre d'*Estrades* au Roi du 19. Février 1666. Tom. III.

la Paix avec l'Etat : les premieres me sont venuës d'un Gentilhomme arrivé ici de Bruxelles, & qui m'a assuré, que le Marquis de *Castel-Rodrigo* étoit chargé de me faire savoir, que le Roi de la Grande Bretagne étoit très-disposé à finir la Guerre avec l'Etat, & que si l'on vouloit envoyer secrettement quelqu'un à Bruxelles, le Marquis feroit en sorte qu'il s'y trouvât en même tems quelqu'un de la part du Roi d'Angleterre, pour faire des Propositions plus particulieres. Les autres me sont venuës du Capitaine *Buat*, qui m'a assuré, que dès le tems que j'étois en Mer, un Gentilhomme étoit arrivé ici de la part de Sa Majesté Britannique, pour faire savoir ses dispositions à la Paix, & demander que Leurs HH. PP. envoyassent quelqu'un en Angleterre, pour en traiter, & même conclure cette importante affaire. Que quelques Membres de la Regence lui dirent alors, que Mr. l'Ambassadeur *Gogh* étoit encore en Angleterre, & que le Roi pouvoit lui déclarer ses intentions, & les conditions qu'il avoit à proposer ; que sur cela ce Gentilhomme étoit retourné en Angleterre, & que depuis quelques jours il étoit revenu avec une Lettre du Secrétaire *Bennet* pour lui, *Buat*, dans laquelle étoient les Articles suivans.

I. Qu'on payeroit au Roi la somme de deux cens mille livres sterling, pour l'indemniser des dépenses de la Guerre ; & qu'on éxécuteroit le dernier Traité dans tous ses Articles.

II. Un Reglement sur le Commerce ; que pour peu que les Conditions en soient sorta-

ſortables, Sa Majeſté ne rejettera rien de raiſonnable, & donnera une réponſe poſitive ſur le champ, à celui que Leurs HH. PP. voudront charger du ſecret de cette Commiſſion.

III. Le Roi s'engage à faire conſentir ſes Alliez à tout ce qui ſera raiſonnable.

J'ai d'abord fait part de ces deux ouvertures à Mr. d'*Eſtrades*, & il nous a paru que la premiere n'a pour but, que de ſeparer l'Etat d'avec la France s'il étoit poſſible; & que la ſeconde eſt peut-être du même aloi; que quoi qu'il en ſoit, ces Propoſitions étoient trop générales, obſcures & équivoques, & que l'on n'y pouvoit faire aucun fond, ſans quelqu'autre ouverture plus particulariſée; qu'il ſeroit à propos non ſeulement de faire faire cette réponſe par *Buat*, mais même de lui déclarer; que, puis que le Roi de la G. B. ſavoit que la préſente Guerre étoit devenuë une affaire commune depuis la Déclaration du Roi de France; ſi Sa Majeſté Britannique agiſſoit ſincerement, & n'avoit pas envie de ſemer la diviſion entre les deux Alliez, Elle devoit faire faire ſes Propoſitions en même tems à la France & à la Republique; puis que c'étoit le moyen de terminer bien-tôt les choſes qui devoient être concertées entre les deux Etats. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous informer de ceci, afin que vous en donniez avis à qui il eſt néceſſaire.

Comme les Membres de l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. n'étoient pas de même ſentiment, ſur la nomination d'un Général de nos Troupes pour la Campagne prochaine; que pluſieurs même n'étoient pas encore

core au fait de ce dont il s'agit, n'ayant ordre que d'écouter quel étoit le sentiment des autres & d'en faire raport ; on a été obligé de différer encore les Délibérations sur ce sujet. Quelques Membres ont témoigné sous main, qu'ils souhaiteroient qu'on priât le Roi de France, de prêter Mr. de *Turenne* à la République, seulement pour la Campagne prochaine, persuadez qu'ils sont que Sa Majesté ne refuseroit point cette grace à Leurs HH. PP.: d'un autre côté, les Villes de Harlem & de Leyde témoignent qu'elles souhaitent que le Prince d'*Orange* trouve son compte en ceci; la premiere en donnant l'exclusion à Mr. de *Turenne*, & l'autre ne voulant que le Prince serve sous ce Géneral; c'est ce qui a fait penser à un temperament qui pût rétablir l'harmonie & contenter tout le monde; c'est que d'un côté on pouroit prier le Prince de *Turenne* de commander comme Géneralissime la Campagne prochaine, & de l'autre nommer le Prince d'*Orange* Géneral de Cavalerie; mais à condition qu'il donnât auparavant à l'Etat des assurances qu'il renonce absolument aux Intérêts de l'Angleterre qui est à présent Ennemie de l'Etat, & qu'il vivra en bonne intelligence avec nos Alliez: Néanmoins, on ne délibérera pas sur ce Projet avant d'avoir sondé si le Prince d'*Orange* l'aprouvera, & si le Roi de France sera disposé à seconder les intentions de la République & à envoyer le Prince de *Turenne* sur ce pied-là. J'en ai parlé cette semaine-ci à la Princesse Douairiere, & à Mr. d'*Estrades*; ils ont tous deux aprou-

vé ce Plan; & Mr. l'Ambaſſadeur croit que le Roi ne fera pas difficulté d'envoyer ici Mr. de *Turenne* pour ce peu de tems, dès que cela pourra contribuer à la Cauſe commune. Mais on m'a depuis raporté qu'on avoit fait changer de ſentiment à la Princeſſe, cependant je n'en ſai rien de certain. Je crains auſſi, que quelques Membres, ſur tout la Ville de Harlem, ne veuille pas donner les mains à la nomination de Mr. de *Turenne*, même aux conditions du Tempérament. Vous pouvez faire venir cela à propos dans la Converſation avec Mr. de *Turenne* comme un Projet particulier dont la Régence n'eſt pas encore inſtruite, & tâcher ainſi de pénetrer adroitement ſi le Roi l'aprouveroit, au cas qu'il y ait lieu de le faire réüſſir ici, & s'il conſentiroit à ſe priver pour quelque tems de Monſieur de *Turenne*. Vous me ferez plaiſir de me faire ſavoir au plûtôt ce que vous en penſez. Je me raporte du reſte à ce que l'Etat vous écrit: les nouvelles publiques vous aprendront, que l'on a défait entiérement & pris une troupe * de ſoldats, qui ſe diſoient apartenir à l'Evêque de Munſter, & qui s'étoient poſtez ſous la conduite d'un Colonel *Carp* dans le village d'*Oudenboſch* † & dans la redoute de *Sant-ter-Buyten*. Je ſuis, &c.

* Lettres & Mémoires d'*Eſtrades*, Tome III. Lettre de Mr. d'*Eſtrades* du 11. Fevrier.

† Dans le Marquiſat de Bergen-op-Zoom près de Wilhemſtat.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 19. *Février* 1666.

MONSIEUR,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire le 12. de ce mois, & j'ai reçû en son tems votre agréable Lettre du 11.

Je suis charmé d'aprendre qu'enfin le Traité avec le Roi de Dannemark est entiérement conclû; & que vous le croyez dressé en bonne forme, ce que je considére comme un effet de l'habileté de ceux qui en ont eu la direction. Mr. d'*Estrades* a envoyé ici une Copie de ce Traité; mais il est dressé d'une maniére que l'on n'en est aucunement * satisfait ici. On m'en a lû un Article où il est dit, que les Bâtimens marchands Anglois pouront venir dans les Ports & dans les Rivieres du Dannemark, & que l'on n'en refusera l'entrée qu'aux Vaisseaux de Guerre. Mr. de *Lionne* m'a dit tout naturellement, qu'il étoit étonnant que Leurs HH. PP. payassent si cher un si petit service: j'en ai jugé comme lui; néanmoins, comme j'ai remarqué dans une de vos Lettres que vous parliez d'un Article secret qui stipule une rupture, & que j'ai sollicité ici une somme d'argent pour mettre la derniére main à

* Voyez sur cela la Lettre du Roi à Mr. d'*Estrades* du 19. Février 1666. Tom. III.

à ce Traité, j'ai crû que je ne devois pas laisser le Roi dans une opinion aussi desavantageuse que celle où il est sur le contenu de ce Traité, tel que Mr. d'*Estrades* l'a envoyé; ainsi j'ai dit que je ne doutois pas, & même que j'étois en quelque maniere assuré, que les choses ont été réglées dans quelque Article secret plus à l'avantage de Leurs HH. PP., & de la Cause commune. On me repliqua que c'étoit ce dont on se plaignoit, puis qu'on en faisoit mistere à Mr. d'*Estrades*. Je repondis que je n'en savois rien; mais que si l'on avoit eu quelque vûë secrette de favoriser le Dannemark, ce ne pouvoit être que fort inutilement, puis que toutes les Provinces devoient être instruites de tout le contenu du Traité avant d'en donner la Ratification.

J'ai été dans l'incertitude si je vous écrirois en particulier, ou à la Régence, les plaintes que l'on fait ici de l'entrevûë de Mr. de *Beverningh* & de Mr. *Vane*: mais puis qu'il faut que toute la Régence en ait connoissance pour dissiper les ombrages que l'on en prend ici & qui pourroient avoir de mauvaises suites, si on ne les dissipe à tems, & si l'on ne prend garde à donner lieu à de nouveaux soupçons, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de me conduire comme j'ai fait.

On se plaint encore de ce que Mr. de *Beverningh* n'a pas agi avec toute la confidence que l'on en attendoit avec Mr. *Colbert*, dans la Négociation du Traité avec le Brandebourg, quoi que Mr. *Colbert* n'ait

été

été à Cleves que pour s'interesser pour Leurs HH. PP. Je me suis servi à propos dans cette occasion de ce que vous m'avez marqué d'un ordre donné à Mr. de *Beverningh* de ne point cacher à Mr. *Colbert* ce que l'Electeur lui avoit même confié sous secret: sur quoi l'on m'a répondu, pourquoi donc ne l'avoir pas communiqué par provision à Mr. d'*Estrades*? Que l'on pense, au nom de Dieu, que Mr. *Colbert* est une personne qui est ici très-estimée & qui est frere d'un homme qui a le plus de crédit auprès du Roi, & sur tout qu'un rien donne ici de l'ombrage, parce qu'il y a toûjours des gens qui reveillent continuellement fort à notre desavantage ce qui s'est passé à Munster. Outre cela on aprehende justement l'embaras où se trouveroit cette Couronne, si Leurs HH. PP. lui tournoient le dos dans cette Guerre; enfin, il regne parmi nos Ennemis un genie de mensonge & de fourberies auquel on doit prendre garde de donner le moindre sujet de s'exercer.

On m'a communiqué une Lettre d'un Correspondant de Bruxelles, que Mr. *Nieupoort* vous aura sans doute fait voir, elle est du 6. de ce mois, & il y a entr'autres ces propres termes; *les derniéres nouvelles de Cléves ont fort mal satisfait* Temple; *il croit que Mr. de* Beverningh *s'expliquera sur ce Traité avec l'Angleterre, dont recevant la moindre circonstance, & éclaircissement, il a ordre de le communiquer à la Reine-Mere d'Angleterre.* A quoi bon cette communication, dira-t-on? Il seroit bien triste, pendant que la

France agit avec autant de sincérité, que nous nous laissassions prendre dans des piéges si grossiers. Je ne sai si l'on a rien apris de plus ici, car on ne m'en a point parlé; mais Mr. de *Lionne*, qui est entiérement dans nos Intérêts, me disoit hier, que si l'on vouloit se conduire comme il paroît que l'on fait, le Roi trouveroit bien-tôt un moyen de pourvoir à ses Intérêts.

Ce sont des artifices de nos Ennemis, je n'en puis juger autrement, car je ne vois point pourquoi nous ferions un pas pour la Paix, même pour y disposer les esprits, sans en donner avis au Roi, puis qu'il n'y a pas de doute qu'on ne trouve toûjours Sa Majesté toute prête à faire tout ce qui pourra faciliter la Paix.

Je vous prie de me donner des lumiéres sur ces choses. On doit prendre garde de ne pas se laisser surprendre aux piéges de nos Ennemis.

Je ne remarque pas jusqu'à présent, que ce qui s'est passé dans la Généralité par raport à la nomination d'un Géneral, donne ici la moindre inquiétude, & j'ai si bien pris les devants, que quand même cette affaire auroit des suites, il n'y a rien à craindre.

Mr. *Zeestet* a soûtenu fermement jusqu'à l'arrivée de la derniere Poste, que l'on devoit regarder le Traité avec le Dannemark comme une affaire dont la conclusion étoit fort éloignée. Le Résident de Dannemark m'a dit avoir un Traité par lequel l'Angleterre promet au Dannemark 400000. écus,
à

à condition qu'il armât seulement 12. Vaisseaux de guerre, & qu'il fermât aux Hollandois le Passage du Sundt. Je ne vous dis pas ceci, comme une chose sur laquelle on doive faire fond; mais pour vous démontrer, par cette nouvelle preuve, avec quelle circonspection on doit éviter toute surprise dans une conjoncture où l'on met en œuvre de pareils artifices.

Je ne vois pas qu'il y ait aucune dispute à craindre en cas de jonction des Flottes, pourvû que Leurs HH. PP. soient contentes de ce qui a été reglé dans le Traité de 1635.: peut-être seroit-il à propos que l'on travaillât à dresser quelques Plans des opérations de la Campagne prochaine; & quand ils seront en état d'être proposez à cette Couronne, qu'on fît travailler à les y faire agréer, sans donner occasion à quelque dispute sur ceux qui auroient été dressez de ce côté-ci, & que l'on n'aprouveroit pas chez nous.

Je vous suis obligé de m'avoir renvoyé ma Lettre secrette; je ne puis m'empêcher de recommander fortement ce que j'y propose, comme une chose de la derniere importance pour l'Etat.

On a apris ici avec le dernier étonnement la nouvelle des hostilitez publiques commises contre l'Etat, du côté des Terres du Roi d'Espagne, & selon toutes les aparences avec le consentement de *Castel-Rodrigo*; je vous prie de me mander ce qui en est, aussi-bien que d'un dessein sur Wilhemstat; & ce que feront Leurs HH. PP. dans une occasion si delicate. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 25. Février* 1666.

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches étoient du 18. de ce mois, j'ai reçû en ſon tems la votre du 19.

Vous aurez vû par la Copie du Traité avec le Dannemark, que la ſage Remarque que l'on avoit faite où vous êtes, ſur la derniere Partie de l'Article I. de ce Traité, n'aura pas d'auſſi facheuſes ſuites que l'on croyoit, faute de Copies, ou d'avoir vû les Articles ſecrets.

Mrs. *Clingenberg* & *Chariſius*, s'étoient chargez d'en donner une Copie à Mr. le Comte d'*Eſtrades*, ainſi qu'il étoit de leur devoir; puis que le Roi de Dannemark inſiſte tant ſur la Garantie de la France, juſques-là même qu'ils en faiſoient dépendre la ſignature du Traité; & puis qu'il n'eſt pas raiſonnable d'éxiger de quelqu'un la garantie d'une choſe dont on lui cacheroit la connoiſſance; nous n'aurions jamais penſé qu'on eut caché la ſubſtance de ce Traité à Mr. le Comte d'*Eſtrades*.

Je penſe comme vous, que vous étiez obligé de donner avis à la Regence des ombrages que l'on prenoit de pluſieurs choſes, où vous êtes; & entr'autres de l'entrevûë que Mr. de *Beverningh* auroit euë à Cleves avec Mr. *Va-*

*Vane*. Il est revenu hier de Cleves avec le Traité conclû suivant les Ordres que l'Etat lui avoit donnez, & dont voici une Copie N°. 1. Il a déclaré hier, tant dans l'Assemblée de Leurs HH. PP., que dans celle de Leurs N. & G. P., qu'il n'avoit point vû Mr. *Vane*, ne lui avoit point parlé, & n'avoit eu avec lui aucune communication ; qu'à la vérité le 16. de ce mois, (ainsi on ne pouvoit en être informé à Paris le 19. qui est le jour de la date de votre Lettre.) Mr. *Vane* étoit entré dans la Chambre de Mr. l'Electeur, où étoit Mr. de *Beverningh*, & où se trouvoient plusieurs autres Personnes, & qu'ils s'entretinrent alors en présence de son Altesse Electorale & du reste de la Compagnie ; Mr. de *Beverningh* a fait raport à Leurs N. & G. P. de ce qui se dit alors entr'eux, & qui tendoit plus à justifier chacun de son côté la conduite de leurs Maîtres & leurs intentions, qu'à parler de Négociation, & encore moins d'aucune ouverture, proposition, ou condition. Vous voyez par-là combien est faux & peu vrai-semblable ce que l'on en a mandé & dit où vous êtes, aussi-bien que les soupçons que l'on aura formez en suposant cette entrevûë, & que l'on aura aussi écrit comme des réalitez. Outre cela Mr. de *Beverningh* a rendu compte sur le champ à Mr. *Colbert* de ce qui lui étoit arrivé & de ce qui s'étoit dit. Je ne doute pas que Mr. de *Beverningh* ne vous en informe lui-même plus au long dans une Lettre qu'il vous écrira sur ce sujet. Nous pouvons conjecturer, de plusieurs avis que nous avons

reçûs en même tems de divers endroits, que les Anglois ont cherché de dessein prémédité cette entrevûë pour donner les soupçons que l'on a effectivement pris d'abord, & que s'étant imaginé que l'occasion s'en présenteroit plûtôt, ils en ont parlé avant le tems, & ont ainsi éventé leur mine. Je suis persuadé que Mr. *Colbert*, que j'ai eu l'honneur de voir avant-hier ici, & qui est reparti hier pour Cleves, aura été satisfait de la confidence avec laquelle Mr. de *Beverningh* lui fait part de tout, & de ce que je lui ai dit ici, ou qu'il aura apris d'autres. Je suis assuré aussi que Mr. d'*Estrades* ne manquera pas de rendre témoignage de la sincere confidence avec laquelle on en agit ici à son égard, sur tout ce qui nous revient, soit directement ou indirectement, & qui a la moindre aparence d'ouvertures ou de Négociation de Paix. Je lui ai encore communiqué avant-hier ce que j'avois donné ordre à Mr. *Buat* de dire, ainsi que nous l'avions concerté ensemble, au Gentilhomme qu'il m'a dit être venu ici de la part du Roi d'Angleterre: savoir, que les trois Articles, dont je vous ai fait part dans ma derniere, étoient trop généraux, & trop obscurs, & même déraisonnables, autant qu'on en pouvoit juger; que quand Sa Majesté Britannique penseroit sérieusement à la Paix, Sa Majesté devoit conduire, ou faire conduire les choses de maniere que l'on fût en repos sur deux Points: le premier, que l'on n'avoit pas en vûë de faire croire ici aux Peuples, que le Roi de la Grande Bretagne souhaitoit la Paix, & que la Regence la rejettoit,

jettoit, ou que quelques-uns des Regens la traversoient : le second, que ce n'étoit pas quelqu'artifice pour donner des soupçons à nos Alliez, & semer entr'eux & nous la discorde & la défiance. Que pour éviter le premier inconvenient, lui, *Buat*, étant chargé de pareille Commission ne devoit en parler à personne, ni quelquefois étant yvre, babiller & jurer que le Roi de la Grande Bretagne desiroit sincerement la Paix, & que Leurs HH. PP. la pouroient avoir si Elles vouloient, ainsi que je savois qu'il avoit déja fait en plusieurs endroits. Que pour éviter le second, lors que les intentions de Sa Majesté seroient sinceres, Elle ne devoit pas s'adresser simplement ici à la Regence, ou à ses Ministres, pour leur faire des Propositions de Paix; puis que toutes ces ouvertures seront toûjours d'abord communiquées à la France, & que l'on ne fera rien que de concert avec Elle. Que Leurs HH. PP. se sont plus d'une fois expliquées sur les Conditions d'une Paix, tant de bouche que par écrit, par le canal de leur Ambassadeur Mr. van *Gogh*, & même en dernier lieu dans leur Lettre du 11. Décembre, qu'Elles avoient écrite pour rapeller cet Ambassadeur ; & qu'ainsi on ne devoit pas attendre que de leur côté Elles fissent de nouvelles ouvertures, avant que le Roi d'Angleterre se soit expliqué clairement, spécifiquement & raisonnablement. *Buat* demanda sur cela une Copie de cette Lettre de Leurs HH. PP., & si Leurs HH. PP. restoient fixées à ce qui y étoit proposé de leur part, & si Elles n'y feroient pas de changement. Je

lui ai donné cette Copie, & lui ai déclaré, que Leurs HH. PP. étoient toûjours dans les mêmes dispositions, & que depuis que l'on avoit fait ces offres, il n'étoit arrivé aucun changement, sinon, que le Roi de France ayant rompu avec l'Angleterre, Leurs HH. PP. ne pouvoient traiter, ni conclure, que conjointement avec lui, conformément à l'Alliance qu'Elles avoient faite avec Sa Majesté Très-Chrétienne; ce que j'ai noté en sa présence à la marge de ladite Copie, ainsi que vous le verrez par l'Extrait que je vous en envoye ici N°. 2. Je lui ai aussi representé & aussi fait entendre par de bonnes raisons, que si le Roi vouloit ressentir les effets des premieres offres, il n'étoit pas raisonnable que l'on éxigeât de Leurs HH. PP. qu'Elles satisfissent à des je ne sai quelles pretensions: je lui ai aussi fait écrire ces raisons telles que vous les verrez dans la Copie ci-jointe N°. 3. J'ai crû que je devois vous entretenir au long de toutes ces choses, afin que vous puissiez en faire part où vous êtes, ainsi qu'il convient.

Nous remarquons assez ici, non seulement que les Espagnols favorisent les desseins des Troupes de Munster, mais même que sous le nom de l'Evêque de Munster, on fait des courses directement des Païs-Bas Espagnols sur les Terres de Leurs HH. PP.: mais nous croyons que c'est moins par ordre de la Regence, que par un effet du credit que les Prêtres & les Jesuites ont dans ce Païs-là. En effet, peut-on croire que les Espagnols eussent l'imprudence de s'embarquer dans une

une Guerre avec la Republique & la France, & s'exposer aux facheuses suites qui ne manqueroient pas d'en resulter.

Quoi que je vous aye mandé dans ma derniere que je croyois avoir trouvé un expédient, par raport au Commandement des Troupes, qui établiroit l'harmonie & la confiance mutuelle entre les Provinces, entre leurs Membres, & avec les Alliez de l'Etat; cette affaire n'a pas réüssi, & est pour ainsi dire évanouïe, parce que ceux qui l'avoient aplaudie au commencement, & qui en paroissoient contens, ont changé de sentiment & ont témoigné des scrupules; en sorte que tous les Membres de l'Assemblée de Leurs HH. PP. ayant travaillé à cette affaire comme Commissaires, ont unanimement concouru à former l'avis ci-joint N°. 4, sur lequel tous les Membres, à l'exception de trois, se sont déclarez de maniere, que cette Province proposera le Prince *Maurice de Nassauw* dans l'Assemblée des Etats Généraux, pour être nommé Commandant en Chef de l'Armée pour la Campagne prochaine. On a renvoyé à déliberer sur les autres Charges militaires, jusqu'à-ce que la nomination du Général soit terminée. Il pouroit arriver que les trois Membres qui n'ont pas consenti le fissent encore cet après-diné: peut-être ne pourai-je vous mander le résultat de cette affaire que par la premiere Poste.

Je ne doute pas qu'on n'ait écrit d'ici par cette Poste & par la précédente, que le Prince d'*Orange* étoit sur le point d'être élevé aux premieres Charges de l'Etat, pour comman-

der ses Forces par Mer & par Terre; ainsi que le bruit en a couru de tous côtez, jusques-là qu'on a dit, que Leurs N. & G. P. en avoient pris la Résolution, ou qu'Elles étoient sur le point de la prendre, & c'est ce que l'on nous a écrit des Villes voisines où ce bruit est général. Or comme il n'y a point d'aparence, après que l'on a rejetté l'expédient dont j'ai parlé ci-dessus, que le Prince d'*Orange* soit élevé à aucune Charge dans cette occasion-ci; j'espere qu'on ne prendra aucun ombrage de tous ces bruits où vous êtes. Néanmoins, vous ne devez pas négliger d'informer l'Etat, des mouvemens qu'y auront causez les avis qu'on en aura donnez, & de quel œil le Roi regardoit cette affaire. Je suis, &c.

P. S. Depuis que j'ai écrit celle-ci, Leurs N. & G. P. ont choisi Mr. le Prince *Maurice*, pour le proposer à la Généralité, pour remplir le Poste de Général de l'Armée la Campagne prochaine.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 26. Février 1666.*

MONSIEUR,

J'aprends par votre derniere du 18. de ce mois, avec autant d'étonnement que d'inquiétude, que des Projets & des Déliberations à contre

contre tems pouroient renverser au dedans la situation favorable où sont nos affaires au dehors. Ce qui me tranquilise un peu, c'est que vous vous y oposez avec toute votre sagesse & votre vigilance ordinaire, & que vous ne manquerez pas de trouver quelque moyen de conjurer cette tempête, sans affoiblir l'union qui doit être entre les Provinces & entre les Membres des Etats de Hollande; car le premier soin doit être de conserver la concorde dans ce tems-ci, *quocumque meliori modo.*

Mr. d'*Estrades* a écrit * au Roi, & j'ai parlé à Mr. de *Lionne* du dessein que l'on auroit de donner à Mr. de *Turenne* le Commandement de l'Armée de Leurs HH. PP. pour la Campagne prochaine: mais il m'a dit que Mr. de *Turenne* n'en avoit aucune envie, & que le Roi ne voudroit pas l'y obliger. Mr. de *Turenne* m'a parlé dans les mêmes termes; ainsi je ne vois pas qu'il soit à propos de faire sur cela aucune instance, outre qu'il ne convient pas de témoigner tant d'empressement pour une chose qui est encore très-incertaine. Mr. de *Lionne* me dit qu'on ne pouvoit s'accommoder de l'Autorité que les Députez s'attribuoient dans l'Armée, & qu'il étoit assuré que Mr. de *Turenne* ne voudroit pas être à la place d'un Prince d'*Orange*; c'est ce que je ne sai pas; mais je suis persuadé qu'il s'éloigneroit à présent d'ici avec peine, & qu'il auroit

* Lettres & Mémoires d'*Estrades* Tom. III. Seconde Lettre d'*Estrades* au Roi du 11, Février, & la premiere du 28, du même mois 1666.

auroit même tort de le faire, pour peu qu'il penſât à l'établiſſement de ſon credit qui s'affermit tous les jours. Si cela n'étoit, il n'y a pas d'homme au monde qui auroit mieux été l'affaire de Leurs HH. PP.

On ne m'a rien dit ici de ce qui auroit pû ſe paſſer, à la Haye dans les Déliberations, en faveur du Prince d'*Orange*; c'eſt pourquoi je n'ai garde de toucher cette corde.

Ce que vous avez communiqué à Mr. d'*Eſtrades*, & que vous m'avez donné ordre fort à propos de communiquer ici, des ouvertures que le Marquis de *Caſtel-Rodrigo* vous a fait faire par un Gentilhomme, pour la Paix avec l'Angleterre, & de ce que *Buat* vous a raporté d'une Lettre du Secrétaire *Bennet*, a été ici très-bien reçû, & a en partie diſſipé le mécontentement & l'ombrage qu'avoit donné ce qui s'eſt paſſé à Cleves, par raport à Mr. *de Beverningh*, ainſi que je le marque dans ma Lettre ci-jointe.

On croit ici que ce Seigneur eſt dans des principes tout differens des vôtres. Il faudroit détruire cette opinion par quelqu'éclairciſſement; je ſuis ſans reſerve, &c.

P. S. Je ſoupçonne que votre Paquet à mon adreſſe a été ouvert à Bruxelles; car j'ai trouvé qu'il étoit cacheté autrement que vous n'avez coûtume, & avec une oublie & de la cire, ainſi que vous pourez voir par le cachet ci-joint.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 26. Février 1666.*

MONSIEUR,

Depuis mes dernieres Dépêches du 19. de ce mois, j'ai reçû votre Lettre du 18. avec les Piéces incluses, entr'autres un Mémoire de Mr. d'*Eftrades* du 1. du courant, fur l'emploi des Forces navales de part & d'autre, pendant la Campagne prochaine, & la Réfolution que Leurs N. & G.P. ont prife fur ce Mémoire le 17. fuivant.

J'ai fort bien remarqué ce qui eft dit dans le quatriéme Article de ce Mémoire; *Comme l'Amiral de France commandera toutes les Flottes*; & dans le neuviéme, *l'Amiral de France, dans le Confeil où affifteront les principaux Officiers Hollandois, détachera le nombre de Vaiffeaux qu'il fera jugé néceffaire, foit pour attaquer, foit pour efcorter; en quoi Sa Majefté donnera des Ordres tels, que les Sujets de Meffieurs les Etats feront autant & plus confiderez que les fiens.* J'en ai facilement conclû que vous aviez raifon de dire dans une de vos précedentes, que Mr. le Comte d'*Eftrades* propofoit des chofes, par raport à la jonction des Flottes, que l'on ne pouroit accorder avec les intentions de la Regence. Si l'on m'avoit d'abord communiqué ce Mémoire, je crois que j'aurois pû obtenir fur ces Articles des éclairciffemens & des corrections telles,

les, qu'il auroit été facile de dissiper les ombrages & les difficultez qui pouroient empêcher que l'on ne fût d'accord. Car j'ai toûjours posé pour base de tout ce que j'ai dit sur ce sujet, que tout ce qui concernoit cette matiere devoit se regler sur ces deux principes. 1o. Que Sa Majesté conservera le premier rang & la prééminence qui lui apartient, sans qu'on y porte aucun préjudice. 2o. Que Leurs HH. PP. conserveront de même, sans qu'on y donne aucune atteinte, la disposition souveraine de leurs Flottes & Vaisseaux dans l'éxécution de ce qui sera fait par les Flottes combinées. Tout ce qui peut être en conséquence de ces deux principes m'a été toûjours accordé, tant par Mr. de *Lionne*, que par les autres Seigneurs du Conseil du Roi, à qui j'ai toûjours parlé le même langage : c'est pourquoi aussi on a accepté, sans la moindre repugnance l'expedient du Reglement contenu dans le Traité de 1635. en cas de jonction égale ; & Mr. de *Turenne* m'a dit, qu'ayant parlé au Roi de ce que j'avois dit sur ce sujet, il avoit trouvé Sa Majesté disposée à paroître en cela non seulement raisonnable, mais même traitable : car on voit assez ici combien il est important pour ce Royaume en particulier, & pour la Cause commune, que l'on n'ait aucune dispute sur ce sujet qui cause quelque alienation, ou qui empêche la jonction des Flottes, qui pouroit être utile & même nécessaire pour l'avantage des deux Etats, & pour la ruine de l'Ennemi commun.

Tout ce que je puis juger de ce que j'en entends

entends dire, c'est que ces deux Articles ont été inserez dans ce Mémoire, sans qu'on ait bien examiné ce qui devoit s'observer en ceci ; ou dans l'intention d'obtenir plus aisément ce qui est raisonnable, en demandant quelque chose de déraisonnable. En effet, lors que j'ai parlé depuis l'arrivée de la derniere Poste à Mrs. de *Turenne*, de *Lionne* & *Colbert*, sur ce sujet, & que je leur ai remontré, avec discretion, que l'on ne pouvoit sans étonnement lire ces deux Articles très-propres à donner de l'ombrage ; puis qu'il paroissoit que le Roi s'attribuoit l'Autorité de donner les instructions aux deux Flottes, & d'en donner le Commandement à son Amiral ; aucun de ces Messieurs n'a soûtenu ces prétentions, & m'ont répondu qu'il falloit prendre ces deux Articles du bon côté, & les interpréter à la faveur de la facilité avec laquelle on a consenti ici à se modeler sur l'accord de 1635., & celui de ces Seigneurs qui me parle toûjours le plus ingénuement m'a avoué naturellement, que pour ne pas donner d'ombrage, on auroit pû s'expliquer mieux & autrement dans ce Mémoire. On ne m'a pas même contredit lors que j'ai dit, qu'originairement l'Amiral de France ne devoit avoir aucune Autorité sur la Flotte de Leurs HH. PP., mais seulement une prééminence, qui consistoit à recevoir le premier le salut à la rencontre des Flottes, & à avoir le premier rang dans l'occasion sur l'Amiral de Leurs HH. PP., & que chaque Amiral & Chef, soit de ce Royaume, soit de l'Etat, doit porter son Pavillon indépendant l'un de

l'au-

l'autre : Que si dans une Expedition faite ensemble, ou dans une rencontre des Flottes combinées, on peut trouver un moyen pour empêcher que le Commandement de l'une ne passe pas au Chef de l'autre, on ne doit pas s'y oposer; enfin, que si l'éxécution de quelque dessein demande que l'on accorde quelque distinction à l'Amiral qui a le premier rang, comme de donner le signal, ou autre semblable, cela doit être consideré comme un acte d'ordre qui suit de l'Autorité qu'on lui a commise volontairement. Je vous avouërai naturellement que je n'entends pas trop cette matiere-là, ni ce que l'on doit accorder dans l'Action à un Amiral qui tient le premier rang en conséquence de cette primauté: mais les Amiraux mêmes ne pouroient-ils pas convenir entr'eux sur ces choses, sans des instructions expresses de leur Souverain ? Puis que le Traité de 1635. ne regle que le salut & le rang dans le Conseil de guerre. Pour moi je suis sûr que cela ne rencontrera aucune difficulté, pour peu que l'on traite cette affaire naturellement avec Mr. d'*Estrades*, & dans la disposition de s'accorder : il ne restera que de me donner de tems en tems avis de ce que l'on aura reglé avec son Excellence.

Je crois que l'on ne prétendra pas tout ce qui est reglé par le Traité de 1635. dans un endroit où l'Amiral de France ne se trouvera point, & où il y aura si peu de Vaisseaux en comparaison de la Flotte de Leurs Hautes Puissances, qu'ils ne formeront tout au plus qu'une Escadre. Mais où l'Amiral de France se

se trouvera avec sa Flotte, on soûtiendra absolument que le Traité de 1635. doit être éxécuté, sans admettre aucune exception sur l'inégalité du nombre de Vaisseaux; car outre que cette regle n'a été restrainte à aucun nombre de Vaisseaux, ni dans le susdit Traité avec la France, ni, ce qui est à remarquer, dans le dernier conclû avec le Dannemark; on pretendra toûjours de ce côté-ci qu'il faut avoir plus d'égard à la Prééminence de la Couronne qu'au nombre des Vaisseaux; si du côté de Leurs HH. PP. on veut subtiliser & donner à entendre que l'on agit trop à la rigueur, on se trouvera trompé, & cette conduite n'aura aucun bon effet; aussi ne s'en tait-on pas ici, & l'on dit tout naturellement que l'on ne doit pas agir avec finesse, qu'il faut avoir quelque complaisance pour le Roi & paroître raisonnable, si l'on veut dans cette occasion-ci tirer tous les avantages que l'on peut attendre de la rupture. Enfin, vû la naissance de l'Amiral de France, & le nombre des Personnes de distinction qui commandent sous lui sur les Vaisseaux de Sa Majesté, les difficultez que l'on pouroit faire à cet égard, feroient de la peine au Roi & offenseroient la Noblesse dont il est environné.

On peut remedier, soit dans les instructions que l'on donnera à l'Amiral des Etats, soit en concertant entre les deux Cours, à tout le mal qui pouroit naître de ceci. Il n'y a guère de bonne affaire qui n'en entraîne après elle quelque mauvaise.

On ne fera pas ici beaucoup de remarques sur

ſur la Réſolution que Leurs N. & G. P. ont priſe le 17. ſur le Mémoire en queſtion, à moins qu'on ne prevoye, qu'il pouroit arriver que le Duc de *Beaufort* reçût ordre de faire voile vers le Ponant; en ce cas on ſouhaite que l'on regle de quelle maniere on fera la jonction, ou ſi l'on ſe conduira de quelqu'autre maniere. Il me paroît que 34. ou 36. Vaiſſeaux de guerre, & 15. Brûlots, montez comme le ſont ordinairement les Bâtimens François, & commandez avec les Capitaines par des Perſónnes de Condition, qui ne vont en Mer que pour aquerir de l'honneur par quelque Action hardie en combattant contre une Nation pour laquelle ils ont une haine naturelle, & ſous un Roi qui a ſû perſuader à tous ceux qui le ſervent, qu'il eſt attentif aux Actions de chaque Particulier, & qu'il eſt inſtruit de tout, compoſent une Flotte très-conſiderable; en ſorte que ſi elle étoit jointe à celle de Leurs HH. PP., & que les Officiers & les Soldats des deux Nations fiſſent paroître leur émulation contre l'Ennemi commun, on ne devroit preſque pas douter du ſuccès. Je vous avoue que cela me fait fort pencher pour la jonction. Mr. d'*Eſtrades* aura ordre de vous en parler encore.

Mr. *Colbert* a écrit de Cleves, en envoyant le Traité conclû avec Mr. l'Electeur de Brandebourg, qu'un jour voulant entrer dans la Chambre de ce Prince, ſes Domeſtiques qui étoient dans l'Antichambre lui dirent d'une maniere toute décontenancée, que Mr. de *Beverningh* étoit avec ſon Alteſſe Electorale, &

& que Mr. *Vane* s'y étoit rencontré par hazard; & que Mr. de *Beverningh* ne lui avoit point fait part, à lui *Colbert*, de ce que Mr. l'Electeur lui avoit dit en confidence, quoi qu'il ait ordre de lui tout communiquer; que Mr. *Vane* étoit à la vérité parti de Cleves, mais qu'il s'étoit arrêté à 4. ou 5. lieuës delà, ce qui pouvoit faire soupçonner quelque Négociation secrette; qu'il est vrai que Mr. de *Beverningh* veut qu'on attribuë au hazard sa rencontre avec Mr. *Vane* dans la Chambre de l'Electeur; mais que cela n'empêchoit pas les soupçons. On fait ici de grandes plaintes sur cela, & il faudroit que l'on me donnât de bonnes instructions pour y répondre & les faire cesser. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 4. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 25. du passé, j'ai reçû vos Dépêches du 26. du même mois, bien conditionnées. Quoi que vous vous soyez imaginé que ma Lettre du 18. Février avoit été ouverte, parce que vous l'aviez trouvée cachetée, contre l'ordinaire, avec une oublie & de la cire, il n'en est rien, car je l'avois cachetée ainsi, *ex professo*, & pour plus grande sûreté.

L'Assemblée de Leurs Nobles & Grandes Puissan-

Puissances s'est separée vendredi passé, avec beaucoup de Concorde, après avoir deferé de nouveau le Généralat pour la Campagne prochaine au Prince *Maurice de Nassauw*. On a renvoyé à la prochaine Assemblée qui est convoquée pour le 16. à déliberer sur la nomination des autres Officiers Généraux. Autant que j'ai pû juger de la disposition où étoient les esprits avant la separation de l'Assemblée, je crois qu'on disposera seulement pour la Campagne prochaine des Charges de Général d'Artillerie, de Sergent-Major, de Quartier-Maître-Général de l'Armée, & de Président du Conseil de guerre; mais il n'y a point d'aparence que l'on nomme aux Charges de Velt-Marêchal, ni à celle de Général de Cavalerie. Mais si l'on avoit pû éxécuter le Projet de mettre le Prince de *Turenne* à la tête de l'Armée, on auroit nommé le Comte *Maurice de Nassauw* Velt-Marêchal. Quant au Prince d'*Orange*, il me semble que l'opinion générale des Membres est présentement, qu'il faut d'abord le détacher réellement & visiblement de toute correspondance, inclination & affection à l'égard de l'Ennemi de l'Etat; & par conséquent ôter son éducation à tout Anglois, soit homme ou femme, & l'empêcher de les frequenter ; & que tant que cela ne sera point, on ne peut, pendant cette Guerre, donner aucun Emploi à ce Prince, sans exciter la jalousie des Alliez, outre que cela ne conviendroit pas avec la sûreté de l'Etat.

J'ai eu de longues Conferences avec Mr. d'*Estrades* sur l'ordre & la conduite qu'il faudroit

droit garder, tant pour le Commandement qu'à tout autre égard, au cas que la Flotte de Sa Majesté joignît la grande Flotte des Etats. Cet Ambaſſadeur m'a remis ſur cela le Mémoire, dont je vous envoye Copie ci-jointe N°. 1., quoi que ce Mémoire ſe raproche plus que le précédent de l'intention de notre Regence, je vous avouë que je ne crois pas que Leurs N. & G. P. puiſſent l'aprouver ſur pluſieurs Chefs; mais particulierement en ce qui regarde le Commandement, s'il s'agit de pourſuivre l'Ennemi, ou de faire retraite; outre que cela ne peut être compatible avec le ſervice de l'Etat. Quant au nombre égal d'Officiers & aux ſuffrages alternatifs dans le Conſeil de guerre, conformément à la Convention de 1635., & à éxécuter ce qui y auroit été réſolu à la pluralité des voix, on rencontreroit les difficultez ſuivantes dans l'éxécution, en ſupoſant la jonction avec la grande Flotte de Leurs HH. PP. Premierement, il y a aparence que les ſix Lieutenans-Amiraux ſe trouveront ſur la Flotte de Leurs HH. PP.; ſavoir, *de Ruyter* comme Général de toute la Flotte, *van Nes* Lieutenant-Amiral de la Meuſe, *Tromp* Lieutenant-Amiral de l'Amirauté d'Amſterdam, *Corneille Evertſz* Lieutenant-Amiral de Zeelande, *van Meppele* Lieutenant-Amiral de Nord-Hollande, & *Tjerck-Hiddes de Vries*, Lieutenant-Amiral de Friſe: quand il s'agira de quelqu'éxécution, il faudra les mettre égaux avec de ſimples Capitaines de la Flotte de France, qui, vû le nombre de ſes Vaiſſeaux, n'aura ſans doute pas plus de

deux ou trois Officiers Généraux, qui pussent aller de pair avec les Lieutenans-Amiraux de Leurs HH. PP. En second lieu, il ne sera point possible d'éxécuter avec des Forces si nombreuses ce qui aura été résolu dans le Conseil de guerre, à la pluralité des voix, à moins que, tout au moins, les deux Amiraux, celui de France & celui de Leurs HH. PP. ne soient d'accord; & il me semble, qu'on ne peut consentir à obéïr au Commandement, ou respecter le Signal de l'Amiral de France, qui, autant que je le sache, ne s'est trouvé encore à aucun Combat naval, encore moins à la tête d'une aussi nombreuse Flotte, & cela encore dans un Combat décisif, d'où dépend le bonheur, ou le malheur de l'Etat, dans une attaque, pendant le Combat, dans la poursuite de l'Ennemi, ou dans la retraite; cependant, il est certain qu'après la volonté de Dieu, le bon ou le mauvais succès dépend presque toûjours des mouvemens bons ou mauvais de l'Amiral, & des signaux qu'il donne; ce qui est aisé à comprendre, & ce que l'experience ne nous a que trop bien apris dans notre derniere déroute; puis que l'opinion de tous les Officiers de Mer, qui se sont trouvez dans cette Bataille, est que nous n'avons reçû cet échec, que parce que le Vaisseau de l'Amiral *Wassenaer* avoit trop mis de voiles, & que ce brave Officier, poussé par la passion de joindre au plûtôt l'Ennemi, & monté sur un bon Voilier, d'un côté, il laissa derriere tous ceux de son Escadre qui n'étoient pas aussi legers que le sien, & passa en un moment

ment les moins bons Voiliers des trois Escadres qui étoient rangez devant lui; d'un autre côté il se trouva embarassé dans les trois Escadres avec les meilleurs Voiliers qui faisoient leurs efforts pour le suivre, jusques-là même qu'il se trouva avec ses Vaisseaux avant celui du Lieutenant-Amiral *Egbert Meuwsz Cortenaer* qui avoit l'avant-garde, & avant le Lieutenant-Amiral *Tromp*, qui montoit aussi un bon Voilier & qui se laissoit emporter à la même passion que l'Amiral; d'où il arriva que trois Pavillons ou Chefs d'Escadres se trouverent l'un près de l'autre engagez avec l'Ennemi, pendant que chaque Officier inferieur & chaque Capitaine faisoit ses efforts pour suivre son Pavillon, selon l'ordre; ce qui avoit tellement confondu les Vaisseaux des trois Escadres en peu de tems, qu'il étoit impossible de porter aucun coup à l'Ennemi, jusques-là même que souvent ils se sont endommagez l'un l'autre: au milieu de cette confusion, l'Amiral ayant sauté en l'air, & *Egbert Meuwsz Cortenaer* ayant été tué dès le commencement de l'Action, il s'en est ensuivi une défaite totale. Ainsi, puis que le Duc de *Beaufort* n'a aucune experience de telles Actions; que trop de chaleur peut aussi-bien tout perdre, que trop de lenteur dans les mouvemens; que dans cet Emploi il faut un courage moderé, joint à une grande expérience; enfin, que tout dépend des signaux & des mouvemens de l'Amiral: je vous avouërai naturellement, que pour mon particulier je ne pourois consentir, & que je ne crois pas que Leurs N. & G. P. consentent à con-

fier leur grande Flotte, c'eſt à dire, la fortune de l'Etat, au Duc de *Beaufort*, qui, dans une occaſion, où l'on n'aura pû prendre l'avis d'un Conſeil de guerre, pouroit par abus donner un ſignal pour virer,ou pour faire retraite, ou autre mouvement, qui jetteroit tout dans le deſordre.

Pour ces raiſons & pluſieurs autres trop longues pour les copier ici, je ſerois d'avis, comme l'ont été ci-devant les Commiſſaires de Leurs HH. PP. & ceux de Leurs N. & G. P., qu'au cas d'une jonction de la Flotte de Sa Majeſté, ou de quelques uns de ſes Vaiſſeaux ſous les Ordres de ſon Amiral avec la grande Flotte de l'Etat, il ſera impoſſible d'agir autrement que de concert entre les deux Amiraux, qui feroient éxécuter ce qu'ils auroient réſolu par les Officiers qu'ils auroient chacun à leurs Ordres. Que néanmoins, pour ſatisfaire au reſpect que l'Etat doit témoigner dans cette occaſion pour Sa Majeſté, non ſeulement on fera le ſalut de la maniere qui eſt reglée par l'Art. XII. du Traité de 1635. : mais même que l'Amiral de la Flotte de l'Etat ſe rendra en perſonne ſur le Bord de l'Amiral de France, lors qu'il faudra conferer, & qu'au cas que l'Amiral de France ſouhaitât d'apeller à ces Déliberations quelques Officiers de part & d'autre, le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* ſe rendra à bord de l'Amiral de France avec quelques-uns de ſes Officiers Généraux. Je ne crois pas que l'on puiſſe rien éxiger de plus, & que l'on puiſſe ſe conduire autrement pour l'avantage de la Cauſe commune. Car je crois qu'il eſt impoſſible

poſſible que les deux Flottes puiſſent éxécuter quelque choſe d'avantageux, ſi les deux Amiraux ne ſont d'accord; il n'y a pas à craindre qu'ils ne conviennent pas entr'eux, & qu'ils ne reglent aiſément ce qu'il faudra obſerver, ſoit dans un Combat, ou dans quelqu'autre occaſion; puis que, ſuivant les Ordres de leurs Maîtres, ils doivent tendre au même but, qui eſt la ruine de l'Ennemi, & qu'il n'y a pas à douter que Mr. *de Ruyter* ne defere beaucoup, par reſpect, à Mr. le Duc de *Beaufort*, & que celui-ci n'en faſſe de même à l'égard de Mr. *de Ruyter*, à cauſe de ſon experience. De cette maniere, Monſieur, il n'y aura point de difficulté à éxécuter ce que Sa Majeſté ſe propoſe, lors qu'Elle demande que les Flottes agiſſent de concert & avec une mutuelle correſpondance. Au lieu que de la maniere dont Sa Majeſté propoſe la choſe, elle entraîne après ſoi tant de confuſion & de dangers, qu'il ne ſeroit de l'intérêt ni de Leurs HH. PP., ni de la Cauſe commune qu'Elles y donnaſſent les mains. Je ſuis certain que Mr. d'*Eſtrades* a toûjours conſideré cette affaire, comme tellement difficile, qu'il a toûjours mieux aimé qu'on la traitât où vous êtes, comme je l'ai remarqué, d'autant plus qu'il n'a jamais voulu relâcher la moindre choſe au de-là des Ordres qu'il avoit par écrit.

Vous pouvez affirmer avec autant de certitude, que vous pouriez dire, qu'à midi il ne fait pas nuit, que bien loin qu'il y ait eu quelque Négociation entre Mr. de *Beverningh* & Mr. *Vane*, il n'en a ſeulement pas

été parlé entr'eux: Mais vous ſavez, & nous ſommes aſſurez ici, que Mr. *Vane* a eu ordre de chercher l'occaſion d'avoir une entrevûë avec Mr. de *Beverningh*, & d'en répandre auſſi-tôt le bruit à Paris par le moyen des Miniſtres Anglois à Bruxelles, qui devoient en donner avis à la Reine-Douairiere d'Angleterre, afin d'exciter ainſi la méfiance entre la Cour de France & les Etats. Je vous ai mandé par ma derniere ce qui s'eſt paſſé dans cette entrevûë, & Mr. de *Beverningh* l'aura fait de ſon côté d'une maniere plus circonſtanciée. Vous pouvez en conclure, que ſi malgré la conduite du monde la plus communicative, le Roi & ſes Miniſtres perſiſtent dans leurs défiances, ils ſont cauſe, ſans raiſon, que l'Ennemi vient à bout de ce qu'il ſouhaite par ſes artifices.

J'ai reçû il y a quelques jours de Mr. *Hamel Bruyninghs* les deux avis ci-joints N°. 2., j'en ai fait part auſſi-tôt à Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades*, & l'ai prié de me donner ſon avis ſur ce que je dois répondre à Mr. *Hamel Bruyninghs*; mais il s'excuſa de s'expliquer à cet égard, ſur ce que le Roi lui avoit donné avis de quelque choſe que l'Electeur de Mayence avoit propoſée à Sa Majeſté ſur le même ſujet, & dont on ne lui a pas marqué les particularitez, & ſur leſquelles on le renvoye à ce que vous en écrirez. Au reſte, ſon Excellence ſe trouve autoriſée, pour prendre ici des meſures, ſur la maniere dont on ſe conduira de part & d'autre, pour répondre aux ouvertures de Paix que les Ennemis pouroient faire faire ici, ou en France. Nous

nous

nous ſommes trouvez lui & moi de même ſentiment ſur cela; ſavoir, que l'on ne pouvoit mieux ſe conduire que de la maniere que nous en avons agi lors qu'il a fallu répondre à Mr. *Buat*; ſavoir, que le Roi d'Angleterre, & tout autre qui voudra faire quelques ouvertures pour la Paix, devoit, pour faire voir que ce n'étoit pas quelqu'artifice, faire ces ouvertures en même tems en France, ou ici au Miniſtre de cette Couronne, & *vice verſâ*, & qu'en ce cas le Roi d'Angleterre devroit donner une Déclaration claire & nette des conditions auxquelles Sa Majeſté auroit envie de faire la Paix: puis que c'eſt une conduite que l'on a gardée ci-devant. Nous avons auſſi parlé de l'endroit qui paroîtroit le plus convenable pour les Conferences; je lui ai dit que pour moi je croyois, que ſi le Roi d'Angleterre vouloit envoyer ici un Miniſtre pour cela, rien ne pouvoit être plus glorieux pour Sa Majeſté Très-Chrétienne; qu'au reſte Leurs HH. PP. n'ont jamais été arrêtées par la formalité du choix d'une Place. Mr. d'*Eſtrades* a fort aplaudi à ma penſée, & nous croyons que les amours du Comte d'*Arlington*, Secrétaire d'Etat, pouroient bien contribuer à le faire venir ici avec cet Emploi, pour faire ſon Alliance particuliere, en travaillant à une publique; car vous ſavez, ſans doute, que ce Seigneur doit épouſer Mademoiſelle de *Beverwaert*.

Nous avons été fort ſurpris ici de l'Ordre que le Roi a donné, ou fait donner aux Officiers des Troupes qu'il a envoyées à notre ſecours, d'autant que cet Ordre eſt abſolu-

ment contraire au Texte du Traité, ſuivant lequel ces Troupes doivent obéïr en tout aux Ordres de Leurs HH. PP., & être conſidérées, comme les propres Troupes de l'Etat, à condition néanmoins qu'on ne les augmente pas, qu'on ne les démembre pas, ou qu'on ne les partage pas en Détachemens plus petits qu'il n'eſt exprimé dans le Traité : outre que ce ſecours n'eſt en effet que le payement d'une dette que l'on pouvoit demander en argent, ainſi qu'il eſt ſpecifié dans le Traité, qui en laiſſe le choix à celui qui eſt attaqué. Vû la conduite que tient le Général *Pradel*, tant que ces Troupes de ſecours ſeront en garniſon, bien loin d'être de quelque utilité à l'Etat, elles ſont fort à charge; car ſi l'on a avis que quelque Place eſt menacée par l'Ennemi, non ſeulement on ne peut faire marcher à ſon ſecours les Compagnies Françoiſes qui ſont dans les Places les plus voiſines; mais même on ne peut en tirer les autres Compagnies qui y ſont avec les François, de crainte que ces Places dont on aura tiré nos Compagnies, & où on aura laiſſé les Françoiſes, ne reſtent à la diſcretion de ceux-ci, ce qui ne manqueroit pas de faire crier les Magiſtrats & les Bourgeois. Et lors même que Leurs HH. PP. ſe dépouillent de leur Autorité, en laiſſant à quelques Gouverneurs la liberté de ſe mettre en Campagne, ſans attendre aucun ordre de Leurs HH. PP., avec les Troupes de leurs Places & de celles du Voiſinage, pour donner la chaſſe à l'Ennemi au moindre avis qu'on a de ſes mouvemens; non ſeulement il faudroit alors

laiſſer

laiſſer les François dans leurs Garniſons; mais même pour la raiſon que je vous ai alleguée, on ne pouroit en tirer les Compagnies Nationnales; Leurs HH. PP. on écrit ſur ce ſujet à Mr. *Pradel* la Lettre dont je vous envoye Copie N°. 3. Vous ferez bien de l'apuyer un peu où vous êtes, puis qu'il eſt d'une néceſſité abſoluë que les Compagnies qui ſont dans des Places éloignées de celle où eſt Mr. *Pradel*, ſortent auſſi-tôt qu'ils en ont Ordre de Leurs HH. PP., ou du Gouverneur de cette Place, ſans attendre ceux du Général François, & qu'à l'égard de celles qui ſont dans les Places voiſines de ſa reſidence, il les faſſe marcher & obéïr aux Ordres de l'Etat auſſi-tôt qu'il en eſt requis; puis qu'il pouroit arriver que Mr. *Pradel* ne pouvant être informé de toutes les raiſons qu'on auroit d'agir, feroit perdre quelque Place qui ſeroit en danger, en formant quelque difficulté, ou en retardant tant ſoit peu.

Préſentement que le Roi de Dannemark s'eſt accordé à quinze cens mille livres, & que Leurs HH. PP. ſont reſtées Caution pour les 300000. livres que la France a promiſes, on n'a promis aux Miniſtres Danois aucune part ni portion des arrérages que l'on doit obtenir de la France, ce qui avoit été promis dans une de vos Lettres; mais au cas qu'ils ne ſe contentaſſent pas des douze cens mille livres, & de la moitié de ce que l'on obtiendroit de la France, laquelle moitié n'auroit pas été à 300. mille livres.

Si le Commandeur *Verburg* entend & parle François, il faudra qu'il entre dans le Con-

ſeil de guerre, quand ce ne ſeroit que pour entendre ſes conſiderations, ſur tout lors que l'on déliberera ſur quelque choſe d'important, à l'éxécution de laquelle il devra avoir part. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 4. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

Mr. *Sidney* ayant envie de ſe rendre à Paris avec quelques autres Gentilhommes diſgraciez, pour propoſer à la Cour quelqu'affaire importante, Mr. *Sidney* m'a prié de lui donner une Lettre de recommandation pour vous; quoique j'ignore quel eſt leur Projet, je n'ai ni pû, ni voulu refuſer cette faveur à Mr. *Sidney* dans la conjonƈture préſente; ainſi, je vous l'adreſſe par celle-ci, & vous le recommande, en vous priant de l'aider en tout ce que vous pourez; vous rendrez en cela ſervice à l'Etat, & vous obligerez celui qui eſt ſans reſerve, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 5. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 25., mes

mes dernieres Dépêches étoient du 26. du mois dernier. J'ai fait ici un raport éxact de ce que vous & Mr. de *Beverningh* m'avez mandé, pour détruire les fausses impressions que le Roi & ses Ministres auroient pû prendre de ce qui s'est passé à Cleves à l'égard de Mr. *Vane*. J'ai aussi communiqué en même tems ce qui s'est passé, par raport aux ouvertures faites sur une Lettre écrite par Milord *Arlington* à Mr. *Buat*, & à l'arrivée d'un Gentilhomme Anglois à la Haye. Cette Confidence a été fort bien reçûë ici, & l'on n'a rien trouvé à redire sur la conduite que vous avez gardée, tout ayant été concerté avec Mr. d'*Estrades*. On m'a seulement dit, que ces démarches, qùe l'on tentoit, pour engager Leurs HH. PP. dans quelque Négociation contraire aux Traitez d'Alliance qu'Elles ont avec le Roi, supofoient en quelque maniere, que l'on croyoit que la Regence, ou quelques-uns de ses Membres, que l'on tâche d'irriter, seroit capable de prêter l'oreille à une aussi énorme perfidie; qu'ainsi, l'on doit n'y répondre qu'en témoignant le plus vif ressentiment, tant pour l'honneur de l'Etat, que pour ôter aux Anglois toute esperance de réüssir dans ces tentatives, & les engager ainsi à prendre d'autres mesures.

Ce qui met ici les esprits en repos, est, sur tout, que les Déliberations pour le choix d'un Général de l'Armée de Leurs HH. PP., & les incidens par raport au Prince d'*Orange*, se soient terminées de la maniere que vous me marquez l'esperer, & que Mr. d'*Estrades* a mandé par un Exprès s'être passé, ainsi que

vous vous y étiez attendu; ce qui a fait ici beaucoup de plaisir. Mr. de *Lionne* m'a avoué à présent, que le Roi & son Conseil ont été dans une grande aprehension sur l'avis qu'on avoit reçû, que l'on craignoit que le Parti du Prince d'*Orange* ne prévalût.

Mr. *Zeestet* fait tout ce qu'il peut pour détruire l'opinion que l'on avoit ici à son desavantage, qu'il étoit entierement dans les intérêts de l'Angleterre. J'aprends de plusieurs endroits, qu'on se plaint plus de lui à présent à la Cour Britannique, qu'en aucun endroit, d'où je conclûs, ainsi que d'autres avis, qu'il est à présent fort innocent à cet égard; c'est pourquoi je l'aide autant que je puis à le mettre ici en bonne odeur, &, en le traitant avec politesse & avec confiance, le gagner entierement, en sorte que nous puissions faciliter par son moyen les mesures propres à nous procurer des services réels de la part du Roi de Dannemark. On m'a promis qu'on suivroit en cela mes conseils. Il me paroît très content de vous, & résolu à agir ouvertement avec moi, & même à prendre mes avis. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre du 5. du courant, ma derniere étoit du 4.

J'aprends

J'aprends avec plaisir deux choses; l'une, que l'on est enfin plus content où vous êtes de la maniere dont on s'est conduit ici, par raport à ce qui s'est passé à Cleves, que de ce qui a été proposé ici touchant la Paix avec l'Angleterre; l'autre, que Mr. *Hannibal Zeestet* s'intéresse pour la Cause commune. Je lui ai dit ici qu'il ne devoit pas plus s'embarasser de passer pour peu affectionné aux Hollandois, que je ne m'embarassois de passer en Dannemark pour peu affectionné aux intérêts Danois; qu'il falloit que nous fissions voir l'un & l'autre le contraire par nos actions; ce que j'ai si bien fait voir dans la derniere Négociation, que l'on en est entierement satisfait en Dannemark: & je suis certain que Mr. *Zeestet* trouvera où il est plus d'une occasion de dissiper les impressions que l'on a prises contre lui.

On m'a informé ici qu'un certain Mr. *Maurice de B...* qui demeure à Paris, avoit occasion, & même souhaitoit d'informer l'Etat promptement de toutes les affaires importantes & secrettes, sur lesquelles on délibereroit de tems à autre à la Cour; pourvû qu'on voulût lui donner une récompense honnête. J'ai crû que le plus court étoit de vous adresser cette personne, afin que vous lui parliez, que vous l'interrogiez, & que vous voyez en quoi consiste le service qu'il peut rendre; afin que vous me marquiez comment il faudra s'y prendre avec lui, & quelle récompense il mériteroit. Mrs. les Conseillers Députez ont pris sur cela une Résolution secrette, dont je vous envoye Copie; j'attendrai les

avis & les confiderations que vous m'envoyerez en conféquence. On donne avis par cette Pofte-ci au Sieur *Maurice de B...* qu'il ait à s'adreffer à vous.

Mr. *Sidney* & quelques autres Gentilshommes Anglois difgraciez font auffi partis pour Paris, & auront recours à vous : vous jugerez mieux que perfonne du fond que l'on peut faire fur leur Projet.

Meffieurs les Etats Généraux ont accordé, à la Requête de Mr. *Ulhoa*, & à la recommandation de Mr. d'*Eftrades*, des Paffeports pour quelques Vaiffeaux qui doivent tranfporter d'Angleterre en France le Bagage de l'Ambaffadeur de Portugal à Paris; mais comme on ne favoit pas le nom des Vaiffeaux qui devoient embarquer ces équipages, on a laiffé un efpace en blanc : fans doute qu'avant la reception de la préfente on vous les aura préfentez pour les remplir comme l'aura fouhaité l'Ambaffadeur de Portugal.

Il paroît par toutes les preuves, les circonftances & les avis, que les Efpagnols ayant vû le mauvais fuccès de l'Entreprife fur *Oudenbofch* & fur le Château de *Van Wouw*, ne favoriferont plus les Troupes de *Munfter* dans leur Païs; je vous envoye ci-joint pour votre inftruction les dernieres Dépêches de Mr. *Sasburgh.*

Mr. *Clingenbergh* a reçû avis de Dannemark par la derniere Pofte, que le Roi avoit ratifié les fept inftrumens du dernier Traité, & que l'on travailloità expedier la Ratification, afin de l'envoyer ici au plûtôt.

On

On a hier fait l'échange des Ratifications du Traité avec le Brandebourg.

Voici une Copie de ce que j'ai répondu à la Lettre de Mr. *Hamel Bruyninghs*, de l'aveu de Mr. d'*Estrades* à qui j'en ai fait part. Je vous ai envoyé Copie de sa Lettre par ma derniere, afin que vous vous en serviez dans l'occasion. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 12. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

J'ai apris avec plaisir par votre Lettre du 4. du Courant, que l'Assemblée de Leurs N. & G. P. s'est separée fort d'accord; j'ai fait part de cette bonne nouvelle aux Ministres ici qui y ont été fort sensibles, sur tout à l'unanimité avec laquelle tous les Membres sont entrez dans les salutaires sentimens que vous marquez, par raport à l'avancement du Prince d'*Orange*. Cependant, l'on ne peut s'empêcher de craindre que cette affaire n'excite beaucoup de débats dans l'Assemblée de Leurs HH. PP.: & il y a des avis, je ne sai s'ils sont bien fondez, qui font croire, à en juger par la conduite des Anglois, qu'ils ne desesperent pas encore de semer la desunion parmi nous, & d'engager l'Etat à prendre des mesures separément de ce Royaume; ce qui fait dire à quelques-uns que nous n'avons

vons personne plus à craindre que nous-mêmes : cela est triste.

L'Article qui concerne la jonction des deux principales Flottes, & la forme de Commandement qu'on y devra observer, est selon moi de la derniere importance, & l'on ne peut le traiter avec trop de prudence & de discretion : & je crois qu'on doit charger de ce soin des Personnes qui ayent une connoissance parfaite du Commandement d'une Flotte, & des accidens qui peuvent arriver, soit dans les Courses, ou dans les Combats, & de ce qui doit s'observer alors; en sorte qu'ils puissent détruire par de bonnes informations, les mauvaises opinions que l'on pouroit s'être formées sur des idées fausses. J'avouë naturellement mon ignorance à cet égard, & par conséquent que je suis incapable de traiter ici cette affaire comme il conviendroit; outre que je n'oserois y avancer un pas sans des Ordres exprès; car souvent il s'y rencontre des difficultez, que les uns prennent pour des Mouches, & d'autres pour des Elephans, & sur cela je n'oserois m'en fier à mon propre jugement.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est très-avantageux & très-nécessaire, que l'on trouve quelque moyen pour faciliter la jonction des deux Flottes, & pour les faire agir de concert selon l'occasion; puis qu'autrement je ne vois pas que la Ligue de cette Couronne avec Leurs HH. PP. soit d'une si grande importance, ni d'un avantage si considerable. Je remarque que l'on pense ici de même, & puis que l'on est du même sentiment, j'espere

pere qu'on s'accordera de part & d'autre, en témoignant également autant de prudence que de discretion dans la Négociation, que l'on ne conduira à une bonne conclusion, que par une condescendance reciproque. Autant que j'en puis juger par ce que vous m'en marquez dans votre derniere; vous traitez la chose de la maniere la plus convenable, en faisant voir que l'on ne s'arrête pas au point d'honneur, & que l'on ne considere que la sûreté, le bien commun & la conservation des deux Flottes, en ne consentant point que l'Amiral de France puisse faire faire le moindre mouvement aux deux Flottes que de concert. Car si l'on vouloit bâtir sur un autre fondement qui fût une suite de la Souveraineté de l'un, ou de l'autre, on a déja ici une objection toute prête, & l'on diroit que le Roi de France n'a pas fait difficulté de soûmettre aux Ordres du Prince d'*Orange* une Armée Françoise toute entiere, commandée par un Maréchal de France, à qui le Roi avoit ordonné de respecter les Ordres du Prince, parce qu'il étoit de plus haute condition que lui; d'où l'on concluoit que l'on doit avoir à présent les mêmes égards pour l'Amiral de France, Amiral en Chef, & Prince d'une Naissance aussi relevée qu'est celle du Duc de *Beaufort*. J'ai répondu à cela que ce sont des choses arbitraires, qu'il s'étoit trouvé plusieurs circonstances dans la jonction des deux Armées, dont on parloit, qui s'étoit faite de concert, & qui ne se trouvoient pas dans la jonction des deux Flottes dont il s'agit, outre que je ne pouvois parler positi-

poſitivement de ce qui s'étoit paſſé alors : mais que je ne doutois pas que la France n'y ait trouvé ſon compte, tant par les Ordres qu'Elle a donnez pour l'éxécution des deſſeins, que par la préſence continuelle de ſon Ambaſſadeur dans l'Armée, & par d'autres moyens; que lors de la jonction de ces Armées de Terre, on n'a rien ſtipulé par raport à la jonction des Flottes, que ce qui concernoit la prééminence que l'on ne diſputoit pas à préſent à la France. Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on en vient à des diſcutions ſur ce ſujet, il poura arriver que l'un ou l'autre ſe formera des idées differentes qui empêcheront qu'on ne s'accorde, & qui donneront occaſion aux uns de s'imaginer que l'on veut trop s'arroger, & aux autres de croire, que faute de deference on eſt difficile où on devroit ne le pas être; ce qui feroit une brouillerie très-dangereuſe dans une affaire auſſi délicate que celle-ci, dans une conjoncture ſi critique, & avec un Prince d'une ſi haute Extraction. D'où je conclûs, que ſans des diſpoſitions mutuelles à ceder de part & d'autre, on ne poura rien regler; & ſi l'on ſe ſepare mécontens, quel préjudice n'en recevra pas la Cauſe commune, & ſur tout celle de Leurs HH. PP., qui ſeront expoſées à tout le danger, à toute la perte, & à tous les fraix d'un Combat général avec l'Angleterre, en négligeant de ſe fortifier d'un renfort de trente à quarante Vaiſſeaux, dans la crainte de tomber dans quelque inconvenient en accordant tout ce que l'on ſouhaite ici.

Depuis que j'ai fait ces réflexions, j'ai parlé fort

fort au long ſur ce ſujet à Mrs. de *Turenne* & de *Lionne* après la reception de votre derniere; j'ai commencé par leur dire tout ce que je croyois pouvoir ſervir à détruire les ſoupçons que l'on pouroit avoir, que l'on eût envie de deferer moins à préſent à la Couronne de France, que l'on n'a fait par le Traité de 1635., en propoſant comme vous le faites, que les Amiraux agiſſent de concert : ainſi j'ai repreſenté à chacun de ces Seigneurs, qu'en conſiderant ce qui avoit été arrêté par le Traité de 1635. touchant le Conſeil de guerre, à la concluſion, à la pluralité des voix, il paroiſſoit que cette conduite pouroit n'être point praticable à préſent dans le cas de la jonction des deux Flottes, ſur tout, puis qu'il n'y avoit pas d'aparence que Sa Majeſté voulût obliger ſon Amiral, non plus que Leurs HH. PP. le leur, à éxécuter, dans une occaſion de la derniere importance, & où il iroit de la reputation & de la Fortune des deux Etats; ce qui auroit été conclû à la pluralité des voix, contre leur avis particulier & contre celui des Officiers Généraux les plus experimentez. Qu'il falloit encore conſiderer, que pour peu que l'un ou l'autre des Amiraux ait de crédit ſur ſes Officiers, il ne manquera pas de les avoir tous de ſon côté au cas qu'ils ne s'accordaſſent pas : d'où il s'en ſuivroit des embaras d'autant plus difficiles à ſurmonter, que d'ordinaire on s'opiniâtre davantage à ſoûtenir un avis propoſé dans une Aſſemblée, que celui qu'on avance dans un tête à tête; qu'ainſi, tant pour ces raiſons que pour pluſieurs autres, il valoit mieux,

&-

& il étoit plus honorable aux Amiraux, plus avantageux pour la conservation des Flottes, & pour prevenir tous les inconveniens, que les deux Amiraux conferassent ensemble, agissent de concert & lors qu'ils le jugeront à propos; ou lors qu'ils ne pouront convenir entr'eux, qu'ils apellent auprès d'eux quelques-uns de leurs Officiers Généraux pour les consulter; qu'on ne pouvoit attendre à cet égard de la part, de l'Amiral de Leurs HH. PP., que toute sorte de deferences pour un Prince d'une aussi grande consideration, & qui avoit d'aussi beaux talens que le Duc de *Beaufort*, & qu'on se flatoit d'un autre côté, qu'on auroit des égards pour un Officier qui avoit autant d'experience que le Lieutenant-Amiral de *Ruyter*, de la moderation duquel on pouvoit tout esperer. Qu'ainsi on devoit croire qu'il y auroit entr'eux une parfaite harmonie, & que l'on n'auroit pas à craindre la desunion qui naîtroit immancablement d'un Conseil de guerre, composé des Officiers des deux Nations, parmi lesquels il y en auroit qui ne pouroient se faire entendre, ou entendre les autres que par Interprêtes, & dont un seul moins moderé que les autres pouroit exciter des jalousies, même en offenser quelqu'autre; de-là le point d'honneur mis en jeu entre les deux Nations, donneroit lieu souvent à des suites très-facheuses.

Je leur ai fait entrevoir en même tems que par ce moyen on previendroit encore les difficultés qui ne manqueroient pas de naître sur le rang des Lieutenans-Amiraux, qui seroient en plus grand nombre sur une Flotte

que

que ſur l'autre. J'ai ſurtout apuyé ſur votre argument, qu'il ne ſe pouroit rien faire de bien dès que les Amiraux ne ſeroient pas de même avis, & que la conduite que vous propoſez eſt la plus convenable à les faire convenir entr'eux : j'ai ajoûté, que l'on ne demandoit en ceci aucun avantage pour Leurs HH.PP. plus que par le Traité de 1635., qui accordoit à l'Amiral de France l'honneur de tenir le Conſeil ſur ſon Bord, la preſéance & le ſalut, ce qui ſubſiſtoit en ſuivant le nouveau Plan.

Quant aux Ordres qu'il faudroit donner, ou aux mouvemens qu'il faudroit faire faire aux Flottes dans des rencontres imprévûës, ſur leſquels on ne ſeroit pas convenu, & que l'on n'auroit pas concerté avec l'Amiral de France; j'ai dit que c'étoit un Article qui n'avoit pas été reglé par le Traité de 1635., & ſur lequel Sa Majeſté & Leurs HH.PP. devoient particulierement faire attention ; puis que le ſuccès d'une Bataille & la conſervation des Flottes dépendoient ſouvent d'un mouvement fait à propos ou à contre tems; & que dans la conjoncture préſente, il y alloit de la plus grande partie de l'Etat, ce que je repreſentai de la maniere la plus vive, ſans diſſimuler, que ce qui donnoit le plus d'embaras étoit, que Mr. l'Amiral de France ne s'étoit jamais trouvé à la tête d'une pareille Flotte, ni dans aucun Combat naval, tel que celui auquel on devoit s'attendre; que la Propoſition de mettre ſur ſon Bord auprès de lui une Perſonne de la part de Leurs HH.PP., ne levoit pas la difficulté, non ſeulement,
parce

parce que ce ne feroit que pour y faire le perfonnage de Confeiller; mais encore parce que Leurs HH. PP. ne pouvoient confier une affaire de cette importance à ceux qui leur reftoient, & à qui Elles pouroient donner cette Commiffion. Mais, ajoûtai-je, je crois que cet Article ne doit pas tant inquieter, puis que les Amiraux feront convenus entr'eux, par raport aux cas qui peuvent arriver dans une Bataille, ou dans une rencontre; & que, comme les chofes ne vont pas dans un Combat naval, comme dans une Bataille fur terre, où les mouvemens font toûjours précipitez, les Chefs des deux Flottes trouvent toûjours, quand ils veulent, l'occafion de s'entr'avertir, que tout ce qui a été remis par le Traité de 1635. à la difpofition d'un Confeil de guerre, dépendant à préfent de la communication entre les deux Amiraux en Chef, qui dans une rencontre imprevûë peuvent plus aifément fe joindre, qu'affembler un Confeil de guerre, l'embaras d'un cas imprevû & fur lequel on ne feroit pas convenu, en fera moins à craindre; que fi après cela il refte encore quelque difficulté, on poura, ou la lever, ou la diminuer, dans les inftructions que l'on donnera de part & d'autre aux Amiraux, & qui tendront infailliblement au même but. Je leur dis, que c'étoit-là le précis des réflexions que vous & les Seigneurs à qui vous en avez parlé, avez faites fur la Propofition de Mr. d'*Eftrades*, & que j'étois perfuadé qu'on les trouveroit ici très raifonnables. Je n'ai pû conclure autre chofe des réponfes que ces Seigneurs m'ont faites, finon,

non, qu'ils goûtoient ces raisons; quoiqu'ils ne se déclarassent point positivement: le premier m'a dit que l'on pouroit ajuster cette affaire, pour qu'il parût par ce que l'on regleroit sur ce Plan, que Leurs HH. PP. ne pretendent point attenter à la prééminence de la France. Je n'ai pas encore parlé à Mr. *Colbert*, que je n'ai pû rencontrer qu'une fois, & qui étoit trop occupé pour pouvoir l'entretenir de cette affaire; outre que je souhaite que ces deux autres, qui nous sont favorables, preparent les esprits, & que je crois que je ne dois pas agir avec trop de précipitation, craignant qu'on ne soit pas encore au fait des choses. On m'a dit que Mr. d'*Estrades* avoit écrit qu'il s'en raportoit à ce qui me seroit dit: je voudrois savoir comment l'on poura se conduire pour donner les signaux concertez; car pour peu que l'on puisse les contenter sur le point de la prééminence, autant que le point d'honneur y est intéressé, le reste viendra de soi-même.

Vous aurez vû par ma precedente ce que l'on m'a communiqué ici du contenu d'une Lettre du Frere de l'Electeur de Mayence, & de la réponse qu'on y a faite; mais comme on n'y déclare pas quels sont les sentimens du Roi, touchant la Médiation dont l'Electeur semble se vouloir charger, c'est ce qu'il s'agit de penetrer; mais avant de faire quelques instances pour cela, je voudrois bien savoir quels sont à cet égard ceux de la Regence & les votres. Cet Electeur est ici fort estimé, & peut-être que sa Médiation sera aussi agréable que celle de tout autre.

Quant

Quant à l'endroit où l'on pouroit tenir les Conferences, ce que je vous marque s'étoit passé avant que j'ai apris par votre Lettre que l'on y avoit déja pensé, & que les Anglois pouroient bien agréer *la Haye*. J'en ai parlé ici, mais on trouve qu'il n'y a point d'aparence, & quoi que Mr. de *Lionne* m'assure qu'on sera ici fort traitable sur cet article; il ajoûte que les artifices des Anglois sont à craindre dans notre Païs, que ceux qui négocieront de la part de l'Angleterre, pouroient, sous prétexte des Négociations de la Paix, semer la discorde, & que le Comte d'*Arlington* passoit pour Espagnol, & par conséquent peu ami de la France : mais son Excellence n'avoit encore parlé de rien au Roi, dont on marquera sans doute les sentimens à Mr. d'*Estrades*.

Je trouve, par raport aux Patentes pour les Troupes de France, que Leurs HH. PP. ont témoigné beaucoup de condescendance dans leur Lettre à Mr. *Pradel*; & c'est sous cette face que j'ai representé ici cette affaire, le Roi l'a aprouvée, & il en fait écrire à Mr. d'*Estrades*, qui vous fera entendre les intentions de Sa Majesté. Je suis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 18. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 11. du courant ; j'ai

j'ai reçû la votre en date du 12.

Mrs. les Etats de Hollande & de West-Frise se sont assemblez hier, & ils ont été obligez de commencer leurs Déliberations, par une difficulté que forment Mrs. de Harlem, sur la justification de l'arrêté des Cahiers du Deux-centiéme denier de l'année 1654., ce qui suspend toutes les autres Propositions pour les autres Subsides extraordinaires; parce que, suivant la coûtume, les Membres ne veulent pas accorder l'un sans l'autre; mais j'espere que Mrs. de Harlem se conformeront dans peu aux autres Membres, & il y a d'autant plus d'aparence, que les principaux Regens de cette Ville se sont vigoureusement oposez dans la derniere Assemblée du Conseil de cette Ville, à ceux qui formoient ces difficultez.

J'ai jugé à propos de lire mot à mot à Leurs N. & G. P. ce que je vous avois écrit le 4. du courant des sentimens des Membres de leur Assemblée, par raport à la Personne & à l'avancement du Prince d'*Orange*, afin que si je n'avois pas bien penetré leurs sentimens, & si je m'étois par conséquent mal exprimé, je puisse redresser cette Poste-ci, étant mieux informé, ce que j'aurois écrit mal à propos. J'ai lû en même tems ce que vous me marquez des sentimens du Roi & de ses Ministres à cet égard, & des craintes où ils ont été; je n'ai pû remarquer jusqu'à présent, que les sentimens des Membres soient autres que je vous l'ai marqué dans ma dite Lettre du 4.

Vendredi dernier, les Ministres de *Brandebourg* ont présenté un Mémoire à Leurs

HH. PP., auxquelles ils recommandent l'avancement du Prince d'*Orange* à quelques-unes des Charges militaires vacantes. Quoi que cette demande soit conçûë dans ce Mémoire en termes très-modestes, & que les motifs en soient pris de la proximité du sang & de la tutelle du Prince dont l'Electeur est chargé; Mrs. les Députez de Hollande ont representé qu'il ne convenoit pas à un Prince étranger de se mêler dans un Mémoire public d'une affaire qui concerne l'Etat en particulier, & qui est purement domestique; ce que toutes les autres Provinces ont aprouvé jusques-là même, que le Président a été prié d'en faire des remontrances aux Ministres de *Brandebourg*; & que ledit Mémoire sera regardé, comme non lû, & qu'il ne feroit pas inseré dans le Journal. En conformité Mr. le Président & moi en avons parlé fort au long à Mr. de *Blaespeil*, qui s'est chargé de rendre compte des raisons que nous lui avons alleguées, à l'Electeur son Maître; ainsi, cette affaire est restée là, sans qu'on en ait plus parlé.

J'ai aussi communiqué à Leurs N. & G. P. ce qui s'est passé depuis qu'Elles se sont separées, par raport à la jonction des Flottes, en leur faisant la lecture de vos Lettres & des miennes; mais Elles n'ont encore pris aucune Résolution sur cela, attendu que vous marquez dans votre derniere que vous n'en aviez pas encore parlé à Mr. *Colbert*, & qu'Elles veulent auparavant voir ce que contiendront vos premieres Dépêches. Au reste, Leurs N. & G. P. sont très-satisfaites de la

vigilance

vigilance & de la bonne conduite avec laquelle vous avez manié cette affaire, ainsi que toutes les autres qui concernent l'État. Vous pouvez hardiment assurer que Leurs HH. PP. ne prétendent pas donner la moindre ateinte à la préséance, ni à la prééminence qui apartient à la Dignité Royale. Il faudra laisser aux Amiraux le soin de convenir entr'eux, sur ce qui regarde les signaux & les autres choses de cette nature, ainsi que l'on a fait dans tous les Traitez, soit avec la France, soit avec d'autres Puissances, & en dernier lieu avec le Dannemark. Je me suis encore entretenu hier sur ce sujet avec Mr. d'*Estrades*, & je crois lui avoir persuadé, que la conduite d'une si puissante Flotte & de toutes ses parties, ne pouvoient être reglées dans un Conseil de guerre; mais seulement par le concert des deux Amiraux, qui, lors qu'ils le trouveroient convenable, pouvoient consulter quelques-uns de leurs Officiers les plus experimentez; il est même certain, que quand même on conviendroit du contraire, les grands embaras, la foule des occupations, le tort que peut causer le moindre retardement à faire voile, & l'absence des Chefs des Escadres, & la confusion que cela mettroit dans la Flotte; toutes ces choses seroient cause que les Amiraux se conduiroient comme ils le jugeroient à propos, sans tenir ces Conseils de guerre.

J'ai fait part aussi à Leurs N. & G. P. des ouvertures de l'Electeur de *Mayence*, faites par le canal de Mr. *Hamel Bruyninghs*, & de la réponse que j'ai faite à ce dernier de l'a-

vis & de l'aveu de Mr. d'*Estrades*. Leurs N. & G. P. ne refuseront pas la Médiation de cet Electeur au cas qu'il l'offre: Elles ont aussi aprouvé la pensée qui vous est venuë de choisir le Palais de la Reine - Mere du Roi d'Angleterre, pour y traiter de la Paix; sur tout, parce que, comme Elles ont envie de vous charger de cette Négociation, vous pourez continuer vos fonctions auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, & conduire en même tems cette Négociation à une bonne fin. Je finis, en vous assurant que je suis, &c.

P. S. J'ai reçû aujourd'hui une Lettre du Marquis de *Castel-Rodrigo*, dont voici une Copie; j'en ferai part à Mr. d'*Estrades* encore avant le départ de la Poste, & je n'y répondrai que suivant ce qu'il me conseillera; & ce dont je vous ferai part par la premiere Poste.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 19. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 12., j'ai reçû la votre du 11. du courant.

Je ne manquerai point de faire part à Mr. *Zeestet*, à la premiere occasion, de ce que vous me marquez pour détruire l'opinion que l'on a par tout, qu'il est autant favorable aux Anglois, que contraire aux Hollandois; car

je

je suis assuré que cela lui fera un sensible plaisir, & fera un bon effet pour le but que j'ai de gagner entierement ce Seigneur s'il est possible.

Mr. *S. Maurice de B. . . .* est, autant que je puis me le rapeller, une Personne d'esprit, qui parle bien & écrit de même: il est du nombre de ceux qui s'occupent à Paris à courir à la chasse des Nouvelles, pour les debiter ensuite; mais l'experience m'a apris qu'il n'y a point de fond à faire sur ces Nouvelles, qui, par raport aux Déliberations de la Cour sur les affaires étrangeres, sont moitié vrayes, moitié fausses, & controuvées; il se pouroit faire que cet homme eût trouvé un moyen d'en savoir plus que les autres, c'est ce que je tâcherai de découvrir en lui parlant: mais c'est une affaire bien importante, & qui demande bien du secret, à une Cour comme celle-ci, où l'on fait tant de cas du secret; ce qui me fait douter qu'il y ait quelque vraisemblance. Si cet homme débite pour nouvelles certaines des bruits publics, & des raports qui ne viendront jusqu'à lui que de la troisiéme, ou quatriéme main, sans en pouvoir dire le premier auteur, sa correspondance seroit non seulement peu utile, mais même elle pouroit être pernicieuse; puis qu'elle pouroit contribuer à exciter dans quelques-uns des Membres de la Regence, de la jalousie & de la défiance sans aucun fondement, ce qui ne manqueroit pas néanmoins de causer dans l'Etat des mouvemens qui pouroient bien renverser les affaires qui ont été mises sur un bon pied avec tant de pei-

ne entre ce Royaume & la Republique. En effet, il y a des véritez qu'il ne faut pas que chacun sache, parce que chacun n'est pas capable de se conduire avec circonspection comme il faut ; la maxime si nécessaire *quod.* . . . . Mais je parlerai à Mr. *Maurice*, & alors je pourai vous en dire mon sentiment avec plus de raison. S'il proposoit de communiquer ses nouvelles aux Ministres de Leurs HH. PP., je ne vois pas qu'il fallût tant prendre de précaution, parce que cela pouroit servir à reconnoître quelles seroient les vrayes & les fausses. Cet homme avoit dit à quelqu'un cette semaine-ci, que le Roi envoyoit Mr. de *Bastide* en Angleterre; s'il écrivoit cette nouvelle avec quelqu'amplification, jugez quelle agitation cela causeroit. J'en ai parlé à Mr. *Colbert* qui me répondit, qu'il étoit vrai que ceux de la Compagnie Occidentale avoient démandé permission d'envoyer ce Mr. de *Bastide* à Londres, pour y regler quelques affaires qui les concernent, & que l'on y avoit consenti jusques-là, que l'Ordre avoit été donné de lui expedier un Passeport; mais qu'ensuite Sa Majesté avoit jugé à propos que cette Compagnie n'envoyât en Angleterre, ni Mr. *Bastide*, ni aucun autre: ceci peut être allegué, comme un exemple, pour prouver qu'il est nécessaire que les nouvelles importantes qui concernent les intérêts de Leurs HH. PP., & qui peuvent être le sujet de leurs Déliberations, doivent passer par les mains de leurs Ministres, ou du moins ne leur être pas écrites sans leur participation.

La

La moderation de Leurs HH. PP. dans les Négociations pour la Paix avec l'Evêque de *Munster* me paroît excessive, & il m'est venu dans l'esprit, que pour empêcher que l'on n'en mésusât, il seroit à propos que Leurs HH. PP. déclarassent qu'Elles entendoient n'être pas tenuës d'accorder les conditions offertes, si on ne les acceptoit dans un certain terme de quelques jours. Mr. de *Lionne* croit, que, si au bout de trois jours elles ne sont pas acceptées, l'Etat peut en honneur ne s'y point trouver engagé; & il me semble que si l'on y trouve de l'avantage, on poura toûjours y revenir en se faisant prier par la France, ou quelqu'autre Allié, sans intéresser en aucune maniere l'honneur de Leurs HH. PP.

Il y a des Personnes ici à la Cour qui croyent, que c'est moins indisposition que défaut d'argent pour payer ses dettes, qui arrête ici Milord *Hollis*.

Les Anglois parlent fort mal ici du Roi de Dannemark & de l'Electeur de Brandebourg; & il semble qu'ils avouent que la Suède ne prendra point leur Parti, & que l'on ne s'intéressera pas long téms encore en Angleterre pour l'Evêque de Munster; ce qui me paroît d'autant plus vrai-semblable, que l'Evêque de Munster ne fait aucune mention ni de l'Angleterre, ni d'aucun Allié en général, dans les Propositions qu'il a faites.

L'Electeur de Mayence s'est fort plaint à Mr. de *Lionne*, de ce que l'on m'avoit communiqué la Lettre de son Frere, & que ce que j'en ai écrit à Leurs HH. PP. est devenu public: je ne vois pas qu'il y ait là un grand

sujet de plainte; mais cela ne manquera pas de faire tort à la confidence que l'on commençoit à me faire plus que jamais.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 25. Mars 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems vos Dépêches du 19., ma derniere Lettre étoit du 18. de ce mois. J'attendois, ainsi que vous me le promettez, votre réponse touchant Mr. *Maurice B.* . . Mrs. les Conseillers Députez vous l'ont adressé dans cette vûë, que sa correspondance & ses informations sur les affaires importantes qui se passent à la Cour, vous passent immédiatement par les mains, afin que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos.

Mr. d'*Estrades* m'a fait des plaintes, conformément à ce que vous me marquez, de la part * de Mr. de *Lionne*, sur ce que l'on n'a pas tenu secret ce que vous nous avez écrit des Propositions de l'Electeur de Mayence; & il m'a demandé quelqu'expedient pour tranquiliser cet Electeur: j'ai fait part de ces plaintes à Leurs N. & G. P., & Elles m'ont chargé de

* Voyez les Lettres & Mémoires d'*Estrades*, Tome III. une Lettre de Mr. de *Lionne* sur ce sujet du 19. Mars 1666.

de vous * propoſer, s'il ne ſeroit pas à propos, pour empêcher les Miniſtres de redevenir trop circonſpects à votre égard, & les engager à continuer la confidence qu'ils ont commencée, que vous les aſſuriez que vous ne communiquerez qu'à Leurs N. & G. P., ou à moi en particulier, ce dont ils vous feront part, à condition de n'en rien écrire à Leurs HH. PP.; je ne ſache pas que juſqu'à préſent cette eſpece de correſpondance ait été ſujette à quelqu'inconvenient. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut, ſous prétexte de pareilles plaintes qui ne m'ont point paru des mieux fondées, après que j'ai éxaminé les dates, on ne peut pas, dis-je, ſe diſpenſer de communiquer reciproquement ce qui ſe paſſe; puis que, conformément à l'Alliance, on ne doit rien faire que de concert.

Enfin, Meſſieurs les Députez de Harlem ont conſenti au Deux centiéme denier, avec la vérification de l'arrêté des Cahiers de 1654; en ſorte que ſamedi dernier on a pris les Réſolutions dont voici Copie, ſur les moyens de négocier de l'argent; & nous ſommes à préſent occupez à faire toucher des ſommes conſiderables à nos Alliez & aux Colleges de l'Amirauté, même par anticipation ſur les cinq millions négociez ſur les Comptoirs de Hollande & de Weſt-Friſe.

Je n'ai rien apris ni de vous, ni de Mr. d'*Eſtrades*, par la derniere Poſte ſur les Propoſitions qui concernent la jonction des Flot-

Q 5 tes;

* *Idem*, Au milieu de la Lettre à Mr. de *Lionne* du 25. Mars 1666.

tes; ainsi j'attendrai ce que vous aurez concerté à cet égard, & je ne manquerai point d'engager l'Etat à prendre quelque Résolution à votre décharge. Je suis certain que l'on ne fera ici aucune difficulté de consentir à ce que, tant que les Flottes combinées feront cours ensemble, l'Amiral de France donne les signaux pour virer, jetter l'ancre, la lever, &c., comme une marque éclatante du respect, & de la deference de l'Amiral de Leurs HH. PP. pour celui du Roi, en consideration de Sa Majesté. C'est ce que vous pouvez assûrer à Sa Majesté; mais il me semble que ce n'est point-là une chose dont on doive faire un Article d'une Convention.

Je joins ici la réponse que j'ai faite au Marquis de *Castel-Rodrigo*, de concert avec Mr. le Comte d'*Estrades*.

Leurs HH. PP. ont pris le 17., par raport aux Négociations de Munster, la Résolution secrette dont je vous envoye Copie, aussi bien que des Articles qui y ont raport, & dont Mr. de *Beverningh* a fait lecture mot pour mot à Mr. le Comte d'*Estrades*, qui n'y a rien trouvé à redire. Vous verrez par cette Résolution le soin que Leurs HH. PP. ont de ne rien faire que de concert avec Mr. *Colbert* & les autres Ministres de France, & des autres Alliez.

Leurs N. & G. P. ont déliberé aujourd'hui sur la nomination de quelques Charges militaires; & après avoir résolu que ce ne feroit * que

* Lettres d'*Estrades*, &c. Tome III. La fin de la Lettre de Mr. d'*Estrades* au Roi du 18. Mars 1666.

que pour la Campagne prochaine, Elles ont résolu que l'on proposeroit à la Généralité, comme avis de la Province, * pour Général de la Cavalerie, Mr. le Prince de *Tarente*, pour Général d'Artillerie, Mr. de *Noortwick*, pour Sergent de Bataille, le Comte de *Hornes*, pour Commissaire-Général, le Lieutenant-Colonel *Pain-&-Vin*, & pour Sur-Intendant du Conseil de guerre, le Colonel van *Meteren*. Il y a aparence que toutes ces Personnes ne seront pas aprouvées; mais je crois que nous avons beaucoup gagné de ce qu'il n'y a pas eu de dispute sur ce sujet parmi les Etats de Hollande; néanmoins, lors qu'on recueillit les voix pour la Charge de Général de Cavalerie, que chacun déferoit au Prince de Tarente, quand ce vint à Mrs. d'*Enkhuysen* & d'*Edam*, ils donnerent la leur au Prince d'*Orange*, en disant, que c'étoit pour s'aquiter de l'ordre de leurs Committens. Je n'ai rien à ajoûter, ainsi je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 26. Mars 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 18., ma derniere étoit du 19. de ce mois.

Q 6 J'ai

* *Idem*, La fin de la Lettre à Mr. de *Lionne* du 25. Mars 1666.

J'ai crû que rien ne me pressoit de précipiter la Négociation qui concerne la maniere dont se fera la jonction des Flottes, & avant d'en parler à Mr. *Colbert*, je voulois attendre ce que vous me marqueriez encore sur ce sujet, d'autant plus encore que le Roi ayant été absent la semaine passée, on n'a pû faire de progrès dans aucune affaire, outre que les Seigneurs du Conseil de Sa Majesté à qui j'ai fait goûter vos idées, m'ont témoigné qu'ils vouloient y faire entrer Sa Majesté, & m'ont conseillé de ne me pas trop hâter. Ainsi, je me flate que Leurs N. & G. P. ne prendront pas en mal, de ce que je n'ai pû satisfaire, ni par la précedente Poste, ni par la derniere, à l'attente où Elles sont de la réponse de Mr. *Colbert*; puisqu'il paroît que bien loin que la conduite que j'ai gardée ait rien gâté à cette affaire, elle a contribué à lui donner ici un bon tour. J'ai entretenu sur ce sujet, depuis l'arrivée de la derniere Poste, les Seigneurs du Conseil de Sa Majesté, & en particulier Mr. *Colbert*. J'ai employé toutes les raisons que vous m'avez fournies par votre precedente & par votre derniere, & toutes celles que j'ai pû tirer de mon propre fond, pour lui faire sentir combien est raisonnable votre Proposition, de remettre entierement la conduite des deux Flottes, en cas de jonction, aux deux Amiraux, qui concerteront ensemble sur les opérations, ou avec quelques autres Officiers, quand ils le jugeront à propos, selon le tems & l'occasion; & de s'en remettre à eux pour regler qui donnera les signaux, & les autres particularitez qui s'observent sur Mer;

Mer; j'ai fait en cela tous mes efforts afin de le disposer à apuyer la chose auprès du Roi : je l'ai trouvé assez disposé à goûter mes raisons, quoi qu'il ne m'ait rien répondu de positif, sinon, que votre Proposition est si délicate & si importante, qu'il seroit bon qu'on la couchât par écrit, afin de l'éxaminer, & de se déclarer ensuite : sur tout, puis que l'on n'y comprend point ce qui est contenu dans les instructions que Sa Majesté a envoyées à Mr. d'*Estrades*; savoir, que dans les rencontres imprévûës, où les Amiraux n'auroient point le tems de se consulter l'un l'autre, on devroit deferer aux Ordres de l'Amiral de France; & que puis que Sa Majesté s'en tient à ce qui a été reglé par le Traité de 1635., c'est à Mrs. les Etats Généraux à donner par écrit les changemens qu'ils veulent y faire. J'ai répondu, que dès qu'on aprouveroit la Proposition en gros, & qu'on donneroit ordre à Mr. d'*Estrades* d'entamer cette affaire, on ne feroit aucune difficulté de la donner par écrit; mais que la chose n'avoit pas encore été portée à ce point dans les Déliberations de Leurs HH. PP.; que comme leur Ministre, je pouvois proposer de moi-même quelque chose à cet égard, & assurer Sa Majesté que l'on ne porteroit aucune atteinte à ce qui avoit été arrêté dans le Traité de 1635., par raport au salut de son Pavillon, au Conseil qui se tiendroit à Bord de son Amiral, & à la préseance qui lui étoit accordée; que les changemens ne rouleroient que sur le Conseil de guerre qu'il seroit impossible de tenir, à cause de

l'étenduë de la Flotte & du prodigieux nombre d'Officiers subalternes, ce qui seroit sujet à une infinité d'inconveniens ; que par raport aux rencontres imprevûës, & à la déference que l'on devroit alors à l'Amiral de France, on n'avoit rien stipulé dans le Traité de 1635, & qu'il n'étoit nullement nécessaire de le faire à présent, dès que la conduite des deux Flottes ne dépendroit point du Conseil de guerre, mais de ce qu'auroient concerté les deux Amiraux qui pouvoient facilement conferer entr'eux, ou par un tiers, dans les occasions où la chose seroit praticable.

Mr. de *Lionne* m'a dit depuis, que Sa Majesté avoit trouvé bon de faire écrire * à Mr. d'*Estrades*, qu'Elle consentoit que la conduite des Flottes soit conferée aux deux Amiraux, qui concerteront ensemble les opérations avec tels Officiers qu'ils voudront apeller, & que lors que Sa Majesté sera de retour à Versailles la semaine prochaine, on déliberera sur ce qui concerne les rencontres imprévûës, où cette communication ne pouroit avoir lieu; je vous laisse à juger, si en concertant sur cette affaire avec Mr. d'*Estrades*, on ne pouroit pas s'expliquer de maniere, que ce dernier Article s'y trouve compris à la satisfaction de Leurs HH. PP., de maniere que nous ne soyons plus obligez de réveiller ici ce dernier Article des rencontres subites, & attendre seulement ce qu'on

* Lettres d'*Estrades*, &c. Tome III Au milieu de la Lettre du Roi au Comte du 26. Mars.

qu'on en dira de ce côté-ci : je crois, sauf meilleur avis, que cela pouroit se faire; en tout cas, je n'en parlerai pas jusqu'à-ce que j'aye de nouveaux Ordres.

Les Anglois donnent des Passeports dans leurs Ports pour faire voile avec les Cargaisons faites chez eux, vers les Ports de ce Royaume & ceux de Leurs HH. PP.; on s'en est servi ici pour tirer de Hull, pour le compte de quelques Particuliers, du plomb pour les Magazins du Roi. J'ai fait entendre par maniere de discours, qu'il vaudroit mieux que cela ne se fît pas : mais je ne sai comment je dois en parler d'une maniere plus positive, parce que je ne sai pas si Leurs HH. PP. ne se servent pas de la même commodité, ou ne permettent pas à leurs Sujets de s'en servir, pour tirer de pareils materiaux de l'Angleterre. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le 26. Mars 1666.*

MONSIEUR,

Si la Flotte d'Angleterre sort de la Méditerranée, celle du Roi de France passera d'abord à *Belle-Isle*.

On a écrit à Francfort à Mr. de *Gravelle*, de dire à *N.* . . . & à *Ludlou*, qu'ils seront ici les bien venus.

Mademoiselle de *Vernouis* part dans quinze jours

jours pour le Portugal, & Mr. de *Ruvigny* profitera, dit-on, de cette occasion, pour s'y rendre de la part du Roi. Je suis, &c.

P. S. Je vous prie que ces Articles restent secrets.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 1. Avril 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems la votre du 26., ma derniere étoit du 25. du courant. J'ai vû avec plaisir que l'affaire de la jonction des Flottes est de part & d'autre en état d'être reglée, sans craindre aucune difficulté; néanmoins Mr. d'*Estrades* n'a pas encore reçû d'Ordres absolus du Roi son Maître; mais seulement quelques avis préparatoires des intentions de Sa Majesté sur ce sujet, par raport auquel on lui promît des instructions: vous verrez par l'Extrait ci-joint ce que Leurs N. & G. P. ont résolu là-dessus le 25. du mois dernier. On a pris pour modèle la Convention faite sur le même sujet avec le Dannemark, mais avec cette réflexion; qu'étant résolu qu'il ne se peut faire de jonction, ou qu'étant faite, elle ne peut continuer qu'autant que les Amiraux la trouvent nécessaire; celui de l'Etat poura toûjours se tirer d'affaire par une separation, si l'on résolvoit quelque

que chose à la pluralité dans le Conseil de guerre, qui fût contraire à ce qu'il juge de meilleur : mais que comme cela pouroit plûtôt exciter la défiance que la confiance, Leurs N. & G. P. ont trouvé bon que l'on gardât religieusement le secret sur cette alternative, & que l'on n'en parlera dans la Généralité, ou dans les Conferences avec les Députez des Provinces, que lors qu'on désesperera, contre toute attente, d'obtenir la premiere partie, que l'on considere comme la seule salutaire.

Votre sentiment, de ne pas admettre en France, ni dans les Provinces, les Marchandises, ou autres commoditez que l'on pouroit tirer d'Angleterre, est conforme à celui de Leurs N. & G. P., &, comme je crois, à celui des autres Provinces ; ainsi, vous ferez bien de faire en sorte que cela soit défendu à l'avenir.

J'ai pressé Mr. d'*Estrades* de donner ordre au plûtôt au payement des 300. mille florins; il m'a répondu que la Lettre de change qu'il avoit reçûë pour y satisfaire étoit à deux usances, & qu'ainsi ce payement ne pouvoit se faire avant le 5. de Mai; ce qui va causer de l'embaras dans l'affaire du Roi de Dannemark à qui cette somme étoit destinée; ainsi, tâchez d'obtenir que ce payement soit anticipé, s'il est possible.

L'intention de Leurs HH. PP. a toûjours été en traitant avec l'Evêque de Munster, de s'assurer de la Garantie de la Couronne de France; ce que vous aurez sans doute remarqué dans le dernier Article des Instructions dressées le 17. du passé pour Mr. de *Bever-*

*Beverningh.* Leurs N. & G. P. sont aussi d'avis de ne pas refuser la Médiation de la Suède qu'on leur offre : ce que vous verrez par la Résolution prise sur votre derniere Lettre, & dont je vous envoye Copie : & quoi que le Roi de Suède, ou ses Ministres, commencent à le prendre sur le haut ton, ainsi que vous verrez par les deux * dernieres des trois Lettres ci-jointes que Mr. *Isbrandts* m'a écrites, & par celles qu'il a écrites à Leurs HH. PP. : cependant, je crois qu'on pouroit faire entendre raison à ce Prince, en lui faisant esperer quelque Subside au cas qu'il veuille se déclarer contre l'Angleterre; mais comme Leurs HH. PP. sont sur le point de succomber sous les dépenses excessives qu'Elles sont obligées de faire pour leurs Armemens par Mer & par Terre, & pour l'entretien des Flottes & des Armées de Leurs Alliez, Elles peuvent plus promettre que tenir; ainsi si l'on voyoit jour à traiter sur ce pied-là avec la Suède, il faudroit y employer le reste des Subsides que la France nous doit, & s'il falloit davantage, il faudroit que Sa Majesté s'en chargeât. Je vous prie d'éxaminer quels sont les sentimens du Roi & de ses Ministres sur les menaces des Suèdois, & sur ce que je viens de vous marquer à ce sujet; & de m'en informer le plûtôt que vous pourez, afin que je puisse m'y conformer dans les Déliberations que l'on mettra ici sur le tapis sur cette importante affaire.

Je

* Lettres d'*Estrades*, &c. Tome III. Lettre du Comte au Roi du 1. Avril 1666.

Je vous ai mandé ci-devant, qu'il me paroiffoit que les difpofitions où je voyois les Membres de Leurs N. & G. P. tendoient à ne confentir à aucun avancement pour le Prince d'*Orange*, jufqu'à-ce qu'il parût entierement détaché de ceux que l'on regarde comme bien intentionnez pour les Anglois. Mrs. de Zeelande * ont travaillé ces jours-ci avec beaucoup d'empreffement, à engager Leurs N. & G. P. à élire ce Prince Général de Cavalerie, & lui donner Séance dans le Confeil d'Etat. Vous verrez dans les Extraits ci-joints ce qui s'eft paffé à cet égard, & les Réfolutions que Leurs N. & G. P. ont prifes. Vous remarquerez dans la derniere que Leurs N. & G. P. feroient affez difpofées à fe charger d'avoir foin de ce Prince, fi fes Tuteurs, ou Madame la Douairiere en leur nom, les en prioient; & je fuis informé que Son Alteffe en prendra la réfolution; c'eft fur ce temperament & fur l'efperance que l'on en donne dans ladite Réfolution, que tous les Membres ont unanimement confenti à la premiere partie. Je n'ai rien à ajoûter à celle-ci, que l'avis ci-joint que j'ai reçû de Mr. de *Beverningh* qui eft à Cleves : ainfi, je finis en vous affurant que je fuis, &c.

P. S. On a échangé aujourd'hui les Ratifications des Traitez avec le Dannemark, en forte que l'on peut à préfent confiderer cette affaire, comme entierement terminée, &c.

* *Idem*, La feconde partie de la même Lettre & le commencement de celle du 8. Avril, 1666.

& qu'il ne reste plus qu'à éxécuter sincerement de part & d'autre ce qui a été stipulé.

P. S. J'allois fermer celle-ci lors que Mrs. *Clingenbergh* & *Charisius*, Ministres du Roi de Dannemark, m'ont fait l'honneur de me rendre une visite, pour me faire part de la crainte où l'on étoit en Dannemark des desseins du Roi de Suède, en me priant de vous en informer, & de vous recommander les intérêts du Roi leur Maître; en sorte que vous fassiez vos efforts pour engager le Roi de France à accorder un Subside en argent au Roi de Dannemark, pour lever & entretenir au moins deux mille Chevaux pour la garde des Côtes du Holstein.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire.
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 2. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches étoient du 26. du passé, j'ai reçû en son tems votre paquet du 25. Le Correspondant dont vous m'y parlez a été quelques jours hors de Paris, en sorte que je n'ai pû lui parler que vers la fin de la semaine passée; nous sommes tombez d'accord, que pendant quelques semaines il me fourniroit des Mémoires de ce qui viendroit à sa connoissance, afin que je pûsse vous rendre compte de ce qui en est avec plus de con-

connoiſſance de cauſe, ſuivant les Ordres que m'en ont donné Mrs. les Conſeillers Députez.

On a apris ici avec beaucoup de ſatisfaction, que Leurs HH. PP. avoient chargé du ſoin de ce qui concerne la Flotte quelques Seigneurs experimentez de la Regence, que l'on avoit autoriſez de concerter tout avec Mr. d'*Eſtrades*, ſans faire de raport à tous momens à l'Aſſemblée; cela ſera cauſe que l'on agira avec moi avec plus de confidence ſur tout ce qui regarde cette affaire. Depuis que Mr. de *Lionne* a vû l'Extrait de la Lettre que j'ai écrite à Mr. le Greffier touchant l'Electeur de Mayence, & ayant refléchi ſur les raiſons que je lui ai alleguées pour lui faire voir que cette affaire ne méritoit pas un ſi grand ſecret, il ne m'a plus parlé de cela, & je ne doute pas que l'envie que Leurs HH. PP. témoignent d'accepter ſa Médiation n'apaiſe ſon Alteſſe Electorale.

Mr. *Colbert* m'a propoſé comme une choſe très-avantageuſe pour la Cauſe commune, que Leurs HH. PP. détachaſſent un bon nombre de Vaiſſeaux de guerre du Corps de leur Flotte, pour aller joindre la Flotte de Sa Majeſté, qui après avoir éxécuté ce qui eſt à faire dans la Méditerranée, ſe rendra ſur les Côtes Occidentales de ce Royaume au Rendez-vous que je vous ai marqué dans ma derniere; de cette maniere on ſeroit en état d'agir contre les Anglois avec deux Flottes conſiderables, & les obliger ainſi à partager leurs Forces; ou, s'ils veulent les faire agir tout d'un côté, à ſe trouver découvert de l'autre. Cette

idée

idée de Mr. *Colbert* me paroît fondée sur la reflexion, que si les deux grandes Flottes se joignent, & que la Mer du Nord devienne par conséquent le Théatre de la Guerre, toutes les Forces agiront à la hauteur des Côtes de l'Etat, & qu'au cas que les Vaisseaux de cette Couronne soient obligez d'aborder quelque part, ils ne pouront tomber ailleurs que dans les Ports de la Republique. J'ai répondu à cela, que je ne pouvois dire ce que penseroient sur ce sujet ceux qui avoient plus de connoissance que moi des affaires de la Marine, & que Leurs HH. PP. avoient chargez de ce qui concernoit les Flottes; mais que je ne voyois pas comment Leurs HH. PP. pouroient hazarder une partie de leur Flotte au danger de passer dans le Canal, pour se rendre sur les Côtes de Bretagne: qu'il ne me paroissoit pas qu'il fût avantageux de nous mettre dans la nécessité, en divisant nos Forces, d'éviter par tout les Anglois au cas qu'ils restassent en un Corps, & de ne rien entreprendre, sans se mettre en danger d'être accablé par des forces plus considerables que les notres. Que de plus, cette Proposition exposoit le Dannemark à un danger évident; puis que, si les Anglois viroient de ce côté-là, Leurs HH. PP. ne se trouveroient pas en état d'aller au secours du Dannemark, qui se trouveroit dans une terrible extrêmité sans un secours capable de faire tête aux Anglois. Il m'a paru que les autres Seigneurs du Conseil du Roi & Mr. *Colbert* lui-même, comprennent assez ces raisons & d'autres semblables; en sorte que je ne sai, s'il aura fait part de

cette

cette pensée à Mr. d'*Estrades*, ainsi qu'il en avoit envie, ou s'il y pensera encore. Quoi qu'il en soit, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous informer de ceci.

J'ai vû ici avec étonnement un Traité fait dans le mois d'Octobre dernier entre le Dannemark & l'Angleterre contre Leurs HH. PP. Mr. *Zeestet* soûtient qu'il a été conclû & signé de part & d'autre; mais il tâche de persuader qu'il étoit stipulé, qu'il n'auroit pas lieu au cas que la France rompît avec l'Angleterre, ni au cas que Leurs HH. PP. donnassent une satisfaction raisonnable au Dannemark sur ses prétentions; de cette maniere il voudroit faire croire, qu'on ne doit le considerer, que comme un moyen dont on s'est servi pour faire prendre plus promptement à Leurs HH. PP: les Résolutions que l'on desiroit pour conclure l'engagement. Je souhaite que cela soit vrai, quoi que la conduite que cette Cour a tenuë dans toute cette affaire soit très-choquante & très-irreguliere : mais, puis que le succès en a été bon, il me semble que le meilleur est de dissimuler le mal qui l'a precedé & qui n'a eu aucun effet, afin de ne causer entre les Alliez aucun refroidissement par des reproches inutiles. On est résolu ici de suivre cet avis que l'on donne aussi à Leurs HH. PP. : Mr. de *Lionne* m'a fait venir aujourd'hui à S. Germain, ce qui m'a ôté le tems de faire celle-ci plus longue; ainsi je finis, en vous assûrant que je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 8. *Avril* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 1. de ce mois, j'ai reçû vos Dépêches du 2. Il y a long tems que Mr. d'*Eſtrades* m'a propoſé, comme Mr. *Colbert* vient de vous le faire, de détacher quelques Vaiſſeaux de la Flotte de l'Etat, pour les envoyer à la rencontre de celle de France: depuis peu il a renouvellé la même Propoſition; mais j'ai trouvé qu'elle étoit abſolument impraticable pour les raiſons que je trouve dans votre Lettre. Il ne m'en a point parlé depuis l'arrivée de la derniere Poſte, en ſorte qu'il y a lieu de croire que vos raiſons auront fait impreſſion.

Je vous envoye ci-joints les derniers avis que l'Etat a reçûs de Cleves; & outre cela un avis particulier que Mr. de *Beverningh* m'a adreſſé en date du 5. de ce mois; je n'en ai encore parlé à perſonne, afin d'éviter de cauſer des défiances, & parce que j'eſpere que ce ſera un mal-entendu, qui ſera bientôt reparé, puis que Mr. d'*Eſtrades* s'eſt chargé d'en écrire * à Mr. *Colbert* à Cleves, après que je lui eus fait part de ce que j'ai crû pouvoir lui dire du contenu de cette Lettre, ſans

* Lettres d'*Eſtrades*, Tome III. La ſeconde Lettre du Comte au Roi du 8. Avril 1666.

ſans l'offenſer; car la conduite, dont il eſt parlé dans cette Lettre, pouroit en continuant tirer à conſéquence, & ſi nous avions encore de-là de pareils ſujets de plaintes, l'Etat ſeroit obligé de ſe tenir ſur ſes gardes: ainſi, je vous prie de faire vos efforts où vous êtes, à ce que l'on ordonne à Mr. *Colbert*, & que l'on engage le Comte de *Furſtemberg*, non ſeulement de ne pas traverſer les Négociations de Mr. *Beverningh*; mais même de l'apuyer de toutes leurs forces, puis que Leurs HH. PP. font voir dans toutes les occaſions qu'Elles ne veulent rien faire qui puiſſe préjudicier aux intérêts du Roi, ni directement, ni indirectement; ce dont Elles ont encore donné des preuves en dernier lieu dans la même Négociation: car Leurs HH. PP. ayant mis dans un Article, conformément à ce qui avoit été redigé par écrit pour Mr. *Friquet*, que l'Evêque de *Munſter* reformeroit les Troupes qu'il a ſur pied juſqu'à un certain nombre limité, & qu'il ne feroit point de nouvelles levées, *niſi conſenſu Imperatoris, & juxtà Imperii Conſtitutiones*; & Mr. *Colbert* ayant repreſenté que ces termes, *niſi conſenſu Imperatoris*, étoient préjudiciables au Roi ſon Maître, pour des raiſons qu'il allegua, Leurs HH. PP., pour contenter Sa Majeſté, ont auſſi-tôt donné ordre à Mr. *Beverningh*, de ne pas employer ces termes, & d'y ſubſtituer quelqu'autre expedient convenable. Enfin, Monſieur, ſi l'on ne s'opoſe à une telle conduite dans ſon commencement, il eſt à craindre qu'elle n'ait de très-facheuſes ſuites; c'eſt pourquoi je vous prie de vous employer de

tout votre pouvoir pour y remedier, & de me faire savoir au plûtôt ce que vous aurez fait; s'il est possible envoyez-moi Copie des Ordres que l'on envoyera à Mr *Colbert.*

Quand à la renonciation de l'Evêque touchant Borckelo, Leurs HH. PP. en usent avec tant de moderation, que dans l'Article qui en fait mention, Elles n'éxigent qu'une renonciation au Droit de Territoire, ou de Souveraineté sur Borckelo que l'Evêque prétend; quoi que l'Evêque fasse encore deux prétentions, l'une sur le *directum Dominium*, & l'autre sur l'*utile Dominium*, soûtenant que le Comte de *Stirum* en est déchû, ayant négligé de relever ce Fief de l'Evêque, ou du Chapitre de *Munster*; sur quoi Leurs HH. PP. se contentent des termes généraux de la renonciation exprimée dans les autres Articles, sur quoi je ne sache pas que l'on fasse la moindre difficulté.

Au reste, comme Leurs HH. PP. ne peuvent consentir à voir traîner en longueur les Négociations de Cleves, Elles ont pris le 4. la Résolution ci-jointe pour empêcher que cela n'arrive.

Je vous envoye aussi une Copie des derniers avis que l'on a reçûs de Mr. *Hamel Bruyninghs* sur l'affaire que vous savez; & la réponse que je lui ai faite, après l'avoir communiquée à Mr. d'*Estrades*, mais seulement de bouche, parce qu'il m'a paru que ce dernier avis n'étoit pas assez important pour mériter qu'on en fît une traduction, ni de ma réponse. Au reste, nous n'aprenons pas ce qui

qui s'eſt paſſé là du depuis, & ce dont j'eſpere d'être bien-tôt informé.

Les derniers avis de Mr. *Isbrants* continuent à être remplis de menaces de la part de la Suède, de déclarer la Guerre au Roi de Dannemark, & d'aſſiſter l'Evêque de Munſter, au cas que ce Roi ne ceſſe d'armer; c'eſt ce que vous pourez voir par la Copie ci-jointe, à laquelle j'en ajoûte une de la réponſe que j'y ai faite par proviſion : il me ſemble qu'il ſeroit très-néceſſaire que le Roi de France fît notifier à la Cour de Suède, de la maniere la plus efficace, l'Acte de Garantie qu'il a paſſé en faveur du Roi de Dannemark, en faiſant entendre que Sa Majeſté eſt très-réſoluë d'éxécuter ſérieuſement & avec vigueur ſa promeſſe & ſes engagemens, au cas que le Roi de Suède déclarât la Guerre au Dannemark, contre toute attente. Je vous prie de faire au plûtôt ſur ce ſujet toutes les plus fortes inſtances.

Je vous ai apris dans ma derniére ce que Leurs N. & G. P. avoient réſolu ſur la Propoſition que les Etats de Zeelande avoient faite en faveur du Prince d'*Orange*; la ſuite de cette Réſolution a été, que Madame la Princeſſe Doüairiere d'*Orange* a preſenté le Mémoire ci-joint à Leurs N. & G. P.; la plûpart des Membres ont témoigné qu'ils étoient diſpoſez à lui accorder ſa demande; mais quelques-uns ayant pris ledit Mémoire, *ad referendum*, on n'a pû encore déliberer ſur cette affaire juſqu'à préſent : mais autant que je puis en juger, on lui accordera ſa demande unanimement, afin d'éloigner de ſa

Cour tous les Anglois, & ceux qui ſont dans les intérêts de l'Angleterre, juſqu'à Mr. & Me. de *Zuylesteyn* incluſivement, & mettre en leur place des Perſonnes de confiance; de ſorte que dans le tems que le Roi d'Angleterre & ſes Créatures s'imaginent de remporter quelqu'avantage ſur l'Etat, par le moyen du Prince d'*Orange*, dans la conjoncture préſente, il recevra un ſenſible chagrin lors qu'il aprendra ce qui ſe paſſe, puis qu'il ſe trouvera par-là bien éloigné de ſon but, qui étoit de ſe ſervir du Prince pour ſemer la diſcorde dans l'Etat, où les choſes ſont tout au contraire dans une ſituation, que les autres Provinces ne peuvent manquer d'être très ſatisfaites ſi Leurs N. & G. P. prennent unanimement la Réſolution telle que je la prévois; c'eſt ce que tous les Deputez, à l'exception de ceux de Zeelande, ont témoigné dans la Généralité. Ceux-ci ayant délivré le même jour la Propoſition par écrit que je joins ici, en témoignant qu'ils étoient très-mécontens * de la conduite de Son Alteſſe, qui, diſent-ils, a renverſé par le Mémoire qu'Elle a préſenté aux Etats de Hollande, ce qu'ils avoient envie de faire dans la Généralité en faveur du Prince ſon Fils. Ils ſe plaignent ſur tout de la forme de ce Mémoire, ſur tout de la Déclaration qui y eſt contenuë, que Leurs N. & G. P. ont toûjours témoigné leur

* Lettres du Comte d'*Eſtrades*, &c. Tome III. Le commencement de la Lettre au Roi du 8. Avril 1666., & le commencement d'une autre à Mr de *Lionne* du 6. Mai.

leur zèle pour la Maison d'*Orange*, & sur tout de la période où il est dit, *dans telles Charges & Emplois que Leurs N. & G. P. jugeront à propos de lui conferer alors.*

Je crois, quand il s'agira de changer le Gouverneur, on jettera les yeux sur Mr. de *Gendt* : si on lui donne cet Emploi, je suis certain qu'aucun de ceux qui l'aprocheront ne lui inspireront aucun sentiment capable de l'aliener du Roi de France, l'un des plus puissans Alliez de l'Etat, & bien loin de-là, qu'on lui inspirera les égards qui sont dûs à un tel Allié. Mr. d'*Estrades* a été content de la conduite que l'on a gardée dans toute cette affaire, & il espere bien de la suite aussi-bien que moi, & nous nous flatons que l'on en sera content où vous êtes, suivant ce que vous m'en avez déja marqué, sur ce que je vous avois mandé des dispositions où je trouvois les Membres de l'Etat. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le 9. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 2. du courant, j'ai reçû la votre du 1. qui m'a été très-agréable, ainsi que toutes les Piéces incluses.

Je n'ai point remarqué que l'on ait conservé ici quelque inclination de remettre plûtôt la conduite des Flottes, en cas de jonction, à

à la pluralité des voix dans le Conſeil de guerre ſuivant le Traité de 1635. qu'aux Réſolutions que prendroient entr'eux les deux Amiraux, aſſiſtez du Conſeil de ceux qu'ils voudroient choiſir. Ainſi, je crois qu'il ne ſera point néceſſaire de faire uſage de l'alternative contenuë dans la Réſolution de Leurs N. & G. P.; & ſi Mr. d'*Eſtrades* fait paroître, de la part du Roi, quelque inclination pour le Conſeil de guerre, ce n'eſt aparemment que ſur l'hipothèſe que Leurs HH. PP. n'en veulent pas entendre parler, afin d'obtenir enſuite quelqu'avantage, en paroiſſant condeſcendre à leur volonté. Mais ce que je ne crois pas, c'eſt que, lors qu'il s'agira de regler la maniere de commander les Flottes combinées ſur le Plan propoſé, on perſiſte dans la Réſolution de ſouffrir ſur le Vaiſſeau de l'Amiral de France un Officier de la Flotte de Leurs HH. PP., d'autant qu'on ne l'avoit priſe préalablement que comme un temperament pour faire goûter à Leurs HH. PP. la Propoſition, de donner à cet Amiral le Commandement de toute l'Armée navale; quoique je ne puiſſe pas aſſurer qu'il ſoit impoſſible d'obtenir qu'on y mette, pour lui ſervir de Conſeil, un Homme de Mer expérimenté dans la Mer du Nord & dans l'Océan; c'eſt un Article qui dépend du bon plaiſir de ce côté-ci, & ſur laquelle il n'y aura point de diſpute, & je n'en prévois que ſur l'Article du Commandement en cas de rencontres imprevûës, qui eſt l'unique, autant que j'ai pû le remarquer, ſur lequel on veut prendre quelques nouvelles informations

avant

avant d'en déliberer. En effet, quoi que la Résolution de Leurs N. & G. P. ne parle pas de la conduite que l'on doit garder dans le salut du Pavillon de France, je ne doute pas que leur intention ne soit, qu'on suive à cet égard le Traité de 1635. Je pourois vous marquer sur cela quelque chose de plus précis si j'avois pû parler à Mr. *Colbert* depuis la reception de la votre, mais j'en ai cherché inutilement l'occasion.

Je ne manquerai pas d'insister à la premiere occasion à ce que l'on interdise absolument tout Commerce & Navigation avec l'Angleterre; mais il semble que l'on est persuadé ici que les Ordonnances de Leurs HH. PP. sur ce sujet sont ici très-mal éxécutées, particulierement par raport aux Manufactures d'Angleterre; car dans une Ordonnance du Roi publiée la semaine passée, contre l'entrée des Manufactures d'Angleterre dans ce Royaume, tant de celles qui viennent directement d'Angleterre, que de celles qui passent par d'autres Païs, on supose non seulement qu'on en transporte en Hollande, mais même que c'est de-là qu'on les fait passer ici; ainsi que vous l'aurez pû voir en lisant cette derniere Ordonnance, que Mr. l'Ambassadeur *Boreel* aura sans doute envoyée par la derniere Poste; de sorte qu'il seroit à souhaiter que l'on tint la main à l'observation des Ordonnances que l'on fait contre la violation des precedentes.

J'ai parlé à Mrs. de *Lionne* & *Colbert* pour obtenir qu'on anticipât le payement des 120. mille Ryxdalders, & je leur ai aporté toutes

les raiſons qui doivent faire conſiderer comme très-préjudiciable le retardement de ce payement, juſqu'au 5. du mois prochain; le dernier m'a dit, que l'Ordre du Roi eſt de payer comptant une partie de cette ſomme au *pro rata* de celle que Leurs HH. PP. payeront pour le premier terme de Subſide du Roi de Dannemark, & de la remettre entierement à Leurs HH. PP. au cas qu'Elles payaſſent comptant ce qu'Elles doivent au Dannemark: je lui ai repreſenté que cela n'étoit pas raiſonnable, ſur tout dans une conjoncture comme celle-ci, où Leurs HH. PP. ſont ſurchargées de tant de dépenſes; d'autant qu'Elles reçoivent cet argent comme un Subſide qui leur eſt dû depuis long tems, & non comme une partie de celui qu'Elles ont promis au Dannemark: ainſi, j'ai obtenu de ces deux Seigneurs qu'ils en parleront à Sa Majeſté, & je les ai priez, en les quittant, de reflé-chir de quelle importance & de quelle néceſſité il eſt d'aider promptement le Dannemark, vû les menaces dont ſe ſert la Regence de Suède.

Il ſeroit à ſouhaiter que dans cette conjoncture on preſſât la concluſion de la Paix avec l'Evêque de Munſter; & il me ſemble que ce n'eſt pas ſans raiſon que l'on me dit, que Leurs HH. PP. ne devroient pas beaucoup s'embaraſſer de ce qui reſte à diſcuter ſur l'Article de deſarmer, ſur la garantie, & ſur ce qui concerne la ſûreté, puis qu'Elles traitent avec un Prince qui leur eſt ſi inferieur en forces. On m'a fait entendre ici que l'on a donné ordre d'engager une partie des Trou-

pes,

pes de Munſter, auſſi-tôt que la Paix ſera conclûë; je ne ſai ſi cette nouvelle eſt bien vraye, je m'en informerai.

Il y a long tems que l'on n'eſt guère content ici de la Regence de Suède; cependant, je ne vois pas que depuis la Guerre déclarée contre l'Angleterre, cette Couronne ait rien fait pour adoucir ce mécontentement. On y eſt ici fort ſenſible, & ſur tout on eſt fort irrité du biſare procedé de cette Regence, par raport au Traité avec le Dannemark. D'un autre côté on eſt fort étonné de la conduite irréguliere du Dannemark dans la concluſion d'un Traité avec l'Angleterre: néanmoins, on ne veut point pouſſer la Suède à prendre quelque Réſolution deſeſperée, & à ſe déclarer pour nos Ennemis, ce que je conſeille auſſi de mon côté; quoi que l'on me faſſe bien ſentir que Leurs HH. PP. ne ſouhaitent peut-être pas autant que cette Couronne-ci, que la Suède reſte dans des intérêts opoſez à la Maiſon d'Autriche. Les deſſeins que l'on a formez ici contre l'Eſpagne influent ſur toutes les Déliberations qui y ont la moindre relation directe, ou indirecte. Je ſuis, &c.

P. S. Dieu veuille que les Conferences avec Mrs. de Zeelande contribuent à conſerver l'union & la concorde entre les deux Provinces.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 15. Avril 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems vos Dépêches du 9. du courant, mes dernieres étoient du 8. J'aprends avec plaiſir que peu à peu les ſentimens ſe réüniſſent où vous êtes, à ce que nous jugeons de plus avantageux au cas que la jonction des deux grandes Flottes parût néceſſaire. Mr. le Comte d'*Eſtrades* n'a reçû ſur ce point, ni ſur les affaires de Suède, aucun Ordre formel par la derniere Poſte; mais il attend un Courier au premier jour.

Quoi que Leurs N. & G. P. n'ayent rien dit dans leur Réſolution du 25. du paſſé du ſalut que l'on doit faire au Pavillon de France, vous pouvez être raiſonnablement aſſuré, que leur intention à cet égard eſt de s'en tenir à l'Article XII. du Traité de 1635.

Les affaires de Munſter commencent depuis quelques jours à promettre un prochain Accommodement. Les Deputez de l'Evêque ſont partis de Cleves il y a quelques jours pour en porter le Projet, que les Médiateurs ont aprouvé, à leur Maître, & le lui faire accepter s'il eſt poſſible; ils doivent être revenus aujourd'hui à Cleves, où Mrs. *Colbert* & *Beverningh* continuent à ne pouvoir avoir, l'un pour l'autre, la confiance néceſſaire; Mr. *Colbert* ſoupçonne entr'autres Mr.

de

de *Beverningh* d'être entierement dans les intérêts de l'Empereur & du Roi d'Efpagne, & par conféquent Ennemis du Roi de France; vous verrez par les Copies ci-jointes dès Lettres du 8. & du 11. les autres démêlez que ces deux Meffieurs ont eus. Mr. d'*Eftrades* eft convaincu par l'évidence de la chofe même, que les plaintes de Mr. *Colbert* que l'on retient, & que l'on ouvre fes Lettres, font très-mal fondées. Quant à moi, je n'écris pas à Mr. *Beverningh* que je ne l'exhorte à rétablir la confiance entre lui & Mr. *Colbert*; & j'ai prié plufieurs fois Mr. d'*Eftrades* de témoigner à ce dernier, que nous fommes très-contens ici de fes bons offices & des peines qu'il fe donne pour faire la Paix, & que nous le prions de continuer, & de vouloir plûtôt faire attention aux chofes qui concernent l'intérêt commun, qu'à la confiance perfonnelle des Miniftres par les mains de qui il faut qu'elles paffent.

On a pris avant-hier la réfolution ci-jointe fur le Mémoire de Madame la Princeffe Douairiere d'*Orange*. Quoi que Mrs. de Leyde & de Harlem ayent parû fort indifferens & fort moderez, lors qu'on a parlé de l'infpection fur l'éducation du Prince d'*Orange*, quand on eft venu à nommer ceux qui en feroient chargez, ils ont tout mis en œuvre pour y mettre quelqu'un des deux Villes, & comme ils n'ont pû y réüffir, ils ne paroiffent pas contens; mais le tems apaifera cela; du refte, la fubftance de cette Réfolution a été aprouvée unanimement.

Mr. le Prince d'*Orange* a témoigné à plu-

R 6 fieurs

sieurs Membres, qu'il souhaiteroit fort de conserver près de sa Personne Mr. de *Zuylestein*; non seulement il m'en a instamment prié, mais même il a employé les plus puissantes intercessions, particulierement celle de Mr. d'*Estrades*, ainsi que vous pourez voir par la Copie ci-jointe d'un Mémoire * que cet Ambassadeur m'a écrit sur ce sujet. Il me semble qu'il a fait paroître trop de facilité dans cette occasion, quoi qu'il m'ait fait assurer depuis, qu'il a representé à ce Prince, de la maniere la plus vive, que les changemens que Leurs N. &. G. P. avoient résolu de faire étoient pour son bien & pour son avantage; & il s'est chargé de réïterer les mêmes representations lors que l'occasion s'en présentera. Je ne doute pas que l'on ne soit content où vous êtes, de cette Résolution de Leurs N. & G. P., & vous me ferez plaisir de me mander ce que l'on en dira.

Vous verrez par les deux Copies ci-jointes ce que Leurs N. & G ont résolu sur les dernieres Lettres de Mr. *Isbrandts*, je ne doute pas qu'on ne s'y conforme dans la Généralité.

Leurs N. & G. P. ont pris dans le mois de Septembre dernier, & derechef avant-hier, la Résolution, dont voici l'Extrait, par raport aux Manufactures d'Angleterre: & quoi que Mrs. de Zeelande n'ayent jamais voulu concourir à prendre les précautions qui y sont ordonnées, ils font esperer à présent de suivre

* Voyez sur ce fait Lettres d'*Estrades*, &c. Tome III. Lettre du Comte à Mr. de *Lionne* du 6. Mai 1666.

ſuivre à cet égard le ſentiment de Leurs N. & G. P.

Le Capitaine *Buat* m'a fait encore part aujourd'hui de deux Lettres du Secrétaire *Bennet*, & de deux autres de *Silvius* qui a été Gentilhomme de la Princeſſe Royale; en voici des Copies, afin que vous puiſſiez vous en ſervir en tems & lieu. Je les ai communiquées ſur le champ & avant le départ de la Poſte à Mr. *d'Eſtrades*; & je lui ai propoſé, comme je vous le propoſe auſſi, s'il ne ſeroit pas à propos de ſe ſervir du Canal de l'un ou de l'autre, pour penetrer quels ſont les véritables ſentimens du Roi d'Angleterre: ſoit en envoyant de part & d'autre quelqu'un à Londres, pour traiter de la liberté des Priſonniers, ou de quelqu'autre maniere que Sa Majeſté trouvera convenable: car ſi l'intention de ce Prince étoit ſincere, & que voyant les puiſſantes Alliances que l'Etat a faites contre lui, il voulût véritablement ſortir de cette Guerre, ce ſeroit un grand acheminement pour la grande Affaire, & une bonne Paix pouroit aiſément en reſulter. Et au cas qu'on découvrît que ce Roi n'agît pas ſincerement, comme je m'en défie fort, on barreroit de cette maniere le deſſein qu'il a, principalement en agiſſant ainſi, qui eſt d'irriter ici les eſprits du Peuple, & de quelques-uns de la Regence qui ne ſont pas autant que d'autres au fait des affaires, contre ceux qui ſont au Gouvernail, ſous prétexte qu'on ne veut pas faire de Paix avec l'Angleterre. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 16. Avril* 1666.

MONSIEUR,

Personne n'a jamais reçû un bienfait avec plus de joye & de reconnoissance, que m'en a témoigné Mr. *Guichery*, de l'honneur que vous lui avez fait de le proteger dans ses sollicitations pour la place de Lieutenant-Colonel qui vient de lui être donnée. Non seulement il veut que je l'aide à vous en remercier en son nom; mais même il m'a persuadé que vous aviez eu tant d'égard pour ma recommandation, que je vous dois une partie de l'obligation : rien ne me peut être plus agréable & plus glorieux, vû le cas que je fais avec raison, de votre amitié, comme le plus précieux trésor que je possede en ce monde, puis que je vous considere comme l'Homme du monde le plus digne d'honneur & d'estime. Je vous prie de me fournir l'occasion de vous témoigner le zèle que ces sentimens excitent en moi, & avec quel dévouëment je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 16. *Avril* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere en date du 9., j'ai reçû la votre du 8. du courant.

J'ai lû avec étonnement, & j'ai communiqué à Mr. de *Lionne*, avec la même circonspection, dont vous vous êtes servi à l'égard de Mr. d'*Estrades*, l'avis secret que vous donne Mr. de *Beverningh* de la conduite desagréable du Comte de *Furstemberg* dans les Négociations de Cleves. Je lui ai aussi parlé de ce qui étoit arrivé à Mr. de *Beverningh* de la part de Mr. *Colbert* * au sujet de la renonciation aux prétentions sur Borckelo; il m'a répondu qu'il falloit qu'il y eût en cela quelque mal-entendu; & que le Roi n'a donné aucun Ordre de trouver rien à redire à cette renonciation, que l'intention & les Ordres de Sa Majesté tendent à procurer à Leurs HH. PP. tous les avantages possibles; & qu'il étoit impossible que le Comte de *Furstemberg* & Mr. *Colbert* se fussent déclarez contre cette renonciation au nom du Roi; qu'il étoit néanmoins vrai que le Roi jugeoit que la Paix en général étoit pour Leurs HH. PP. incomparablement preferable à cette renonciation

* Lettres d'*Estrades* Tome III. La seconde Lettre du Comte au Roi du 8. Avril 1666.

ciation, qui, tout bien confideré, ne fe demandoit que, *salvo jure Imperii*, & que l'on éxige d'un Ecléfiaftique qui eft tenu *pro minori*, ce qui ne peut donner à Leurs HH. PP. le moindre degré de fûreté, plus qu'Elles n'avoient ci-devant d'Elles-mêmes & en vertu de leurs propres forces; que pour cette raifon on avoit donné ordre par la derniere Pofte à Mr. *Colbert* de faire tous fes efforts pour engager Leurs HH. PP. à conclure la Paix, avec, ou fans la renonciation, à condition, ou non, que l'Evêque defarmât. Qu'ainfi, il conjecturoit qu'avant la reception de ces derniers Ordres, Mr. *Colbert* auroit pû, dans les mêmes vûës faire quelques tentatives pour engager le Miniftre de Leurs HH. PP. à fe relâcher fur cette renonciation, à laquelle il voit tout le Traité acroché; mais, qu'au refte, il ne pouvoit s'imaginer que les chofes fe fuffent paffées de la maniere que Mr. de *Beverningh* l'avoit mandé, & qu'il me parleroit de cette affaire quand il auroit lû les Dépêches de Mr. *Colbert*, où il découvriroit peut-être le mal-entendu. J'en ai auffi entretenu Mr. de *Turenne* qui m'a affuré, pour confirmer ce que m'avoit dit Mr. de *Lionne*, qu'il n'avoit jamais ouï le Roi faire la moindre difficulté fur cette renonciation. Comme ceci s'étoit paffé mécredi, & que j'avois prié Mr. de *Lionne* de m'accorder quelques momens pour conferer avec lui, quand il auroit vû les Dépêches de Mr. *Colbert*, fur les moyens de remedier au mal-entendu, s'il y en avoit, & diffiper les ombrages que l'on en pouroit prendre; fon Excellence m'a lû hier

une

une Relation très-circonstanciée, que Mr. *Colbert* a envoyée, de la Conversation qu'il avoit euë avec Mr. de *Beverningh* sur ce sujet : il y parle de plusieurs choses, & entr'autres, que vous ne lui aviez pas dit un mot de cette Renonciation lors qu'il étoit à la Haye, qu'il n'en est aussi fait aucune mention dans le Projet concerté avec Mr. *Friquet*, qui s'est expliqué tout autrement dans je ne sai quel écrit; que l'on devoit considerer en ceci *le devoir d'un Roi Très-Chrétien*, & autres raisons pareilles, dont il fait entendre qu'il s'est servi : mais il ne marque rien de ce que vous a mandé Mr. de *Beverningh*; & tout ce que Mr. *Colbert* raporte semble resulter de cette seule consideration, que c'étoit le moyen de parvenir à la Paix; mais non pas que ce fût aucun Ordre du Roi, qui tendroit à détruire la Prétention de Leurs HH. PP. : j'ai demandé une Copie de cette Dépêche pour vous l'envoyer, & Mr. de *Lionne* m'a promis qu'elle vous seroit communiquée par Mr. d'*Estrades*, à qui Mr. *Colbert* l'envoyeroit. Cette dispute avec le Frere de Mr. *Colbert*, Ministre d'Etat, me paroît très-délicate, c'est pourquoi je m'y suis conduit avec toute la discretion dont j'ai été capable; sur tout m'ayant été raporté hier que Mr. *Colbert* avoit mandé par un Postscript, que la Paix étoit sur le point de se conclure, & ayant obtenu le principal, qui est, que le Roi ne s'opose pas à la Renonciation, & qu'il déclare qu'il desire tout ce qui peut être le plus avantageux à Leurs HH. PP.

Il pouroit être arrivé qu'on auroit porté indif-

indiscrettement quelque bote au Comte de *Furstemberg*, qui fait profession d'être dans la dépendance de la France: outre cela je crois qu'il n'y a rien qu'on ne fît de ce côté-ci, pour trouver un moyen de fermer aux Troupes de l'Empereur tout passage vers les Païs-Bas; mais je doute que cette consideration ait rien operé dans cette conjoncture, & encore plus, que la France pût en venir à bout.

Aussi-tôt que j'ai apris les menaces des Suèdois, j'ai representé vivement aux Ministres de cette Cour, combien elles étoient insuportables; combien il étoit nécessaire qu'on les repoussât en témoignant autant de fermété que de ressentiment, & l'aparence qu'il y a qu'en agissant ainsi, il n'est pas à craindre qu'elles ayent des suites; je leur ai fait voir outre cela, que les avantages que l'on a recherchez pour le Roi & les Etats, en traitant avec le Dannemark, sont d'autant plus considerables pour Sa Majesté, que pour le Dannemark; sans conter ce que le Roi feroit dans cette rencontre, ne fait rien qu'aux dépens de sa bourse & de celle de Leurs HH. PP. J'ai fait voir que les Suèdois sont sans argent, & que s'ils font la Guerre à la France, au Dannemark, & à Leurs HH. PP., ils se trouveront d'abord sans Commerce, ce qui est leur plus clair revenu; qu'ils sont brouillez avec les Moscovites, qu'ils offensent l'Empire par leurs Entreprises sur Bremen, & que tous leurs voisins les haïssent & les craignent; que toutes les raisons, d'un côté & de l'autre, la minorité de leur Roi, l'éloigne-

l'éloignement que la plûpart des Senateurs auront de contribuer à cette Guerre, en donnant leurs Païsans & une partie de leurs biens, les empêcheront bien de faire tout ce dont ils menacent : Que les Anglois savoient fort bien, que jamais les Suèdois ne les aideront à éxécuter leurs Projets, & que l'Angleterre ne pouvoit souffrir la Suède, ni la Suède l'Angleterre. Que l'Evêque de Munster serviroit d'éxemple aux Suèdois, pour leur faire voir, comment on doit se fier à l'Angleterre lors qu'Elle promet des Subsides; que le Dannois paroît témoigner de la fermeté; mais que si l'on ne l'apuyoit pas vigoureusement, on devoit s'attendre à lui voir faire tout ce que le Suèdois voudra : que si le Roi vouloit un peu y contribuer de son côté, on pouroit former un Corps de Troupes de Brandebourg & de Lunebourg avec celles du Roi & des Etats, & tenir ainsi les Suèdois en bride; que l'on pouroit faire entendre, que l'on est contraint de prendre cette Résolution contre la Suède, & que l'on est toûjours disposé à la prevenir en tout, au cas qu'Elle ne renonce à ses fanfaronnades; que si l'on ne donne au Dannemark des conseils de vigueur, & si on lui parle de Neutralité, on aura fait inutilement tant de dépenses, qui néanmoins seront toutes à la charge de Leurs HH. PP., dont on ne laisseroit pas d'éxiger les Subsides promis. Que l'honneur & la parole du Roi se trouveroient alors exposez, d'autant plus que c'est moins par raison que par caprice, que la Suède fait ces menaces ; que tous les Princes voisins sont intéressez à la conserva-

tion

tion du Dannemark, & ne font point du tout favorables à la Suède. Qu'il paroît que la Maison d'Autriche s'accommode aux circonstances, & qu'Elle ne remuëra point, sur tout dans une affaire aussi injuste, & en faveur d'une Couronne à laquelle Elle se fie aussi peu qu'à la Suède; que d'aller au devant de ce que la Suède paroît souhaiter, seroit donner un éxemple qui pouroit avoir des suites facheuses. On me dit qu'on trouvoit toutes ces raisons & plusieurs autres que j'alleguai tout à fait dignes d'attention; mais que l'on croyoit que les Suèdois ne manqueroient pas d'éxécuter leurs menaces; & qu'alors le Dannemark causeroit plus d'embaras qu'il ne donneroit de secours. On m'avoüa aussi que l'on ne verroit pas volontiers que la Suède prît un Parti contraire à celui de cette Couronne-ci, quoi que Leurs HH.PP. s'en missent peut-être très-peu en peine, (& voila le nœud;) que la Suède n'agit pas ainsi de gayeté de cœur, mais en vertu d'un Traité avec l'Angleterre qu'on auroit dû ne pas faire, mais qui est néanmoins obligatoire: qu'il vaut mieux, pour le Roi de Dannemark, que l'on prête l'oreille aux offres d'un Accommodement, plûtôt que d'en venir à une Guerre ouverte; que c'est aussi le sentiment du Résident Dannois qui est à Stokholm; & qu'au cas que le Dannemark restât neutre, on ne seroit pas obligé de lui payer les Subsides, ou tout au plus, qu'une très-petite partie, en compensation des préparatifs qu'il pouroit avoir faits jusqu'à présent; que l'on tirera cet avantage du Traité avec le Dannemark, d'a-
voir

voir enlevé cet Allié aux Anglois, & d'être sûr de ses Ports; que les avantages qu'on y a accordez au Dannemark, sont à l'avantage de Leurs HH. PP. qui ont intérêt à voir ce Roi dans une meilleure situation que celle où il a été jusqu'à présent; que dans cette conjoncture, il est plus avantageux à Leurs HH. PP. de donner un Subside au Roi de Dannemark, que de se servir de son secours, puis qu'il seroit très-difficile de l'engager à hazarder sa Flotte: qu'enfin, on voit bien que le Dannemark n'est pas en état de mettre 40. Vaisseaux en Mer, comme il s'y est engagé, avec le Subside que Leurs HH. PP. lui donnent, & que lors qu'il s'agira de l'éxécution du Traité, on ne manquera pas de rencontrer bien des difficultez & des disputes. Mr. d'*Estrades* aura des * instructions pour faire goûter la voye d'Accommodement avec la Suède, & d'informer le Roi, si Leurs HH. PP. sont dans d'autres sentimens. Je suis, &c.

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 22. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Les Députez - Directeurs de la Compagnie

* Voyez, sur toute cette affaire de Suède, un Mémoire du Roi au Comte d'*Estrades* dans les Lettres d'*Estrades* Tome III., après la Lettre du 9. Avril 1666.

gnie des Indes, autoriſez à donner les Ordres néceſſaires à leur Flotte que l'on attend de retour cette année, forte de neuf Vaiſſeaux; m'ont demandé mon avis ſur ce ſujet, & après en avoir conferé avec eux, nous avons jugé, que pour partager le riſque, & ne pas tout hazarder à la fois, il ſeroit bon de faire aborder une partie de ces Vaiſſeaux de retour dans quelque Port ou Riviere de France. Je vous prie de communiquer ceci avec le dernier ſecret au Roi directement, ou par le canal de Mr. de *Lionne*; en un mot, de la maniere que vous jugerez la plus convenable : vous prierez donc Sa Majeſté de prendre en ce cas-là ces Vaiſſeaux de retour ſous ſa Protection, & de leur faire donner les rafraîchiſſemens & les proviſions dont ils auront beſoin en payant. Je ſouhaiterois encore, pour mettre Mrs. les Directeurs en repos, que vous puſſiez obtenir une Déclaration par écrit de Sa Majeſté, que ſi pendant cette année ces Vaiſſeaux de retour, ou quelques-uns d'iceux entrant dans les Ports, Rades, ou Rivieres de Sa Majeſté, Elle les y protegera, & les traitera comme il a été dit ci-deſſus, & ne permettra pas qu'on les inquiette en aucune maniere, directement, ou indirectement, par quelqu'arrêt, ou autrement; mais qu'il leur ſera toûjours permis d'en partir librement, ſans aucun empêchement, & ſans payer aucun droit, ſoit avec leur Cargaiſon entiere, ſoit avec une partie, ainſi qu'ils le trouveront à propos; & même qu'il leur ſera permis de faire tranſporter librement par terre une partie de leur Cargaiſon,

gaiſon, ou même de la débiter dans les Terres de Sa Majeſté.

Peut-être que, pour obtenir cette promeſſe, il ſeroit à propos que vous propoſaſſiez cette affaire à Sa Majeſté, ou à Mr. de *Lionne*, en leur faiſant entendre, que les Directeurs m'ayant demandé mon avis ſur les moyens de mettre leurs Vaiſſeaux de retour en ſûreté, je leur avois conſeillé d'en faire entrer une partie dans les Ports de France, au cas que Sa Majeſté voulût leur accorder l'aſſûrance ci-deſſus mentionnée, ce dont je ne doutois pas; ſur quoi je m'étois chargé de vous en écrire, afin que vous demandaſſiez cette aſſûrance, & en vous priant de me faire promptement réponſe, afin que l'on prît ſon Parti ſur cette affaire. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 22. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere en date du 15. du courant, j'ai reçû vos Dépêches du 16. La Négociation avec l'Evêque de Munſter a pris un ſi bon tour depuis ce tems-là, que Mr. de *Beverningh* eſt arrivé ici aujourd'hui avec le Traité conclû & ſigné, ainſi que les Etats ne manqueront pas de vous en donner avis, & ſi l'on en a le tems on vous enverra en même

même tems une Copie * de ce Traité. Toutes les Lettres que j'ai reçûës de Cleves depuis quelque tems ne parlent que des bons † offices de Mr. *Colbert* dans cette importante affaire.

Etant allé chez Mr. d'*Estrades* avec Mr. *Huygens* pour quelques affaires, il s'est servi de cette occasion pour nous entretenir fort au long des affaires de Suède. Il commença par nous assurer de la part du Roi son Maître, que Sa Majesté concevoit toute l'irrégularité & l'injustice du Procedé du Roi de Suède; mais que néanmoins, le sentiment de Sa Majesté étoit, que l'on devoit accorder à la Suède, que le Roi de Dannemark reste Neutre, & qu'il s'engage avec Leurs HH. PP. dans les mêmes termes que la Suède est engagée avec l'Angleterre; ce qu'il apuya de plusieurs ‡ raisons. Nous lui avons déclaré, que ce n'étoit-là nullement le sentiment de Leurs HH. PP., particulierement, parce que de cette maniere la France & la Republique perdroient les avantages que l'on a eu en vûë en faisant le dernier Traité avec le Dannemark; qu'en faisant paroître tant de foiblesse, la Suède en prendroit un tel ascendant sur

* Ce Traité est dans les Lettres d'*Estrades* Tome III., après la Lettre du 21. Avril 1666., & l'explication de ce Traité, après une Lettre du Roi au Comte d'*Estrades* du 23. Juillet 1666.

† Voyez Lettres d'*Estrades* Tome III., la Lettre de Mr. d'*Estrades* au Roi du 15. Avril 1666.

‡ Tirées du Mémoire cité; voyez aussi Tome III. la Lettre du Comte au Roi du 22. Avril, où il rend compte de cette Conference.

ſur la Republique, qu'Elle en auroit tout à craindre à l'avenir; puis qu'il n'y auroit rien qu'Elle n'oſât pretendre de la même maniere, & ſur le refus menacer auſſi-tôt de déclarer la Guerre au Dannemark; que lors que l'on a fait le Traité avec le Dannemark, on avoit ſuffiſamment prevû & aprehendé ces menaces de la part de la Suède, & même leur éxécution; que cela n'avoit empêché qu'on ne trouvât qu'il falloit conclure ce Traité, dont la France même avoit fort conſeillé & preſſé la Concluſion. Que ſi à préſent la France reculoit, après avoir donné ſa garantie, & promis tout ſecours, même juſqu'à venir à une rupture, ou ſi Elle redoutoit la Suède juſqu'à rompre, à la vûë de ſes menaces, un Traité qu'Elle-même avoit tant preſſé; il auroit mieux valu, & il auroit été plus honorable de ne pas commencer cette affaire, que de l'abandonner honteuſement. Vous vous ſouvenez ſans doute, quel étonnement le Roi & ſes Miniſtres firent paroître à la vûë du Traité avec le Dannemark, dont on ne leur avoit pas encore montré les Articles ſecrets, parce que ce Traité leur paroiſſoit trop doux, & qu'il n'importoit pas la néceſſité d'une rupture; ainſi, il eſt étonnant qu'à préſent, à l'ouïe des ſimples menaces de la Suède, on veuille non ſeulement lui ſacrifier les Articles ſecrets, mais énerver le Traité même. Je me flate que le Roi entrera dans les ſentimens de Leurs HH. PP., ſur tout à préſent, que la Paix étant faite avec l'Evêque de Munſter, Leurs HH. PP. & leurs Alliez n'ont plus les mains ſi liées, & ſont

ſont plus en état de repouſſer avec plus d'avantages les voyes de fait dont les Suèdois les menacent. Si le Roi de France entre dans ces Réſolutions, ſans héſiter, & conformément à ſa Garantie, je doute que le Roi de Suède ne prefere la voye de la moderation à celle des armes. J'ai promis à Mr. d'*Eſtrades* un Mémoire qui contiendroit les ſentimens de Leurs HH. PP. ſur ce ſujet; & je le lui ai remis aujourd'hui tel que l'Etat vous en envoyera une Copie.

J'ai été un peu étonné, lors que preſſant Mr. d'*Eſtrades* de donner ordre au prompt payement des 300. mille florins, il me répondit qu'il avoit reçû des Ordres ſur ce ſujet, & que l'intention du Roi étoit, qu'on ne payât à préſent que la moitié de cette ſomme, puis que Leurs HH. PP. ne payoient auſſi à préſent que la moitié du Subſide qu'Elles avoient promis; & que l'on payeroit l'autre moitié de cette ſomme lors que les Etats payeroient l'autre moitié de ce Subſide : il eſt contre toute raiſon & contre la Promeſſe qui en a été faite, que la France differe de payer à l'Etat un Subſide que Sa Majeſté doit à Leurs HH. PP. il y a plus d'un an, par la raiſon que l'Etat ne paye pas encore au Dannemark ce qui n'eſt pas encore échû. On a mis ordre ici à ce que les 450. mille florins qui doivent être joints à ces 300. mille de la France, pour faire la moitié du Subſide promis au Dannemark, fuſſent promptement payez; & la Hollande en a deja fourni ſon contingent : mais ſi la France refuſe le payement entier de ces 300. mille florins, nos meſures

mesures se trouveront toutes dérangées, aussi-bien que les Ordres donnez pour ce payement, & s'il faut qu'ils soient redressez dans toutes les Provinces, cela prendra plus de tems qu'il n'y en a jusqu'au payement du second terme, qui écherra le 1. Juin prochain.

Il me semble qu'il seroit fort avantageux que l'on entamât où vous êtes des Négociations de Paix avec l'Angleterre, & qu'on les y mît absolument en train, quand même on n'en verroit aucune aparence de réüssir; car si nous sommes obligez de déliberer ici pour envoyer quelqu'un en Angleterre, je prevois bien des difficultez & des disputes; il n'y en aura pas moins, s'il vient ici quelqu'un de cette Cour-là, & s'il faut choisir une Place neutre, & les Personnes que l'on puisse charger du secret de la Négociation. Je crois que, quand même jusqu'à présent le Roi d'Angleterre n'auroit point pensé sérieusement à la Paix, les changemens arrivez depuis peu, & la Paix faite avec l'Evêque de Munster pouroient l'y faire penser. La Résolution que Leurs HH.PP. ont prise hier vous servira de reste pour entamer une pareille Négociation; quand aux conditions que les Ambassadeurs de France auroient proposées en dernier lieu en Angleterre, on ne les a jamais goûtées ici, ainsi qu'il paroît par la Lettre des Etats au Roi d'Angleterre du mois de Décembre dernier. On présupose ici, en cas de Négociation, le renouvellement des Traitez precedens avec l'Angleterre, excepté que toutes les affaires qui ne sont pas terminées dans ces Traitez, & qui étoient renvoyées à des Com-

miſſaires, ou aux Juges ordinaires, doivent être entierement amorties pour couper la racine à tous demêlez pour l'avenir.

Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ſe ſont ſeparez ſamedi dernier; & ils ont pris le même jour une derniere Réſolution ſur l'éloignement de Mr. de *Zuyleſteyn* de la Perſonne du Prince d'*Orange*, ainſi que vous verrez par l'Extrait ci-joint. On a inſinué le même jour à Mr. *Zuyleſteyn* de quitter la Cour avant la fin de ce mois, & de faire place à Mr. de *Genth.*

Mr. d'*Eſtrades* n'a pas encore reçû d'inſtructions ſur la jonction des deux grandes Flottes. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 20. *Avril* 1666.

MONSIEUR,

Je me ſuis ſervi de la Réſolution de Leurs HH PP. du 15. de ce mois, qui contient une inſtruction pour Mr. *Isbrandts* ſur pluſieurs choſes importantes, & où il eſt dit en particulier, que le Roi de Dannemark ne demande pas mieux que d'agir avec vigueur conformément au Traité; je me ſuis dis-je ſervi de cette période pour renouveller ici avec plus de force que jamais les inſtances que j'ai déja faites, pour y faire prendre une pareille Réſolution, afin que l'on donne les mains aux

aux meſures convenables pour empêcher la Suède de troubler le Dannemark dans l'éxécution de ſes deſſeins, & pour la mettre, s'il eſt poſſible, dans le bon Parti. Mais on perſiſte dans les ſentimens que l'on a mandez à Mr. d'*Eſtrades*, & ſur leſquels je me ſuis déja expliqué. On attend avec impatience quel aura été le ſuccès des Conferences qu'il aura euës là-deſſus. J'ai remarqué que les Miniſtres Danois qui ſont ici ne ſont pas éloignez de la Neutralité; mais qu'ils voudroient que la France & Leurs HH. PP. les y obligeaſſent, afin de pouvoir toûjours pretendre les Subſides : c'eſt ce que je ne manque pas de faire conſiderer ici, & l'on me répond, que Leurs HH. PP. ſont en état de ne ſe pas laiſſer mettre injuſtement le pied ſur la gorge. Je crois que vous jugerez avec moi, qu'au moyen des Conferences avec Milord *Hollis*, on poura détruire toutes les penſées qu'auroient fait naître les Lettres de *Bennet* communiquées par *Buat*. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 23. *Avril* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 15. de ce mois, ma derniere étoit du 16.

J'aprends avec plaiſir que la Négociation avec l'Evêque de Munſter eſt ſur le point d'ê-

tre heureusement conclûë, & l'on n'en doute pas ici, sur le raport du Comte de *Furstemberg*; c'est pourquoi l'on devroit faire en sorte que Mr. de *Beverningh* vécût en meilleure intelligence avec Mr. *Colbert*; car il est facheux qu'un homme de son merite, & qui a autant de crédit dans l'Etat, passe pour Autrichien dans l'esprit d'un Ministre du Roi, qui peut aussi aisément que Mr. *Colbert* faire croire ici ce qu'il s'est une fois mis dans la tête. Je trouve tous les Seigneurs du Conseil du Roi fort prevenus contre Mr. de *Beverningh*, & je fais ce qu'il m'est possible pour dissiper cette prevention. Ce que le Comte de *Furstemberg* avoit fait contre la Renonciation de Borckelo provenoit d'un malentendu de ce côté-ci, ainsi que je l'ai apris de lui-même, ou pour mieux dire, de je ne sai quelle indisposition où l'on est ici à son égard. Il m'a dit qu'avant son départ d'ici, il avoit dit au Roi, que les Princes Allemans, voisins de l'Evêque de Munster, pouroient aisément consentir à contraindre cet Evêque à faire la Paix, s'ils ne craignoient que cela n'enflât trop les Etats Généraux; sur quoi Sa Majesté lui avoit répondu, que *Leurs HH. PP. avoient déclaré qu'Elles étoient prêtes à faire la Paix, pourvû que l'on retablit toutes choses dans l'état où elles étoient avant la Guerre*: qu'il demanda cette Déclaration par écrit pour s'en servir auprès des Princes d'Allemagne, & qu'on la lui donna; car on dit ici, que l'on n'a pas entendu autrement au commencement les Propositions de Leurs HH. PP., quoi que l'on ait communiqué ici par

écrit

écrit ce qui avoit été concerté avec Mr. *Friquet*; *sed transeat cum cæteris:* puis que les choses étant terminées, il vaut mieux dissimuler ici que se plaindre. Il y a aparence que le Gentilhomme de l'Evêque de Munster a ici d'autres affaires que ce que l'on m'en a communiqué, & qu'il est chargé de faire en sorte de remettre ce Prelat en grace, ou faire quelques Propositions pour remettre à cette Cour-ci les Troupes qu'il doit licentier; mais je n'en ai encore rien pû découvrir.

On auroit vû volontiers ici, que les affaires du Prince d'*Orange* fussent restées dans les termes où elles étoient ci-devant; mais, puis que Leurs N. & G. P. prennent tant de soin pour ôter aux Anglois tous les avantages qu'ils se flatoient de remporter sur l'Etat par le moyen de ce Prince, je crois que pourvû que l'on éxécute ponctuellement ce qui a été résolu touchant l'Education & la Tutelle du Prince, ces changemens n'en causeront aucun ici dans les desseins; du reste, on n'en parle ici qu'avec beaucoup de retenuë, & comme d'une chose faite, & à laquelle on ne peut trouver à redire; puis qu'elle étoit nécessaire pour rétablir l'union dans la Republique.

Entre les raisons dont je me suis servi pour engager le Roi à prendre une Résolution vigoureuse sur les affaires de Suède, & dont je vous ai rendu compte dans ma precedente & dans l'incluse; j'ai sur tout insisté sur ce que l'on doit toûjours supofer que les Anglois sont jaloux des Suèdois, dont les vûës leur sont toûjours suspectes: que cette Couron-

ne-ci a autant d'intérêt que Leurs HH. PP., que les Suèdois ne gagnent pas la confiance des Anglois en leur rendant quelque service important, & qu'ainsi Elle doit renoncer au Projet de rendre le Dannemark neutre; & je conclûs, que si par des raisons, & par des vûës inconnues à Leurs HH. PP., Sa Majesté veut rompre les mesures que l'on a prises de concert, Elle doit les indemniser des dépenses qu'Elles ont faites pour mettre le Dannemark dans les intérêts communs. On commence à m'écouter davantage sur cela que ci-devant, peut-être parce que les Suèdois commencent à chanceler. Tant mieux si l'on a témoigné de la fermeté à Mr. d'*Estrades*. Je suis, &c.

P. S. Je vous envoye ci-joint la substance du Traité entre la Suède & l'Angleterre, que je tiens de bonne main. Peut-être aurez-vous déja vû le Traité même. Je crois qu'il n'y auroit pas de danger de dire, si les Suèdois alleguoient ce Traité, qu'on leur permet de fournir 4000. hommes à l'Angleterre, si la Médiation n'a pas lieu : car ils ne sont pas gens à le faire.

Vous trouverez ici les avis du Correspondant qui m'ont été remis comme j'allois fermer ce Paquet: il y a joint un Mémoire dans lequel il propose sur quel pied il pouroit rendre de plus grands services comme beaucoup d'autres. Il feroit bon que Mrs les Conseillers Députez résolussent s'ils veulent employer quelqu'un sur ce pied-là, pour aider ici les Ministres de l'Etat.

Il

Il me semble que tant que Leurs HH. PP. ont ici un Ambassadeur ordinaire qui peut agir lui-même, il peut avoir les mêmes moyens de savoir tout par lui-même : pour moi je ne vois aucun Ambassadeur que par hazard, & je m'occupe plus à conserver mon crédit qu'à satisfaire la curiosité de la Regence sur des choses qui n'ont aucun raport à ma Négociation.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 29. *Avril* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos deux Lettres datées l'une du 20. & l'autre du 23. de ce mois; mes dernieres Dépêches étoient du 22.

Je me suis entretenu hier avec Mr. d'*Estrades* sur les affaires de Suède, & j'ai remarqué, par ce qu'il m'a dit, qu'en lui marquant le raisonnement dont vous vous êtes servi fort à propos, selon moi, contre la demande des Suèdois, que le Roi de Dannemark restât Neutre; on paroît l'entendre comme si, pourvû que l'on pût donner quelque sûreté au Roi de Dannemark, que l'Angleterre restera aussi neutre à son égard, Leurs HH. PP. déféreront au sentiment de Sa Majesté Très-Chrêtienne sur ce sujet. J'ai fait entendre à cet Ambassadeur, ou que l'on avoit mal compris votre raisonnement, ou qu'on le lui avoit

mal écrit ; que l'intention étoit de conclure positivement, & d'insister à ce que le Roi de Dannemark ait à éxécuter en tous ses Points le dernier Traité; & que pour convaincre le Roi & ses Ministres que cela étoit non seulement avantageux, mais même absolument nécessaire ; vous aviez fait voir entr'autre, combien devoit paroître ridicule la demande des Suèdois que le Dannemark restât Neutre, puis que le consentement doit être reciproque, & que le Dannemark ne pouvoit convenir d'une Neutralité, si l'Angleterre n'accordoit la même chose ; que néanmoins le contraire étoit évident, puis que l'Angleterre avoit déclaré au Roi de Dannemark, qu'Elle ne se contentoit pas de sa Neutralité, & qu'il falloit qu'il se déclarât catégoriquement, pour, ou contre l'Angleterre.

Si l'on répond à cela qu'on obtiendra les Déclarations nécessaires de l'Angleterre, la replique est toute naturelle, qu'en attendant cela le Roi de Dannemark ne pouvoit rester à rien faire, & se mettre ainsi à la discretion de l'Angleterre pour en être bien tôt accablé.

Comme les Suèdois ne peuvent répondre à cela, ils consentent à présent que le Dannemark arme & se trouve sur la défensive; mais à condition qu'il laisse passer librement les Vaisseaux de guerre & les Bâtimens marchands Anglois. Sur cela vous avez fait voir par avance, que le Roi de Dannemark ne pouvoit faire de tels armemens sans les Subsides de Leurs HH. PP.; & comme le Roi de France a lui-même compris ci-devant que ce seroit une folie à Leurs HH. PP. de payer

de

de si gros Subsides, sans avoir en revanche les effets d'une rupture formelle de la part du Dannemark; il s'ensuit que le Roi de Dannemark doit ponctuellement observer ses engagemens, ou qu'autrement il ne tirera point de Subside, & par conséquent sera hors d'état d'armer, & par une autre conséquence abandonné en proye aux Anglois, ou du moins à leur discrétion. Après avoir long tems discouru sur le même ton, enfin Mr. d'*Estrades* m'a paru convenir de la solidité de votre raisonnement & des autres que je lui ai alleguez, & s'est chargé de représenter la chose de cette maniere, non seulement au Roi son Maître, mais aussi à ses Ambassadeurs en Suède.

Comme le retour de Mr. de *Beverningh* & le départ de Mr. *Colbert*, qui sera, comme je crois, parti de Cleves, empêche que ces Messieurs se réconcilient; j'ai fait ce que je devois pour convaincre Mr. d'*Estrades* démonstrativement, que Mr. de *Beverningh* n'étoit nullement dans les intérêts de la Maison d'Autriche, ou de quelqu'autre que ce soit, & qu'il étoit bon Hollandois, ainsi qu'il convenoit à un bon Patriote & à un fidelle Ministre, ce que vous pouviez vous-même assurer être aussi certain, comme étoit mal fondé le soupçon que Mr. *Colbert* avoit que Mr. de *Beverningh* retenoit & ouvroit ses Lettres: mais si l'on peut en croire le raport de tous les Ministres qui étoient à Cleves & qui sont arrivez ici, ce Mr. *Colbert* n'est pas d'une humeur aussi traitable & compatible qu'il m'avoit paru étant ici. L'ombrage qu'il

 avoit

avoit pris de l'entrevûë de Mrs. de *Beverningh* & *Vane*, le foupçon que l'on ouvroit fes Lettres, & l'imagination que Mr. de *Beverningh* eft Autrichien, ne font qu'une partie des chimeres qui lui troublent la cervelle. Le bon Mr. d'*Eftrades*, qui lui a fait toutes fortes d'honnêtetez, dont j'ai été témoin, ayant pour lui autant d'égards que s'il eût été, non le Frere du Miniftre, mais du Roi même, n'a pas manqué d'avoir dans fon efprit le même fort que Mr. de *Beverningh*. Quoi qu'il en foit, on m'affure que je fuis encore auprès de lui en bonne odeur, ainfi que je tâcherai de me conferver auprès de tous les Miniftres d'un auffi puiffant Allié.

Je crois qu'il eft de l'intérêt de l'Etat d'engager, s'il eft poffible, l'Electeur de Brandebourg & les Princes de Lunebourg, dans une plus étroite Alliance, qui tende à fe défendre & fe garantir l'un l'autre, & le Roi de Dannemark, contre toutes les attaques auxquelles ils pouroient être expofez à préfent & à l'avenir; je tâcherai d'y préparer les efprits, & je fouhaite que vous me marquiez ce que vous en penfez.

Les Commiffaires de Leurs N. & G. P. ont hier introduit Mr. de *Genth* auprès du Prince d'*Orange*, & l'ont inftalé dans fa Charge de Gouverneur dont il a déja commencé les fonctions. Le Prince a été très-fenfible à l'éloignement de Mr. de *Zuylefteyn*, en même tems qu'il reconnoiffoit que celui de Mrs. de *Geenvliet*, & du Gentilhomme *Bromley* étoit raifonnable: il paroît regretter auffi fon Intendant Mr. *Boreel*; mais rien n'aproche

fon

son chagrin d'être separé de Mr. *Zuylesteyn*. Quoi qu'il en soit les Commissaires de Leurs N. & G. P. sont résolus d'éxécuter tous les changemens ordonnez.

Il me paroît par les échantillons de notre Correspondant, que c'est un homme qui a beaucoup d'imagination, qui pouroit ici plus causer de bile que de bien; ainsi ses services ne peuvent nous être utiles que sous vos yeux, & encore faut-il que vous lui teniez la bride courte. Je crois que vous aprouverez que je n'engage pas Mrs. les Conseillers Députez à déliberer de nouveau sur ce sujet, avant que vous m'ayez marqué positivement ce que vous en pensez, & ce qu'on en doit faire; & au cas qu'on voulût se servir de lui, quelle récompense lui conviendroit. Je suis, &c.

P. S. Mr. *Buat* est venu me parler du contenu de quelques Lettres qu'il a reçûës d'Angleterre depuis quelque tems, & qui toutes se reduisent à engager Leurs HH. PP. à envoyer quelqu'un à Londres, en les assûrant que les dispositions à la Paix sont très-sinceres. Je lui ai dit que vous aviez des Ordres que je lui ai expliquez conformément à la Lettre du 11. Décembre 1665., & à ce que j'avois remarqué à la marge, avec ce seul changement; qu'il faut, à présent que nous sommes alliez avec le Dannemark, avoir pour ce Royaume les mêmes égards que l'on devoit auparavant à la France; enfin, je lui ai fait entendre le contenu de la Résolution du 21. du courant, par raport aux Places & Terres qui pouroient avoir été con-

quises. Que si le Roi d'Angleterre étoit si bien intentionné qu'on le disoit, il n'avoit qu'à donner de pareilles instructions à son Ambassadeur *Hollis*, que la Paix feroit bientôt conclûë. Je lui fis aussi entendre les embaras & les délais qui seroient inévitables s'il falloit changer le lieu des Conferences. J'ai fait part de tout cela à Mr. d'*Estrades*. Mr. *Buat* croit que le Roi d'Angleterre ne consentira jamais à traiter de la Paix en France, nonobstant la déclaration que Mr. *Hollis* pouroit avoir faite.

A Monsieur l'Ambassadeur BOREEL.

*A la Haye le 6. Mai* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 30. du passé, en faveur de Mr. *J. Boreel* votre Fils aîné qui a été Intendant du Prince d'*Orange*. Je puis vous assurer que les changemens que vous savez, ayant été faits dans la Cour de son Altesse par Leurs N. & G. P., il n'a pas été au pouvoir des Commissaires chargez de ce qui concerne l'instruction de son Altesse, de remettre Mr. votre Fils dans ce Poste. Au reste, Monsieur, je contribuërai volontiers à tout ce qui poura lui faire plaisir, & particulierement je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour lui procurer une Compagnie de Cavalerie. Celle-ci n'étant pour aucune autre

autre affaire, je la finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*Avec précipitation à Chatou le 30. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Ce que j'ai obtenu en faveur des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, consiste dans l'offre que le Roi fait de passer un Acte, dont voici le dispositif.

*Déclaré par les Présentes, que les susdits Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, venant à arriver cette année, en aucun des Ports, Rades, ou Rivieres de France, les prendra en sa speciale Protection Royale, & les défendra vigoureusement contre ceux qui voudroient user d'aucune hostilité, ou violence contr'eux; qu'il les fera sortir avec la faculté & la commodité d'y acheter des vivres, rafraîchissemens, & autres choses nécessaires, à prix raisonnable; & sur tout de la liberté d'y entrer, demeurer, & sortir à leur bon plaisir, sans payer, ni pour les Vaisseaux, ni pour les Denrées, dont ils sont chargez, aucun Droit d'entrée, sortie, ou autre quelconque; comme aussi sans être sujets à aucun arrêt, saisie, ou autre molestation, sous quelque prétexte que ce soit, directement, ou indirectement: leur donne permission particuliere, de transmettre toute leur charge, ou une partie d'icelle, en d'autres Navires,*

*vires, pour être transportée par Mer, sans être tenus de payer aucuns Droits, Gabelles, ou Impositions; mais s'ils voudront vendre leurs Denrées, & en faire trafic dans les Terres de Sa Majesté, ce qui leur sera libre, ils payeront les Droits accoûtumez.*

On m'a dit qu'il étoit impossible d'accorder le transport par terre sans payer les Droits, à cause des Contracts faits avec les Fermiers, & pour d'autres raisons que j'ai tâché inutilement de refuter. L'Acte n'est pas encore passé dans la forme ci-jointe; mais on me l'a remis ainsi, afin que je le dresse, & l'on peut le regarder comme s'il étoit passé; ce que j'ai ordre de mander. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 30. Avril 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 23., j'ai reçû la votre en date du 22. du courant.

Il eût été à souhaiter que Leurs HH. PP., en m'envoyant leurs Ordres d'entamer les Négociations pour la Paix, y eussent joint une instruction sur la forme & sur la maniere dont je dois me conduire, afin de dissiper la crainte où je suis, de faire, ou obmettre, par ignorance, quelque chose qui pouroit déplaire à Leurs HH. PP. Le mot *retenir* que j'ai toûjours mis avec celui de *prendre*, dans les Offres.

Offres de Leurs HH. PP. refléchit sur *Pouleron*, & sert à éviter toute interpretation desavantageuse des termes, conserver tout ce qui aura été pris, en soûtenant que cette Isle ne doit pas rester à Leurs HH. PP. Je juge que ce qui est dit dans la Résolution de Leurs HH. PP. du 21. du courant des Terres & Places conquises après le 11. Décembre, a raport à l'Isle de *Tabago*; or comme je me souviens que suivant la date de la nouvelle qu'on reçût de la prise de cette Isle, elle doit avoir été conquise avant le 11. Décembre; j'ai crû que je suivrois l'intention de Leurs HH. PP. en apliquant ce passage aux Païs & Places, de la conquête desquelles on n'aura été informé qu'après le 11. Décembre, ou dont on pouroit encore être informé ci-après. Mais, comme cette interpretation est contraire au sens de la Résolution, je n'oserois m'en servir dans quelque Propolition par écrit, de crainte de commettre quelque faute qu'il seroit difficile de redresser. Cette Lettre ne parle pas aussi absolument de l'abolition de toutes prétentions de part & d'autre; car les mots *fraix* & *pertes* peuvent s'entendre de ceux-là seulement qui concernent la présente Guerre; néanmoins je ne doute pas que je n'aye suivi, dans ce que j'ai avancé à cet égard, les intentions de Leurs HH. PP. Quoi qu'il en soit, je souhaiterois, pour ma décharge, avoir les Offres de Leurs HH. PP. couchées sur le Papier dans toutes leurs parties; puis que je trouve des doutes dans le contenu de leur Lettre, de la maniere qu'elles s'y trouvent expliquées.

Mr.

Mr. de *Lionne* m'a demandé tout de nouveau, si je croyois que l'on rompît les Négociations de la Paix, s'il ne tenoit qu'à l'affaire de *Pouleron*; je lui répondis, que dans la conjoncture présente il ne falloit pas faire attention à l'importance de *Pouleron*, ou si l'on pouroit sacrifier cet intérêt au bien de la Paix; mais les conséquences & le deshonneur où l'on s'exposoit, en accordant aux Anglois des conditions qui les autorisent à se vanter de nous avoir fait la loi, après avoir déclaré & soûtenu seule une aussi injuste Guerre contre la France, les Provinces-Unies, & le Dannemark; que ce seroit-là le vrai moyen de rendre les Anglois plus intraitables que jamais, & de ne trouver, ni honneur, ni sûreté dans cette Paix; enfin, que je croyois que Leurs HH. PP. ne pouvoient à cet égard se relâcher plus qu'Elles n'avoient fait, ce qui est effectivement mon opinion.

On commence à croire ici que les Suèdois baissent de tout, & que la Paix qui vient d'être conclûë avec l'Évêque de Munster, les met hors d'état de savoir quel personnage faire; en sorte qu'ils voudroient se servir du grand bruit qu'ils ont fait, pour obliger Leurs HH. PP. à se racheter de la peur qu'ils croyent leur avoir faite: mais les vigoureuses Résolutions qu'Elles ont prises pouront assez leur faire comprendre qu'ils ont compté sans leur Hôte. Je suis, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 6. Mai 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû, depuis ma derniere qui étoit du 29 du paſſé, vos deux Lettres du 30. du même mois; il me paroît que l'Acte que l'on vous a offert pour les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes eſt ſuffiſant: vous n'avez qu'à en garder l'Original pour le beſoin, & en envoyer ſeulement une Copie.

J'ai été fort ſatisfait, ainſi que tous les Seigneurs qui étoient dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, & dans le Conſeil des Conſeillers Députez, du recit des ouvertures que vous avez faites dans la Conference que l'on a tenuë dans l'Hôtel de la Reine Douairiere d'Angleterre. Tout ce que vous avez propoſé me paroît répondre éxactement aux intentions de Leurs HH. PP. que vous avez apuyées de raiſons ſolides. J'ai fait attention à tout ce que vous me marquez ſur ce ſujet dans votre Lettre; & je crois que, s'il en eſt beſoin, vous ne devez point faire difficulté de delivrer un Mémoire en conformité de ce que cette Lettre contient. Je ferai en ſorte encore aujourd'hui que Leurs HH. PP. vous envoyent par cette Poſte-ci leur Aprobation ſur tout ce que vous avez dit dans cette Conference, & dont vous leur avez rendu compte.

Un

Un Courier de l'Evêque de Munster a aporté il y a quelques jours, la Ratification du dernier Traité conclû avec ce Prelat. Lundi dernier Leurs HH. PP. ont expedié la leur, qui sera de même envoyée à Munster par un Exprès, suivant le Formulaire dont on est convenu à Cleves à cet égard.

J'ai oublié de vous envoyer par le dernier Ordinaire une Copie de la Lettre que Mr. *Blaespeil* a écrite de Cleves à Mr. de *Beverningh*, & qui m'étoit adressée en son absence, avec la réponse que j'y ai faite sur le champ, de concert avec Mr. d'*Estrades*; ainsi, je vous l'envoye aujourd'hui, quoi que je ne doute pas que Mr. d'*Estrades* ne l'ait déja envoyée par la derniere Poste.

Leurs HH. PP. font tout ce qu'Elles peuvent pour engager le Brandebourg, & les Maisons de Brunswick & de Lunebourg dans une nouvelle Alliance, pour la défense du Dannemark, suivant le Projet que Mr. *Huygens* & moi avons communiqué ci-devant à Mr. le Comte d'*Estrades* qui l'a fort aprouvé. C'est ce dont vous instruiront plus au long les Articles que l'Etat vous envoye aujourd'hui, & dont on a aussi donné à tems une Copie à Mr. d'*Estrades*.

Cet Ambassadeur m'a communiqué hier une Lettre * que Mr. de *Lionne* lui a écrite exprès, pour donner des assurances que le Roi de France n'attaquera point les Païs-Bas Espa-

* Lettres d'*Estrades*, &c. Tome III. Lettre de Mr. de *Lionne* du 30. Avril 1666. & du Comte à Mr. de *Lionne* du 13. Mai.

Eſpagnols par ſurpriſe, & même que Sa Majeſté ne prendra aucune Réſolution ſur ce ſujet, ſans en avoir communiqué auparavant avec Leurs HH. PP., & avoir pris avec Elles les meſures convenables, & auxquelles Elles ſeront diſpoſées. Je vous prie de témoigner à ce Seigneur, que cette Déclaration m'a été très-agréable, & que j'y fais fonds abſolument; & lors que l'occaſion s'en préſentera, n'oubliez pas de penetrer quelles ſont les véritables intentions & les vûës de la France; parce que pluſieurs Membres de l'Etat, qui ſont bien intentionnez, ne craignent pas moins que moi, que les Entrepriſes du Roi ſur les Païs-Bas ne troublent quelque jour la confiance qui eſt à préſent entre les deux Etats, & qui augmente de jour en jour. Dieu veuille y pourvoir; je vous recommande à ſa ſainte garde; & ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le 7. Mai 1666.*

MONSIEUR,

J'ai eu ici pluſieurs Entretiens & Conferences ſur les affaires de Suède avec les Miniſtres. Le réſultat a été, que les Suèdois ont tort dans toute leur conduite & dans toutes leurs prétentions; & que c'eſt fauſſement qu'ils ſoûtiennent que leur Traité avec l'Angleterre les oblige à ſecourir cette Couronne contre

contre le Dannemark, au cas que ce Royaume en vienne à une rupture avec Elle pendant cette Guerre-ci; on a envoyé par cette Poste aux Ambassadeurs de France des instructions pour répondre à cette objection : elles tendent, autant que j'ai pû le découvrir, à donner à entendre qu'on est bien aise que le Roi de Suède n'ait aucun soupçon que les Armemens du Dannemark soient contre ses Etats; & que quoi qu'il lui soit aisé de se mettre au dessus de toute crainte par ses propres Forces, il veuille bien accepter la Garantie du Roi; que l'on est bien aise d'aprendre que la Suède souhaite une Paix générale, & qu'Elle trouve que c'est son véritable intérêt; ce qui fournit aux Ambassadeurs un vaste champ, après qu'on leur a donné avis de ce qui s'est passé dans la Conference avec Mr. *Hollis*, pour démontrer que les Suèdois agissent précisément contre leurs intentions, en se formalisant des Armemens du Dannemark, qui ne peuvent que contribuer à précipiter la conclusion de la Paix, & à surmonter l'opiniâtreté avec laquelle les Anglois veulent continuer la Guerre. Que si les Suèdois persistent dans leur dessein de s'oposer aux mesures que l'on a prises avec le Dannemark, après qu'ils sauront la moderation que le Roi a fait paroître dans cette Conference, & l'équité des conditions proposées de la part de Leurs HH. PP., Sa Majesté ne pouvant rien changer dans ces mesures, sera obligé de croire que les Suèdois n'agissent pas sincèrement, ou que la consideration que l'on a pour l'Angleterre, l'emporte tellement sur

celle

celle que l'on doit à la France; que l'on n'a aucun égard, ni pour le droit, ni pour la raiſon, ni pour ſes propres intérêts, ni pour l'amitié du Roi de France, dans la ſeule vûë de faire plaiſir à Sa Majeſté Britannique dans une affaire qui ne tend pas à la conſervation de ſes propres Etats; mais à l'opreſſion & à la ruine de ceux d'autrui; que l'on ſent bien que les Suèdois alleguent leur Traité avec l'Angleterre pour éviter la force de ces raiſons; mais il ne paroît pas dans leurs réponſes, qu'ils ſoûtiennent poſitivement qu'ils ſoient obligez de donner quelque ſecours à l'Angleterre pendant la préſente Guerre, au cas qu'Elle ſoit attaquée par le Dannemark, & il y a des raiſons ſi fortes de croire le contraire, que l'on ne doute pas que ce ne ſoit un ſimple pretexte; ſur tout la Suède n'ayant fait aucune mention de cette Alliance avec l'Angleterre, pendant que l'on négocioit publiquement cette Alliance offenſive avec le Dannemark contre l'Angleterre; ni même auſſi-tôt que l'on eût reçû à Stokholm la nouvelle de la concluſion de cette Ligue; mais bien pluſieurs jours après. Que l'on a ſouvent dit à Mr. *Isbrandts* que le Traité avec l'Angleterre n'obligeoit à aucun ſecours qu'après la fin de la préſente Guerre; & qu'au cas que l'on n'acceptât point la Mediation, les Suèdois étoient libres de ſe joindre à Leurs HH. PP. Que Mr. *Bilcke* ne parle en Dannemark d'aucun engagement avec l'Angleterre, & que Mr. de *Koninghſmark* le nie formellement ici. Que l'on aprend à la vérité que les Suèdois inſinuent qu'ils doivent

vent des secours à l'Angleterre, mais non pas que l'Angleterre leur en demande, ou qu'Elle dise même que la Suède lui en doit, ou soit obligée de se mêler de ses affaires. Que l'on sait ici de bonne part que la Suède a dissuadé au Dannemark de s'engager dans cette Guerre en faveur de l'Angleterre, à moins qu'Elle ne sache auparavant à quelles conditions celle-ci voudroit faire la Paix avec Leurs HH. PP.; parce que, ni le Dannemarck, ni la Suède ne devoient pas souffrir la ruine des Hollandois, dont la conservation étoit nécessaire pour contrebalancer la puissance des Anglois sur Mer; qu'ainsi il n'y a point d'aparence que la Suède eût elle-même contracté un pareil engagement, & rendît un si grand service à l'Angleterre contre son propre intérêt, & en offensant ses anciens amis; à moins qu'Elle n'eût stipulé quelque avantage considerable pour Elle, ce que l'on ne trouve pas dans ce prétendu Traité. Qu'au reste, si ce Traité est généralement obligatoire, la Suède seroit obligée de donner du secours à l'Angleterre contre la France, puis que la France n'est pas exceptée dans le Traité; que si l'on veut faire croire que c'est la matiere d'un Article secret, on peut en inférer qu'il y a un, ou plusieurs Articles secrets qui limitent les obligations du Traité, & que jusqu'à-ce que l'on prouve le contraire en produisant l'Original de cet Article secret, on peut croire qu'il contient une suspension générale de toute obligation de fournir quelque secours, jusqu'à la fin de la présente Guerre. L'Article XVI. porte, que celui qui est

eſt en Guerre ne ſera pas obligé de donner du ſecours à ſon Allié s'il eſt attaqué; en ſorte que la Suède ſeroit obligée de donner du ſecours pendant cette Guerre ſans en pouvoir prétendre, ce qui eſt ridicule, & il n'eſt pas poſſible que la Suède ait conſenti à une pareille condition. Que ſi, malgré toutes ces aparences, & malgré toutes ces raiſons convaincantes, la Suède eſt obligée de donner à l'Angleterre un ſecours de 4000. hommes, il faudra le ſouffrir, pourvû que l'on ne trouble le Dannemark en aucune maniere, & que Sa Majeſté n'en perſeverera pas moins dans l'ancienne amitié avec la Suède, nonobſtant cet inconvenient dont Elle n'eſt pas cauſe, & qui provient du procedé très-irregulier des Suèdois : Que c'eſt-là tout ce que l'on peut éxiger de la plus grande condeſcendance dans une affaire où Sa Majeſté ſe trouve néceſſairement engagée, & à laquelle Elle ne peut rien changer ſans violer ſa parole donnée, ce qu'Elle eſpere que l'on n'éxigera jamais d'Elle. Je ſuis, &c.

P. S. Je vous prie de faire que l'on m'informe de l'état de nos préparatifs ; je m'en raporte toûjours à ce que l'on en dit à Mr. d'*Eſtrades* ; mais les Miniſtres s'imaginent ici, que c'eſt un peu mauvais qu'on ne m'en écrive rien.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 13. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû par la derniere Poſte vos deux Lettres du 7. de ce mois, avec l'Acte qui concerne les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes; & une feuille écrite de votre main, mais ſans ſignature.

Je ſuis très-content des inſtructions que vous me marquez avoir été envoyées à Stokholm; car je ne puis croire que les Suèdois ſoient véritablement obligez par un Traité à donner à l'Angleterre un ſecours de 4000. hommes, au cas que le Dannemark, ou quelqu'autre prît, pendant cette Guerre, le Parti de Leurs HH.PP. contre l'Angleterre: mais ce qui aura le plus d'effet, à mon avis, pour empêcher la Suède d'attaquer le Dannemark, ou la Republique, ce ſera la fermeté avec laquelle la France fait entendre, qu'au cas que les choſes aillent autrement, Elle obſervera à la rigueur la Garantie à laquelle Elle eſt engagée, dès que la Suède prendra les armes contre l'un, ou contre l'autre.

Je ne vois pas que le Correſpondant puiſſe nous être ſi utile; ainſi, il ne ſeroit pas à propos, ce me ſemble, de lui faire quitter ſon Emploi, pour engager l'Etat à lui donner une Penſion continuelle: mais ſi vous en pouvez tirer de tems en tems quelqu'avis important,

portant, marquez-moi quelle récompenſe on pouroit lui aſſigner, afin que Mrs. les Conſeillers Députez y ayent égard.

Tant que la Négociation commencée avec le Lord *Hollis* continuëra, il ne ſera point poſſible de déliberer ici ſur la nomination d'un Ambaſſadeur ordinaire, & ſur votre rapel, auquel on ne conſentiroit pas.

C'eſt à la requiſition des Députez extraordinaires de Zeelande qui étoient alors ici, que l'on ajoûta à la Réſolution de Leurs HH. PP. du 21., la clauſe qui porte, que l'on vous donnera quelques Collegues dans la Négociation avec Mr. *Hollis*; mais je ne crois pas qu'on ſe preſſe d'éxécuter cet Article.

L'Acte pour la Compagnie des Indes me paroît bien & ſuffiſamment ſatisfactoire.

Dès avant la reception de votre Lettre, j'avois jugé avec quelques Membres, qu'il ſeroit à propos que vous ne preſſaſſiez pas trop le payement du reſte du Subſide, & j'aprends avec plaiſir l'eſperance que vous avez d'obtenir enfin une bonne ſomme pour Leurs HH. PP. Mr. d'*Eſtrades* m'a dit aujourd'hui qu'il avoit reçû ordre de liquider ici cette affaire, & il m'a remis le Compte ci-joint, ſuivant lequel Leurs HH. PP. auroient reçû beaucoup au de-là de ce qu'Elles devroient avoir : je lui ai dit que Leurs HH. PP. vous avoient déja chargé de cette affaire, & que par conſéquent il valoit mieux la regler à Paris ; je lui ai montré en paſſant quelques Articles qui, ſelon moi, ſont très-fautifs, ſoit par raport aux dates, ſoit par raport aux ſommes qui y ſont raiſonnablement amplifiées.

T 2 Je

Je voudrois que vous eussiez soin de me faire part sur ce sujet de vos considerations & de vos avis, afin que je puisse parler ici à Mr. d'*Estrades* le même langage que vous parlerez à Paris.

J'aprends avec la derniere satisfaction, que l'on commence à avoir plus de moderation où vous êtes, par raport aux desseins sur les Païs-Bas Espagnols, & que l'on est résolu de les concerter avec Leurs HH. PP., & sur tout que l'on voulût bien aprouver que Leurs HH. PP., & quelques Etats voisins, proposassent leur Garantie pour la conservation des Païs-Bas Espagnols, lors que la France aura obtenu quelque équivalent pour satisfaire à ses prétentions.

Je croyois que vous envoyiez par chaque Poste à Mr. *Isbrandts* les mêmes avis que vous nous adressez ici; mais je trouve que vous ne lui écrivez pas toûjours avec autant d'étenduë; ainsi je ne manquerai pas de lui envoyer Copie de vos Lettres toutes les semaines.

Mrs. les Bourguemaîtres & Regens de la Ville de Leyden m'ont envoyé exprès, la semaine passée, le Pensionnaire *Burgersdyck*, pour me donner avis, que l'on avoit reçû avis dans leur Ville, par le moyen de quelques Marchands, que les Manufactures de Hollande sont tous les jours de plus en plus interdites en France, & que des Marchands qui devoient en recevoir & les débiter, avoient été mis à l'amende, en sorte que les Manufacturiers & les Marchands n'osoient plus y en envoyer; ce qui, si cela est ainsi, seroit

abſolument contraire au Traité, & eſt capable de refroidir la bonne intelligence : ainſi, je vous prie d'y faire attention, & au cas que ces contraventions ſoient effectives, d'inſiſter à ce que l'on y remedie au plûtôt.

Depuis quelques ſemaines Mr. d'*Eſtrades* ne m'a point parlé de ce qui regarde la jonction des Flottes, quoi que Mr. *Huygens*, auquel je me ſuis joint enſuite, lui en ait parlé de la part de l'Etat, conformément à la Réſolution ci jointe, priſe par Mrs. les Députez Plénipotentiaires chargez du ſoin de ce qui concerne la Flotte, en vertu des Ordres qui les y autoriſent & dont je vous ai fait part, & quoi que j'aye depuis entamé plus d'une fois la même matiere. Nous avons avis d'Angleterre, que le Commandeur *Jeremie Smith* eſt de retour de la Méditerranée avec 17. Vaiſſeaux de guerre, & qu'il eſt rentré dans Pleymouth, & que la nouvelle en étoit arrivée à Londres au départ de la Poſte; Nous continuons à tenir pour certain, que Mr. le Duc de *Beaufort* a toûjours les mêmes Ordres dont vous nous avez donné avis, de ſe rendre, dès que les Anglois quitteroient la Méditerranée, au rendez-vous que vous m'avez marqué, & qu'on n'y a fait aucun changement depuis ce tems-là, d'autant plus que Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades* n'a reçû avis d'aucun changement à cet égard. J'eſpere que la Flotte de l'Etat ſera prête pour la fin de ce mois, il ne nous manque que des Matelots, particulierement pour les Vaiſſeaux de l'Amirauté du Nord & de Friſe ; outre cela les Vaiſſeaux Zeelandois ne

ſont pas encore arrivez au rendez-vous. Je vous envoye les Lettres des Députez de Leurs HH. PP. qui ſont au Texel, & une du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*.

Mr. l'Electeur de Brandebourg eſt arrivé ici hier *incognito*; j'ai eu aujourd'hui une longue Conference avec ſon Alteſſe Electorale ſur l'Alliance propoſée entre le Dannemark, ſon Alteſſe Electorale & les Princes de Lunebourg, ſuivant le Projet que je vous ai envoyé; j'y ai trouvé ce Prince très-diſpoſé; & il me déclara qu'il étoit déja engagé par un Traité avec le Dannemark, à aſſiſter cette Couronne au cas que la Suède l'attaquât, ce qu'il avoit déclaré à Mr. *Cley* Envoyé de Suède; & comme Mr. d'*Eſtrades* m'avoit dit hier qu'il étoit informé que Mr. l'Electeur étoit obligé, par un Traité avec la Suède, de l'aſſiſter contre Bremen; j'en ai parlé à ſon Alteſſe Electorale qui m'a aſſuré qu'il n'y étoit engagé, ni directement, ni indirectement, & qu'il ne s'y engageroit pas, quoi qu'il jugeât que la Ville de Bremen s'en faiſoit un peu trop acroire, & qu'Elle portoit trop loin ſes prétendus Droits d'éxemption qui n'étoient pas fondez; & qu'il faudroit faire enſorte que Bremen relâchât quelque choſe de ſes prétentions, à condition qu'on ne l'obligeât pas à recevoir Garniſon Suèdoiſe. J'ai allegué ſur cela quelques conſiderations qu'il n'eſt pas néceſſaire de vous repeter ici, ce détail n'étant que pour vous aprendre que Son Alteſſe Electorale m'a certifié plus d'une fois, qu'Elle n'avoit même jamais penſé à aucun engagement avec la Suède qui l'obligeât

geât à l'affifter directement, ni indirectement contre Bremen ; ce dont j'ai fur le champ fait un fidèle raport à Mr. d'*Eftrades*.

Son Alteffe Electorale a deffein d'aller demain, ou après-demain, voir la Flotte de Leurs HH. PP. au Texel, & enfuite de s'en retourner à Cleves. Je fuis, &c.

P. S. Je vous envoye ci-joint l'Original de la Lettre dont vous avez recommandé le fecret.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire JEAN DE WITT.

*De Chatou le 14. Mai 1666.*

MONSIEUR,

La derniere que je me fuis donné l'honneur de vous écrire étoit du 7.; j'ai reçû en fon tems votre Dépêche du 6. du courant. Je fuis charmé que vous ayez été content de l'Acte en faveur de la Compagnie des Indes; vous aurez fans doute reçû la Copie autentique que je vous ai envoyée par la derniere Pofte; je vous garderai avec foin l'Original.

On eft ici dans une cruelle inquietude touchant la Flotte du Duc de *Beaufort*. Mr. d'*Eftrades* vous en parlera & vous dira en même tems les raifons que l'on a de preffer Leurs HH. PP. de mettre promptement leurs Forces en Mer pour faire une diverfion confiderable. L'avis du Prince de *Condé* eft,

que l'on doit laiſſer le Duc d'*York* tenir la Mer pendant quelque tems, & lors qu'il ſera obligé de ravitailler, de faire la jonction des Flottes de France & de l'Etat à la hauteur de Douvres : il me ſemble que de fortes raiſons ſont pour cet avis; mais ceux qui ont plus de connoiſſance que moi, pouront mieux juger ce qui convient le mieux; quoi qu'il en ſoit, je craindrois fort le ſuccès d'une Bataille hazardée avant la jonction.

Il y a huit jours que Mr. *Sidney* eſt à Paris, j'ai eu de longs entretiens avec lui, & j'eſpere que nous confererons demain, ou après demain, avec Mr. de *Lionne* : j'aurai alors de quoi vous entretenir ſur ſes Projets.

Mr. d'*Eſtrades* avoit envoyé par la Poſte precedente, la Lettre que Mr. *Blaeſpeil* a écrite de Cleves, en ſorte que l'on n'a point perdu de tems à la communiquer à propos. On eſt ici ſi-bien perſuadé de la droiture avec laquelle Leurs HH. PP. en agiſſent, que quoi que faſſent les Anglois & les Eſpagnols pour donner de la défiance, ils ne réüſſiront pas.

Vous aurez vû dans ma derniere quelles ſont les vûës par raport aux Païs-Bas Eſpagnols; il me ſemble que la difficulté d'agir de concert dans cette affaire n'eſt pas ſi grande, qu'elle ne ſoit aſſez contrebalancée par l'avantage que non ſeulement Leurs HH. PP., mais même toute la Chrêtienté, retirera de ces bonnes meſures; par proviſion, la diſpoſition où vous paroiſſez être, ſervira à faciliter ici nos affaires.

Au-

Autant que j'en puis juger, les affaires de Suède se regleront de concert avec Leurs HH. PP.; l'assûrance que je ne cesse de donner aux Ministres, que les affaires des Païs-Bas Espagnols ne seront pas capables de refroidir la bonne intelligence, n'y contribuëra pas peu, puis que l'on regarde déja Leurs HH. PP. comme des Alliez perpetuels; mais je fais entendre en même tems, que cette assûrance ne doit être fondée que sur la moderation que l'on supose dans ces Projets; & c'est ce dont on m'assûre.

Les Seigneurs de la Regence de Suède ont dit aux Ambassadeurs de France qui sont à Stokholm, que le Projet de Traité d'Accommodement que Mr. *Isbrandts* leur a délivré est injurieux; mais l'insolence avec laquelle ils en agissent, par raport à Leurs HH. PP., ne sert ici qu'à reculer leurs affaires. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 20. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû en son tems vos Dépêches du 14. du courant; ma derniere étoit du 13.

Mr. le Comte d'*Estrades* m'a fait connoître la crainte où l'on est, que les Anglois ne forment quelques entreprises sur la Flotte du Duc de *Beaufort*. Nous ferons toute la diligence

ligence imaginable pour mettre en Mer aussitôt que les Anglois; en tout cas nous pourons toûjours rassembler la meilleure partie de notre Flotte, & tenir les plus gros Vaisseaux en état de mettre à la voile au premier Ordre, si l'on aprenoit que les Anglois voulussent, avec quelque Escadre, faire quelqu'entreprise, soit du côté du Sundt, ou ailleurs, où on ne manqueroit pas de les suivre.

Il est néceſſaire que nous soyons avertis secrettement par toutes les Postes, & même, s'il le faut, par des Exprès, de tous les Ordres que l'on donnera au Duc de *Beaufort*, & des avis que l'on recevra de lui, particulierement si l'on persiste dans la Résolution de lui faire prendre la route du Ponant, où, & quand il sera arrivé. Il faut aussi que nous sachions de quelle maniere, & par quelle route on juge que la jonction se doit faire; car voila plusieurs Postes que l'on n'en marque rien à Mr. d'*Estrades*; il faut savoir aussi si Mr. de *Beaufort* a quelques Ordres, ou non, pour la jonction; & autres choses de la même nature.

Pour moi, il me semble que, si l'on persiste dans le dessein de faire la jonction, ce Duc doit se rendre, sans perte de tems, au lieu qui lui avoit été marqué pour sa premiere alte, & que l'on vous donne avis non seulement de son arrivée, quand il y aura jetté l'ancre; mais aussi du tems où il passera le Détroit pour faire course vers le Rendez-vous, & de celui où l'on conjecture qu'il poura y arriver, afin que l'on prenne les mesures

ſures qui paroîtront les meilleures pour la Cauſe commune.

Il faudroit que nous nous rendiſſions alors avec notre Flotte dans le Canal à l'occident de la Flotte Angloiſe; & que le Duc de *Beaufort* en étant averti, fît tous ſes efforts pour gagner le haut du Canal, afin que la jonction ſe faſſe au plûtôt.

Il me ſemble que la Propoſition du Prince de Condé eſt dangereuſe; car ſi nous laiſſons la Mer libre aux Anglois, rien ne les empêcheroit de tomber d'un côté ſur le Roi de Dannemark, & de l'autre ſur la Flotte de France, avant que celle de Leurs HH. PP. pût venir au ſecours de l'une ou de l'autre, ne pouvant être toûjours avertie à tems de quel côté la Flotte Angloiſe qui ſeroit en Mer auroit fait voile, ou lors qu'elle auroit tout d'un coup changé de route; outre que les vents contraires pouroient, pendant quelques ſemaines, empêcher notre Flotte de pouſſer en Mer; & que le Duc de *Beaufort* pouroit être auſſi obligé de quitter la Mer avant les Anglois pour ravitailler.

J'ai lû, avec toute la ſatisfaction imaginable, ce que vous me marquez par votre derniere des Projets moderez de la France, par raport aux Païs Bas Eſpagnols, & du deſſein où l'on eſt de ne rien entreprendre que de concert avec Leurs HH. PP., aux conditions que vous me mandez. Je ſuis certain que l'on contribuëra de ce côté-ci très-volontiers, ſoit publiquement, ſoit ſous main, au ſuccès de ces deſſeins.

Mr. *Isbrandts* nous donne avis par ſa der-

niere datée de Stokholm le 5. du courant, qu'il est indubitable que les Suèdois s'abstiendront des voyes de fait, & chercheront à terminer leurs differens à l'amiable avec Leurs HH. PP., pourvû que le Roi de France continuë à témoigner combien il est irrité de leurs menaces. Au reste, je crois que si la Suède offroit sa Médiation d'une maniere convenable, non seulement à la France, mais encore aux Etats, (ce qui n'est pas encore arrivé, du moins par raport aux derniers,) pour terminer la présente Guerre, je crois qu'il faudroit l'accepter simplement & sans stipuler auparavant aucune condition; mais en déclarant que le Roi de France & Leurs HH. PP. l'acceptent, en suposant que le Roi de Suéde observera une éxacte Neutralité, ainsi qu'il convient à un Médiateur, & que par conséquent il ne fera la Guerre, ni directement, ni indirectement, au Roi de Dannemark; qu'au cas qu'il se conduisît autrement, on rompra conjointement avec lui, en sorte que de Médiateur il deviendra formellement Ennemi.

Quand le Roi de France déclare, que, le cas écheant, il souffrira patienment que la Suède livre à l'Angleterre un secours de 4000. hommes, je crois que Sa Majesté entend, qu'Elle souffrira que la Suède envoye en Angleterre le nombre de 4000. Soldats, ou un Subside équivalent en argent, ou en denrées; mais nullement que le Roi de Suède fournisse à l'Angleterre 4000. hommes sur les frontieres de Dannemark, ou de Holstein, pour y faire une irruption à la faveur de quel-
qu'autre

qu'autre secours, ou autrement; car cette Déclaration dans ce dernier sens ne plairoit aucunement à Leurs HH. PP. Ainsi, je vous laisse à penser s'il ne seroit point nécessaire que Sa Majesté s'expliquât clairement sur ce sujet aux Ministres de Suède, & même par écrit, s'il étoit nécessaire, afin d'éviter tout mal-entendu, & toute fausse interpretation.

Mr. le Pensionnaire *Burgersdyck* m'a remis, depuis ma derniere, les avis ci-joints que j'ai crû devoir vous envoyer, esperant que l'on remediera à toutes les procedures contraires à l'Alliance, ainsi qu'on doit le faire, si l'on veut conserver la bonne amitié & la bonne intelligence; je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 20. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

Mr. de *Mombas* notre Ami commun est toûjours incommodé, & il ne peut rien obtenir où vous êtes par raport à ses Charges & à leurs revenus. Si, conformément aux Lettres de recommandations que l'Etat a écrites ci-devant en sa faveur, vous pouviez faire quelque chose pour lui, je vous en aurois toute l'obligation qu'éxige de moi notre amitié; ses amis & les miens y prendroient part, & j'attends de vous ce service. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 21. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

Je suis ravi d'aprendre que ce que l'on m'a déclaré des dispositions du Roi, par raport aux Païs-Bas Espagnols, vous ait fait autant de plaisir qu'à moi. J'ai fait entendre à Mr. de *Turenne*, que vous souhaiteriez que l'on prît quelque résolution déterminée sur cette affaire, ce qu'il a pris en très-bonne part; mais Mr. *Colbert* croit qu'il ne seroit pas prudent d'y toucher pendant la Guerre avec l'Angleterre, de crainte que l'Espagne n'en prît un prétexte de se liguer avec cette Couronne; qu'au reste, Leurs HH. PP. doivent se reposer sur ce que l'on a écrit à ceux qui sont du secret, des intentions de Mr. de *Lionne*, qui sont de ne rien entreprendre que de concert avec la Republique. Je ne vois pas aussi que l'on dût fort presser du côté de Leurs HH. PP., sur tout si l'on est fondé dans tout ce qui se fait à cet égard; j'y travaille avec circonspection comme j'ai fait jusqu'à présent.

Je ne puis pas dire qu'il est avantageux que l'on me donne la permission de retourner dans la Patrie pendant cette Campagne, avant que la Paix soit faite avec l'Angleterre, & avant que l'affaire dont je viens de parler soit portée à sa perfection. Le but de ma prece-

precedente étoit de faire entendre, que lors que je ferois fur le point de partir, il feroit bon qu'on rapellât honnêtement l'*A.* . . . . *B.* . . . . ou qu'on l'engageât à demander fa démiffion ; ce dont je fuis fûr que vous jugez comme moi.

La Flotte du Duc de *Beaufort* avance vers un des Ports de la Côte Occidentale de France; on a envoyé à fa rencontre douze gros Vaiffeaux, afin de le mettre en état de moins craindre.

Je mets de tems en tems fur le Tapis la matiere de la jonction des Flottes, & je parle de la maniere dont elle devra fe faire; mais on m'a toûjours remis jufqu'à préfent, en difant, qu'il eft encore affez tems d'en parler : je réponds qu'on ne peut être trop tôt prêt, & j'infifterai fur le même pied.

La plus grande partie font d'opinion ici, *Angliam fecurè debellari poffe cunctando; quod* Lionne & Turenne & Sydney *videtur; nifi commodè conjunctio fieri poffit.* Jé fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chaton le* 21. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

La derniere que je vous ai écrite étoit du 14.; j'ai reçû en fon tems la votre du 13. du courant. Je fuis bien aife que vous ayez été content des inftructions que l'on a envoyées

d'ici il y a quinze jours, à Mrs. les Ambassadeurs de France à la Cour de Suède : je puis vous certifier qu'elles contiennent tout ce que je vous en ai marqué; on tient ici le même langage à Mr. *Koningsmark*, & au Secrétaire *Puffendorf*, ce qui produit un si bon effet, pour convaincre ces Messieurs du tort où est la Suède, que l'on m'a dit qu'ils restent sans replique; d'un autre côté cela sert à fortifier cette Cour-ci dans les bons sentimens où Elle est. Il me semble qu'il est évident que la Suède n'est aucunement obligée à fournir quelque secours à l'Angleterre durant cette Guerre-ci; & Mr. de *Puffendorf* sommé de dire la vérité, l'a suffisamment avoué, en répondant à Mr. de *Lionne*, aussi-bien qu'à moi-même, que si la Suède n'a aucun engagement avec l'Angleterre en vertu d'un Traité, Elle en a en vertu de ses intérêts.

J'ai apris avec plaisir, que dans la Conference que vous avez euë avec l'Electeur de Brandebourg, ce Prince ait déclaré, que non seulement il étoit prêt à faire une Alliance avec le Dannemark & avec Leurs HH. PP.; mais même qu'il étoit déja engagé à donner du secours au Dannemark, au cas qu'il fût attaqué. Il est important que par ce moyen Leurs HH. PP. trouvent des Alliez qui mettent le Dannemark en repos contre les entreprises d'un mauvais voisin, & qui fassent perdre à la Suède l'envie d'exciter tous les jours de nouveaux troubles, en lui oposant une bonne Ligue défensive : pour peu que l'on perfectionne cette Alliance, il y aura plus d'un Prince

Prince voiſin qui demandera à y être compris, ſinon pendant cette Guerre, au moins dès qu'elle ſera terminée, ce qui augmentera beaucoup le crédit de Leurs HH. PP. dans l'Empire. Au reſte, les choſes étant ainſi, je ſuis ſurpris que Mr. d'*Eſtrades* ait écrit *, à ce que m'a dit Mr. de *Lionne*, que cet Electeur paroiſſoit moins diſpoſé à cette Alliance que ſes Miniſtres l'avoient fait eſpérer, il faut qu'il y ait-là quelque mal-entendu : il me ſemble qu'un bon moyen de tenir la Suède en bride, ce ſeroit d'engager les Troupes Françoiſes à reſter encore quelque tems dans notre Païs; au cas que Leurs HH. PP. ne l'aprouvent pas, il faudroit s'en excuſer en Dannemark, où on le ſouhaite fort, ſur ce que le départ de ces Troupes étoit trop avancé pour les retenir; & en effet, l'on croit ici qu'elles ſont déja en marche, & Mr. de *Turenne* m'a fait entendre qu'on n'aprouveroit pas ici, que l'on en retint une partie & que l'on renvoyât le reſte.

Je parlerai au Correſpondant de ce que vous me marquez ſur ſon ſujet, & qui s'accorde avec ce que j'en penſois; la choſe en reſtera là ſuivant toutes les aparences; mais je ſouhaiterois que l'on m'autoriſât à lui faire préſent d'une montre, ou de quelques livres de la valeur de quarante écus, afin de ne pas laiſſer ſes ſervices ſans récompenſe, & de le trouver toûjours prêt à en rendre d'autres dans l'occaſion.

Le

* Dans ſa Lettre au Roi du 13. Mai 1666. Tom. III.

Le Compte des Subſides que Mr. d'*Eſtrades* a delivré me paroît tout à fait ridicule, * & n'avoir été dreſſé que pour détourner Leurs HH. PP. de faire de nouvelles inſtances pour le payement du reſte du Subſide : quoi qu'il en ſoit, il nous eſt avantageux, puis qu'il nous donne occaſion d'entrer en diſcution, & qu'il ferme la porte aux défaites dont on auroit pû ſe ſervir pour détruire nos prétentions ; comme ſi des diſputes malfondées ſur le terme *attaquer*, pouvoient entrer en compenſation avec la demande bien fondée des ſecours promis.

Mon Compte eſt que la rupture a commencé vers la fin de Novembre 1664., lors que le Roi d'Angleterre a arrêté dans ſes Ports les Vaiſſeaux des Sujets de l'Etat, & a donné ordre de les attaquer par tout, & de les arrêter; & que ſuivant le Traité, le Roi doit fournir des Subſides à Leurs HH. PP. contre l'Angleterre, à commencer de ce tems-là juſqu'au 27. Janvier 1666., que Sa Majeſté a déclaré la Guerre au même Royaume : ce qui fait en tout 14. mois, dont les quatre premiers comptez ſur le pied de 120000. flor. argent de Banque d'Amſterdam, ſuivant le Traité font la ſomme de . . . *f.* 480000.

Que dès le commencement des dix mois ſuivans le Roi auroit dû rompre avec l'Angleterre; rupture qui auroit valu à l'Etat quatre fois plus que les Subſides, & qui

* Ce Compte ſe trouve dans les Lettres d'*Eſtrades* Tome III. après une Lettre du Comte au Roi du 22. Juillet 1666.

qui n'auroit pas plus coûté au Roi, & que je compte ſur le pied d'un double Subſide, pour éviter toutes diſputes, ce qui multiplié par dix fait la ſomme de . . . *f.* 2400000.

Ces deux ſommes font enſemble *f.* 2880000.

Sur quoi payé au Dannemark . *f.* 300000.

Reſte que le Roi doit à Leurs HH. PP. . . . . . . , . . . *f.* 2580000.

Le ſecours contre l'Evêque de Munſter ne doit pas entrer en compte, puis que ſuivant le Traité l'on eſt obligé de rompre & de donner du ſecours, *contra quoſcunque*; comme on demande ſur cela, ſi l'on ſeroit donc obligé de donner vingt ſecours à un Allié qui ſeroit attaqué par vingt Ennemis Liguez, je réponds que ce n'eſt pas ici ce dont il s'agit; mais ſeulement de ſavoir, ſi par le Traité on n'eſt pas obligé de nous ſecourir contre Munſter comme contre l'Angleterre, & ſi l'on prétend ſatisfaire à l'obligation contre l'Angleterre par le ſecours contre Munſter; ce qui ſeroit ridicule.

J'ajoûte que le ſecours de deux mille Chevaux & de quatre mille Fantaſſins ne monte pas à la valeur de douze mille hommes d'Infanterie, & que tout ce que l'on peut dire avec quelque probabilité; c'eſt que dans ce ſecours-ci on a ſupléé au nombre par la qualité, & non pas que Leurs HH. PP. doivent être contentes de tant d'Officiers Généraux, & d'Officiers Réformez qui ſe ſont trouvez dans ce ſecours, puis que ce n'a pas été à leurs prie-

res qu'ils y ont été ajoûtez, mais parce que Sa Majesté l'a trouvé bon ainsi.

Mais on rejette mon Compte au moins aussi loin, que je rejette celui que l'on veut suivre de ce côté-ci : je ne l'ai pas encore délivré par écrit, & il auroit plus de poids s'il venoit de la Regence même.

Je souhaiterois que les Bourguemaîtres & Regens de la Ville de Leyden me fournissent des Copies des avis qu'on leur a donnez, pour les informer que l'on maltraite ici ceux qui y font entrer des Manufactures de Hollande. On peut n'y pas mettre les noms de ceux qui les ont donnez, au cas qu'ils ne voulussent pas être connus; car on niera d'abord le fait, comme cela est déja arrivé; par ce moyen, je pourois indirectement savoir ce qui en est de ceux qui auroient été mis à l'Amende. On avouë que le Roi ne porte que des Manufactures du Royaume, pour donner l'éxemple à ses Sujets, & même que l'on fait entendre aux Marchands, que le Roi n'est pas content qu'ils fassent provision de Manufactures étrangeres au préjudice de celles du dedans; & l'on ajoûte que cela est permis à Sa Majesté, & aussi à Leurs HH. PP., & l'on ne peut en disconvenir; mais condamner à l'Amende impliqueroit une défense, ce qui seroit contraire au Traité : je m'en informerai à Paris, & vous informerai de ce que j'aurai découvert. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 27. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû en ſon tems votre Lettre du 21. du courant, ma derniere étoit du 20. Ce que Mr. d'*Eſtrades* a écrit, que l'Electeur de Brandebourg paroiſſoit n'être pas diſpoſé à faire l'Alliance propoſée, eſt fondé aparemment ſur quelque raport que lui ont fait Mrs. d'*Alevelt* & de *Clingenbergh*, Miniſtres Danois qui ſont ici, qui ont parlé dans ces termes aux Commiſſaires de Leurs HH. PP. Je crois qu'ils ne parlent ainſi, que ſur ce que Son Alteſſe Electorale a témoigné qu'il ſeroit d'avis, que l'on ne fît cette Alliance qu'entre Elle, le Roi de Dannemark & les Etats, & qu'enſuite on pouroit inviter les Princes de Lunebourg à y entrer; ce qui ne me paroît pas tout à fait raiſonnable, & ce qui avoit un peu choqué les Miniſtres Danois, qui voudroient bien que l'on ne crût pas ici & en France cette Alliance auſſi facile qu'elle l'eſt, afin que l'on ſe preſſât d'envoyer en Holſtein le ſecours que l'Etat a promis. Il eſt vrai auſſi que les Princes de Brunſwick & de Lunebourg cherchent je ne ſai quels délais, ainſi que vous pourez le voir par la Copie ci-jointe d'une Lettre du Colonel *Gaerſolte*.

Je n'ai pas encore trouvé l'occaſion de

parler

parler à Mrs. les Conseillers Députez de ce qui regarde le Correspondant : je ne doute pas qu'ils ne soient de votre sentiment, & il n'y a pas d'aparence que cette modique recompense rencontre quelque difficulté.

Je vous suis très-obligé de ce que vous avez bien voulu me faire part de votre sentiment, par raport au Subside, & à ce que nous devons encore pretendre. Je ferai ce qu'il me sera possible afin que l'Etat en dresse un Compte, qui vous sera envoyé en même tems qu'on le remettra ici à Mr. d'*Estrades*.

Je vous ai marqué dans ma derniere les raisons pour lesquelles je ne croyois pas que la Flotte de l'Etat dût rester dans ses Ports, & ne pas agir contre l'Ennemi. Depuis l'arrivée de la derniere Poste, Mr. d'*Estrades* nous a remis à Mr. *Huygens* & à moi un * Mémoire sur l'action des Flottes ; je ne doute pas qu'on ne vous l'ait communiqué, sur quoi nous avons remis hier à cet Ambassadeur une Liste des Vaisseaux qui sont prêts, ou auxquels il ne manque que de faire passer les équipages d'un Vaisseau sur un autre. Il y a quatrevingt-cinq gros Vaisseaux de guerre bien fournis de monde & prêts à sortir au premier vent, pour se conduire conformément au Mémoire ci-joint No. 2. dont on a aussi donné hier une Copie à Mr. d'*Estrades* : On lui a aussi donné un Extrait de la Résolution du 15. Avril dernier sur l'action

&

* Il est dans les Lettres d'*Estrades*, Tome III. après la Lettre du Comte au Roi du 21. Mai 1666.

& la jonction des Flottes; je vous ai déja envoyé cette Résolution il y a long tems : il y a aparence que cet Ambassadeur est d'accord avec nous sur cet Article; en sorte que l'on donnera des Ordres en conformité au Lieutenant - Amiral *de Ruyter*, avant son départ.

On a encore remis à cet Ambassadeur Copie des derniers avis que nous avons reçûs d'Angleterre.

Il me semble qu'il est nécessaire que le Roi de France donne ordre que l'on éxamine de Calais & des autres Places voisines les mouvemens des Anglois, & si avant l'arrivée de la Flotte de l'État, ils ne doublent point le Pas de Calais pour décendre le Canal. Il faudroit en ce cas en donner d'abord avis directement à la Flotte & ici ensuite, afin que la Flotte de l'Etat les suive d'abord, & qu'il n'arrive aucun malheur à celle de Sa Majesté.

Comme avant la reception de votre derniere, les Ordres étoient donnez pour le départ des Troupes Françoises, & même les Patentes expediées, on a laissé cette affaire aller son train. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 28. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

J'ai fait raport à Mrs. de *Turenne* & de *Lion-*

*Lionne*, de ce que vous me marquez dans votre Lettre du 20. de ce mois, que vous êtes certain que l'Etat contribuëra de tout ce qui sera en son pouvoir, pour faire réüssir ce que j'ai proposé par raport aux Païs-Bas Espagnols; ces Seigneurs m'ont paru charmez de cette déclaration, & le premier m'a assuré depuis, que le Roi n'en avoit pas été moins content lors qu'ils lui en avoient fait le raport; ainsi je suis moralement certain, que s'il n'arrive quelqu'inconvenient, cette affaire se terminera à la satisfaction & à l'avantage des deux Etats, pour peu qu'on la veuille traiter avec prudence & droiture : seulement on fait difficulté de l'entamer dès à présent pour ne pas engager, dit-on, la Maison d'Autriche dans cette Guerre-ci en faveur de l'Angleterre; mais on m'assure que l'on doit s'en reposer sur la déclaration des Intentions du Roi que je vous ai faite; & je trouve que l'on a raison.

Je pense comme vous, que la fermeté que le Roi de France opose aux menaces de la Suède, engagera cette Couronne à y renoncer, à accommoder ses affaires avec Leurs HH. PP., & à ne pas inquieter le Dannemark; mais ce que j'espere seulement à présent, je le regarderois comme certain, si l'Etat retenoit les Troupes Françoises jusqu'à ce que la Négociation avec la Suède fût terminée; car l'Ambassadeur de Suède en paroît fort inquiet; mais je crains que les instances de l'Electeur de Brandebourg, & les incommoditez que reçoivent les Villes de Gueldres & d'Overyssel du sejour de ces Troupes, n'ayent

n'ayent déja déterminé Leurs HH. PP. à les faire mettre en marche. L'Alliance des Princes Allemans pouroit bien être plus à charge & moins avantageuſe pour l'Etat, par raport aux Troupes qu'il faudroit faire ſubſiſter ; mais je m'en raporte à un meilleur avis.

La Déclaration que le Roi a faite, qu'il ſouffriroit, au cas que la Médiation ne réüſſît pas, que la Suède donnât à l'Angleterre un ſecours de quatre mille hommes, n'avoit pour but que d'ôter aux Suèdois toute occaſion de repliquer, & ſupoſoit ce qui eſt certain à préſent, que la Suède n'étoit pas obligée de donner ce ſecours, ce que confirme encore la Propoſition faite dernierement à Mr. *Isbrandts*, d'engager le Dannemark à reſter neutre, juſqu'à-ce que la Paix ſoit faite par la Médiation; & qu'au cas que l'Angleterre fût cauſe qu'elle ne ſe faſſe pas, le Dannemark pouroit rompre, & la Suède reſteroit neutre: cette Propoſition peut être conſiderée comme tout à fait captieuſe par raport à Leurs HH. PP.; mais du moins prouve-t-elle que le Traité n'eſt pas obligatoire, puis qu'il eſt permis à l'Allié de refuſer le ſecours, ſous prétexte que celui qui le demande eſt cauſe que la Paix ne ſe fait pas. Quoi qu'il en ſoit, au cas que la Suède reveille cette affaire, je ne manquerai point de faire uſage de votre remarque, que ce ſecours ne pût être fourni ſur les Côtes de Dannemark, ni ſur celles de Holſtein, pour attaquer ce Royaume.

Mr. *Colbert* ſoûtient, que les avis que l'on pouroit avoir donnez aux Marchands de Draps en Hollande, que l'on arrête des

Draps de Hollande à Amiens, par ordre du Roi, ou de qui que ce soit, de sa connoissance, sont faux; que c'est faussement aussi que l'on a mandé, que l'on a fait ici secrettement défense aux Marchands de faire venir des Draps de Hollande, ou de n'en point recevoir, & que cela ne peut venir de personne qui ait le sens commun; puis qu'il est notoire qu'il arrive tous les jours ici des Draps de Hollande, & que l'on y en vend; enfin, qu'il me fera voir une Liste de plus de 2000. Piéces qui sont entrées depuis quelques semaines dans le Royaume. Je lui ai prouvé qu'il y avoit plusieurs personnes qui débitoient cette nouvelle, par raport aux Draps de Hollande, ce qu'elles n'oseroient sans s'exposer à quelque châtiment, & que plusieurs y ajoûtoient foi, ce que l'on pouvoit voir par les avis dont je lui montrois les Copies; & qu'il me paroissoit que l'on devoit détruire les bruits qui impliquoient, que le Roi se servoit de voyes indirectes pour manquer aux Traitez qu'il a faits avec Leurs HH. PP. Son Excellence me répondit que le Roi n'avoit pas donné occasion à ces bruits, & qu'il seroit mal-séant d'éxiger du Roi, sur l'avis faux de quelques Marchands inconnus, qu'il publiât une Déclaration sur ce sujet; que l'on pouvoit assurer les Marchands en Hollande, & eux leurs Correspondans ici, que ce qui a été écrit à Mrs. de Leyden est absolument faux. Je m'informerai à Paris de ce qui en est, & je ne manquerai pas de vous informer, par la premiere Poste, de ce que j'en aurai découvert. Je suis, &c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Chatou le* 28. *Mai* 1666.

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches étoient du 21. du courant; j'ai reçû en ſon tems la votre du 20.

On a apris avec beaucoup de ſatisfaction, tant par vos Lettres, que par celles du Lieutenant-Amiral *de Ruyter* à la Regence, en date du 16. de ce mois, que la Flotte de Leurs HH. PP. ſera prête plûtôt qu'on ne l'auroit crû, ſuivant les derniers avis que le Roi avoit reçûs.

Vous aurez été informé par lès Dépêches que Mr. d'*Eſtrades* a reçûës par la derniere Poſte, & vous le ferez encore par celles qu'il recevra par celle-ci, de tout ce qui concerne la Flotte de France, qui eſt ſous les Ordres de Mr. le Duc de *Beaufort*. Mr. *Colbert* m'a communiqué hier, que les inſtructions que l'on a données à cet Amiral à ſon départ, & ſur leſquelles il doit encore regler ſa conduite, contiennent qu'il doit chercher la Flotte Angloiſe dans toute la Méditerranée; & au cas qu'il aprenne que ſans l'attendre, elle ſoit ſortie de cette Mer, il ait à conduire ſa Flotte vers le Ponant, dans certain-Port ou Rade qui ne ſe nomme point, pour des raiſons qu'il eſt aiſé de deviner: pour moi ce que j'en puis dire de certain eſt,

que c'est à Belle-Isle, ou à la Rochelle. Cet Amiral en partant de Toulon avoit donné rendez-vous aux Galeres à l'Isle Majorque, où elles le trouveroient si elles venoient à être separées des autres Vaisseaux de guerre. Qu'il aura sans doute fait toute la diligence possible pour aprendre des nouvelles de la Flotte commandée par *Smith*; & quoi que l'on ait donné tous les Ordres possibles dans les Ports d'Espagne pour l'en informer de tems en tems, en sorte qu'il y a aparence qu'il n'aura pas ignoré long tems qu'il s'est retiré; cependant, on ne peut douter qu'il n'ait été obligé de perdre quelque tems, tant à cause de ce rendez-vous à Majorque, que parce qu'il aura été obligé d'envoyer de côté & d'autre à la découverte. Que ses instructions contiennent encore, qu'au cas que la Flotte Angloise fasse retraite, il entrera dans le Tage où il trouvera de nouveaux avis; que l'on a donné ordre de plus à quatre Fregates de croiser au bout du Canal, pour avertir cet Amiral, autant qu'il sera possible, des desseins de la Flotte Angloise. Que de tout cela, on ne peut rien conjecturer de certain sur le tems de l'arrivée de la Flotte de France au rendez-vous sur les Côtes du Ouest, où néanmoins, si rien ne la retarde extraordinairement, elle poura être le 10. ou 12. de Juin, puis que l'on compte ordinairement, qu'il faut six semaines à une Flotte pour passer de Toulon au Ponant. Mais comme on ignore si les Ordres susdits n'auront pas causé quelque retardement extraordinaire, & comme on ne peut savoir si les bruits qui ont couru,

couru, qu'un Détachement de la Flotte Angloiſe devoit décendre le Canal pour chercher la Flotte Françoiſe, ne l'auront pas retenu dans le Tage; d'autant plus que je ſai de bonne part, que ſur la nouvelle que l'on reçut ici de cette réſolution des Anglois, on dépêcha il y a 15. jours ordre à la Rochelle d'en faire partir deux Bâtimens, avec ordre au Duc de *Beaufort* de reſter à la hauteur du Tage juſqu'à nouvel ordre. Peut-être que Mr. *Colbert* n'a pas jugé à propos de m'informer de cette particularité, parce qu'il n'a en vûë que de faire entendre, qu'on ne peut rien dire de certain ſur l'arrivée de cette Flotte à ſon rendez-vous. On a auſſi fait quelques changemens dans les Ordres qui avoient été donnez à douze Vaiſſeaux de guerre d'aller joindre le Duc de *Beaufort*; comme cela ne ſe pouvoit faire ſans retarder beaucoup le voyage de la future Reine de Portugal, que l'on trouve à propos de preſſer, on a donné ordre que huit Vaiſſeaux ſeulement la conduiroient à Lisbonne. On a trouvé cet expedient le meilleur, parce que ſi l'on avoit d'abord envoyé ces Vaiſſeaux à la rencontre du Duc, & qu'enſuite on eût été obligé de s'en ſervir pour le tranſport de cette Reine, il auroit été impoſſible de s'en ſervir pendant toute la Campagne.

Quant aux operations ſur Mer, le ſentiment du Roi, & de tout ſon Conſeil eſt, qu'il n'eſt point du tout à propos, que la Flotte de l'Etat tente un Combat général avec celle d'Angleterre, avant d'être jointe par celle de France, ou de Dannemark, ou

par toutes les deux; puis que, suivant les avis que l'on a ici, cette Flotte Ennemie, y compris l'Escadre revenuë de la Méditerranée, sera forte de plus de 100. Vaisseaux de guerre; & qu'au cas qu'on ne puisse pas faire la jonction commodément & sûrement, il faut fatiguer l'Ennemi, *cunctando*. Que puis que Leurs HH. PP. ne demandent qu'une Paix raisonnable, il leur sera aisé de l'obtenir par ce moyen sûrement & sans repandre de sang; que le plus ou le moins que l'on pouvoit prétendre après une victoire, ne peut entrer en comparaison de la perte certaine que l'on ne peut éviter dans un Combat général, sans compter le hazard où l'on s'expose d'être batu; ce qui ne manqueroit pas de déterminer la Suède à prendre Parti, & peut-être encore quelques autres Etats, au desavantage de Leurs HH. PP.: que le Dannemark même pouroit se laisser gagner; de maniere que les affaires dont on a presque surmonté toutes les difficultez, deviendroient de nouveau inextricables; que tant que la Flotte restera dans ses Ports, l'Angleterre ne peut remporter de grands avantages; que le Dannemark est en sûreté dans ses Ports; que si les Anglois virent de ce côté-là, ils donneront occasion à la France de joindre sa Flotte à celle de Leurs HH. PP., qui pouront ensemble leur tomber sur les bras, ce qui feroit tout ce que l'on pouroit souhaiter de plus favorable; qu'aussi-tôt que la Flotte de France sera à son rendez-vous, elle y sera aussi en sûreté: Que si la Flotte Angloise vire vers celle de France, alors l'Armement du Roi de Danne-

Dannemark ſe trouvant perfectionné, ſa Flotte poura joindre celle de l'Etat; car Mr. *Zeeſtet* dit qu'il a ordre de négocier ici ſur ce point, ce que je conſeille autant que je puis; mais vous pouvez croire que cela ne poura réüſſir ſans une bonne ſomme d'argent, que je ne deſeſpere point d'obtenir, dès que l'affaire ſera dans ſa maturité. La Flotte de Mr. de *Beaufort* a, dit-on, des vivres pour juſqu'à la fin d'Août; & il ne ſeroit pas difficile de donner des Ordres pour la ravitailler pour plus de tems, afin d'éviter l'inconvenient dont vous parlez dans votre Lettre.

Que ſi l'on juge, ſur l'avis d'Officiers experimentez de nos Amirautez, que la jonction de la Flotte de Sa Majeſté avec celle de Leurs HH. PP. puiſſe ſe faire, quoi que les Anglois ſoient à l'embouchure du Canal, ou dans le Canal, ſans s'expoſer à un Combat où les Flottes ſeroient ſeparées, ce que l'on croit ici devoir éviter avec ſoin, on ſouhaite d'avoir à cet égard tous les éclairciſſemens poſſibles; mais que pour les raiſons alleguées ci-deſſus, on ne peut rien concerter ſur cela avant que l'on ait des nouvelles de l'arrivée du Duc de *Beaufort*: on croit, ſauf meilleur avis, qu'en tout cas le plus ſûr ſeroit, que la Flotte de Leurs HH. PP. ſe poſtât au * Wielingue, ou aux environs, & celle de France dans la Riviere de Pontrien vis à vis Pleymouth, que l'on a eu ſoin de préparer pour l'y recevoir; que la Flotte de Leurs HH.

V 4 PP.,

* C'eſt une eſpece de Rade ſur la Côte de Cadzant à quelques lieuës de Fleſſingen.

PP., en profitant d'un bon vent, de la nuit de l'éloignement de la Flotte Angloise, ou autres circonstances pareilles, pouroit doubler le pas de Calais, passer la Flotte Angloise & venir dans un endroit sûr, c'est à dire devant Pontrien; si, après les avis que l'on aura, les vents, le tems, ou quelqu'autre occasion ne facilitent la jonction d'une autre maniere: mais Sa Majesté juge que l'on ne peut désigner un endroit dans la Manche pour faire la jonction, parce que les vents qui y ameneroient l'une des Flottes en éloigneroit l'autre, outre qu'on auroit aussi-tôt l'Ennemi en queuë, ce qui empêcheroit de faire course comme l'on voudroit pour éxécuter la jonction. On déliberera encore sur la maniere de faire cette jonction, si on ne l'a pas fait depuis que j'ai parlé à Mr. *Colbert*, & l'on envoyera sur tout cela des Ordres à Mr. d'*Estrades* par cette Poste. J'ajoûterai, que tous ceux à qui j'entends parler des operations de cette Campagne sont d'avis, *nemine excepto*, *posse bellum cunctando confici satis rectè*, *optimè si conjunctis depugnetur*; *nihil magis periculosum & inconsultum esse quàm separatim pugnam inire.* Je suis & serai, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A Bord du Yagt* la Hollande *près du Vaiſſeau* les ſept Provinces *en Mer*, *environ à une lieuë & demie du Texel*, *le* 2. *Juin* 1666. *environ minuit.*

MONSIEUR,

J'ai reçû aujourd'hui ſur la Flotte de l'Etat vos deux Lettres du 28. du mois dernier. J'ai reçû en même tems un * Mémoire du Roi de France, dans une Lettre de Monſieur d'*Eſtrades*, par raport à la jonction des Flottes. Les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. ont éxaminé ce Mémoire & l'une de vos Lettres qui concerne le même ſujet, conjointement avec les Commiſſaires de l'Amirauté; on a enſuite ouï l'avis du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, & l'on a conclû unanimement, que l'avantage de l'Etat ne permettoit pas que leur Flotte reſtât enfermée dans ſes Ports; & la plus grande partie eſt déja en Mer, ainſi que vous l'aprendrez des Dépêches que nous avons envoyées à l'Etat, & que j'ai donné ordre à mon Commis de vous envoyer; outre cela on a remis au Lieutenant-Amiral *de Ruyter* ſes inſtructions, dont voici une Copie, & ſur leſquelles je n'ai

V 5 pas

* Voyez ce Mémoire dans les Lettres d'*Eſtrades*, Tome III. après la Lettre du Comte au Roi, du 27. Mai, & les deux Lettres ſuivantes du 3. Juin.

pas le tems de m'étendre : je puis feulement vous dire, que, fauf meilleur avis, le Roi doit donner ordre aux Gouverneurs de Calais, Boulogne, Dunkerke & Gravelines, qu'auffi-tôt qu'ils recevront quelques Lettres du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, ils faffent favoir les avis qu'elles contiendront à Mr. de *Beaufort*, le plus fûrement & le plus promptement qu'ils pouront; qu'en même tems l'on donne ordre à ce Duc de gagner fans perte de tems l'embouchure du Canal, afin de fe trouver, s'il eft poffible, avant la Bataille, vers le Pas de Calais dont la Flotte de l'Etat lui tiendra le paffage ouvert, jufqu'à-ce que les Flottes ayent eu une rencontre, qui, felon toutes les aparences humaines, mettra les Anglois hors d'état de faire aucun tort à la Flotte du Duc de *Beaufort*; puis que, autant que j'en puis juger, la Flotte de l'Etat eft à préfent un tiers plus forte qu'elle ne l'étoit la Campagne derniere, ce que vous croirez aifément quand je vous aurai affuré qu'on y trouve à préfent plus de trente Vaiffeaux de guerre beaucoup plus grands que n'étoient les plus grands de la Flotte de l'année derniere, & que le Lieutenant-Amiral *Tromp* montoit alors, comme à préfent; il y en a encore plufieurs autres de la même force commandez par des Capitaines particuliers, & les feize Officiers Généraux ont fous eux un plus grand nombre de plus grands Vaiffeaux, dont les équipages font auffi plus nombreux & en bonne fanté. Je n'ai pas le tems de répondre à vos Lettres; je crains même que celle-ci ne puiffe arriver à la Haye avant

avant le départ de la Poste de France ; je suis, &c.

P. S. Je vous prie de m'excuser en Cour sur ce que, faute de tems, je n'ai pû encore répondre, ni au Mémoire susdit, ni à la Lettre de Mr. d'*Estrades*.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Fontainebleau le 3. Juin 1666. au soir dans la Chambre de Mr.* Colbert.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 28. du passé j'ai reçû la votre du 27., avec le Mémoire delivré par Mr. d'*Estrades* sur l'Action des deux Flottes. Vous aurez vû par la mienne du 28. combien on desaprouve ici universellement, que Leurs HH. PP. veuillent s'exposer au danger d'un Combat separé contre toutes les Forces de l'Angleterre, dans un tems sur tout, où, pour les raisons que j'ai marquées, on ne peut prendre aucunes mesures pour la jonction de la Flotte de France avec celle de Leurs HH. PP. ; on persiste ici dans ce sentiment que l'on croit bien fondé, & l'on s'imagine d'avoir raison d'être surpris & mécontent de nos Projets, en sorte que le dernier Mémoire envoyé à Mr. d'*Estrades* semble supposer que Leurs HH. PP. feroient sortir leur Flotte, & livrer Bataille aux Anglois

ſans attendre davantage des nouvelles de la Flotte de Mr. de *Beaufort*, & ſans avoir concerté avec le Roi ſur la jonction. On m'a dit que l'on eſpere que Leurs HH. PP. ne précipiteront rien ſans une néceſſité inévitable, & qu'Elles n'éxécuteront pas, ſans Sa Majeſté, une choſe d'où dépend tout le bon ou mauvais ſuccès de la Guerre : Que l'on a envoyé ordre à Mr. de *Beaufort* de ſe preſſer de ſe rendre au Rendez-vous ſur la Côte Occidentale du Royaume, qu'auſſi-tôt qu'il y ſera arrivé, on aura bien-tôt pris des meſures pour la jonction, & qu'il ſuffiroit en attendant que la Flotte de Leurs HH. PP. ſe tint prête à ſortir. Qu'en *temporiſant* on peut plus gagner que perdre, ſans rien hazarder; que dans toutes les Déliberations, toutes les raiſons qui ſe préſentent à Sa Majeſté tendent toutes à déconſeiller un Combat particulier : Enfin, que Sa Majeſté ne peut concevoir pourquoi l'on veut le hazarder? J'ai repréſenté, que bien loin que cette Réſolution de Leurs HH. PP. dût cauſer quelque mécontentement, un des motifs qui les a engagées à la prendre, a été particulierement l'inquietude où l'on a témoigné que l'on étoit ici, que les Anglois ne fuſſent chercher la Flotte du Duc de *Beaufort*; Qu'outre cela je remarque dans le Mémoire ſuſdit, que l'on préſupoſe que cette Flotte ſeroit à portée, & que je ne puis dire quels ſeront les ſentimens lors qu'on aprendra le contraire : j'ajoûte à cela pluſieurs raiſons pour leſquelles il me ſemble que l'on ne doit pas être auſſi inquiet qu'on le paroît; je crois que ce que je

je dis pour diminuer le mécontentement, fait quelqu'effet; mais il n'y a pas aparence que je réüssisse, quoi que je puisse dire pour diminuer l'inquietude, à faire goûter que la Flotte de Leurs HH. PP. mette en Mer, tant qu'il n'y aura point d'aparence à pouvoir faire la jonction avec celle du Roi, ou avec celle de Dannemark. Le départ du Roi & de toute la Cour, de S. Germain pour Fontainebleau, a été cause qu'on n'a pû tenir Conseil sur cela aussi-tôt qu'on l'auroit fait dans une autre conjoncture; on a aussi differé, parceque l'on espere que l'on aura compris les intentions de Sa Majesté par ma derniere; mais afin d'en instruire encore Leurs HH. PP. aussi-tôt que Sa Majesté a été informée de tout ce qui se passoit, Elle a envoyé ordre, * par un Courier, à Mr. d'*Estrades*, de dissuader par toute sorte de raisons la sortie de la Flotte, tant que les choses seront dans la situation où elles sont à présent.

J'écris celle-ci avec précipitation, & par ordre du Roi, par le même Courier; car on ne peut exprimer combien on desaprouve que Leurs HH. PP. s'exposent aux risques d'un Combat separé. On a avis ici que la Flotte Angloise n'a des provisions que pour 6. semaines. Je suis, &c.



* Lettres d'*Estrades*, Tome III. Lettre du Roi au Comte du 3. Juin 1666.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniftre Extraordinaire.

*A la Haye le 9. Juin 1666. par un Exprès dépêché par Mr. l'Ambaſſadeur* d'Eſtrades.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 2. de ce mois, j'ai reçû avant-hier à mon retour ici la votre du 3. qui avoit été aportée par un Exprès. Mr. d'*Eſtrades* nous a communiqué hier, à Mr. *Huygens* & à moi, les Ordres qu'il a reçûs par cet Exprès. Ma derniere & les Piéces qui y étoient jointes vous auront informé des Ordres que l'on a donnez à la Flotte lors qu'elle a mis en Mer; les Vaiſſeaux qui étoient reſtez derriere ſont tous heureuſement en Mer, le dernier étant ſorti le 5. de ce mois vers le ſoir; ainſi la Flotte de l'Etat eſt forte de quatrevingt-cinq grands Vaiſſeaux de guerre, ſans compter les Yaghts, les Brûlots, les Galiotes & autres Bâtimens, tous bien pourvûs de monde où l'on remarque beaucoup de courage; en un mot, commandée par des Officiers très-unis. Ni les Députez de Leurs HH. PP., ni ceux de l'Amirauté, ni le Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, n'ont pû conſentir à tenir la Flotte dans nos Ports, ou à la faire rentrer: je vous avouerai naturellement, que pour mon particulier je juge que cela ne ſe pouvoit ſans préjudice pour la Cauſe commune. Nous avons remis par

* par écrit à *Mr. d'*Estrades* toutes les raisons que nous avons eües de nous conduire ainsi ; ainsi que vous les verrez dans la Copie ci-jointe. Nous n'avons pas jugé à propos d'y en exprimer une qui est néanmoins importante, qui est que les Anglois sont actuellement occupez à équiper encore plusieurs bons Vaisseaux, & qu'ils arment outre cela en guerre quelques Vaisseaux Marchands qu'ils ont louez, en sorte qu'ils pouront, dans six semaines ou deux mois, mettre encore 30. Vaisseaux en Mer, au lieu que nous ne pouvons préparer que peu ou point de renfort pour la Flotte de l'Etat faute de monde.

Le calme & les vents contraires ont été cause que la Flotte n'a pû beaucoup avançer vers le Ouest, quoi qu'elle ait fait course dès le 6. au matin, suivant ses instructions.

Je n'ai rien à ajoûter au Mémoire dont j'ai parlé ci-dessus, & je me flate que vous ferez goûter-là les raisons importantes qui ont mû l'Etat à ne pas retenir sa Flotte dans ses Ports, en sorte que nous ayons enfin le bonheur d'avoir l'aprobation de Sa Majesté & de ses Ministres ; & sur tout, que vous obtiendrez que l'on fasse au plûtôt avancer Mr. de *Beaufort* vers le pas de Calais. Je finis en vous assurant que je suis, &c.

A

* Lettres d'*Estrades* Tome III. Sa Lettre au Roi du 9. Juin 1666. contient les raisons de ce Mémoire.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 10. *Juin* 1666.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit hier avec précipitation pour accompagner un Mémoire remis le même jour à Mr. d'*Estrades*. Je vous avois auparavant envoyé une Copie des Ordres donnez au Lieutenant-Amiral *de Ruyter* Commandant en Chef la Flotte de l'État. Comme la Flotte étoit encore sur les Côtes, on lui a encore envoyé depuis une Lettre dont je crois devoir vous envoyer Copie, quoi qu'elle ne contienne rien de remarquable, & que ce ne soit qu'une confirmation de ses Ordres; mais l'ayant vous pourez la communiquer à qui il conviendra. Je voudrois bien que nous eussions de même ici Copies des Ordres que l'on a envoyez de tems en tems au Duc de *Beaufort* par ordre de Sa Majesté, & de ceux qu'on lui envoyera, afin que nous puissions ici prendre sur cela des mesures justes dans nos Déliberations; je vous prie d'obtenir cela de Sa Majesté, ou de ses Ministres, s'il est possible, en les assurant que de ce côté-ci l'on n'envoyera aucun Ordre au Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, qu'on ne vous en envoye Copie pour en faire part: en effet, il se trouve à présent que les avis sur lesquels nous avons dirigé ici nos Déliberations étoient abusifs; car dans le Mémoire du Roi du 21. du passé,

on

on nous informe par écrit, que le Duc de *Beaufort* avoit ordre de se rendre en diligence à Belle-Isle avec la Flotte qui est sous ses ordres, & qu'outre cela Sa Majesté avoit aprouvé la Proposition de faire la jonction s'il étoit possible vers le Pas de Calais, entre Dieppe & Boulogne : d'où s'est ensuivie la réponse, & le Mémoire qui vous ont été envoyez le 27. du passé. On ne nous a rien fait savoir d'aucun nouvel Ordre, qu'on lui ait envoyé, de se rendre dans le Tage, ou ailleurs, encore moins de ceux qui lui ordonnent d'y rester jusqu'à nouvel ordre ; cependant, il me semble que nous aurions dû le savoir, sur tout puis que le 18. du mois passé Mr. d'*Estrades* m'est venu informer avec beaucoup d'empressement, de l'inquietude où étoit le Roi son Maître, sur ce qu'il y avoit à craindre que la Flotte des Anglois, ou du moins la meilleure partie, n'allât à la rencontre de Mr. de *Beaufort*, & ne l'attaquât en chemin; demandant avec instance au nom de Sa Majesté, que Leurs HH. PP. missent au plûtôt leur Flotte en Mer, ou du moins la meilleure partie pour faire diversion; d'où j'avouë que j'ai conclû, & d'où je ne pouvois même m'empêcher de conclure, qu'aparemment Mr. de *Beaufort* étoit sur le point d'entrer dans la Manche, sur tout, puis qu'on ne pouvoit s'imaginer que les Anglois voulussent aller le chercher dans les Mers d'Espagne, où il ne leur auroit pas été plus aisé de le trouver qu'une aiguille dans une bote de foin. Je vous avouërai néanmoins, que quand même nous aurions eu tous les avis que nous avons

reçûs

reçûs depuis, je doute fort qu'on eût pû consentir ici à retenir la Flotte dans nos Ports, tant pour les raisons exprimées dans le Mémoire dont je vous ai envoyé hier Copie, que parce que nous étions informez par les derniers avis de Londres, que la Flotte Angloise n'étoit pas entierement prête, & qu'ainsi nous pourions trouver l'occasion de remporter sur eux quelques avantages, qui nous échaperoient peut-être si leur Flotte étoit entierement en Mer & en état d'être renforcée de tems en tems; & après tout, que la Flotte de l'Etat reste au Texel, ou dans le Wielingen, & que la Flotte d'Angleterre vienne se poster devant, la jonction de la notre avec celle de France ne devient-elle pas impossible sans un Combat séparé? Mais que répondre à ceci? Au sentiment de nos principaux Officiers de Mer & des Commissaires de l'Amirauté, notre Flotte doit éviter d'entrer dans la Manche, à cause des grands désavantages qu'elle y trouveroit dans un Combat, d'autant qu'il n'y a pas de Port sur cette Côte de France capable de mettre à couvert une Flotte, ni même une petite partie; en sorte que tous les Vaisseaux qui perdroient leurs mâts, ou qui seroient considerablement endommagez dans leurs œuvres vives & mortes, on seroit obligé de les abandonner & de les compter perdus.

Si le Duc de *Beaufort* avance encore à tems, & qu'il passe dans la Manche, la jonction pouroit peut-être encore se faire avant qu'il se donnât un Combat; mais s'il plaît à Dieu que le Combat la precede, il y a aparence, qu'avec sa Divine bénédiction, ce qui

restera

reſtera de la Flotte de l'Etat en état d'agir joint à la Flotte de France, ſera ſuffiſant pour donner la chaſſe aux Anglois, ou du moins pour les tenir à quartier.

Les derniers avis que nous avons eus d'Angleterre portent, que la Flotte de cette Couronne eſt ſortie de la Riviere mécredi 2. de ce mois avec un bon vent de Zud-Oueſt, mais qu'elle a jetté l'ancre à vûë de terre, à la hauteur d'Olpherniſſe un peu au Nord de Harwits, où elle eſt forte de 70. Vaiſſeaux de guerre: nous avons reçû cette nouvelle ſamedi dernier avant-midi, & depuis ce temslà nous n'en avons pas eu d'autre, quoi que nous en attendions à tous momens: nous concluons de cet avis, que puis que les Anglois n'ont pas profité du favorable vent du Sud-Oueſt pour faire voile vers nos Côtes, c'eſt qu'ils ne ſont ſortis de l'embouchure que pour attendre quelques autres Vaiſſeaux qui doivent encore les joindre; car ſuivant les avis que nous avons de la force de leur Flotte, elle devoit être de 82. Vaiſſeaux, & peut-être que ces 70. prendront la route des Dunes, où l'on dit qu'eſt leur rendez-vous pour y attendre les autres; ainſi nous jugeons que la nouvelle que l'on avoit en France dès le 28. du paſſé, que la Flotte Angloiſe étoit aux Dunes forte de plus de 100. Vaiſſeaux de guerre, n'étoit pas fort certaine.

Nous ſaurons avec le tems comment la Flotte du Duc de *Beaufort* eſt pourvûë de vivres; mais je crains fort qu'auſſi-tôt qu'il ſera arrivé au rendez-vous, ſoit à la Rochelle, à Belle-Iſle, ou à Pontrieu, il ne lui manque

manque quelque chose; au moins si l'on peut juger du présent par la maniere d'équiper que l'on a vûë en usage ci-devant parmi les François, il ne manquera pas de se rencontrer quelques inconveniens; néanmoins il y a lieu de croire, que l'attention avec laquelle Sa Majesté veille sur toutes les affaires de quelqu'importance, empêchera à l'avenir de pareils incidens. Je suis, &c.

P. S. Il n'y a point d'aparence que Leurs N. & G. P. consentent à la * cassation du Traité d'Elbing, tant pour plusieurs raisons importantes, qu'à cause particulierement de deux conditions qu'il renferme; la premiere, touchant l'égalité qui doit être observée *pro futuro*, dans l'imposition de toute sorte de Droits; la seconde, qui stipule qu'aucune Nation ne payera moins de Droits, ou sera plus favorisée que les Hollandois; en renonçant à ces deux Articles, on mettroit les Suèdois en liberté de transporter tout le Commerce aux Anglois & à ses sujets, à l'exclusion des Hollandois, & même de stipuler avec les premiers des choses préjudiciables à la République.

A

* Sur cette cassation du Traité d'Elbing, voyez Lettres d'*Estrades* Tome III. La Lettre du Roi au Comte du 11. Juin La seconde Partie de celle du Comte au Roi du 9. Juin, & celle du Comte à Mr. de *Lionne* du 10. Juin 1666.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A Bord d'un des Yaghts de l'Etat aux Ordres de l'Amirauté de Zeelande, à l'ancre devant* Fleſſingen *environ minuit, entre le* 17. *&* *le* 18. *Juin* 1666.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit le 9. de ce mois par l'Exprès de Mr. d'*Eſtrades*, & le 10. je me ſuis étendu dans celle que je vous ai adreſſée par la Poſte, ſur les raiſons qui nous avoient empêché de conſentir à la Propoſition de retenir notre Flotte dans nos Ports. Vous aurez ſans doute apris depuis ce tems-là que les deux Flottes ont été enſemble aux priſes, & qu'avec le ſecours du Ciel les notres ont remporté une * Victoire complette, après un Combat qui a duré quatre jours: voici comme les choſes ſe ſont paſſées.

La Flotte de l'Etat n'ayant pû mettre à la voile avant le 8. à cauſe des vents contraires & du calme, elle eſt avancée depuis le Texel juſqu'à la hauteur de la Tamiſe, où elle s'eſt trouvée le 11., à la faveur de la Marée, & en ſe laiſſant aller à la dérive: un gros vent de Sud-Oueſt & la Mer agitée, l'obligerent de jetter l'ancre à la hauteur de Noort-Worlandt, environ à la diſtance de ſept lieuës Eſt.

* La Lettre du Comte d'*Eſtrades* au Roi du 17. Juin contient une Relation de ce Combat.

Eſt-Nord-Eſt. Il y avoit quelques jours que la Flotte Angloiſe avoit jetté l'ancre aux Dunes, & il n'y a point aparence qu'ils euſſent avis que notre Flotte avançoit, nî même qu'ils ſoupçonnaſſent qu'elle mît ſi-tôt en Mer; puis que, ſuivant des avis que nous en avons eus, ils avoient détaché des Dunes une Eſcadre de 20. Vaiſſeaux ſous les Ordres du Prince * Robert, pour gagner le Oueſt, joindre quelques Vaiſſeaux de Portſmouth, & de Pleymouth, & quelques autres qui croiſoient dans le Canal, & aller avec environ 40. Vaiſſeaux à la rencontre de la Flotte de France commandée par le Duc de *Beaufort*. Le reſte de la Flotte Angloiſe qui étoit aux Dunes ayant été averti de l'aproche de la notre, mit à la voile le 11. au matin, forte d'environ nonante voiles; mais dont il n'y en avoit que 70. qui fuſſent des Vaiſſeaux de guerre: quoi que la Mer fût aſſez agitée, l'Ennemi avança ſur nous avec courage contre vent & marée; comme le vent étoit fort, les notres ne pûrent lever leurs ancres, outre que le tems leur manquoit pour cette manœuvre; ainſi ils couperent leurs cables, leverent les voiles, & ſe mirent en ordre de Bataille. Les Anglois leur gagnerent le deſſus du vent, & commencerent ainſi le Combat un peu après-midi; il continua avec beaucoup de chaleur juſqu'au ſoir fort tard; & quoi que l'Ennemi eût l'avantage ordinaire de conſerver le lof, ou le deſſus du vent; les notres eurent celui, qu'étant

* Duc de *Cumberlant* troiſiéme Fils de l'Electeur Palatin Roi de Bohéme.

qu'étant au deſſous du vent & leur Bord hauſſant en paſſant devant l'Ennemi, ils lui donnoient à plein la bordée d'en bas mieux que l'Ennemi ne le pouvoit faire : pendant le Combat de cette journée-là le feu prit à deux de nos Vaiſſeaux, l'un commandé par *Otton de Treſlongh* d'Amſterdam, & l'autre par *Simon Block* de Zeelande; ce qui leur eſt arrivé, ſelon toutes les aparences, par la boure de leurs Canons, que le vent renvoyoit dans leurs Vaiſſeaux, & qui y auront mis le feu : environ une heure avant que le Combat commençât le Vaiſſeau. *la Gueldre*, commandé par le Colonel *van Gent*, qui étoit encore à l'ancre, perdit ſon Mât de Beaupré & ſon Mât d'Avant, qui tomberent par deſſus Bord par l'agitation de la Mer ; en ſorte qu'avant que le Combat commençât, le Contre-Amiral *de Ruyter* renvoya ce Vaiſſeau en Hollande, & le Colonel *van Gent* monta ſur un autre. D'un autre côté, les notres ayant abordé trois Vaiſſeaux des Ennemis s'en rendirent maîtres l'épée à la main; ce ſont le *Swift-hure* de 70. piéces toutes de fonte qui ſervoit de Vice Amiral à l'Eſcadre du Pavillon Blanc, & qui étoit commandé par Mr. Guillaume *Barckley* Frere de Milord *Fitſharding* qui a été envoyé vers le Roi de France il n'y a pas long tems; ce fut le Capitaine *Henry Adriantz* d'Amſterdam, commandant le *Héron*, qui s'en rendit maître. Le ſecond nommé *Sevenwolden* de 60. piéces de canon, que les Anglois nous avoient pris l'année derniere, a été pris par le Capitaine *Vanderzaen* auſſi d'Amſterdam, qui commandoit le

Vaiſ-

Vaiſſeau *la Protection.* Le troiſiéme du port de 44 piéces, nommé le *Loyal George*, a été pris par le Capitaine *Jacob Adrianſz Swart*, qui commandoit le Vaiſſeau *le Deventer* encore d'Amſterdam. La nuit mit fin au Combat à 10. heures du ſoir, & alors un des Vaiſſeaux ennemis parut en feu & coula à fond.

Le lendemain 12. de ce mois on reconnût au point du jour que les Flottes étoient environ à deux milles l'une de l'autre; elles avancerent auſſi-tôt l'une contre l'autre, & recommencerent le Combat avec le même courage; mais vers le ſoir les Anglois commencerent à battre en retraite: ce ſecond jour pluſieurs Vaiſſeaux de part & d'autre perdirent Mâts, Vergues, Voiles, Cordages, enfin la plûpart de leurs œuvres mortes & de leurs œuvres vives; particulierement de notre côté ceux du Lieutenant-Amiral *Tromp*, des Vice-Amiraux *Vander Hulſt*, & *Schram*, & du Contre-Amiral *van Nes*, qu'on fut obligé de renvoyer vers les Côtes; mais ces Officiers Généraux qui étoient en état de ſervir, paſſerent, ſuivant les Ordres de Leurs HH. PP. ſur d'autres Vaiſſeaux. Vers le ſoir le Vaiſſeau du Lieutenant-Amiral *de Ruyter* perdit ſa grande Vergue, ſon Pavillon & ſa Flame qui furent emportez d'un coup de canon; mais on y travailla pendant la nuit avec tant de diligence, que le lendemain il avoit une autre Vergue, & tout étoit en bon ordre. Dans le Combat du 12 le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* a vû couler à fonds deux Vaiſſeaux Anglois, & pendant la nuit, ou vers

vers le matin, deux furent brûlez, parce qu'ils ne pouvoient ſuivre les autres qui prenoient la fuite, & de peur qu'ils ne tombaſſent entre nos mains.

Le 13. qui étoit le jour de la Pentecôte, l'Ennemi continua à fuir, & les notres à la faveur d'un vent d'Eſt les pourſuivirent avec toute la diligence poſſible. Comme les Anglois en fuyant ne cherchoient qu'à rentrer dans leur Riviere & à gagner leurs Côtes, le Vaiſſeau de Mr *George Aſcuë* Amiral du Pavillon Blanc, donna ſur un Banc qui eſt à l'entrée de la Tamiſe & qu'on nomme le Galper; quelque ſigne qu'il fît, ſoit en tirant ou autrement, pour avoir du ſecours, les fuyards ne s'arrêterent point, pas même ceux de ſon Eſcadre; en ſorte qu'étant abandonné des ſiens, deux Brûlots qui l'aprochoient alloient le mettre en feu, ſi le Lieutenant-Amiral *Tromp*, qui étoit ſur le Vaiſſeau du Contre-Amiral *Sweers* ne leur eût fait ſigne de n'en rien faire, d'autant plus que l'Amiral *Aſcue* abandonné, & ne voyant aucun moyen de ſe ſauver, avoit baiſſé ſon Pavillon, donnant ainſi à connoître qu'il demandoit quartier; les Matelots du Contre-Amiral *Sweers* paſſerent avec la Chaloupe à Bord de cet Amiral, & l'ont conduit priſonnier avec quelques-uns de ſon équipage à Bord du Contre-Amiral; ils prirent enſuite poſſeſſion du Vaiſſeau de l'Amiral *Aſcue*, qui étoit un des plus grands de la Flotte, nommé le *Prince-Royal*, & monté de 96. piéces de canons de fonte: on le remit à flot, mais comme il ne pouvoit ſuivre la Flotte, le Lieutenant-Amiral *de*

*Ruyter* y fit mettre le feu, après en avoir tiré tout l'équipage. Le même soir un Corps de 24. Vaisseaux de guerre, que l'on presume être l'Escadre du Prince *Robert*, qui aparemment avoit été rapellé, arriva au secours des Fuyards : ils se joignirent pendant la nuit, & s'étant rangez en Bataille, le Combat recommença le 14. au matin : l'Ennemi ayant alors 71. ou 72. Vaisseaux, & nous 64., ce Combat fut le plus furieux & le plus douteux de tous, & le succès en parût long tems indécis ; mais enfin, les notres ayant gagné le vent résolurent de donner au milieu des Ennemis, & que chaque Vaisseau en attaquât un. Le Lieutenant-Amiral ayant donné le signal ordinaire en ces occasions, ils prirent aussi-tôt la fuite tout de nouveau, jusqu'à l'Amiral même du Pavilion Bleu, qui étoit celui qui étoit arrivé la veille avec les 24. Vaisseaux au secours du Général *Monck* : enfin, ce Général lui-même qui portoit le Pavillon d'Angleterre & Pavillon rouge : Alors chacun des notres fit ses efforts pour profiter de la déroute, il suffisoit d'en venir à l'abordage pour vaincre. Le Contre-Amiral *Bruynsvelt* aborda un Vaisseau ennemi, & aussi-tôt il fut lui-même abordé par un autre Anglois, qu'il prit tous deux avant qu'on fût venu à son secours. Un autre de nos Vaisseaux apercevant deux Anglois, que le trouble où ils étoient avoit fait accrocher l'un à l'autre, il les aborda & les prit; il y en eût encore quatre autres pris le même jour, du sû du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, & il y en eût plusieurs de coulez à fond, comme la veil-

veille; mais on ne pût fauver un de ces Vaiffeaux pris qui coula à fond. Le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* eftime que les Ennemis ont perdu environ 30. à 40. Vaiffeaux, entr'autres le Contre-Amiral de l'Efcadre blanche, en forte que tous les Vaiffeaux Pavillons de cette Efcadre ont été pris, brûlez, ou coulez à fond. Il n'a pas plû à Dieu que le refte de leur Flotte tombât entre nos mains, ou fût entierement ruiné; car il les a dérobez à notre vûë par un Brouillard épais qui fe leva en un inftant. Le gros de notre Fotte au nombre de 60. Vaiffeaux eft entré à Fleffingen après la Bataille finie, fuivant les Ordres qu'ils avoient. Dix autres Vaiffeaux qui pendant la Bataille ont perdu leurs Mâts, ou qui pour d'autres raifons ne peuvent tenir la Mer, & ceux que leurs prifes embaraffoient, fon entrez à Goerée; on croit qu'onze autres ont fait voile vers le Texel pour les mêmes raifons; de forte que des 85. Vaiffeaux de l'Etat il n'en manque que quatre; favoir, ceux d'*Oton de Treflongh* & de *Simon Block*, & ceux qui étoient commandez par les Capitaines *Pierre Salomonfz* & *Pierre Uytenhoudt*, que l'on a vû, ou brûler, ou couler à fond; en forte qu'on ne fache pas qu'il y en ait un feul au pouvoir des Ennemis; de ces quatre Vaiffeaux il y en a deux grands & deux moyens.

Il feroit à fouhaiter à préfent, que le Duc de *Beaufort* pût fe rendre ici en peu de jours; puis qu'il a à préfent la Mer libre, & que nous fommes réfolus de faire en forte que la plus grande partie de notre Flotte remette au

X 2 plû-

plûtôt en Mer, pour tenir libre le passage du Pas de Calais, ou pour attaquer & enlever, avec le secours du Ciel, tous les Vaisseaux Anglois qui voudroient s'oposer au passage de cet Amiral & empêcher sa jonction avec notre Flotte; c'est pour cela que Leurs HH. PP. m'ont député ici avec quelques autres Seigneurs de leur Assemblée; il y a d'autres Députez pour le même sujet à Goerée & au Texel. Je finis celle-ci en vous recommandant à la sainte garde du Très-Haut; Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*Le* 11. *Juin* 1666. *à la Campagne près de Fontainebleau.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 28. du mois dernier; j'ai reçû en son tems la votre du 27., & entr'autres Piéces incluses un Mémoire qu'on a remis à Mr. d'*Estrades* en réponse à ses Propositions sur l'emploi des Flottes: je l'ai déchiffré sur le champ, & je l'ai aussi-tôt communiqué à Mr. *Colbert*, qui étoit encore à Paris; mais j'ai depuis tâché inutilement de joindre Mr. de *Lionne* à Paris, à Burenne, & à Fontainebleau. Mr. *Colbert* a été très-satisfait, en aprenant que la Flotte de Leurs HH. PP. qui étoit en état de mettre en Mer étoit aussi considerable qu'il paroît par la Liste

que

que l'on a reçûë, & que l'on étoit toûjours dans la résolution de joindre les deux Flottes : mais comme on est toûjours d'avis ici, pour les raisons que j'ai marquées & pour plusieurs autres, que Leurs HH. PP. ne doivent pas s'exposer seules au hazard d'un Combat avec toutes les Forces des Anglois, ni même mettre en Mer avant qu'on ait pris des mesures certaines pour la jonction des deux Flottes, & qu'il y ait aparence qu'elle puisse se faire; Mr. *Colbert* n'a vû qu'avec beaucoup d'inquiétude ce qui est dit au commencement du Mémoire, que selon toutes les aparences la Flotte de Leurs HH. PP. mettroit à la voile avant la fin du mois. Son Excellence croit qu'il est très-nécessaire de prévenir l'éxécution de ce dessein; & je ne doute pas que l'on n'eût fait partir sur le champ un Exprès, avec des Ordres précis d'engager Leurs HH. PP. par toutes les raisons possibles à changer de résolution, si le Roi étant à Versailles & quelques-uns des Seigneurs du Conseil ailleurs, on n'avoit été obligé d'en differer le départ; mais particulierement, parce que l'on se flatoit que si ma derniere étoit encore arrivée à tems, elle aura suffisamment instruit Leurs HH. PP., ou ceux qu'Elles ont chargez de la direction des affaires de leur Flotte, des intentions du Roi sur cet article; néanmoins, comme on se persuade tous les jours de plus en plus qu'on ne pouroit prendre une résolution plus pernicieuse que celle qui iroit à hazarder une Bataille, sans voir auparavant quelqu'aparence à une jonction, & comme on prétend ne

voir aucune raison d'agir avec tant de précipitation, pendant qu'avec un peu de délai, on peut trouver les moyens de faire cette jonction; Sa Majesté n'a pas été plûtôt instruite de l'état de cette affaire, qu'Elle a envoyé un Courier extraordinaire, après m'avoir fait prier de vous écrire par la même occasion, ce que je fis avec beaucoup de hâte dans la Chambre même de Mr. *Colbert* : j'espere que Dieu fera tout réüssir pour un plus grand bien; mais si nous allons seuls chercher les Anglois, & qu'avant que nous ayons fait goûter ici les raisons que nous avons d'en agir ainsi, nous ayons le malheur d'être battus, nos affaires qui sont à présent ici dans une assez bonne situation, y seront d'abord fort dérangées. En tout cas, je n'oublie rien pour leur faire sentir, que l'obligation où nous avons crû être d'agir avec cette promptitude est fondée sur les inquiétudes, où l'on a paru être ici pour la Flotte de Mr. de *Beaufort*, plûtôt que sur aucune autre raison, & qu'ainsi on doit considerer notre procedé, comme une preuve de notre zèle pour ce qui intéresse Sa Majesté. J'ai aussi fait remarquer à Mr. *Colbert* que la derniere Lettre qu'il a écrite à Mr. d'*Estrades*, & dont il m'a fait la lecture, ne marque pas autant d'inquiétude qu'on m'en a témoigné ici; mais son Excellence s'imagine qu'on peût se reposer sur ce qu'on m'a dit de bouche, persuadé que je n'aurai pas manqué de l'écrire.

Le Roi a reçû d'Angleterre une Liste des Vaisseaux de guerre que les Anglois sont prêts de mettre à la voile; mais comme elle

ne

ne contient que 73. Vaiſſeaux, dont le moindre eſt de 40. piéces de canon, je ne ſai s'il n'y en faudroit pas ajoûter encore quelques-uns de moindre port; car il y a ici des Perſonnes qui ont des Lettres de Perſonnes de diſtinction en Angleterre, qui ont été ſur la Flotte avec Sa Majeſté Britannique, & qui la diſent forte de 90. Vaiſſeaux. Il me ſemble que l'on n'eſt pas aſſez bien informé ici de ce qui ſe paſſe en Angleterre; mais on dit que l'on a commencé & que l'on continuera à corriger ce défaut.

Il me ſemble qu'il ſeroit avantageux pour Leurs HH. PP., que l'affaire du ſurplus du Subſide, qui reſte à payer ſe terminât à la Haye; parce que les raiſons dont on ſe ſervira-là & que j'apuyerai ici, feront plus d'impreſſion que ſi je les propoſois ſimplement ici par ordre de Leurs HH. PP. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Fontainebleau le* 17. *Juin* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 11. de ce mois j'ai reçû vos deux Dépêches, l'une du 9. par le Courier de Mr. d'*Eſtrades*, & l'autre du 10. par la Poſte.

Il paroît que, depuis que l'on eſt informé ici de l'Etat de la Flotte de Leurs HH. PP., & ſur tout depuis que l'on a compris les rai-

ſons qui ont engagé les Commiſſaires Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. à la faire partir, de la maniere qu'elles ont été remiſes par écrit à Mr. d'*Eſtrades*, on s'eſt entierement rendu, & l'on n'eſt plus mécontent de ce qu'il paroiſſoit que Leurs HH. PP. vouluſſent expoſer leur Flotte aux hazards d'un Combat particulier, dont le ſuccès intéreſſoit tant la Cauſe commune, ſans avoir rien concerté auparavant avec cette Cour-ci; enfin, l'on eſt perſuadé que les motifs qui ont fait prendre cette importante Réſolution ſont très-conſiderables. Dans un entretien que j'eus ſur ce ſujet avec le Roi, j'avançai qu'il étoit plus avantageux pour Sa Majeſté d'avoir des Alliez qu'il falloit tenir en bride, que d'en avoir qu'il faudroit continuellement pouſſer pour les faire avancer. J'ai ſçû depuis que le Roi a repeté cela comme une réflexion qu'il aprouvoit: quoi qu'il en ſoit, il n'y a pas de Conſeiller d'Etat, point de Seigneur qui fréquente la Cour, qui ne parle avec éloge des Forces de la Republique, & la fermeté avec laquelle agiſſent & Leurs HH. PP. & ceux qu'Elle a chargé du ſoin de leur Flotte; Dieu veuille y repandre ſa bénédiction, & accorder quelqu'heureux ſuccès qui nous tire de l'inquiétude où nous ſommes ici depuis que le bruit s'eſt repandu qu'il y avoit eu une rencontre le 11. entre les deux Flottes.

Depuis la derniere Poſte j'ai preſſé ſans relâche, à ce que l'on envoyât ordre au Duc de *Beaufort* à ſon Rendez-vous, de paſſer au plûtôt le Canal, pour éxécuter la jonction de ſa Flotte avec celle de Leurs HH. PP.;

PP.; & fans attendre d'autres Ordres d'ici, de fe regler fur les avis qu'il recevra par Mer ou d'ailleurs, de la fituation où fera notre Flotte, & du cours qu'elle tiendra; les Miniftres ont trouvé mes inftances raifonnables, fur tout par raport à ce dernier article. J'ai demandé auffi avec inftance que l'on envoyât à ce Duc, fans plus de délai, des inftructions fur la maniere dont il doit fe conduire dans le Commandement des deux Flottes, au cas que la jonction fe faffe; & que l'on envoye aux Commiffaires de Leurs HH. PP. chargez de ce qui concerne la Flotte, des Copies de tous les Ordres que l'on donnera à Mr. de *Beaufort*, ce que les Miniftres ont encore aprouvé. Mais ayant depuis delivré un petit Mémoire par écrit, pour demander une Réfolution pofitive de Sa Majefté fur ces chofes & fur quelques autres; on s'eft excufé, en me difant ce foir, que l'on n'avoit pû encore me rendre réponfe; mais je crois que la vérité eft que l'on ne veut pas envoyer de nouveaux Ordres à Mr. de *Beaufort*, avant que l'on n'ait apris quel aura été le fuccès du Combat; c'eft pour la même raifon qu'on ne répond pas aux autres articles de mon Mémoire. On s'eft fervi de la même excufe quand j'ai demandé que l'on prît donc une réfolution fur le Mémoire que j'ai préfenté touchant les Draps confifquez à Roüen. Je donnerai tous les foins poffibles à cette affaire, fur tout, à faire redreffer les Griefs qui regardent l'interdiction de nos Manufactures; mais j'agirai avec la circonfpection qu'exige & la circonftance des tems & les Perfonnes

intéressées. Il est certain que personne n'aprouve cette maniere d'agir indirecte & clandestine, sinon celui qui conduit la mine; mais il n'est pas moins certain qu'il ne faut pas esperer de réüssir sans le gagner ou sans le convaincre. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A Flessingen le* 24. *Juin* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû aujourd'hui vos deux Lettres, l'une du 11. & l'autre du 17. du courant; j'y ai vû avec plaisir, qu'enfin on s'est rendu où vous êtes aux raisons qui nous ont engagez à mettre notre Flotte en Mer & l'envoyer livrer Bataille aux Anglois; il n'y a pas à douter qu'on ne les aprouve encore davantage, lors qu'on aprendra que le Prince *Robert* avoit fait voile vers les Côtes de France avec une Escadre nombreuse, pour aller à la rencontre du Duc de *Beaufort*, & que l'arrivée de la Flotte de Leurs HH. PP. l'a seule empêché d'éxécuter son dessein; en sorte que l'on a fait diversion comme le Roi l'avoit tant recommandé: quoi qu'il en soit, nous ne pouvons assez remercier Dieu des bénédictions dont il nous a comblez, puis que nonobstant un Renfort si considerable, il nous a accordé une Victoire des plus complettes. Je vous en ai écrit jeudi dernier une Relation fort à

la

la hâte, & quoi que les choſes ſe ſoient effectivement paſſées comme je vous l'ai marqué alors, & comme l'auront ſans doute raporté où vous êtes ceux qui en ont été témoins oculaires; cependant, les Anglois ont publié qu'ils avoient remporté la Victoire, & qu'ils avoient pris ou ruiné 30. ou 40. de nos Vaiſſeaux; ils en ont même rendu des actions de graces publiques, ils ont ſonné les cloches & ont fait des feux de joye: Ainſi, afin que vous puiſſiez faire voir à l'œil à Sa Majeſté & à ſes Miniſtres, quelle eſt notre perte au juſte, voici une Liſte des 85. Vaiſſeaux de guerre qui ſont ſortis du Texel au commencement de ce mois, avec la preuve des lieux où ils ſe ſont retirez, & où ils ſont reſtez; vous verrez démonſtrativement de cette maniere, que notre perte conſiſte en quatre Vaiſſeaux auxquels le feu a pris & qui ſont coulez à fond; en ſorte que pour ce coup-ci les Ennemis n'en ont pas enmené aucun en Angleterre, & ne peuvent y en faire voir un ſeul.

D'un autre côté, après une éxacte recherche, nous avons trouvé certainement, & de l'aveu de pluſieurs témoins, que le 11. le premier jour de la Bataille, deux Vaiſſeaux Anglois de l'Eſcadre bleuë ſont coulez à fond, l'un d'environ 50. piéces vers les quatre heures après-midi au commencement du Combat, & l'autre de 60. piéces vers les 7. ou 8. heures du ſoir. Le ſecond jour du Combat, qui étoit le 12., il y eut ſix Vaiſſeaux Anglois coulez à fond; ſavoir, un de l'Eſcadre du Pavillon rouge, qui portoit plus

de 60. piéces vers le midi, & à la tête de la Flotte ennemie.

Un de l'Escadre du Pavillon bleu de 50. à 60. piéces qui coula à fond environ les trois heures après-midi après avoir passé l'Amiral *de Ruyter.*

Un de l'Escadre du Pavillon blanc, qu'on estime aussi de 50. à 60. piéces, qui coula à fond à côté du Vice-Amiral *de Liefde* qui lui avoit donné son Passeport.

Encore un de la même Escadre d'environ 50. piéces coula à fond une demi-heure après au milieu de l'Escadre du Lieutenant-Amiral *de Ruyter* : plusieurs Personnes ont vû perir ces deux Vaisseaux de l'Escadre du Pavillon blanc; ceux qui avoient vû couler à fond le premier, ont vû ensuite perir le second, & l'on a éxaminé toutes les circonstances, afin d'être convaincus que ce n'étoit pas le même que l'on prendroit pour deux.

Un Vaisseau nommé *l'Aigle noir*, ou *les Armes de Groeningen*, que les Anglois nous avoient pris l'Automne dernier, après la grande tempête, fut coulé à fond par l'Escadre de Frise devant la Prouë du Vice-Amiral *Coenders.*

Un autre Vaisseau Anglois, qui avoit long tems vogué avec un signal qu'il avoit besoin de secours, coula à fond au milieu de la Flotte Angloise sans que personne le secourût.

Lundi, qui fut le quatriéme jour de la Bataille, deux Vaisseaux coulerent encore à fond; savoir, un de l'Escadre du Pavillon blanc le soir vers les six heures, & l'autre dont

dont on ne ſait pas l'Eſcadre ni le Pavillon, quelques momens après. Outre cela, les Vaiſſeaux qui ont été brûlez & dont on ne peut ſavoir le nombre; parce que l'on a lâché pluſieurs Brûlots de part & d'autre, ſans que l'on puiſſe dire ſi les Vaiſſeaux qu'ils ont abordé ont été brûlez, ou s'ils ſe ſont ſauvez; cependant, il eſt certain qu'il y eut deux Vaiſſeaux ennemis brûlez, l'un le ſecond, & l'autre le dernier jour du Combat; car quelques-uns de nos Matelots portent des Culottes faites des voiles du Beaupré d'un de ces Vaiſſeaux, où ils étoient allez avec la Chaloupe pour le piller pendant qu'il brûloit; en ſorte qu'on peut dire avec raiſon, qu'ils ont emporté ce butin de la gueule de l'Enfer.

Le 13. qui étoit le troiſiéme jour de la Bataille, on ne prit aucun Vaiſſeau & on n'en coula à fond aucun, parce que les Anglois fuyoient avec tant d'agilité, que les notres ne pouvoient les atteindre, à l'exception de l'Amiral *Aſcue* qui ayant échoué ſur le Banc du Galper, fut pris. Le matin à la pointe du jour, les Anglois ont mis eux-mêmes le feu à quelques-uns de leurs Vaiſſeaux qui avoient été ſi maltraitez qu'ils ne pouvoient ſuivre les fuyards; en ſorte qu'ils couroient riſque de tomber entre nos mains: les notres ne pûrent voir combien ils en brûlerent alors; mais les Anglois diſent dans leurs Gazettes, depuis le $\frac{1}{11}$ juſqu'au $\frac{3}{13}$ où ils s'attribuent la Victoire, qu'il y en eut ſeulement trois; ſavoir, *le S. Paul* que les notres prirent alors, & deux autres dont ils ne marquent pas les noms.

On n'a enmené ici que six prises Angloises; savoir, le *Swifthure*, qui étoit le Vice-Amiral de l'Escadre du Pavillon blanc, de 70. piéces de canon, le *Giroflier* de 62. piéces, le *Sevenwolden* de 60. piéces, l'*Essex* de 58., le *Coventry* à peu près du même port, & le *Loyal George* de 44. piéces.

Le *Bul*, qui fut aussi pris le dernier jour est coulé à fond avant d'arriver sur nos Côtes. Mr. *de Ruyter* croyoit que l'on avoit pris plus de Vaisseaux le dernier jour, parce que les équipages de deux prises que le Contre-Amiral *Bruynsvelt* avoit faites, s'en étant rendus les maîtres, avoient été reprises un peu après par le Capitaine *Paeuw*; & qu'un autre encore, qui avoit déja été entre les mains des notres, fut repris de même par le Capitaine *Vinkelbosch*, ce qui fut cause, avec le naufrage du *Bul*, que l'on a fait plus de prises que l'on n'a amené ici de Vaisseaux.

Il y a bien de l'aparence que dans la chaleur du Combat il y aura encore quelques Vaisseaux Anglois qui auront été brûlez, ou auxquels ils auront mis le feu en fuyant, & sur le nombre desquels les notres ne peuvent rien dire de certain; mais quand cela ne seroit point, il me semble que la Victoire est des plus complettes; puis qu'il se trouve un Amiral & un Vice-Amiral vaincus & ruinez, & outre cela 21. Vaisseaux spécifiez ci-dessus; ce dont nous devons rendre graces au Très-Haut, & Leurs HH. PP. ont ordonné à cet effet un jour public d'actions de graces & de réjouïssances pour le 30. de ce mois.

Nous esperons de remettre en peu de jours

toute

toute la Flotte en Mer; ainſi il ſeroit fort à ſouhaiter que Mr. le Duc de *Beaufort* arrivât avec ſa Flotte avant que les Anglois puiſſent remettre en Mer. Je vous prie de faire ſur ce ſujet les plus fortes remontrances, avec toute la diligence poſſible; je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*Des environs de Fontainebleau le* 24. *Juin* 1666.

MONSIEUR,

La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit en date du 17., j'ai apris depuis par la Lettre du Commis *van den Boſch*, que vous êtes allé en Zeelande, avec d'autres Députez pour faire reparer la Flotte de l'Etat, qui s'y eſt retirée après avoir remporté une glorieuſe Victoire, & la mettre en état de remettre bien-tôt en Mer. Que Dieu veuille bien vous fortifier dans les fatigues que vous eſſuyez pour le ſervice de la Patrie, & nous accorder la grace de profiter des fruits de ce bonheur dont il a comblé la Republique. Ce Combat a non ſeulement relevé notre reputation ſur Mer, mais même lui a donné un éclat qu'elle n'a jamais eu; il n'y a perſonne, à l'exception de ceux que la naiſſance ou les bienfaits attachent à nos Ennemis, qui n'en témoigne une joye inexprimable; tout le monde s'accorde à publier tout d'une voix, que depuis pluſieurs Siécles on n'a

n'a entendu parler d'aucun Combat fur l'Ocean qui fût comparable à celui-ci, & qu'on ne peut affez louer la fermeté, la bonne conduite & le courage héroïque qui a dirigé toute l'Action, & qui l'a terminée heureufement. On allégue l'opofition du Roi à la fortie de notre Flotte, pour relever encore davantage la fermeté avec laquelle on s'eft conduit dans cette conjoncture, qui fait bien voir que l'on ne craint pas tant les Anglois dans notre Republique, & que l'on ne les y juge pas auffi invincibles, qu'ils ont voulu le faire croire. On a particulierement obfervé que les gros Vaiffeaux Anglois ne font pas tant à couvert de l'abordage qu'on le publioit, & que leurs Matelots ne font pas plus avec leur canon que ceux de Leurs HH. PP., & qu'ils ne font ni plus courageux, ni plus intrépides que les notres; ce que l'on croyoit néanmoins ici auffi fermement que fi l'on en eût eu des preuves certaines.

J'efpere que l'on verra bien-tôt paroître Mr. de *Beaufort*, dont la Flotte renforcée de deux Vaiffeaux qu'il trouvera à fon Rendez-vous, fera de 36. Vaiffeaux de guerre; on juge qu'il aura au bout de dix jours les Lettres qu'on lui a dépêchées par Terre fur le Tage, & qu'il recevra encore plûtôt celles qu'on lui a dépêchées par Mer.

Il me femble que les raifons de devoir, d'honneur & d'intérêts, devroient être fuffifantes dans la circonftance préfente, pour déterminer le Roi de Dannemark à joindre une partie de fa Flotte à celle de Leurs HH. PP. pour s'attacher plus intimement fes Alliez par

par ce moyen ; mais fur tout il devoit y être porté par la confideration, que le moyen de retablir la navigation, & par conféquent les revenus de ce Roi dans le Sundt & dans la Norwege, ce feroit de former une Armée navale qui l'emportât de beaucoup fur celle d'Angleterre: mais je crains que les meilleures raifons n'obtiennent pas de ce Prince ce qu'il devroit offrir de lui-même; ainfi j'ai confeillé ici, qu'on devroit lui propofer de lui payer pour chaque Vaiffeau qu'il envoyera à la Flotte de Leurs HH. PP. pour agir contre l'Angleterre, felon le tems qu'ils y ferviront, la moitié autant que peut porter par mois le Subfide de fix milles ryxdalders que Leurs HH. PP. lui payent, pour quarante Vaiffeaux, réparti pour le louage de huit mois. Mrs. de *Turenne* &. de *Lionne* font affez de mon avis; mais je n'ai pû encore en parler à Mr. *Colbert*. Il ne me femble pas que Mr. *Zeeftet* ait des inftructions pour conclure un pareil accord; ainfi, je tâcherai que l'on envoye ordre par cette Pofte au Réfident de France à Coppenhague, de paffer une Convention fur cette affaire; car il n'y a point d'aparence, qu'après la Victoire que nous venons de remporter, le Dannemark ait encore quelque chofe à craindre de la Suède. Je ne remarque pas non plus que les Suèdois fe preffent fort de terminer leurs Differens avec les autres, fur tout avec la Mofcovie & avec Bremen, ni à contracter de nouveaux engagemens avec l'Angleterre, ou à négocier quelque Subfide pour preffer leur armement; ce qu'ils devroient néanmoins faire

s'ils

s'ils vouloient avoir quelque chose à démêler avec le Dannemark : outre cela il est assez probable qu'ils ne voudroient pas rompre avec cette Couronne-ci, ce qu'ils ne pouroient néanmoins éviter s'ils attaquoient le Dannemark. C'est pourquoi j'ai conseillé à Mr. *Zeestet*, de cesser ses sollicitations pour obtenir du Roi quelques Subsides, pour mettre le Dannemark en état de ne pas craindre la Suède par terre, parce qu'il n'y a point d'aparence qu'il y réüssisse; & je lui ai conseillé en même tems, pour faciliter les choses, de n'éxiger autre chose de cette Couronne, en cas de Médiation, sinon qu'elle ne soit pas acceptée, si elle n'est offerte en même tems au Dannemark: car, autant que j'en puis juger, on ne poura obtenir la promesse positive de ne pas inquieter le Dannemark, qu'en terminant les Differens de la Suède avec Leurs HH. PP. Ceux qui ont la confiance du Comte de *Koningsmark*, tâchent de me pressentir, pour savoir si Leurs HH. PP. verroient de bon œil que la Couronne de Suède fît la conquête de Bremen, qui est, disent-ils, fort à leur bienséance, ce que l'on croit sans peine. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A Flessingen le 1. Juillet 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû ici votre Lettre du 24. du passé, par

par laquelle je vois avec chagrin que vous n'avez pas encore reçû ma Lettre du 17., dans laquelle je vous faisois d'ici une Relation abregée de la Victoire que nous avons remportée, sur ce que m'en avoit pû dire alors Mr. le Lieutenant-Amiral *de Ruyter*. Je vous en ai marqué d'autres particularitez le 24.; & comme le 26. nous en avons envoyé d'ici une ample Relation à Leurs HH. PP., je ne doute pas qu'on ne vous en ait envoyé quelques éxemplaires; ainsi, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous en rien dire de plus. Plus j'éxamine la chose, plus je trouve que la Victoire est plus complette que je ne l'avois jugé sur les premiers raports.

Je vous ai déja marqué que nous esperons de remettre notre Flotte en Mer dans quelques jours en aussi bon état que ci-devant; & les choses me paroissent dans une si bonne situation, que nous reparoîtrons aussi formidables & en état de ne pas reculer, avec l'assistance du Ciel, & même d'attaquer, s'il le faut, quand même les Anglois seroient aussi forts que dans le dernier Combat; mais je ne puis croire qu'ils soient en état de quelques semaines d'ici de reparoître avec autant de force: en tout cas, je compte que Mr. de *Beaufort* peut avancer à présent, & joindre la Flotte de Leurs HH. PP. sans courir le moindre risque; ainsi, il seroit à souhaiter qu'il se pressât d'avancer de ce côté-ci.

Nous ne disons rien de ce que je vous marque, que nous serons en état de reparoître en Mer la semaine prochaine avec les mêmes

mêmes forces, afin de prendre d'autant plus l'Ennemi au dépourvû; car il n'y a pas aparence qu'il y ait personne qui puisse croire que nous soyons en état de le faire : ainsi, faites seulement entendre en termes généraux, que nous faisons toute la diligence possible pour reparoître en Mer aussi forts qu'auparavant avant les Anglois. Je suis, &c.

P. S. Voici les dernieres nouvelles que nous avons reçûës d'Angleterre depuis la Bataille : on a depuis arrêté quelques Postes.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A Flessingen le 5. Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Je n'ai rien à ajoûter à ce que Mrs. les Députez & Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. vous écrivent, finon, pour vous expliquer les instructions * du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, que nous avons apris par les derniers avis que nous avons reçûs, que la plûpart des Vaisseaux Anglois étoient sortis de Harwits, & s'étoient rendus dans la Riviere de Londres, qu'il y en avoit environ 30. qui étoient dans la Baye du Nord à l'embouchure de la Riviere, & qu'environ 20. autres des plus gros, dont 15. sont démâtez, étoient près

* Voyez le commencement de la Lettre du Comte d'*Estrades* au Roi, Tome III., Lettre du 15. Juillet 1666.

près de Quinenburg, à l'embouchure de la petite Riviere qui vient de Chattam & de Rochester. Nous recevons avis aujourd'hui, mais sans y pouvoir faire fond, qu'on a vû environ trente Vaisseaux aux Dunes. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 8. *Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 5., & je l'ai envoyée de Flessingen à Calais par une Barque d'avis, à l'adresse de Mr. l'Agent de *Glarges*, afin qu'il vous l'envoyât par un Exprès. Je vous donnois avis que la Flotte étoit sortie du Wielingen le jour précédent forte de septante Vaisseaux; depuis ce tems-là elle a été renforcée des gros Vaisseaux des Vice-Amiraux *de Liefde* & *Coenders*, & du Capitaine *Chrêtien Ebels*; avant mon départ de Flessingen, qui a été hier à midi, nous avions reçû avis du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, que le Vaisseau du Capitaine *de Haen* étoit allé du Texel joindre sa Flotte; en sorte qu'elle est à présent de 74. bons Vaisseaux de guerre, sans compter les Brûlots, Galiotes, &c.

Je suis arrivé ici hier après midi, on avoit reçû avis le même jour du Texel que la Fregate *l'Edam*, commandée par le Capitaine Prince *Magnus*, en étoit partie lundi dernier, &

& que le lendemain les Vaisseaux du Contre-Amiral *Swers*, & des Capitaines *Thomas Tobiasz*, & *Florent-Florisz Blom*, nommez *le Gouda*, *le Harderwick*, & *le Soleil*, mettroient en Mer le lendemain. Le Lieutenant-Amiral *Tromp* est sorti aujourd'hui de Goerée avec le Vaisseau la Hollande, & le Capitaine *Broeder* qui monte le Vaisseau *la Tour d'Utrecht*; les Capitaines *Verschuur* ont dû sortir hier, ou tout au plus tard aujourd'hui de Wielinge; en sorte que dans quelques jours la Flotte de la Republique paroîtra sur les Côtes de l'Ennemi forte de 82. Vaisseaux de guerre & Fregattes: il ne nous reste qu'à prier le Seigneur de continuer, sur les desseins de cette Flotte, son secours qu'il a commencé de lui donner, en lui accordant un tems & des vents favorables pour sa sortie, afin que nous obtenions enfin une Paix honorable, ferme & durable. Outre les cinq Brûlots qui sont avec la Flotte, nous en avons encore quatre auxquels on travaille à Flessingen & à Middelburg, dont on nous avoit promis que deux mettroient en Mer avant-hier vers le soir, & les deux autres le lendemain, ou au plus-tard aujourd'hui; on travaille encore à quatre autres à Amsterdam, & à deux en Nort-Hollande. On commence à s'impatienter ici de ne pas aprendre des nouvelles de Mr. de *Beaufort*, & Dieu veuille que lors qu'il arrivera, il ne soit pas encore obligé de perdre plus de tems à se ravitailler que la Flotte de l'Etat n'en a employé à se refaire d'un si rude Combat.

J'ai vû aujourd'hui Mr. *Clingenbergh*, qui m'a

m'a déclaré entr'autres, qu'il croyoit que, vû les prétentions du Roi son Maître sur *Hitlandt* & sur les *Orcades*, on formeroit aisément quelqu'entreprise sur ces Isles; & que si l'on réüssissoit, Sa Majesté Danoise pourroit consentir à ce que les Etats bâtissent un Fort dans l'Isle d'*Hitlandt*, où ils auroient toûjours une retraite pour leurs Vaisseaux, lors qu'ils font le tour du Nord de l'Ecosse; je l'ai fortifié dans ces sentimens autant que j'ai pû, & j'ai fort aplaudi à l'opinion où il est, que l'on doit tout employer pour attaquer à présent le Roi d'Angleterre de tous les côtez; j'en ai aussi parlé aujourd'hui avec vigueur à Mr. d'*Estrades*, & je lui ai fort recommandé de proposer * au Roi dans ses Dépêches, de profiter de la conjoncture pour faire quelque entreprise sur l'Isle de *Wight*, sur celle de *Gernesey*, ou ailleurs; d'autant plus que le Roi d'Angleterre a résolu, faute de Matelots, de mettre sur ses Vaisseaux ses Milices, qui ne montent pas à plus de 6000. hommes. Tâchez de votre côté d'animer le Roi à profiter de l'occasion pour entreprendre quelque coup d'éclat; car quand on ne réüssiroit pas, quand même on feroit seulement des préparatifs sans en venir à l'éxécution, on obligeroit au moins le Roi d'Angleterre à retenir ses Milices sur terre, & par conséquent à affoiblir considerablement sa Flotte, ou du moins lui faire faire de grosses dépenses pour lever de nouvelles Troupes, ce

* Il l'a fait dans sa Lettre à Mr. de *Lionne* en date du 8. Juillet 1666.

ce qui feroit peut-être suffisant pour inspirer au Parlement l'envie de faire la Paix, d'autant qu'il a toûjours fait paroître, qu'il ne voyoit qu'avec chagrin & jalousie une trop grosse Armée à la disposition de son Roi.

Sur le raport que Mr. *Vander Hoolck* & moi avons fait en arrivant ici lundi au soir, * Leurs HH.PP. prirent une si prompte résolution, & Mrs. les Conseillers Députez de Hollande & de West Frise donnerent des Ordres si précis, que le Samedi suivant dès le matin, vingt Compagnies d'Infanterie embarquées dans six Flûtes avec des vivres, de la biere & de l'eau pour un mois, se trouverent dans le Wielinge au milieu de notre Flotte, avec laquelle ils auroient mis à la voile le même jour, si le vent ne les avoit obligez de differer jusqu'au lendemain; les Officiers qui doivent les commander, avec les bêches & les pioches nécessaires, & le reste du train nous joignirent mécredi de bonne heure à Flessingen, ou devant la Ville. Si l'on pouvoit former où vous êtes quelque dessein semblable avec autant de promptitude, & avoir d'abord pris tout ce qui est nécessaire pour l'éxécution, il n'y auroit pas à douter du succès. Je suis, &c.

A

* Voyez sur cela les Lettres d'*Estrades*, Tome III. Lettre du Comte au Roi du 1. Juillet 1666.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*Des environs de Fontainebleau le* 1. *Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Depuis la derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 24. du passé, j'ai reçû votre agréable Lettre de la même date.

Le détail que vous m'avez envoyé de la perte certaine que les Anglois ont faite de 23. Vaisseaux pendant l'Action, sans compter ceux dont on ignore le sort, m'a servi à convaincre de faux les bruits que les Anglois font courir, qu'ils n'ont perdu que 9. Vaisseaux; sur tout, puis qu'il paroît évidemment par la Liste des Vaisseaux rentrez dans plusieurs Ports de l'Etat, que Leurs HH. PP. n'ont perdu que quatre Vaisseaux, & que rien n'est plus faux que tout ce que les Anglois publient pour s'attribuer la Victoire.

J'ai obtenu en faveur de la Compagnie des Indes de l'Etat, que le Roi envoyât ordre au Duc de *Beaufort* de convoyer leurs Vaisseaux de retour des Indes, jusqu'à la Flotte de Leurs HH. PP., au cas qu'il les rencontre à son Rendez-vous, ou jusqu'à-ce qu'ils puissent gagner en sûreté les Ports de l'Etat. J'ai dépêché hier à cet effet les Lettres de Cachet, ainsi que Mrs. les Directeurs me l'avoient recommandé.

Le Roi m'a répondu, par raport aux Sub-

ſides que je demande pour le Roi de Dannemark, afin de l'engager à joindre quelques-uns de ſes Vaiſſeaux à la Flotte de Leurs HH. PP., que Sa Majeſté feroit ce qu'Elle pouroit : Mr. *Colbert* y forme pluſieurs difficultez, parce qu'il faut débourſer de l'argent; mais les autres Seigneurs du Conſeil de Sa Majeſté aprouvent fort ce Projet.

On demande quel cérémonial il faudroit obſerver par raport au Pavillon, ou au Salut, au cas que la Flotte Danoiſe ſe joignît à celle du Roi : je réponds que je crois que l'on ne s'arrête pas à ces formalitez entre Têtes Couronnées, pour éviter les diſputes; & comme il paroît que l'on voudroit fonder ici quelques prétentions à cet égard ſur le droit de *préſéance*; je repréſente qu'il s'agit moins du rang que de quelques marques de reſpect, & qu'il n'eſt point de l'intérêt du Roi de faire dépendre du droit de *préſéance* une choſe qu'aucun Roi ne lui accorderoit, & qui cauſeroit pluſieurs démêlez; ſur tout, puis que l'on s'eſt conduit ainſi ci-devant avec les Anglois, avec leſquels on veut néanmoins conſerver les droits de la *préſéance* dans leur entier. Je voudrois que ceux qui ſont mieux informez que moi de ces choſes, vouluſſent bien me donner quelques inſtructions.

Il me ſemble que le Roi de Dannemark ne peut pas refuſer dans cette circonſtance d'agir en pleine Mer contre les Anglois, s'il ne veut pas manquer au Traité qu'il a fait avec Leurs HH. PP. Je ſuis, &c.

P. S. Mr. *de Beringen*, premier Ecuyer du

du Roi, m'a témoigné, fur tout, depuis que je fuis ici, qu'il eft particulierement porté pour les intérêts de Leurs HH. PP., & dans toutes occafions il m'a rendu de bons fervices; en forte que je ne puis affez me louer de ce Seigneur qu'on regarde à la Cour moins comme un François que comme un Hollandois: il m'a prié de vous recommander, que fon Frere Mr. d'*Armenvillers* foit remplacé.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*Des environs de Fontainebleau le 9. Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 1. de ce mois, j'ai reçû la votre en date du même jour. J'ai traduit en François la Relation abregée du Combat naval contenu dans vos Lettres du 18. & du 24. du paffé, & l'on a trouvé que tout s'y accordoit avec la Relation que le Prince de Monaco en a fait de bouche à Sa Majefté; en forte que les faux bruits que les Anglois répandent, pour diminuer leur perte & notre Victoire, ne font aucune impreffion, ni fur l'efprit du Roi, ni fur les Seigneurs de fon Confeil. La Relation imprimée que j'ai reçûë par la derniere Pofte, & qui eft une Piéce autentique qui met dans un plus grand jour ce qui n'étoit qu'en abregé dans la premiere, fervira à convaincre le peu de Partifans que les Anglois ont encore ici: mais

rien ne leur fermera mieux la bouche, que lors qu'ils aprendront que la Flotte de Leurs HH. PP. aura remis en Mer, aussi forte qu'auparavant avant que les Anglois soient en état de reparoître; puis qu'ils ont publié que pour juger qui avoit eu la Victoire, il falloit voir qui reparoîtroit en Mer le premier. C'est pourquoi j'ai apris avec d'autant plus de plaisir ce que vous me marquez, que vous esperez que notre Flotte mettra encore à la voile cette semaine; je n'en dis que ce que vous m'avez permis d'en divulguer, & ce qui est nécessaire pour faire connoître que Mr. de *Beaufort* ne peut courir aucun risque, au cas qu'on l'aprehende encore, ce que je ne remarque pas.

J'en étois ici, lors qu'on m'aporte votre Lettre datée de Flessingen le 5., qui m'aprend que la Flotte de Leurs HH. PP. a été retablie avec tant de diligence qu'elle a déja remis en Mer; on admire ici le zèle, la fermeté, & la bonne conduite de ceux qui ont la direction de ces choses; Dieu veuille que le succès y réponde. Si l'on vouloit D. 17., 11., 2., 16., 22., 47., 10., 8., 22., 10, 16. je ne doute pas qu'on ne pût fort bien se servir des Soldats François. Je donnerai avis à Mr. le Lieutenant-Amiral des offres que l'on fait de lui en envoyer s'il le souhaite; je ferai en sorte aussi que le Roi lui fasse écrire.

Mr. le Gouverneur de Calais a envoyé ici la nouvelle du départ de la Flotte de Leurs HH. PP., qu'il avoit reçûë des Députez de Leurs HH. PP.

Les

Les Anglois soûtiennent ici qu'ils n'ont perdu que dix Vaisseaux, & ils ont fait imprimer des Listes pour prouver qu'ils n'ont pas eu plus de six cens morts & onze cens blessez, dont la moitié pouront servir quand leur Flotte remettra en Mer, & que Leurs HH. PP. ne peuvent avoir plus de quinze cens Prisonniers. La Ville de Londres a avancé au Roi d'Angleterre cent mille livres sterlings; & si l'on en croit les Anglois, ils remettront bientôt en Mer des Forces plus considerables que ci-devant. Il y a des Lettres d'Angleterre qui font monter leur perte à vingt Vaisseaux & 7000. hommes, tant morts que blessez & prisonniers, & Mr. *Colbert* m'a dit, qu'il croyoit que leur perte étoit bien aussi considerable que le marquoit la Relation de Leurs HH. PP.

On m'a dit que l'on a éxigé du Comte de *Guiche* deux cens Ducats pour le sauver: on ne s'en plaint point; mais comme cela m'a été conté à la table du Comte de *Grammont*, & que la chose est vilaine en elle-même, il seroit bon de s'en informer & d'y remedier. Je suis, &c.

P. S. Les avis de F. 13, 4., 23., 9., 24., 18., 13., disent que les Anglois ont perdu environ vingt Vaisseaux, entr'autres huit des plus gros; que l'on suplée au defaut des Matelots, en embarquant des Soldats; que le Roi est d'intention d'accorder à tous ses Sujets le libre éxercice de la Religion, que cela rétablira la Paix au dedans, & lui gagnera le cœur de ses Sujets dont il poura faire tout ce qu'il voudra.

Quoi que je sois à Fontainebleau je ne puis y rien faire ce matin, parce que Mr. *Colbert* est de nouveau incommodé, & que le Roi ne tiendra Conseil qu'après-midi; j'ai parlé à Mr. de *Lionne* que j'ai laissé dans la disposition de seconder la Proposition que je lui ai faite d'envoyer à la suite de Mr. de *Beaufort* des Barques chargées de provisions pour le ravitailler, & ne lui laisser point perdre de tems à cela à la Rochelle.

Un de mes Secrétaires étant malade, & moi-même fort occupé, je ne puis joindre ici de double de la Lettre écrite à Mr. le Greffier; ainsi je vous prie d'en demander une Copie au Greffe.

A Mr. C. van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 5. Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 8. de ce mois j'ai reçû ici vos deux Lettres, l'une du premier & l'autre du 9. La premiere avoit été envoyée en Zeelande d'où j'étois parti alors. Mrs. les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. pour les affaires de la Flotte, ont de même reçû votre Lettre du 9.

S'il faut que le Duc de *Beaufort* reste dans le Tage jusqu'à-ce qu'il ait reçû les Ordres du Roi dépêchez le 9. de Juin, je prévois avec chagrin qu'il ne nous fera pas d'un grand secours

ſecours dans le ſecond Combat que nous ſommes ſur le point de livrer aux Anglois. En vérité il y a bien de l'irrégularité en tout ceci : d'un côté le Roi de France nous fait notifier par écrit, que le Duc de *Beaufort* a ordre de paſſer de la Méditerranée à Belle-Iſle où il trouveroit les Ordres de Sa Majeſté, & l'on nous inſinuë en même tems que Sa Majeſté aprouve que la jonction des deux Flottes ſe fît aux environs du Pas de Calais; d'un autre côté on donne ordre à ce Duc, non ſeulement à l'inſû de Leurs HH. PP., mais même ſans leur en donner avis promptement, *ex poſt facto*, de ſe rendre dans la Riviere de Lisbonne & d'y reſter avec ſa Flotte juſqu'à nouvel Ordre. Une pareille conduite pouroit aiſément jetter l'Etat dans le plus fâcheux des embaras, puis que l'ignorance où l'on eſt eſt cauſe que l'on prendra de fauſſes meſures; c'eſt pourquoi je prie inſtamment de n'épargner, ni ſoins, ni ſollicitations, pour obtenir qu'on nous envoye Copie de tous les Ordres que l'on donnera au Duc de *Beaufort*, & de ceux qu'on lui a donnez le 9. Juin & depuis; ce ſont des choſes de la derniere importance, & aux moindres circonſtances deſquelles nous devons être attentifs ici dans toutes nos Déliberations. J'ai repréſenté tout cela à Mr. l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades*; & je vous prie de le repréſenter de même avec autant de force que de diſcretion aux Miniſtres de Sa Majeſté; car je ne puis vous déguiſer que la conduite de la Cour de France étant ſujette aux réflexions d'un chacun, à cauſe que le Duc de *Beau-*

*fort* ne paroît pas, on remarque un mécontentement général, ce qu'il faut tâcher de prevenir pour l'avenir autant qu'il est possible.

La pensée qui est venuë à quelques Seigneurs du Conseil du Roi, que la Flotte de Leurs HH. PP. pouroit, *casu quo*, se rendre à Brest, ne sera jamais goûtée ici, où elle paroît n'être nullement fondée, pour plusieurs raisons, particulierement à cause de la situation incommode de la Manche, s'il falloit y donner Bataille, & parce que se seroit laisser les Côtes de l'Etat exposées à la merci de l'Ennemi.

Je vous ai déja fait part de ce que je pense des conditions que la Suède propose, en vous envoyant Copie de ce que j'écrivois sur ce sujet à Mr. *Isbrandts*; je m'étois reglé alors sur les dispositions où il me paroissoit qu'étoient les Membres de l'Etat; mais pendant mon sejour en Zeelande, Leurs N. & G. P. ont pris une résolution en conformité, que la Généralité a embrassée cette semaine, ainsi que vous verrez par la Copie que l'Etat vous en envoye aujourd'hui. Leurs N. & G. P. ont vû avec plaisir dans votre Lettre du 9., que vous aviez mis dans tout son jour l'injustice qu'il y avoit à prétendre la cassation du Traité d'*Elbing*, & que vous aviez remontré combien il étoit nécessaire que l'on tranquilisât Leurs HH. PP., en leur donnant une promesse formelle & générale que la Neutralité auroit lieu sans aucune relation aux affaires de Moscovie, tant par raport au Dannemark, que par raport à l'Etat.

Mr.

Mr. le Comte d'*Estrades* m'a pressé encore fortement cette semaine sur ces deux articles par ordre du Roi son Maître, mais particulierement sur la cassation du Traité d'*Elbing*; s'apuyant sur la promesse faite à la Suède, d'employer tous les bons offices imaginables, pour porter Leurs HH. PP. à consentir à la revocation de ce Traité; Promesse que Sa Majesté n'a faite, dit-il, que parce qu'il vous trouvoit de cet avis conjointement avec Mr. *Isbrandts*. Je crois avoir persuadé à cet Ambassadeur, que rien n'étoit plus déraisonnable que cette prétention, & j'espere que vous agirez si efficacement de votre côté, que la France, après avoir fait tout ce qui a dépendu d'Elle auprès de Leurs HH. PP., représentera avec autant de force à la Suède l'injustice de sa demande à cet égard; je finis en vous priant de me croire, &c.

P. S. Voici les dernieres Lettres que nous avons reçûës de notre Flotte.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Fontainebleau le 16. Juillet 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 9. j'ai reçû en son tems la votre du 8. du courant.

Depuis que le Duc de *Beaufort* est en Mer, je n'ai cessé de solliciter des Ordres pour le

 presser

presser de se rendre dans la Manche; & je n'ai pas manqué de dire dans l'occasion, que l'on n'avoit point raison de craindre que les Anglois allassent chercher la Flotte du Roi jusques dans l'Océan; mais tout ce que j'ai pû dire n'a pas été capable de faire presser davantage cette Flotte, dont la lenteur chagrine tout le monde, à ce que l'on me dit, & il y a aparence que c'est avec vérité. Il n'y a rien à faire à present, il faut attendre ce que produiront les derniers Ordres qu'on lui a envoyez : je me flate que vous aprouverez, que j'aye obtenu que l'on charge des Bâtimens de transport de toute sorte de provisions & de rafraîchissemens, & qu'on les envoye à la rencontre de Mr. de *Beaufort*.

Je me suis bien douté que Mr. *de Ruyter* ne se serviroit point d'abord, & sans Ordres, de l'Infanterie Françoise qu'on lui offre, sur tout, parce que dès qu'elle seroit sur ses Vaisseaux il faudroit lui fournir des vivres; mais si l'on veut faire quelque entreprise par terre, on peut s'en servir, & quand même on ne s'en serviroit pas, l'offre qu'on nous en a faite peut servir à retarder l'éxécution de la résolution que l'on dit que le Roi d'Angleterre a prise, de supléer avec sa Milice au défaut de Matelots; parce qu'il pouroit craindre d'en avoir besoin ailleurs; c'est cette pensée qui m'a fait accepter l'offre de Mr. *Colbert*, qui n'en avoit d'abord parlé que par maniere de conversation, parce que je trouvois la chose plausible; je l'ai depuis absolument conclûë, & sur tout j'ai fait en sorte qu'il ne survint aucune difficulté sur le Commandement sur Terre,

Terre, au cas que l'on fasse quelque Débarquement.

Les six cens Cavaliers dont on veut se servir en qualité de Soldats sur les Vaisseaux de Mr. de *Beaufort* resteront aux environs d'ici, jusqu'à-ce qu'on ait des nouvelles de ce Duc, alors on les envoyera à Calais pour s'embarquer.

J'ai parlé à Sa Majesté de ce que vous me marquez de N°. 2., 25., 16., 41., 5., 25., 41., 48., 65., 49. de 585. Sa Majesté a agréé la chose, & m'a dit qu'Elle avoit assez de 989. tout prêts; mais que tant que son 599. est avec 14., 11., 16., 41., 5-20., 13., 25., 7. on juge ici que toutes les Déliberations seroient prematurées.

J'ai marqué dans une de mes precedentes, que Sa Majesté m'avoit dit qu'Elle feroit ce qu'Elle pouroit pour engager par quelque liberalité le Roi de Dannemark à joindre un bon nombre de ses Vaisseaux à la Flotte de Leurs HH. PP.; mais un de ses Ministres lui en ayant parlé depuis, Sa Majesté lui a répondu, à ce qu'il m'a dit, qu'il ne pouvoit rien. Il me semble, que pour éxécuter le Traité fait avec le Dannemark, ce Prince ne doit pas rester seul les bras croisez, & je vous laisse à penser si l'on ne doit pas sérieusement le presser d'agir ; car enfin, si dans la conjoncture présente il ne veut faire autre chose que garder son Sundt, il me semble que les sommes qu'on lui a promises sont excessives : Quoi qu'on m'ait dit ce que j'ai marqué ci-dessus; savoir, que le Roi ne peut rien faire, & même que Sa Majesté m'ait

dit Elle-même hier en riant, *qu'Elle avoit visité toutes ses poches, mais qu'Elle n'y avoit rien trouvé*; je crois cependant que l'intention est meilleure qu'on ne veut le faire croire.

Il n'y a guère d'affaire dont je sois chargé, que j'aye sollicitée avec plus d'opiniâtreté que celle des Manufactures; mais pour qu'elle réüssisse, il faut que l'on en parle très-sérieusement à Mr. d'*Estrades*. Lors que les circonstances seront plus favorables, il faudra faire en sorte que l'on soit ici un peu plus circonspect à aprouver les Projets de Mr. *Colbert*, pour ôter aux autres Nations, *quocumque modo*, & autant qu'il se poura, toutes les Manufactures pour les établir dans le Royaume. Ce sera un moyen de s'entendre mieux l'un l'autre à l'avenir, & couper la racine à un infinité de plaintes qui pouroient non seulement interrompre, mais encore troubler entierement la bonne intelligence si avantageuse de part & d'autre entre cette Couronne & Leurs HH. PP. Je suis, &c.

P. S. 378. m'a dit, que le Secrétaire *Puffendorf* a montré au sien une Lettre d'un Secrétaire du Roi de Dannemark au Gouverneur, qui contient que le Roi de Dannemark trouvoit à propos d'offenser le Roi d'Angleterre le moins qu'il pouroit, & qu'il n'agiroit pas contre ce Royaume.

Je doute que cette Lettre soit autentique, ou elle sera de vieille date.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 22. Juillet* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 15. de ce mois, j'ai reçû en ſon tems la votre du 16.; elle nous a apris auſſi-bien que vos Dépêches publiques & ce que Mr. d'*Eſtrades* nous a communiqué; premierement, l'agréable nouvelle que le Roi avoit obtenu de la Suède une aſſûrance qu'Elle n'attaqueroit point la Couronne de Dannemark pendant cette Guerre-ci, ce qui eſt confirmé & fortifié de la Parole Royale que Sa Majeſté en donne au Roi de Dannemark, dans la Lettre qu'Elle lui a écrite ſur ce ſujet; ſecondement, la promptitude avec laquelle Sa Majeſté s'eſt déterminée à offrir deux mille hommes au Lieutenant-Amiral *de Ruyter*: enfin, l'Ordre proviſionnel que Sa Majeſté a expedié pour la main-levée des Draps d'Hollande arrêtez à Roüen.

Il faut que je vous marque ſur le premier article, * que nous recevons ici tous les jours des nouvelles certaines, que les Suèdois ne ceſſent de faire des levées & d'augmenter conſiderablement leurs Troupes dans le Duché de Bremen; en ſorte que nous avons raiſon de craindre qu'au premier jour



* Voyez ſur ces trois articles, la premiere Partie de la Lettre du Comte d'*Eſtrades* au Roi du 22. Juillet 1666.

ces Troupes ne fassent quelqu'entreprise préjudiciable à la Republique, si ce n'est pas contre le Dannemark, ce sera peut-être dans l'Oost-Frise, ou même sur les Frontieres de l'Etat; sur tout, si le premier Combat que nous livrerons aux Anglois ne nous est point favorable; car si nous en sortons victorieux, je sai bien que nous n'avons rien à craindre; vous verrez par la Copie ci-jointe, ce qu'en dit Mr. *Isbrandts* dans ses dernieres Dépêches. Ces sortes d'entreprises sont d'autant plus à craindre, que l'Evêque de Munster recommence à lever des Troupes dont il forme un Corps où il a rapellé quelques-uns des Regimens qu'il avoit licentiez & qui étoient en marche vers le Brabant. Leurs HH. PP. sont attentives à toutes ces démarches, & nous sommes bien informez que l'on sollicite fort l'Electeur de Cologne à prendre parti contre la Republique. Ainsi, Leurs N. & G. P. souhaitent, & que vous n'oubliez rien pour engager le Roi & ses Ministres à obtenir du Roi de Suède, pour la sûreté de la Republique, une Promesse qu'il n'inquiétera point Leurs HH. PP., ni en faisant quelque irruption en Oost-Frise, ni autrement; en sorte que Sa Majesté Très-Chrétienne confirme cette Promesse à Leurs HH. PP. en leur en donnant solemnellement sa Parole Royale de la même maniere qu'Elle l'a donnée au Roi de Dannemark. Le Roi de France doit concourir à ceci d'autant plus volontiers, qu'il * déconseille à Leurs HH. PP.,

* Cet article se trouve dans le milieu d'une Lettre du Comte d'*Estrades* au Roi du 29. Juillet 1666.

PP., comme une chose inutile, les Alliances qu'Elles étoient prêtes de faire pour arrêter de pareilles entreprises de la part de la Suède, & qu'il leur a recommandé de ne pas envoyer dans le Holstein le secours qui y avoit été destiné par des Résolutions prises sur ce sujet.

Par raport au second Point, vous avez ordre de remercier Sa Majesté au nom de Leurs HH. PP., de la promptitude avec laquelle Elle a consenti à faire marcher 2000. hommes pour le service de notre Flotte; & comme ces Troupes ne pouvoient rendre aucun service à présent, ainsi que vous verrez par l'Extrait ci-joint de la Résolution du Conseil de guerre, l'intention de Leurs N. & G. P. & de Leurs HH. PP. est, que vous vous serviez de cette occasion pour engager Sa Majesté de la maniere la plus efficace pour la Cause commune, à donner promptement ses Ordres dans les Ports de Dunkerke & de S. Malo, afin qu'on envoye au plûtôt douze Brûlots à la Flotte de l'Etat. Leurs N. & G. P. demandent ce secours avec d'autant plus d'instance, que nous avons des avis de bonne main, que l'Ennemi en fait préparer jusqu'à 30., dont une partie sont déja en état de servir; & particulierement, parce que Mr. *de Ruyter* & ses Officiers les plus experimentez trouvent unanimement que les François savent mieux les preparer & s'en servir qu'aucune autre Nation.

Enfin, quant au troisiéme point, je crois qu'il feroit absolument nécessaire que le Roi déclarât à ses Sujets, qu'ils peuvent sans crainte

crainte recevoir & débiter les Draps de Hollande, puis que nous avons de nouveau des avis qu'il eſt bien permis aux étrangers de débiter leurs Manufactures; mais que la même choſe n'eſt pas permiſe aux Sujets de Sa Majeſté, en ſorte qu'ils écrivent ici à leurs Correſpondans qu'ils n'oſeroient l'entreprendre.

Mr. le Comte d'*Eſtrades* m'a delivré il y a quelque tems un Compte, * ſuivant lequel l'Etat redevroit au Roi plus de 700. mille livres, que nous aurions reçû au de-là de ce qui nous eſt dû du Subſide; je vous en ai ci-devant envoyé une Copie; & Leurs N. & G. P. ont réſolu hier ſur ce Compte ce que vous verrez par l'Extrait ci-joint que j'ai crû devoir vous envoyer par avance.

Lundi dernier Mr. l'Envoyé *Appelboom* a offert à Leurs HH. PP. la Médiation du Roi ſon Maître, ainſi que vous verrez par la Copie ci-jointe de ſon Mémoire, avec lequel il a auſſi délivré une Lettre de ce Prince, dont voici auſſi une Copie. Vous verrez par l'Extrait ci-joint ce que Leurs N. & G. P. ont réſolu par proviſion ſur ces deux Piéces.

Les Etats Généraux ont envoyé vendredi paſſé par un Trompette au Roi d'Angleterre la Lettre ci-jointe, touchant le Corps du Vice-Amiral *Berckley*, après l'avoir communiquée à Mr. le Comte d'*Eſtrades*.

J'ai entrevû dans les diſcours de cet Ambaſſadeur, qu'il s'eſt informé, par ordre du Roi

* Ce Compte eſt dans les Lettres d'*Eſtrades* Tome III. après une Lettre du Comte d'*Eſtrades* au Roi du 22. Juillet 1666.

Roi son Maître, de ce qui s'est pratiqué ci-devant pour baisser le Pavillon, lors que les Flottes d'Angleterre & de l'Etat se sont rencontrées, & qu'on lui a dit, que l'Amiral de Leurs HH. PP. ayant sa voile de hune baissoit le Pavillon & tiroit onze, treize ou quinze coups de canon, & que l'Amiral Anglois répondoit à cet honneur avec le canon sans baisser le Pavillon. Je sai néanmoins certainement que le Vice-Amiral *Lauson*, qui a été en dernier lieu avec une Flotte Angloise dans la Méditerranée, se trouvant devant Tanger lors que le Vice-Amiral *de Ruyter* passa devant sa Flotte avec celle de Leurs HH. PP., celui-ci baissa le Pavillon & tira les coups de salut, à quoi *Lauson* répondit en baissant le Pavillon & tirant de même le canon, & dans ces occasions, comme ce sont les notres qui saluent les premiers, ils relevent le Pavillon les derniers; il est vrai aussi que quelquefois les Anglois n'ont pas baissé leur Pavillon lors qu'ils s'y sont trouvez les plus forts; mais il n'est pas moins vrai d'un autre côté, que les notres s'étant trouvez à leur tour les plus forts, ont contraint les Anglois à baisser le Pavillon les premiers; & Mr. le Lieutenant-Amiral *Tromp* m'a raconté il n'y a pas long tems que ceci lui étoit arrivé à lui-même: mais je crois qu'on ne doit tirer aucune conséquence de pareilles rencontres, & que l'on doit se regler sur celles où les deux Partis se sont trouvez avec des Forces presque égales, & où les choses se sont passées d'une maniere raisonnable. Par exemple, il est très-raisonnable qu'une Person-

Perſonne, quelque puiſſant Monarque que ce fût, étant ſalué par quelqu'un, ôtera ſon chapeau; & que c'eſt une grande, mais raiſonnable déférence de la part de celui qui eſt moindre, de tenir bas ſon chapeau juſqu'à-ce que l'autre ait remis le ſien. Je vous prie de faire attention à ceci, & d'en faire l'aplication lors qu'il ſera néceſſaire, afin qu'il ne ſurvienne point de meſintelligence s'il arrive que les deux Flottes ſe joignent. On m'a même aſſuré que cela eſt conforme à ce qui s'eſt toûjours pratiqué entre les Flottes de France & de la République, & en particulier lors de la jonction des Forces navales des deux Etats devant la Rochelle. Je ſuis, &c.

P. S. Je vous envoye les informations néceſſaires par raport aux Manufactures de Draps, quoi qu'elles n'ayent pas encore été lûës dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P., parce que je crois que vous pourez en avoir beſoin. Vous verrez par les avis ci-joints d'Angleterre, qu'on s'y prepare à mettre en Mer avec des Forces très-conſiderables; ce qui determinera ſans doute le Roi à faire preparer promptement les Brûlots que nous demandons.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 29. *Juillet* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû votre Lettre du 23. du courant avec

avec les Copies des Ordres envoyez à Mr. le Duc de *Beaufort*. La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit du 22. du courant. Nous attendrons avec impatience l'arrivée de la Flotte de France, ce qui ne nous délivrera pas de l'aprehension certaine où nous sommes d'être obligez de donner seuls un second Combat. La lenteur avec laquelle cette Flotte avance, jointe aux Conseils que la France nous a donné avec tant d'empressement, de ne pas faire sortir notre Flotte, fait ici un très-mauvais effet sur les esprits; & à la vérité, si depuis le commencement de Juin nous nous étions laissez bloquer en attendant le Duc de *Beaufort*, rien n'auroit pû nous sauver d'un soûlevement général.

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* ayant vû le Compte que je vous ai envoyé par avance, l'ordinaire dernier, m'a dit aujourd'hui qu'il le trouvoit excessif, & qu'il n'avoit pas envie de le discuter ici, vous laissant volontiers ce soin où vous êtes : j'espere que vous le ferez aprouver sans rencontrer d'obstacles, sur tout dans un tems où le retardement de la Flotte de France nous cause tant de chagrin. Je puis vous assurer en vérité que nous avons été surpris au dernier point, de voir qu'on nous faisoit un Compte où nous sommes redevables de quelques cens mille livres : plus Leurs HH. PP. ont jugé nécessaire la rupture de la France, plus cette Couronne en retire de gloire & d'honneur; vous pouvez faire entendre aux Ministres, que dans la conjoncture présente, Leurs HH. PP. ont un si grand besoin d'argent, que Sa Majesté pou-

roit

roit avec peu de chose s'aquiter d'une dette si juste.

Je vous envoye ci-joint les derniers avis que nous avons reçûs de nôtre Flotte; & faute de tems, je finis avec précipitation, en Vous assurant, que je suis, &c.

P. S. Voici aussi une Declaration du Lieutenant Amiral *Jean Evertsz* sur ce qui se pratique en baissant le Pavillon lors que les Flottes de France & de l'Etat se rencontrent: j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous l'envoyer avec les dernieres Lettres que nous avons reçûës du Lieutenant-Amiral de Ruyter, & quelques Résolutions prises par Leurs N. & G. P. depuis ma Lettre du 22. de ce mois.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 5. Août 1666.*

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 29. du passé, & j'ai reçû en son tems la votre † du 30. que je n'ai communiquée à personne; car l'ombrage & les soupçons que cause ici le retardement de la Flotte de France donnent assez

† Le contenu de cette Lettre se trouve dans une de Mr. d'Estrades au Roi du 5. Août 1666. où il rend compte des plaintes de Mr. *de Witt*.

aſſez de mécontentement, ſans qu'il ſoit neceſſaire de l'augmenter, en faiſant connoître une conduite & des réſolutions ſi extraordinaires, & telles que la Cour de France en a priſes depuis quelque tems ſur pluſieurs demandes que nous avons faites, les eſprits ſe trouveroient de nouveau plus irritez qu'il ne conviendroit pour l'interêt de l'Etat: Outre cela, c'eſt que j'eſpere que dans quelques ſemaines d'ici, le Roi de France ſera obligé de faire connoître, ſans plus de déguiſement, quels ſont ſes veritables ſentimens, & j'eſpere que les effets en ſeront plus ſinceres que les aparences ne l'ont paru juſqu'à préſent.

J'ai déclaré * aujourd'hui à Mr. d'*Eſtrades*, que je voudrois pour toutes choſes au monde, que l'on n'eût jamais parlé des ſûretez que Leurs HH. PP. ſouhaitoient d'avoir de la Suède par l'interceſſion du Roi de France; puis que je vois avec douleur que cela a donné occaſion de découvrir avec quelle différence le Roi prend à cœur les interêts de la Suède contre l'Etat, & ceux de l'Etat contre la Suède, ce qui va ſi loin, que l'on a offert à la Suède la plus forte interceſſion ſur les Articles les plus injuſtes, comme de mettre la derniere main, après l'abrogation du Traité d'Elbing, à un autre Traité dont les conditions ſont les plus dures, & que les Suèdois ont plus d'une fois tâché d'obtenir; & ce qui va encore plus loin, qu'on accorderoit ces articles & d'autres ſemblables, & par deſſus tout une bonne

* Voyez ſur cette partie de cette Lettre la ſeconde partie de la Lettre citée dans la note † ci-deſſus.

ne somme d'argent, sans que nous pussions stipuler pour nous le moindre avantage; mais seulement une Neutralité pure & simple; c'est à dire ôter au Roi de Suède la faculté de se servir contre nous de l'argent que nous lui donnerions. Je lui avouai, que je ne m'étois jamais imaginé qu'on pût nous refuser des Propositions aussi raisonnables que celles que nous avons faites, & que les Suèdois mêmes ont reconnu être telles, puis qu'ils y consentent *in amplissimâ formâ*, ainsi que vous le verrez par la Copie ci-jointe des dernieres Lettres de Mr. *Isbrants*, à laquelle j'ajoûte, pour votre instruction, la Résolution que Leurs N. & G. P. ont prise sur ses Negociations. J'ai particuliérement représenté à Mr. d'*Estrades* l'injustice qu'il y avoit de refuser deux miserables Brûlots, qui doivent être employez contre l'Ennemi contre lequel le Roi de France est obligé d'employer toutes les forces de son Royaume.

Pour ce qui est de la maniere de rendre le salut du Pavillon, nous nous en sommes long-tems entretenus; & il me paroît fort étrange, qu'un Roi qui est engagé à defendre la liberté de la Mer, & à s'opposer à tous les autres qui peuvent provenir du prétendu Domaine de la Mer, cherche lui-même à donner lieu à des choses qui ne sont pas plus fondées que ce Domaine même. Nous avons consenti à saluer le Pavillon Anglois; mais bien entendu qu'ils doivent rendre le salut de la même maniere, Ainsi que cela s'est effectivement pratiqué dans toutes les occasions, & lors qu'ils y manquent, nous préten-

prétendons qu'ils manquent à notre égard à la civilité, ce qui nous met en droit non seulement de ne les pas saluer une autre fois; mais même lors que nous sommes les plus forts, de leur faire baisser le Pavillon les premiers; & afin qu'on ne crût pas que nous avons rien accordé aux Anglois qui fût une suite de leur prétendu *Dominium Maris*, nous avons toûjours eu soin d'observer deux choses; savoir, que nos Flottes les saluent de la même maniere en quelqu'endroit que ce soit dans la Mer du Nord, dans celle d'Espagne, dans celles de la Grande Bretagne, & dans la Mediterranée; la seconde, que nous ordonnons à nos Officiers de Mer, de se conduire à l'égard du Pavillon de France & de tous les autres Rois pour qui nous avons quelque respect, de la même maniere qu'à l'égard du Pavillon d'Angleterre; & c'est pour cette raison que l'on n'oublie pas de mettre dans toutes leurs instructions, même dans celles qui ont été expédiées le 2. de Juin dernier pour le Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, cette clause, *ainsi qu'il se pratique à l'égard de l'Angleterre*, ou quelqu'autre semblable, afin qu'il ne paroisse pas que nous en fassions plus pour cette raison à l'égard de l'Angleterre qu'à l'égard de tout autre Roi; enfin, que c'est un salut de respect & non de devoir. Aussi Sa Majesté doit-Elle être certaine que si jamais Leurs HH. PP. étoient contraintes de saluer le Pavillon Anglois, sans que ceux-ci leur rendissent le salut, non seulement nous accorderions la même chose à Sa Majesté; mais même nous la prierions de don-

donner ordre à ses Amiraux de ne pas rendre le salut aux notres, pour qu'il ne parût pas la différence qui s'observeroit alors, que nous avouons tacitement que nous accordons quelque chose aux Anglois plus qu'aux autres, non par simple respect, mais en vertu de quelque droit qu'ils auroient sur la Mer.

Si l'on continuë en France sur le même pied à l'égard des Manufactures, cette conduite ne manquera pas d'aliener d'abord les esprits, & ensuite de causer quelque mesintelligence; puis c'est convenir manifestement, quoi qu'indirectement, au dernier Traité & nous mettre en droit d'avoir recours aux voyes de retorsion.

Nous avons hier entendu ici canonner à toute force, & le soir nous avons reçû l'avis ci-joint du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, d'où l'on peut conclure, ainsi que du raport de l'Exprès, que les Flottes en seront venuës aux prises hier vers les dix ou onze heures avant-midi: si avant le départ de celle-ci nous recevons quelque nouvelle, je ne manquerai pas de vous en faire part; je suis, &c.

P.S. Depuis que j'ai écrit celle-ci nous avons encore reçû une Lettre de Mr. *de Ruyter*, écrite le 4. à 9. heures du matin: il marque, que selon toutes les apparences le Combat commenceroit avant-midi. Voici encore quelques Piéces qui concernent les Manufactures.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*Des environs de Fontainebleau le 6. Août 1666.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 30. du paffé, j'ai reçû en fon tems la votre du 29. avec la Déclaration de Mr. le Lieutenant-Amiral *Evertfz*, fur ce qui s'eft obfervé par rapport au falut, lors que des Flottes de France & de l'Etat fe font rencontrées en Mer, & ce qui doit être confideré comme un ufage conftant: je n'ai pas manqué d'en parler à Mr. Colbert & aux autres Miniftres du Roi felon l'intention de Leurs HH. PP. Je me fuis fervi dans une Audience du Roi, de cette Déclaration & de tout ce que vous m'avez écrit fur ce fujet, pour faire entendre à Sa Majefté qu'Elle devoit être contente de cet ufage, qui devoit être fuivi par l'Amiral de Sa Majefté & par celui de Leurs HH. PP. J'ai commencé par dire à Sa Majefté tout ce qui pouvoit lui faire ajoûter foi à cette Déclaration, fur tout puis qu'elle s'accorde avec les informations qu'on a reçûës d'ailleurs fur ce qui s'eft toûjours obfervé dans le falut & dans la maniere de le rendre, & que par rapport à ce dernier Article elle eft conforme à ce qu'il y a de plus raifonnable; puis qu'il eft évident que l'action des Vaiffeaux des deux Etats indépendans l'un de l'autre, & qui fe ren-

rencontrent en Mer libre, baiſſent le Pavillon, ne peut être conſiderée comme la ſoûmiſſion d'un inferieur à l'égard du ſuperieur; mais ſeulement comme une reſpectueuſe civilité de celui qui étant égal à l'autre en ſouveraineté veut bien admettre une certaine déference en ce qui regarde le reſpect ; ce qui ſuffiſoit pour faire voir qu'on ne pouvoit prétendre cette eſpéce de civilité ſans être dans la diſpoſition de la rendre, de la maniere qu'il eſt en uſage du plus au moindre: que puis que ſuivant le contenu de la Déclaration celui qui baiſſe Pavillon le premier ne le releve qu'après que celui qui lui a rendu le ſalut en baiſſant auſſi, a relevé le ſien, tout l'avantage eſt du côté de celui qui baiſſe le dernier ; de ſorte que la choſe peut être conſiderée dans le premier comme un Acte de reſpect, & dans l'autre comme une Acte de civilité; en ſorte que l'on a pour la Dignité Royale toute la déference poſſible: que je ne trouvois pas dans tout ce qui m'avoit été dit ſur cette matiere, que l'action de baiſſer le premier le Pavillon dans une Mer libre, fût autre choſe qu'un Acte *liberi arbitrii*, que pour cette raiſon ceux qui s'arrogent le plus ſur cet Article, comme les Anglois n'exigent des Vaiſſeaux de Leurs HH. PP., ſinon qu'ils baiſſent le Pavillon *in Maribus Britannicis*, comme il paroît par le Traité conclu avec l'Angleterre; mais ils ne l'exigent pas moins auſſi de tous les Rois, comme une preuve évidente du droit qu'ils prétendent comme *Domini iſtorum Marium* ; qu'il ſe peut bien que les Anglois ayent manqué à rendre le
ſalut

ſalut dans leurs Mers Britanniques ; mais qu'alors ce procédé paſſe pour une irrégularité, & pour une incivilité, dont on n'a pas manqué de ſe reſſentir dans la premiere occaſion, en leur refuſant de baiſſer le Pavillon comme on auroit fait s'ils ſe fuſſent conduits autrement : Que l'on n'a jamais aprouvé cette conduite, & que néanmoins ſi l'on vouloit alléguer ces incongruitez comme un exemple, il s'en ſuivroit tout au plus, que la même choſe devroit ſe pratiquer ſeulement dans les Mers dont le Roi de France voudroit s'attribuer le *Dominium*, à l'égard d'un chacun, ce qui ſeroit une nouveauté qui pourroit avoir des ſuites conſidérables, & qui ne ſeroit aucunement raiſonnable. Enfin, que l'interêt de Sa Majeſté auſſi bien que celui de Leurs HH. PP. vouloit qu'ils s'oppoſaſſent également à de pareilles uſurpations, bien loin de les apuyer.

Sa Majeſté m'a répondu ſur tout cela, qu'Elle ne prétendoit pas refuſer ſur cet Article à Leurs HH. PP. ce qu'il trouveroit leur apartenir ; qu'il avoit donné ordre au Duc de *Beaufort* de s'informer quel étoit l'uſage, & qu'ayant vû dans la déclaration du Lieutenant-Amiral *Evertſz*, que l'un des cas allégues étoit arrivé avec le Commandeur *Neufchaide*, elle avoit donné ordre de l'interroger ; & que Sa Majeſté ſe flatte que Leurs HH. PP. ne voudront pas lui refuſer, ce qu'Elles avoient accordé à ſes Predéceſſeurs & à l'Angleterre ; ceci m'a donné occaſion d'expliquer ce qui avoit déja été dit des Anglois, & il m'a paru que les raiſons

 dont

dont je m'étois servi avoient convaincu le Roi, aussi-bien que ses Ministres. Je pousserai cette affaire puis que le tems presse.

Je doute que Mr. d'*Estrades* s'explique par écrit sur ce qu'il déclarera dans la suite par raport aux Manufactures : car Mr. *Colbert* m'a paru surpris qu'il ait delivré un Memoire par écrit : mais on pourra toûjours lui demander par écrit ce qu'il dira de bouche, le faire imprimer & le distribuer aux Marchands, ce qui vaudra presqu'autant qu'une insinuation. Le Procureur Genéral du Roi à Rouen, qui a le plus contribué à faire donner main-levée des Draps arrêtez, n'a pû s'empêcher de dire à ceux à qui on les a restituez, qu'ils feroient bien de ne plus faire venir des Draps étrangers, & chacun cherche à témoigner son zèle à celui qui s'intéresse le plus dans cette affaire. Leurs N. & G. P. doivent y être attentives. Je suis, &c.

P. S. Je vous prie de faire en sorte dans la Généralité, qu'on ne fasse pas de Copie de ma Lettre, du moins de l'Article qui contient mes considérations touchant les Manufactures.

La Cour est résoluë de se rendre vers la fin de ce mois de Fontainebleau à Vincennes.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De Flessingue le* 12. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 5. j'ai reçû ici la votre du 6. du Courant. Vous aurez sans doute reçû depuis une Lettre de Mr. le Pensionnaire *Vivien*, qu'il vous a envoyé par un Exprès dépêché Dimanche dernier par Mr. d'*Estrades*, avec une Relation de ce qui s'est passé dans le dernier Combat naval, suivant les derniers avis que nous avons reçûs; & aussi-tôt l'arrivée desquels je suis parti pour cette Ville par ordre des Etats la nuit du 7. au 8. de ce mois: arrivé ici sur la Flotte le 8. après midi, j'ai trouvé sur la Rade 87. des 89. Vaisseaux dont la Flotte étoit composée, sans compter les Barques d'avis, les Brûlots, Galiottes & autres Bâtimens: en sorte que nous avons perdu dans cette Bataille deux Vaisseaux qui ont été coulez à fond, l'un commandé par le Vice-Amiral Banckert, & l'autre par le Capitaine *Ruyert Hillebrandtz* de Frise, ainsi notre perte est égale à celle de l'Ennemi, dont deux Vaisseaux sont coulez à fond & un de leurs plus grands, nommé la *Résolution*, brûlé par un de nos Brûlots; il étoit monté de 52. piéces de canon de fonte & douze de fer, de l'aveu de l'Equipage qui s'en est sauvée.

Après la Bataille la Flotte Angloise a croisé quelques jours sur nos Côtes, mais avant-hier elle s'est retirée, faisant cours, ainsi que l'ont raporté nos Barques d'avis, premierement vers le Nord, mais ensuite elle a reviré vers l'Ouest, ce qui nous fait conjecturer qu'elle aura regagné la Riviere de Londres pour réparer ses Vaisseaux, & reparoître de nouveau en bon ordre. Nous sommes occupez ici à faire la même chose, & nous espérons d'être encore en Mer avant eux; & je suis certain que quand même la Flotte du Duc de *Beaufort* seroit à présent à la Rochelle, elle ne sera pas si-tôt ravitaillée que la notre sera en état de reparoître en Mer. La gloire que les Anglois ont remportée sur nous dans cette occasion, est dûë, selon toutes les aparences; premiérement, au vent qu'il a plû à Dieu de leur rendre favorable; en second lieu, à ce que le calme nous empêchoit d'enfoncer l'Ennemi, & nous forçoit de rester tout d'un côté sous le vent, ce qui étoit cause que l'Ennemi tiroit un double avantage du Lof; en troisiéme lieu, l'Avant-& l'Arriere-Garde de la Flotte de l'Etat étoient trop éloignées du Corps de Bataille, qui, à cause du calme, ne pouvoit tirer de secours ni de l'une ni de l'autre & *vice versâ*; enfin, sur tout parce que les quatre principaux Chefs de l'Avant-Garde ont été d'abord mis hors de Combat, les uns ayant eu leurs Vaisseaux criblez de coups, comme le Lieutenant-Amiral *Evertsz*, *Tyerck Hiddes de Vries* & le Vice-Amiral *Coenders*, & celui du Vice-Amiral *Bankert* étant coulé à fond, ce qui jetta la confusion dans

dans cette Avant-Garde qui prit la fuite. Auſſitôt l'Avant-Garde de l'Ennemi, c'eſt à dire l'Eſcadre du Pavillon Blanc tomba avec les autres ſur le Corps de Bataille de la Flotte de l'Etat commandée par le Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, qui ne pût être ſecondé par l'Eſcadre du Lieutenant-Amiral *Tromp* qui pourſuivoit l'Eſcadre Ennemie du Pavillon Bleu; ainſi *de Ruyter* fut obligé de ſe joindre aux Vaiſſeaux diſperſez du Lieutenant-Amiral *Evertſz*, qui batant en retraite, ne pûrent ſe remettre en poſture de faire tête.

On eſt ici fort mécontent, que nous ayons ainſi été expoſez à deux Combats de cette importance ſans avoir aucun ſecours de nos Alliez; & ce mécontentement ne manquera pas d'aller à l'excès, ſi nous ſommes obligez d'en eſſuyer un troiſiéme, dont nous ſommes menacez, ſans que la Flotte de France, commandée par le Duc de *Beaufort*, ſe joigne à la notre contre l'Ennemi commun.

Nous aurions fort ſouhaité qu'on nous eût envoyé une Copie du Raport fait par le Maître du Bâtiment Portugais dont vous parlez dans votre Lettre, ou du moins de la Lettre que Mr. *Colbert de Terron*, Intendant de Poitou, a écrite ſur ce ſujet au Roi, ou à quelques-uns de ſes Miniſtres, afin que nous viſſions ſur quoi étoit fondé ce raport, & pourquoi l'on n'a pas de Lettre du Duc de *Beaufort* même: puis que cet avis & ce qui pouvoit y avoir de certain pourroit ſervir de baze à nos Déliberations.

Ce que vous avez dit au ſujet du Pavillon me paroît ſi peremptoir & ſi concluant,

 que

que je ne doute pas que l'on y aquiesce entierement. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*A la Campagne près de Fontainebleau le* 13. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 6. du Courant, j'ai reçû la votre en date du 5. Vous m'avez fait plaisir de tenir secret le contenu de ma Lettre du 30. du passé, car je crois que nous sommes dans un tems où il faut feindre même avec nos amis, ce à quoi l'on ne peut remédier; & c'est le moyen d'éviter les mesintelligences, & de cacher à nos Ennemis publics & secrets ce que notre Etat craint d'un refroidissement de l'amitié sincére qu'il cultive avec cette Couronne. Je suis aussi d'avis que nous devons suivre la maxime invariable de rester inviolablement dans l'Alliance avec ce Royaume-ci aussi long tems que de ce côté-ci on n'entreprendra rien qui pût ensaper les fondemens, & qui fût incompatible avec la sûreté de la Republique, ce qui n'arrivera pas, ce me semble, tant qu'il paroîtra que l'on peut compter sur l'amitié de Leurs HH. PP. 362. m'a confirmé de nouveau tout ce que je vous ai écrit depuis peu par raport aux Païs-Bas Espagnols. Nous sommes en droit de nous plaindre de ce que la Flotte de Fran-

France n'avance pas, & reste si long-tems dans la Riviere de Lisbonne : mais je suis certain qu'on n'a pas crû ici qu'il faudroit tant de tems pour exécuter ce qu'elle a ordre de faire; & de plus, il n'y a pas d'aparence qu'on ait eu en vûë d'exposer Leurs HH. PP. seules aux forces du Roi d'Angleterre, mais seulement de fournir le Portugal de plusieurs munitions qui lui manquerent, & disposer du Roi de Portugal, qui donnoit lieu de craindre, disoit-on, non seulement qu'il fît sa Paix, mais même qu'il n'entrât dans une Ligue offensive & defensive avec l'Espagne & l'Angleterre. Cette crainte est dissipée, & l'on m'a affirmé que le Roi se conduira de maniere à présent, que l'on aura lieu d'être content non seulement de sa sincerité, mais aussi de la vigueur avec laquelle il poussera la Guerre contre l'Ennemi commun. Je ne dis pas que pour cela on nous ôte toute raison de nous plaindre, mais je trouve si peu de sincérité & tant de foiblesse dans tous les autres Alliez de Leurs HH. PP., & généralement dans tous les Conseils des Potentats de notre siécle, que je ne puis esperer rien de mieux d'ailleurs que ce que l'on nous promet ici.

Dans les disputes que j'ai euës ici avec les Ministres sur les differens avec la Suède, je n'ai pas manqué de mêler les mêmes plaintes que vous avez faites à Mr. d'*Estrades* sur la partialité que l'on fait paroître ici: mais on me répond que c'est leur faire tort, puis qu'ils n'ont jamais eu en vûë que de mettre bien Leurs HH. PP. avec la Suède,

& qu'ils n'ont fait que l'office de bons Médiateurs qui ne conseillent pas toûjours à l'un & à l'autre Parti ce qu'ils jugent raisonnable, mais ce qu'ils jugent propre à les réünir; ce qui paroît assez en ce que les Suèdois se plaignent encore plus que nous de leur partialité, ce que je sai de bonne part.

Mr. *Colbert* a été cette semaine à Paris, en sorte que je n'ai pû obtenir une résolution finale sur ce qui concerne le Pavillon : Messieurs de *Turenne* & de *Lionne* nous secondent autant qu'ils peuvent dans cette affaire, aussi-bien que dans celle des Manufactures, & dans les autres demandes moins importantes que j'ai faites en dernier lieu; je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 19. *Août* 1666.

MONSIEUR,

La derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire étoit datée de Flessingen du 12. de ce mois; j'ai reçû la votre du 13. & j'ai lû celle que vous aviez écrite le même jour à Mr. le Pensionnaire *Vivien*.

Après avoir contribué autant que j'ai pû avec les autres Seigneurs Députez de Leurs HH. PP., à donner les Ordres nécessaires pour reparer promptement la Flotte de l'Etat qui

qui eſt dans le Wielinge, je ſuis revenu ici où je ſuis arrivé ſamedi au matin. Le Gros de la Flotte Angloiſe eſt reſté en Mer; ceux qui la commandent ont ſeulement renvoyé les Vaiſſeaux les plus endommagez, entr'autres le *Royal Charles*, après qu'ils furent paſſez ſur la *Royale Catherine*. Depuis ce tems-là, elle a croiſé ſur nos Côtes en s'étendant vers le Nord, & hier une partie étoit devant le Texel, & l'autre devant le Flie; le tems nous aprendra ſi elle reſtera-là, ou ſi elle avancera davantage vers le Nord. On travaille à force dans le Wielinge à remettre promptement notre Flotte en Mer en bon ordre; & ſuivant les derniers avis de Mrs. les Députez, elle ſortira avant quinze jours, forte d'environ 80. Vaiſſeaux de guerre, 24. Brûlots, quelques Barques d'avis, & autres moindres Bâtimens: mais quand même elle ne ſeroit prête que quelques jours plus tard, comme cela arrive quelquefois dans de pareils embaras, je ne crois pas que la Flotte de France ſera encore prête à nous joindre, ce qui ſeroit bien facheux; néanmoins vous verrez que cela ſera infailliblement, puis que l'on n'a aucune nouvelle, ni par Terre, ni par Mer, du jour que Mr. de *Beaufort* comptoit de partir de devant Lisbonne, & qu'il lui faut du tems pour arriver à portée de faire la jonction.

Je vous envoye ci-joint, N°. 1., Copie d'une Lettre de Mr. *Isbrandts* du 28. Juillet, avec le prétendu Acte de Neutralité dreſſé en Suède. Leurs N. & G. P. l'ayant examiné, l'ont trouvé très captieux & nullement

satisfactoir, & Elles prétendent une Promesse claire & nette, que la Couronne de Suède ne commettra aucune hostilité, ni contre Leurs HH. PP., ni contre aucun de leurs Alliez impliquez dans la présente Guerre avec l'Angleterre, & qu'Elle n'assistera pas contr'Elles le Roi de la Grande Bretagne, directement, ni indirectement.

J'ai entretenu long tems hier le Comte d'*Estrades* sur ce sujet; je lui ai fait voir démonstrativement, & l'ai convaincu, si je ne me trompe, que cet Acte rend toutes promesses, déclarations & assurances obligatoires, seulement pendant le tems que le Roi de Suède agira comme Médiateur, puis que l'on y pose la Médiation pour base de cette Neutralité promise, en sorte que la cause cessant, les effets promis cessent infailliblement. J'ai remis à Mr. d'*Estrades* un Projet d'Acte qui comprend les intentions de Leurs N. & G. P., & qu'on poura substituer aux derniers mots de l'Acte susdit. Vous trouverez ci-joint, No. 2. une Copie de ce Projet que Mr. d'*Estrades* s'est chargé d'envoyer d'abord à Mr. de *Pompone*. Je ne doute point que vous ne fassiez aisément comprendre au Roi, & à ses Ministres, que cet Acte n'est nullement satisfactoir, & que vous n'obteniez par conséquent que l'on envoye ordre à Mr. de *Pompone* d'apuyer les justes prétentions des Etats sur ce sujet.

Je vous avouërai naturellement, qu'en mon particulier, j'ai trouvé que cet Acte, tel qu'il avoit été dressé en Suède, non seulement n'étoit pas avantageux à l'Etat; mais

même

même que son acceptation seroit très-préjudiciable ; & que j'aimerois mieux qu'on se passât d'une Promesse par écrit de garder la Neutralité, que d'accepter un Acte aussi desavantageux. Quoi qu'il en soit, Leurs N. & G. P. persistent dans la ferme résolution de ne promettre point d'argent, & encore moins d'en donner, avant que l'Etat trouve ses sûretez dans un Acte clair & formel de Neutralité, qui les convaine que leur argent ne sera pas employé contre Leurs HH. PP.

Vous saurez déja sans doute, quelles Propositions les Ministres Suèdois ont fait à la Cour d'Angleterre pour parvenir à moyenner la Paix, & quelle réponse peu satisfaisante ils en ont reçûë; jusques-là même que le Roi d'Angleterre a refusé jusqu'à présent de déclarer quelles sont les conditions auxquelles Sa Majesté souhaiteroit de faire la Paix; & qu'après avoir rejetté la Suspension d'Armes, on a déclaré qu'on ne consentiroit pas à traiter ailleurs qu'à Londres, ou à Westminster.

Mr. l'Envoyé *Friquet*, qui m'a chargé de vous faire ses complimens, m'a fait entendre, que l'Empereur offriroit volontiers sa Médiation pour la même fin; mais qu'il voudroit savoir auparavant si elle seroit agréable.

Je lui ai répondu que je ne croyois pas que la Médiation de l'Empereur fût moins agréable ici que celle de la Suède; mais que je craignois qu'elle ne plût pas au Roi de France, & que nous n'accepterions jamais de Médiation qui ne fût en même tems agréable à

la France & au Dannemark. Je me suis chargé de vous prier de sonder comment l'on regarderoit où vous êtes la Médiation de l'Empereur.

Les Ministres de l'Electeur de Brandebourg qui sont ici, ont pris le Caractere d'Envoyez Extraordinaires, & demandent d'être traitez, par les Commissaires de Leurs HH. PP., par raport au Cérémonial, comme les Ministres des Têtes Couronnées qui sont revêtus du même Caractere; & qu'ainsi dans les Conferences qu'ils auront à la Cour, c'est à dire dans le Palais même de Leurs HH. PP., on leur donne la droite de la Table; nous n'avons fait aucune difficulté, puis que les Ambassadeurs des Electeurs & leurs autres Ministres sont traitez à la Cour des plus grands Rois, quant au Cérémonial, sur le même pied que ceux des Têtes Couronnées. C'est ce dont je vous prie de vous informer, & de me mander ce que vous en aurez apris.

Le Capitaine du *Buat* m'est venu communiquer hier quelques Lettres du Comte d'*Arlington* & de Mr. *Silvius* : comme j'étois fort pressé & sur le point de sortir, ce Capitaine me laissa quelques-unes de ces Lettres, afin que je puisse les lire à ma commodité; il laissa entr'autres, par inadvertance sans doute, une Lettre qui avoit pour adresse, *Pour vous-même*, qui contenoit des choses qui meritoient réflexion, ainsi que vous verrez par la Copie que je vous envoye, N°. 3. En ayant fait part aux Etats de Hollande & de West-Frise, Leurs N. & G. P. en ont été

été fort irritées; ainsi le Sieur du *Buat* a été mené hier, par leur Ordre, à la Châtelenie de la Cour, & les Papiers que l'on a trouvez chez lui ont été saisis & éxaminez, & lui-même a déja subi une interrogatoire; je vous informerai dans son tems ce que l'on découvrira.

Le même jour j'ai reçû une Lettre du Resident *Davidson* parti d'ici pour Londres il n'y a pas long tems; je vous en envoye aussi une Copie, No. 4. Vous serez surpris de voir avec quelle ingenuité l'Auteur exprime tout naturellement le dessein que le Roi de la Grande Bretagne a toûjours eu de mettre la division entre l'Etat & ses Alliez; ce à quoi on a travaillé sans relâche de son côté; mais voyant à présent que la Flotte de France ne paroît pas, ils levent le masque, dans l'esperance que Leurs HH. PP. dépitez du long retardement de cette Flotte prêteront l'oreille à un Traité separé : mais j'espere que le procedé de la France devenant plus réel & plus effectif, dissipera dans peu le mécontentement où l'on est ici à présent.

Le Lieutenant - Amiral *Tromp* ayant encore témoigné, depuis mon départ de Zeelande, qu'il étoit mécontent du Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, & Leurs N. & G. P. craignant que cela n'ait des suites préjudiciables, ont fait en sorte hier dans la Généralité, qu'on a mandé au Lieutenant - Amiral *Tromp* de se rendre ici, & l'on va mettre ordre à cette affaire suivant qu'on le jugera convenable pour le service de l'Etat. Dieu merci, tous les Membres de Leurs N. & G.

P.

P. sont sur cet article d'un même avis, & ne souffriront pas que l'on donne la moindre atteinte à l'Autorité du Lieutenant-Amiral *de Ruyter* qui commande en Chef la Flotte de l'Etat. Je finis en vous recommandant à la garde du Tout-Puissant, & je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De Middelbourg le 26. Août 1666.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit de la Haye le 19. du courant; je n'ai point reçû de Lettre de vous par la derniere Poste.

Les Etats de Hollande & de West-Frise se sont separez mardi dernier, & le lendemain je suis parti, par leur ordre, pour me rendre ici.

Lors que je partis d'ici la derniere fois, Mr. le Lieutenant-Amiral *Tromp* s'étoit rangé à son devoir, & son Different avec Mr. le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* sembloit entierement terminé; en sorte qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'ils eussent quelque nouveau démêlé, & que le premier retombât dans la desobéïssance pour son Général; néanmoins, quelques jours après mon arrivée à la Haye, Leurs N. & G. P. reçûrent une Lettre du Lieutenant-Amiral *Tromp*, dans laquelle il accuse Mr. *de Ruyter* d'avoir manqué

manqué à son devoir, & témoigne contre lui la plus violente animosité, pour ne pas dire le plus passionné desir de vengeance. C'est pourquoi Leurs N. & G. P. craignant avec raison le préjudice que ce démêlé pouroit causer dans le service sur la Flotte, sur tout si l'on en venoit encore à un Combat avec l'Ennemi, où la Republique pouroit être exposée par-là à quelque malheur irréparable; Elles ont résolu, après avoir mûrement pesé ces considerations, & rapellé plusieurs autres desobéïssances & brouilleries dudit *Tromp*, de lui retirer sa Commission & le priver de sa Charge de Lieutenant-Amiral; enfin, sur la présentation du College de l'Amirauté d'Amsterdam, de nommer en sa place le Colonel *Guillaume-Joseph de Genth* Lieutenant - Amiral de Hollande & West-Frise dans ce College. Après que cette démission fut arrêtée, *nemine contradicente*, on la tint secrette, & l'on fit en sorte dans la Généralité que Leurs HH. PP. envoyassent ordre à *Tromp* de se rendre ici sans délai: il y est arrivé lundi au matin, & a temoigné beaucoup de soûmission, déclarant qu'il étoit prêt de donner à *de Ruyter* telle satisfaction, & lui témoigner telle soûmission qu'il plairoit à Leurs N. & G. P. de lui ordonner; & même que si Leurs N. & G. P. le trouvoient à propos, qu'il consentoit qu'on donnât à un autre pour la premiere rencontre, le Commandement de son Escadre, se contententant d'agir en personne avec son Vaisseau, comme second du Lieutenant - Amiral *de Ruyter*, & qu'il feroit voir par des effets,

qu'il

qu'il ne vouloit jamais l'abandonner, & qu'il facrifieroit volontiers fa vie pour lui. Je fis raport de tout cela, *in amplissimâ formâ*, le mardi au matin, dans l'Assemblée de Leurs N. & G. P., esperant que l'on revoqueroit, ou du moins qu'on changeroit la Résolution susdite; néanmoins on y persista vû le genie brouillon & changé de Mr. *Tromp*, & sur ce que l'on allegua, que lors qu'il se livroit à sa passion, il étoit incapable de se moderer, en sorte qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur toutes ses promesses. Mardi dernier on fit part par Lettre, selon la coûtume, à Leurs HH. PP. de la Résolution prise sur ce sujet, dont je vous envoye Copie, & de la nomination du Colonel de *Gendt*; ce qui tint lieu de notification, selon l'usage, ainsi que celle que firent Mrs. de Zeelande de la nomination qu'ils ont faite du Vice-Amiral *Banckert* pour remplir le poste de Lieutenant-Amiral de leur Province, du Contre-Amiral *Evertsz* pour celle de Vice-Amiral, & du Capitaine *Jean Mathysz* pour celle de Contre-Amiral.

On travaille ici en diligence pour remettre au plûtôt notre Flotte en Mer avant la fin de la semaine prochaine : & quoi qu'il soit à souhaiter que la Flotte de France fût à portée de nous joindre, il faudra n'y pas penser; parce qu'on ne peut conjecturer quand elle poura être ici, & parce que la Flotte ennemie se tenant devant le Texel & le Flie, ou aux environs, nous craignons tous les jours de faire une perte considerable, parce que nous attendons tous les jours l'arrivée des Vaif-

Vaiſſeaux des Indes, & de pluſieurs Vaiſſeaux marchands richement chargez, ce qu'il faudra prevenir en hazardant encore une Bataille avec le ſecours du Ciel.

Mais, comme Leurs N. & G. P. aprehendoient que les Ennemis ne tentaſſent d'entrer dans la Rade du Texel, ou du Flie avec quelques Fregates & quelques Brûlots, pour brûler & ruiner les Bâtimens qui y ſont, Elles en ont fait avertir à tems les Bateliers, & leur ont inſinué juſqu'à trois fois par écrit, avec ordre exprès de leur part & de la part de Leurs HH. PP. de ſe retirer dans les Ports d'où ils ſont venus; de plus, comme on connoît l'humeur de ces ſortes de gens, on leur a envoyé en diligence Mr. le Bourguemaître *Haſſelaer* avec ordre de faire partir ſur le champ tous les Bâtimens marchands, & de ſe ſervir des Convoyeurs pour y contraindre les deſobéïſſans; on a même obtenu une pareille Commiſſion de la part des Etats Généraux pour Mr. *Baert* de Friſe. Mais les Maîtres de ces Bâtimens n'ayant pas obéï aux précédentes, inſinuant, & Mrs. *Haſſelaer* & *Baert* s'étant rendus au Texel pour y éxécuter leur Commiſſion, l'Ennemi eſt entré le 19. dans le Flie, au moment que ces deux Seigneurs venoient d'arriver; il y avoit ſur cette Rade plus de 150. Bâtimens, l'Ennemi parût avec un ou deux Vaiſſeaux de guerre, ſix Brûlots & pluſieurs Galiottes, en tout 22. voiles & pluſieurs Chaloupes remplies de Soldats, & ils ont brûlé deux Fregates d'Amſterdam qui ſervoient de Convoi, & tous les Bâtimens marchands, à la reſerve de

douze

douze feulement; enfuite ils mirent le feu à un Village dans l'Ifle de *Schelling*, après quoi ils fe retirerent vers leur Flotte.

Peu de tems après un Vaiffeau de guerre Anglois nommé le *Breda*, du port de 46. piéces de Canon qui venoit joindre la Flotte avec quelques Bâtimens Anglois chargez de provifions, a échoué près du Texel fur le Banc nommé le *Keyfers - Plate*. Ceux du *Gelder* & du *Texel* s'avaucerent d'abord avec de petits Bâtimens armez, ce qui fit prendre aux Anglois la réfolution de brûler leur Vaiffeau de guerre; néanmoins on en a conduit au *Gelder* environ 160. prifonniers.

Leurs HH. PP. ont apris avec bien de la fatisfaction, que fur les plaintes faites à Mr. l'Ambaffadeur d'*Eftrades*, le Roi de France a retiré tous les Pafeports, qui avoient été accordez à quelques Vaiffeaux pour aller & venir en Angleterre & en Ecoffe, & y trafiquer: vous aurez foin de le témoigner à Sa Majefté, ou à fes Miniftres, & de leur en faire un compliment.

Quoi que, felon ce que je vous ai marqué ci deffus, je voye peu d'aparence à une jonction, il faudroit cependant terminer par provifion & regler par écrit ce qui concerne le falut & le contre-falut du Pavillon, conformément à la déclaration de feu le Lieutenant-Amiral *Jean Evertfz*, de glorieufe memoire, que je vous ai envoyée; ainfi j'attends par la premiere Pofte les effets des inftances que vous aurez déja faites, & de celles que vous ferez encore; & je crois qu'il feroit à propos qu'en m'adreffant vos Dépêches à

l'ordi-

l'ordinaire à la Haye, vous m'en envoyaffiez un double à Fleffingue à l'Auberge de la Poire; puis qu'il pouroit arriver que les vents contraires, ou quelqu'autre contretems retiendroient encore quelque tems la Flotte fur cette Rade, en forte que nous ferions obligez de refter ici; & fi vous aviez quelqu'avis à donner, ou de l'arrivée de la Flotte de France, ou du tems auquel on conjecture qu'elle pouroit être ici, il feroit avantageux que nous en reçûffions ici la nouvelle.

J'ai laiffé ordre à mon Commis de vous mander de la Haye ce que l'on aura découvert depuis ma derniere du 19., dans les interrogatoires du *Buat* qui eft à préfent en prifon dans la Voorpoorte: il avoit avoué dans le dernier interrogatoire, qu'il n'a rien fait que de concert & avec l'avis de Meffieurs *Kievit* & *Vanderhorft*, tous deux de Rotterdam, dont le dernier a été Confeiller-Député de Leurs N. & G. P., & l'autre l'eft depuis le mois de Mai de cette année. Et comme on a découvert, & qu'il a avoué lui-même qu'il avoit dreffé & écrit certain prétendu raport qu'auroit fait Mr. de *Sommelfdyck* revenu de la Flotte, où il avoit été fur le Vaiffeau du Lieutenant-Amiral *Tromp*; Leurs N. & G. P. ont jugé ledit *Kievit* coupable, & ont ordonné qu'il feroit exclus du College des Confeillers-Députez, de l'Affemblée des Etats & de la Généralité, d'autant que ledit raport a été jugé un Libelle féditieux, & que Mr. de *Sommelfdyck* a déclaré qu'il étoit faux à plufieurs égards: cependant il a été imprimé & publié par les

foins

ſoins de la Femme de Mr. *Kievit*, & d'une autre Dame, toutes deux Sœurs du ci-devant Lieutenant-Amiral *Tromp*.

Les Etats Généraux ne ſont pas contens du Projet d'Acte de Neutralité que Mr. *Isbrandts* a envoyé depuis peu, & ſouhaitent qu'il ſoit corrigé conformément à ce que je vous ai mandé ſur ce ſujet par la derniere Poſte. Ainſi il ſera à propos que vous repréſentiez au Roi & à ſes Miniſtres, l'inſuffiſance de cet Acte, & que vous les engagiez à envoyer ordre aux Miniſtres de France qui ſont à Stokholm, d'interpoſer leurs bons offices pour le faire dreſſer ainſi que Leurs HH. PP. le ſouhaitent. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 20. *Août* 1666.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 13. du courant, & de recevoir la votre du 12. en ſon tems.

On a reçû ici des avis certains de Nantes, qu'il y étoit arrivé du Tage un Vaiſſeau de guerre de la Flotte du Duc de *Beaufort*, nommé le *S. Joſeph*, dont on a apris que cette Flotte eſt ſortie du Tage le 22. du mois dernier, ſans attendre ce Vaiſſeau qui avoit encore beſoin de quelque tems pour être épalmé,

mé, & qui pour cette raison à mis à la voile deux jours après le départ du Duc, qui n'avoit pas attendu l'arrivée de la Reine de Portugal; mais l'équipage du *S. Joseph* raporte, qu'ils ont découvert près des Barlingues environ à 20. lieuës de Lisbonne dix Vaisseaux qu'ils jugent être ceux qui convoyent cette Princesse. Ainsi, on attend ici à toute heure la nouvelle si desirée de l'arrivée de la Flotte du Roi à Belle-Isle; en sorte que l'on puisse concerter avec Leurs HH. PP. sur les moyens d'employer avec le plus d'effet les Forces marines du Roi & de Leurs HH. PP. contre l'Ennemi commun.

Aussi-tôt qu'on eût reçû cette nouvelle, je proposai à Mr. *Colbert* s'il ne feroit pas à propos que l'on dépêchât promptement quelqu'un d'ici pour aller conferer, *in eventum*, avec les Deputez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. sur la Flotte, & prendre des mesures avec eux, afin de ne pas perdre, à l'arrivée du Duc de *Beaufort*, des momens précieux que l'on doit ménager avec soin de part & d'autre. Ce Ministre s'est chargé d'en parler au Roi. J'ai fait de vains efforts ce matin pour savoir quelle Résolution on avoit pris, parce que Mr. *Colbert* & les autres Ministres sont à Vincennes auprès du Roi depuis hier après-midi : j'irai cet aprèsmidi, afin de vous informer avant de fermer celle-ci de ce que j'en aprendrai.

On attend ici avec impatience la nouvelle que la Flotte Angloise qui étoit avancée le 10. sur nos Côtes, comme vous l'avez marqué, aura fait voile vers la Tamise pour s'y repa-

reparer ; car on juge qu'alors la jonction se pouroit faire sans danger, & que le plus court moyen seroit, comme on me l'a encore fait entendre hier, que la Flotte de Leurs HH. PP. doublât le Pas de Calais pour venir à la rencontre de la Flotte de France, plûtôt que de s'exposer de nouveau à une Bataille, d'autant plus encore qu'en prenant cette route, ils assureront le retour des Vaisseaux des Indes que l'on attend à tous momens : je laisse à ceux qui ont plus de connoissance que moi & qui sont chargez de ces affaires, à juger si cet expedient est à rejetter, pour moi il me semble que non, dans la conjoncture présente.

On a apris ici avec plaisir, que vous vous êtes tant intéressé avec les Députez Plénipotentiaires de l'Etat pour retablir la bonne intelligence & la concorde entre les Officiers de la Flotte, & empêcher sur tout, que ce que l'on a remarqué dans la derniere Bataille de la conduite du Lieutenant-Amiral *Tromp*, ne cause quelque dégoût, dont Mr. de *Turenne*, dont le jugement est de poids dans cette affaire, craint fort les suites. Je ne doute pas que votre prudence ne remedie à tout.

J'ai encore recommandé hier à Mr. *Colbert* l'affaire du contre-salut du Pavillon de Leurs HH. PP., & je lui ai représenté très-sérieusement, que ce que Leurs HH. PP. desiroient sur ce point ne pouvoit souffrir de dispute ; & entr'autres, je me suis servi fort à propos de ce que vous m'avez marqué, que l'on ne prétend en ceci faire aucune difference entre

entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre. Je lui ai auſſi fait entendre que cette affaire ne ſouffroit pas de délai, & il m'a paru que je l'ai convaincu, au moins ne m'a-t-il rien repliqué, & s'eſt chargé d'en faire raport au Roi.

On a toûjours conſideré ici la défenſe de tranſporter en Angleterre aucune des choſes qui ſervent à la conſtruction, ou à l'équipement des Vaiſſeaux, comme un moyen qui pouvoit contribuer à dégoûter les Anglois de la guerre; or comme ces materiaux viennent particulierement des Païs dépendans de la Suède, on fait auprès de cette Couronne toutes les inſtances imaginables pour l'engager à défendre la ſortie de ces materiaux pour être tranſportez en Angleterre; mais on deſeſpere de l'obtenir, & quand on l'obtiendroit, que cette défenſe fût fidèlement obſervée; ſur tout, parce qu'on ne peut répondre à une objection que fait la Cour de Suède; ſavoir, que ſi l'on ne peut envoyer en Angleterre ces materiaux dont ſes Sujets ont proviſions, ils leur reſteront ſur les bras, ce qui leur cauſera une groſſe perte; c'eſt ce qui a fait penſer ici que Leurs HH. PP. & cette Couronne pouroient acheter ces materiaux à un prix raiſonnable, & ſur le pied dont on pouroit en convenir avec la Cour de Suède. Comme Mr. *Colbert* m'en a fait la Propoſition, j'ai crû devoir vous en informer, afin que Leurs N. & G. P. voyent ſi Elles doivent mettre la choſe en Déliberation. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 21. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Mr. de *Bellefont*, premier Maître d'Hôtel du Roi, part ce soir en poste pour concerter avec vous & les autres Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. sur la jonction des Flottes. Ce départ m'a donné occasion de recommander tout de nouveau à Mrs. *Colbert* & de *Lionne*, que l'on prenne une résolution à la satisfaction de Leurs HH. PP. ainsi qu'il est raisonnable, sur le salut du Pavillon; le premier m'a répondu, que le Roi regleroit cette affaire, & rien autre chose; ainsi je croirois volontiers que Mr. de *Bellefont* a ordre de s'expliquer sur cela, & je l'ai prié de le demander. C'est un Seigneur qui est estimé à la Cour & dans la faveur auprès du Roi par sa naissance & à cause des Charges qu'il a euës à la guerre, & qu'il a encore à la Cour, & à cause de sa grande capacité & de son experience. Je ne doute point qu'on ne le reçoive d'une maniere à le renvoyer content pour ce qui le concerne personnellement, aussi-bien que pour la Commission dont il est chargé. Je suis, &c.

P. S. J'ai vû une Lettre de Mr. de *Beaufort* du 17. du passé qui confirme ce que le Capi-

Capitaine du *S. Joseph* a raporté à Nantes touchant son départ; car on y voit qu'il étoit résolu de partir vers le tems que ce Capitaine a dit.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 27. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 21. j'ai reçû l'honneur de la votre en date du 19. J'y ai apris, aussi-bien que par celle des autres Députez de Leurs HH.PP., avec quelle diligence on travaille à reparer la Flotte de l'État, pour la remettre en état de paroître en Mer au plûtôt & en bon ordre; j'ai communiqué ici cette bonne nouvelle que l'on a reçûë avec beaucoup de plaisir; mais on souhaite que l'on ne s'expose pas de nouveau à un Combat sans avoir été joints par la Flotte de France.

J'ai représenté à Mr. de *Lionne* les raisons pour lesquelles Leurs N. & G. P. ne peuvent aquiescer à l'Acte de Neutralité tel que la Regence de Suède l'a delivré à Mr. *Isbrandts*; & son Excellence s'est chargé d'écrire à Mr. de *Pompone* de seconder Mr. *Isbrandts* dans l'éxécution des Ordres qu'il recevra sur cet article.

Il y a aparence que le Roi d'Angleterre ne

témoigne tant d'éloignement pour toutes sortes d'ouvertures pour convenir d'un endroit où ses Ministres, ceux de Leurs HH. PP. & de leurs Alliez pûssent conferer, que parce qu'il espere toûjours de separer Leurs HH. PP. de leurs Alliez par une Paix à part : c'est pourquoi je crois que l'on doit éviter de lui en donner la moindre esperance. Les Anglois & leurs Partisans n'oublient rien ici pour y repandre des soupçons sur cet article, & d'exciter, s'ils pouvoient, tant de défiance, que l'on pensât de part & d'autre à se prevenir l'un l'autre : mais je ne m'aperçois pas qu'il y ait ici la moindre disposition à donner dans ces sortes d'artifices, à moins que les mauvaises menées découvertes depuis peu dans la Republique, & qui semblent y concourir, ne viennent à réüssir, alors il y auroit tout à craindre. J'ai communiqué ici ce que vous m'avez mandé sur ce sujet, & j'ai remarqué que cette confiance a fait plaisir, autant que la découverte de la chose même ; puis que l'on espere que cela servira à faire ouvrir les yeux à ceux qui sont innocens, & à intimider les mal-intentionnez ; en sorte qu'il ne leur prenne pas envie de troubler la sûreté & le bonheur de l'Etat, pour satisfaire à leur ambition.

J'ai fait part aussi des Propositions que l'on vous a faites touchant la Médiation de l'Empereur; mais on m'a fait entendre qu'on ne pouvoit l'accepter, parce, dit-on, que l'on sait que la Maison d'Autriche juge qu'il est de son intérêt que cette Guerre ne finisse pas si-tôt, sur tout parce qu'Elle craint que la

fin de celle-ci ne soit le commencement d'une autre entr'Elle & le Roi de France.

J'ai parlé, de ce qui concerne les Ministres des Electeurs, à Mr. *Girault* Commis de Mrs. les Introducteurs des Ambassadeurs à cette Cour-ci: il m'a dit qu'il y avoit plusieurs années qu'il n'y avoit pas eu ici d'Ambassadeurs d'Electeurs, & que, comme les Electeurs avoient refusé ci-devant au Roi le titre de Majesté, on n'a point voulu accorder à l'Ambassadeur d'un Electeur de se couvrir; mais que comme on a donné satisfaction au Roi depuis ce tems-là, il y avoit aparence qu'on leur accorderoit à présent l'honneur de se couvrir, comme on l'a accordé aux Ambassadeurs de Genes & de Mantouë; en sorte que les Electeurs seroient traitez comme les Têtes Couronnées en ce qui est de plus essentiel; toute la difference consistant en ce que les Ambassadeurs de Roi sont conduits à l'Audience par un Prince, & ceux des autres Etats par un Maréchal de France; il y a aussi quelques Princes & Etats pour les Ministres desquels les Gardes ne se mettent pas sous les armes; mais cela est moins essentiel, & il me semble que cela ne fait rien à la préséance que les Deputez Extraordinaires de l'Electeur prétendent dans leurs Conferences avec les Commissaires de Leurs HH. PP. dans le propre Palais des Etats Généraux.

Ce que l'on aprend ici de la desunion qui est entre Mrs. *de Ruyter* & *Tromp* donne beaucoup d'inquiétude, d'autant plus que l'on aprend en même tems qu'il y a plusieurs Officiers

ficiers & Matelots sur la Flotte qui prennent Parti, & que ce mal se communique jusqu'au petit Peuple. On se flate que la Regence trouvera les moyens d'y remedier & de retablir la concorde. Mr. d'*Estrades* a ordre d'y contribuer autant qu'il dépendra de lui, mais toûjours de concert avec vous. Je suis, &c.

P. S. Je ferme celle-ci sans aprendre que la Cour ait encore reçû des nouvelles du Duc de *Beaufort*.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Vincennes le* 28. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Le Roi a reçû ce matin des avis certains que sa Flotte commandée par Mr. le Duc de *Beaufort*, est partie le 22. du passé de l'embouchure du Tage, sans attendre l'Escadre qui sert de Convoi à la Reine de Portugal, & qu'elle est arrivée à bon port à la Rochelle il y a quatre jours. Un de ses Vaisseaux nommé le *César* a été separé des autres sur la route par un orage; mais on espere qu'il rejoindra bien-tôt. Les vivres qu'on avoit donné ordre d'ici, d'envoyer à sa rencontre à Belle-Isle, lors que notre Flotte étoit devant la Tamise, ont été contremandez;

dez; ainſi le ravitaillement ſe fera à la Rochelle, & Mr. *Colbert* croit qu'il ne faudra pour cela que deux ou trois jours.

Le Roi perſiſte dans l'intention de faire joindre les deux Flottes auſſi-tôt qu'il ſe poura; mais comme la ſienne n'eſt pas aſſez forte pour faire tête aux Anglois, il faudra attendre que la Flotte de Leurs HH. PP. lui fourniſſe une occaſion de faire cette jonction avec ſûreté; on croit généralement que le meilleur ſeroit que la Flotte de l'Etat ſortît d'abord du Wielinge avec tous les Vaiſſeaux qui ſont prêts, & ſans attendre ceux qui ne le ſont pas, & qu'entrant dans la Manche, elle allât chercher le Duc de *Beaufort* où il ſe trouvera: j'ai repréſenté que l'on pouroit dès à préſent envoyer ordre au Duc de *Beaufort* de doubler la pointe du Conquet; mais Mr. *Colbert* juge qu'il n'y auroit point de ſûreté, & croit qu'il ſufit qu'il avance par proviſion juſqu'à Belle-Iſle, juſqu'à-ce que l'on ſache ce que Leurs HH. PP. auront réſolu ſur la ſortie de leur Flotte. Leurs HH. PP. aprendront de Mr. de *Bellefont* ce que le Roi a réſolu de plus, avant le départ de celle-ci.

J'ai encore preſſé l'affaire du contre ſalut, & à mon grand chagrin je n'ai pû avoir d'autre réponſe, ſinon, que le Roi attendoit dans deux ou trois jours de nouvelles informations, & que l'on trouvoit que les Commandans des Eſcadres du Roi dans la Méditerranée avoient ſeulement rendu le ſalut du canon à ceux de Leurs HH. PP.; ſur tout dans une rencontre que Mr. *du Queſne*, comman-

dant une Escadre de France, avoit faite d'une Escadre de Leurs HH. PP.; j'ai répondu que cela devoit être consideré comme une contravention, dont on ne pouvoit faire une regle; mais je ne sai si j'ai persuadé.

On espere que l'Escadre qui a conduit la Reine de Portugal reviendra encore assez à tems pour rejoindre le Duc de *Beaufort*; alors la Flotte Françoise sera de 46. Vaisseaux de guerre sur lesquels il y a 15. mille hommes, & qui seront accompagnez de 15. ou 16. Brûlots.

On voudroit volontiers cacher cette nouvelle aux Anglois; mais comme on aprehende qu'elle ne puisse être secrette, on juge que pour les prevenir il faut se hâter. Je suis avec respect, &c.

*Il y a deux Copies de cette Lettre qui different en quelque chose, ainsi pour plus d'éxactitude voici l'autre.*

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Vincennes le* 28. *Août* 1666.

MONSIEUR,

Le Roi a reçû ce matin des avis certains que sa Flotte, commandée par Mr. le Duc de *Beaufort*, est partie le 22. du passé de l'embouchure du Tage, sans attendre l'Escadre qui

qui sert de Convoi à la Reine de Portugal, & qu'elle est arrivée à bon port à la Rochelle il y a quatre jours. Un de ses Vaisseaux nommé le *César* a été separé des autres sur la route par un orage, mais on espere qu'il rejoindra bien-tôt: les vivres qu'on avoit donné ordre d'ici d'envoyer à sa rencontre à Belle-Isle, lors que notre Flotte étoit devant la Tamise, ont été contremandez; ainsi le ravitaillement se fera à la Rochelle, & Mr. *Colbert* croit qu'il ne faudra pour cela que deux ou trois jours.

Le Roi persiste dans l'intention de faire joindre les deux Flottes aussi-tôt qu'il le poura; mais comme la sienne n'est pas assez forte pour faire tête aux Anglois, il faudra attendre que la Flotte de Leurs HH. PP. lui fournisse une occasion de faire cette jonction avec sûreté. On croit généralement que le meilleur seroit que la Flotte de l'Etat sortît d'abord du Wielinge avec tous les Vaisseaux qui sont prêts, & sans attendre ceux qui ne le sont pas; & qu'entrant dans la Manche elle allât chercher le Duc de *Beaufort* où elle le trouvera, pendant que les Anglois sont devant le Texel. Mr. de *Turenne* juge cet expedient si praticable qu'il ne croit pas qu'on y puisse rien objecter. Aussi-tôt que j'ai été informé de cette nouvelle, j'ai représenté à Mr. *Colbert*, qu'on pouroit dès à présent envoyer ordre à Mr. de *Beaufort* de doubler l'Isle d'Ouessant; mais il juge qu'il n'y auroit pas de sûreté, & croit qu'il suffit qu'il avance par provision jusqu'à Belle-Isle, jusqu'à ce que l'on sache ce que Leurs HH. PP. ré-

 soudront

foudront fur la fortie de leur Flotte. Vous aprendrez de Mr. de *Bellefont* ce que le Roi aura réfolu de plus ; avant le départ de celle-ci, dont je charge un Exprès dépêché par le Roi : j'ai encore preffé l'affaire du contre-falut ; mais je n'ai pû tirer d'autre réponfe que celle que l'on m'a déja donnée, que le Roi attend dans deux jours quelques informations, & que l'on trouve que les Commandans des Efcadres du Roi dans la Méditerranée n'ont pas rendu le falut du Pavillon; fur tout dans une rencontre que Mr. *du Quefne*, qui commandoit une Efcadre Françoife, a faite d'une Efcadre de Leurs HH. PP. ; j'ai répondu que cette rencontre devoit être confiderée comme une contravention qui ne pouvoit fonder une regle ; mais je ne fai fi j'ai perfuadé.

On efpere que l'Efcadre qui a conduit la Reine de Portugal, fera encore de retour à tems pour rejoindre la Flotte du Duc de *Beaufort*, & alors fa Flotte feroit de 46. Vaiffeaux de guerre, fur lefquels il y auroit 13 mille hommes, & qui feroient accompagnez de 15. ou 16. Brûlots.

Il feroit tems d'engager le Roi de Dannemark à joindre une partie de fes Forces à la Flotte de Leurs HH. PP. ; ainfi il feroit à propos d'informer la Cour de Coppenhague de cette nouvelle, afin que l'on travaille aux preparatifs ; je ne fai fi l'on écrira directement d'ici, car je n'ai prefque pas eu le tems d'en parler à Mr. *Colbert*, & je n'ai point trouvé d'autre Miniftre à la Cour.

J'ai repréfenté qu'il me fembloit qu'on devoit

devoit arrêter les Lettres qui partent aujourd'hui pour l'Angleterre, pour ôter aux Anglois la connoissance de ce qui se passe; quoi qu'ils puissent aisément tout aprendre par la voye des Païs-Bas: ainsi l'on ne peut mieux faire pour les prevenir que de se hâter, puis qu'on ne peut y employer le secret. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A Flessingue le 31. Août* 1666.

MONSIEUR,

Nous avons reçû ici vendredi & aujourd'hui vos deux Lettres, l'une du 21. à mon adresse, & l'autre du 28. qui étoit pour Mrs. les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. sur leur Flotte. Nos Dépêches communes vous instruiront de ce que nous avons fait sur leur contenu, & à l'arrivée de Mr. le Marquis de *Bellefont* & de Mr. d'*Estrades* qui sont ici, & avec lesquels nous avons concerté; je n'ai rien à y ajoûter.

On nous mande de Hollande que Mr. *Kievit* a disparu, & qu'il s'est retiré en Brabant; si cela est, c'est une preuve que sa conscience témoigne contre lui, d'autant plus qu'il avoit reçû une Lettre de Leurs N. & G.P. qui le renvoyoit par devant la Cour de Hollande, pour être informé contre lui sur la composition d'un certain prétendu raport de ce

qui s'étoit paſſé dans le dernier Combat naval, & dont je vous ai déja parlé dans ma Lettre du 26., en ſorte qu'il devoit comparoître devant la Cour.

Il y a aparence qu'après l'éxécution de la Flotte Angloiſe dans le Flie, elle ſe retirera vers Harwich ou dans la Tamiſe, pour ſe radouber & ſe pourvoir de proviſions. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A Fleſſingue le 3. Septembre 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû aujourd'hui vôtre Lettre du 28. du paſſé dont le contenu eſt preſque le même que celle adreſſée à Mrs. les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. ſur leur Flotte; comme on y a répondu de leur part, je n'ai rien à y ajoûter.

La Flotte qui eſt toute prête à mettre à la voile demain, ſi le vent eſt favorable, conſiſte en 80. bons Vaiſſeaux de guerre & Fregates, 15. Brûlots, quelques Barques d'avis, Galiotes & autres petits Bâtimens; 9. autres Brûlots doivent venir du Texel pour la joindre, & nous leurs avons envoyé ordre hier de ſe rendre ici en diligence, afin de recevoir leurs Ordres au Wielinge; puis qu'il n'y a point d'aparence que la Flotte faſſe à préſent cours vers le Nord: ainſi nous avons com-

commandé deux Fregates & un Yacht pour servir de Convoi aux Brûlots jusqu'à-cequ'ils eussent joint la Flotte.

L'inquiétude où l'on a été à la Cour où vous êtes, à cause des brouilleries survenuës sur la Flotte n'ont plus de fondement, Dieu merci; & l'on a été si peu affligé de ce qui est arrivé au Lieutenant-Amiral *Tromp*, quand on a sû la nomination du Lieutenant-Amiral *de Gendt*, que j'aurois eu de la peine à le croire si je n'en avois été témoin oculaire; sur tout, les Officiers Généraux & les Capitaines paroissent très-contents, & de la meilleure intelligence du monde, & l'on voit parmi eux une affection toute fraternelle: ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'il a falu remplacer les Matelots morts ou blessez par des Soldats; néanmoins, si le Ciel nous préserve des maladies, qui ont coûtume de regner sur les Vaisseaux à la fin de l'année, notre Flotte sera passablement pourvûë d'hommes.

Il est certain que les Anglois prendront de l'eau & des vivres avec le plus de diligence qu'il leur sera possible, & que par conséquent ils se remettront bien-tôt en Mer; ainsi il est de la derniere importance que l'on presse le départ de Mr. de *Beaufort*, pour se rendre de ce côté-ci.

Nous avons coûtume de ne pas fermer les instructions de Mr. *de Ruyter* en qualité de Général de la Flotte avant qu'il soit en Mer, tant afin de nous regler sur les derniers avis que nous recevons, que pour rendre ces instructions d'autant plus secrettes: j'aurai soin,

ſelon ma coûtume, qu'auſſi-tôt qu'elles ſeront arrêtées, vous en ayez une Copie; quoique nous ayons tout lieu de nous plaindre de n'avoir encore eu aucune ſatisfaction à cet égard de la part de la Cour de France; mais j'eſpere toûjours que l'on en agira avec plus de confidence, & qu'on l'a commencera par nous envoyer Copie des inſtructions que l'on donnera au Duc de *Beaufort*, & des Ordres qu'on lui envoyera de tems en tems; afin de ne nous pas obliger à imiter leur mauvais éxemple. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De deſſus le Vaiſſeau* les ſept Provinces, *faiſant voile environ à 3. lieuës de Walcheren le 5. Septembre* 1666.

MONSIEUR,

Pluſieurs raiſons vouloient que nous fiſſions faire voile à notre Flotte vers le Nord, pour y croiſer entre nos Côtes & le Banc des Dogues, pour couvrir les Vaiſſeaux que nous attendons du Nord, entr'autres tous les Vaiſſeaux des Indes, qui n'ont point reçû les Ordres des Directeurs que vous aviez envoyez à Fayal; parceque la Perſonne qui en étoit chargée avoit ordre d'y attendre juſqu'au 25. de Juillet; & comme alors ces Vaiſſeaux n'y étoient pas encore abordez, cette Perſonne eſt venuë ici avec ſes Dépêches. Cette

raiſon

raison d'envoyer notre Flotte vers le Nord, est fortifiée de l'avis que nous avons reçû, que le 14. ou le 15. du mois dernier, les Anglois ont détaché de ce côté-là 12. Vaisseaux de leur Flotte commandez par le Major *Hollis*, & nous ne savons pas si cette Escadre est encore dans ces Parages, ou si elle a rejoint son Pavillon. Néanmoins, comme vous nous avez donné avis que l'on compte, que la Flotte du Roi commandée par le Duc de *Beaufort* pouroit être ravitaillée en moins de trois jours, & se trouver en état de faire cours de ce côté-ci, nous avons passé sur toutes les considerations précédentes pour nous arrêter à celle-ci seulement; savoir, que pendant que notre Flotte seroit du côté du Nord, celle d'Angleterre pouroit sans peine doubler le Pas de Calais, & aller ruiner celle de France. Que s'ensuit-il de tout cela, sinon, qu'il est de la derniere nécessité que la Flotte de France fasse toute la diligence possible; d'autant plus que tous les avis que nous avons portent, que la Flotte Angloise est rentrée dans ses Bayes pour ravitailler, & que l'hiver aproche; ainsi, Monsieur, il est très-important que nous soyons promptement avertis, quel fond nous avons à faire sur la Flotte de France, afin que nous prenions nos mesures, & que nous pensions à nos propres intérêts; je suis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 3. *Septembre* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû l'honneur de la votre du 26. du passé : ma derniere étoit du 27.

On a été faché ici d'aprendre que la conduite du Lieutenant-Amiral *Tromp* a obligé Leurs HH. PP. de se priver d'un Officier aussi vaillant & aussi experimenté; mais on convient en même tems avec Leurs N. & G. P., que l'on doit avec soin maintenir l'autorité d'un Général contre la désobéïssance de ses Officiers, & le respect dû au Gouvernement en la Personne de ceux qu'il employe; & qu'ainsi le mal n'est pas aussi grand qu'on l'avoit craint, puis que Mr. de *Bellefont* a raporté, que les changemens que Leurs HH. PP. ont faits, n'ont pas causé le moindre mouvement parmi les Matelots de la Flotte; autant que je puis m'en être aperçû par quelques discours qui m'ont été raportez, on seroit assez disposé ici à attirer * *Tromp* au service de cette Couronne; mais avec l'aprobation de notre Regence, & sur tout avec la votre.

La Cour est attentive à la Sentence que l'on rendra contre *Buat* & ses Complices; puis-

* Voyez la Lettre d'*Estrades* au Roi du 26. Août 1666.

puis qu'il paroît qu'ils ont travaillé à former une Faction en faveur des Anglois, pour separer Leurs HH. PP. de cette Couronne.

Mr. de *Bellefont* est très satisfait de la maniere naturelle & sincere avec laquelle vous, les autres Députez, & même Mr. *de Ruyter*, en avez agi avec lui; & il a fait au Roi un raport très-avantageux des dispositions où il vous a trouvé d'agir sincerement de concert en toutes choses avec Sa Majesté; & l'on m'assure que de ce côté ci on agira de même avec Leurs HH. PP.

Il me semble que rien n'est plus avantageux pour notre Republique, non seulement, que de rester étroitement unie avec cette Couronne; mais même de faire en sorte que personne n'ignore cette intime union; car quoi que nous souffrions beaucoup dans cette Guerre contre l'Angleterre, nonobstant que le Roi s'est déclaré pour nous; cependant, selon toutes les aparences humaines nous ne pouvons succomber tant que la France sera dans nos intérêts, & nous avons ôté à nos Ennemis l'esperance d'être, *bello superiores*; s'ils eussent attiré la France dans leurs intérêts, ce qui les contraindra de penser enfin à la Paix.

Je me suis aquité du compliment dont vous m'aviez chargé, touchant la revocation des Passeports pour transporter ici des Denrées d'Angleterre; & l'on m'a assuré que le Roi persistera constamment dans cette Résolution; mais en même tems on s'est plaint que l'on faisoit entrer toute sorte de Denrées d'Angleterre dans les Provinces-Unies par

les

les Païs-Bas Espagnols; en sorte que les Anglois disoient eux-mêmes, que la défense que nous avions faite de transporter leurs Denrées dans les Ports de la République, ne leur avoit fait aucun préjudice. Je vous prie de me mander ce qui en est; car je suis informé d'ailleurs que les Ordonnances de Leurs HH. PP. à cet égard sont très-mal observées.

La Lettre ci-jointe de Mr. *Zeeftet* vous instruira de ce qu'il dit ici touchant la jonction des Flottes: son Excellence voulut que j'y répondisse, ce que j'ai fait de la maniere que vous le verrez dans la Copie de ma réponse aussi ci-jointe; si cela s'accorde avec vos intentions, je vous prie d'envoyer la Lettre & la réponse à Mr. *le Maire*.

Mr. *Colbert* m'a dit que la Flotte du Roi fera voile pour le Canal, & qu'elle se reglera sur les avis que l'on recevra suivant les mesures que l'on a prises. Je suis, &c.

P. S. Mr. le Maréchal de *Villeroy* m'a prié de donner quelque recommandation à Mr. son Fils qui doit se rendre sur la Flotte de Leurs HH. PP. Ce Seigneur a toûjours été dans les intérêts de l'Etat, & c'est un des Seigneurs les plus considerables du Royaume. Je vous prie de mander à Mr. *de Ruyter*, qu'il fasse en sorte que ce jeune Seigneur revienne content des manieres que l'on aura eues avec lui.

Copie

Copie d'une Lettre de Mr. HANNIBAL ZEESTED à Mr. C. van BEUNINGEN, écrite à Paris le 31. Août 1666.

MONSIEUR,

*Le Roi T. C. en conséquence des instances que vous aviez faites auprès de lui, pour la jonction d'une partie de la Flotte du Roi mon Maître, à celle de Messieurs les Etats Généraux, ayant desiré que j'en écrivisse à Sa Majesté, je l'ai fait le 6. de ce mois comme vous l'avez sçû; & Messieurs vos Supérieurs en ayant écrit à Sa Majesté, l'Ordinaire d'hier, m'a apporté les Lettres qui m'apprennent que Sa Majesté y a eu une si bonne disposition, que Monsieur le Résident le* Maire *étant venu voir là-dessus Mr. le* Stathalter de Gabel, *pour sçavoir si Sa Majesté y avoit pris quelque résolution, & ledit Sr.* Stathalter *lui ayant demandé où se devoit faire cette jonction, & s'il étoit instruit des autres choses qui en dépendoient, ledit Sr. le* Maire *fit réponse que non, & qu'il en écriroit à Messieurs ses Supérieurs.*

*Cependant, je vous dirai, Monsieur, qu'encore que Sa Majesté ait toute la volonté possible de complaire au Roi T. C. & à Messieurs les Etats Généraux, considérant fort bien la Gloire & l'utilité de la Conjonction demandée, néanmoins si Sa Majesté n'est pas payée dans les termes convenus de ce qui lui reste dû des sommes que Messieurs vos Maîtres lui ont promises, par les Traitez du mois de Février dernier, & si El-*

*le*

*le n'est aidée en outre de quelque Subside d'argent, Elle ne pourroit faire la dépense de cette jonction, qui non seulement sans cela lui seroit onéreuse, mais même impossible, & j'estime que Messieurs vos Supérieurs qui en recevront l'utilité & l'avantage, se porteront d'autant plûtôt à satisfaire à sa Majesté & à l'aider en cela, qu'ils sont assez convaincus que cette jonction n'est point une chose à quoi le Roi mon Maître soit aucunement obligé; Mr.* Clingenbergh *me marquant expressément, que ni Monsieur de* Witt, *ni les autres Membres de Messieurs les Etats, n'interprêtent pas les dits Traitez de la manière que vous le faites, en alléguant, que Sa Majesté, par la disposition d'iceux, est tenuë de sortir hors de ses Mers, & de venir en celles de deçà combattre les Ennemis; mais comme l'affaire de cette jonction des Flottes a été remise par leurs Majestez à leurs Ministres à la Haye, pour en convenir, c'est de-là d'où vous & moi devons attendre la derniere Résolution; & cependant je vous supplie, Monsieur, pour vous conserver l'estime que Sa Majesté a conçûë de votre zèle à son service, de vouloir plûtôt employer vos bons offices à ce que cette Résolution soit favorable, que de continuer vos argumens pour soûtenir, comme vous avez si souvent fait, que les Clauses des dits Traitez engagent le Roi mon Maitre à agir dans les Mers de deçà contre l'Ennemi commun, sans que pour cela Messieurs les Etats soient tenus de lui rien donner, outre les six cens mille écus promis. Je suis parfaitement*, &c.

A Monsieur HANNIBAL ZEESTET
le 3. Septembre 1666.

MONSIEUR,

*Je vous prie de rejetter sur un voyage que je suis obligé de faire à Vincennes, & sur les affaires fort pressantes, qui me sont survenuës, la faute que je fais de ne répondre pas à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la proposition de la jonction des Flottes, avec l'exactitude que vous aurez pû attendre, & que l'importance de la matiére semble éxiger.*

*Il est juste que ceux qui proposent la jonction de Flottes, satisfassent aux demandes qu'on leur peut faire touchant le tems, le lieu, la maniere, & toutes les autres circonstances qui doivent être observées pour la mettre en effet; & ainsi, si celles de Monsieur le* Stadthalter *faites à Monsieur le Résident le* Maire, *ne visent pas à d'autres fins, il n'y a point de doute que c'est à Messeigneurs les Etats d'y répondre d'une façon qui puisse faciliter la conclusion de l'affaire; mais si par des choses qui en dépendent, comme vous parlez en votre Lettre, & sur lesquelles on veut être éclairci des intentions des dits Seigneurs Etats, on doit entendre les conditions d'un préalable payement de tous les Subsides, jusques à six cens mille écus, & le fournissement de quelque nouvelle somme d'argent, comme vous expliquez; permettez-moi que je vous dise, Monsieur, qu'en ce cas-là je ne puis considérer les*

*ques-*

*queſtions qu'on a faites à Monſieur le* Maire, *que comme une pure défaite.*

*Je ne doute pas, Monſieur, que Meſſeigneurs les Etats ne ſatisfaſſent au Traité qu'ils ont fait avec le Roi de Dannemarck, comme en bonne raiſon il convient; mais il y auroit de l'injuſtice de leur demander davantage, & qu'après qu'ils ont ſoûtenu, toute cette année avec des dépenſes immenſes & des dangers non moindres, eux ſeuls toutes les forces de l'Ennemi commun, on fit difficulté de faire agir conjointement avec eux contre ledit Ennemi un nombre mediocre de Navires; ſi l'on n'y eſt invité par des nouveaux Subſides.*

*Principalement, puis que ſelon les derniéres propoſitions de la France, la jonction des Navires Danois avec ceux de Meſſeigneurs les Etats, ne ſe feroit qu'après que l'Armée Navale de Sa Majeſté Très-Chrêtienne ſeroit déja jointe à celle des dits Etats, c'eſt à dire qu'après que le Roi de Dannemarck la pourra faire avec une ſûreté auſſi grande qu'on peut raiſonnablement ſouhaiter, & quaſi ſans aucun hazard.*

*Je vous avouë franchement, Monſieur, que le zèle que j'ai pour le ſervice du Roi votre Maître me donne d'étranges peines, toutes les fois que je penſe qu'on pourroit négliger cette occaſion, & donner par-là une impreſſion très forte aux Alliez, qu'on ne peut tirer aucune utilité ſolide de ſon Amitié; ce que vos Ennemis s'étudient de perſuader par tout.*

*Je n'ai jamais dit, que le Roi de Dannemarck eſt préciſément obligé par le Traité de joindre ſa Flotte à celle de Meſſeigneurs les Etats; mais il eſt obligé de rompre, & ainſi de faire la Guer-*

*Guerre contre l'Angleterre; &, comme il paroît par le secret Article, dans l'une & dans l'autre Mer: & qu'on a pensé à une jonction, se voit évidenment par ce qu'on est convenu dans les dits Articles secrets, des ordres à observer, en cas que les Flottes viennent à se joindre. Je vous prie, Monsieur, de me dire, après tout cela, si ceux qui veulent agir de bonne foi, peuvent satisfaire au Traité & n'agir point en cette occasion, & avec les Forces qu'ils ont toutes prêtes, & qui ont été équipées partie avec leur argent, partie avec celle de leurs Alliez.*

*Monsieur, les Alliances sont de peu d'effet si la bonne foi n'abonde en leur éxécution, & le Roi de* Dannemarck *est mal assuré avec la Garantie de la France & de la Hollande & avec toutes les Alliances quil a, si l'on y peut satisfaire en déclarant la Guerre & ne la faisant pas.*

*Que si l'on dit que le Roi de* Dannemarck *ne rejette pas la jonction; mais fait difficulté de la faire, sans convenir de quelques conditions qui lui sont avantageuses. Monsieur, vous sçavez les efforts que nous avons faits pour les obtenir ici; mais puis qu'ils ont été employez inutilement, & que le tems ne souffre pas de plus longues irrésolutions & délibérations, il faut n'accrocher pas l'affaire là-dessus; car si l'on introduit cette coûtume de faire de nouvelles Négociations, pour tirer quelqu'avantage sur tous les incidens d'une éxécution du Traité où nos Amis peuvent avoir besoin de nous, on ne fera jamais rien à tems; & on rendra quasi tout ce qui est le plus fort dans les Traitez, illusoire.*

*En un mot, Monsieur, mon sentiment est, qu'on ne demande pas grand chose, quand on de-*

*demande une jonction à la fin de la Campagne pour peu de semaines, d'un nombre médiocre de Navires dans une cause commune, où Messeigneurs les Etats ont donné deux, & auront, peut-être, donné trois Batailles, avant que la jonction se fasse; & quant on ne la presse, qu'en donnant au Roi de* Dannemarck *la sûreté qu'il y trouvera, après que la Flotte Françoise sera avec la notre; que pourtant les fruits de cette jonction seront fort considérables, puis qu'elle aidera à forcer les Anglois à la Paix, à ouvrir le cours au Commerce & à la Navigation, au profit du Roi de* Dannemarck *dans ses Gabelles; mais sur tout qu'elle aquérera beaucoup de gloire & de réputation à sa Majesté Dannoise, & fera considérer comme une liaison indissoluble l'Alliance qu'il a avec la France, & avec les Etats des Provinces-Unies; & que tout le contraire arrivera, en cas qu'il continuë à faire le difficile. C'est pour les raisons & pour plusieurs autres que je vous ai dites, Monsieur, que je suis tout persuadé qu'on doit embrasser cette occasion pour bien faire en Dannemarck, comme la plus belle qu'on pourroit souhaiter, pour faire avec peu de peine & de fraix une Action grandement utile & avantageuse; que si l'on en use autrement, le tems fera paroître que j'ai parlé pour le service du Roi, quand j'ai parlé comme j'ai fait.*

*Je considére que les difficultez qui paroissent jusques ici, dans le Conseil du Roi votre Maître, doivent être imputées aux dangers qu'on pourroit rencontrer en faisant la jonction avec la seule Flotte de notre Etat; mais qu'elles ne subsisteront plus quand on sçaura que l'intention est,*

que

*que la Flotte de France se doit premiérement trouver jointe avec elle. Je suis, &c.*

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 9. *Septembre* 1666.

MONSIEUR,

Les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. pour l'emploi de leur Flotte, vous ont mandé de dessus mer le 5. du Courant, que ladite Flotte avoit mis ce jour-là à la voile, & ils vous ont en même tems envoyé les instructions de Mr. le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* qui sont conformes & relatives à ce qui a été concerté avec Mrs. d'*Estrades* & de *Bellefont*; depuis j'ai reçû votre Lettre en date du 3. & je suis fort étonné de n'y trouver aucune Copie des Lettres que Mr. le Duc de *Beaufort*, ou Mr. *Colbert de Terron*, ou autres, doivent avoir écrites au Roi, ou à ses Ministres, pour leur donner avis de l'état où se trouve la Flotte, à quoi en est le ravitaillement, & combien de tems il faudra pour l'achever: Je ne suis pas moins surpris de n'en avoir aussi reçû aucune de Mr. le Comte d'*Estrades*, non plus que des Instructions que Sa Majesté a envoyées au Duc de *Beaufort*. Ces omissions nous donnent ici le dernier chagrin, & non seulement détruisent entiérement la confiance dans quelques-uns, mais encore plongent dans la derniére perpléxité le

petit nombre des Membres qui sont chargez de ces importantes affaires dont le succès est si incertain & sur lesquelles ils doivent néanmoins résoudre sans faire aucun raport. Vous pouvez croire que, si nous avions apris par la derniére Poste avec quelque certitude que Mr. le Duc de *Beaufort* seroit prêt quelques jours après son arrivée à remettre à la voile, ce dont je doute, quoique vous nous l'ayez mandé, ou qu'il doit employer quelque tems à se ravitailler, comme je le crois assez, cela auroit été d'une influence très considérable dans nos Déliberations, soit pour nous déterminer à passer dans la Manche & aller à la rencontre de la Flotte de France jusqu'à la hauteur de l'Isle de *Wight*, ou aux environs, soit pour prendre d'autres mesures; en effet, je ne suis pas d'avis que sans un avantage certain nous nous exposions seuls à un troisieme combat avant que les Flottes soient combinées; & d'un autre côté je ne puis comprendre comment nous pourrons l'éviter, si la Flotte de France ne se presse d'avancer dans le Canal, sans l'exposer à un danger évident. Cependant, nous trouvant sans aucun avis, ni de l'état de cette Flotte du Roi, ni des Ordres envoyez à Mr. de *Beaufort*, nous ne pouvons prendre de mesures certaines ni d'un côté ni de l'autre; & nous avons à craindre, en prenant un soin trop prematuré de notre Allié, d'exposer notre Flotte au danger; & d'un autre côté de perdre les richesses qu'on attend du Nord en les laissant sans Convoi & sans deffenses. Ainsi, Monsieur, ayez la bonté de faire entendre respectueusement au Roi & à ses Ministres, que si, après

après tant de communications ſincéres & naturelles de notre part, & après une ſi longue & vaine attente de la Flotte de France, ſans jamais avoir été bien informez des ordres qui lui ont été donnez de tems à autre, ſur tout de ceux qui lui enjoignoient d'entrer dans le Tage, nous ne pouvons avoir quelqu'aſſurance que l'on fera promptement part, même par des Exprès, ſoit à Leurs HH. PP., ſoit à Leurs Députez Plénipotentiaires & à Mr. le Lieutenant-Amiral *de Ruyter*, du départ ou du retardement de la dite Flotte, & des ordres & inſtructions qu'on lui envoye, Mrs. les Députez Plénipotentiaires ne pouront en tems & lieu ſe juſtifier devant la Régence d'avoir réſolu & agi ſans aucun motif certain, dans des affaires de cette importance, ſur tout ſi le ſuccès nous eſt contraire. C'eſt pourquoi ils ſeront néceſſitez par une telle conduite à concentrer toute leur attention au grand intérêt de l'Etat & de ſes habitans, lors qu'il faudra prendre de nouvelles meſures. En effet, Monſieur, ſi nous avions pû prévoir qu'on nous eût negligé juſqu'à ce point, & qu'on eût donné ordre à Mr. d'*Eſtrades* de nous renvoyer à la premiére Poſte pour nous communiquer les ordres envoyez au Duc de *Beaufort*, ſans nous faire part d'aucun avis venu de cette Flotte; nous aurions certainement fait ſcrupule de donner à Mr. de *Ruyter* des inſtructions qui peuvent le conduire dans un peril évident & jetter toutes nos affaires dans un état de perpléxité. Je ne puis auſſi vous cacher, que pendant les derniers jours de notre ſéjour en Zeelande, les maladies ſe

font fait fentir fur notre Flotte, en forte que fi elles augmentent en Mer, la Flotte ne fera pas en état de tenir la Mer long tems; fur tout de hazarder feule un nouveau Combat avec l'Ennemi.

J'ai eu hier une longue Conférence avec Mr. d'*Eftrades*, dans laquelle il m'a parlé de ce que vous m'avez marqué touchant le Lieutenant-Amiral *Tromp*: je me fuis chargé de fonder fur cela la Regence, & j'en aurai une belle occafion bientôt, puis que les Etats de Hollande & de Weft-Frife font fur le point de fe raffembler; mais ceux à qui j'en ai deja parlé font d'avis que le meilleur eft, que *Tromp* refte par provifion où il eft pour des raifons* que j'ai deja alléguées pour mon particulier à Mr. d'*Eftrades*.

J'ai propofé † de mon côté à Mr. d'*Eftrades*, s'il ne feroit pas avantageux d'envoyer de concert à Londres une Perfonne fans caractere, puis que le Roi de la Grande Bretagne protefte fi hautement qu'il eft prêt à entendre à des Propofitions raifonnables, au cas qu'on voulût envoyer quelqu'un à Londres: on pouroit, ce me femble, charger cette Perfonne de demander une réponfe par écrit aux Propofitions que vous avez faites à Mr. l'Ambaffadeur *Hollis*, & de donner des affurances, que fi le Roi fe déclare fur ces Propofitions d'une maniere fatisfaifante, on ne difputera pas fur la formalité d'une Place neutre, ce

* Ces raifons fe trouvent dans une Lettre d'*Eftrades* au Roi du 9. Sept. 1666.

† Voyez le fentiment de Louïs XIV. fur ce fujet dans fa Lettre à d'*Eftrades* du 17. Sept. 1666.

ce qui pouroit acrocher la conclusion du Traité. Je crois qu'en ce cas on pouvoit vous revêtir d'un Caractere convenable pour aller faire un tour à Londres avec un Ministre de France & un de Dannemark, revêtus du même Caractere : je ne doute pas que cette démarche ne fît ici un très-bon effet; car, ou la Paix sera conclûë en peu de jours, (ce que je n'espere point; car je suis bien informé que le Roi d'Angleterre mettra tout en œuvre pour metttre la division entre nous & nos Alliez, ) ou on ouvrira les yeux, & l'on fermera la bouche à plusieurs de nos Regens & de nos Citoyens, qui paroissent s'imaginer qu'on obtiendroit indubitablement une Paix honorable en s'y prenant de cette maniere, ce qui faciliteroit extraordinairement le consentement des Villes & des Provinces pour l'Etat de guerre de l'année prochaine, & les engageroit à pousser la Guerre avec vigueur. Je vous prie de pressentir ce qu'en pense le Roi & ses Ministres, & m'en donner secrettement avis; je ne me découvre à personne sur cet article, afin que si la chose ne réüssit point, l'Ennemi n'en puisse tirer avantage.

Mrs. *Kievit* & *vander Horst* ont pris la fuite, de sorte que la Cour a rendu contr'eux un *Mandement criminel* publié ici & à Rotterdam au son de la cloche: ce Mandement ordonne l'arrêt & l'inventaire de leurs effets. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 10. *Septembre* 1666.

MONSIEUR,

L'incluse à l'adresse des Seigneurs Plénipotentiaires sur la Flotte, servira pour répondre autant à vos Lettres du 3. & du 5., qu'à celles de Leurs Nobles Puissances de mêmes dates. J'ajoûterai seulement que les raisons que vous m'avez fournies m'ont été d'un grand secours dans mes dernieres solicitations.

Je viens de recevoir ce soir de Mr. de *Lionne* la Copie ci-jointe de la Lettre du Roi à Mr. d'*Estrades*, sur ce qui avoit été concerté par raport à la jonction des Flottes: vous remarquerez aisément que la premiere remarque ne vient que d'une faute de réflexion ou de mémoire; car ce que l'on supose ici n'est pas dans la relation de ce qui a été concerté; je ne manquerai point de le faire remarquer aux Ministres, & je ne doute pas que tout ne se fasse de la maniere dont on est convenu avec Mr. de *Bellefont*, pourvû que la Flotte du Roi arrive à tems au Pas de Calais, avant que celle de Leurs HH. PP. soit obligée d'en venir seule à une Bataille; Dieu veuille que cela soit ainsi.

Je vous prie de faire en sorte que le contenu de ma Lettre à Mrs. les Députez Plenipotentiaires reste secret; car il ne peut que nous

nous être préjudiciable, qu'on aprenne qu'il y a de la défiance & des plaintes entre le Roi & Leurs HH. PP., sur tout par raport aux operations de cette Guerre. J'espere que dès que l'on aura commencé à agir ensemble tout s'accommodera à la satisfaction de l'un & de l'autre.

Les Ministres trouvent ici extraordinaire & contraire au Cérémoniel François, que Mrs. les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. mettent, en écrivant au Comte de *Charost*, le mot *Monsieur* dans la même ligne qui commence la Lettre, & qu'ils signent, *Vos bien affectionnez à vous servir*. On dit que des Plénipotentiaires, *ad certum actum* ou *causam*, ne sont point souverains, & que des Plénipotentiaires, *ad Pacem*, écriroient à un Gouverneur de Calais tel qu'est le Comte de *Charost* dans tous les termes de la civilité; sauf meilleur avis, il faut que l'on fasse attention à ceci; car les François sont gens à prendre la mouche sur une pareille bagatelle, ce qui seroit préjudiciable aux choses que l'on a à regler avec eux.

Mr. de *Lionne* m'a de nouveau recommandé l'affaire de ce Marchand, dont Mr. d'*Estrades* vous a souvent parlé.

Je ne laisse passer aucune occasion de mettre sur le tapis l'affaire des Manufactures, & j'espere l'avoir porté au point de pouvoir faire ma derniere tentative avec aparence de succès; il est vrai que les aparences peuvent quelquefois nous tromper. Je suis, &c.

 Copie

Copie de la Lettre du Roi, à Monsieur D'ESTRADES, du 10. Septembre 1666.

*Monsieur le Comte d'*Estrades; *le Sieur* C. van Beuningen *m'ayant fait voir hier un écrit contenant, à ce qu'il prétend, le concert qui a été pris entre vous, le Marquis de* Bellefont, *le Sieur de* Witt, *& les Députez des Etats, pour la jonction des Flottes, pendant le reste de cette Campagne; j'ai été surpris, d'y trouver un Article, portant, qu'en cas que l'Armée d'Angleterre se retire dans ses Ports, l'Armée des Etats la suivra pour l'observer; & que cependant ma Flotte fera toutes diligences pour se rendre sur les Côtes des Provinces-Unies. Le raport qui m'a été fait, par ledit Marquis de* Bellefont, *n'étant pas conforme, & n'y ayant nulle apparence que vous ayez donné les mains à cet Article; vû le risque évident que courroit ma Flotte en sortant de la Manche sans la jonction de toute, ou partie de celle des Etats: & pour faire connoître combien ma surprise est bien fondée, & vous donner moyen d'en persuader le Sieur de* Witt, *je vous repeterai les quatre Points, ou quatre differentes Actions de l'Armée Angloise, sur lesquelles le concert a été pris.*

*Le premier, en cas qu'elle demeurât devant le Texel, ou les autres Côtes de la Hollande, où elle se trouvoit pour lors; l'Armée des Etats ne pouroit pas s'empêcher de la combattre avant la jonction; & quelque succès qu'eût le Combat, l'Armée Angloise étant obligée de se retirer, & étant impossible qu'il ne restât toûjours un*

*un nombre considerable de Vaisseaux aux Etats, mon Armée les pourroit toûjours joindre, & composer une Flotte, encore plus considerable que l'Angloise.*

*Le second, en cas qu'elle allât du côté du Nord, à la rencontre de la Flotte des Indes, & de tous les autres Vaisseaux Hollandois qui sont sur cette route; que la constitution de leur Païs, & de leurs Peuples étoit telle, qu'ils ne pouvoient pas s'empêcher de la suivre, sans attendre la jonction; & l'éloignement des Flottes pouroit donner lieu à mon Armée, de faire la route même hors de la Manche, pour se rendre sur les Côtes de Zeelande; & qu'en ce cas, comme l'Armée Angloise étant dans les vastes Mers du Nord, se pouvoit facilement dérober, & s'en venir avec un vent favorable, tomber sur ma Flotte, même à l'insû de celle des Etats; il faudroit être soigneusement sur ses gardes, & employer tous moyens possibles, pour être bien avertis.*

*La troisiéme, qu'en cas que l'Armée Angloise entrât dans la Manche, pour empêcher la jonction, & combattre mon Armée avec avantage, non seulement elle pouroit se retirer, en étant bien avertie; mais même que l'Armée des Etats y entreroit pour la combattre, suivant le concert qui pouroit être pris sur l'état & la situation des Lieux, & des Armées.*

*Et la quatriéme, qu'en cas que l'Armée Angloise se retirât dans ses Ports, soit pour s'armer, soit pour prendre des vivres; comme les Flottes des Etats n'auroient rien à craindre, leur Flotte s'avanceroit au Pas de Calais, pour y attendre la mienne, pour aller ensuite attaquer*

*l'Armée Angloise, par tout où elle se trouveroit. Vous jugerez assez facilement, que ce Projet étoit juste & raisonnable, & n'exposoit pas ma Flotte au peril de trouver seule la Flotte Angloise, en faisant son passage dans la Manche, & continuant sa route jusques sur les Côtes de Zeelande. comme il arriveroit assurément, si ce nouvel Article, de l'Ecrit dudit Seigneur* C. van Beuningen *étoit éxécuté.*

*Vous ferez donc connoître au Sr. de* Witt, *combien j'ai raison d'être surpris de ce changement, & le presserez fortement d'envoyer les Ordres à la Flotte des Etats, à ce qu'elle ait à se rendre à l'embouchûre de la Manche, pour y attendre la mienne; laquelle ne peut pas retarder long tems à s'y rendre, ayant fait partir le Sr.* d'Estemare, *sur la fin de l'autre mois, pour en porter les Ordres à mon Cousin le Duc de* Beaufort, *& depuis le* 3. *le Sr. de* Bellefont, *qui les lui aura confirmez.*

*Vous observerez de plus, que comme il seroit absolument impossible que mon Armée demeurât en Hollande pendant l'hiver, sans courir risque de la perdre entierement; je desire que vous tiriez assûrance précise, & positive des Etats, qu'en quelqu'état que leur Flotte se trouve, elle sera mise en Mer pour assûrer le retour de la mienne dans mes Ports, en sorte qu'elle ne puisse courir risque, en son passage dans la Manche.*

*Vous voyez si clairement, combien il est important que ma Flotte soit ponctuellement avertie, de l'état de celles d'Angleterre, & de Hollande, que je ne doute point, que vous ne teniez soigneusement la main à ce que tous les avis qui en*

*en viendront, soient envoyéez à Calais, où je donne ordre au Sr. Comte de* Charoſt, *d'en uſer ainſi qu'il eſt à propos, pour le bien de mon ſervice. Sur ce,* &c.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 16. *Septembre.* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 9. de ce mois j'ai reçû la votre du 10. Nous avons auſſi reçû votre Lettre de la même date à l'adreſſe des Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. avec les Piéces incluſes.

La faute qu'on a faite en mettant le mot *Monſieur* dans la premiére ligne du texte en écrivant à Mr. le Comte de *Charoſt* vient du Copiſte, & nous n'en avons rien ſçû, car dans la minute dreſſée de ma main, il eſt dans une ligne ſéparée ; nous aurons ſoin qu'on ne commette plus la même faute.

Je ne ſuis pas ſurpris que Mr. de *Bellefont* ait porté avec lui & produit un écrit contenant ce que nous avions concerté, puis que nous ſommes convenus avant la fin de la Conférence, de coucher ſur le papier ce qui avoit été concerté, & que Mr. de Bellefont l'a copié enſuite lui-même mot à mot; il eſt vrai qu'il feroit parti ſans un écrit aprouvé de part & d'autre, ſi en nous ſeparant je ne lui avois dit qu'il me paroiſſoit qu'on devroit

coucher par écrit le résultat de notre Conférence, ou du moins la substance, ce que je fis sur le champ du consentement de tous, & après l'avoir relû, on en a laissé l'Original entre les mains de Mr. de *Bellefont* afin qu'il en tirât lui-même une Copie, & qu'il me remît ensuite la minute, ce qu'il a fait.

Je suis fort étonné qu'on nous demande enfin une * déclaration précise, qu'en quelquétat que se trouve notre Flotte, on la mettra en Mer pour assurer le retour de la Flotte de France, en sorte qu'elle ne coure aucun risque en retournant dans la Manche. Mr. d'*Estrades* m'a communiqué la minute de ce qu'il s'étoit chargé d'écrire sur ce sujet, & je l'ai corrigé de la maniére que vous le verrez dans la copie ci-jointe, N°. 1. qui vous aprendra ce que j'ai dit à cet Ambassadeur sur cette Proposition.

Ce Ministre ne m'a point montré d'autre écrit qui contint en substance le raport de Mr. de *Bellefont*, si ce n'est la Lettre du Roi du 10. de ce mois que vous m'avez envoyée dans votre Lettre de la même date.

Dans l'attestation que vous m'avez envoyée touchant le contre-salut du Pavillon, on allégue un passage d'un Traité fait en 1635. & signé en France par un Secretaire d'Etat, & par l'Ambassadeur de la République. Cette citation seroit sans doute fort avantageuse à Sa Majesté, mais je puis vous faire serment que je n'ai aucune connoissance d'un tel Traité, & je ne crois pas qu'il se trouve *in rerum Naturâ:*

* Voyez Lettres d'*Estrades* Tom. III. Lettre d'*Estrades* au Roi du 16. Sept. 1666.

*ra:* peut-être sera-ce quelque Projet que l'on n'aura point voulu aprouver ici. Il me semble qu'il est nécessaire que Sa Majesté donne ordre pour ce contre-salut, puis qu'on ne peut y manquer sans prétendre au *Dominium Maris* que Sa Majesté est obligée, suivant le véritable sens de l'Alliance, de ne se pas arroger, ni de le céder à personne, & d'en maintenir le refus par les armes, s'il le faut.

Je suis fort étonné que Mr. d'*Estrades* ait écrit à Mr. *Colbert* comme si nous étions convenus que la Flotte du Roi ne mettroit à la voile que quand la notre seroit dans la Manche, ce qui est éloigné de toute vraisemblance, &, comme je le crois du raport de Mr. de *Bellefont*, autant que l'Orient l'est de l'Occident: lors que je lui en ai parlé il m'a dit, qu'il avoit compris que la Flotte de l'Etat seroit aux environs du Pas de Calais, avant que celle du Roi pût être dans le canal; néanmoins les termes ne sont nullement susceptibles de ce sens.

Mrs. les Députez de Zeelande nous ont communiqué hier un Billet de l'Agent *de Glarges* écrit aux Etats de Zeelande, dont la Copie est ci-jointe, No. 2. son contenu m'a fort surpris, d'autant plus que nous n'avons eu aucun avis de quelque Déliberation ou Résolution du Lieutenant-Amiral de *Ruyter* qui tende à cela. Dieu veuille que nous en aprenions en son tems de bonnes nouvelles.

Le Roi de la Grande Bretagne a fait la réponse * ci-jointe, No. 3. à la Lettre qu'on lui.



* Voyez cette Reponse dans les Lettres d'*Estrades* Tom. III. après une Lettre du Roi au Comte du 30 Juillet 1666.

lui avoit écrite touchant le Cadavre du Vice-Amiral *Berkely*, ce qui a donné occasion à Leurs HH. PP. de coucher par écrit la Lettre † ci-jointe, N°. 4. après en avoir concerté avec les Ministres de France & de Dannemark, qui sont ici: & Leurs HH. PP. l'ayant aprouvée aujourd'hui, on l'a envoyé par un Trompette dans une Galiote avec le Corps du défunt.

Mr. *Appelboom* m'a communiqué les Lettres des Ambassadeurs de Suède qui sont à Londres, qui marquent entr'autres, que le Roi de la Grande Bretagne n'avoit encore pû se résoudre à faire des ouvertures sur quelques conditions particuliéres, & qu'il avoit rejetté la proposition d'une suspension d'Armes, persistant à ne vouloir admettre d'autre endroit que Londres pour tenir les Conferences; qu'outre cela le Chancelier & le Comte d'Arlington avoient donné à entendre, qu'il faudroit que Leurs HH. PP. donnassent satisfaction au Roi pour les dépenses qu'il avoit faites; que l'on convint d'une reconnoissance pour la Pêche; qu'on parleroit des intérêts du Prince d'*Orange*, étant Cousin de Sa Majesté, & autres choses semblables; enfin, qu'il faudroit faire un Réglement pour le Commerce, dont on avoit déja souvent parlé; j'ai fait voir à Mr. *Appelboom* combien toutes ces demandes étoient déraisonnables, & il s'est chargé de faire savoir en Angleterre, dans les termes les plus forts, ce que je lui ai répondu. Je suis, &c.

A

† Cette Lettre est dans celles d'*Estrades* Tom. III. au 17. Septembre. 1666.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 20. *Septembre* 1666.

MONSIEUR,

L'Exprès que vous avez dépêché le 16. eſt arrivé ici hier vers les 5. heures après-midi. Votre Lettre nous aprend l'inquiétante nouvelle que Mr. *de Ruyter* ſe trouve indiſpoſé, nous avons reçû une Lettre de lui-même datée du 12., qui dit la même choſe que celle que vous nous avez envoyée, & nous en avons encore eu une autre poſtérieure écrite le même jour à midi à l'adreſſe des Etats ; enfin, une troiſiéme à mon adreſſe, dont je vous envoye Copie. Ces Dépêches nous informent, qu'auſſi-tôt que le tems ſera moins gros il ira chercher l'Ennemi, ainſi il faut qu'il ait eu des raiſons de la derniére importance pour être reſté juſqu'au 14. aux environs de Boûlogne. Nous attendons du Ciel le ſuccès de ſes deſſeins; il ne parle aucunement de ſa maladie dans ſa Lettre aux Etats, ni dans la mienne, de ſorte que j'eſpére que ce n'aura été rien.

Au reſte, vous pouvez juger combien il nous eſt chagrinant d'aprendre que Mr. de *Beaufort* n'a mis à la voile que le 13., lui qui devoit être prêt à partir de la Rochelle trois jours après y être arrivé; lui qui le 6. avoit écrit qu'il partiroit le lendemain ſans faute, ou tout au plus tard le jour ſuivant. Puis que

tou-

toutes les nouvelles de cette Flotte sont si variables, je ne puis pas m'imaginer qu'elle ne touchera encore à Brest chemin faisant; & il n'y a point d'aparence qu'elle gagne le Pas de Calais sans s'arrêter quelque part; voila ce qui est cause que, ni nous, ni Mr. *de Ruyter* ne pouvons conjecturer juste à son égard, ni faire fond sur quelque chose. Jamais la Flotte de l'Etat n'est partie deux fois 24 heures plus tard que je ne l'avois promis à Mr. d'*Estrades* quelques semaines, & même quelques mois auparavant, sur tout au commencement de la Campagne: il vaut mieux, dans ces occasions-là, prendre son terme trop long que trop court. La derniere Lettre que nous avons de Mr. *de Ruyter*, ou, si l'on veut, de notre Flotte, est du 12.

Voici une Copie de la Réponse que Mr. *Davidson* a faite à la Lettre que je lui avois écrite, & dont je vous ai envoyé la Copie. Je n'ai rien à vous mander de plus; ainsi je finirai en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 17. *Septembre* 1666.

MONSIEUR,

Je vous envoye ci-joint un double du Paquet que je vous ai envoyé la nuit derniere par un Exprès; celui qui l'a cacheté y a mis par

par abus une autre Lettre à la place de celle de Mr. *de Ruyter* qui devoit y être ; mais cette faute ne peut causer aucune obscurité, puis que j'ai inseré dans ma Lettre la Période qui devoit en être tirée.

Je vous envoye ci-joint Copie d'une Lettre que Mr. *Busquet*, qui est sur le Vaisseau de Mr. *de Ruyter*, a écrite au Marêchal d'*Aumont* : je ne sai ce que signifie ce qu'il marque, que Mr. *de Ruyter* a reçû des Lettres de Leurs HH. PP., qui lui font savoir que je lui écrirai ce qu'il aura à faire, lors qu'il sera arrivé à la hauteur de Calais, ou de Bologne. Je crois que l'Auteur de cette Lettre aura mal entendu, & que cela ne signifie autre chose, sinon, que je lui donnerai avis des mouvemens de la Flotte Françoise, ou autre chose semblable; il n'y a que vous qui puissiez m'expliquer cette énigme.

On est ici fort étonné que Mr. *de Ruyter* étant posté dans un endroit où les Anglois pouroient l'attaquer avec avantage, ils l'y laissent en repos : s'il est-là à couvert des tempêtes, je crois qu'il ne seroit pas mal à propos, vû la saison, si la Flotte de France s'est mise en sûreté à Pontrien suivant les Ordres qu'on lui en a envoyez, de faire moins en sorte d'éxécuter la jonction, que de tenir les Anglois en haleine sans hazarder une Bataille; & lors que nos Vaisseaux des Indes & les autres seront arrivez, desarmer les gros Vaisseaux. Rien ne pouroit nous arriver de pis à présent que d'être battus, & la Mer est autant à craindre dans le Canal, que l'Ennemi même. Enfin, il me semble que pour avoir

avoir la Paix cet Hyver, il n'est point nécessaire de hazarder beaucoup ; il suffit que l'on s'entende dans l'État & avec la France.

Les François peuvent harceler les Anglois à l'entrée du Canal, pendant que Leurs HH. PP. employeront contr'eux leurs Fregates d'un autre côté, pour les faire repentir d'avoir entrepris la Guerre. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 23. Septembre 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 20. dont je joints ici un double, j'ai reçû la votre du 17. avec l'incluse de Mr. de *Busquet* à Mr. le Marêchal d'*Aumont* en date du 14. Je puis encore moins que vous déchiffrer l'endroit où il dit, que depuis le 12. (que je crois être le jour que le Fils & le petit Fils de Mr. *de Ruyter* lui ont parlé,) cet Amiral avoit reçû de Leurs HH. PP. ses Maîtres, une Lettre où on lui marquoit; que lors qu'il seroit arrivé avec la Flotte de l'État à la hauteur de Calais, vous lui feriez savoir ce qu'il auroit à faire. Je puis vous certifier que depuis que la Flotte est sortie du Wielinge, Leurs HH. PP. n'ont point écrit à Mr. *de Ruyter*, non plus que Mrs. les Députez Plénipotentiaires, qui lui ont seulement écrit un Billet le 17., dont voici

voici la Copie, seulement pour l'encourager: quant à moi je lui ai écrit les trois Lettres dont voici aussi les Copies, afin que vous puissiez voir que l'on n'a absolument rien écrit à ce Général qui ait la moindre relation à aucun avis, encore moins à aucun Ordre qu'il dût attendre de vous; ce que vous pouvez encore mieux conclure de ce que l'on ne vous en a rien écrit, ce que l'on n'auroit cependant point manqué de faire en ce cas-là.

Nous avons reçû avant-hier plusieurs Lettres de cet Amiral, dont la derniere est datée entre le Pas de Calais & les Côtes de Flandres à 6. lieuës de Dunkerke. Comme il donne avis à Leurs HH. PP. que les maladies augmentent sur la Flotte, & que le Lieutenant-Amiral *Banckert*, le Contre-Amiral *Matthysz*, & d'autres Officiers sont malades, aussi bien que plusieurs Matelots & Soldats, Elles sont obligées de faire rentrer le Gros de leur Flotte, en laissant une Escadre de 8. ou 10. Vaisseaux croiser aux environs du Pas de Calais, une autre entre nos Côtes & le Banc des Dogues, & dix ou douze autres Vaisseaux en d'autres endroits, pour causer à l'Ennemi tout le dommage possible. Les Ordres pour cela ont été expediez hier.

Quoi que Leurs HH. PP. soient persuadées que le Roi aprouvera, sur le raport que lui fera Mr. le Comte de *la Feuillade*, les raisons qui les ont déterminées à prendre ce Parti; Elles ont jugé à propos, pour ne pas manquer à la civilité, d'en instruire Sa Majesté

jesté par une * Lettre dont on charge aujourd'hui l'Exprès que vous avez envoyé le 16. Mr. le Comte d'*Estrades* m'a dit, que Sa Majesté lui avoit donné des Ordres exprès d'exhorter Leurs HH. PP. à disposer toutes choses de bonne heure pour faire une jonction considerable à l'ouverture de la Campagne prochaine ; ce que Leurs HH. PP. sont resoluës d'éxécuter avec toute la vigueur imaginable. Nous esperons que vous n'oublierez rien pour engager Sa Majesté à en faire autant de son côté, & à envoyer quelquesuns de ses meilleurs voiliers croiser à l'entrée de la Tamise, pour faire tout le tort qu'on poura à l'Ennemi commun. Je finis celle-ci avec précipitation, & suis, &c.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De dessus le Vaisseau* les sept Provinces *envviron à* 8. *lieuës du Zuyt-Voorlande qui est à notre Sud-Ouest vers le Ouest*, *le* 1. *Octobre* 1666.

MONSIEUR,

Après vous avoir dépêché hier la Lettre dont voici le double, nous avons reçû la Lettre que vous avez écrite à Mr. le Lieutenant-

* Elle se trouve dans le Tome III. des Lettres d'*Estrades* au 21. Septembre 1666.

nant-Amiral *de Ruyter*, & envoyée par la Zeelande, ſans date du jour, ni du lieu ; mais dépêchée de Paris le 27. Septembre à 8. heures du matin, comme nous l'avons apris de celui qui en étoit chargé. Nous aprenons par cette Lettre que Sa Majeſté avoit reçû la veille des avis certains que Sa Flotte avoit fait voile pour Breſt : nous en avons reçû la confirmation par un Armateur Zeelandois, ainſi que vous le verrez dans ma Lettre à Leurs HH. PP., jointe à la derniere que je vous ai écrite : mais il faut qu'il y ait de l'abus dans l'avis qu'a aporté ici à la Flotte une Galiote, qui a raporté qu'il y avoit eu une Action le 25. entre les François & les Anglois; quoi qu'il en ſoit nous ſommes réſolus de tenir la Mer encore quelque tems avec notre Flotte, & profiter de toutes les occaſions que la Providence nous fournira de cauſer quelque dommage à l'Ennemi. Nous eſperons que les Vaiſſeaux de Sa Majeſté qui ſont encore en état de tenir la Mer, ſe poſteront encore pendant quelque tems à l'embouchure de la Manche pour harceler les Anglois autant qu'on poura. Le triſte & étonnant accident de l'incendie de Londres leur rendroit à préſent très-ſenſible le moindre revers, ou le moindre accident qui arriveroit à leur Flotte. Nous avions envie de faire une tentative contr'eux dans leurs Dunes à la faveur du vent d'Oueſt ; mais nous avons reçû avis qu'ils étoient entrez dans le Canal pour gagner Portſmouth, où, ſelon toutes les aparences, ils pouront mieux hiverner que dans la Tamiſe, vû le triſte état où eſt Londres

Londres présentement. Vous recommandant à la garde du Tout-Puissant. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*Double.*

*De dessus le Vaisseau* les sept Provinces *à* 8. *lieuës du Zuyd-Voorlande qui est à notre Sud-Ouest vers le Ouest*, *le* 1. *Octobre* 1666.

MONSIEUR,

Sur les premiers avis que Leurs HH. PP. ont eus, que Mr. de *Beaufort* étoit arrivé Dimanche dernier 26. Septembre entre le Havre & Dieppe, Elles ont jugé à propos d'envoyer quelques Députez Plénipotentiaires à leur Flotte, ainsi que vous l'aurez apris par la Résolution qui vous a été envoyée par un Exprès. Quoi qu'on n'eût encore nommé personne de la part de la Zeelande & de la Frise, & la Proposition que Leurs N. & G. P. ont faite de ma Personne, ayant été simplement aprouvée par les Provinces, je suis parti * sur le champ aussi-tôt que j'eus la Résolution susdite de Leurs HH. PP., sans attendre l'expedition de ma Commission que l'on m'envoyera bien ici. Malgré un furieux orage

* Voyez sur ce Fait la Lettre de Mr. d'*Estrades* au Roi du 30. Septembre 1666.

orage dont Mr. de *Villequier* poura vous entretenir, & auquel nous avons été exposez la nuit du 27. au 28., je suis arrivé ici le 29. de bon matin : aussi-tôt que je suis arrivé à la Flotte, elle a mis à la voile avec un vent d'Est très-favorable, dans le dessein d'entrer dans le Canal & d'aller chercher Mr. de *Beaufort* entre le Havre & Bologne; j'ai donné avis, aussi-tôt mon arrivée à la Flotte, à Mrs. les Gouverneurs de Calais, & de Bologne, à l'Agent de *Glarges*, & à Mr. de *Beaufort* même, ainsi que vous pourez voir par les Copies ci-jointes : mais après avoir vogué pendant quelques heures, nous avons reçû deux nouvelles importantes; la premiere, que l'on avoit vû Mr. de *Beaufort* avec sa Flotte faisant voile entre Wight & Portlandt, vers le Ouest; l'autre, que le 28. après-midi les Anglois étoient avec toute leur Flotte sur leurs Côtes & aux Dunes : sur quoi après avoir tenu Conseil de guerre, nous avons trouvé à propos de jetter l'ancre environ à 8. lieuës du Nord-Voorlandt, & d'envoyer à Dunkerke, à Calais, & à Boulogne, pour voir s'il n'y auroit pas de nouveaux avis aportez par quelque Exprès, ou par Lettres. Je viens de rendre compte de tout ce que dessus à Leurs HH. PP., & j'ai crû que je devois vous en envoyer Copie, afin que vous soyez instruit des circonstances de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent. Pour gagner du tems je me raporte à cette Copie, ce que je vous prie de me pardonner, & d'être persuadé que je suis, &c.

P. S.

P. S. Jusqu'à ce moment nous n'avons aucunes nouvelles de Calais, de Boulogne, ni de Dunkerke; nous ne savons pas non plus si Mr. de *Beaufort* a continué sa route vers le Ouest, ou s'il s'est arrêté quelque part dans le Canal.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*De dessus le Vaisseau* les sept Provinces *le* 4. *Octobre* 1666. *au soir environ à* 8. *ou* 9. *lieuës vers l'Est de Noord-Voorlandt.*

MONSIEUR,

Je vous ai rendu compte dans mes Dépêches du 1. de ce mois, de ce qui s'étoit passé ici jusqu'alors, & de ce que j'avois écrit aux Etats : je crois qu'il est de mon devoir de continuer la même chose en vous envoyant les Copies ci-jointes auxquelles je me raporte; & je vous prie d'envoyer l'incluse, dont vous trouverez aussi la Copie ci-jointe, à Mr. le Duc de *Beaufort*. Comme celle-ci n'est pour autre chose, je la finis en vous recommandant à la Protection du Seigneur; je suis, &c.

A

A Mr. C. Van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 14. *Octobre* 1666.

Monsieur,

Les Vaiſſeaux dont la Flotte de Leurs HH. PP. étoit compoſée, s'étant ſeparez hier, ſuivant leurs Ordres, pour ſe rendre chacun dans le Port qui lui eſt aſſigné, je ſuis arrivé le même jour à Goerée ſur le Vaiſſeau *les ſept Provinces* avec tous ceux qui devoient rentrer dans la Meuſe, & aujourd'hui je ſuis arrivé ici, Dieu merci, en bonne ſanté. On a commandé 21. Vaiſſeaux pour reſter encore quelque tems en Mer, & incommoder l'Ennemi autant qu'ils pouront, ſur tout du côté du Banc des Dogues. Je ne doute pas que Sa Majeſté ne donne ordre à quelques-uns de ſes Vaiſſeaux de guerre d'en faire autant de leur côté. Je prie le Ciel qu'il veuille benir leurs entrepriſes, & vous recommandant à ſa ſainte garde. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire Jean de Witt.

*De Paris le* 6. *Octobre* 1666.

Monsieur,

J'ai reçû tout à la fois hier après-midi

ſous le couvert de Mr. l'Agent *de Glarges*, votre Lettre & ſon double du 1. de ce mois, qui renfermoient les Copies de pluſieurs de vos Lettres du 29. du paſſé & du 1. du courant, à Leurs HH. PP., à Mr. de *Beaufort*, au Gouverneur de Calais, & à Mr. de *Glarges*. Ces Lettres m'étonnent en m'aprenant que juſqu'au 1. fort tard la Flotte de l'Etat n'avoit eu aucun avis certain du départ de Mr. de *Beaufort* pour Breſt, & que Mr. *de Ruyter* n'en a rien apris d'ici que par ma Lettre du 27. que j'ai envoyée par un Exprès. Vous pouvez juger avec combien de raiſon je ſuis dans cet étonnement; puis que le 26. après-midi, je n'eus pas plûtôt apris cette importante nouvelle, que je dépêchai un Courier exprès à Mr. de *Glarges*, & afin de le mettre en état de faire la plus grande diligence, j'obtins trois Lettres du Roi pour les Gouverneurs de Calais, Boulogne & Dunkerke, auxquels il étoit enjoint de fournir audit de *Glarges* tels Bâtimens qu'il demanderoit pour porter cette nouvelle. Mr. de *Glarges* m'a même fait réponſe, que le 28. il avoit reçû mes Dépêches, & qu'avant leur arrivée Mr. le Maréchal d'*Aumont* l'avoit averti du départ de Mr. de *Beaufort* pour Breſt: ainſi, j'ai tout lieu de croire qu'on aura envoyé cette nouvelle importante de Calais à Mr. l'Amiral, avec tous les Bâtimens & toute la diligence poſſible, ſur tout le vent étant alors favorable. Le 26. à midi j'ai encore fait ſavoir la même nouvelle à Mrs. les Conſeillers Députez de Zeelande & à Mr. *de Ruyter*, par un Exprès du Roi qui devoit paſſer

passer par la Zeelande, & que j'ai aussi chargé d'une Lettre pour Leurs HH. PP.; & je n'ai dépêché cet autre Courier en Zeelande le 27. au matin, que dans la crainte que celui du Roi n'ait été arrêté par quelque accident. Je rends graces au Seigneur de m'avoir inspiré cette pensée, puis qu'au moins vous avez reçû par ce moyen le 1. de ce mois un avis que vous auriez dû avoir d'ici dès le 29. & qu'on auroit dû avoir d'ailleurs à la Flotte beaucoup plûtôt.

Je n'en doutois pas même après avoir reçû le 2. de ce mois une Lettre de Mr. *de Ruyter* qui me marquoit, qu'il faisoit tous ses efforts pour aller joindre la Flotte de France dans le Canal, & qu'il avoit apris avec le dernier chagrin qu'elle avoit été aux prises avec les Anglois, (ce qui étoit sans doute un faux avis,) & qu'il craignoit qu'on ne blâmât ici le retardement, ou la lenteur de la Flotte de l'Etat. Je lui ai fait réponse le 2. & lui ai mandé, par la Poste ordinaire, que l'on avoit ici aprouvé la Résolution que Leurs HH. PP. avoient prise de faire rentrer leur Flotte, & que l'on a été très-content de sa bonne conduite, ce que vous verrez aussi par la Lettre ci-jointe du Roi à Leurs HH. PP. J'ai encore écrit le 4. à Mr. le Lieutenant-Amiral sous le couvert de Mr. de *Glarges*, que l'on m'avoit dit que la Cour avoit reçû avis, que le Duc de *Beaufort* étoit arrivé à Brest; mais Mr. de *Lionne* m'a dit depuis, que cela n'étoit fondé que sur le calcul du cours de la Flotte du Roi vers Brest, des vents qui ont soufflé & des lieux par où elle

à passé: mais que l'on avoit avis que les brouillars avoient séparé 12. Vaisseaux du reste de la Flotte après un gros tems. J'ai ajoûté dans la Lettre susdite, que l'on souhaitoit ici que la Flotte de Leurs HH. PP. fût en lieu de sûreté & à l'abri des dangers & des incommoditez où elle a deja été exposée.

J'ai crû, Monsieur, que je devois entrer dans ce détail pour vous faire voir qu'il n'y avoit point de ma faute si l'on n'a pas reçû ces avis plûtôt, ce qui ne pouvoit arriver sans une négligence criminelle, & il me semble que l'on doit y pourvoir pour l'avenir, en donnant de bons ordres à cet égard. J'ai d'autant plus lieu de faire ces plaintes, que Mr. de *Glarges* m'a renvoyé de Calais une Lettre que j'écrivois à Mr. *de Ruyter*, parce, me marque-t-il, que la Flotte étant entrée dans le Canal, je pourai mieux la faire tenir d'ici que lui de Calais. Je vous prie de ne point parler de ceci, mais cela peut servir d'avis.

Quoi qu'il en soit, je ferai usage de l'avis que vous me donnez, que la Flotte de Leurs HH. PP. fait les derniers efforts pour joindre Mr. de *Beaufort*, afin qu'on en soit ici reconnoissant, & que l'on comprenne que l'on auroit pû prendre de meilleures mesures pour donner avec beaucoup plus de diligence par mer, avis du départ de Mr. de *Beaufort*, à l'Amiral de notre Flotte; on dit que cela ne s'est point fait, parce que trois Vaisseaux de guerre de leurs HH. PP., commandez par le Commandeur *Verburg*, s'étant séparez de la Flotte de Mr. de *Beaufort*, avoient été rencontrez par les Anglois qui leur avoient donné

la

la chaſſe, en ſorte que le Capitaine *Roeteringh*, & le Capitaine *Ooms* ont échoué, l'un à Ruë, & l'autre à St. Valeri, avec deux Vaiſſeaux marchands qui s'étoient brûlez eux-mêmes. On ne ſait pas encore ce qu'eſt devenu le Commandeur *Verburg*, que ſon Equipage avoit contraint de faire voile vers la Patrie. Ainſi, en pareille rencontre Leurs HH. PP. doivent avoir de leurs gens avec de bonnes inſtructions, tant dans les Places maritimes, que ſur la Flotte de France même; car il me ſemble que l'on n'a point tout le ſoin que l'on devroit, de donner les avis néceſſaires à la Flotte de l'Etat.

La Réſolution que vous me marquez que l'on a pris ſur la Flotte, de reſter encore en mer pour harceler l'Ennemi, & le deſſein formé de l'aller chercher juſques ſous ſes Dunes, ne peut qu'aquerir de la gloire & donner un nouvel éclat à la Marine de Leurs HH. PP. Je ſaurai bien faire valoir cela ici. Mais, comme je l'ai déja marqué ci deſſus, l'on a fort aprouvé & loué ici la Réſolution que Leurs HH. PP. avoient priſe de rapeller leur Flotte, tant à cauſe de la maladie de Mr. l'Amiral, de quelques Officiers, & de pluſieurs ſoldats, qu'à cauſe des incommoditez où ſont expoſez les gros Vaiſſeaux dans cette ſaiſon; & pour les raiſons alléguées dans la Lettre ci-jointe que le Roi écrit à Leurs HH. PP.: de cette maniére il ne ſera pas dificile de contraindre l'Ennemi, pendant cette arriére-ſaiſon, ſans répandre de ſang, à demander la Paix pendant cet hiver, ou au Printems prochain, on ſera en état de l'atta-

 quer

quer vigoureusement avec plus d'avantage & moins de danger pour Leurs HH. PP. Le malheur arrivé à la Ville de Londres fera son effet encore plus à l'avenir que présentement, puis que vers le Printems les Anglois seront obligez de faire de nouvelles dépenses s'ils veulent continuer la Guerre; au lieu qu'à présent leur Flotte qui est en mer ne se ressent pas à présent de l'incendie de cette Capitale.

Leurs HH. PP. ont assez long tems attendu l'Ennemi, elles lui ont fait tête avec assez de fierté, & l'ont même été chercher assez loin pour pouvoir se retirer avec honneur, puis que la Flotte de France s'est retirée, & que celle des Anglois évitant celle de l'État est entrée dans le Canal. Le Roi m'a fait dire qu'il a envoyé ordre à Mr. de *Beaufort* de croiser à l'embouchure de la Manche avec ceux de ses Vaisseaux qui seront en état de le faire.

Trois vaisseaux du Roi nommez le Rubis, le Bourbon, & le Mazarin, s'étant eloignez de la Flotte du Duc de *Beaufort*, ont été donner dans la Flotte Angloise; alors ils ont pris la fiére résolution de se faire un passage au travers des Ennemis, ce qui a réüssi aux deux derniers, qui ayant le vent contraire, après avoir traversé la Flotte Ennemie, se battirent en desesperez contre sept Vaisseaux Anglois dont ils en ont démâté deux, & ensuite fait retraite tout en combattant contre les cinq autres, en sorte que les Anglois n'osant les aborder, ils sont arrivez au Havre-de-Grace. Le Rubis ayant combattu avec une va-

valeur ſurprenante jusqu'à être près d'être coulé à fonds, a enfin été pris, après avoir combattu un jour tout entier; en ſorte que l'on a plus aquis de réputation dans cette petite Action, que l'on n'a perdu en perdant ce Vaiſſeau & ſon Equipage. Les Officiers des deux Vaiſſeaux qui ſe ſont ſauvez parlent des Anglois avec beaucoup de mépris & diſent, que la Flotte de France étoit ſeule en état de leur tailler de la beſogne ; cela ſufit pour les encourager ici à recommencer avec plus de vigueur au Printems prochain.

On a ſauvé les Equipages, & quelques canons des Capitaines *Oms* & *Roeteringh*, ils m'ont écrit pour avoir des Ordres, & quelque conſeil : je leur ai fait réponſe qu'ils devoient attendre des Ordres de Mrs. de l'Amirauté, & je leur ai conſeillé de faire bien ſerrer les effets ſauvez, ce que l'on a auſſi recommandé de la part du Roi aux Gouverneurs de ces Places ; je leur ai recommandé auſſi de tenir leur Equipage en un corps & de ſe rendre avec eux au plûtôt à Calais & de-là en Hollande. J'ai auſſi répondu pour ce qu'ils pouroient avoir beſoin : vous trouverez ſans doute les moyens de faire tranſporter ces gens dans le Païs. Je ſuis, &c.

P. S. Je ſouhaite de toute mon ame que celle-ci trouve la Flotte de Leurs HH. PP. rentrée dans ſes Ports, & vous de retour à la Haye. En effet, on peut être tous les jours expoſé à quelque tempête dans cette ſaiſon-ci, ainſi, on ne peut guere trouver de jours propres à donner un Combat naval, & en-

encore moins à remporter une Victoire complette. Ainsi la Victoire est incertaine pendant que la perte des hommes & la ruine des Vaisseaux n'est que trop évidente; outre cela, quels peuvent être les fruits d'une Victoire dont on ne peut profiter dans une arriere saison? sur tout lors qu'on a toutes les aparences de pouvoir obtenir la Paix sans répandre davantage de sang, ou de pouvoir continuer la Guerre avec moins de danger. La Flotte de Leurs HH. PP. a sufisanment conservé sa gloire dans cette Expédition, & elle n'a plus qu'à se retirer dans ses Ports selon le Conseil du Roi T. C. Enfin, peut-on penser, sans fremir, aux dangers où l'Etat est exposé tant que votre Personne est dans le péril; Dieu veuille la prendre sous sa sainte Protection.

*Lettre du Roi à Messieurs les Etats Généraux.*

Du 26. Septembre. 1666.

*Très-chers & grands Amis, Alliez & Confédérez: nous avons reçû votre Lettre du* 21. *de l'autre mois, par laquelle vous nous avez informé des raisons que vous avez estimé vous devoir obliger à rapeller votre Flotte dans vos Ports, nonobstant le concert qui avoit été fait en Zeelande, avec le Comte d'*Estrades, *& le Marquis de* Bellefonds, *pour la jonction de nos Forces Maritimes pendant le reste de cette Campagne: Nous y avons vû encore la peine que vous*

*vous témoignez, du péril que notre Flotte, par cette retraite de la votre, pouvoit courir en s'avançant, suivant ledit Concert, dans la Manche, où vous sçaviez qu'elle étoit attenduë à l'Isle de Wight par toute l'Armée Angloise; comme aussi la loüable disposition dans la quelle vous étes de faire de grands efforts, pour vous mettre en état au Printems prochain d'aller attaquer l'Ennemi commun, & d'entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire contre lui, avec nos Forces jointes ensemble; si, pendant la saison de l'Hiver, Dieu ne lui a touché le cœur pour l'obliger à prendre des pensées plus pacifiques, qu'il n'a temoigné jusqu'à présent de les avoir, & qu'on n'ait pû entre-ci & là, conclure une bonne Paix, au contentement de toutes les Parties intéressées; ce que vous nous assûrez avec toute sincérité & candeur, être votre plus ardent desir. Sur quoi nous vous dirons en premier lieu, qu'encore qu'à l'heure présente que nous vous écrivons cette Lettre, nous n'ayons point d'assurance que notre Flotte, qui s'étoit avancée jusqu'à Dieppe, pour faire la jonction concertée, ne puisse recevoir quelque grand échec à son retour dans nos Havres; nous ne laissons pas d'avoir pris en bonne part, la retraite de la votre dans vos Ports, ayant bien pesé la force des raisons, qui vous ont obligé à l'y rappeller, dont l'une entre les autres nous a même touché sensiblement, qui est la maladie de Votre Amiral; quoi que nous espérons de la bonté Divine, qu'Elle ne voudra pas ôter à la bonne Cause, un Chef si brave & d'une expérience si consommée: En second lieu, que les Ordres que nous avions envoyez à notre Cousin le Duc de*

 Beau-

Beaufort, *étoient si exprès & si indispensables de venir jusqu'au pas de Calais, avec notre Flotte laquelle l'Escadre qui s'en trouvoit séparée, avoit rejoint le* 15. *à Belle-Isle, que sans aucune considération des embuscades que les Anglois lui pouvoient tendre dans la Manche avec une grande supériorité de Forces, & lesquelles en effet, ils lui avoient tenduës à l'Isle de Wight; nôtre dit Cousin, après qu'un vent Contraire, lui eût refusé la premiere fois l'entrée de ladite Manche, ayant eu le tems plus favorable, quelques jour après, s'est avancé jusques à la Rade de Dieppe, où il arriva le* 23. *au soir, ayant passé avec grande intrepidité à la vûë de toute l'Armée Ennemie, & il a séjourné un jour entier à la Rade dudit Dieppe, qui n'est pas bonne, attendant d'apprendre des nouvelles certaines du lieu, où il pourroit joindre votre Flotte; mais le* 24. *sur le soir il reçût avis par le Marquis de Crequi, qui revenoit de Dunkerke, que votre dite Flotte n'étoit plus au Poste, qu'en partant de la Rade de St. Jean, elle avoit dit qu'elle iroit prendre entre Dunkerke & le Nord-Voorland, & jugea de-là qu'elle devoit s'être retirée dans vos Ports: & comme d'ailleurs, par la réponse par écrit, que le Conseil de votre Flotte avoit quelques jours auparavant donné au Comte de la* Feuillade, *dont notre dit Cousin reçût à Dieppe une Copie, que je lui avois adressée, ledit Conseil avoit déclaré aux termes formels qui suivent; qu'il jugeoit le plus sûr pour notre service, & pour le bien commun, que nous fissions retirer promptement notre Flotte dans le Havre de Brest, en attendant un tems plus propre pour faire la jonction: & qu'en-*

*qu'enfin, le vent qui l'avoit amenée jusqu'à Dieppe avoit entiérement changé, notre dit Cousin a pris la resolution de retourner traverser presque toute la Manche pour regagner Brest, & de passer pour la seconde fois devant l'Isle de Wight, où l'on présumoit que toute l'Armée Ennemie étoit encore, puis qu'elle n'avoit point paru sur Mer, en aucun autre endroit; & comme nous avons déja dit, nous n'avons point encore d'assurance qu'il ne puisse être arrivé quelque disgrace à notre dite Flotte, à son retour vers les Côtes de Bretagne: si la chose arrive, (dont Dieu par sa bonté veuille préserver de si braves gens qui se trouvent de beaucoup inférieurs en nombre,) nous aurons du moins la consolation de vous avoir fait connoître évidemment, par un procédé tout plein de sincérité & de candeur, que si jusqu'ici certains contre-tems auxquels nous n'avons pû pourvoir assez-tôt, ont empêché notre Flotte de partager avec la votre la gloire & les périls des Combats, ce n'a jamais été notre intention de l'exempter de ceux-ci, ou d'épargner l'Ennemi, comme des personnes mal-intentionnées envers notre Alliance & notre Union, ont pris grand soin d'en semer calomnieusement le bruit dans le monde; mais nous nous promettons, qu'outre la preuve contraire & si éclatante que nous venons d'en donner, la suite de nos actions & de toute notre conduite, detruira de plus en plus pleinement une si fausse malignité; & par avance nous voulons bien vous assurer de trois choses, & y engager même notre honneur & notre foi par cette Lettre: la premiere, que nous souhaitons sincérement & ardemment la Paix au contentement*

*tement des Parties intéressées, nommément à l'avantage & à la sûreté de votre Etat, qui a été attaqué, & que nous avons dû soûtenir & secourir en conformité de nos Traitez, & que nous contribuërons bien volontiers à l'accommodement (quand il se pourra traiter) toutes les facilitez qui dépendront de nous; n'ayant rien plus à cœur, qu'une prompte fin de cette Guerre. La seconde, que comme il se voit clairement que le dessein, & peut-être la principale espérance de l'Ennemi est, de vous séparer d'avec nous, ou de vous diviser en vous-même; nous vous assûrons, pour ce qui nous regarde, que nous demeurerons constamment jusqu'au bout, dans la ponctuelle observation de tout ce qui a été stipulé entre nous, par notre Traité d'Alliance, & partant que nous ne serons jamais capables, non seulement de nous en séparer, ou de traiter rien à part, & bien moins de rien conclure; mais qu'après n'en avoir pû écouter les ouvertures, qui ne pourroient nous en être faites, qu'avec une extrême indignation, comme une chose fort injurieuse à notre honneur, nous ne manquerons pas de vous les communiquer aussi-tôt; nous confiant d'ailleurs pleinement en votre probité, & en vôtre bonne foi, que vous en userez de même, si on vouloit vous tenter & vous surprendre. La troisiéme, que si le Roi de la Grande Bretagne persiste à avoir des sentimens si contraires à la Paix, qu'il ne veuille pas même la traiter, à moins que vous ne la lui alliez demander chez lui, & l'y négocier, ce que par nos Traitez vous n'aurez pas la liberté de faire sans nous; & d'un autre côté, nous n'y pouvons jamais consentir pour la dignité de nôtre Couronne, la pre-*

*première de la Chrêtienté; aussi n'apprenons-nous pas que le dit Roi ait voulu prétendre de nous une pareille chose, mais seulement tâcher de faire former deux Assemblées différentes, en deux endroits éloignez l'un de l'autre, afin d'avoir lieu de faire continuellement craindre aux Ministres de l'une l'avancement du Traité, & même l'éminente conclusion de l'autre, pour obliger l'une des deux à se hâter de conclure, & signer séparément; qui est un piége si aisé à voir, que l'imprudence même ne seroit pas capable d'y tomber. En ce cas là, comme on devra pour long tems desespérer de l'Accommodement, & même dès à présent, afin de régler prématurément toutes choses avec la prudence requise, il faudra que nous prenions conjointement de bons & vigoureux concerts sur deux choses, dont de notre part nous vous donnons toute assûrance; l'une, pour incommoder le plus qu'il se pourra l'Ennemi pendant l'Hiver; nous à l'Embouchure de la Manche, & vous du côté du Nord, pour ruiner son Commerce, & établir la sûreté du notre; & la seconde, touchant l'action de nos Forces la Campagne prochaine, comme aussi tout ce qui concerne la conduite de la Guerre, tant au regard de nos Alliez que de l'Ennemi, & de toutes Nations neutres; en quoi nôtre intention seroit de régler tellement nos conseils communs, & l'emploi de nos Armées, & même ce qui est à observer à l'égard des Nations neutres, que tout ce qui peut avoir rapport à la direction de la Guerre, fût plûtôt comme une résolution d'un seul Etat, que de plusieurs Alliez joints dans une même Cause. Cependant, vous devez faire*

*état certain, que nous n'obmettrons aucun des efforts qui seront en notre pouvoir, pour mettre en Mer dès le commencement du Printems prochain, une Flotte plus considerable en nombre & en qualité de Vaisseaux, que celle que nous n'avons pû qu'avec precipitation, assembler cette année, & pour la joindre de la meilleure façon qu'il se poura à celle que vous aurez aussi preparée; afin que nous allions conjointement & vigoureusement attaquer l'Ennemi, pour l'obliger, s'il est possible, à desirer la Paix, pour laquelle il fait paroître tant d'aversion, qu'il refuse même de la traiter; & ce qui est encore plus surprenant, & qui doit attirer le blâme de toute la Chrétienté, il n'a jamais voulu, depuis que la Guerre a commencé, il y a près de deux ans, s'expliquer, ni aux Parties intéressées, ni à aucun Médiateur, à quelles conditions il voudroit donner les mains à un Accommodement. Sur ce, nous prions Dieu*, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 15. Octobre 1666.*

MONSIEUR,

Je souhaite, de toute mon ame, que celle ci vous trouve à la Haye en parfaite santé. Je suis sûr, par raport aux affaires de Bremen, que Sa Majesté Très Chrétienne seroit très-fachée que cette Ville tombât entre les mains

mains des Suèdois. Vous me ferez plaisir de m'aprendre si ce que l'on propose ici sur ce sujet, par maniere d'entretien, agréeroit à Leurs HH. PP.; ce qui seroit à souhaiter, puis qu'alors on se trouveroit d'accord sur un point de cette importance.

Rien ne fait de peine ici par raport à la continuation de la Guerre contre l'Angleterre, que la crainte où l'on est en aprenant que les Ennemis ne cessent d'employer tous leurs artifices pour mettre la discorde dans la Republique, & separer Leurs HH. PP. de leurs Alliez: sur quoi Mr. le Comte d'*Estrades* est chargé de vous communiquer quelques particularitez. Il seroit à propos, en répondant à la Lettre du Roi, de lui donner des assurances capables de dissiper ses inquiétudes.

Il me semble que le dessein de faire hiverner quelques Vaisseaux Danois sur les Côtes de Norwege est fort bien imaginé, & que Leurs HH. PP. doivent l'encourager.

Je demande tous les jours que l'on punisse, ainsi qu'il convient, ceux qui se sont emparez de vive force à Wilham près de Boulogne, d'une Galliote Hollandoise, qu'ils ont ensuite mise en piéces & pillée. Je n'ai pû avoir d'autre réponse jusqu'à présent, sinon, que le Roi a encore écrit au Lieutenant de l'Amirauté de Boulogne pour avoir des informations; on ne peut obtenir aussi aucune décision sur plusieurs plaintes que Mr. *Boreel* a faites par écrit, & que je ne cesse d'apuyer. Il seroit bon qu'on se plaignît sérieusement à Mr. d'*Estrades* de toutes ces len-

teurs

teurs dans les choſes qui nous intéreſſent.

Je vois par ce que la Cour de Hollande a décreté dans l'affaire d'un certain de *Koningh* de Rotterdam, qu'Elle ſupoſe que tous les Arrêts rendus par les Parlemens de ce Royaume contre les Habitans de Hollande, *in judicio contradictorio*, doivent être éxécutez ſur les Lettres réquiſitoriales de ces Parlemens : mais je ne ſai pas ſi les Tribunaux de ce Païs-ci font la même choſe ſur les Sentences renduës en Hollande. Car il eſt arrivé qu'un Bourgeois de Middelbourg ayant demandé, ſur les Lettres réquiſitoriales du Haut Conſeil, l'éxécution d'une Sentence en cas d'Apel contre un Habitant de Nantes, celui-ci a obtenu du Parlement de Bretagne je ne ſai quelle proviſion de juſtice contre ladite Sentence. J'en ferai des plaintes; mais ſi elles ne produiſent rien, je crois que le remede ſera de convenir, que les Sentences de part & d'autre contre les Habitans des deux Etats ne ſortiront leur effet, que ſur les effets qui ſe trouveront apartenir au Condamné dans l'Etat où la Sentence aura été renduë. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 21. *Octobre* 1666.

MONSIEUR,

Je vous ai mandé le 14. de ce mois comment

ment j'étois de retour ici ; j'ai depuis reçû votre Lettre du 6. qui a couru le Païs pendant quelque tems, enfin celle du 15.

Il y a quelques ſemaines que Leurs HH. PP. ont offert leur Médiation pour terminer les Differens entre le Roi de Suède & la Ville de Bremen ; pour cet effet Elles ont écrit non ſeulement aux deux Parties, mais encore aux Princes voiſins qui avoient fait juſqu'à préſent les mêmes offres de leur Médiation par leurs Miniſtres; ainſi vous pouvez être aſſuré, & aſſurer au Roi & à ſes Miniſtres, que Leurs HH. PP. n'ont autre choſe en vûë, pour leur particulier, que ce que vous marquez dans votre Lettre du 15. à Mr. le Greffier, être le ſentiment de Sa Majeſté: mais je ne puis vous dire ſi l'Etat n'a point réellement d'autres Droits. Leurs HH. PP. n'ont nullement envie de ſe mêler de ce Different juſqu'à y employer leurs armes, & leur deſſein eſt d'en laiſſer le ſoin aux Princes voiſins qui ſont du Corps de l'Empire, & à qui l'Empereur a donné cette Commiſſion en conſéquence d'une Réſolution de la Diette. Or comme l'Electeur de Brandebourg, & les Princes de Brunſwick & de Lunebourg ſont du nombre des Commiſſaires, il y a aparence que, ſi le Roi de Suède ne veut pas donner les mains à un Accommodement raiſonnable, & ſe ſoûmettre à la Juſtice ordinaire de l'Empire ; mais ſe rendre abſolument maître de cette Ville par voye de fait, ces Princes agiroient avec plus de fermeté dans l'éxécution de leur Commiſſion, ſi l'Alliance projettée entr'eux, le Dannemark & Leurs HH. PP.

PP. étoit entierement conclûë, ce à quoi il y a beaucoup d'aparence à présent; puis que l'Electeur s'est expliqué cette semaine de maniere à faire esperer que l'on poura encore terminer cette affaire cette semaine-ci; mais sans y faire mention en aucune maniere de rien qui puisse offenser le Roi de Suède, ainsi que vous pourez voir en parcourant le Projet de cette Alliance qu'on vous a envoyé ci-devant; il seroit à souhaiter que le Roi de France de son côté interposât auprès du Roi de Suède sa puissante intercession, pour mettre cette affaire en train d'Accommodement.

Il n'y a point d'aparence que tous les artifices des Anglois pour semer la discorde parmi nous ayent jamais le moindre succès, non plus que pour separer Leurs HH. PP. de leurs Alliez; pourvû qu'il paroisse par des effets que la France prend cette Guerre à cœur, & qu'Elle n'a point d'autre vûë que de parvenir à une bonne, honorable & solide Paix. Je me suis entretenu d'avance hier avec Mr. d'*Estrades* des armemens que l'on doit faire de part & d'autre pour le Printems prochain, & des moyens d'éxécuter la jonction pour causer à l'Ennemi tout le mal qu'on poura: les Députez des Colleges de l'Amirauté ont ordre de se rendre ici le 26. pour concerter sur le même sujet, & lors que cela sera fait, on travaillera à répondre à la Lettre du Roi. Mr. d'*Estrades* m'a dit que le Projet que l'on avoit formé à Paris sur ce sujet, n'alloit qu'à mettre en Mer une Flotte de 40. gros Vaisseaux; il me semble que c'est bien peu, & l'on nous avoit fait entendre

dre

dre qu'on en équiperoit jusqu'à 60.; de notre côté nous ferons les derniers efforts pour reparoître en Mer, tout au moins avec autant de Forces que nous en avions au commencement de cet Eté, comme si nous nous attendions à être obligez de hazarder encore seuls un Bataille.

Il n'y a pas de moyen de l'éviter qu'en faisant tout ce que nous pourons pour être en Mer avec notre Flotte avant que les Anglois sortent de leurs Ports.

Le Roi de France doit tâcher d'avoir la sienne toute prête pour ce tems-là, afin qu'elle passe le Canal sur le premier avis qu'elle aura que notre Flotte sera en Mer, & aux environs du Pas de Calais.

La Flotte de l'Etat étant en Mer avant l'Ennemi, devra se poster, au cas d'un vent du Ouest, entre la Tamise & le Pas de Calais: alors celle de France devra profiter du même vent pour franchir le Canal, & se rendre auprès de celle de l'Etat.

Au cas d'un vent d'Est, aussi-tôt que la Flotte de l'Etat sera avertie que celle de France sera sortie du Port de Brest, elle poura entrer dans la Manche, & aller au devant de la Flotte de France jusqu'à Pontrieux, ou aux environs, où Sa Majesté a déclaré cidevant que sa Flotte pouroit avancer. De cette maniere on pouroit, sous la bénédiction du Tout-Puissant, faire la jonction & ensuite aller ensemble livrer Bataille à l'Ennemi.

Mais si la Flotte Angloise paroissoit la premiere en Mer, il me semble qu'il sera très-diffi-

difficile d'éviter d'en venir aux prises avec elle avant de faire la jonction; néanmoins il faudra s'en défendre autant qu'on le poura sans blesser l'honneur & la réputation de l'Etat; en ce cas il faudra être alertes pour se donner mutuellement avis, soit par mer, soit par terre, de tout ce qui se passera de tems en tems, & de tout ce qu'on jugera convenable pour faciliter la jonction.

Mais, avant tout, il faudra regler l'article du salut sur lequel nous aurions pû vous envoyer encore quelques nouvelles attestations, si nous n'avions crû que Sa Majesté s'étoit enfin renduë aux raisons de l'Etat; sur tout Mr. le Marquis de *Bellefont* en ayant paru convaincu avant son départ de Zeelande. J'en ai donc parlé depuis à Mr. le Comte d'*Estrades*, & je lui ai déclaré que Mr. *de Ruyter*, les Lieutenans - Amiraux *Banckert* & *van Nes*, & les Vice-Amiraux *de Liefde*, *Corneille Evertsz* & *Segram*, ont déclaré sous serment, & unanimement, qu'en 1652. ayant rencontré à la Rade de la Palisse le Sieur de *Neuchaise* qui commandoit alors une Escadre de Vaisseaux de guerre de Sa Majesté, & portoit le Pavillon Amiral à son grand Mât, on observa le salut & contre-salut après qu'il y eût eu un pour-parler entre quelques Officiers Généraux de la Flotte de l'Etat & ledit Sieur de *Neufchaise*. Leurs HH. PP. ne demandent pas autre chose, sinon que cet Article soit reglé de cette maniere-là; & sur les questions réïterées que m'a faites Mr. d'*Estrades*, je n'ai pû lui celer, que Mr. *de Ruyter* avoit eu ordre de s'en

s'en tenir-là; & que lors que j'étois fur la Flotte la Résolution étoit prife, conformément aux intentions des Etats, d'envoyer deux ou trois Officiers Généraux à la rencontre de Mr. de *Beaufort*, pour lui déclarer que nous étions prêts, par refpect pour Sa Majefté, de baiffer le Pavillon & de faluer fon Alteffe de quelques coups de canon, bien entendu qu'il nous rendroit le contre-falut, &c. & qu'au cas que Mr. de *Beaufort* n'eût pas répondu cathégoriquement, qu'il rendroit le falut, on lui auroit remis par écrit les offres qu'on venoit de lui faire, & qu'on auroit laiffé le Pavillon levé jufqu'à-ce que cet Amiral nous eût donné promeffe de rendre le contre-falut; enfin, je lui ai dit qu'il étoit abfolument impoffible d'agir autrement pour plufieurs raifons qui vous font connuës, & qui ont été repréfentées à Sa Majefté & à fes Miniftres, tant par écrit que de bouche.

Mr. *de Ruyter* a déclaré en votre préfence à Mrs. d'*Eftrades* & de *Bellefont*, que l'Amiral *Montagu* lui a rendu le contre-falut, n'étant alors que Vice-Amiral, en baiffant le Pavillon, & que le Vice-Amiral *Laufon* lui avoit fait la même civilité que Leurs HH. PP. demandent à préfent; qu'il étoit vrai auffi, que dans le même voyage le même *Laufon*, dans une autre rencontre, avoit laiffé fon Pavillon levé; mais auffi ne l'a-t-on plus falué de notre côté.

Il eft à propos que Sa Majefté fatisfaffe Leurs HH. PP. de bonne heure fur ce fujet, c'eft à dire, qu'Elle s'explique pofitivement avant que les deux Flottes fe rencontrent: il

ne

ne faut pas même que Sa Majesté ignore, que si Elle nous refuse le contre-salut, nous ne baisserons pas le Pavillon. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

*De Paris le 22. Octobre 1666.*

MONSIEUR,

J'ai apris avec un plaisir inexprimable par la votre du 14. de ce mois, que vous étiez de retour à la Haye en bonne santé, après avoir ajoûté à votre reputation la gloire d'avoir rehaussé celle des armes de Leurs HH. PP. par votre sage & vigoureuse conduite à la honte de nos Ennemis.

Je suis dans l'impatience d'aprendre ce que Leurs HH. PP. auront résolu sur les offres que l'on fait de ce côté-ci, de concerter sur les mesures à prendre pendant cet Hiver pour favoriser la navigation, & faire à l'Ennemi tout le tort possible. Si le Roi vouloit tenir en Mer environ vingt Vaisseaux, Leurs HH. PP. trente, & le Roi de Dannemark six; on pouroit tenir une petite Escadre à Flekeren en Norwege, ou aux environs, pour assurer la navigation de la Baltique, harceler les Anglois qui vont à Gottenburg, & détruire les Armateurs Ecossois; une seconde Escadre pouroit croiser sur les Côtes d'Angleterre, & une troisiéme voltigeroit dans la Manche & à son embouchure pour donner la chasse à l'Ennemi, ou l'obliger à faire de grosses dépenses qui l'incommoderoient beaucoup dans la conjoncture présente. Si Leurs HH. PP.

PP. retiennent leurs Matelots en fervice pendant l'Hiver, il feroit bon d'engager le Roi d'en faire autant; car on a beaucoup de penchant à l'épargne de ce côté-ci.

On ne verroit pas volontiers ici que les Suèdois devinffent maîtres de Bremen; mais encore moins que l'Empereur, autorifé par la Diette de l'Empire, donnât du fecours à cette Ville. Il me femble que le meilleur feroit, que l'on fe hâtât de conclure la Ligue avec le Roi de Dannemark & les Princes d'Allemagne; & qu'alors on parlât d'Accommodement avec cette Couronne: lors qu'on feroit convenu des conditions, on pouroit obliger les deux Parties à y foufcrire, & cependant la Ligue pouroit garantir Bremen d'être oprimée, pendant qu'on travailleroit à l'Accommodement: je vous prie de me mander ce que vous penfez de cet expedient.

Il y a quelques femaines que je vous ai prié de me faire favoir fi l'on ne penfoit plus à éxécuter la Réfolution de gratifier les Officiers du fecours des Troupes Françoifes; il me femble que cela fe devroit faire, & que l'on pouroit y employer une partie de la valeur de ces Aiguiéres d'or qui ne fervent à rien ici, dont la garde eft gênante, & dont on pouroit tirer avantage, vû que le change eft fort haut préfentement, fi l'on en faifoit des Efpèces. Je fuis, &c.

P. S. La Punition * de *Buat* a fait ici le meilleur effet du monde, & diffipé quelque refte de défiance.

A

* Voyez fur cela Lettres d'*Eftrades* Tome III., la fin de fa Lettre du 23. Septembre & le milieu de celle du 14. Octobre 1666.

A Mr. C. van Beuningen, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 28. *Octobre* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 21. du courant; j'ai reçû en ſon tems la votre du 22. Vous aurez apris par ma derniere, que par proviſion nous avons laiſſé en mer vingt-&-un bons Vaiſſeaux de guerre, trois Brûlots, & une Galliote pour harceler l'Ennemi: quatorze de ces Vaiſſeaux ont ordre de ſe poſter aux environs du Banc des Dogues, & d'agir ſelon le tems & les avis qu'ils auront, de la maniere la plus efficace pour cauſer à l'Ennemi tout le dommage qu'ils pourent; ſur tout de tâcher d'intercepter un Convoi de 4. Vaiſſeaux de guerre & de pluſieurs Bâtimens marchands qui doivent ſortir de Gottembourg; les ſept autres ont ordre de croiſer avec leurs trois Brûlots le long des Côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe juſqu'à Leith, & de faire ſur ces Côtes tout le tort qu'ils pouront aux Anglois; ſur tout d'avoir l'œil ſur une Flotte d'environ 40. Bâtimens qu'on attend de Leith dans la Tamiſe: & nous avons apris aujourd'hui que les vents contraires avoient obligé cette Flotte de relâcher à Tinmouth, d'où elle remettra en mer au premier vent favorable. Je crois que demain nous aurons une Conference avec les Députez

tez des Colleges de l'Amirauté, pour éxaminer si l'on doit faire quelque chose de plus pendant cet Hiver; on n'a pû encore parler de cela, parce que les Députez de l'Amirauté d'Amsterdam n'étoient pas encore arrivez ici, on ne les attend que ce soir; au reste, je vous avouërai que je ne crois pas que l'on puisse faire grand chose en tenant des Vaisseaux en mer pendant l'Hiver, outre que cela empêcheroit qu'on pût mettre la Flotte entiere de bonne heure en mer au Printems prochain; parce que les Vaisseaux qui seroient restez en mer ne pouroient être prêts pour mettre à la voile avec les autres.

Dès la fin de l'Eté Leurs HH. PP. ont résolu qu'on garderoit en service les Matelots pendant tout l'Hiver; & quand la Flotte est rentrée Elles en ont réïteré les Ordres aux Colleges de l'Amirauté, comme vous pourez l'aprendre des Extraits ci-joints; & même dès à présent on travaille aux nouvelles levées pour remplacer ceux qui ont été tuez, ou qui sont morts autrement. Nous ne doutons pas qu'on ne fasse de même en France, puis qu'autrement il y auroit à craindre, qu'une bonne partie des Matelots de la Flotte de Sa Majesté ayant été levez en Provence & aux environs, n'y retournassent pendant l'Hiver, & au Printems on auroit de la peine à en trouver assez pour équiper la Flotte. Je vous prie de représenter ceci à la Cour, & de me mander quel effet vos remontrances auront eu.

L'Alliance projettée entre le Roi de Dannemark, Leurs HH. PP., l'Electeur de

Brandebourg & les Princes de Lunebourg † a été concluë & signée le 25. de ce mois, graces à Dieu; Leurs HH.PP. vous en donnent avis en vous envoyant le Traité. Je crois que vous devez en informer le Roi, ou ses Ministres sans perdre de tems; en rapellant la communication que vous leur avez faite il y a quelque tems du Projet de ce même Traité, & l'aprobation que Sa Majesté a donnée alors au but que Leurs HH. PP. s'y proposoient. Le Roi d'Espagne * & l'Empereur ont fait quelques démarches pour être compris dans cette Alliance; mais nous les avons refusez honnêtement, outre qu'aucun des Alliez n'avoit envie de les y admettre, si ce n'est l'Electeur de Brandebourg qui auroit pû y consentir par égard pour l'Empereur. Si le Roi de France vouloit entrer dans cette Alliance, il faudroit m'en donner avis en diligence, afin que je dispofasse les autres Alliez à l'y admettre. Nous attendons de cette Alliance, par raport à Bremen, tous les effets dont vous faites mention dans votre derniere, tant pour faire un bon Accommodement entre le Roi de Suède & cette Ville, que pour avoir la Garantie qui sera néceslaire. Je ne doute pas que Leurs HH. PP. n'envoyent leurs Députez au Congrès pour moyenner cet Accommodement, & peutêtre qu'il seroit à propos que le Roi de France trou-

† Voyez le sentiment de Louïs XIV. sur cette Alliance dans les Lettres d'*Estrades* Tome III. 5 Novembre 1666.

* Voyez Lettres d'*Estrades* Tome III., Lettre à Mr. de *Lionne* du 28. Octobre 1666.

trouvât quelqu'expedient pour y envoyer auſſi ſes Plénipotentiaires, & faire en ſorte que ſes Plénipotentiaires, conjointement avec les Députez de l'Etat, y fuſſent reçûs comme Médiateurs, parce qu'alors agiſſant de concert, ils pouroient plus efficacement réüſſir, ainſi que vous le marquez : au lieu qu'il eſt à craindre qu'en s'y prenant autrement on ne termine rien; parce qu'étant abſent, & n'ayant point ouï les Parties, on ignoreroit l'état de la Queſtion, & l'on ne pouroit décider qui a tort ou raiſon.

Je croyois qu'on avoit éxécuté il y a long tems la Réſolution qu'on avoit priſe de faire quelque gratification aux Officiers du ſecours François : mais, puis que vous m'aprenez le contraire, je ferai en ſorte qu'elle ſoit éxécutée au plûtôt.

Je vous ai encore parlé dans ma derniere de l'Article du Pavillon : je m'étois imaginé ſur le ſens de la derniere clauſe de la Lettre de Sa Majeſté, ci-jointe, que c'étoit une affaire terminée; mais comme depuis ce tems-là on a encore envoyé de Paris ici de nouvelles atteſtations, il y a aparence que ce n'eſt pas encore une choſe reglée; ainſi je m'en raporte à ce que je vous ai écrit dans ma dite derniere, & je vous en envoye les preuves ci-jointes, conſiſtantes en atteſtations autentiques confirmées ſous ferment par tant de Perſonnes d'honneur, que je ne doute pas que l'on n'y ajoûte foi. Quoi qu'il en ſoit, il faut que Sa Majeſté s'explique clairement; car les délais dont Elle a uſé juſqu'à préſent ſur cet article font ici un très-mauvais effet,

outre qu'il ne faut pas attendre à l'extrêmité pour convenir de ce Céremonial important; car Sa Majesté doit être assurée que si l'on n'est certain de ce côté-ci de recevoir le contre-salut, on ne baissera point le Pavillon, & il est impossible d'en agir autrement; puis qu'un tel éxemple mettroit Leurs HH. PP. dans l'impossibilité de jamais refuser la même chose aux Anglois; or vous savez avec quel soin nous devons éviter de fortifier cette Nation dans son Droit imaginaire du *Dominium Maris*, & Sa Majesté y est obligée, puis qu'Elle doit aider Leurs HH. PP. à conserver la Mer libre.

Le Lieutenant-Amiral *de Ruyter* continuë à se retablir de jour en jour, quoi que fort lentement; je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 29. Octobre 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 22. de ce mois, j'ai reçû la votre du 21. qui m'aprend les sentimens de Leurs HH. PP. sur les affaires de la Ville de Bremen; j'en ai fait part ici aux Ministres qui en sont d'autant plus contens, qu'ils s'accordent parfaitement avec ceux de Sa Majesté; ce que vous me marquez du nouveau Traité me fait encore plus de plaisir,

ſir, puis que par-là les intérêts de Leurs HH. PP. ſe trouvent appuyez. On peut éxaminer en tems & lieu ſi les Alliances que nous faiſons dans l'Empire ne peuvent pas ſervir à garantir cette Paix.

Il y a aparence que les Réſolutions que l'Empereur & la Diéte ont priſes, ont obligé les Suèdois, dans cette occaſion, à mettre de l'eau dans leur vin; mais ce qui nous eſt avantageux à préſent pouroit dans une autre conjoncture nous être très-préjudiciable. Nous avons vû l'année derniere, que preſque tout l'Empire a été prêt à prendre Parti dans la querelle que nous avions avec un Prince voiſin. Il me ſemble, ſauf meilleur avis, que nous ne devons pas entretenir ces diſpoſitions, ſur tout ſi l'on peut les diſſiper, en accordant quelques Bagatelles, telles que ſont les demandes de l'Electeur de Cologne. Nous avons à la vérité la Garantie du Roi de France; mais pour en ſentir les effets nous devons accorder quelque choſe à ſes recommandations, qui me paroiſſent fort juſtes & avantageuſes dans cette affaire-ci. Si l'Electeur de Cologne a viſiblement tort, il ſeroit bon qu'on le prouvât, afin qu'on ne le rejettât point ſur nous à notre préjudice.

On eſt réſolu ici de mettre en mer toutes les Forces poſſibles l'année prochaine. Quand Mr. d'*Eſtrades* parle de 40. Vaiſſeaux, c'eſt à dire, ainſi que Mr. de *Lionne* me l'a fait entendre, qu'on aura ce nombre prêt en Mars; & que ſi alors nous en avons 60. bien équipez & bien commandez, on pouroit faire la jonction, & plus éxécuter avec ces 100.

 Vaiſ-

Vaiſſeaux, que ſi pour mettre en Mer une Flotte plus nombreuſe, on traînoit encore jusqu'à-ce que la ſaiſon fût avancée : ce n'eſt pas à dire, que quand cette Flotte ſeroit en Mer qu'on ne travaillât à la renforcer même conſiderablement. Je n'ai pû rencontrer Mr. *Colbert* de toute cette ſemaine; lors que je lui aurai parlé, je pourai peut-être vous marquer d'autres circonſtances ſur ce ſujet, & répondre à vos Propoſitions pour éxécuter la jonction des Flottes.

J'ai entretenu de nouveau Mrs. de *Turenne* & de *Lionne* de ce qui concerne le ſalut & le contre-ſalut du Pavillon, & je les ai trouvez très-raiſonnables; mais ils diſent que les Officiers François ſoûtiennent, que jamais on n'a baiſſé le Pavillon Amiral de France, même pour rendre le ſalut. Je réponds à cela qu'il ne ſuffit pas d'avancer cela; mais qu'il faut prouver en quelle occaſion ils ont reçû le ſalut d'un Pavillon Amiral d'un Etat Souverain, ſans rendre le contre-ſalut; qu'il faut éxaminer ce que la raiſon & l'uſage éxigent de Vaiſſeau à Vaiſſeau, de Commandeur à Commandeur, pour décider de ce qui doit ſe faire d'Amiral à Amiral *ex parietate rationis*; que du côté des François on ne produit point toutes les informations qu'ils ont priſes, & dont la plûpart nous ſont favorables, ce que l'on peut conclure d'une réponſe de Mr. *Colbert du Terron* qui marquoit, que les informations qu'il avoit reçûës ne s'accordoient point; en ſecond lieu, que la piéce la plus forte qu'ils produiſent eſt un Extrait erroné d'un Traité de l'an 1635. qui ne ſubſiſte pas;
&

& enfin, que la plûpart de leurs preuves ne parlent que de ce qui s'eſt paſſé ſur leurs Rades; après tout, que Leurs HH. PP. prouvent démonſtrativement qu'on leur a pluſieurs fois rendu le ſalut du Pavillon; mais après avoir concerté entre les Officiers des deux Flottes, & que ſi l'on y a manqué quelquefois cela n'établit aucun Droit. On doit éxaminer leurs réponſes, & c'eſt à l'Etat & non à moi, à répondre dans une affaire auſſi délicate. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 4. *Novembre* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 28. du paſſé, j'ai reçû en ſon tems la votre en date du 29.; il y a quinze jours que nous avons reçû de Stokholm les mêmes nouvelles que vous me marquez être arrivées à la Cour où vous êtes, d'un Accommodement avec la Ville de Bremen : mais à notre grand chagrin, il ſe trouve que les choſes n'en ſont pas encore-là; néanmoins puis qu'on l'a écrit, c'eſt une marque qu'elles s'y acheminent, & il y a lieu d'eſperer qu'avec un peu de tems la nouvelle ſe trouvera vraye. Les recommandations de Sa Majeſté T. C. peuvent y contribuer beaucoup, ſur tout ſi elle perſiſte dans la réponſe négative qu'Elle a renduë à la demande

que la Suède lui a faite de quelques secours en vertu de l'Alliance du Rhin, qui ne peut être appliquée au cas dont il s'agit, puis qu'il n'y a ni rebellion, ni désobéïssance des Sujets envers leur legitime Souverain; mais seulement un different sur le véritable sens & la disposition de l'instrument de Paix que tout l'Empire explique dans le sens que lui donne la Ville de Bremen, & par raport auquel on peut avoir recours aux voyes de la Justice si l'on ne peut s'accorder par des voyes amiables.

Nous avons recommencé aujourd'hui à travailler aux affaires qui concernent les plaintes de l'Electeur * de Cologne; & comme jusqu'à présent le point principal concerne l'éxercice de la Religion Reformée à Issum, sur lequel on a fait ici des Propositions pendant mon absence; qui consistent à rendre aux Catholiques l'Eglise d'Issum que les Reformez ont possedée pendant tant d'années; & que par l'Accord à faire avec l'Electeur, sur ses Griefs, il accorderoit que les Réformez qui sont dans ce Village au nombre de plus de sept cens, & qui peuvent former une Communauté assez considerable, auront le libre Exercice de leur Religion dans le Château de Mr. d'Issum, ou dans une Loge bâtie à cet effet sur son terrain. On a déja fait ci-devant cette Proposition de la part de l'Electeur, & j'ai promis à Mr. d'*Estrades* de faire

* Voyez Lettres d'*Estrades* Tome III., la fin de sa Lettre au Roi du 9. Septembre 1666., & une autre Lettre du 4. Novembre 1666.

faire en sorte qu'on l'aprouvât ici; & à présent nous aprenons que l'Electeur voudroit refuser d'admettre cette condition dans l'Accord; & consentir seulement à ce que Mr. d'Issum reçût ce consentement comme une grace & une faveur de l'Electeur qui seroit révocable, & que cet Electeur-ci, ou du moins ses Successeurs, ne manqueroient pas de révoquer dès qu'ils se verroient maîtres de l'Eglise: ainsi je ne crois pas que Leurs HH. PP. puissent donner les mains à une chose qui n'a point de meilleures sûretez. Informez-vous un peu où vous êtes, si l'on ne juge pas que la proposition dont je viens de vous parler est tout à fait satisfactoire, & si l'on ne regarde pas comme une faveur que Leurs HH. PP. y consentent à la réquisition du Roi de France; & si contre toute attente on vouloit apuyer cette concession precaire, ne balancez pas à la rejetter bien loin.

Mr. d'*Estrades* m'a dit que Sa Majesté avoit aprouvé ce que je lui avois dit, & que je vous ai mandé touchant la jonction des Flottes. Je travaillerai à faire goûter ce Plan aux Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. chargez du soin de tout ce qui concerne la Flotte; mais encore une fois, il faut que Sa Majesté se déclare clairement sur ce qui concerne le salut & contre-salut du Pavillon; car l'opinion de Messieurs les Députez Plenipotentiaires est, avec raison, * ce me semble, que nous ne baissions pas le Pavillon si



* Voyez la fin de la Lettre du Comte d'*Estrades* au Roi du 28. Octobre 1666, Tome III.

nous ne sommes assurez du contre-salut.

Je ne vois pas qu'il y ait ici aucun moyen de procurer quelqu'emploi à cet honnête Athenien, ainsi il ne doit pas se repaître de vaines espérances.

Il n'y a aucun fond à faire sur ce que vous marquez dans votre Lettre du 29. à Mr. le Greffier *Ruysch*, de la proposition que l'on fait d'Anvers, de Gand, ou de Hambourg, pour y tenir le Congrès; ce que Mr. de *Koninghsmarck* dit des Ouvertures que Mr. *Appelboom* a faites ici sur ce sujet n'est pas mieux fondé; car, outre la hauteur avec laquelle le Roi d'Angleterre s'y prend, Mr. *Appelboom* a déclaré qu'il n'étoit pas autorisé à se mêler de cela en qualité de Ministre de Suède, ni en public, ni en particulier; cela vient sans doute de quelque discours qu'il aura tenu sur ce sujet avec quelques Seigneurs de la Régence, & d'où il aura conclû, comme il est vrai, que jamais nous ne ferons ici beaucoup de difficultez sur le choix d'une Place pour les Négociations; pour moi je lui ai dit que cet article étant du ressort du Point d'honneur, c'étoit avec le Roi de France que l'on devoit en convenir, & que Leurs HH. PP. ne feroient jamais dificulté d'envoyer leurs Ministres au lieu dont les Rois intéressez seroient convenus.

Les Députez des Colléges de l'Amirauté qui sont ici n'ont pas encore donné leur avis sur divers articles qui concernent l'Action de la Flotte, tant pendant l'Hiver qu'au commencement de la Campagne; ils sont occupez à les dresser. Je suis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 5. Novembre.* 1666.

MONSIEUR,

La derniére que je me suis donné l'honneur de vous écrire étoit du 29. du passé. J'ai reçû en son tems la votre du 28.

J'atends avec impatience le Résultat des délibérations qui sont sur le Tapis, & où il s'agit de régler nos armemens pour la Campagne prochaine; il faudra que l'on seconde à la Haye les instances que je ferai ici pour engager le Roi à ne rien épargner pour rassembler de bonne heure un nombre sufisant de Matelots, il n'y aura qu'à en parler très sérieusement à Mr. le Comte d'*Estrades*.

Tout ce que l'on souhaite le plus ici c'est de mettre en Mer avant les Anglois & d'effectuer la jonction de bonne heure, ensorte que les deux Flottes en formant une considérable, on se vît en état d'employer le reste des forces marines & des matelots à rétablir sous la conduite de bons Convois le Commerce qui est interrompu par Mer; mais il faut bien se donner de garde de laisser entrevoir ce dessein aux Marchands, cela empêcheroit les levées des matelots. Néanmoins ce doit être-là notre unique-but, & si nous y pouvions parvenir nous y trouverions peut-être un grand avantage, puis que nous acheverions de ruiner sans peine le Commerce des Anglois

qui est déja assez affoibli par l'incendie de Londres, outre qu'alors la Guerre ne nous feroit ni si onereuse, ni si préjudiciable. De ce côté-ci, on est fort sensible à cette interruption du Commerce qui est cause que le prix des vins & des grains est tellement baissé, que dans plusieurs Provinces les propriétaires ne tirent presque rien de leurs terres.

Mr. *Colbert* s'est plaint à moi, de ce que Sa Majesté ne trouvoit pas en Hollande toutes les facilitez qu'Elle espéroit des sollicitations qu'elle y faisoit afin qu'on lui procurât les moyens de fournir de Canons les Vaisseaux de guerre qu'Elle y a fait bâtir: je vous prie de me mander ce qui peut en être la cause; car il me semble qu'il nous est avantageux que ces Vaisseaux soient prêts de bonne heure, puis qu'ils doivent faire partie des forces qui agiront contre l'Ennemi commun, qu'il n'y a en cela aucun préjudice pour nous & que nos affaires en iront mieux.

Il ne me paroît pas que l'on soit fort disposé ici à entrer dans la Ligue avec le Dannemark & avec les Princes Allemans, pour plusieurs raisons, entr'autres parce qu'elle ne peut faire plaisir à la Suède; il me semble, qu'il vaut mieux que personne n'y entre qui se croiroit en droit d'y avoir plus à dire que Leurs HH. PP., & que le moyen de ruiner cette Ligue seroit d'y admettre la Suède.

On attendra ici quel sera le succès des apparences qu'il y a à un Accommodement avec Bremen avant de prendre aucune résolution: si cet Accommodement manque, je me servirai

de

de ce que vous me marquez sur ce sujet comme d'une instruction que je dois suivre.

Je suis charmé que vous ayez envie de tenir la main à l'éxecution de la Résolution qui ordonne de gratifier les Officiers du secours François; l'honneur de l'Etat veut que cette affaire ne soit pas exposée à de nouveaux delais.

J'ai entretenu Mr. *Colbert* du salut du Pavillon; il m'a dit qu'il comprenoit parfaitement toutes mes raisons, mais que les Officiers François persistoient à soûtenir que jamais l'on n'avoit baissé le Pavillon Amiral de France: je lui ai répondu que si lon regardoit comme une bassesse l'Action de baisser le Pavillon, on ne devoit pas l'éxiger de Leurs HH. PP.; que si c'étoit une civilité entre Souverains, on ne pouvoit se dispenser d'y répondre. On m'a répondu que Leurs HH. PP. étoient plûtôt en droit de prétendre n'être pas obligées de baisser que de soûtenir que le Roi étoit obligé de rendre le salut; mais lors que je répondis que Leurs HH. PP. étoient contentes, pourvû qu'on n'exigeât pas d'Elles le premier salut comme un chose dûë; on me dit, hé bien nous sommes d'accord, pourvû qu'on ne défére pas moins au Roi de France en cela qu'à celui d'Angleterre; je me suis servi des dernieres Attestations de Mr. *de Ruyter* & des autres Officiers de mer, que vous m'avez envoyées: Mr. *Colbert* s'est chargé d'en écrire à Mr. de *Neufchaise*, ajoûtant qu'on avoit encore du tems de reste pour régler cela.

Quoi qu'il en soit, cette affaire me semble très

délicate, car je prévois que sans une Convention expresse les Anglois ne consentiront jamais à nous rendre le salut du Pavillon dans ce qu'ils appellent *leurs Mers*; & puis qu'ici on pose pour baze que nous n'accorderons pas plus à l'Angleterre qu'à la France ceci pouroit avoir des suites importantes après la Paix faite.

D'un autre côté il ne seroit pas à propos d'entrer dans des discussions sur ce sujet avec les Anglois pendant les Négociations, puis que ce seroit réveiller leur pretendu *Dominium Maris*, & qu'il faudroit se conduire avec cette Couronne-ci comme avec celle d'Angleterre: car si nous ne baissons pas le Pavillon devant les Anglois, même dans leurs Mers, par la raison qu'ils sont un état Monarchique, la France n'est pas obligée d'avoir pour eux cette déférence; en un mot, cette affaire me paroît très épineuse, & non seulement je voudrois que l'Etat m'envoyât des instructions précises; mais même qu'on y ajoûtât les moyens & les raisons favorables aux intentions de Leurs HH. PP.

Il y en a qui disent que l'on pouroit plier le Pavillon & ne le pas baisser; d'autres que l'on pouroit se contenter de saluer du Canon: mais tous les expédiens ont leurs dificultez, parce que l'on veut être traité sur le même pied que les Anglois.

Si ce que Mr. *de Thou* m'a dit est vrai, Mr. d'*Opdam* a baissé le Pavillon devant un simple Vaisseau de guerre Anglois & a souffert que celui-ci ne lui rendît pas le salut du Pavillon. Je suis, &c.

A

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Novembre* 1666.

MONSIEUR,

Le Colonel *Mombas* m'a dit que ses affaires commencent à aller mieux en France, & que pour y mettre la derniére main, il y alloit faire un tour, en ayant obtenu ici la permission. Je me suis chargé de vous recommander sa personne & ses intérêts, quoi que je sois persuadé que vous ne les prenez pas moins à cœur que moi-même, ainsi je n'employerai pas ici une foule de raisons pour vous y déterminer; & me reposant sur votre affection, je vous assure que je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le* 11. *Novembre* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû celle que vous m'avez écrite en date du 5., ma derniére étoit du 4. de ce mois. J'avois déja proposé à Mr. d'*Estrades* que l'on tint sur pied en France pendant l'Hiver les matelots qui ont servi cette Campagne-ci sur la Flotte, à l'exemple de Leurs HH. PP., il s'est chargé d'en écrire à sa Cour. Nous

Nous prenons toutes sortes de précautions pour avoir tout prêt au commencement du Printems, autant de Matelots que nous en aurons besoin ; mais les pressantes instances que l'on nous fait tous les jours au nom de nos Alliez & des Nations neutres; mais sur tout de la part de la France, pour laisser partir des vaisseaux qu'ils disent apartenir à leurs sujets & chargez ici de denrées & de marchandises, sont cause qu'il est impossible de faire observer à la rigueur les Ordonnances de Leurs HH. PP. qui suspendent ici toute navigation ; car chacun trouve le moyen de sortir à la faveur de l'un ou de l'autre de nos Alliez, ou de quelque Puissance neutre. Outre cela le Roi de France demande qu'on laisse sortir les vaisseaux de ce païs transportez à ses sujets depuis la publication de cette Ordonnance, ensorte que pour sortir il sufit d'emprunter un nom François. Mr. d'*Estrades* a delivré cette semaine les deux * Mémoires ci-joints, qui ont causé un scandale universel & irrité terriblement les esprits, les termes dans lesquels ils sont couchez vous étonneront sans doute: sondez, je vous prie, l'intention du Roi sur ces Mémoires, & représentez, comme vous le jugerez convenable, ce qu'il y a d'offençant dans les termes, & le préjudice que nous causeroit la chose même qui y est demandée. Leurs HH. PP. ont permis de tems en tems aux Bâtimens François de sortir de leurs Ports avec des denrées permises, &

* Ils sont dans les Lettres d'*Estrades* Tome III. après une ettre du 5. Novembre 1666.

& hier encore ils ont pris une Résolution générale, dont voici la Copie ci-jointe, de n'avoir aucune dispute avec Sa Majesté T. C. sur le sens des articles de l'Alliance aplicable à ce sujet. Vous pouvez représenter à Sa Majesté en toute vérité, qu'il sera impossible, de cette maniére, à Leurs HH. PP. d'avoir leur Flotte équipée à tems au commencement du Printems prochain, ni même de l'avoir complette pendant tout l'Eté faute de Matelots, que la navigation des particuliers emporte hors du païs; car les Marchands ne balancent pas à donner par mois à un Matelot expérimenté jusqu'à 20. & 24. florins par mois, pendant que l'Etat ne leur donne que 15. florins: & ne peut espérer, par conséquent, que les matelots préférent son service où il y a moins de profit & plus de danger. Il est vrai qu'en accordant aux Vaisseaux neutres la permission de sortir, c'est toûjours avec la clause qu'ils seront montez par leurs propres matelots, ce qu'on observe constanment malgré les instances au contraire faites souvent par Mr. d'*Estrades*: cependant, les choses ne vont pas selon l'intention de Leurs HH. PP.; car outre qu'il est impossible de faire observer cette limitation à la lettre, les Marchands savent l'éluder de reste; ils tiennent à leurs gages un certain nombre de matelots étrangers qu'ils mettent sur le vaisseau qui doit sortir; & ils louent sous main des matelots de la Nation qu'ils envoyent par terre hors des limites de l'Etat où le vaisseau va les prendre & les matelots étrangers reviennent par terre dans le lieu d'où ils

ils étoient sortis pour recommencer le même manége: en sorte que je prévois que Leurs HH. PP. seront obligées au premier jour de révoquer l'Ordonnance qui suspend la navigation, à la vérité avec les meilleures precautions qu'il leur sera possible; neanmoins il est certain que tous les soins imaginables ne remédieront pas aux inconveniens qui sont à craindre. Je me flate que vous obtiendrez que l'on donne ordre à Mr. d'*Estrades* de ne plus tenir un pareil langage à Leurs HH. PP., puis que la continuation d'une pareille conduite ne manqueroit pas d'aliéner les esprits & de troubler la bonne correspondance.

Nous sommes ici dans le même embaras que Sa Majesté par raport aux Canons, & nous aurons bien de la peine à en rassembler sufisanment pour monter les Vaisseaux que l'on a bâtis l'année derniere & qui sont encore sur les chantiers, quoi qu'il y ait long tems que nous faisons travailler dans toutes les fonderies que nous avons pû decouvrir. Voici une Liste de tout ce que nous espérons tirer de ces fonderies pour le premier Avril, & de ce que nous avons dans nos Magazins; mais sans compter les piéces qui sont déja sur les Vaisseaux. On peut voir par-là combien il nous en manquera; ainsi bien loin que Leurs HH. PP. soient blâmables de s'emparer de tout ce qu'Elles peuvent trouver, il me semble qu'Elles en sont louables: je ne vois à cela d'autre reméde, sinon, que Sa Majesté fasse construire au plûtôt des fonderies ici & ailleurs, & qu'Elle y fasse travailler à tou-

te

te force. Si les Conseillers Députez de Hollande n'avoient pris la précaution il y a déja du tems d'acheter dans toute l'Europe les canons qu'ils ont pû trouver & retenir toutes les fonderies, nous serions ici dans le dernier des embaras; néanmoins nous céderons à Sa Majesté tout ce dont nous pourons nous passer au même prix que nous en avons payé.

Il faudroit que nous fussions d'accord sur le salut du Pavillon avant de prendre aucune mesure pour la jonction. Je ne vous ai rien écrit sur ce sujet que de l'avis & avec l'aprobation de Mrs. les Députez Plénipotentiaires de Leurs HH. PP. pour l'emploi de la Flotte; néanmoins j'aurai soin pour votre satisfaction, que Leurs HH. PP. vous en écrivent *ex professo*. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 12. Novembre 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû l'honneur de la votre du 4. du Courant, ma derniere étoit du 5.

Depuis que l'on a apris ici que l'Empereur & les Princes de l'Empire qui sont chargez de secourir la Ville de Bremen se mettent en état de le faire avec vigueur, on commence à désespérer que la Paix se fasse, parce que la Ville de Bremen prendra de-là occasion de

tenir

tenir ferme sur quelques Privileges qui lui sont disputez par les Suèdois, & qui sont tels qu'on pouroit en relâcher quelque chose, sans que ceux qui n'ont pas intérêt que Bremen tombe au pouvoir des Suèdois, en reçussent aucun préjudice; je crois que cette considération sera cause qu'on pressera ici le départ de ceux qui sont chargez de moyenner l'Accommodement, & que cette Couronne-ci fera tout ce qu'Elle poura, en faveur des Suèdois, pour disposer les Bremois à se relâcher de quelque chose. On dit ici que l'on craint que l'Alliance de Leurs HH. PP. avec le Dannemark & quelques Princes Allemans ne rende les Bremois trop opiniâtres.

J'ai communiqué à Mr. de *Lionne* ce que vous me marquez des expediens qu'avoient proposez ci-devant les Ministres de l'Electeur de Cologne, pour s'accorder sur l'Exercice de la Religion Reformée à Issum, & terminer par ce moyen toutes nos disputes avec cet Electeur; son Excellence m'a répondu, que comme Leurs HH. PP. n'avoient aucun Droit sur Issum, Elles ne pouvoient qu'avoir recours à la voye d'intercession en faveur des Reformez d'Issum, & par conséquent ne pas prétendre obtenir par voye de convention ce qu'on leur accorde par faveur. J'ai répondu à cela que Mr. l'Electeur éxigeoit de son côté plusieurs choses que Leurs HH. PP. ne lui accorderoient pas, si l'on mettoit bas toute complaisance; & qu'il sembloit qu'il n'y avoit rien de plus raisonnable, qu'une demande de ne pas ôter l'Exercice de leur Religion à 700. personnes qui composent pres-

presque toute la Communauté de ce Village. Son Excellence m'a prié sur cela de lui donner une Copie de l'endroit de votre Lettre qui concerne cette affaire, afin qu'il l'envoye au Comte *Guillaume de Furstemberg* qui est parti pour Vienne ; mais j'ai crû ne devoir pas y consentir sans vos Ordres.

On a reçû ici avec beaucoup de plaisir la déclaration que j'ai faite, que vous feriez en sorte de faire regler la jonction de la maniere que l'on a déja aprouvée ici : mais à tout ce que je dis pour apuyer nos justes & raisonnables prétentions, par raport au salut & contre-salut du Pavillon, on ne répond autre chose sinon, que tous les Officiers de marine disent unanimement, que l'on n'a jamais baissé le Pavillon Amiral, c'est à dire le Pavillon du Vaisseau que l'Amiral monte. Je réponds à cela que c'est le Pavillon du Roi & non le Pavillon de l'Amiral, & qu'il n'importe pas qui le porte, d'un Amiral en Chef, ou d'un Vice-Amiral; comme il n'importe pas qui est revêtu du Caractere d'Ambassadeur, un Prince ou une Personne de moindre qualité; & que s'il est vrai que l'Amiral de France n'a jamais baissé son Pavillon, il est aussi vrai qu'il n'a jamais rencontré l'Amiral de Leurs HH. PP. qui ait baissé le sien, sinon en suposant, ou après être convenu, qu'il lui rendroit le salut du Pavillon.

Ce que vous m'avez mandé touchant Mr. *Apelboom* m'a fait plaisir, puis que je m'en servirai pour détruire l'opinion que Mr. de *Coningsmark* avoit tâché de repandre ici, que l'on avoit proposé audit *Apelboom*, Hambourg, Gand,

Gand, ou Anvers, ſans en rien communiquer à cette Couronne; & même il prétendoit que cela venoit de vous : il eſt facile de diſſuader ici les Miniſtres qui ſont déja aſſez prevenus que les Suèdois n'oublient rien pour brouiller Leurs HH. PP. avec Sa Majeſté.

Je m'attendois bien à la réponſe que vous m'avez faite par raport à l'Athenien; mais on regarde ici comme une incivilité, de refuſer une recommandation. Je vous prie de vous ſouvenir lors qu'on conferera les neuf Drapeaux qui ſont vacans, d'un Gentilhomme François nommé *S. Michel*, qui ſert dans la Compagnie de Mr. *Mombas*, & qui a ſervi en Allemagne & ailleurs avec honneur; je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 18. *Novembre* 1666.

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 11. de ce mois; j'ai reçû la votre du 12. Nous avions reçû avis la ſemaine paſſée que l'Accommodement étoit fait entre la Suède & la Ville de Bremen; mais les dernieres Lettres marquent, que lors qu'on en vint à coucher ſur le papier ce dont on étoit convenu verbalement, les Suèdois s'étoient dédits ce qui faiſoit craindre que l'Accommodement fût plus éloigné

gné que jamais ; sur quoi Leurs HH. PP. ont écrit à Mrs. *Cant*, *van Haeren* & *Gerlacius* leurs Députez, partis depuis peu pour l'Oost-Frise, de se rendre en diligence au lieu du Congrès, & de mettre en œuvre toute sorte de moyens pour accommoder le Different : le Roi de Suède a accepté à cet effet la Médiation de Leurs HH. PP ; & vous pouvez assurer Sa Majesté T. C. & ses Ministres, qu'Elles n'oublieront rien de tout ce qu'Elles croiront propre à contribuer à rendre la Ville plus traitable, & à faciliter la Paix ; & nous esperons que Sa Majesté se servira de tout son crédit pour faire la même chose auprès des Suèdois.

Quant à l'affaire d'Issum, Leurs HH. PP. y ont un Droit qui va au de-là de la voye d'une simple recommandation en faveur de ceux de la Religion Reformée ; puis que la Seigneurie d'Issum est un Fief de la Gueldre, dont elle a relevé depuis plusieurs Siécles avec le Droit de Patronat, comme le portent les Lettres de Relief ; outre que Leurs HH. PP. sont dans la possession continuelle & dans l'usage indispensable de maintenir & de proteger cette Commune & son Pasteur, même par la voye des armes s'il étoit nécessaire, sans parler de plusieurs autres circonstances trop longues pour être ici détaillées ; mais d'où l'on peut conclure que cette affaire est d'un tout autre genre qu'une simple intercession ; & je crois que si cette affaire d'Issum se termine, à la recommandation du Roi de France, suivant le temperament dont j'ai parlé dans ma Lettre du 4., proposé ci-

devant

devant par l'Electeur même, Son Altesse Electorale en devra avoir toute l'obligation à Sa Majesté; ainsi, Monsieur, je ne crois pas que Leurs HH. PP. aprouvent que vous donniez un Extrait de ma Lettre dans la vûë, de ce côté-ci, d'engager les Ministres de Cologne à donner les mains à ce temperament, qu'on aura assez de peine à faire goûter ici: du reste, je vous fais le maître absolu de ma Lettre, vous pouvez en disposer comme vous le jugerez à propos.

Nous attendrons la réponse précise de Sa Majesté sur le point du salut du Pavillon; suivant la Résolution que Leurs HH. PP. ont prise dernierement sur ce sujet, & dont nous avons communiqué la substance par ordre de Leurs HH. PP. à Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* dans une Conference que nous eûmes avec lui mardi dernier. Nous avons en même tems parlé avec lui & avec Mr. *Clingenbergh* de ce qui concerne la jonction, & je ne crois pas qu'il reste rien en quoi nous soyons de sentiment different sur ce sujet avec la France, si ce n'est l'Article du Pavillon.

Mr. *Meerman* Bourguemaître de Leyden m'a communiqué vendredi passé une Lettre du Resident d'Angleterre à Bruxelles, nommé *Temple*, adressée à un nommé *Oneale*, comme je crois, Prêtre Catholique, qui demeure à Bruxelles, & qui se trouve ici depuis quelques jours pour ses affaires particulieres. Cet *Oneale* ayant fait connoissance par le moyen d'un Marchand avec un nommé *Carpenter* qui demeure à Leyden, il lui parla des bonnes intentions du Roi d'Angleterre pour

la

la Paix; ſur ce que *Carpenter* lui répondit, ſelon ſa portée, *Oneale* lui avoit fait voir cette Lettre qu'il ſe crût obligé de faire voir pour ſa décharge, à Mr. le Bourguemaître *Meerman*, qui à ſon tour a jugé à propos de s'en décharger entre mes mains.

Nous avons trouvé qu'elle étoit de peu d'importance; cependant nous l'avons communiquée à Mrs. d'*Eſtrades* & *Clingenberg*, qui ſont convenus que l'on devoit répondre à cet émiſſaire & à tous ſes pareils; que ſi le Roi d'Angleterre deſire réellement la Paix, Sa Majeſté devoit ſe réſoudre à traiter dans les formes avec la République & avec ſes Alliez, & pour cet effet convenir d'une Place Neutre pour y tenir les Conferences. Voici une Copie de cette Lettre, afin que vous puiſſiez vous en ſervir dans l'occaſion; je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 19. Novembre 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 12. du courant j'ai reçû l'honneur de la votre en date du 11.

Je me ſuis ſervi des raiſons que vous m'avez fournies pour juſtifier la conduite de Leurs HH. PP. par raport à la ſortie des Vaiſſeaux François & Alliez des Ports de la Républi-

que ; j'y ai ajoûté celles que j'ai trouvées dans mon propre fonds, & le succès a été tel que je le marque dans l'inclufe. Si toutes les fois que Mr. d'*Eftrades* fe plaint qu'on ne lui donne pas fatisfaction fur ce qu'il a demandé, on m'inftruifoit, comme cette fois-ci, des raifons qui font agir Leurs HH. PP., je pourois de même les faire valoir pour diffiper ici toutes les fauffes imputations.

On eft de même content de ce que vous m'avez écrit par raport aux Canons, & fur tout de la complaifance que Leurs HH. PP. ont euë d'en ceder à Sa Majefté, à ce que m'a dit Mr. *Colbert*, cinquante petites piéces.

Ni la Regence, ni aucune autre Perfonne ne m'a mandé ce que l'Etat penfe de la Lettre du Roi d'Angleterre ; en forte que je me trouve fort embaraffé comment répondre aux queftions qu'on me fait ; je ne doute pas qu'on n'en ait parlé à Mr. d'*Eftrades* : mais l'experience m'a apris combien il y a d'inconveniens à ne me pas inftruire de ce que l'on dit à ce Miniftre, fur tout par raport à des chofes importantes.

Mr. de *Lionne* m'a parlé d'une affaire qui regarde 360.; mais je l'ai prié de faire favoir à la Regence les fentimens du Roi fur ce fujet par Mr. d'*Eftrades*, plûtôt que par mon canal : ainfi, je m'en raporte à ce que Mr. d'*Eftrades* vous en dira.

On fe plaint de ce que Mr. *Boreel* a écrit, dit-on, à la Regence, que le Duc de Savoye devoit affiéger Geneve avec le fecours du Roi

Roi de France, en vertu d'un Article ſecret du Traité d'Eſpagne, ce que l'on croit être non ſeulement très faux, mais même ridicule. Mr. de *Lionne* en écrira à Mr. d'*Eſtrades*.

Je vous prie de ne pas oublier ce que vous m'avez écrit de l'intention où vous étiez de faire éxécuter la Réſolution de Leurs HH. PP. de recompenſer les Officiers François; je ſuis, &c.

P. S. Depuis que l'on a ouï dire ici que l'Empereur & l'Eſpagne avoient envie de demander d'être admis dans la Ligue, on commence à faire entendre que l'on ſouhaite auſſi d'y être admis. Je crains fort que ces admiſſions n'affoibliſſent extrêmement cette Ligue. Je ſuis votre très-affectionné ſerviteur, & vous ſouhaite toute ſorte de bénédictions & de proſperitez.

A Mr. C. Van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le 25. Novembre 1666.*

MONSIEUR,

Ma derniere étoit du 18. du courant, j'ai reçû depuis vos Dépêches du 19 en leur tems.

Les Commiſſaires de Leurs HH. PP. ont déliberé avec Mrs. d'*Eſtrades* & de *Clingen-*

*berg* sur la Lettre * du Roi de la Grande Bretagne, & sur la maniere dont on doit y répondre. Leurs N. & G. P. ont aprouvé hier le Projet de réponse qui avoit été couché sur le papier avec l'aprobation de ces deux Ministres, tel que vous le verrez dans l'Extrait ci-joint. Les Députez de la Généralité & les Etats Généraux mêmes n'ont encore pris aucune résolution à cet égard, mais ils le feront au premier jour.

Mrs. les Conseillers Députez travaillent à négocier les Eguieres d'or dont Mr. l'Ambassadeur B. . . . est chargé, & l'on satisfera avec ce qui en proviendra, à la Résolution que Leurs HH. PP. ont prise de gratifier les Officiers du secours François; mais cet Ambassadeur me paroît bien lent à faire voir ces Eguieres à ceux avec lesquels on est en pour-parler pour le prix, ou à ceux à qui ils ont donné cette Commission, quoi que Leurs HH. PP. ayent déja envoyé deux fois leurs Ordres pour cela. Par raport à l'admission des autres Princes & Etats dans l'Alliance conclûë dernierement avec le Dannemark, le Brandebourg & le Lunebourg, on est d'avis ici que nous devons honnêtement en exclure toutes les Puissances qui sont plus considerables que Leurs HH. PP.; & que par raport aux autres, on doit se conduire avec beaucoup de circonspection.

Mr. le Comte d'*Estrades* m'a entretenu hier

* Cette Lettre & celle du Roi d'Angleterre sont après cette Lettre-ci.

hier du contenu des Dépêches qu'il a reçûës par la derniere Poste, & il m'a fait de grandes plaintes sur deux choses, * que Mr. *Appelboom* a écrit en Angleterre, de mon aveu, & après que je les lui aurois proposées ; l'une, touchant le choix de Gand, Anvers, ou Hambourg, pour y tenir les Conferences; l'autre, qu'au cas que le Roi d'Angleterre acceptât l'une de ces trois Places, Leurs HH. PP. envoyeroient leurs Deputez à Londres, pour prier Sa Majesté Britannique d'y envoyer ses Ministres, en s'excusant sur leurs Alliez de ce qu'Elles ne pouvoient envoyer leurs Ministres à Londres. Je vous ai déja écrit sur ce qui concerne le premier Chef; quant au second, il est vrai qu'il y a quelque tems que je dis à Mr. *Appelboom*, que j'avois eu ci-devant la pensée que l'on pouroit envoyer un Député de l'Etat au Roi d'Angleterre pour le prier, par forme de compliment, de choisir une Place Neutre pour les Conferences, si l'on étoit certain au préalable que ce Prince y consentît; mais que voyant depuis avec quelle hauteur ce Roi en agit, je n'avois pû trouver à propos qu'on lui en fît la Proposition, de peur qu'elle ne le rendît encore plus fier; depuis ce tems-là Mr. *Appelboom* m'a demandé de nouveau, si les Ministres Suèdois qui sont à Londres ne pouroient pas faire quelques ouvertures tendantes à cette fin; je lui ai répondu, qu'il faudroit aupa-



* Voyez Lettres d'*Estrades* Tom. III. La premiere partie de la Lettre de Mr. de *Lionne* du 19. Novembre 1666.

ravant en informer le Roi de France & concerter la chose avec Sa Majesté, ou avec ses Ministres. La semaine passée le Secrétaire de Mr. *Appelboom*, qui étoit incommodé, est venu chez moi & m'a communiqué une Lettre des Ambassadeurs Suèdois qui sont à Londres, & qui marquoient à Mr. *Appelboom*, qu'ils avoient fait cette Proposition au Roi d'Angleterre, & que Sa Majesté avoit jugé, qu'au cas que l'on envoyât ainsi un Député, il ne suffisoit pas qu'il s'en tint à un simple compliment, & qu'il falloit qu'il entrât en matiere, & qu'au moins il parlât de quelques conditions Préliminaires, sur lesquelles on pouroit traiter la chose au principal avec quelqu'aparence de succès. Je lui ai répondu sur le champ, que je ne savois pas que Mr. *Appelboom* eût rien écrit à Londres touchant cette Proposition, encore moins que ce fût de l'aveu d'aucune Personne de notre Regence, & que cela ne devoit se faire que de concert avec la France, ce qui ne s'étoit pas fait, du moins que je sache. Quoi que Mr. *Appelboom* ait agi en cela un peu étourdiment, je vous avouerai que la Proposition ne me paroît point blamable, si cet incident pouvoit nous conduire aux ouvertures de quelques Négociations dans une Place Neutre. Je ne conviens point du tout de ce que Mr. d'*Estrades* m'a dit qu'on lui écrivoit sur ce sujet; savoir, que le Roi son Maître ne consentiroit jamais à une pareille démarche, & que par conséquent Leurs HH. PP. ne pouroient la faire sans contrevenir manifestement à l'Alliance: j'ai jugé à propos de dé-

déclarer & prouver à Mr. d'*Estrades*, que jusqu'à présent nous n'avons pas jugé à propos de faire de pareilles Propositions à l'Angleterre, sur tout sans la participation de la France, parce que nous n'avons pas crû que cela pût servir à avancer la Paix, mais non point parce que nous croyons que nous ne puissions le faire sans contrevenir à l'Alliance: sur quoi j'ai fait voir à cet Ambassadeur, que l'Alliance ne contient autre chose à cet égard, sinon, que l'un des Alliez ne poura entamer aucune Négociation de Paix sans la participation de l'autre, & sans procurer à ses Ministres la faculté d'y assister en toute sûreté. Peut-être seroit-il nécessaire que vous parliez-là sur le même ton afin qu'on ne s'imagine point des choses qui ne sont point effectivement, de sorte qu'on ait de la peine à etablir ensuite le contraire.

Leurs N. & G. P. ont pris les Résolutions ci-jointes sur votre Lettre du 19. du Courant: je suis, &c.

## *LETTRE DU ROI de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messeigneurs les Etats Generaux des Provinces-Unies des Pais-Bas.*

Le 4. Octobre 1666.

*Hauts & Puissans Seigneurs, nous avons reçû la votre du dix-septiéme du passé par un de vos Trompettes, qui a rendu le Corps du defunt Chevalier Barkley à ses parens & amis. Nous*

 *rece-*

*recevons cette marque de votre humanité & courtoisie avec le ressentiment qui lui est dû, promettant de notre part un traitement reciproque toutes les fois que les occasions s'en pourront presenter.*

*Pour ce qui regarde l'autre partie de votre Lettre sur le sujet de la Paix, & laquelle répond à l'invitation franche que nous vous fimes pour cet effet le quatriéme d'Août, nous ne sçaurions assez déplorer, & nous plaindre de même, que toutes les avances que nous faisons à cet effet ne servent qu'à nous attirer des reproches & des imputations mal-fondées sur nôtre maniére d'agir, & sur des choses faites par nous, dont le contraire est assez connu (Préliminaires peu propres pour introduire la Paix) comme si vous faisiez votre Capital de vouloir persuader, & à vos Peuples, & à tout le monde, que c'est nous véritablement qui sommes les Agresseurs & Auteurs de cette funeste Guerre, que nous fermons obstinément l'oreille à toutes vos Propositions de la Paix, sans vouloir même vous faire sçavoir quelles sont nos demandes; & qu'enfin c'est nous qui rejettons la Paix, & que c'est vous & vos Alliez qui la desirez & la solicitez; quand la vérité est que vous avez jusques ici refusé de faire le moindre pas en avant qui pût avancer une œuvre si sainte, & qui ne manqueroit sans doute de bien-tôt terminer la Guerre.*

*Cette maniere d'agir si fort extraordinaire, jointe à l'explication qu'on peut faire de vos intentions par le procédé de quelques-uns de vous (pour mettre à couvert notre honneur, & la justice de notre cause blessée, & par des agravations*

*tions si sensibles) nous oblige de déclarer à vous, & à tout le monde, combien vos suggestions se trouvent éloignées de la vérité, & de répéter encore une fois, quand, & comment la Guerre s'est commencée malgré nous; les avances que nous avons faites pour rétablir la Paix, & comme vous les avez toûjours adroitement detournées, vous assurant, que si à l'avenir vous trouvez à propos de laisser à part vos reproches (auxquelles il faut de nécessité opposer nos defenses) nous nous employerons plus utilement à des Conseils pour guérir les playes, & par la bénédiction de Dieu, pour en effacer les cicatrices mêmes, qu'à entrer en controverses sur leur origine, afin que l'effusion de plus de sang Protestant soit entiérement arrêtée: en attendant nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, & soûtenir ces particularitez comme notoires à tout le monde.*

I. *Qu'en premier lieu, nous avons fait faire des instances fréquentes & importunes, quoi qu'inutiles, pour la réparation des dommages & indignitez commises sur nous & nos sujets, à la satisfaction desquelles le dernier Traité vous obligeoit, lequel nous n'avons violé de notre côté.*

II. *En second lieu, que les Commandeurs de votre Flotte aux Indes Orientales défendirent à nos Vaisseaux, sous la Conduite du Comte de Malborough, l'entrée d'un Havre, où ils alloient, dans lequel il y avoit dès long tems une Factorerie Angloise pourvûë d'une grande quantité de marchandises, qui devoient servir de Cargaison auxdits Navires à leur retour, toutes lesquelles marchandises, furent bien-tôt apres sai-*

*sies & detenuës par vos Officiers, eux declarant qu'ayant depuis peu annoncé la Guerre aux Princes, avec qui nous avons dessein de trafiquer, cette Guerre devoit par conséquent leur interdire tout Commerce avec lesdits Princes. Laquelle Déclaration imperieuse & extravagante fut de même environ ce tems-là publiée en votre nom en Afrique, par l'Officier qui y commandoit pour vous, avec défenses à tous nos Sujets de plus négocier avec les natifs de ces Païs; & quand nous avons demandé réparation des dommages soufferts dans ces lieux, & des procédez si énormes, & fait voir à cet effet une Copie autentique de ladite Déclaration publiée en votre nom au préjudice de l'honneur & de l'intérêt de tous les Rois & Princes, qui s'y trouvent également intéressez, & qui sans doute en doivent ressentir l'affront, vous n'avez pas voulu desavouër cette action, ou donner la moindre satisfaction des dommages faits.*

III. *En troisieme lieu, nous disons qu'aussi-tôt que votre Ambassadeur nous eût informé, que le Capitaine Holmes s'étoit emparé de Guerre ouverte, de votre Fort proche de Cabo Verde, suivant nos ordres, nous assurâmes ledit Ambassadeur sur notre Parole Royale, que cet Acte d'Hostilité s'étoit fait sans que ce Capitaine en eût reçû Commission de nous à ce faire, nous desavouyons l'action, l'avions déja mandé de venir, & qu'ensuite d'un éxamen de toute l'Affaire, déclarâmes que la justice en seroit faite, en châtiant ledit Capitaine s'il se trouvoit coupable, & qu'une entiére réparation seroit faite des dommages survenus: cette réponse quoi que fort sincere de notre côté, ne vous a pas contentez,*

*tez, comme elle devoit avoir fait suivant la teneur du Traité; au contraire vous persistâtes toûjours à nous reprocher d'avoir autorisé l'insulte dudit Capitaine, auquel étant arrivé en Angleterre nous fimes defenses de se presenter devant nous, en l'envoyant tout aussi-tôt à la Tour de Londres, où il a demeuré prisonnier jusqu'à l'ouverture de la Guerre (sans que Votre Ambassadeur ait durant tout ce tems-là, produit ou avancé aucune chose, sur laquelle on pourroit former un Procès contre lui) quoiqu'il alléguât, qu'avant que d'avoir assailli votre Fort il avoit intercepté vos Ordres dans leur chemin à la Guinée, faisant commandement à vos Officiers de se saisir de notre Château de* Cormantine, *lequel ils attaquerent ensuite.*

IV. *En quatriéme lieu, l'Isle de Pouleron ne nous a point été renduë, comme les termes du Traité portoient, quoi que nous envoyâmes deux différentes Flottes à grands fraix pour en prendre possession; au lieu de cela les Gouverneurs en disputérent les ordres, alléguans qu'ils n'étoient suffisans à leur décharge pour la reddition.*

V. *Nous disons que le Sieur de* Ruyter *eût une Commission de courir sus à nos Sujets, & dans le même tems que vous fites instances auprès de nous d'empêcher la sortie de notre Flotte destinée à la Guinée, disant que vous étiez disposez à retenir la votre dans vos Ports, sur l'espérance d'un bon Accommodement, & dans le tems que vous nous aviez prié de joindre nos Vaisseaux de Guerre avec les votres contre les Pirates d'Alger, ce que nous fimes de bonne foi, nous vimes après ledit de* Ruyter *se séparer de*

*nos forces, dans la Mediterranée, sans aucun avis donné ensuite de sadite Commission, & devant qu'on eût su si aucun de vos Vaisseaux ici, il s'empara des notres dans la Guinée, & fit toute sorte d'hostilité sur nos Sujets, dans ces païs-là, sans que l'on rendit ici un de ceux qui avoient été saisis, ou que la Guerre s'y fit sur vos Sujets; & tous ces cinq cas étant ponctuellement vrais dans la substance & forme qui est ici dit, & auparavant que la Guerre défensive s'est commencée de notre part, nous ne doutons pas que le monde ne vous juge l'Agresseur, & que faisant réflexion là-dessus vous n'en ferez plus mention à notre préjudice. La Guerre s'étant ainsi ouverte, & ayant eu grand sujet de quoi louer Dieu du succès qu'il lui a plû de nous y donner, nous nous tenons plus obligez de desirer la Paix, & par conséquent de nous purger des Calomnies semées au contraire, comme si nous voulions faire continuer la Guerre, puis que nous refusions de déclarer ce que nous voulons pour la Paix.*

*Quant aux ouvertures faites à nous par votre Ambassadeur durant le tems qu'il a demeuré auprès de nous, il faut nous remettre aux reponses que nous lui avons toûjours faites par écrit à tous ses papiers par lesquels notre desir pour la Paix se manifestera assez: quant à ce qui s'est passé entre nous dans les Conférences de vive voix sur ce sujet, ce sera lui qui pourra répondre (à qui, comme à un homme d'honneur & fort affectionné à la Paix, nous nous sommes ouvert particuliérement aussi-bien qu'en général,) si nous n'avons pas toûjours témoigné une grande aversion à la Guerre, avec un desir bien ar-*

*dent*

*dent pour la Paix, & autant qu'un Prince Chrêtien est obligé d'avoir, ne trouvant pas à propos de faire coucher par écrit des particularitez, pour ne nous exposer pas aux inconvéniens que votre maniere d'agir alors nous auroit donné.*

*Quant à la révocation de notre Envoyé de la Haye, devant celle de votre Ambassadeur d'ici, il est notoire qu'il en a été comme chassé, en lui ôtant tous les Privilèges que son Caractére lui donnoit, ses Domestiques mis en prison, & après des plaintes à vous faites en notre nom, & promesses de votre part qu'on n'en useroit plus ainsi à l'avenir, son Secrétaire fut aussi mis en prison sans aucun prétexte raisonnable, & une garde mise auprès de sa maison, avec cent artifices employez pour émouvoir le Peuple contre lui, tout ceci l'obligeoit de songer à sa sûreté par une retraite honnête.*

*Il est bien vrai, que les Ambassadeurs Extraordinaires du Roi Très-Chrêtien, après avoir demeuré quelques mois ici dès le tems que nous eûmes accepté leur Médiation, ils nous firent quelques Propositions particulieres; mais il est aussi vrai qu'ils desavouérent d'avoir eu pour cela aucun Pouvoir de vous, au contraire ils nous dirent que vous aviez absolument refusé d'y consentir, aléguans de votre part, que la contagion avoit tellement affoibli & appauvri nos Royaumes, que vous ne nous croyiez pas en état de remettre notre Flotte en Mer, & après plusieurs Mémoires donnez par écrit, nous assurans au nom de leur Roi, qu'il feroit en sorte que vous y consentiriez, & les réponses de notre part (auxquelles aussi nous nous remettons) remontrans*

*l'énormité, le peu de raison, & l'incertitude desdites Propositions, en un mot peu propres à servir de fondement à un Traité, insistant au même tems que l'Ambassadeur de votre part ici eût le pouvoir de traiter sur ces Propositions, ou autres reciproquement bonnes aux deux Parties, leur Mediation se finit, & ils s'en allerent declarant que sur notre refus desdites Propositions leur Maître se trouvoit obligé de vous assister dans la persecution de la Guerre; Ce qu'étant ainsi, le monde peut juger s'il nous restoit le moyen de leur faire d'autres propositions de nôtre part.*

*Sur ce qui s'est passé à Paris entre notre Ambassadeur Extraordinaire & le Sieur van* Beuningen, *nous nous trouvons obligé de nous étendre un peu, afin que le monde sçache la peine qui a été prise de leur persuader que nous y étions entrez dans un Traité formel, que nous y avions reçû & rejetté des Propositions raisonnables, & qu'à la fin nous avions rompu ledit Traité: par ce qui s'ensuit se verra comme toute cette affaire s'est passée, pour vous desabuser de la Relation peu véritable, qui en a été faite, & des conséquences dont on s'est prévalu par telles insinuations.*

*Après le depart des Ambassadeurs François d'ici, & la Déclaration de la Guerre de leur Roi qui s'ensuivit bien-tôt après, nous ne pouvions moins faire que de rappeller nôtre Ambassadeur Extraordinaire, après qu'il eût rendu ses Lettres de révocation se trouvant fort indisposé: une personne fort dans la confidence de la Cour le vint voir & lui dit, que le Roi son Maître travailloit toûjours à vous incliner à la Paix, & que votre Envoyé le Sieur van* Beuningen, *étoit prêt à produire des Propositions qui pourroient servir*

*de*

*de fondement à cette fin, le priant aussi de differer son voyage, & de se voir avec ledit Envoyé chez la Reine notre Mére, & en sa presence, Notre Ambassadeur lui répondit, qu'ayant reçû son Congé il se trouvoit depouillé de son Caractere, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, & que suivant ses ordres il avoit à commencer son voyage si tôt que sa santé lui permettroit. Quelques jours après la même Personne le vint voir, & lui renouvella les mêmes instances sur l'entrevûë, lui déclarant, au nom de son Maître, que s'il persistoit encore à vouloir partir, sans avoir oui ce que l'on vouloit proposer sur le sujet de la Paix, l'effusion de tout le sang qui pourroit s'en suivre lui seroit infailliblement imputé, pour avoir opiniâtrément refusé à prêter l'oreille aux expédiens qui la pourroient avoir prévenuë. Sur des instances si pressantes, notre Ambassadeur promit de se rendre chez la Reine notre Mére, pour se voir avec votre Envoyé, déclarant toûjours qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter; mais qu'il écouteroit très volontiers ce qu'on avoit à lui proposer; ainsi qu'il fit à l'heure assignée, où il se trouva aussi un Ministre du Roi Très-Chretien. Après plusieurs discours & debats de ce qui s'étoit passé sur le fait de la Guerre, l'Envoyé mettant toûjours pour un fondement que nous étions l'Agresseur, concluant avec la même alternative, que vous nous avez avancez à cette heure, à laquelle il demandoit une réponse Cathégorique. Que réparation fut faite de part & d'autre de toûs les Dommages depuis les commencemens de la Guerre. Ou bien que chaque Partie demeurât contente de ce qu'il possedoit présentement:*

*Ne-*

*Notre Ambassadeur lui fit voir son erreur dans le fondement de son discours, combien nous étions éloigné d'être l'Agresseur, & combien impossible il étoit de faire choix de l'une & de l'autre de ces deux Propositions, jusques à ce qu'il fût determiné, quand & par qui la Guerre avoit été commencée, sans quoi on ne pouvoit comprendre le véritable sens de la Proposition: notre Ambassadeur concluant que n'ayant aucun pouvoir de traiter, mais bien ordre precis de s'en retourner au plûtôt auprès de nous, le seul expédient à son avis étoit de faire envoyer quelque Personne qui nous exposât ces Propositions, pour avancer la Paix, à laquelle vous sçaviez que nous étions fort inclinez, & ainsi se termina cette Entrevûë qu'on a nommé si souvent par tout le monde un Traité, & la mauvaise réputation de laquelle nous a si fort couté dans le courant de nos affaires; & puis que vous le repetez encore dans votre Lettre, comme une avance bien spécieuse & considérable à la Paix, nous nous trouvons obligé de répéter à cette heure ce que notre Ambassadeur dit alors, qu'il est impossible de répondre cathegoriquement à ces deux Propositions, jusqu'à-ce que vous en ayez plus clairement expliqué les termes, & pour cette raison nous avons accepté la Médiation de notre bon Frére le Roi de Suède, comme nous ferons volontiers celle de tout autre Prince, qui ne s'est rendu Partie contre nous, espérant par ce moyen de nous éclaircir mieux sur quelles conditions vous desirez véritablement que la Paix se fasse, quoi que vous n'ignorez point que nous nous sommes particularisez en beaucoup de choses à cette fin, comme aussi ont fait beaucoup de Personnes chez vous*

*fort*

*fort affectionnées à la Paix, & au bien de leur Patrie, lesquels on poursuit à cette heure, parce qu'ils se sont laissez trop facilement persuader, qu'ensuite desdites Propositions, vous prendriez la résolution de nous envoyer quelque Personne, pour ajuster la methode de bien traiter la Paix, & de prévenir les maux qui ont succédé depuis.*

*Pour ce qui est de nommer un lieu Neutre pour y traiter la Paix; à l'égard de la France & de Dannemarck, qui se trouvent engagez dans la Guerre avec vous, nous disons que comme nous n'avons rien eu à demêler avec le Roi Très-Chrêtien, qu'entant qu'il s'est voulu intéresser dans votre quérelle, nous ne doutons pas que nous ne venions bien-tôt à nous entendre & reconnoître notre vrai intérêt, & à ne souffrir pas, qu'une amitié si ancienne que la notre vienne à se dissoudre tout à fait par votre refus opiniâtre, de venir à une juste Paix & aux moyens honorables pour y parvenir. A l'égard du Roi de Dannemarck, lequel ne pouvoit pas s'engager en cette quérelle, sans avoir premiérement violé la foi publique envers nous (car nous nous trouvons ici contraints de déclarer, que l'entreprise au Port de Bergues ne nous fût jamais venu dans la pensée, sans l'invitation * que ce Roi nous fit d'envoyer notre Flotte, & la Proposition de partager avec nous tout le butin de Vos Vaisseaux) ainsi à l'égard de cette Couronne nous ne pouvons pas condescendre à nommer un lieu Neutre pour traiter. Cependant (malgré l'outrage sensible que nous avons reçû de ce Prince, pour échange de tant de marques d'affection que nous*

* Voyez sur cela l'Histoire de Mr. *Burnet* publiée depuis peu, à l'Année 1666. dans le second livre.

*nous lui avons témoignées dans toutes les occasions qui s'en sont presentées) nous ne ferons pas de difficulté de vous dire, que comme nous acceptons la Médiation de notre bon Frére le Roi de Suède, à l'égard de la France & du Dannemarck, quand tous les differens entre nous viendront à être ajustez, nous ne refuserons pas, pour mieux unir & affermir à l'avenir l'interêt Protestant, d'accepter votre Médiation pour une Paix avec le Dannemark sur des conditions justes & honorables.*

*Pour conclure, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos Peuples dans l'opinion que nous refusons toûjours de vous dire ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix, & combien que cette maniere d'agir soit fort nouvelle & extraordinaire d'outrager & attaquer en Guerre ouverte vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent au lieu de leur offrir une juste réparation, nous ne laisserons pas, malgré tous les inconvéniens qui nous en pouront arriver, de vous faire sçavoir en même tems ce que nous ne voulons pas, aussi-bien que ce que nous voulons de vous: Nous ne desirons pas que votre Etat souffre le moindre changement; que votre Autorité soit diminuée dans vos territoires, ni que votre liberté soit blessée par la dependance d'aucun Prince: De notre coté, nous ne demandons aussi aucun Empire, ou Supériorité sur les mers que celle dont nos Prédécesseurs ont joui de tout tems sans Controverse.*

*Nous demandons que vous observiez inviolablement & de point en point le dernier Traité fait entre nous, & que vos declarations extravagantes*

*gantes publiées par vos Gouverneurs dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme dérogatoires à l'honneur de tous les Rois & au Droit commun des gens, soient par vous annullées & désavouées, & qu'un Réglement de Commerce soit établi dans les Indes Orientales pour garantir nos Sujets à l'avenir des oppressions & insultes que nous y avons autrefois souffertes.*

*Et quoi que nous ne proposions pas un remboursement en argent des fraix immenses de la Guerre, nous demandons pourtant, & attendons de vous une somme moderée de deniers, en consideration des pertes & dommages que nous & nos sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & raisonnable dans le Traité, comme aussi que Caution soit donnée pour l'observation inviolable d'icelui; le tout comme les Médiateurs le trouveront juste & équitable.*

*En dernier lieu, nous proposons, & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre si nécessaire & si sainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut aussi servir de fondement à conserver celle de toute la Chrêtienté) que vous députiez vers nous quelque Personne pour ajuster les particularitez qui puissent acheminer à cette bonne fin, ce que faisant nous ne doutons pas que Dieu ne bénisse nos efforts, & les couronne d'une bonne conclusion, qui se verra dans les offices reciproques d'amitié, & de notre côté dans la continuation de la bienveillance que nous avons toûjours euë pour votre Etat. Mais si pour des raisons particuliéres vous rejettez cet expédient, & au péril de votre vrai interêt, vous vous apiniâtrez contre la Paix, que l'on vous met en main; nous laisserons au*

*monde*

*monde de juger à qui il se faut prendre pour la continuation de la Guerre, avec les maux & calamitez qui en suivront; & si de notre côté nous n'avons tout fait ce que l'honneur nous a permis de faire pour les prevenir : priant Dieu de disposer vos cœurs à faire réflexion sur le vrai intérêt Protestant, & de considerer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis, si la Guerre continue entre nous. Vous recommandant au reste, Hauts & Puissans Seigneurs, à sa digne & sainte Garde. Ecrit de notre Cour de Whitehal le quatriéme d'Octobre mil six cens soixante-six, & de notre Regne le dix-huit. Votre bien bon Ami*, &c.

## LETTRE DE MESSIEURS les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne.

*le 25. Novembre 1666.*

SIRE,

„ Nous avons reçû depuis quelque tems „ la Lettre de Votre Majesté, datée de Whi- „ tehal le $\frac{4}{14}$ Octobre, servant de réponse à „ la notre du 17. Septembre précédent; & „ bien que nous trouvions en cette Réponse „ une Préface pour justifier ses armes contre „ cet Etat, si est-ce que nous jugeons, qu'il „ est superflu d'entrer ici en contestation sur „ ce sujet; parce que nous sommes entiere- „ ment persuadez, que si Votre Majesté „ vou-

„ vouloit prendre la peine de lire avec appli-
„ cation ce que nous avons ci-devant fait
„ communiquer par écrit à ses Ministres,
„ & qui a été imprimé ensuite, Elle se trou-
„ veroit convaincuë, avec tout le reste du
„ monde, de la justice de notre Guerre dé-
„ fensive, à la quelle nous avons été né-
„ cessitez. Aussi nous nous y rapportons
„ encore, jugeant cette Matiere plus propre
„ à remplir un Manifeste, qu'à servir de su-
„ jet à une Lettre.

„ Et pour ce qui est des cinq Points que
„ Votre Majesté desire en la conclusion de sa
„ Réponse, nous pouvons déclarer en toute
„ sincerité & vérité, ainsi que nous déclarons
„ sur le premier, que comme nous ne croyons
„ pas avoir manqué d'observer le dernier Trai-
„ té religieusement en tous ses Points, aussi ne
„ ferons-nous point de difficulté, après le
„ rétablissement de la Paix, de l'éxécuter en-
„ core inviolablement à l'avenir; Nous pro-
„ mettant, que Votre Majesté n'en fera point
„ de son côté, de s'obliger aussi reciproque-
„ ment à l'observation ponctuelle dudit
„ Traité.

„ Quant au second, puis que les Minis-
„ tres de Votre Majesté, & nommément
„ l'Agent *Selwin*, a fait en la Côte d'Afri-
„ que des Déclarations beaucoup plus extra-
„ vagantes que nos Gens n'eussent pû, ni
„ inventer, ni produire, comme on l'a fait
„ voir ailleurs; nous n'avons jamais fait dif-
„ ficulté, & voulons bien encore, ou pour
„ mieux dire, nous serons bien aise, que ces
„ Déclarations soient desavouées de part &
„ d'au-

„ d'autre, & qu'il n'en soit plus parlé, non
„ plus que si elles n'avoient pas été faites.

„ Sur le troisiéme, que nous ne desirons
„ pas moins que Votre Majesté, le Regle-
„ ment de Commerce que l'on propose,
„ pourvû qu'il soit universel & réciproque.
„ Ne pouvant pas nous imaginer, que Vo-
„ tre Majesté puisse avec raison, & avec jus-
„ tice, refuser en Europe & ailleurs, ce
„ qu'Elle croit être équitable dans les Indes
„ Orientales.

„ Pour le quatriéme, que bien loin de
„ nous pouvoir persuader que nous som-
„ mes obligez de rembourser les fraix de la
„ Guerre, ou de reparer les dommages que
„ Votre Majesté, ou bien ses Sujets peuvent
„ prétendre avoir soufferts; qu'au contraire
„ nous pouvons demander avec justice la res-
„ titution des Navires & Marchandises, qui
„ ont été pris sur nous & sur les Habitans
„ de ces Provinces, tant dans les Ports,
„ Havres & Rivieres de vos Royaumes, que
„ par surprise en pleine Mer, passant le long
„ de vos Côtes; comme aussi de la nouvel-
„ le Belgique, de Cabo Corso, & des autres
„ Places que nous tenions en Afrique, les-
„ quelles ont été occupées sans aucune dé-
„ nonciation ou déclaration préalable; &
„ nonobstant que tous ces Vaisseaux se trou-
„ vassent dans les Havres de Votre Majesté,
„ ou bien proche de ses Côtes, tant sous la
„ foi publique, & à la faveur d'une Paix fon-
„ dée sur un bon Traité, que sur l'assurance
„ expresse que le Ministre, qui étoit alors ici
„ de la part de Votre Majesté avoit donnée,

„ qu'on

„ qu'on ne devoit point prendre d'ombrage, „ ni de jalousie des Vaisseaux que Votre „ Majesté armoit, ou avoit en Mer en ce „ tems-là; avec une Protestation bien solemnelle, que Votre Majesté ne suivroit pas „ le mauvais éxemple de l'Usurpateur Cromwel, pour surprendre, comme lui, cet „ Etat, ou ses Habitans; mais si l'on refusoit de lui donner satisfaction sur les plaintes qu'Elle faisoit faire, qu'alors, comme „ Prince généreux, il ne feroit point d'Acte d'hostilité contre cet Etat, que trois „ mois après qu'Elle nous auroit publiquement déclaré la Guerre. Toutesfois nous „ userons de moderation, & ferons plus que „ l'on ne pouroit attendre de nous pour cet „ égard, conformément à ce que nous avons „ ci-devant protesté sur ce sujet.

„ Et pour ce qui est du cinquiéme Point, „ si Votre Majesté faisoit difficulté de prendre assurance en notre Parole, Seing, & „ Seau, comme nous de notre côté n'en ferions point de nous contenter de celle que „ Votre Majesté nous feroit donner; nous „ écouterions volontiers les Propositions „ que l'on voudra faire pour plus grande assurance, par une Garantie des Princes & „ des Etats, Amis & Alliez.

„ Mais d'autant qu'il semble par la même „ réponse, que Votre Majesté est encore „ persuadée, que l'on pouroit nous disposer „ à traiter separément, sans nos Alliez, & à „ leur exclusion; nous nous trouvons obligez de repeter ici ce que nous avons déja „ protesté; que cela ne se peut pas faire, & „ par

„ par conséquent que cela ne se fera jamais:
„ qu'ainsi, pour parvenir à une bonne Paix, il
„ sera nécessaire, que Votre Majesté se re-
„ solve à un Traité commun avec nous &
„ avec nos Alliez conjointement, & qu'Elle
„ s'en explique ; & qu'ensuite Elle se dispose
„ à consentir à une Place Neutre, où l'hon-
„ neur & la commodité puissent convier les
„ Rois de France & de Dannemark, aussi-
„ bien que nous, d'envoyer les Ministres
„ & Plénipotentiaires pour traiter : sans quoi,
„ tout ce que l'on poura tenter, aussi-bien que
„ toutes les protestations que l'on poura fai-
„ re, seront inutiles ; vû que nous demeu-
„ rerons fermes & inébranlables dans les ter-
„ mes de la Résolution que nous avons pri-
„ se, de ne nous separer jamais en aucune
„ façon de nos Alliez, & de ne prêter jamais
„ l'oreille à ce qui pouroit tendre au con-
„ traire, directement, ou indirectement ;
„ comme nous sommes aussi assurez de la
„ même résolution & constance de leur part.
„ Nous prions Dieu, qu'il lui plaise toucher
„ le cœur de Votre Majesté pour cet effet,
„ comme un préalable & préliminaire, sans
„ lequel nous ne pouvons pas esperer la
„ Paix ; afin que par ce moyen nous par-
„ venions au but tant desiré de tous les Gens
„ de bien, & que nous puissions prier la
„ Bonté Divine avec d'autant plus d'affec-
„ tion pour la prosperité de Votre Majesté,
„ & nous dire. Sire, &c. le 25. Novembre
„ 1666.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 26. Novembre 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 19. j'ai reçû la votre du 18. du courant. Si l'on peut faire fond sur ce qu'on m'a dit ici des intentions du Roi, par raport à l'affaire de Bremen, Leurs HH. PP. auront lieu d'être contentes de ce que Mr. *Milet* fera en conformité de ses instructions; & je me flate qu'il s'en suivra une bonne & ferme Paix dans ces quartiers-là: au moins il me paroît qu'on le souhaite ici très sincerement, & que l'on regarde comme très-pernicieuse une Guerre où la Suède auroit tout l'Empire sur les bras, & dans laquelle Leurs HH. PP. seroient obligées de prendre Parti; & effectivement les Princes voisins, & sur tout Leurs HH. PP. ne peuvent voir que d'un œil jaloux, que ce grand Corps entre de concert dans cette querelle, & prenne ensuite goût au crédit qu'il aquereroit par ce moyen. Ceux qui connoissent ici l'humeur du Général *Wrangel* craignent qu'il n'ait l'imprudence de faire une irruption dans le Lunebourg, & qu'il ne donne lieu de cette maniere à une longue Guerre; c'est pourquoi il vaut mieux que l'on s'aplique promptement à étouffer dès le berceau cet enfant de misére, je veux dire la Guerre.

 Je

Je me ſervirai des avis que vous me donnez ſur l'affaire d'Iſſum; ſi j'en avois été plûtôt inſtruit, j'euſſe aiſément prevenu les plaintes que l'on a faites ici, comme ſi Leurs HH. PP. étoient mal-fondées dans leurs prétentions.

Mr. de *Lionne* m'a communiqué la Lettre que l'on avoit envie de faire écrire * par Mr. de *Ruvigny*; elle eſt partie hier, & on en aura réponſe dans quinze jours: ſi elle eſt telle qu'on la ſouhaite, il faudroit que l'on m'eût inſtruit à tems des véritables intentions de l'Etat; car tout ce que l'on m'a écrit ſur ce ſujet eſt en termes ſi généraux, qu'il eſt impoſſible, ſans une explication, de ſavoir à quoi m'en tenir; s'il s'agit de regler les conditions du Traité. Il faut auſſi voir ſi par ce Traité-ci l'on confirmera tous les précédens, & ce qu'il faudra faire pour empêcher, qu'en vertu de cette confirmation on ne faſſe revivre d'anciennes prétentions. Depuis la Conference que l'on a tenuë dans l'Hôtel de la Reine d'Angleterre, j'ai fait dans pluſieurs de mes Lettres diverſes remarques ſur ce qui s'y étoit paſſé; ſurtout par raport à l'Iſle Tabago ſur laquelle l'Etat doit déclarer ſes ſentimens, *in eventum*, & coucher diſtinctement ſur le papier ce qui doit reſter à l'un & à l'autre par le Traité.

Il faudroit auſſi avoir ſoin, que le Miniſtre de Dannemark ne ſe trouve point ſans Plein-Pouvoir, & que lors qu'on confirmera l'Alliance

* Elle ſe trouve dans les Lettres d'*Eſtrades* Tome III. après une Lettre du Roi au Comte du 5. Novembre 1666.

liance qui est entre ce Royaume & l'Angleterre, on en retranche l'Article qui porte, que l'on n'assistera pas l'Ennemi de l'un ou de l'autre; en un mot, il me paroît que toute cette affaire mérite la plus grande exactitude & l'examen le plus soigneux.

Il y a lieu de croire qu'il y a plus d'étourderie que de malice dans la Proposition que les Ambassadeurs de Suède ont faite, d'envoyer quelqu'un, *pro formâ*, en Angleterre. Mr. de *Puffendorf* avouë, que le discours sur lequel on se fonde ne vient point de vous; mais que l'on croyoit que celui qui l'avoit tenu, n'avoit rien fait sans votre participation : il est certain que les Suèdois ne portent pas moins envie que les Anglois, à notre bonne intelligence avec la Cour de France; c'est pourquoi nous avons d'autant plus de raison d'être sur nos gardes, dans la circonstance de la Médiation de Suède. Je suis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 2. Décembre 1666.*

MONSIEUR,

J'ai reçû l'honneur de la votre du 26. du passé ; mes dernieres Dépêches étoient du 25.

Nous avons reçû avis lundi dernier, que

 le

le Traité de Bremen étoit enfin conclû & ſigné : je n'en ai pas encore vû le contenu ; mais il y a aparence, ſuivant les avis que nous avons reçûs, que l'on aura ſuffiſamment veillé aux intérêts de l'Etat.

Je ne crois pas que les ſuites du Billet de Mr. de *Ruvigny* ſoient telles que vous duſſiez craindre de vous trouver embaraſſé faute d'inſtruction ; & après tout, Leurs HH. PP. peuvent-Elles dreſſer des inſtructions & les arrêter, tant que l'on ne peut leur communiquer cette affaire, qui juſqu'à préſent n'a été communiquée, ſous le ſceau du ſecret, qu'à quelques Députez ? Je vous l'avouërai naturellement, je crois que ni les Lettres que l'Etat & le Roi d'Angleterre s'écriront, ni ces Billets, ou autres expediens pareils n'avanceront rien à la Paix, tant que l'on ne ſera pas aſſemblé dans une Place Neutre. Quoi qu'il en ſoit, je communiquerai votre Lettre ſur ce ſujet aux Députez, afin qu'ils déliberent ſur ce que vous y dites, & je vous rendrai compte de leurs conſiderations.

Leurs HH. PP. ont aprouvé la Lettre au Roi d'Angleterre telle que je vous en ai envoyé Copie par ma derniere, & après que Mrs. d'*Eſtrades* & *Clingenberg* l'eurent aprouvée, on l'a remiſe à Mr. *Appelboom*, en le priant de la faire tenir aux Miniſtres de Suède, Médiateurs, à Weſtminſter.

Mr. d'*Eſtrades* m'a fait part aujourd'hui d'un Projet de la part du Roi, qui conſiſte à équiper au plûtôt chacun dix-huit Vaiſſeaux de guerre, & les envoyer dans la Méditerranée pour tomber ſur une Eſcadre de Vaiſſeaux An-

Anglois, que l'on ſait devoir partir d'Angleterre au premier jour avec un bon nombre de Bâtimens marchands, pour ſe rendre dans cette Mer. Par le même moyen on pouroit ruiner le Commerce des Anglois dans les Ports de cette Mer, & y aſſurer le notre: je lui ai objecté ſur cette entrepriſe deux conſiderations importantes, qui nous determineront ici à ne pas faire un pareil Détachement, quelqu'avantageux que paroiſſe un avis tel que celui qu'il me communiquoit; premierement, parce que ces Vaiſſeaux détachez ne pouroient pas être de retour à tems, pour être en état de remettre en Mer dans le tems que nous voulons faire ſortir notre Flotte au Printems, pour faire la jonction, & éxécuter quelque Action capitale; d'autant que ces Vaiſſeaux ne pouvant cacher leur retour, feront obligez de perdre beaucoup de tems à faire le tour de l'Ecoſſe, pour ne pas s'expoſer à quelque revers dans la Manche. Secondement, parce que dès que les Anglois ſe verront trop foibles pour tenir tête dans la Méditerranée à nos Forces combinées, ils ſe retireront dans quelque Port ſûr, & s'y tiendront juſqu'à-ce que nous ſoyons obligez de partir, *re infectâ*; car ſi avec quelques Vaiſſeaux ils pouvoient retenir dans ces Parages une Eſcadre ſi conſiderable de Vaiſſeaux de guerre du Roi & de Leurs HH.PP., ils y gagneroient beaucoup, ſur tout par raport à l'affaire principale pour le Printems; outre cela on ne peut preparer ici ces Vaiſſeaux ſecrettement dans nos Amirautez; il faut les radouber & les ravitailler, de maniere qu'u-

Ff 3 ne

ne entreprise de ce genre ne peut se cacher, sans compter que les glaces retiendront les Vaisseaux d'Amsterdam, de Frise & de West-Frise, en sorte qu'il seroit impossible d'y travailler.

Je vous envoye la Copie d'une Lettre * que Mr. *Isbrandts* m'a écrite: je vous prie de remarquer & de représenter serieusement à la Cour où vous êtes, de quelle maniere les Suèdois éludent leurs Promesses, même celle qu'ils ont faite par raport au Roi de Dannemark, & qui a été confirmée & garantie de la parole Royale de Sa Majesté T. C., qui doit, ce me semble, ne pas perdre de tems, & redresser avec vigueur ces cavillations; autrement il est à craindre que nous ne puissions pas nous promettre aucunes Forces Navales du Dannemark au Printems prochain; néanmoins il y avoit aparence à cela, sans ce contretems. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 3. *Décembre* 1666.

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches étoient du 26. du passé; j'ai reçû en son tems la votre du 25.

J'ai lû à Mr. de *Lionne* le Projet de la Lettre au Roi d'Angleterre, & il l'a aprouvé.

On

* Voyez en le contenu dans les Lettres d'*Estrades* Tome III, au commencement de la Lettre du 2, Décembre 1666.

On a enfin fait voir les Eguiéres aux Marchands; j'aprends avec plaisir, pour plusieurs raisons, que l'intention de Leurs HH. PP. est, d'employer une partie de ce qui en reviendra, à l'éxécution de la Résolution prise de gratifier les Officiers du Secours François; la chose en elle-même sera honorable pour l'Etat, & elle a son utilité.

On est satisfait de ce que vous avez dit à Mr. d'*Estrades* touchant la pensée d'envoyer quelqu'un en Angleterre, & ce qui s'est passé sur ce sujet: j'avois déja représenté ici ce que vous me marquez; savoir, qu'on ne pouroit taxer cette démarche de contrevention à l'Alliance; mais je ne l'ai fait qu'avec bien du ménagement & de la discretion, afin que de ce côté-ci on ne se permette pas certaines choses d'ailleurs bien permises; mais qui pouroient causer de la défiance.

Le bruit court ici que les Suèdois ont proposé à Mr. de *Pomponne* de conserver sur pied les Troupes qu'ils ont en Allemagne, pour seconder en tems & lieu les desseins que le Roi de France pouroit former par terre; pourvû que Sa Majesté voulût contribuer à leur subsistance. Vous saurez sans doute d'ailleurs quel fond il y a à faire sur cette nouvelle.

On dit qu'on employe la plume de Mr. *Hamel*, qui écrit fort bien en Latin, pour mettre dans cette Langue tout ce que l'on a pû recueillir pour autoriser les prétentions du Roi sur le Hainaut & sur le Brabant. On m'a communiqué l'Ecrit ci-joint, dressé sur ce sujet par une Personne qui cherchoit à mé-

L'incertitude où reste l'Affaire du salut & du contre salut du Pavillon ne fait point du tout un bon effet ici sur les esprits : & je vous avouërai pour mon particulier, que je ne comprens point pourquoi l'on traîne tant cette Affaire en longueur du côté de la France, puis que l'on doit être persuadé que Leurs HH. PP. ne se relâcheront en rien sur cet article : tout ce que je puis m'imaginer de plus favorable, est que l'on veut peut-être voir si la Paix ne se fera point avant l'ouverture de la Campagne prochaine, & que l'on aime mieux laisser cet Article indécis que de rien regler; quoi qu'il en soit, il vaudroit infiniment mieux que l'on agît rondement de la part de la France, que de nous renvoyer ainsi d'*Herode* à *Pilate*, pour me servir de ce Proverbe, sans s'expliquer nettement.

Je n'ai pû comprendre ce que vous voulez dire par les termes suivans à la fin de votre Lettre, *je crois qu'il faudra en venir-là*; car je ne sai, si l'expression *là*, signifie, *à ce que Leurs HH. PP. demandent si raisonnablement*, ou *à quelques expediens*, auxquels on dit, où vous êtes, qu'il faut penser. Je vous prie de me marquer votre sentiment, d'autant plus que cette affaire est pour nous de la derniere importance, & que nous ne sommes point du tout d'avis de baisser le Pavillon, si nous ne sommes pas assurez que l'on nous rendra le salut de la même maniere.

Nous contribuërons de notre côté autant qu'il nous sera possible, à ce que le Roi de France conserve par le Traité ce dont il s'est rendu maître dans l'Isle de S. Christofle, ou

aux environs : mais je crains que l'on ne puiſſe l'obtenir, & vous ſavez que, ſuivant l'Alliance, la Paix ne peut reſter accrochée à cet article ; puis que Leurs HH. PP. ne ſont obligées qu'à faire remettre Sa Majeſté dans l'Etat où Elle étoit avant la Guerre.

Mr. d'*Eſtrades* m'a notifié, que le Roi travailloit avec ſoin à empêcher tout Commerce entre les Etats de ſes Alliez & l'Angleterre ; vous pourez vous ſervir ſur ce ſujet de la Réſolution ci-jointe des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, qui fait voir avec quelle attention Leurs N. & G. P. veillent ſur cet article. Nonobſtant les conſiderations importantes des Colleges de l'Amirauté, Elles ont conſenti à la demande que Mr. d'*Eſtrades* a faite de lever dans ce Païs quatre cens Matelots, de la maniere qu'il eſt contenu dans l'Extrait ci-joint.

Nous ſommes informez ſous main, que Sa Majeſté T. C. a contracté avec la Suède, pour tenir ſur pied dans leurs Quartiers les Troupes Suèdoiſes qui ſont aux environs de Bremen, & que Sa Majeſté a promis un million pour leur entretien: quoique Leurs HH. PP. n'ayent pris aucune réſolution publique ſur cet avis, Elles m'ont prié de vous en écrire, & de vous recommander de vous informer de la vérité de cette Affaire, & de m'informer au plûtôt de ce que vous aurez apris ; parce que s'il ſe trouve que cet avis ſoit vrai ; vous pouvez croire quelle agitation cela cauſera ici dans les eſprits ; puis que Leurs HH. PP. ne peuvent être en repos, tant que ces Troupes reſteront dans leurs Quar-

Quartiers & près des Frontieres de cet Etat:

Je vous envoye ci-joint le Mémoire de Mr. *Downing* que vous m'avez demandé, & que j'ai oublié de vous envoyer par la derniere Poste.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris. le* 17. *Décembre* 1666.

MONSIEUR,

Mes dernieres Dépêches étoient du 10., j'ai reçû la votre du 9.

Le Comte de *S. Albans* a fait réponse à Mr. de *Ruvigny*, qu'il se disposoit à faire un tour ici, & qu'il auroit des Ordres pour répondre positivement sur tous les articles de la Lettre qu'il lui a écrite, de maniere à convaincre de la sincerité avec laquelle le Roi d'Angleterre souhaite la Paix; il demande un Passeport, & marque qu'aussi tôt qu'il l'aura reçû, il fera toute la diligence possible pour se rendre ici. On a d'abord expedié ce Passeport qui est parti mécredi passé.

Mr. de *Ruvigny* m'a lû cette Lettre par ordre du Roi; mais il s'est excusé de m'en donner une Copie, parce que le Comte de *S. Albans* prie instamment qu'on n'en publie rien avant son arrivée.

Les Ministres avec lesquels je me suis entretenu du contenu de cette Lettre, doutent fort

fort que ce Seigneur vienne pour traiter & conclure, tant parce qu'ils ne le croyent point capable d'une telle Commiſſion, que parce qu'il leur ſemble, qu'en ce cas-là il ſe fût expliqué plus amplement, afin de trouver les choſes plus preparées. Mr. de *Ruvigny* m'aſſure néanmoins que la Reine Douairiere d'Angleterre croit qu'il vient pour traiter; puis qu'il n'a point d'autres raiſons de faire ce voyage, que celles de la Lettre de Mr. de *Ruvigny*; deux choſes qui peuvent faire eſperer qu'il aura des Ordres pour traiter, d'autant plus que l'on pouroit ſupléer à ce qui manque au Comte de *S. Albans* en lui donnant un Collegue capable de l'aider

Je vous laiſſe à penſer ſi cette Lettre ne pouroit pas donner occaſion à preſſer les ordres & les inſtructions que l'on doit dreſſer, & dans leſquelles je crois que l'on doit exprimer les Terres & Places que l'on prétend conſerver de part & d'autre; il ſera bon auſſi d'éxaminer s'il ne faut pas exprimer, que l'on cède le Droit que l'on a ſur telles Places, ſur tout par raport à Cabo-Corſo : & au cas que l'on renouvelle les Traitez précédens, ne faudra-t-il pas ajoûter, que c'eſt en annulant tout ce qui y eſt dit des prétenſions reſtées indéciſes. Enfin, faudra-t-il des inſtructions & des ordres particuliers ou généraux pour ce qui concerne la liberté des Priſonniers, la ceſſation des hoſtilitez en Europe & au dehors, en de-çà & au de-là de la Ligne, l'échange des Ratifications, ou autres choſes pareilles. Il me ſemble, ſauf meilleur avis, que l'on devroit préparer les choſes en ſecret,

A Mr. C. Van Beuningen, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 9. Décembre 1666.*

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 2. de ce mois; j'ai reçû vos Dépêches du 3. en leur tems & la Piéce qui contient un raisonnement sur les Droits du Roi sur les Païs-Bas Espagnols.

Leurs HH. PP. ayant aprouvé la Lettre qui avoit été dressée pour le Roi de la Grande Bretagne, & les Ministres qui sont ici à qui elle a été communiquée, l'ayant aussi agréée, on l'a remise au commencement de la semaine derniere à Mr. *Appelboom* pour la faire tenir à Londres aux Ministres de Suède afin, qu'en qualité de Médiateurs, ils la remettent entre les mains du Roi d'Angleterre. On a en même tems assuré Mr. *Appelboom*, avec l'aprobation du Roi de France, que Leurs HH. PP. seront toûjours disposées à écrire au Roi d'Angleterre, pour lui déclarer, qu'Elles n'auroient point fait difficulté d'envoyer un Ministre à Londres, pour y traiter, si l'Alliance où Elles étoient avec deux Couronnes qui sont impliquées dans cette Guerre ne les en empêchoit; mais qu'avant tout, il falloit que les Ministres Médiateurs obtinssent de Sa Majesté Britannique Parole, & qu'ils nous assurassent, qu'après une telle Lettre, ce Prince consentira au choix

 d'une

d'une Ville neutre au gré des Rois de France & de Dannemark. Le tems nous aprendra quel sera l'eff t de cette démarche; & nous attendrons de même avec impatience ce que produira la Lettre que Mr. de *Ruvigny* a écrite au Comte de *S. Albans*.

Les Seigneurs du College de la Noblesse ont augmenté leur Corps de cinq Personnes, en sorte qu'ils sont à présent au nombre de dix; les nouveaux aidans sont Mrs. de *Sliedreght* Fils de feu Mr. *van Schagen*, de *Mathenesse*, de *Wassenaer*, de *Zevender* & de *Werkendam*: n'ayant ni le tems, ni aucune affaire importante à vous mander; je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 10. *Décembre* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere du 3. de ce mois, j'ai reçû votre agréable Dépêche du 2., mais ouverte & toute déchirée, parce que le Courier a été dévalisé près de Valenciennes par trois Cavaliers, qui ont ainsi traité la plûpart des Lettres dont il étoit chargé après avoir pris le reste.

J'ai fait part à Mr. *Colbert* de vos considerations contre l'envoi d'une Flotte combinée dans la Méditerranée; il les trouve très-importantes; cependant il juge que ce seroit porter.

porter un coup mortel aux Anglois, si l'on pouvoit les troubler dans le dessein que l'on dit qu'ils ont de rassembler 30. Vaisseaux à Tanger, & d'envoyer en même tems quantité de Bâtimens marchands dans la Méditerranée. On a ici beaucoup de confiance en la valeur des Officiers de Mer du Royaume, jusques-là même, que sur la difficulté que j'ai proposée du retour à tems des Vaisseaux de l'Etat, qui suivant le Plan de Mr. d'*Estrades* auroient contribué à l'Expédition dans la Méditerranée, Mr. *Colbert* me répondit qu'il étoit persuadé que, pourvû que l'Etat joignît dix-huit de ses meilleurs Vaisseaux à la Flotte que le Roi mettra en Mer au Printems, quand même ce ne seroit que douze, on ne devroit point balancer à aller chercher les Anglois, & à faire à leur barbe la jonction sur nos Côtes. Mais cela ne peut être, puis que l'on compte parmi les Vaisseaux que le Roi mettra en Mer, ceux qu'il fait bâtir sur nos Chantiers, & ceux qui doivent venir de Dannemark & d'ailleurs.

On n'a encore reçû aucune réponse au Billet de Mr. de *Ruvigny*.

J'ai eu un long entretien avec Mr. *Colbert* sur le salut du Pavillon : son Excellence & tous les Seigneurs de la Cour sentent assez la force des raisons que nous alleguons, ils avouënt même que ce que nos Officiers ont attesté de la rencontre du Commandeur *Neufchaise*, est vrai. Néanmoins Mr. *Colbert* répond qu'il n'y a point d'autre exemple; que les Traitez entre l'Angleterre & cette Couronne ne disent mot du contre-salut du Pavillon;

cret, & ne les pas propofer où elles peuvent devenir publiques, avant que l'on foit affuré, fi l'intention du Roi d'Angleterre eft de traiter ici: il faudroit auffi confiderer s'il n'eft pas tems de faire part de toutes ces chofes à la Cour de Dannemark; car je ne fai fi on s'eft aquité ici de ce devoir, & en y manquant, on donnera lieu à des délais & peut-être à des plaintes.

J'ai infinué à Mr. de *Ruvigny*, que lors qu'on fera également difpofé de part & d'autre à entrer en Négociation, & à choifir une Place neutre pour les Conferences, je croyois que les Anglois ne pouroient avoir pour fufpect le choix que l'on feroit de l'Hôtel de la Reine-Mere; puis qu'outre la commodité rien ne pouroit mieux contribuer à éviter les lenteurs & les délais; il s'eft chargé de propofer la chofe. Je crois que, dans la conjoncture préfente, nous obtiendrons cela, ou une Place neutre, fans être obligez d'avoir recours à l'expedient dont vous parlez, & que je voudrois qu'on ne fût pas obligé de pratiquer.

S. Chriftofle pouroit bien nous acrocher, & il feroit à fouhaiter que nous pûffions faire réüffir les chofes comme le Roi de France les fouhaite, tant pour l'obliger, que parce que le reffentiment que le Roi d'Angleterre en auroit, ne pouroit à certains égards nous être préjudiciable.

Le deffein que l'on a en Allemagne d'engager Leurs HH. PP. à traiter avec des Commiffaires de l'Empire, touchant les Differens qu'Elles ont avec quelques Princes Allemans, peut

peut avoir des conséquences qui iroient loin: on en juge ainsi ici, & l'on s'attend bien que Leurs HH. PP. s'en excuseront, & qu'Elles répondront, avec raison, qu'Elles traiteront avec les Princes que ces Differens concernent immediatement. Il me semble que l'on devroit demander sur ce sujet le Conseil du Roi; puis que Sa Majesté s'y trouve directement intéressée, non seulement à cause des mauvaises conséquences; mais encore parce que Sa Majesté est obligée d'aider Leurs HH. PP. à défendre les Villes de l'Empire où Elles ont Garnison de leurs Troupes: outre que l'avis de Sa Majesté donneroit du poids à nos Résolutions qui auroient été prises de cette maniere, de concert avec la France.

Je suis informé de bonne part, qu'un Savant, fort versé dans l'Histoire, a fait, par ordre du Roi, un Traité du Droit & des usages du salut sur Mer, & qu'entr'autres il y est dit, que c'est depuis peu que les Anglois ont introduit l'usage de baisser le Pavillon; usage qui n'étoit point connu du tems de la Reine *Elisabeth*. Je tâcherai de voir ce Traité; mais quoi qu'il en soit, puis que dans le Traité avec l'Angleterre il n'est point parlé expressément du contre-salut, ne seroit-il pas bon lors qu'on renouvellera ce Traité de l'exprimer par maniere d'éclaircissement. Je vous avoue que la proposition seule de cet article est délicate & importante; mais à combien de bassesses ne sommes-nous pas exposez sur ce sujet? & n'est-ce pas à présent le tems d'y remedier.

Mr. de *Bellefont* revient de Brest; on dit qu'on

qu'on l'a rapellé pour faire plaisir au Duc de *Beaufort*, qui étoit choqué de ce qu'il restoit auprès de lui. Je suis de tout mon cœur, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Ministre Extraordinaire.

*A la Haye le 23. Decembre 1666.*

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 16. j'ai reçû vôtre Lettre du 17. de ce mois.

J'en ai communiqué le contenu, sous le sceau du secret, à quelques-uns des principaux de la Régence, & ils ont jugé comme moi, qu'il n'étoit pas encore tems de vous envoyer quelqu'ordre, ou instruction, tant pour ne pas témoigner trop d'impatience pour la Paix, & par ce moyen rendre l'Ennemi moins traitable; outre que ce seroit le moyen de faire voir qu'on nous avoit communiqué le Billet de Mr. *de Ruvigny* avant de l'envoyer & de la réponse qu'y a faite le Comte de *St. Albans*, ce qui donneroit certainement un juste sujet de plainte au Roi de France. Nous attendrons donc pour voir quelles seront les suites du voyage de ce Seigneur, & s'il donnera lieu à l'ouverture de quelque Négociation convenable; & alors, suivant l'usage de la Régence, on délibérera sur les Ordres & les Pouvoirs qu'on devra vous envoyer.

J'au-

J'aurois fort souhaité d'avoir une Copie des Lettres du Comte de *St. Albans*, c'est à dire de la derniére & de la précédente; mais sur tout de celle qui a donné occasion d'écrire le Billet qui nous a été communiqué, & cela pour ma propre sûreté & celle de quelques autres, & faire voir que l'on agit avec droiture; ainsi je vous prie de me faire ce plaisir, s'il est possible; mais sur tout au cas que ce Billet donne lieu à quelques ouvertures qui conduisent à une Négociation.

Dès la premiére ouverture que l'on m'a faite de cette démarche, j'ai proposé à Mr. d'*Estrades* d'en parler à Mr. *Clingenberg*; mais il me répondit qu'il n'avoit point d'ordres; ainsi je n'ai pû le faire de ma tête & sans sa permission. Je le prierai de nouveau de considérer s'il ne seroit pas bon à présent de lui en parler, & je lui déclarerai que pour moi je juge que cela se devroit. Je n'ai pû le faire jusqu'à présent à cause des grandes occupations que j'ai, sur tout dans la circonstance présente de la séparation de Leurs N.& G.P. qui ont fini leurs Séances hier au soir.

On nous a donné plusieurs avis que le Frére de Mr. *Colbert*, & ensuite Mr. de *Bellefont*, étoient passez *incognito* en Angleterre; & notre Correspondant à Paris a confirmé derniérement cette nouvelle à l'égard de Mr. de *Bellefont*, ce qui alarme fort les esprits ici. Je vous prie de vous informer s'il en est quelque chose & ce qui en est, vû que l'on nous le mande si positivement & de tant d'endroits différens.

On n'a point du tout envie ici de prêter l'oreille

l'oreille aux propositions d'envoyer des Députez pour traiter à Ratisbonne, des démêlez que la République peut avoir avec quelques Princes voisins. Néanmoins, nous ne négligerons ni l'Empereur, ni l'Empire, dans des choses moins importantes, afin d'avoir toûjours quelque Garant de ce côté-là contre les entreprises de la Suède, s'il arrivoit que cette Couronne attaquât notre République, ou nous fît quelques injustices, contre lesquelles nous devons toûjours être sur nos gardes, puis qu'on ne peut en obtenir l'Acte de Neutralité que l'on a demandé. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le 24. Decembre 1666.*

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 17. du courant, & j'ai reçû vos Dépêches du 16.

On n'a plus recours aux délais lors que je demande une réponse touchant le contre-salut du Pavillon; on me repond affirmativement que jamais l'on n'a baissé le Pavillon de l'Amiral de France que dans la rencontre du Commandeur de *Neufchaise* en 1652; que cela n'a pas été stipulé dans les Traitez, ni avec les Anglois, ni avec la France, & que les vaisseaux de Guerre Anglois ne le pratiquent point; & qu'ainsi, puis que Leurs

Leurs HH. PP. ont déclaré qu'Elles ne prétendoient rien de la France en cela au de-là de ce que l'Angleterre leur accordoit, on ne pouvoit éxiger le contre-salut de cette maniére-là; & qu'après tout le Roi étoit résolu de ne souffrir aucune innovation sur cet Article.

Je réponds que Leurs HH. PP. ne demanderoient pas le contre-salut si l'on n'éxigeoit d'Elles le salut, & l'un est naturellement & raisonnablement une suite de l'autre. Qu'en pleine mer, l'Amiral de France ne peut considérer le salut que nous lui faisons en baissant le Pavillon, que comme une marque d'honneur & une civilité à laquelle on est acoûtumé de répondre entre ceux qui ne sont pas sujets l'un de l'autre. Que dans les autres Cérémonies observées entre Ministres, ou Représentans ceux des autres Etats souverains, accordent seulement le pas & la préséance à ceux des Têtes Couronnées; qu'ici l'on fait plus, puis que le Pavillon de Leurs HH. PP. reste baissé jusqu'à-ce que celui de France ait été relevé, en sorte que l'on doit être plus que content. Mais si l'on considére l'Acte de baisser le Pavillon, ou comme un acte de soûmission, ou comme une bassesse, on ne doit pas l'éxiger de Leurs HH. PP. Que les Attestations produites de notre part ne spécifient pas seulement le cas de 1652., mais encore plusieurs autres, & prouvent que le contre-salut est d'un usage si ancien & si constant, que les plus anciens & les plus expérimentez Officiers de mer avouent, qu'ils ne sachent pas qu'il ait jamais été contesté. Que les Mi-

Miniſtres même de Sa Majeſté ſavent que Mr. du *Terron* a écrit, que les dépoſitions des Officiers François ne s'accordoient pas; Qu'ainſi le droit étant évident, quelques omiſſions ne pouvoient l'abolir. Que Leurs HH. PP. ont en leur faveur une Convention entre un des plus anciens Officiers de mer de France & leur Amiral, qui, s'agiſſant de preuve, fait plus que toutes les omiſſions du contre-ſalut qui ſont autant d'irrégularitez. Que Leurs HH. PP. ſont en état de prouver, que les Commandans Anglois ont rendu le ſalut, & prouver par conſéquent, tant par ce moyen, que par les raiſons évidentes ſur leſquelles eſt fondée la prétention du contre-ſalut, que c'eſt une choſe dont le droit eſt ſi clair qu'il n'a pas été néceſſaire de l'exprimer puis qu'elle s'entend aſſez par ces mots, *qu'on repondra au ſalut du Pavillon ſelon l'ancien uſage.* Qu'il étoit arrivé quelque fois que les vaiſſeaux Anglois avoient refuſé ce contre-ſalut dans les mers qu'ils s'aproprioient injuſtement; mais qu'alors Leurs HH. PP. avoient conſidéré ce refus comme une injuſtice, & que la France leur en feroit encore une plus grande, ſi, ne formant aucune prétention ſur la propriété de quelques mers, elle les preſſoit de reconnoître pour un droit ce qu'Elles regardent comme une injuſtice. Qu'il ne ſuffit pas de dire que l'Amiral de France n'a jamais baiſſé le Pavillon, mais qu'il faut prouver que l'Amiral de Leurs HH. PP. l'ayant ſalué en baiſſant ſon Pavillon, il ne lui a pas rendu le ſalut avec le ſien, & que Leurs HH. PP. ont aprouvé une telle conduite comme réguliere: j'a-

j'ajoûte à tous ces raisonnemens, que d'éxiger de Leur HH. PP. une chose qu'Elles ne peuvent acorder & qu'Elles n'ont jamais accordée, c'est entamer une affaire susceptible de mauvaises suites, & que la Couronne de France ne peut trouver le moindre avantage réel en ce qu'Elle éxige à présent: que l'équité & la raison demande que l'on se previenne l'un l'autre sur un article tel que celui-ci où nous devons plûtôt nous aider mutuellement contre les Anglois que de disputer entre nous: enfin, qu'il ne convient point que nous contribuyons à établir une maxime à laquelle le Roi a intérêt de s'oposer. On comprend assez la force de toutes ces raisons; mais on se rabat toûjours sur l'usage, qu'on soûtient être favorable aux prétentions de la France; outre que tous les Officiers de mer soûtiennent qu'on ne peut consentir à baisser le Pavillon; & l'on ne refuse pas de repondre au salut & de tirer le canon. Enfin, après de longues contestations, Mr. de *Lionne* m'a dit qu'il falloit voir comment l'on pouroit s'entendre l'un l'autre, & il me proposa, comme de lui-même, si l'on ne pouroit pas convenir, que l'Amiral Hollandois baisseroit le Pavillon, & que celui de France lui rendroit le salut en pliant le sien.

Il y a aparence, ainsi que vous l'avez remarqué, qu'au cas que le Roi de France ne puisse régler présentement cette affaire à son gré, il différera jusqu'à-ce qu'on ait vû quel sera le succès des Négociations. Je crois que Leurs HH. PP. doivent aussi s'en tenir-là plûtôt que d'entrer en discussion sur une cho-

chofe qu'on ne fait fi elle éxiftera. Autant que je l'aprends, le Public eft déja fuffifamment inftruit des difputes qui font fur le tapis à cet égard. Nos Ennemis ne manqueront pas de faire agir leur malice, & les fuites n'en peuvent être bonnes.

Le fens de la fin de ma Lettre du 10. fur ce fujet eft, que je crois qu'il faudra avoir recours à quelqu'expédient. Ce qui m'inquiéte le plus dans cette affaire eft, fi Leurs HH. PP. réfoudront de ne pas baiffer le Pavillon devant les Anglois en aucun lieu de la mer, s'ils ne rendent le falut en baiffant auffi le leur, & s'ils garantiront la France contre les prétentions des Anglois qui veulent que les François baiffent les premiers le Pavillon dans les prétenduës mers Britanniques. Il me femble que fi nous voulons faire le premier, car nous fommes obligez au fecond fuivant nos maximes, il feroit bon de régler cette affaire à fond avec la France; car il n'y a rien au monde qui puiffe plus naturellement donner occafion à une nouvelle Guerre: ainfi il faut ne rien laiffer qui puiffe donner lieu à quelque fubterfuge pour mettre en difpute les obligations de l'Alliance. J'ai touché quelque chofe de ceci dans ma Lettre du 5. Novembre dernier, mais vous n'y avez pas répondu. Je ferois bien aife de favoir fi c'eft que vous n'avez pas trouvé mes confidérations affez importantes, ou fi c'eft que vous craigniez de vous expliquer fur ce fujet: j'attendrai que vous me faffiez favoir fi vous avez quelques raifons à ajoûter à celles dont je me fuis fervi, & alors je ferai une derniere tentative. Si l'on pouvoit en-

encore obtenir quelques Atteſtations qui donnent de nouvelles preuves du contre-ſalut des Anglois ou des François, il ſera bon de me les envoyer: on pouroit même employer quelque Savant dans l'Hiſtoire pour éxaminer cette affaire à fond, comme on a fait ici; je tâcherai de voir ce que l'on a écrit ici ſur ce ſujet.

Le Comte de *St. Albans* a écrit à Mr. *de Ruvigny* par la derniere Poſte, qu'il attend ſon Paſſeport, & que l'on continuë à Londres dans les mêmes diſpoſitions qu'il a mandées. On m'a dit que la Reine d'Angleterre avoit dit à une Dame qui lui demandoit, au lieu d'un préſent, un Paſſeport pour faire venir quelques effets d'Angleterre, que ce Paſſeport étoit peu de choſe, puis que la Paix ſeroit faite avant qu'il fût ſix ſemaines, ce qui confirme ce que j'ai marqué dans ma derniére, que cette Princeſſe croit que *St. Albans* vient pour traiter.

Ceux qui ont ici quelque connoiſſance des affaires publiques tiennent pour certain que la France contribuë à l'entretien des troupes Suédoiſes; ce qui me confirme dans cette opinion eſt, que *Koningſmark* a écrit ici à un de ſes amis, qu'il y avoit à Hambourg cent cinquante mille écus pour ces troupes, qu'il dit y avoir été remis de Suède; mais c'eſt ce qu'il ne peut guére perſuader. Un Miniſtre qui a interêt de ſavoir ce qui en eſt, dit, qu'il a apris à n'en pas douter, que cet argent vient d'ici; & un autre qu'il le ſait des Marchands mêmes qui ont fait ces remiſes; mais que l'entretien de ces troupes n'a aucune relation à la préſente Guerre. Je crois tout cela d'au-

tant

tant plus que je ſai de la bouche même d'une perſonne, qui ne peut l'ignorer, que l'on a payé depuis peu à la Suède cinquante mille écus pour gagner cette Couronne, à ce qu'il me vouloit faire croire. Mr. *de Lionne* nie ces Subſides, mais en ajoûtant, qu'après tout ils ne concerneroient pas Leurs HH.PP.: ſon Excellence m'a aſſuré avec ſerment, que rien n'étoit plus faux que ce que l'on diſoit de quelques Propoſitions pour une Paix particuliére. Mais lors que je lui ai demandé ſi je pouvois de même affirmer qu'il n'y avoit rien de tout ce que l'on diſoit des Subſides, il ne m'a point répondu; ce qui m'a confirmé dans l'opinion où j'étois déja, auſſi-bien que ce que m'a dit un proche parent de Mr. de *Pompone*, que l'on travailloit à une étroite Alliance avec la Suède. Il eſt certain que tout tend ici à s'aſſurer du ſecours de la Suède par raport aux Projets que l'on forme contre l'Eſpagne & contre la Maiſon d'Autriche. L'opinion commune eſt, qu'on les éxécutera de ce côté ci auſſi-tôt que cette Guerre ſera terminée, & que l'on paſſera d'une Guerre à une autre; ou du moins qu'on en menacera l'Eſpagne pour avoir quelque ſatisfaction ſur les prétentions que l'on forme ſur le Brabant. Pour moi, je crois que le mieux que nous puiſſions faire eſt de diſſimuler, puis que les plaintes ſeroient inutiles & pouroient être d'un mauvais effet. Tant que la Guerre durera avec l'Angleterre, on ne remuëra point de ce côté-ci; dès qu'elle ſera finie, nous verrons quel pli prendront les affaires pour régler ſur cela notre conduite. On n'a en-

core delivré ici aucune Patente pour faire de nouvelles levées; mais les Militaires espérent qu'on les delivrera bien-tôt; on parle aussi d'acheter un grand nombre de chevaux d'artillerie. En un mot, les gens du métier ont la Guerre en tête, quoi qu'il y en ait, mais en petit nombre, qui disent qu'on n'est pas porté ici pour la Guerre.

Les Ministres ne croyent rien de ce que l'on dit des aparences d'une Paix prochaine entre l'Espagne & le Portugal; & il y a des Lettres de Portugal d'assez fraîche date, qui ne parlent que de la continuation de la Guerre.

On a proposé d'ici à l'Espagne une Ligue offensive contre l'Angleterre, tant pour troubler la navigation des Anglois, que pour faire croire aux Espagnols qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté-ci. On m'a dit que les Espagnols avoient répondu, qu'ils tâcheroient d'ajuster leurs affaires avec l'Angleterre avant d'entrer dans quelque Traité contre cette Couronne.

Les avis de Bruxelles sur les Propositions particuliéres de Paix, sont malicieusement forgez, & ne sont sans doute fondez que sur ce que l'on aura pû découvrir de la correspondance avec *St. Albans*. Je vous prie de communiquer, ainsi que vous le jugerez à propos, tout ce qui s'est passé dans cette correspondance avec *St. Albans*, afin qu'on ne me reproche pas de n'avoir pas informé la Généralité de ce qui se passoit à cet égard.

Les Espagnols & les Suèdois ont tout mis

mis en œuvre pour diſſuader à la Cour d'Angleterre de traiter ici, ainſi on ne peut garder trop le ſecret ſur ce qui y a raport. Mr. *de Lionne* a écrit en Dannemark par la derniere Poſte, qu'il ſeroit à propos que l'on envoyât à une autre perſonne qui ſe trouve ici les mêmes Pouvoirs qu'avoit Mr. *de Zeeſtet* de traiter ici, mais ſans rien dire d'aucune particularité. Je ſuis, &c.

A Mr. C. van BEUNINGEN, Miniſtre Extraordinaire.

*A la Haye le* 30. *Decembre* 1666.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére en date du 23. de ce mois, j'ai reçû la votre du 24.; je l'ai communiquée aux Commiſſaires de Leurs HH. PP. pour les affaires ſecrettes, qui ont été unanimement d'avis qu'il étoit à propos que, conformément à la derniére réſolution de Leurs HH. PP., & aux Lettres que je vous ai écrites ſucceſſivement par l'ordre deſdits Commiſſaires, vous profitiez de toutes les occaſions de renouveller vos inſtances auprès de Sa Majeſté, & de ſes Miniſtres, pour en obtenir une promeſſe que l'on rendra le ſalut du Pavillon, avant que le tems de faire la jonction ſoit venu; il n'y a point d'autres raiſons à alléguer que celles dont vous vous êtes déja ſervi, & que Mrs. les Commiſſaires

aprouvent. Nous esperons que par ce moyen on terminera enfin cette affaire d'une maniere satisfaisante, sans être obligé, ni d'aprofondir cette matiere délicate, ni de la mettre de nouveau en Négociation: alors il seroit nécessaire que l'Etat prît des Résolutions & plus formelles & plus précises, ce qui est cause, comme vous l'avez bien deviné, qu'il ne m'a pas été libre de vous dire tout ce que je pense.

Si vous jugez qu'il soit nécessaire de coucher quelques Attestations par écrit, & que vous en puissiez tirer quelqu'avantage, en faisant voir que peu avant la présente Guerre, l'Amiral Anglois *Montaguë* & le Vice-Amiral *Lauson* ont rendu le salut du Pavillon à Mr. *de Ruyter*, qui étoit alors Vice-Amiral de l'Amirauté d'Amsterdam, je pourai vous les envoyer d'abord, puis qu'on peut les dresser dans la premiere Assemblée que tiendront nos Principaux Officiers, ou en en écrivant aux Colleges respectifs de l'Amirauté.

Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* m'a notifié, que le Roi de France avoit envoyé un Exprès au Roi de Dannemark, pour lui faire part de ce qui s'est passé entre Mr. de *Ruvigny* & le Comte de *S. Albans*; & nous sommes convenus qu'il étoit plus que tems que son Excellence en fît part ici à Mr. de *Clingenberg*, d'autant plus qu'on en a déja écrit quelque chose d'Angleterre, & que quelques-uns y ajoûtant du fien de fausses circonstances, on pouroit exciter de la défiance dans l'esprit de Mr. *Clingenberg*.

Nous

Nous attendons avec impatience quelle nouvelle aportera Mr. de *S. Albans*, afin de regler fur cela nos Déliberations, & vous envoyer tel Pouvoir & telles Inftructions que l'on jugera convenables. Ainfi, je vous prie qu'en me donnant avis de l'arrivée de ce Seigneur, vous m'envoyiez vos confiderations & votre avis fur chaque article, afin de nous en fervir dans nos Déliberations. Au refte, j'ai fait part de tout ce qui s'eft paffé à cet égard à Mrs. les Commiffaires fecrets pour les affaires d'Angleterre, pour votre décharge & pour la mienne.

Je vous prie d'être attentif à ce qui fe négocie & fe négociera où vous êtes, avec le Roi de Suède; & fur tout fi nous pouvons être affurez qu'ils n'entreprendront rien contre l'Etat, ou, ce qui eft la même chofe, contre l'Ooft-Frife. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire
JEAN DE WITT.

*De Paris le* 31. *Décembre* 1666.

MONSIEUR,

J'ai reçû la votre du 23. du courant; ma derniere étoit du 24.

Je conçois fort bien que les raifons pour lefquelles vous me marquez, qu'on ne peut déliberer fur le Traité de Paix avant l'arrivée du Comte de *S. Albans* font très-bien fondées;

dées ; on n'a reçû aucune nouvelle de lui par la derniere Poste, à ce que m'a dit Mr. de *Ruvigny*, qui conclut de-là, que sans doute il est déja en chemin. Ce Mr. de *Ruvigny* m'a promis de me donner, avec l'aprobation de Mr. de *Lionne*, une Copie des Lettres du Comte; on l'attendoit hier ici pour ce effet, mais il est resté à S. Germain; c'est pourquoi je lui ai envoyé un Exprès & à Mr. de *Lionne*, les priant de m'envoyer ces Copies; je ne sai si je les recevrai avant le départ de la Poste; autrement je ne manquerai pas de les envoyer par le premier ordinaire; en attendant vous pouvez être certain que j'ai fort bien compris & retenu le contenu de la derniere Lettre, de la maniere que je vous l'ai mandé. Mr. l'Ambassadeur d'*Estrades* vous a fait voir la premiere, & puis qu'on ne résoudra rien avant l'arrivée de *S. Albans*, & avant de l'avoir entendu parler; je crois que, si je ne reçois pas ces Copies aujourd'hui, ce délai ne fera aucun tort.

J'ai représenté à Mr. de *Lionne* les raisons pour lesquelles on devroit faire part au Dannemark de tout ce qui se passe; & je crois que Mr. d'*Estrades* recevra ordre par cette Poste-ci, de consentir à ce que l'on donne communication au Ministre Danois, au moins de ce qui est du principal. J'ai écrit à tems au Résident le *Maire* d'avoir soin que les Ministres Danois n'attendissent pas après leurs Ordres, s'il arrivoit qu'on parlât tout d'un coup en France de traiter de la Paix; il m'a fait réponse qu'il en auroit soin.

Vous verrez par l'incluse, que le bruit qu'on

qu'on avoit répandu, qu'on avoit envoyé quelqu'un d'ici en Angleterre eſt auſſi faux qu'il eſt peu croyable. Si l'on vouloit nous tromper ici, on ne le feroit pas ſi groſſierement; mais je ſuis certain qu'on n'en a ſeulement pas la penſée, & que Leurs HH. PP. peuvent ſe repoſer ſur les Promeſſes que Sa Majeſté leur a faites en dernier lieu, de ne point traiter que conformément aux obligations de l'Alliance. Vous devez vous perſuader & tous les Seigneurs de la Regence, que toutes les nouvelles de Paris, qui ne viennent pas de Gens qui ſont dans les affaires, & qui concernent des choſes ſecrettes, ſont autant de nouvelles faites à plaiſir; ſi je voulois les prendre pour argent comptant, il ne ſe paſſeroit point de Poſte que je n'écriviſſe des Lettres auſſi amples que détaillées & raiſonnées; mais alors je rendrois un fort mauvais ſervice en bien des occaſions. Je ne ſai quel eſt le Correſpondant qui vous a mandé cette nouvelle; celui qui m'envoyoit cidevant ſes avis, le fait encore; mais je ne les regarde que comme des bruits de Ville ſur leſquels il n'y a guère de fond à faire.

J'ai vû des Lettres d'Angleterre qui diſent qu'on y a déclaré à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que ſi ſon Maître ne fait la Paix avec le Portugal, & ne regle ſes affaires avec l'Angleterre, le Roi d'Angleterre s'accommodera avec la Cour de Lisbonne & fera avec Elle une Alliance; ſur quoi cet Ambaſſadeur a dépêché un Exprès à Madrid. Vous aurez peut-être des nouvelles d'ailleurs qui pouront

vous

vous faire juger si l'on peut ajoûter foi à cette nouvelle.

Je comprends aisément que Leurs HH. PP. ont des raisons de ménager l'Empereur; mais je sai aussi que toutes les Déliberations qui tendent à la Paix, & la Paix elle-même, doivent l'emporter sur tout.

Mr. de *Mombas* m'a fait part de ce que vous lui avez dit de la Place de Colonel vacante par la mort de Mr. de *Verneuil*; je crois qu'il seroit du service de l'Etat de la lui faire obtenir, au cas qu'on ne puisse pas réüssir dans le dessein projetté par raport au Comte de *Waldeck*. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous en écrire ces deux lignes pour vous faire ressouvenir de cette affaire.

Mr. de *Beringen*, premier Ecuyer du Roi, qui est tout entier dans nos intérêts, qu'il prend à la Cour en toute occasion, m'a prié de nouveau de faire en sorte, auprès de Mrs. les Conseillers Députez, que son Frere Mr. d'*Armainvillers*, fût payé des arrérages de ses gages, en le mettant sur un autre Comptoir; il m'a prié en même tems d'employer mes Amis à ce que ce Frere puisse être mis sur les rangs pour le Regiment du Colonel *Durfort*, si celui-ci venoit à mourir: je ne puis recommander autant que ce Seigneur le mérite, tout ce qu'il me demande; ainsi je vous conjure de lui être favorable dans ces deux choses.

Je vous envoye ci-joint un avis que l'on m'a donné ce matin; mais je crois que l'on doit considerer le premier article comme la pro-

production de quelque ſpéculatif, qui n'a aucun fondement. Je ſuis, &c.

P. S. Il eſt dix heures du ſoir, & je reçois un Billet de Mr. de *Lionne* qui me donne avis, que le Roi a remis entre les mains de Mr. *Colbert*, mon Mémoire ſur les Manufactures, avec órdre de me donner ſatisfaction. Je vous prie de le faire ſavoir à la Généralité, ainſi qu'à Leurs N. & G. P., parce que j'ai déja cacheté mes Dépêches pour Mr. le Greffier.

*FIN du III. Tome.*







